JOURNAL ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ PAR MM.

BIANCHI, ÉD. BIOT, BOTTA, BURNOUF, CAUSSIN DE PERCEVAL, D'ECKSTEIN,
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, FRESNEL, GARCIN DE TASSY,
GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL, STAN. JULIEN,
DE SLANE, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD, L. AM. SÉDILLOT,
ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME X.

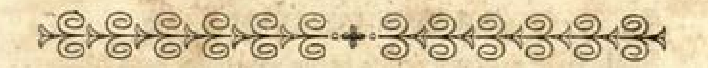


PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLVII.



JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1847.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

DU 14 JUIN 1847.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Caussin de Perceval, vice-président de la Société.

On lit une lettre de M. le comte de Lasteyrie, vice-président de la Société, qui offre sa démission de vice-président à cause de son âge avancé.

M. Bianchi fait, au nom de la commission des fonds, son rapport sur l'état des recettes et dépenses de la Société. La commission approuve les comptes et le rapporteur propose à la Société de voter des remercîments aux membres de la commission des fonds. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On donne lecture d'une lettre de M. de Brière, qui fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *du Symbolisme d'Orient*. M. de Brière recevra les remercîments de la Société.

M. de Paravey écrit à la Société pour lui adresser trois de ses ouvrages, dont les titres sont cités ci-après. M. de Paravey, présent à la séance, reçoit les remercîments de l'assemblée.

M. le vice-président Caussin de Perceval dépose sur le bureau les premières feuilles imprimées d'un *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réduction définitive de toutes les tribus sous la loi musulmane*, ouvrage devant former trois volumes in-8°.

M. Mohl, secrétaire adjoint de la Société, lit son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Les ouvrages dont les titres suivent sont présentés à la Société :

Rudiments de la langue hindoui, par M. Garcin de Tassy. Paris, Imprimerie royale, 1847.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy, tom. II. Paris, 1847; in-8°.

Recherches sur les populations primitives et les plus anciennes traditions du Caucase, par Vivien de Saint-Martin. Paris, 1847.

Essai sur le symbolisme antique d'Orient, principalement sur le symbolisme égyptien, par M. de Brière. Paris, 1847.

Die persischen Keil-Schriften mit Uebersetzung und Glossar, von Theodor Benfey. Leipzig, 1847.

Beidhawii commentarius in Coranum edidit indicibusque instruxit H. O. Fleischer; fasciculus V. Leipzig, 1847 in-4°.

Jo. Jac. Reiskii primæ lineæ historicæ regnorum arabicorum et rerum ab Arabibus medio inter Christum et Mohammedem tempore gestarum. E libro manuscripto bibliothecæ Gottingensis et adjectis annotationibus edidit Ferd. Wüstenfeld, 1747.

Manna von M. Steinschneider. Berlin 1847. (De la part de l'auteur.)

Ninive et Babylone expliqués, dans leurs écritures et leurs monuments, par les livres importés en Chine et qui sont d'origine chrétienne, par M. de Paravey, membre du corps royal du génie, des ponts et chaussées. Paris, 1845.

L'Amérique, sous le nom de pays de Fou-sang, a-t-elle été connue en Asie, dès le ve siècle de notre ère, dans les grandes annales de la Chine, et, dès lors, les Samanéens de l'Asie centrale et du Caboul y ont-ils porté le Bouddhisme, ce qu'a cru voir le célèbre Deguignes, et ce qu'ont nié Gaubil, Klaproth et M. de Humboldt? par M. de Paravey, du corps royal du génie in-8°.

De la sphère et des constellations de l'antique astronomie hiéroglyphique, ou preuves directes, nouvelles et nombreuses, que cette astronomie primitive était la même pour tous les anciens peuples, et spécialement pour les Chaldéens, les Égyptiens, et pour les peuples sémitiques qui ont civilisé l'Inde, la Chine et le Japon. Mémoire formant la deuxième partie de notre réfutation des anciens et des nouveaux écrits de M. Biot; avec un tableau comparatif des vingt-huit constellations de la lune chez tous les anciens peuples, par le chevalier de Paravey. Paris, 1835.

Divers Extraits du Journal asiatique, offerts par MM. Dozy, Dulaurier et Cherbonneau.

Revue de l'Orient et de l'Algérie, rédigée par O. Mac Carthy. Janvier 1847.

Bulletin de la Société de géographie, 3ᵉ série, t. VII, nᵒ 40. Avril 1847.

Journal des Savants, mai 1847.

Congrès scientifique de France, XVᵉ section. In-4°.

Poésies populaires latines du moyen âge, par M. Ethelstand du Méril. Paris, 1847.

On procède, conformément au règlement, au renouvellement des membres sortants du Conseil, et le scrutin donne les nominations suivantes :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. le comte de Lasteyrie et Caussin de Perceval.

Secrétaire : M. Eug. Burnouf.

Secrétaire-adjoint : M. Mohl.

Trésorier : M. F. Lajard.

Membres composant la Commission des fonds : MM. Landresse, Mohl, Garcin de Tassy.

Membres du Conseil : MM. Noël Desverger, Biot, Longpérier, Dulaurier, Ampère, de Saulcy, Dubeux, Stanislas Julien, Derenbourg.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi et Marcel.

La séance est levée à deux heures.

Pour copie conforme :

Eug. Burnouf, Secrétaire.

TABLEAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 1847.

PROTECTEUR.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,
ROI DES FRANÇAIS.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le comte de Lasteyrie.
Caussin de Perceval.

SECRÉTAIRE.

M. Eug. Burnouf.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

M. Mohl.

TRÉSORIER.

M. F. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy.
Mohl.
Landresse.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. TROYER.
BIANCHI.
HASE.
LANGLOIS.
PAVIE.
GRANGERET DE LAGRANGE.
Le baron DE SLANE.
MARCEL.
BAZIN.
L'abbé BARGÈS.
DEFRÉMERY.
RÉGNIER.
EICHHOFF.
NOËL DESVERGERS.
BIOT.
LONGPÉRIER.
DULAURIER.
AMPÈRE.
DE SAULCY.
DUBEUX.
Stanislas JULIEN.
DERENBOURG.

CENSEURS.

MM. BIANCHI.
MARCEL.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. KAZIMIRSKI DE BIBERSTEIN.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. Bernard, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, *rue Taranne*, n° 12.

RAPPORT ANNUEL

Fait à la séance générale de la Société asiatique, le 14 juin 1847, par M. J. Mohl.

Messieurs,

Quand une société comme la nôtre a traversé un quart de siècle, quand elle a pris dans le monde savant à peu près la place que lui assigne la nature de ses travaux, quand le temps a fait disparaître, d'une part les difficultés, de l'autre les espérances exagérées qui s'attachent à toute entreprise nouvelle, il est rare qu'il lui arrive, dans le cours d'une année, des changements et des événements majeurs. Il n'y a, d'un côté, que le progrès lent et mesuré de la science qui marque presque insensiblement le temps qu'on a parcouru, et de l'autre, la mort qui renouvelle forcément toute chose humaine, et qui nous oblige de serrer nos rangs et de chercher à cacher nos pertes par un redoublement d'activité.

C'est la troisième fois que nous avons perdu notre président. M. Amédée Jaubert avait été l'un des fondateurs de la Société, et a fait partie du conseil depuis le commencement. Le zèle qu'il avait toujours montré pour l'intérêt des lettres, sa position dans le monde et dans la littérature, et la facilité

de son caractère le désignèrent naturellement au choix de ses confrères pour succéder à M. Silvestre de Sacy. Je n'ai pas à retracer ici sa vie politique et littéraire, c'est un devoir que les différents corps auxquels il a appartenu ont déjà rempli; mais il est impossible de ne pas rappeler dans ce rapport, avec un sentiment de juste reconnaissance, le dévouement et l'esprit de conciliation avec lesquels il a présidé à nos affaires, jusqu'à ce que les infirmités d'une vieillesse prématurée, suite des fatigues et des dangers auxquels l'avait exposé sa carrière, nous aient privé de son concours.

Le Journal asiatique a continué à servir d'organe aux travaux de la Société, et il y a peu de parties de l'Orient qui n'aient été, dans votre recueil, l'objet d'études neuves et intéressantes. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, M. Stanislas Julien a commencé à publier une série d'articles tirés des géographes et des historiens chinois, et traitant des pays et des peuples étrangers. Il nous fait espérer qu'il suivra toute la frontière occidentale de la Chine, et nous donnera tous les renseignements que fournissent les historiens et les voyageurs chinois sur la Tartarie, la Bactriane, la Perse et l'Inde, et qui serviront à compléter et à éclaircir les données que nous devons aux auteurs indigènes. M. Garcin de Tassy a achevé son travail sur la rhétorique des nations musulmanes; MM. Dulaurier et Dozon ont inséré dans le Journal leurs études sur les Malais; MM. Defrémery et Cherbonneau ont donné une suite de mé-

moires sur différentes dynasties arabes et persanes; MM. Fresnel, Judas et Bargès ont publié et discuté de nouvelles inscriptions phéniciennes; enfin, vous recevrez sous peu de jours la première partie d'un travail considérable de M. Botta sur les inscriptions assyriennes, qui a pour objet la classification des caractères et la détermination de ceux qui peuvent se permuter, travail préliminaire, qui sera d'un grand secours pour toute tentative de résoudre le grand problème de la lecture de ces inscriptions. C'est la plus belle de toutes les questions qui occupent dans ce moment les savants. Il s'agit de lire des inscriptions dans un alphabet inconnu et compliqué, et dans un idiome dont on ne peut encore que conjecturer à quelle famille de langues il appartient; mais l'importance du résultat soutiendra le zèle des savants qui s'occupent de cette question; car la lecture de ces inscriptions, presque innombrables, fera époque dans l'étude de l'histoire ancienne, et le siècle qui a vu déchiffrer les hiéroglyphes et les inscriptions persépolitaines, a le droit de ne désespérer d'aucun problème de ce genre.

Je regrette de ne pouvoir encore vous annoncer le renouvellement des encouragements que le ministère de l'instruction publique accordait autrefois à la Société asiatique; mais nous devons espérer que M. le ministre, dont les bonnes intentions ne sont pas douteuses, trouvera le moyen de rétablir une allocation modeste, que la Société asiatique a la conscience d'avoir méritée, et dont elle a besoin

pour rendre aux études orientales tous les services qu'on a droit d'attendre d'elle, pour encourager nos voyageurs en Orient par la publication prompte de leurs découvertes, et soutenir le zèle des orientalistes en France par l'impression de leurs ouvrages; en un mot, pour pouvoir maintenir son rang au milieu des sociétés asiatiques qui se sont formées et qui se forment tous les ans dans toutes les parties du monde[1].

Nous avons reçu de presque toutes ces sociétés les publications qu'elles ont faites pendant l'année dernière. La société de Calcutta, qui maintient son ancienne activité, nous a fait parvenir régulièrement son journal[2]. La société de Madras a recommencé la publication du sien, qui avait été interrompue pendant quelque temps. La société asiatique de Bombay continue à faire paraître son journal trimestriel, mais elle en a remis la publication entre des mains privées. La société géographique de Bombay nous a envoyé la première partie du cinquième volume de ses Transactions[3], dont elle n'a malheureusement fait aucun dépôt en Europe, de sorte que cet excellent recueil est à peu près introuvable. La

[1] Pendant que ces feuilles étaient sous presse, la Société a reçu une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, dans laquelle il lui annonce qu'il a rétabli une partie de la subvention dont la Société jouissait autrefois, et lui donne l'espoir qu'il la lui rendra plus tard en entier, et même qu'il l'augmentera.

[2] *Journal of the asiatic society of Bengal.* Le dernier cahier, qui est arrivé à Paris, est le numéro CLXX.

[3] *Transactions of the Bombay geographical society.* From May 1844 to Febr. 1846. Bombay, 1846, in-8° (199 pages).

société ne paraît pas sentir tout l'intérêt que des travaux comme les siens excitent en Europe; mais c'est un excès de modestie qui prive nos bibliothèques des moyens de se procurer un des recueils les plus riches en matières neuves et importantes. La Société asiatique de Londres a publié trois nouveaux cahiers de son journal [1], dont deux contiennent le commencement du beau travail de M. Rawlinson sur la grande inscription de Darius à Bisitoun, travail que le monde savant attend depuis quelques années avec une juste impatience. M. Rawlinson nous y donne le texte et la traduction de l'inscription, et la première partie de son commentaire sur ce magnifique monument de l'antiquité persane. La Société asiatique de Londres a de plus formé, dans le courant de l'année, à Hong-Kong, une nouvelle succursale, qui doit s'occuper exclusivement de la Chine, et publier un journal indépendant de celui de la société mère.

La Société asiatique allemande nous a envoyé son compte rendu de l'année 1846 et le premier cahier de son journal [2]. L'état de cette société paraît être très-prospère, le nombre de ses membres augmente rapidement, et tout lui promet un rang honorable parmi les associations analogues.

[1] *The Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland.* Num. XVII et vol. X, 1 et 2.

[2] *Jahresbericht der deutschen morgenlændischen Gesellschaft.* Für 1845-6. Leipzig, 1846, in-8° (160 pages).

Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Leipzig, 1846, in-8°, cahier 1 (90 pages).

Enfin, il s'est formé trois nouvelles sociétés, l'une à Londres, sous le titre de *Société de Sydenham*, dont le but est de publier les ouvrages des médecins arabes; la seconde à Dehli, sous le titre de *Société archéologique de Dehli;* elle a tenu sa première séance le 3 avril 1847, et elle annonce l'intention d'envoyer ses mémoires à la société de Calcutta; mais il faut espérer qu'elle trouvera bientôt moyen de publier elle-même ses travaux; car l'expérience de toutes les sociétés libres prouve que, pour soutenir le zèle de leurs membres, elles ont besoin de faire paraître elles-mêmes leurs travaux. La société de Dehli est d'ailleurs si favorablement située, et contient dans son sein des hommes si distingués, qu'elle ne peut pas craindre de manquer de matériaux pour composer un excellent recueil. Enfin, la troisième de ces sociétés nouvelles a été fondée à Beyrouth par des jeunes gens du pays, qui se proposent d'entreprendre des travaux sur la littérature arabe. Ce symptôme de vie littéraire, dans une population orientale, sera reçu en Europe avec une curiosité bienveillante; mais jusqu'à présent cette association n'a encore donné aucune preuve publique de son existence.

Depuis plusieurs années vous avez bien voulu me permettre de vous présenter un tableau périodique des progrès de la littérature orientale; vous avez accueilli avec indulgence les renseignements incomplets que je pouvais donner sur les travaux

entrepris dans des pays si divers, et cette indulgence m'a encouragé à persévérer dans l'accomplissement d'une tâche dont je m'étais chargé un peu témérairement. Mais vous me pardonnerez facilement si j'interromps cette année la série des catalogues raisonnés que je vous ai successivement présentée pour vous parler d'un autre sujet, d'un sujet dont l'importance est extrême pour les progrès des études qui nous occupent, mais que la surabondance des matières ne m'a pas permis d'aborder jusqu'à présent, je veux parler des voyages en Orient.

Si la littérature orientale reste nécessairement le premier et le principal moyen d'étudier les langues, l'histoire, les religions, la poésie et les antiquités des peuples de l'Asie, les travaux des voyageurs en fournissent un commentaire qui nous est indispensable. Il serait superflu de développer une thèse dont la vérité est évidente par elle-même, et dont nous faisons journellement l'application; car qui de nous n'a besoin, pour l'intelligence d'un auteur oriental, des récits des voyageurs, soit pour se rendre compte de la position géographique d'un pays, soit pour y trouver la description des monuments anciens ou des copies d'inscriptions, soit pour découvrir le sens d'une allusion tirée de l'histoire naturelle du pays, soit pour y recueillir des traits de mœurs qui peuvent éclairer l'histoire du passé et l'éclairent d'autant mieux que les mœurs sont plus constantes en Orient; en un un mot, qui de nous n'a besoin dans tous

ses travaux du tableau vivant des pays dont il s'occupe, tableau que les voyageurs seuls peuvent lui fournir?

On a fait de notre temps de grands progrès dans l'exploration de l'Orient; les Européens l'ont traversé dans presque tous les sens. Des missionnaires, des officiers, des médecins, des diplomates, des négociants et des voyageurs chargés de missions scientifiques ont pénétré dans les pays réputés les plus inaccessibles. Bokhara, le Kurdistan, les sources de l'Oxus, le midi de l'Arabie, l'Afghanistan, le Japon, le Tibet ont été visités et décrits; les monuments assyriens, persans, sabéens, les stupas de l'Afghanistan ont été exhumés ou fouillés; un nombre immense d'inscriptions indiennes, himyarites, babyloniennes, assyriennes, médiques, persanes, phéniciennes et lyciennes ont été copiées et sont aujourd'hui soumises aux investigations des savants.

Mais tout en proclamant ce qui a été accompli par le savoir et le courage des voyageurs en Orient, on ne peut se dissimuler que ce qui a été fait jusqu'à ce jour n'est que le commencement d'une carrière presque illimitée; qu'aucun pays n'a été suffisamment exploré; qu'il reste une infinité de monuments antiques à découvrir; que nous sommes loin de connaître parfaitement l'organisation sociale des peuples qui couvrent l'Asie; que la géographie présente encore beaucoup de points obscurs qu'on pourrait éclaircir; enfin, qu'il n'est pas douteux que les bibliothèques de l'Orient ne contiennent encore

un grand nombre d'ouvrages qu'il serait important d'en tirer, pour les sauver d'une destruction imminente et les livrer à la critique européenne. La surface de la plupart des pays orientaux nous est connue sous le double rapport physique et moral; mais quand on lit le récit d'un Européen intelligent qui a résidé longtemps dans une contrée, même dans celles qui ont été visitées par un grand nombre de voyageurs et qu'on supposerait à peu près connues, on sent à l'instant qu'il nous ouvre un monde nouveau, et l'on reste surpris tant de ce qu'il nous apprend que de ce qu'il nous laisse entrevoir et qui reste réservé à ses successeurs. Qu'on lise, par exemple, la description du Radjpoûtana, par Tod, et l'on sera frappé de la masse de renseignements curieux qu'il nous donne et du tableau de mœurs qu'il déroule devant nous; mais, cette lecture terminée, on éprouvera le besoin d'en apprendre bien davantage, de voir étudier plus profondément cette organisation féodale, ces poëmes épiques, ces monuments d'art dont il parle. Qu'on lise les fragments qu'a donnés M. Rawlinson de ses voyages en Perse, ou les notes de M. Elliot sur les provinces supérieures de l'Inde, et l'on sera étonné de tout ce qu'ils ont observé et de ce qu'ils indiquent comme sujet d'études futures et de découvertes à faire. L'histoire des peuples est comme l'histoire naturelle, plus on l'étudie plus on trouve combien on ignore et combien le phénomène le plus petit, le plus insignifiant en apparence, révèle de mystères. Certainement personne n'a par-

couru l'ouvrage de M. Briggs sur l'impôt territorial dans l'Inde sans être émerveillé des grands enseignements historiques que peut fournir l'étude attentive d'un pauvre village indien; or, s'il plaisait à un missionnaire, en Chine, de nous faire connaître d'une manière aussi complète l'organisation municipale de l'endroit qu'il habite, de nous en donner le budget communal dans ses moindres détails, et de nous expliquer tout ce qui s'y rapporte, il nous rendrait un service non moins éminent, et nous ferait connaître un grand et important côté de la civilisation chinoise, sur lequel nous chercherions en vain des renseignements dans les annalistes impériaux. Je me rappelle avoir entendu faire à M. Fresnel la description de son séjour dans un village derrière Thaïf, près de la Mecque, et je n'ai jamais vu de commentaire plus instructif sur l'état des Arabes avant l'islamisme; pourtant, il n'y avait là ni événements à raconter, ni souvenirs historiques à évoquer, ni monuments à découvrir; c'était une observation intelligente des mœurs et du caractère d'une race qui ne change guère, faite par un homme qui sait voir et surtout qui sait s'intéresser à ce qu'il voit. Ce n'est donc pas la matière qui manque aux recherches du voyageur, quel que soit le sujet de prédilection de ses études, l'antiquité ou l'état moderne d'un pays, la littérature ou la géographie, l'homme ou la nature, il trouvera une ample moisson de découvertes à faire, pourvu qu'il ait des yeux pour voir et les connaissances nécessaires pour comprendre ce qu'il voit.

Il n'y a jamais eu de temps plus favorable aux voyages en Orient que le nôtre. Tout s'ouvre devant la puissance de l'Europe, et les pays que la jalousie, la rapacité ou le fanatisme rendaient inaccessibles, deviennent de jour en jour plus faciles à visiter, non pas sans danger, mais, au moins dans beaucoup de cas, avec des dangers moindres qu'auparavant. Cette influence croissante de l'Europe n'est pas un avantage sans mélange pour le voyageur, car elle détruit beaucoup de choses chez les peuples sur lesquels elle s'étend; elle efface bien des souvenirs antiques; elle fait disparaître beaucoup de monuments que l'incurie et la barbarie des habitants avaient conservés jusqu'à présent. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour se hâter d'explorer les pays qui s'ouvrent devant nous et qui bientôt, en devenant d'un accès plus facile encore, seront en même temps plus stériles pour l'observateur. Le moment le plus favorable à l'exploration d'un pays, est celui où il devient accessible pour la première fois, et il en est ainsi aujourd'hui d'une grande partie de l'Orient, qui est frappée d'une terreur presque superstitieuse par suite de son contact avec l'Europe.

Schulz et M. de Slane ont pu examiner à loisir les bibliothèques des mosquées de Constantinople, non sans difficultés mais sans trouver d'obstacles absolus; un homme savant et courageux comme eux trouverait probablement moyen d'en faire autant à Damas avant que les bibliothèques qui s'y trouvent

encore intactes ne soient dispersées et détruites comme il est arrivé à celles du Caire. M. Hodgson a vu s'ouvrir devant lui les collections des monastères bouddhiques du Népal, et si les bibliothèques des Djains à Abou existent réellement, leurs portes ne résisteront pas longtemps à la curiosité et à l'influence d'un employé anglais dans l'Inde. M. Layard a pu entrer seul et sans aucun appui dans le pays de Bakhtiaris, et ce qu'il a fait si bien et si courageusement eût été sans doute impossible vingt ans plus tôt; MM. Gabet et Huc sont revenus du Tibet, où ils auraient probablement laissé leurs têtes il y a cinq ou six ans, et plusieurs voyageurs sont parvenus à visiter, sans grand risque pour leur vie, les lieux où Schulz a été assassiné, uniquement parce qu'il était Européen. Au reste, si je dis que le danger d'avoir à subir des violences extrêmes de la part de certaines populations a diminué dans une partie de l'Orient, ce n'est point pour déprécier le mérite de ceux qui s'aventurent dans des pays barbares; car, outre les périls inévitables et incessants qui résultent du climat, des fatigues et des privations, il reste assez à craindre de la part des hommes pour mettre à l'épreuve le courage le plus déterminé, et personne ne refusera son admiration à des voyageurs tels que Masson, Wolf, Wood, Arnaud, Layard, Wrede, Bode et tant d'autres qui ont risqué leur vie pour ajouter à la masse de nos connaissances. Tout ce que je voudrais dire, c'est que les circonstances actuelles sont plus favorables aux voyages et qu'elles

permettent des entreprises qui eussent été impossible autrefois et qui aujourd'hui ne sont plus que périlleuses.

Une suite naturelle de cet état de choses est l'accroissement considérable du nombre des voyageurs en Orient. C'est surtout à l'Angleterre que nous devons les descriptions les plus nombreuses et les meilleures de cette partie du monde, ce qui s'explique par la possession de l'Inde, par un commerce qui pénètre partout, par une diplomatie qui a des agents sur tous les points importants, et surtout par la richesse des particuliers, qui permet à un nombre infini de personnes de suivre l'impulsion de leur goût pour des entreprises lointaines et aventureuses. Je n'essayerai pas de citer même les plus considérables de ces voyages, la liste serait trop longue et néanmoins incomplète, et le choix serait difficile parmi tant de rapports adressés au gouvernement ou à la compagnie des Indes, tant de descriptions de pays et de villes faites par des employés diplomatiques ou administratifs, tant de récits publiés par des hommes que leur vocation de missionnaires ou leur goût pour l'antiquité ont poussés à visiter toutes les parties de l'Orient. Ce grand mouvement se fait sans que le gouvernement anglais y intervienne de quelque manière que ce soit, et les ouvrages qui en résultent sont suffisamment encouragés par la curiosité intelligente du public pour que leur publication n'ait pas besoin d'un secours officiel.

Sur le continent, il en est tout autrement. La

France ne possède que des territoires insignifiants en Orient, et ses employés y sont infiniment moins nombreux que ceux de l'Angleterre. Le goût des voyages s'est certainement développé dans ces derniers temps, et l'on voit de riches voyageurs français visiter l'Orient, et surtout un nombre très-considérable de missionnaires pénétrer dans des pays dont l'accès est le plus difficile; mais les uns et les autres n'écrivent de livres que rarement, et, à l'exception d'un petit nombre de lettres qui paraissent dans les Annales de la propagation de la foi, la science ne tire ordinairement que peu de profit des fatigues et des dangers de ces émissaires volontaires de la France. Il en est de même dans le reste de l'Europe; les voyageurs y sont rares, et si de temps en temps un prince ou un grand seigneur se laisse aller à la fantaisie de visiter un pays de l'Orient, c'est plutôt dans un but d'amusement et d'instruction personnelle que dans l'intérêt de la science.

Dans cet état de choses, les gouvernements ont compris qu'il y avait là de la gloire à acquérir et un devoir à remplir envers la science. Ils ont envoyé de loin en loin des voyageurs et des commissions scientifiques pour explorer les pays qu'on leur signalait, et il est résulté de ces missions quelques ouvrages excellents qui feront un honneur immortel à leurs auteurs et à leurs promoteurs. Pendant longtemps ces entreprises furent isolées et seulement exécutées quand un prince ou un ministre s'intéressait accidentellement à un savant ou à une branche

particulière d'étude. Même en France, le gouvernement ne s'engageait que rarement et difficilement dans cette voie, et plusieurs d'entre vous se rappelleront certainement combien il a fallu de temps et d'influences puissantes pour déterminer le gouvernement de la restauration à envoyer Champollion en Égypte, et Schulz en Perse. Depuis cette époque, on a élargi la voie, et les voyages scientifiques sont devenus une partie régulière et considérable des efforts que fait le gouvernement français pour l'avancement de la science. C'est un fait infiniment honorable; il marque la sollicitude éclairée du pays pour tous les progrès des connaissances humaines; il peut et doit avoir pour le progrès des études orientales en particulier les conséquences les plus heureuses.

Mais le système est encore nouveau, et à travers les tâtonnements inséparables de tout commencement, on n'a pas encore trouvé les règles ni les précautions qui peuvent garantir l'emploi le plus avantageux des fonds destinés aux voyages. Quelques-unes de ces entreprises ont été bien exécutées, d'autres ont été complétement infructueuses. Mon intention n'est point de faire la critique du passé, quoique le moyen le plus sûr de signaler les fautes à éviter soit d'indiquer celles qui ont été commises; mais je ne pourrais me livrer à cette analyse sans faire de la peine à des personnes que je ne voudrais pas blesser; je me bornerai donc à vous demander la permission de vous soumettre quelques idées générales sur le but qu'on doit se proposer dans

les voyages en Orient faits par ordre du gouvernement, et quelques vœux sur les moyens qu'on pourrait employer pour l'atteindre autant que possible.

La première chose à faire, et la première règle à poser serait de restreindre l'étendue des voyages qu'on veut faire exécuter. Je ne parle ici que des voyages faits dans un but historique et littéraire, et non pas de ceux qu'on entreprendrait pour l'étude de la géologie, de la botanique ou d'autres sciences, voyages qui exigent nécessairement le parcours de grandes distances. Presque tous les plans que les voyageurs en Orient soumettent au Gouvernement pèchent par leur étendue; et ce défaut est si naturel, qu'on ne saurait être assez sur ses gardes pour résister à l'entraînement de l'imagination, qui fait briller devant nos yeux une série de noms de villes et de pays les plus curieux à examiner, les plus célèbres dans l'histoire, les plus riches en monuments et en souvenirs. L'administration elle-même est facilement éblouie par un panorama aussi magnifique; mais la grandeur de ces plans est précisément ce qui en rend l'exécution infructueuse.

Autrefois, quand on en était au commencement des découvertes géographiques; quand les choses les plus connues aujourd'hui étaient ou entièrement ignorées, ou seulement l'objet d'un souvenir vague et mystérieux, échappé aux temps de barbarie, il était utile et nécessaire de suivre les grandes routes de l'Orient aussi loin qu'elles pouvaient conduire, et de raconter tout ce qu'on y avait vu et entrevu.

Marc Paul et Plan Carpin ne pouvaient pénétrer trop avant dans les pays qu'ils ont visités, et même du temps de Tavernier et de Mandelslo on ne pouvait faire trop de chemin, car tout ce qu'on voyait était neuf, et il s'agissait, avant tout, de faire la carte des contrées parcourues, de savoir quels en étaient les royaumes, quels peuples les habitaient, et où l'on pouvait espérer de trouver des monuments à étudier, des bibliothèques à explorer, des traditions à recueillir, d'anciennes coutumes à observer. Mais aujourd'hui, en se tenant sur les chemins battus, on peut traverser presque toute l'Asie sans découvrir rien de nouveau, et, après de grandes fatigues, ne rapporter que des impressions de voyage sans utilité pour la science. Cela peut convenir à un touriste, que la curiosité pousse à travers le monde, et qui n'a de comptes à rendre à personne ; mais il s'agit d'autre chose pour un voyageur envoyé par un gouvernement. Dans l'état actuel de nos connaissances sur l'Orient, nous avons besoin d'approfondir davantage les secrets de son histoire et de son organisation, de fouiller son sol pour découvrir les restes de ses antiquités, et d'étudier, en détail, les lieux qui ont été autrefois des foyers de civilisation, ou qui sont aujourd'hui les centres de ce qui y reste de pouvoir; nous avons besoin d'éclairer une foule de questions spéciales sur l'origine, les traditions et les langues des tribus qui habitent aujourd'hui des pays jadis célèbres; nous voulons connaître leurs institutions civiles et

religieuses, leur droit territorial, leur organisation municipale; nous voulons obtenir les livres qui manquent à nos bibliothèques, et qui se trouvent encore dans un coin quelconque de l'Asie.

Mais tout cela ne s'apprend pas quand on se contente de parcourir un pays, ni même pendant un séjour plus long que ne le font ordinairement les voyageurs; il faut être, pour ainsi dire, domicilié dans une province, pour vaincre les difficultés que nous opposent l'ignorance, la méfiance ou la barbarie des habitants; il faut avoir le temps de se lier avec les gens du pays, afin de pouvoir observer leurs institutions, et apprendre d'eux où il y a quelque chose à trouver; il faut pouvoir attendre le moment et les occasions de pénétrer dans un canton difficile; il faut connaître d'avance l'histoire, la langue et la littérature d'un peuple pour s'intéresser à ce qu'on y voit, et pour que la partie respectable et savante de la population vous honore et vous aide à découvrir ce qui échappe à un examen superficiel. Je vais donner un exemple ou deux qui mettront mieux en lumière la différence qu'il y a entre les deux classes de voyageurs dont je parle.

M. Rich visita Mossoul quatre fois, il y fit tout ce que peut faire un voyageur savant et consciencieux pendant un court séjour; il examina les ruines de Ninive, acheta les antiquités qu'on lui offrait, remarqua des murs couverts d'inscriptions cunéiformes, et formant les caves de quelques maisons du village de Nebbi Younès; il raconta qu'on avait

trouvé un bas-relief de la hauteur de deux hommes, couvert de sculptures d'hommes et d'animaux, mais qu'il avait été détruit. C'est tout ce que pouvait faire et observer le voyageur le plus zélé qui ne séjournait pas dans le pays; et c'est plus que n'ont fait tous ceux qui ont passé par Mossoul, avant et après Rich, jusqu'au moment où M. Botta vint se fixer dans cette ville. Alors seulement nous avons vu commencer et se succéder rapidement ces découvertes merveilleuses d'antiquités assyriennes, qui feront époque dans l'étude de l'histoire, des langues et des arts de l'Orient.

Pendant que Niebuhr, et j'aime à le citer avec le respect qui est dû à ce grand nom, pendant que Niebuhr voyageait dans le Yémen, il entendit parler plusieurs fois d'inscriptions qui ne pouvaient être qu'en caractères himyarites, mais qu'il ne put pas visiter malgré son vif désir de les copier, parce que tantôt la mauvaise volonté d'un chamelier, tantôt des maladies, tantôt le manque de sécurité sur les routes l'en empêchaient, et que l'étendue de son itinéraire ne lui permettait pas d'attendre de meilleures occasions. Mais M. Arnaud est parvenu à atteindre Saba, parce qu'un long séjour lui a fourni les moyens de vaincre toutes les difficultés. Il nous a rapporté cinquante inscriptions himyarites, et en aurait obtenu un bien plus grand nombre si ses moyens pécuniaires n'avaient pas été épuisés. Je profite de cette occasion pour remercier MM. les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères d'avoir bien

voulu mettre M. Arnaud en état de retourner à Saba pendant trois ans, et de lui avoir donné ainsi le temps de copier les nombreuses inscriptions sabéennes qui couvrent les ruines de Khariba et d'autres villes antiques qu'il n'avait pu visiter dans sa première expédition.

Enfin, que l'on prenne les ouvrages de Heber ou d'autres voyageurs que je pourrais nommer, qui ont parcouru l'Inde dans toute sa largeur, et l'on verra que ce sont des récits amusants pour le public, mais à peu près inutiles pour les savants; qu'on les compare aux notes de M. Elliot sur les provinces supérieures, aux lettres de M. Shore, aux travaux de Stirling sur l'Orissa, aux ouvrages de Sleeman, et l'on sentira que, sous la plume de ces derniers, le pays, ses intérêts, son histoire, son organisation revivent devant le lecteur. Et pourtant les premiers étaient des hommes aussi savants et aussi intelligents que les derniers; mais ils n'avaient pas eu le temps d'étudier les pays qu'ils ne faisaient que parcourir.

Il faudrait donc envoyer successivement des voyageurs sur les points les plus intéressants de l'Asie, assigner à chacun d'eux, pour centre de ses opérations, une des grandes villes qui ont formé ou forment encore les foyers de la civilisation, lui indiquer un rayon suffisant, borné par la langue et les circonstances historiques et politiques du pays, et lui demander la description complète de ce territoire, de ses antiquités, de ses bibliothèques, de son or-

ganisation et de ses institutions actuelles; il faudrait lui accorder six ou sept ans, enfin un temps suffisant pour remplir la tâche qu'on lui imposerait; il lui serait possible alors de faire des fouilles, et de se familiariser avec les savants et les chefs du pays, pour obtenir d'eux le moyen de pénétrer partout; et l'on devrait même lui demander la traduction d'une histoire locale, s'il en existe une, ou d'un ouvrage quelconque pour lequel il trouverait dans la contrée même des ressources particulières. Pour donner une idée plus précise de ce plan d'exploration, il suffira d'indiquer quelques-unes des stations qu'on pourrait établir successivement, à mesure qu'il y aurait des fonds, et qu'il se présenterait des hommes auxquels on pourrait les confier. Ainsi on enverrait un voyageur à Bagdad, en lui assignant pour limites la Babylonie ancienne ou le paschalik moderne de Bagdad; un autre occuperait Damas, dont les bibliothèques nous sont inconnues, et doivent renfermer bien des ouvrages qui passent pour perdus; ses recherches comprendraient la Syrie méridionale, une partie du Liban, et les tribus arabes qui dépendent de Damas. Le centre d'une autre expédition serait Hamadan, afin d'explorer l'ancienne Médie, les ruines d'Ecbatane et celles d'autres villes antiques, et pour étudier les dialectes populaires de cette province. Il serait important qu'un savant s'établît à Yezd ou à Kirman, où il aurait à s'occuper des zoroastriens; il rechercherait les livres zends et pehlewis qui nous manquent, et trouverait dans les

antiquités du Seistan et dans l'état moderne du pays des sujets d'étude abondants et entièrement neufs. Un autre irait à Bénarès pour y fréquenter les écoles brahminiques, et compléter nos collections de livres sanscrits. Un indianiste qui séjournerait dans le Radjpoutana pourrait nous rapporter une traduction des poëmes épiques de Tchand faite sur les lieux mêmes et au milieu de la tradition vivante; il étudierait l'organisation des Radjpoutes, et compléterait ou corrigerait les vues de Tod sur ce sujet. Une autre station du même genre devrait être établie parmi les Djains du Guzarate, dont les monuments et les livres ne nous sont connus que bien vaguement. Enfin, il faudrait, aussitôt que les circonstances le permettront, envoyer un voyageur à Balkh, et lui confier l'exploration de la Bactriane, l'étude des monuments de Bamian, et celle des traces de l'empire grec et des états barbares qui lui ont succédé. Mais je m'arrête, car mon intention n'est pas de donner une liste complète des points à occuper; je n'ai voulu qu'indiquer un système à suivre. Je craindrais, d'ailleurs, en continuant cette énumération, qu'on ne m'accusât de demander l'impossible. Et pourtant rien ne serait plus facile que d'explorer ainsi successivement toute l'Asie, en y apportant les précautions et la sage lenteur que permet un système suivi par un gouvernement. Le plus difficile est fait; les moyens sont inscrits au budget, et la part qui doit en revenir naturellement à l'Orient suffira à tous les besoins; car ce serait assez d'en-

voyer chaque année un voyageur, de telle sorte qu'il y en aurait à la fin, et quand le système serait en parfaite voie d'exécution, six à la fois, ce qui ne serait certainement pas disproportionné avec les droits que l'Orient peut revendiquer dans la répartition du budget des missions scientifiques.

L'adoption d'un plan semblable aiderait en même temps à la solution de la question, aujourd'hui si difficile, du choix des personnes. Il est évident que tous ceux qui ne désirent que faire un voyage agréable aux frais du Gouvernement seraient exclus par les exigences même du plan qu'ils auraient à suivre. La connaissance des langues savantes du pays qu'on voudrait explorer deviendrait une condition *sine qua non* du choix, comme elle aurait dû l'être dès le principe, et il n'y aurait que des hommes préparés par une étude sérieuse des langues et de l'histoire qui voudraient se présenter. Les élèves des écoles orientales de Paris y trouveraient un objet de légitime ambition qui soutiendrait leur zèle et leur offrirait une occasion précieuse de continuer et de perfectionner leurs travaux dans le pays même qui en est le but. Qui peut douter qu'on ne trouvât, tous les ans, un jeune homme instruit, courageux et désireux de se distinguer par des découvertes presque certaines, et d'entrer dans la vie littéraire par une porte aussi belle et aussi sûre? Qui peut douter qu'en suivant avec persévérance un plan semblable, on n'obtienne les résultats les plus honorables pour la France et les plus utiles pour la

science? Sans aucun doute, tous les points de l'Orient qu'il importe de connaître seraient visités successivement par des hommes compétents, des trésors inconnus d'antiquités viendraient enrichir nos musées, maint ouvrage précieux que nous croyons perdu viendrait combler les lacunes de nos bibliothèques, et les langues, l'histoire et les institutions de tous les peuples de l'Asie seraient mieux étudiées.

Il me reste à dire un mot de la publication des résultats de ces voyages; car, dans l'état actuel des choses, il est indispensable que le Gouvernement y pourvoie, si l'on ne veut pas que le fruit de tant de travaux reste stérile entre les mains de leurs auteurs; mais ici encore le plus difficile est déjà fait, et les moyens d'exécuter tout ce que peut exiger l'avancement des sciences existent. Le Gouvernement français a publié un nombre assez considérable de voyages avec une libéralité qui fait le plus grand honneur à ses intentions et à son respect pour la science, et quand les fonds dont pouvaient disposer les différents ministères ne suffisaient pas, il s'est adressé à plusieurs reprises aux Chambres, qui se sont toujours montrées également empressées à accorder tout ce que l'on croyait nécessaire pour faire profiter le monde savant des découvertes des voyageurs français. Aucun pays n'a jamais fait autant dans ce genre; on ne saurait donc trop louer la libéralité du Gouvernement français, ni trop en désirer la continuation; mais cela ne doit pas nous empêcher d'exprimer des vœux pour que l'emploi des ressources

mises au service de la science soit réglé de manière à ce qu'elle en tire tout le profit possible.

Il y a une chose qui frappe au premier abord quand on regarde la série des voyages publiés au frais du Gouvernement, c'est leur dimension énorme, et leur prix, qui les exclut de l'usage commun des savants. Autrefois on se plaignait du prix des livres anglais, mais aujourd'hui ce sont les voyages français qui sont les plus chers et les plus inaccessibles de tous les livres qui se publient dans le monde. C'est un grand mal, car un ouvrage que seulement quelques bibliothèques centrales peuvent acquérir, manque son but et retombe presque dans la classe des manuscrits. Je dois dire quelques mots sur les raisons qui ont amené cet état de choses; mais je n'entrerai dans ce sujet qu'autant qu'il est indispensable de le faire. Voici comment on procède aujourd'hui. Un voyageur revient; il désire publier les résultats de ses travaux; le ministère qui a fait les frais de l'expédition, demande communément à l'Institut un rapport sur les manuscrits, collections et dessins rapportés; une commission est formée, examine les matériaux qu'on lui soumet et fait son rapport. Si le rapport est favorable, le voyageur s'adresse à un libraire, parce que le Gouvernement a pour principe de ne donner ses encouragements que sous forme de souscriptions. Le libraire est intéressé à ce que l'ouvrage dont il doit avoir la vente, mais dont il ne fait pas les frais, soit aussi volumineux et aussi riche de gravures, c'est-à-dire en définitive

aussi cher que possible, et comme l'auteur désire naturellement de son côté que rien de ses matériaux ne soit omis, et que son livre soit aussi beau et aussi considérable qu'il se peut, tout concourt pour faire soumettre au ministre la proposition d'un ouvrage immense, dont on répartit les frais sur un grand nombre d'années pour faire rentrer les dépenses dans les limites du budget, à moins qu'on ne demande à la Chambre un crédit extraordinaire. C'est ainsi qu'on a ajouté à un ouvrage, qui devait être entièrement scientifique, jusqu'à cent planches pittoresques, dont la commission de l'Institut n'a eu aucune connaissance; que, dans d'autres cas, on a publié simultanément dans deux ouvrages les descriptions et les représentations des mêmes monuments, et que, dans d'autres enfin, on a surchargé d'immenses compilations faites après le retour, les matériaux rapportés du voyage même. Je me contenterai de parler avec quelque détail d'un seul cas que je choisis, parce que personne n'aura l'idée qu'il puisse y avoir de ma part l'ombre même d'un mauvais vouloir. L'ouvrage qui nous fait connaître les découvertes de M. Botta, contiendra quatre cent cinq gravures in-folio; là tout est nouveau, tout est important, tout est scientifique, et néanmoins l'ouvrage coûtera le double de ce qu'il aurait dû coûter, et voici comment. Il y aura cent quatre-vingts gravures représentant des dessins de bas-reliefs et des plans d'architecture, et deux cent vingt-cinq planches d'inscriptions assyriennes. Or, sans parler du nombre

des planches de dessins qu'on a augmenté sans nécessité, la gravure de ces deux cent vingt-cinq planches d'inscriptions est inutile, parce que l'Imprimerie royale, où le texte de l'ouvrage s'imprime, a fait graver et fondre un caractère assyrien. Il aurait parfaitement suffi d'imprimer les inscriptions dans le texte, au lieu de les faire graver sur cuivre; l'ouvrage aurait contenu exactement ce qu'il contient aujourd'hui, le Gouvernement aurait épargné une somme qui aurait suffi pour faire exhumer un autre palais assyrien, le livre eût été mis en vente à un tiers de son prix actuel; il eût donc été infiniment plus accessible et partant plus utile. Il est probable que le libraire aurait moins gagné, mais cela n'aurait pas été un grand mal, puisque l'État fait les frais entiers de la publication.

Pour prouver la vérité de ce que j'ai avancé sur les inconvénients de ce système, il me suffira de citer le prix de quelques-uns des voyages qui sont en cours de publication. Le voyage de Durville au pôle Sud coûtera 1,456 francs; l'ouvrage de la commission de Morée coûte 1,080 francs; les deux voyages de M. Texier coûtent 1,600 francs; le voyage de MM. Flandin et Coste coûte 1,400 francs; l'ouvrage sur Ninive coûtera 1,800 francs, le voyage en Islande coûte 1,825 francs. Comment peut-on s'étonner que ces livres ne se répandent pas et n'arrivent pas aux mains de ceux auxquels ils sont destinés? Combien y a-t-il de savants et même de bibliothèques publiques qui puissent acheter beaucoup de livres à ce

prix? Je pourrais citer une foule de faits à l'appui de ce que je dis; je me contenterai d'un seul. Me trouvant à Bonn, l'automne dernier, je désirais, pendant une conversation avec M. Lassen, consulter une planche d'inscriptions dans le Voyage de MM. Flandin et Coste; mais M. Lassen me dit que la bibliothèque de l'Université ne le possédait pas, parce qu'il était trop cher. Or personne de vous n'ignore que M. Lassen est, avec M. Burnouf, celui qui a fait le plus pour l'interprétation des inscriptions persépolitaines. Et pour qui donc publierait-on des ouvrages sur les antiquités de la Perse si ce n'est pour lui et des hommes comme lui?

On dira peut-être que le Gouvernement distribue les exemplaires qu'il reçoit pour prix de ses souscriptions. C'est vrai, et on ne peut que rendre justice à la libéralité des ministres sous ce rapport; mais il est dans la nature des choses qu'une distribution gratuite n'atteigne jamais le but qu'on se propose. Il est impossible à un ministre de découvrir, même en France, les personnes qui ont le plus besoin d'un ouvrage. Comment pourrait-il savoir quelle bibliothèque en Allemagne ou en Italie est trop pauvre pour acheter le livre, quel savant est arrêté dans ses travaux, parce qu'il ne peut en obtenir la vue? Et comment pourrait-on demander au Gouvernement de répandre sur le monde entier des largesses aussi coûteuses? Le système des distributions est nécessairement illusoire; on donne surtout aux riches, mais ce sont les pauvres qui ont besoin et qui travaillent

le plus, et il n'y a qu'un moyen de répandre utilement un livre, c'est de le mettre à un prix que puissent payer ceux qui voudraient s'en servir.

En exposant quelques-uns des inconvénients de l'état actuel des choses, je suis loin de vouloir faire un reproche à qui que ce soit; ni aux commissions, qui ne jugent que la valeur des pièces qu'on leur soumet, et ne sont jamais consultées sur le plan de la publication du voyage, ni aux ministres, qui mettent la meilleure volonté du monde à encourager la science, mais n'ont aucun moyen de distinguer ce qui est nécessaire de ce qui est de trop dans un plan de publication qu'on leur soumet, ni aux auteurs, qui ont le désir naturel de faire une publication somptueuse, et qui la font trop souvent sans aucune autre récompense, ni même aux libraires, qui veulent avoir une affaire la meilleure possible. La faute en est au système et à la nouveauté de l'institution, qui n'a pas encore trouvé son assiette ni son organisation; mais je crois que l'expérience du passé suffit maintenant pour indiquer le remède aux différents inconvénients qui se sont montrés dans les voyages entrepris par ordre du Gouvernement.

Si vous voulez me permettre de dire mon avis sur le moyen à employer pour atteindre le plus simplement et le plus sûrement le but qu'on se propose, je crois que ce serait la nomination d'une commission unique, permanente et peu nombreuse, qui serait chargée de toutes les propositions concernant des voyages à entreprendre aux frais ou avec l'encoura-

gement du Gouvernement, et qui aurait à donner son avis sur les plans de ces missions, sur le choix des voyageurs et sur la publication de leurs travaux. Il faudrait qu'elle fût unique, pour qu'elle pût juger par comparaison de l'importance de tout ce qui est proposé : l'inconvénient des commissions isolées est qu'elles ne savent pas ce que d'autres commissions ou ce que les bureaux d'un ministère ont fait ou font dans le moment même. Il faudrait qu'elle fût permanente pour qu'elle pût former, faire adopter et maintenir un système, et qu'il lui fût possible de suivre les travaux des voyageurs, de les encourager et de les diriger de ses avis, et de régler la publication des voyages en écartant, d'un côté, les doubles emplois, le luxe du pittoresque, les formats monstrueux, les compilations faites après coup, et, de l'autre, en prêtant l'appui de son autorité à tout ce qu'exige l'avancement de la science, à tout ce qui est nouveau et important. Enfin, il faudrait qu'elle fût peu nombreuse, pour que la responsabilité d'un avis restât quelque part, et pour qu'elle eût la force de résister aux sollicitations et aux exigences qui entourent toute affaire de ce genre.

Je n'ai pu traiter ici que bien imparfaitement un sujet aussi vaste que l'exploration scientifique de l'Asie; et si j'ai pris la liberté d'émettre un vœu sur la manière d'exécuter un plan qui exige tant de temps et de précautions, je n'ai pu vouloir qu'appeler l'attention de la Société asiatique sur quelques points dignes de tout son intérêt. Il est probable que de

meilleures idées sur tous ces points seront proposées, que des moyens d'exécution plus faciles seront trouvés; mais il y a une chose au moins sur laquelle nous serons tous unanimes, c'est l'étroite liaison qui existe entre les études orientales et les voyages en Asie, c'est la nécessité de soutenir les unes par les autres. D'un côté, les missions en Orient ne porteront tous leurs fruits que quand elles seront confiées à ceux qui ont fait des langues et des littératures de l'Asie l'objet de leurs études, et de l'autre, les études savantes sur l'Orient n'acquerront tout leur intérêt que quand on aura donné aux orientalistes les moyens de visiter eux-mêmes les pays dont ils s'occupent. Ainsi ces deux buts seront atteints par une même mesure, l'Orient sera mieux exploré, et les études orientales en France acquerront une vie nouvelle.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. M. LOUIS-PHILIPPE,

PROTECTEUR.

L'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), à Axum.
Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége royal de France.
Amyot, avocat à la cour royale.
André (l'abbé), à Montrouge.
Antoine (l'abbé Joseph), à Pontarlier.
Arconati (le marquis).
Artigues (d').
Avogadro de Valdengo (Th. D.), aumônier de S. M. le roi de Sardaigne, à Turin.
Ayrton, avocat à Londres.

MM. Bach (Julien).

Badiche (l'abbé), trésorier de la métropole.

Bailleul, fils.

Bargès (l'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy de Saint-Hilaire, professeur au Collége royal de France.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bary, lieutenant à la garde municipale de Paris.

Baxter (H. J.), Middle-Temple, à Londres.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales.

Belgiojoso (Mme la princesse).

Belin (François-Alphonse).

Bernay (le docteur Ferdinand), à Berlin.

Bertrand (l'abbé), curé à Herblay (Seine-et-Oise).

Bianchi, secrétaire interprète du Roi pour les langues orientales.

Biot (Édouard).

Bland, membre de la société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), capitaine d'artillerie, à Constantine.

Bonar (Henry).

Bonnety, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Boré (Eugène), correspondant de l'Institut.

MM. Botta (Paul), consul de France à Mossul.
Boutros, ancien principal du collége de Delhi.
Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.
Brière (de), hommes de lettres.
*Brockhaus (le docteur Herman).
Brosselard, attaché à l'administration civile de l'Algérie.
Burgraff, à Liége.
Burnouf (Eugène), membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France.
Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.

Carlin (Louis-Adolphe).
Caspari, professeur à Leipzig.
Cassel (Ph. D.) à Paderborn.
Caussin de Perceval, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes, et au Collége royal de France.
Charmoy, conseiller d'État, ancien professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.
Chaslin (Édouard).
Chastenay (Mme la comtesse Victorine de).
Cherbonneau, professeur d'arabe à Constantine.
Cicconi (l'abbé Tite), bibliothécaire du palais Albani, à Rome.
Clément-Mullet (Jean-Jacques).
Clermont-Tonnerre (le marquis de), colonel d'état-major.

MM. Cohn (Albert), docteur en philosophie à Presbourg.

Collot.

Combarel.

Conon de Gabelentz, conseiller d'État à Altenbourg.

Coquebert de Montbret (Eugène).

Cor, premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Cotelle (Henri), interprète de l'armée d'Afrique.

Defrémery (Charles), élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Delitzsch, professeur à Leipzig.

Derenbourg (Joseph), docteur.

Desaux (Jules).

Desgranges (Alix), secrétaire interprète aux affaires étrangères, professeur au Collége de France.

Desvergers (Adolphe-Noël).

Dieterici (Ph. D.), au Caire.

Dillmann, à Tubingue.

Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Dozon (Auguste).

Drach (P. L. B.), bibliothécaire de la Propagande.

Dubeux (J. L.), conservateur adjoint à la Bibliothèque royale.

MM. Ducaurroy, secrétaire-interprète du Roi.
Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des LL. OO.
Dumeril (Ethelstand).
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).
Duncan Forbes, professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.

Eckstein (le baron d')
Eichhoff, bibliothécaire de S. M. la Reine des Français.
Eichthal (Gustave d').
Elliot (Charles-Boileau), membre de l'Académie royale de Londres.
Ellis, ancien ambassadeur d'Angleterre en Perse et en Chine.
Etheridge (le R. J. William), pasteur anglais.

Falconner Forbes, professeur de LL. OO. à l'University-College de Londres.
Fallet, docteur en théologie, à Courtelary.
Ferraô de Castelbranco (le chevalier).
Finlay (Édouard), à la Havane.
Fleischer, professeur à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, prof. de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forth-Rouen, ministre de France en Chine.
Foucaux (Ph. Édourd).

MM. Fresnel, consul de France, à Djedda.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Gayangoz, professeur d'arabe à Madrid.

Gildemeister, docteur en philosophie à Bonn.

Goldenthal (Ph. D.), à Leipzig.

Goldstücer (Ph. docteur), à Königsberg.

Gorresio (Gaspard), membre de l'Académie de Turin.

Graf, licencié en théologie.

Grangeret de Lagrange, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, rédacteur du Journal asiatique.

Guerrier de Dumast (Auguste-François-Prosper), secrétaire de l'Académie de Nancy.

Guigniaut, membre de l'Institut.

Guillard d'Arcy, docteur en médecine.

Haight, à New-York.

Hamelin, avocat, élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Hase, membre de l'Institut.

Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

Hedde, délégué du commerce en Chine.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique, à Jéna.

Holmboe, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Humbert (Jean), professeur d'arabe à l'Université de Genève.

MM. Jabba, vice-consul, chancelier du consulat d'Autriche, à Symrne.

James (Aimé-François).

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque royale.

Jost (Simon), docteur en philosophie.

Joyau (Firmin), conseiller à la cour royale de Pondichéry.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége royal de France, l'un des conservateurs-adjoints à la Bibliothèque royale.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kellgren (Herman), Ph. D.

Laas d'Aguen.

La Ferté de Senectère (le marquis), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Lagrénée (de), envoyé de France en Chine.

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Lancereau, maître de conférences au collége royal Saint-Louis.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, inspecteur de l'Université.

Lanjuinais (le comte), pair de France.

MM. Laroche (le marquis de), à Saint-Amand-Montrond.

Larsow, professeur à Berlin.

Lasteyrie (le comte de).

Latouche (Emmanuel), élève de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Lazareff (Christophe de), Conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

Le Bas, membre de l'Institut.

Leduc (Leouzon).

Lenormant (Ch.), membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque royale.

Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

Libri, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences et au Collége de France.

Littré, membre de l'Institut.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Lœwenstern (Isidore).

Longard (le docteur).

Longpérier (Adrien de), conservateur des antiquités au Musée du Louvre.

Mac Guckin de Slane (le baron).

Manakji Cursetji, à Bombai.

Mandel (le Dr), à Kremsir, en Moravie.

Marcel (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie royale.

MM. Margossian, à Londres.
Martin, interprète de l'armée d'Alger.
Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.
Meier, agrégé à Tubingen.
Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.
Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.
Mignet, membre de l'Institut, conseiller d'État.
Milon, sénateur, à Nice.
Miniscatchi, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.
Mohl (Jules), membre de l'Institut.
Mohn (Christian).
Monrad (D. G.), à Copenhague.
Montucci (Henry).
Mooyer, bibliothécaire, à Minden.
Mordaunt Ricketts.
Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.
Mosblech (l'abbé).
Mottelettes (Imbert de), secrétaire de la Société ethnologique.
Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.
Muller (Ph. D. Maximilien).
Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque royale.

Nève, professeur à l'université de Louvain.

MM. Ocampo (Melchior).
Orianne, conseiller à la cour royale de Pondichéry.

Pagès (Léon).
Paravey (le chevalier de), membre du corps royal du génie.
Parthey (Ph. D.), à Berlin.
Pasquier (le duc), pair et chancelier de France.
Pastoret (le comte Amédée de), membre de l'Institut.
Pavie (Théodore), élève de l'École spéciale des langues orientales.
Perron, directeur de l'École de médecine du Kaire.
Pictet (Adolphe), à Genève.
Picquéré, professeur à l'Académie orientale, à Vienne.
Platt (William).
Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.
Portal, maître des requêtes.
Portalis (le comte), pair de France, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Institut.
Poujade, consul de France à Tarsous.
Prisse.
Pijnappel, Dr et lecteur à l'Académie de Delft.

Quinsonas (le vicomte de).

MM. Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.

Rauzan (le duc de).

Régnier, instituteur de S. A. R. le comte de Paris.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO. président de la Société.

Renan (Ernest), élève de l'École des langues orientales.

Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.

Ricardo (Frédéric).

Rieu (Charles), Ph. D.

Ritter (Charles), professeur à Berlin.

Rochet, statuaire.

Rœdiger, professeur à l'université de Halle.

Roehrig (Otto), docteur en philosophie.

Rohrbacher (l'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.

Rondot, délégué du commerce en Chine.

Rosin (de), chef d'institution, à Nyon, canton de Vaud.

Roth, docteur en philosophie à Tubingue.

Rougé (le vicomte Emmanuel de).

Rousseau, secrétaire-interprète attaché au parquet de M. le procureur général, à Alger.

Royer, orientaliste, à Versailles.

Salle (le commandeur Eusèbe de), profes-

seur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.

MM. Santarem (le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (de), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), attaché à l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schloezer (Kurd de).

Schulz (le docteur), à Jérusalem.

Scott (le Dr John), à Londres.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au Collége royal Saint-Louis.

Sernin, docteur-médecin de l'hôpital, à Narbonne.

Sklower (Sigismond), professeur au collége royal d'Amiens.

Smith (Arthur), conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne.

Solvet, substitut du procureur général à Alger.

Stæhélin (J. J.), docteur et professseur en théologie, à Bâle.

Staunton (sir Georges-Thomas), membre du Parlement.

Stecher (Jean), profess. à l'univers. de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), de Boston.

Theroulde.

MM. Thomas, élève de l'École spéciale des LL. OO.
Theïmouraz (S. A. R. le Tsaréwitch), à Saint-Pétersbourg.
Tolstoï (le colonel Jacques).
Trithen (J. F.).
Troyer (le capitaine).
Tullberg, docteur en philosophie à l'université d'Upsal.

Umbreit, D^r et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.

Vaïsse (Léon), professeur à l'Institut royal des sourds-muets.
Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.
Vaucel (Louis), à Champremont (Mayenne).
Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.
Vignard, interprète à l'armée d'Afrique.
Vigoureux, professeur à Brest.
Villemain, pair de France, membre de l'Institut.
Vincent, orientaliste.
Vivien, géographe.

Weber (Ph. O.), employé au British Museum à Londres.
Weil, bibliothécaire de l'université, à Heidelberg.

MM. Wessely (Th. D.), à Prague.
Wetzer (Henri-Joseph), professeur de littérature orientale, à Fribourg.
Wetzstein (Ph. D.), à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (S. A. le comte).
Worms (M. D.), à l'école de Saint-Cyr.
Wustenfeld, professeur à Guttingen.

Yermoloff (de), général au service de Russie.

Zenker (Jules-Théodore), docteur en philosophie.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. le baron de Hammer-Purgstall (Joseph), président de l'Académie impériale de Vienne.
Le docteur Lee, à Cambridge.
Le docteur Macbride, professeur à Oxford.
Wilson (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.
Fræhn (le docteur Charles-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

MM. Ouwaroff, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

Humbert, professeur d'arabe à Genève.

Le comte de Castiglioni (C. O.), à Milan.

Rickets, à Londres.

Peyron (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

Freytag, professeur de langues orientales à l'université de Bonn.

Kosegarten (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'université de Greiswalde.

Bopp (F.), membre de l'Académie de Berlin.

D'Ohsson, ambassadeur de Suède à la cour de Berlin.

Sir Graves Chamney Haughton, associé étranger de l'Institut de France.

Wyndham Knatchbull, à Oxford.

Schmidt (L. J.), de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

Haughton (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

Moor (Ed.), de la société royale de Londres et de celle de Calcutta.

Jackson (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique, à Maroc.

Shakespear, à Londres.

Lipovzoff, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général Briggs.

MM. Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.
Hogdson (B. H.), ancien résident à la cour de Népal.
Radja Radhacant Deb, à Calcutta.
Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.
Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombai.
Le général Court, à Lahore.
Le général Ventura, à Lahore.
Lassen (Chr.), professeur, à Bonn.
Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad.
Vullers, professeur de langues orientales à Giessen.
Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur à Kasan.
Flügel, professeur à Meissen.
Dozy (Reinhart), bibliothécaire à Leyde.

III.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Journal asiatique, *seconde série*, années 1828-1835, 16 vol. in-8°, complet; 133 fr. et pour les membres de la Société, 100 fr. Chaque volume séparé (à l'exception des vol. I et II, qui ne se vendent pas séparément) coûte 8 fr. et pour les membres 6 fr.

Le même journal, *troisième série*, années 1836-1842, 14 vol. in-8° 175 fr.

Quatrième série, années 1843-1847, 10 vol. in-8°; 125 fr.

Choix de fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un vol. in-8°; 3 fr. 50 c. et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Éléments de la grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825, 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 c. et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8° br. 2 fr. et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le Pali, ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, par MM. E. Burnouf et Lassen. 1 vol. in-8°, grand-raisin, orné de six planches; 12 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit en latin, avec des notes, par M. Stan. Julien. 2 vol. in-8° (texte chinois lithographié et trad.); 24 fr. et 16 fr. pour les membres de la Société.

Yadjnadattabadha ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, et suivi d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf. 1 vol. in-4°, orné de 15 planches; 15 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in 8°; 15 fr. et 5 fr. pour les membres de la Société.

Poëme sur la prise d'Édesse, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in 8°; 5 fr. et 2 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

La Reconnaissance de Sacountala, drame sanscrit et pracrit de Kâlidâsa, publié en sanscrit et traduit en français par A. L. Chézy. 1 fort volume in-4°, avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

Chronique géorgienne, traduite par M. Brosset; Imprimerie royale. 1 vol. grand in-8°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Chrestomathie chinoise, in-4°; 10 fr. et 6 fr. pour les membres de la Société.

Éléments de la langue géorgienne, par M. Brosset, membre adjoint de l'Académie impériale de Russie, 1 vol. grand in-8°; Paris, Imprimerie royale. 12 fr. et 7 fr. pour les membres de la Société.

Géographie d'Abou'lféda, texte arabe, par MM. Reinaud et le baron de Slane. In-4°; 50 fr. et 30 fr. pour les membres de la Société.

Histoire des rois du Kachmir, en sanscrit et en français, publié par M. le capitaine Troyer. 2 vol. in-8°; 36 fr. et 24 fr. pour les membres de la Société.

OUVRAGES ENCOURAGÉS

DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES.

Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis, edid. J. Vullers. 1 vol. in-4°; 4 fr. pour les membres de la Société.

Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Auguste Loiseleur-Deslong-

champs. 2 vol. in-8°; 21 fr. pour les membres de la Société.

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la Bibliothèque du Roi, par M. E. Burnouf, en 10 livraisons in-fol. 100 fr. pour les membres de la Société.

Y-KING, ex latina interpretatione P. Regis, edidit J. Mohl. 2 vol. in-8°; 14 fr. pour les membres de la Société.

CONTES ARABES DU CHEYKH EL-MOHDY, traduit par J. J. Marcel. 3 vol. in-8°, avec vignettes; 12 fr.

MÉMOIRES RELATIFS À LA GÉORGIE, par M. Brosset. 1 vol. in-8°, lithographié; 8 fr.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-TAMOUL ET TAMOUL-FRANÇAIS, par M. A. Blin. 1 vol. oblong; 6 fr.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition à l'agence de la Société, rue Taranne, n° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du règlement.

IV.

LISTE DES OUVRAGES

MIS EN DÉPÔT PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA, POUR LES MEMBRES.

RAJA TARANGINI, Histoire de Kachmir. 1 vol. in-4°; 27 fr.
MOOJIZ EL-QANOON. 1 vol. in-8°; 13 fr.

Básha Parichheda. 1 vol. in-8°; 7 fr.

Lilavati (en persan). 1 vol. in-8°; 7 fr.

Persian selections. 1 vol. in-8°; 10 fr.

Kifaya. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.

Inayah. Vol. III et IV. 2 vol. in-4°; 38 fr. le volume.

Anatomy, description of the heart. (En persan.) 1 vol. in-8°; 2 fr. 50 c.

Raghu-Vansa. 1 vol. in-8°; 18 fr.

Ashshurh ool-Mooghnee. 1 vol. in-4°; 38 fr.

Thibetan Dictionary, by Csoma de Kōrōs. 1 vol. in-4°; 27 fr.

Thibetan Grammar, by Csoma de Kōrōs. 1 vol. in-4°; 22 fr.

Mahâbhârata. 4 vol. in-4°; chaque volume 30 fr.

Table des matières du Mahâbhârata, quatre cahiers in-4°; 16 fr.

Susruta. 2 vol. in-8°; 25 fr.

Naishada. 1 vol. in.8°; 22 fr.

Asiatic Researches. Tomes XVI et XVII. 2 vol. in-4°; 34 fr. le volume.

Tome XVIII, 1re et 2e part. 1 vol. in-4; 22 francs chaque partie.

Tome XIX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 25 fr.

Tome XX, 1re partie. 1 vol. in-4°; 22 fr.

Index, 1 vol. in-4°; 20 fr.

Journal of the Asiatic Society of Bengal. Les années 1836-1846; 40 fr. l'année.



RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

---

§ 1er.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

La Société est instituée pour encourager l'étude des langues de l'Asie.

Celles de ces langues dont elle se propose plus spécialement, mais non exclusivement, d'encourager l'étude, sont :

1° Les diverses branches (tant en Asie qu'en Afrique) des langues sémitiques;

2° L'arménien et le géorgien;

3° Le grec moderne;

4° Le persan et les anciens idiomes morts de la Perse;

5° Le sanscrit et les dialectes vivants dérivés de cette langue;

6° Le malay et les langues de la presqu'île ultérieure et citérieure de l'Archipel oriental;

7° Les langues tartares et le tibétain;

8° Le chinois.

Art. 2.

Elle se procure les manuscrits asiatiques; elle les répand par la voie de l'impression; elle en fait faire des extraits ou des traductions. Elle encourage en outre la publication des grammaires, des dictionnaires et autres ouvrages utiles à la connaissance de ces diverses langues.

Art. 3.

Elle entretient des relations et une correspondance avec les sociétés qui s'occupent des mêmes objets, et avec les savants asiatiques ou européens qui se livrent à l'étude des langues asiatiques et qui en cultivent la littérature. Elle nomme, à cette effet, des associés correspondants.

§ II.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la société est indéterminé. On en fait partie après avoir été présenté par deux membres et avoir été reçu à la pluralité des voix, soit par le conseil, soit par l'assemblée générale.

Art. 2.

Indépendamment des dons qui pourront être

offerts à la Société, chaque membre paye une souscription annuelle de trente francs.

Art. 3.

Les membres de la Société nomment un conseil, et sont convoqués, au moins une fois l'an, pour entendre un rapport sur les travaux, sur l'emploi des fonds, et pour nommer les membres du conseil.

§ III.

ORGANISATION DU CONSEIL.

ARTICLE PREMIER.

Le conseil se compose :

D'un ou de plusieurs présidents honoraires,
Un président,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint et bibliothécaire,
Un trésorier,
Trois commissaires pour les fonds,
Vingt-quatre membres ordinaires.

Art. 2.

Les présidents honoraires sont nommés à vie par l'assemblée générale, et ont voie délibérative dans le Conseil. Le secrétaire est nommé pour cinq ans par la même assemblée. Le président, les vice-pré-

sidents, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les commissaires des fonds, sont nommés chaque année, et tous ces membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

Art. 3.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

Art. 4.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restants du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblé générale.

Art. 5.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des encouragements; il nomme les associés correspondants; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

ART. 6.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, etc. faits à la Société, avec les noms des donateurs.

ART. 7.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins un fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles.

ART. 8.

Le conseil s'occupera, le plus tôt possible, des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

ART. 9.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

§ IV.

COMPTABILITÉ.

ARTICLE PREMIER.

La commission des fonds présente au conseil

d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et des dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

ART. 2.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

ART. 3.

Les délibérations du conseil d'administration portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. 4.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées, au fur et à mesure, les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

ART. 5.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la

Société, seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son maximum au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un engagement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le payement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

Art. 6.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire, ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'article 2.

Art. 7.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

Art. 8.

La commission des fonds tient un registre dans

lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

ART. 9.

Les dépenses sont acquittées par le trésorier, sur un mandat de la commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle ; ces mandats rappellent les délibérations du conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le conseil d'administration et ordonnancée par la commission des fonds.

ART. 10.

Le trésorier et les membres de la commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la commission est appelée à délibérer. On y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

ART. 11.

Tous les six mois, en septembre ou en mars, la commission des fonds fait d'office connaître la si-

tuation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

Art. 12.

A la fin de l'année, le trésorier présente son compte à la commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

ARTICLES RÉGLEMENTAIRES.

I. Articles relatifs à la surveillance des travaux ordonnés pour le compte de la Société

Adoptés par le Conseil, dans sa séance du 3 juillet 1827.

Le conseil de la Société asiatique, considérant,

1° Que, par le règlement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2° Que, par les divers articles du règlement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution.

3° Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial entraînât la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le désir d'améliorer un ouvrage et de

le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive ;

4° Que, par suite de céla, la balance des recettes et des dépenses établie par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts, et voulant prévenir ces inconvénients,

A arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'article 2 du règlement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits ; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédents, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

ART. 2.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*

surveillance des travaux entrepris pour le compte de la Société.

ART. 3.

Les membres du conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les membres de la commission des fonds, ne pourront point être membres de la commission dont la formation est prescrite par l'article 2. Les membres de ladite commission pourront être réélus immédiatement.

ART. 4.

La commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les imprimeurs, graveurs, traducteurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignements qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

ART. 5.

S'il résulte du rapport de la commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

ART. 6.

Dans le cas où le crédit ouvert excéderait notablement la dépense à laquelle il s'applique, le conseil pourra réduire le crédit primitif et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

ART. 7.

Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

ART. 8.

Il n'est, au surplus, aucunement dérogé, par le présent règlement, à ceux des 4 juillet 1825 et 3 juillet 1826.

II. ARTICLES RELATIFS À LA RÉDACTION ET À L'IMPRESSION DU JOURNAL ASIATIQUE

Adoptés par le Conseil, dans sa séance du 3 décembre 1832.

ARTICLE PREMIER.

La commission du *Journal asiatique* est composée de cinq membres nommés par le conseil et choisis

dans son sein. Le président du conseil assiste et prend part aux délibérations de la commission, toutes les fois qu'il le juge convenable.

ART. 2.

La commission du Journal nomme un de ses membres éditeur du *Journal asiatique*, et le charge de tous les détails relatifs à la rédaction et à l'impression.

ART. 3.

La commission se rassemble une fois par mois; elle entend le rapport de l'éditeur, qui lui soumet les articles dont l'insertion a été demandée, et lui communique les réclamations, de quelque nature qu'elles soient, auxquelles la rédaction a pu donner lieu.

ART. 4.

La commission entend la lecture des articles adressés à l'éditeur, ou en renvoie l'examen à un de ses membres, qui lui en fait son rapport.

ART. 5.

Nul mémoire, article ou fragment, quel qu'il soit, ne peut être inséré dans le Journal, sans que l'éditeur ait été autorisé à l'admettre par une délibération spéciale de la commission.

Art. 6.

La commission du Journal sera autorisée à faire faire des traductions et des extraits des mémoires insérés dans les recueils étrangers, et à allouer une indemnité aux traducteurs.

Art. 7.

Les auteurs ne pourront pas faire de changements considérables à la rédaction des mémoires ou articles dont ils auront obtenu l'insertion dans le Journal, et dont l'éditeur aura cru devoir leur adresser une première épreuve. Dans le cas où les changements faits par les auteurs seraient trop nombreux, les frais de remaniement et de composition resteront à leur charge.

Art. 8.

Les auteurs auront le droit de faire tirer à part cinquante exemplaires au plus de leurs mémoires ou articles. Les frais du tirage à part pourront, avec l'autorisation de la commission, être laissés à la charge de la Société.

Art. 9.

La commission est autorisée à allouer une indemnité à l'éditeur du Journal.

Art. 10.

La commission du Journal est renouvelée chaque

année, dans la séance qui suit l'assemblée générale de la Société; les membres de la commission peuvent être réélus indéfiniment.

III. Articles relatifs aux publications de la Société asiatique

Adoptés en 1842.

Article premier.

Tous les ouvrages que la Société publiera (à l'exception du Journal asiatique) seront imprimés dans le même format, de manière à former une collection intitulée : *Mémoires, textes orientaux et traductions, publiés par la Société asiatique.*

Art. 2.

Une commission permanente est chargée de l'exécution de cette mesure. Elle est composée du président, du secrétaire, de deux vice-présidents et de trois membres élus. Elle est renouvelée par le Conseil, dans sa séance du mois de janvier de chaque année. Les trois membres sortants sont rééligibles.

Art. 3.

La commission des publications examine tous les travaux présentés pour être insérés dans la collection, et fait sur chacun un rapport dans son sein. Elle propose au Conseil la composition de chaque

volume, et le Conseil vote sur l'adoption ou l'exclusion de chaque travail proposé pour l'impression par la commission.

ART. 4

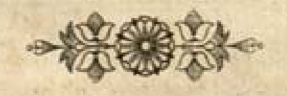
La commission ne peut proposer pour l'impression que des travaux qui sont entièrement achevés et déposés entre ses mains; mais la priorité de présentation n'entraîne pas la priorité d'impression.

ART. 5.

La commission est chargée de tous les soins qu'exige l'exécution matérielle des impressions.

ART. 6.

La commission peut proposer au Conseil d'accorder aux auteurs des exemplaires gratis, dont le nombre ne pourra dépasser cinquante par volume. Si un volume se composait de travaux différents, ces exemplaires seraient répartis en raison de l'étendue de chaque travail.





JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1847.

NOTICES

Sur les pays et les peuples étrangers, tirées des géographies et des annales chinoises; par M. Stanislas Julien.

(Suite.)

V.

THIEN-TCHOU, L'INDE.

1.

EXTRAIT DE MA-TOUAN-LIN, LIV. CCCXXXVIII, FOL. 14.

OBSERVATIONS SUR UN SYSTÈME DE TRANSCRIPTION MÉTHODIQUE DES MOTS SANSKRITS QUI SE RENCONTRENT DANS LES OUVRAGES CHINOIS.

Avant de commencer à traduire le chapitre de *Ma-touan-lin* qui traite de l'Inde; la curieuse relation du voyage de *Khi-nie*, à la tête de trois cents Samanéens chinois, exécuté par ordre impérial, entre les années 964 et 976; le voyage de *Song-yun*, etc. que je donnerai bientôt successivement, j'ai besoin de soumettre au lecteur quelques observations préli-

minaires sur le système que j'ai commencé à adopter pour lire les mots étrangers qui s'y rencontrent, ainsi que dans la grande relation du voyage dans l'Inde d'*Hiouen-thsang*, dont je prépare, depuis quatre ans, une édition en chinois et en français. Il m'eût été aisé, il y a longtemps, de traduire ces importants ouvrages; mais j'aurais été dans la nécessité de conserver les prononciations barbares que fournissent nos vocabulaires, dans les mots qui ne sont que des transcriptions phonétiques de sons indiens. J'aurais eu, il est vrai, pour excuse, l'exemple de De Guignes père, de M. Abel-Rémusat, de M. Klaproth, etc. mais, au point où sont arrivées chez nous les études chinoises, il valait mieux s'abstenir de rien publier sur l'Inde ou sur le bouddhisme indien, d'après les livres chinois, que de continuer à défigurer ainsi des noms qui, correctement écrits, peuvent rappeler aux indianistes des personnages, des contrées, des monuments et des choses mémorables qui, sous le déguisement qui les cachait habituellement, auraient échappé à leur docte attention, et peut-être à leur sagacité.

Mais pour arriver à la lecture correcte des mots sanskrits, que citent les auteurs chinois, et retrouver la correspondance exacte des mots chinois employés, avec les sons de l'alphabet indien, il fallait entreprendre un travail dont j'aurais de la peine à faire comprendre ici l'étendue et la difficulté. Pour le moment, je me bornerai à en donner une idée sommaire. J'étais convaincu d'avance que les Samanéens, indiens ou chinois, n'avaient pas agi chacun d'une manière arbitraire, dans le choix des mots phonétiques dont ils ont fait usage, et que, si l'on réussissait à reconstruire rationnellement leur alphabet, on obtiendrait immédiatement la lecture correcte des mots sanscrits qu'ils avaient en vue, pourvu, toutefois, que ces mots fussent corrects eux-mêmes. Cette dernière observation est fort importante, car dans le *Fo-koue-ki* de *Fa-hien*, par exemple, presque tous les mots sanskrits sont altérés, tandis que dans *Hiouen-thsang*, il sont, à peu d'exceptions près, d'une correction irréprochable.

Or, la langue chinoise est malheureusement fort riche en signes homophones, au point qu'on trouve dans la deuxième partie du Dictionnaire de Morrison, qui ne renferme guère que le quart des mots de la langue, un son (*i*) auquel répondent onze cent soixante-cinq signes d'une orthographe différente. Il est résulté de là que la plupart des Samanéens qui avaient à transcrire du sanskrit en chinois, ont pu choisir, parmi les nombreux homophones, les signes qui leur paraissaient rendre les sons indiens. Cependant, d'après l'exemple des premiers et des plus célèbres traducteurs, il s'est établi une sorte de loi de transcription, qui, peu à peu, a singulièrement limité l'emploi des signes phonétiques. De sorte qu'en recueillant d'abord plusieurs de ces alphabets que la tradition nous a conservés, j'ai pu jeter les bases d'un alphabet, composé déjà de plus de huit cents signes chinois, confirmés, chacun dans leur emploi, par un mot sanskrit correctement lu, où je l'ai trouvé et identifié avec les lettres de l'alphabet *dévanâgarî*. M. Klaproth possédait un exemplaire du *Thong-wen-yun-tong*, recueil de syllabaires chinois pour la transcription régulière du sanskrit, du mongol et du thibétain ; mais il ne s'est pas aperçu que ce précieux ouvrage, publié par ordre de l'empereur *Khien-long*, en 1750, donnait, livre V, fol. 21, treize alphabets différents, savoir : 1° l'alphabet moderne, adopté par ce monarque pour la transcription du sanskrit; 2°-13° les alphabets anciens, suivis par les Samanéens *Seng-kaï* (*Sañghavarma*), *Pou-kong* (*Amoghavadjra*), *Fa-hou* (*Dharmarakcha*), *Wou-tcha-lo* (*Mokchala*), *Khieou-mo-lo-chi* (*Koumâradjîva*) *Hiouen-thsang*, *Fo-tho-pa-to-lo* (*Bouddhabhadra*), *Chi-tcha-nan-tho* (*S'ikchânanda*), *Ti-po-ho-lo* (*Dîvâhara*), *Pou-kong* (*Soubouddhi*), et *Pouan-jo* (*Prâdjña*). Je dois faire observer, toutefois, que si les anciens alphabets 2, 3 et 4 sont seuls classés méthodiquement, suivant l'ordre des lettres sanskrites, les signes phonétiques des autres sont alignés presque au hasard, et il eût fallu à Klaproth une connaissance des livres bouddhiques et du sanskrit, qui lui manquait, pour découvrir la lecture exacte des exemples.

et soumettre ces caractères, devenus des lettres, à une classification rigoureuse. J'ai donc commencé à écrire, sur des cartes séparées, tous les signes de ces trois alphabets, avec l'indication de la lettre sanskrite correspondante. J'ai fait de même pour un quatrième et un cinquième alphabet que j'ai trouvés, l'un dans le Dictionnaire bouddhique *I-tsie-king-in-i* (livre II, fol. 7 v.), de *Youen-ing*, qui écrivait sous les *Thang*, vers 650 de J. C., et l'autre (non classé, mais accompagné d'exemples décisifs), dans le treizième livre du *Fan-i-ming-i-tsi*, ou Dictionnaire des mots indiens cités et expliqués dans les livres chinois, publié sous les *Song*, en 1157. Puis j'ai transcrit en français la prononciation de tous les mots indiens des dictionnaires précités, en ajoutant la traduction des explications, souvent fort discordantes, qu'en rapportent *Youen-ing* et *Tcheou-tun-i*, auteur du *Fan-i-ming-i-tsi*.

A l'aide de ce double secours, M. Théodore Goldstuecker, dont je ne saurais trop reconnaître l'obligeante assistance, a pu me transcrire, en sanskrit correct, un bon quart des mots indiens figurés en caractères chinois. Leur correspondance étant une fois bien établie et reconnue, j'ai analysé ces mots, et les ai, pour ainsi dire, disséqués syllabe par syllabe; puis j'ai consacré une carte particulière aux nouveaux signes chinois que présentaient ces mots indiens, et qui manquaient dans les alphabets précédents, sans oublier d'appuyer la correspondance sinico-indienne des mots chinois phonétiques, par la citation du mot sanskrit qui me l'avait fournie. Soutenu par ces premiers secours, et par une connaissance du sanskrit suffisante pour l'objet que je me proposais, j'ai continué à rechercher la lecture correcte de plusieurs milliers d'autres mots qu'il restait à déterminer; puis cette lecture trouvée, à peu d'exceptions près, j'ai travaillé à compléter, par les procédés décrits ci-dessus, l'alphabet dont je voulais me servir pour transcrire, non-seulement les noms sanskrits dont j'avais la traduction exacte en chinois, mais encore beaucoup de noms de pays, dont la signification manquait aux religieux samanéens.

Par suite de travaux minutieux et pénibles, exécutés patiemment et sans bruit, pendant plus de quatre ans, j'ai commencé à ouvrir une voie nouvelle dans les études chinoises qui se rattachent à l'Inde et à ses religions, et j'ai déjà réussi, en grande partie, à préparer un instrument qui se perfectionnera de jour en jour, soit entre mes mains, soit entre d'autres plus heureuses ou plus habiles, et dont l'utilité se fera sentir de plus en plus dans les publications futures, destinées à faire mieux connaître, non-seulement la géographie, l'histoire et les monuments religieux de l'Inde, mais encore la chronologie bouddhique, la biographie des Samanéens les plus célèbres et le tableau des sectes religieuses, mis en rapport avec les faits et les événements de l'histoire chinoise.

Un de mes savants confrères (M. Reinaud) a eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier (et il a eu la bonté de le reconnaître publiquement) l'utilité de mon alphabet pour la lecture des noms indiens, habituellement défigurés dans les livres chinois. C'est par ce moyen qu'il a pu constater la mention, déjà soupçonnée par lui dans *Hiouen-thsang*, des rois *Harchavarddhana* et *Vikramâditya*, etc. qui avaient échappé à M. Rémusat sous les formes chinoises *Ko-li-cha-fa-tan-na* et *Pi-ki-lo-mo-o-tie-to*, etc. On peut en dire autant des noms de rois suivants, dont la prononciation chinoise était loin de donner la lecture sanskrite, par exemple : *Che-chang-kia* pour *S'as'-âñgka*, *Po-lo-kie-lo-fa-tan-na* pour *Prabhakâravarddhana*, *Tou-lo-pouan-pa-to* pour *Dhrouvapaṭou*, *Mo-hi-in-to-lo* pour *Mahendra*, *Ko-lo-to-fa-tan-na* pour *Râdjavarddhana*, *Tan-ta-kie-to-khieou-to* pour *Tathâgatagoupta*, *Pan-lo-o-tie-to* pour *Vârâditya*, *Pi-lou-tse-kia* pour *Viroûḍhaka*, *Ouen-tan-lo-si-na* pour *Outtarasena*, *Mo-hi-lo-kie-lo* pour *Mahirakoula*, *Sou-da-na* pour *Soudanta*, *Sha-to-po-ho* pour *Sadvaha*, *Pan-saï-kie-lo-fa-mo* pour *Bhâskaravarma*, *Yang-chou-fa-mo* pour *Ans'ouvarma*, etc. etc.

La plus grande difficulté n'était pas de trouver ainsi, à travers une multitude effrayante d'homophones, la loi de transcription, mais de découvrir et de recueillir les mots

sanskrits sacramentels, correspondant à plusieurs milliers de mots chinois qui pouvaient être traduits de plusieurs manières différentes.

Dans les ouvrages chinois relatifs à l'Inde ou au Bouddhisme indien, les noms de lieux, d'hommes, de choses, sont le plus souvent exprimés par leur traduction littérale; mais si l'on priait quelque savant indianiste de retraduire en sanskrit tel ou tel mot chinois, il pourrait, dans certains cas, trouver, par bonheur, le mot indien que l'auteur avait en vue; mais, dans d'autres fort nombreux, il lui arriverait infailliblement de proposer plusieurs mots sanskrits, ayant bien la signification requise, mais dont aucun ne correspondrait au mot original que l'on cherche pour ne point offrir aux savants un son vide de sens, ou une traduction servile qui ne pourrait nullement conduire à deviner le mot indien qu'elle recèle. Les auteurs chinois ont commis, il faut en convenir, une faute immense, lorsque, dans les cas que je viens de mentionner, ils se sont contentés de traduire les noms propres indiens, sans ajouter la prononciation des sons originaux. Les traducteurs thibétains ont constamment fait la même faute. On ne peut la comparer qu'à celle dans laquelle sont tombés sciemment certains écrivains arabes qui, ayant à transcrire des noms géographiques, par exemple, des noms de pays de l'Inde, ont négligé d'ajouter les points-voyelles et de faire usage de points diacritiques pour fixer la lecture des consonnes. A quoi bon décrire les pays étrangers, si l'on ne prend pas les précautions nécessaires pour que la postérité, et même les contemporains, sachent nettement de quoi l'on a voulu parler?

Heureusement pour nous qu'il y a eu, en Chine, des auteurs curieux et patients, qui ont recueilli la plus grande partie des mots indiens des livres bouddhiques, en donnant leur transcription et leur traduction convenue, en caractères chinois. De sorte qu'en retournant, pour ainsi dire, leur travail, et en écrivant sur des cartes séparées les mots chinois qui, dans l'ouvrage original, se trouvaient sous chaque mot

indien, on pouvait retrouver (pourvu qu'on sût le lire correctement) le mot sanskrit sacramentel que les auteurs ont habituellement en vue quand ils emploient telle ou telle expression chinoise, qui n'est que la contre-épreuve d'un mot indien. C'est là ce que j'ai fait en écrivant à part, sous le *mot chinois* et sous le *mot indien* figuré en chinois, non-seulement tous les mots du grand Dictionnaire *Fan-i-ming-i-tsi* (6 vol. petit in-fol.) et du Vocabulaire des livres bouddhiques *Youen-ing-i-tsie-king-in-i* (8 vol.), qui présentaient cette double utilité, mais encore en ajoutant, chaque jour, aux cartes qui en représentent, pour ainsi dire, l'*anatomie bilingue*, tous les mots que je découvre dans mes lectures.

Plus tard, je publierai une série de paradigmes présentant, à la suite de chaque lettre ou syllabe sanskrite, tous les signes chinois qui ont été adoptés, pour la représenter phonétiquement, depuis le IVe jusqu'au XIIe siècle de notre ère. Je n'oublierai pas de justifier l'emploi de chaque caractère par des exemples authentiques faciles à vérifier.

Le catalogue des mots chinois, dont les traducteurs européens ont besoin de donner la forme sanskrite, n'a pas une moindre importance. Je regarderai comme un devoir de le publier aussi complet que possible, et d'accompagner chaque mot, non-seulement des expressions indiennes, dont la correspondance est bien déterminée, mais encore de celles qui, transmises servilement par les auteurs, sous une forme altérée ou presque barbare, ont besoin d'être soumises à l'attention et à la sagacité des indianistes, ou d'être rétablies à l'aide de la traduction chinoise de l'Amarakocha, qui paraît avoir été publiée en chinois sous le titre de *Fan-waï-koue-yu*, 翻外國語 et de 俱舍論因緣事 *Kiu-che-lun-in-youen-sse* (*kiu-che*, qu'on explique par *recueil*, répond à *kocha* कोष), par *Gouṇarata*, maître versé dans la doctrine des *trois collections* (*Tripiṭakâtchâryya*), originaire du royaume d'*Oudjayuni*, lequel vivait sous l'empereur *Wou-ti*,

de la dynastie des *Tcheou* (561-566). (Cf. *Ta-thang-neï-tien-lou*, liv. 5[e], fol. 11, v.) J'ignore si cet important ouvrage existe encore aujourd'hui. Pour s'en assurer, il faudrait posséder en chinois, comme le gouvernement russe, le *Gandjour* (108 vol. pet. fol.) et le *Dandjour* (240 vol.), ou du moins l'index complet de l'édition de Péking de ces deux vastes recueils bouddhiques.

Quelque imparfait que soit encore mon alphabet, bien qu'il se compose déjà de plus de huit cents signes différents, il est aisé de voir, par ce qui précède, quel important secours il peut fournir pour la transcription correcte des sons chinois qui répondent à des mots indiens. Mais il ne faudrait pas attribuer à cet alphabet, composé d'éléments divers, empruntés à une multitude d'auteurs qui n'ont pu se concerter entre eux sur l'emploi phonétique des signes chinois, ou qui ont recueilli des mots indiens sans les comprendre, une utilité qu'il n'a pas et ne saurait avoir. Si l'on peut souvent s'en servir avec bonheur, pour obtenir une lecture exacte, c'est à la condition que les mots sanskrits, figurés par des sons chinois, auront été cités, comme cela arrive toujours dans *Hiouen-thsang*, par un écrivain qui savait parfaitement la langue, et employait constamment les mêmes mots chinois pour figurer les mêmes sons sanskrits, et qui, de plus, aura eu soin de ne pas les tronquer ou défigurer, comme l'ont fait trop souvent *Fa-hien* et beaucoup d'autres écrivains bouddhistes. Si donc l'on espérait arriver, avec un tel alphabet, fût-il parfaitement complet, à tirer des mots sanskrits corrects et complets, de sons chinois tronqués et altérés, ce serait vouloir opérer une métamorphose impossible, excepté dans les cas où une forme incomplète ou corrompue suffit, à une personne exercée, pour découvrir la leçon entière et correcte. Sans cela, qui pourrait, par exemple, trouver *Khotan* (nom de ville) dans *Yu-thien*, *Saṃghârâma* (un couvent) dans *Kia-lan*, *Brahma* dans *Fan* (pour *Fa-la-ma*), *Pantchaparichad* (assemblée quinquennale) dans *Pan-tche-yu-tse*, que Klaproth avait lu *Pantchayouktih*; *Maitreya* (nom d'un *Bodhisattva*)

dans *Mi-le*, *As'oka* (nom de roi) dans *A-yu*, *Dharmagoupta* dans *Tan-wou-te?* etc. *Fa-hien*, d'où sont tirés les mots précédents, pourrait m'en fournir une multitude du même genre.

La notice de *Ma-touan-lin* sur l'Inde, qui va suivre, étant composée de fragments des grands historiens chinois, dont pas un seul, peut-être, ne connaissait les langues de l'Inde, on doit s'attendre à y rencontrer un bon nombre de mots défigurés d'abord par les écrivains originaux, et ensuite par les différents éditeurs du *Wen-hien-thong-khao*. C'est ainsi qu'on y trouve *Ki-li-tchi* et *Tsa-li* pour *Kchattrya* (homme de la caste guerrière), *So-tou* pour *Stoûpa* (un tombeau), *Chi-lo-y-to* pour *Çilâditya* (nom de roi), *Kia-mo-lo* pour *Kapila* (ville). J'ai pu faire disparaître ces altérations, lorsque je connaissais d'ailleurs la forme correcte; mais que pouvais-je, que devais-je faire, en présence de mots indiens, dont je ne trouvais aucune trace dans mes dépouillements bouddhiques, de noms de pays étrangers qui, peut-être, n'apparaissent qu'une seule fois dans le morceau unique où *Ma-touan-lin* les a pris? J'ai adopté, je crois, le seul parti que conseillait la prudence. Si quelquefois j'ai tenté, dans ce cas, une transcription, je l'ai placée entre parenthèses, suivie d'un signe de doute (.....?), ou bien je me suis borné à transcrire simplement les sons chinois, en attendant que d'autres personnes, plus heureuses ou plus versées en sanskrit, réussissent à rétablir l'orthographe originale.

Quant aux noms propres chinois, qui me paraissent évidemment tirés du sanskrit, j'ai pris la liberté d'en proposer la traduction, non d'après un dictionnaire quelconque, mais en me servant de mots indiens déjà employés à ma connaissance, par des écrivains bouddhistes, pour rendre les mêmes mots chinois; et, comme la langue sanskrite peut offrir souvent plusieurs traductions d'un mot donné, j'ai toujours fait suivre d'un signe de doute (?) le mot proposé, même dans les cas où j'avais presque la certitude d'avoir trouvé le mot sacramentel.

Je ne terminerai pas ces observations sans ajouter que le morceau de *Ma-touan-lin* qu'on va lire, m'a présenté, tant à cause des noms de produits étrangers et des noms indiens, que des passages altérés par les éditeurs, des difficultés qu'on n'est pas accoutumé à rencontrer dans les historiens chinois. J'ai été obligé, pour rectifier le texte, de rechercher patiemment les notices originales extraites par l'auteur, et quoique ce genre d'investigation m'ait réussi en plus d'un endroit, je n'ai pas toujours retrouvé les passages qu'il a dû avoir sous les yeux, ou bien, je les ai trouvés entachés des mêmes fautes.

J'avais besoin de soumettre ces observations aux lecteurs, pour montrer que dans cette longue notice et dans les relations de voyages dans l'Inde, que je donnerai successivement, les difficultés que je viens de signaler me donnent peut-être quelques droits à leur indulgence.

C'est sous la dynastie des *Han* postérieurs que la Chine est entrée en relations avec le *Thien-tchou*[1]

[1] Suivant l'ouvrage bouddhique *Ling-yen-tsi-tchou* (liv. I, fol. 2), le mot *Thien-tchou* veut dire *lune* (en sanskrit *indou* इन्दु). On voit, par cette étymologie, que les deux syllabes de ce mot sont altérées, et on a lieu de s'étonner que cette orthographe corrompue ait pu se conserver jusqu'à nos jours dans les écrivains chinois. Tâchons de remonter à l'origine de cette altération.

On lit dans le dictionnaire *Tching-tseu-thong*, au mot 竺 (vulgo *tchou*) : dans 身毒 (vulgo *Chin-tou*), même mot que 天竺 (vulgo *thien-tchou*), le mot 毒 doit se prononcer comme 篤 *tou* (*dou*). Or, le son de 身毒 (vulgo *chin-tou*) a été changé en celui de 天篤 (vulgo *thien-tou*), puis on a abrégé le mot

天竺. Ce nom est le même que celui de *Chin-tou* 身毒, employé du temps des *Han*.

Dans l'origine, fait observer *Ma-touan-lin*, en note, le général *Tchang-kien*, ayant été envoyé en mission dans le *Ta-hia*[1] 大夏 (la Bactriane), vit

篤 *tou* (*dou*) en 竺 (*Khang-hi* rapporte cette abréviation au mot 篤 *tou*); enfin l'abréviation 竺 *tou* (*dou*) a reçu le son de 竹 *tchou*.

Quant au caractère 身 (vulgo *chin*), suivant l'historien *Sse-ma-thsien* (c'est toujours le *Tching-tseu-thong* que nous citons), il doit se prononcer ici comme 捐 *yuen* (mot qui, dans *Khang-hi*, se prononce aussi *yun*, son très-voisin de *yn* ou *in*).

D'après ce qui précède, on s'explique bien comment le mot *Inde*, qui, d'après le voyageur *Hiouen-thsang*, doit s'écrire 印度 *in-tou* (*indou*), transcription phonétique du mot sanskrit इन्दु *indou* (lune), a pu être écrit (Cf. *Fan-i-ming-i-tsi*, liv. VII, fol. 8, et *Khang-hi*) par des voyageurs chinois, qui en ignoraient l'étymologie, 天毒 (*thien-tou*), 身毒 (*chin-tou*) et 身篤 (*chin-tou*), 捐毒 (*yun-tou*), 賢豆 *hien-teou* (豆 *teou* représente le son *dou* ड़ dans mon alphabet), et enfin 天竺 *thien-tchou*, par suite de l'altération des deux syllabes du mot sanskrit इन्दु *indou*, lune.

[1] Suivant l'historien *Sse-ma-thsien*, le pays de *Ta-hia* était situé à environ 2000 lis (200 lieues) au sud-ouest de *Ta-wan* 大宛 (aujourd'hui *Tachigan* (en arabe *Thachkend*), suivant la deuxième édition de la Géographie universelle *Thaï-thsing-i-tong-tchi*; *Khokand*, suivant le *Haï-koue-thou-tchi*), au sud de la rivière *Weï* 嬀 (en sanskrit वच् *Vatch*), l'*Oxus*.

des cannes en roseau de *Khiong* 邛 et des toiles de *Chou* 蜀. « Où vous êtes-vous procuré ces objets? demanda-t-il aux habitants du *Ta-hia*. Nos marchands, répondirent-ils, sont allés les acheter dans le 身毒 (vulgo *Chin-tou*), qui est le même pays que le 天竺 (vulgo *Thien-tchou*, Inde). » Quelques auteurs l'appellent *Mo-kie-tho* (*Magadha* मगध) et d'autres *Po-lo-men* (*koue*) ब्राह्मणराष्ट्र « le royaume des *Brâhmanes*. Il est situé au sud des monts *Tsong-ling*, et, au sud-est, il est éloigné de plusieurs milliers de lis des *Youeï-tchi*. Cette contrée a une étendue d'environ 30,000 lis (3,000 lieues); elle est divisée en cinq parties appelées les cinq *Thien-tchou* (Indes), savoir : le *Thien-tchou* du milieu (l'Inde centrale), le *Thien-tchou* de l'est (l'Inde orientale), le *Thien-tchou* du sud (l'Inde méridionale), le *Thien-tchou* de l'ouest (l'Inde occidentale), et le *Thien-tchou du nord* (l'Inde septentrionale). Chacune de ces divisions renferme plusieurs milliers de lis, et compte plusieurs centaines de villes grandes et petites.

L'Inde méridionale est bornée par une grande mer; celle du nord s'étend jusqu'aux montagnes neigeuses (*Sioue-chan* 雪山, les monts *Himâlaya* हिमालय). De tous côtés, s'élèvent des montagnes qui forment une sorte de muraille. Dans la partie sud, s'étend une vallée par laquelle on peut pénétrer, et qui est considérée comme la *porte* de cette partie de l'Inde.

« L'Inde orientale est bornée à l'est par une grande mer; elle est voisine du *Fou-nan*[1] 扶南 (*Siam*) et du *Lin-i* 林邑 (*Tsiampa*); elle n'en est séparée que par une petite mer.

« L'Inde occidentale touche au *Ki-pin* (*Caboul*) et au *Po-sse* (*Pars'a*, la Perse).

« L'Inde centrale est située au milieu des quatre (autres) parties de l'Inde.

« Tous les royaumes de l'Inde sont gouvernés par des rois. Du temps des *Han*, il y avait encore le royaume de *Youen-tou*[2] 捐毒, qui était éloigné de

[1] On lit dans l'histoire du royaume de *Fou-nan* (Siam): le royaume de *Che-weï* 舍衛 (*Çrâvasti*) dépend de l'Inde; le royaume de *Kia-chi* (*Kâçi*), s'appelle aussi le royaume de *Po-lo-naï* (*Varaṇaçî*, Bénarès), et *Chi-po-lo-naï* (*Çrîvaraṇaçî*, le glorieux royaume de Bénarès). Il est dit dans l'ouvrage intitulé: *Tchou-fa-weï-Fo-koue-ki*, ou Mémoires sur les royaumes de Bouddha, par le samanéen *Tchou-fa-weï* (en sanskrit: *Dharmapâla?*). Le royaume de *Po-lo-naï* (*Varaṇaçî*, Bénarès) est situé à 1480 lis au sud du royaume de *Kia-weï-lo-youeï* (*Kapilavastou*, *Kapila*). La loi de *Çâkyamouni* y est florissante. (Note de l'auteur.)

Ma-touan-lin rapporte ensuite, d'après l'ouvrage *Li-koue-tchouen* 歷國傳, un fait bizarre et sans doute imaginaire, sur une espèce de bœuf du même pays, qu'on appelle 稍割牛 *chao-ko-nieou*, c'est-à-dire le bœuf dont l'on coupe la chair peu à peu. « Il est noir et porte des cornes minces, longues de quatre pieds. Tous les dix jours, on coupe une portion de sa chair; sans cette précaution, il tombe malade ou meurt. Ceux qui boivent de son sang, et, en général, les habitants de ce royaume, vivent jusqu'à un âge très-avancé. Cette espèce de bœuf vit autant que les hommes. Le roi actuel (dit l'auteur du *Li-koué-tch'ouen*) est âgé de cent ans; son royaume fait aussi partie du *Thien-tchou*, c'est-à-dire de l'Inde. »

[2] L'auteur des Annales des *Han*, qu'extrait *Ma-touan-lin*, ne s'est

la ville de *Tchang-'an* de 9,800 lis, et de 2,800 lis de la résidence du *Tou-hou* (ou généralissime chinois du *Si-yu*). Au sud, il touchait aux monts *Tsong-ling;* au nord, il était limitrophe du pays des *Ou-sun*. Les habitants s'habillaient de même que les *Ou-sun;* ils cherchaient, comme eux, les eaux et les pâturages. Ils étaient de l'ancienne race des *Sâï* 塞種. Le mot 捐毒 (vulgo *youen-tou*), dit *Yen-sse-kou*, est le même que 身毒 (vulgo *Chin-tou*, *l'Inde*). L'expression *Saï-tchong* 天竺 est la même que 釋種 (*Chi-tchong*), la race des *Çâkyas*, ou des enfants de *Çâkya* (c'est-à-dire la tribu à laquelle appartenait le fondateur de la religion bouddhique, surnommé *Çâkyamouni* शाक्यमुनि ou le religieux de la famille *Çâkya*). Il y a eu ici, ajoute le commentateur, une légère altération de sons, savoir du mot *chi* 釋 en celui de 塞 *sâï*.»

Tous les pays, continue *Ma-touan-lin*, qui s'étendent du sud-ouest des *Youeï-tchi* et du royaume de *Kao-fou* (Caboul), jusqu'à la *mer occidentale* (*Si-haï* 西海), et à l'est jusqu'à *Pan-khi* 盤起 ou

pas aperçu que le royaume appelé par erreur *Yuen-tou* 捐毒 est précisément celui qu'il a décrit plus haut sous le nom de 身毒 (vulgo *Chin-tou*, pour *Indou*); il ne se trompe pas moins plus bas, en comparant les Indiens aux *Ou-sun*, peuples nomades qui, dans leurs migrations continuelles, recherchaient les eaux et les pâturages. La première erreur est rectifiée plus loin par *Yen-sse-kou*, commentateur des Annales des *Han*.

磐起 (on écrit aussi 磐越 *Pan-youeï*), appartiennent au *Chin-tou* 身毒 (à l'Inde). Il y a plusieurs centaines de villes distinctes qui sont soumises à des chefs puissants; il y a plusieurs dizaines de royaumes distincts qui sont gouvernés par des rois. Quoique ces pays diffèrent un peu l'un de l'autre, cependant on les comprend tous ensemble sous le nom de 身毒 (vulgo *Chin-tou* id-est *In-dou*, Inde).

La capitale est voisine du fleuve *Heng-ho* (*Gaṅgâ*, le Gange), qu'on nomme aussi *Kia-pi-li-ho*, ou le fleuve de *Kapila*.

La montagne du Vautour, *Ling-tsieou-chan*, s'appelle dans la langue des barbares *Kí-tou-kae-chan* (*Grĭdhrakûṭa*). Elle est formée de pierres bleues, et son sommet (*kûṭa*) ressemble à l'oiseau *Tsieou* (*Grĭdhra*, vautour [1]). A cette époque, tous ces royaumes appartenaient aux *Youeï-tchi*.

Les *Youeï-tchi* tuèrent les rois de ces royaumes, et les remplacèrent par des généraux qu'ils chargèrent de les gouverner. Les peuples pratiquent le bouddhisme (*Feou-t'ou-tao*), qui défend de tuer des êtres vivants et de boire du vin. Bientôt cette défense passa dans les mœurs. Le sol est bas et humide, et le climat est extrêmement chaud.

Ce royaume est voisin d'un (c'est-à-dire arrosé par un) grand fleuve. Les soldats combattent montés

[1] Il est situé au sud de *Mo-kie-ti* (*Magadha* मगध), royaume qui fait aussi partie du *Thien-tchou*. (*Tchou-fa-weï-fo-koue-ki*).

sur des éléphants. Les hommes de ce pays sont plus faibles que les *Youeï-tchi*.

L'empereur *Wou-ti*, de la dynastie des *Han* (qui régna depuis l'an 140 jusqu'à l'an 85 avant J. C.), envoya une dizaine de fois des officiers qui sortirent de la Chine par le sud-ouest, dans le but de chercher à entrer dans le *Chin-tou* (l'Inde); mais ils furent arrêtés par les *Kouen-ming*, et aucun d'eux ne put y pénétrer.

Sous le règne de *Ho-ti* (de la dynastie des *Han* postérieurs, entre 89 et 105 de J. C.), l'Inde envoya plusieurs fois son tribut à l'empereur; mais, bientôt après, cet hommage fut interrompu par suite de la révolte des peuples du *Si-yu*.

Dans la deuxième année de la période *Yen-hi*, de l'empereur *Houan-ti* (158-159 de J. C.), (les ambassadeurs de l'Inde) franchirent plusieurs fois les frontières du *Ji-nan* 日南 (le Tonquin actuel), et vinrent offrir le tribut à l'empereur de la Chine.

La tradition rapporte que l'empereur *Ming-ti* (de la dynastie des *Han* postérieurs, qui régna de 58 à 76 de J. C.) vit en songe un homme de couleur d'or et d'une haute stature, dont le sommet de la tête laissait échapper un jet de lumière. Il interrogea, à ce sujet ses officiers, et l'un d'eux lui dit : « Dans l'Occident, il y a un dieu nommé *Fo* (*Bouddha*); son corps est haut de six *tchi* 尺, et jaune comme l'or. »

Là-dessus l'empereur envoya des messagers dans le *Thien-tchou* pour obtenir des renseignements sur

la doctrine de *Fo* (*Bouddha*). Bientôt après, les images et les statues de *Fo* se répandirent en Chine.

Le roi de *Thsou*, nommé *Ying*, fut le premier qui commença à mettre sa foi dans le bouddhisme. Cette conversion fut cause qu'il y eut, en Chine, une foule de personnes qui embrassèrent cette nouvelle doctrine.

Dans la suite, l'empereur *Houan-ti*, qui était fort adonné au culte des esprits, offrit souvent des sacrifices à *Feou-thou* (à Bouddha) et à *Lao-tseu*. Peu à peu, il y eut des hommes qui pratiquèrent le bouddhisme, et, bientôt après, il devint florissant. Sous les dynasties des *Weï* et des *Tsin* (de 220 à 419 de J. C.), les relations entre la Chine et l'Inde éprouvèrent une interruption et furent longtemps sans se renouer. Seulement, sous la dynastie des *Ou* (222-227 de J. C.), *Fan-tchen*, roi de *Fou-nan* (Siam), envoya un de ses parents, nommé *Sou-we*, en ambassade dans l'Inde. Une fois sorti de *Fou-nan*, il s'embarqua à l'embouchure du *Teou-keou-li*, côtoya la mer, et arriva dans un grand golfe qui se trouvait juste au nord-ouest. Il traversa plusieurs royaumes situés le long du golfe, et, au bout d'environ un an, il arriva à l'embouchure du fleuve du *Thien-tchou* (de l'Inde). Il remonta le courant du fleuve sur une étendue de 7,000 lis (700 lieues), et arriva au terme de sa mission.

Le roi de l'Inde fut rempli d'étonnement, et s'écria : « Eh quoi! il existe encore de tels hommes sur les rivages les plus éloignés des mers. » Aus-

sitôt il l'invita à visiter l'intérieur de son royaume.

Par suite de cette ambassade, il envoya deux officiers, *Tchin-song* et un autre, pour aller offrir à *Fan-tchen* et à *Sou-we*, quatre chevaux du pays des *Youeï-tchi*, comme un témoignage de sa reconnaissance. Ils n'arrivèrent qu'au bout de quatre ans. A cette époque, l'empereur de la dynastie *Ou* avait envoyé *Khang-thaï*, du titre de *Tchong-lang*, en mission dans le royaume de *Fou-nan*. Ayant vu *Tchin-song* et son collègue, il les interrogea sur les mœurs du *Thien-tchou* (de l'Inde). « C'est, répondirent-ils, un royaume où fleurit la loi de *Bouddha*. Les hommes sont droits et honnêtes, et la terre est d'une grande fertilité. Le roi s'appelle *Meou-lun;* la capitale où il réside est entourée de murailles. Les rivières et les eaux des sources se divisent en une multitude de courants qui circulent dans des canaux et des fossés, et vont se jeter dans un grand fleuve. Les palais sont ornés de sculptures élégantes; dans les rues et sur les places publiques, dans les maisons, les pavillons et les galeries élevées, on entend le son des clochettes ou du tambour et des chants harmonieux; on voit de riches vêtements et l'on respire le parfum des fleurs.

« Les marchands y arrivent par eau et par terre, et s'y réunissent en grand nombre; ils offrent, suivant le goût du public, des vases artistement travaillés et des objets curieux ou du plus grand prix. »

A gauche et à droite, ou rencontre seize grands

royaumes, savoir : *Kia-weï* (Kapila), *Che-weï* (*Çrâvasti*), *Ye-po* 葉波 [1], etc.

Quelques royaumes, bien qu'éloignés de deux à trois milles lis du *Thien-tchou* (Inde), le respectent et lui obéissent, parce qu'ils considèrent ce royaume comme étant au centre de l'univers.

Dans la cinquième année de la période *Youen-kia*, du règne de *Wen-ti*, de la dynastie des *Song* (en l'an 428 de J. C.), *Youeï-'aï* (c'est-à-dire *aimé de la lune*, en sanscrit *Tchandrapriya*), roi de *Kia-pi-li* (*Kapila*) dans le *Thien-tchou*, envoye un ambassadeur pour présenter à l'empereur, une lettre et lui offrir une bague ornée de diamants, un bracelet en or pur, 摩勒金 (*mo-le*, pour 阿摩落 *amala*, pur), divers objets précieux, et deux perroquets, l'un rouge et l'autre blanc.

Dans la deuxième année de la période *Thaï-chi*, du règne de *Ming-ti* (466 de J. C.), il envoya encore un ambassadeur pour offrir le tribut. L'empereur lui conféra le titre de *Kien-weï-tsiang-kiun* (littéralement : général qui établit l'autorité)[2].

[1] Ce nom de royaume ne se trouve pas dans la grande relation d'*Hiouen-thsang*, et je ne l'ai pas rencontré ailleurs; il me paraît altéré.

[2] Dans la dix-huitième année de la période *Youen-kia* (441 de J. C.), le roi de *Sou-mo-li* envoya un ambassadeur pour offrir des productions de son pays. Dans la deuxième année de la période *Hiao-kien*, du règne de *Hiao-wou* (455 de J. C.), le roi de *Kin-tho-li* envoya un officier du titre de *Tch'ang-chi* pour offrir des vases précieux en or et en argent. Plus tard, dans la première année de la période *Youen-hoeï* du règne de *Feï-ti* (lisez *Tsang-ou-wang*, l'an

Au commencement de la période *Thien-kien* (du règne de *Wou-ti*) de la dynastie des *Liang* (502 de J. C.), *Kio-to* (*Goupta*) roi de l'Inde, envoya *Tchou-lo-ta*, du titre de *Tchang-chi*, pour présenter à l'empereur une lettre et lui offrir un crachoir en *lieou-li* (*vaïdoûryya*, lapis lazuli), divers parfums, des étoffes de *kie-peï* 吉貝 (*karpâsa*, coton), etc. Son royaume était voisin d'un grand fleuve (appelé) *Sin-thao* 新陶 (Sindh), qui prend sa source dans les monts *Kouen-lun* (*Anéouta*), et se divise en cinq fleuves, dont le nom collectif est *Heng-choui* 恆水 (le fleuve *Heng* ou Gange). Son eau est douce et limpide. Au bas (de ce fleuve), on trouve du sel pur (sel gemme) qui est blanc comme du crystal de roche.

Sous le règne de *Siouen-wou*, de la dynastie des *Wei* postérieurs (500-504 de J. C.), le roi de l'Inde envoya un ambassadeur pour offrir un cheval bien dressé. Il raconta que ce royaume produisait des lions, des martres zibelines, des léopards, des *Hoen*[1], des chameaux, des rhinocéros et des éléphants.

Il y a une production minérale, appelée 火

473 de J. C.), le royaume de *Po-li* envoya offrir le tribut. Ces divers royaumes suivaient la doctrine de *Bouddha*. (Note de *Ma-touan-lin*.)

[1] *Ma-touan-lin* écrit 揮 *hoen* (*agitare, movere*), mot corrompu pour *hoen* 鼲, rat, dont la fourrure est fort estimée. J'emprunte cette correction au passage original inséré dans le *Pien-i-tien*, livre LVIII.

齊 *ho-tsí*, qui ressemble au *yun-mou* 雲母 (*mica laminaire*), mais elle est de couleur violette. Elle peut se fendre [1] en feuillets minces comme l'aile d'une cigale, et qui, entassés les uns sur les autres, ressemblent à une étoffe de gaze plusieurs fois repliée sur elle-même. On y trouve une espèce de diamant semblable au *Ts'e-chi-ing* 紫石英 (quartz hyalin cristallisé), que le feu le plus ardent ne saurait dissoudre et qui peut couper le jade; des objets en écaille, de l'or, du cuivre, du fer, du plomb, de l'étain; des tissus en fil d'or [2], des tapis ornés d'or et des tapis en *pé-thié* 白疊 (coton); des parfums provenant de l'arbre *tchen-tan* 旃檀 (चन्दन *tchandana*, santal) et de la plante *yo-kin;* la canne à sucre et autres fruits; du sucre cristallisé, du *hou-tsiao* 胡椒 (*piper nigrum*), du gingembre et du sel noir.

A l'occident, ce royaume entretient, par mer, des relations commerciales avec les peuples du *Ta-thsin* et les *'A-si* 安息 (Parthes). Quelquefois ses habitants se rendent aux royaumes de *Fou-nan* (à

[1] Il y a dans le texte 列 *lie*, «ranger;» c'est une faute; je crois qu'il faut lire 裂 «fendre.» Cette correction est confirmée par un passage identique du *Pien-i-tien* (liv. LVIII), où la même pensée est rendue par 別 «diviser.»

[2] Il y a eu dans le texte 鏤 «graver;» je crois qu'il faut lire 縷 «fil.»

Siam) et de *Kiao-tchi* (Tonking) pour y trafiquer. Ils possèdent beaucoup de corail, de perles, de *lang-kan* (sorte de corail). Ils ne sont pas habitués à tenir des livres de comptes ; ils payent les marchandises avec des *tchi-peï* 齒貝 ou coquilles dentelées (des cauris); ils excellent particulièrement dans les sciences magiques (littéralement, à opérer des transformations). La plus grande marque de respect que puisse donner un homme consiste à baiser les pieds de quelqu'un et à toucher doucement ses talons avant de lui adresser la parole. Dans les maisons (riches), on voit de jeunes chanteuses et des jongleurs qui y portent le plaisir et la joie. Le roi et ses grands officiers s'habillent d'étoffes de soie brochée ; le souverain conserve, sur le sommet de la tête, une petite touffe de cheveux disposés en spirale, et porte le reste de ses cheveux très-courts. Les hommes se font couper les cheveux et se parent de pendants d'oreilles ; ils sont tous habitués à marcher pieds nus. Pour leurs vêtements, ils préfèrent la couleur blanche. Ils sont timides et peu propres à la guerre et aux combats. Ils font usage d'arcs, de flèches, de cuirasses et de lances ; ils savent aussi se servir d'*échelles volantes* 飛梯 (pour l'escalade), de *bœufs en bois* 木牛 et de *chevaux flottants* 流馬 (pour traverser les rivières) et pratiquer des chemins souterrains. Ils ont une écriture et excellent dans l'astronomie et les calculs du calendrier. Les Indiens étudient tous l'ouvrage (élé-

mentaire) intitulé *Si-ta-tchang* 悉曇章 (le *Siddha*, sorte de syllabaire); ils écrivent les choses mémorables sur des feuilles appelées *pei-to-ye* 貝多葉[1].

Yang-ti, (premier) empereur de la dynastie des *Souï* (605 de J. C.), ayant formé le projet d'ouvrir des relations avec le *Si-yu* (les pays à l'ouest de la Chine), envoya *Feï-tou* pour engager[2] les *Si-fan* (Thibétains) et autres peuples à venir rendre hommage à l'empereur. Il y eut beaucoup de princes qui répondirent à son appel; ceux de l'Inde furent les seuls qui refusèrent d'entrer en rapports avec la Chine. L'empereur en fut fort irrité.

Les rois de l'Inde sont de la famille des *Ki-li-tchi*, qu'on appelle aussi *Tsa-li* (les *Kchattryâs* क्षत्रियास्);

[1] On lit dans la Botanique impériale *Kouang-kiun-fang-pou*, section des arbres, liv. XIV : *Peï-to-chou* 貝多樹. «Cet arbre est originaire de *Magadha;* il s'élève à soixante ou soixante et dix pieds, et ne perd jamais ses feuilles en hiver. Il y en a trois espèces, dont la première est appelée *To-lo-po-li-tcha* (en sanskrit *Tâlavrĭkcha*). Ses feuilles se nomment *To-lo-po-li-tcha-peï-to* (en sanskrit *Tâlavrĭkchapatra*). Le mot *peï-to* est un mot indien (*patra*), qu'on traduit en chinois par *feuille*. Les auteurs chinois écrivent tantôt *ye-chou* (en sanskrit *peï-to-po-li-tchâ; lisez patravrĭkcha*, littéralement: *arbre à feuilles*), tantôt *Peï-to-chou*, mot hybride composé de *patra*, feuilles, et de *chou*, arbre.»

«Dans l'Inde, on se sert de l'écorce et des feuilles de ces trois espèces d'arbres pour écrire les livres.» Cet arbre est le palmier nommé *Borassus flabelliformis*. La Botanique impériale, citée ci-dessus, explique l'expression *Peï-to-chou* avec une netteté et des développements que n'avaient pas encore fournis les livres chinois. (Cf. *Fan-i-ming-i-tsi*, liv. VII, fol. 26 v.)

[2] Il y a en chinois : *aller au-devant*.

depuis des siècles, ils occupent le trône sans l'avoir jamais acquis par l'usurpation ni par le meurtre.

Le riz mûrit quatre fois par an; la plus grande des céréales s'appelle *mo-to-tho*[1] 沒驝駝.

Les femmes portent des colliers d'or, d'argent et de perles. On brûle les ossements des morts, on recueille leurs cendres et on les dépose dans un *so-tou*[2] (un *stûpa* स्तूप); mais il arrive quelquefois qu'on abandonne les morts au milieu d'un désert, ou qu'on les jette dans un fleuve : ils servent alors de pâture aux oiseaux de proie et aux bêtes fauves, aux poissons et aux tortues. Nulle loi ne détermine la durée du deuil. Ceux qui se sont rendus coupables de trahison ou de révolte sont mis à mort dans un lieu secret; les peines des délits légers se rachètent avec de l'argent. Ceux qui ont manqué aux devoirs de la piété filiale, subissent l'amputation des mains ou des pieds, du nez ou des oreilles, ou sont exilés aux frontières.

Les Indiens possèdent une écriture, et ils excellent dans les calculs astronomiques[3] et la science

[1] Ce mot ne paraît pas entièrement indien, car les deux dernières syllabes signifient, en chinois, *chameau*. Le caractère *mo* (*ma*) semble être l'abréviation d'un mot sanskrit. Le mot *chameau* est sans doute employé par allusion à la hauteur extraordinaire de cette céréale.

[2] Lisez *So-tou-po* 窣都波. (Cf. *Fan-i-ming-i-tsi*, liv. XX, fol. 5 r.) C'est de ce mot *stûpa* qu'on a fait le mot *tope*. Le texte dit, littéralement : « et l'on bâtit un *stûpa*. »

[3] *Ma-touan-lin* a omis le mot 推 avant 步. (Cf. *Pei-wen-yun-fou*, liv. LXXXV, fol. 191 r.)

du calendrier. Ils font usage des caractères inventés par le dieu *Fan*[1] 梵. Ils écrivent les choses mémorables sur des feuilles appelées *peï-to-ye*[2]. Dans toutes les parties de l'Inde, on montre les antiques traces de Fo (Bouddha Çâkyamouni)[3]. Les habitants ont foi dans les serments solennels; ils se transmettent des formules magiques qui peuvent, dit-on, faire venir les dragons et appeler la pluie.

Dans la période *Wou-te* (du règne de *Kao-tsou* de la dynastie) des *Thang* (618-627), des troubles graves éclatèrent dans l'Inde. Le roi *Chi-lo-y-to* (*Çilâditya*) leva une nombreuse armée et combattit sans que personne pût lui résister. Les éléphants ne quittèrent point leurs selles ni les soldats leurs cuirasses. Il châtia les rois de quatre parties de l'Inde qui, tous, la face tournée vers le nord, lui firent leur soumission.

A cette époque, un religieux bouddhiste, nommé

[1] Ce mot *Fan* 梵 est l'abréviation de *Fan-lan-mo*, *Brahma*. (Cf. *San-thsang-fa-sou*, liv. XLVI, fol. 3.) On écrit plus ordinairement *Fan-mo* 梵摩 *Brahma*. (Cf. *Fan-i-ming-i-tsi*, liv. XI, fol. 11, ligne 4.)

[2] Ce passage se trouve déjà dans un extrait précédent, tiré d'un autre corps d'annales. Nous le conservons pour ne rien retrancher du texte de *Ma-touan-lin*.

[3] Je crois qu'il s'agit ici des vestiges d'anciens monuments bouddhiques construits dans les lieux visités par le *Bouddha*. En chinois, l'expression *kou-tsi* 故跡 désigne souvent les restes d'anciens monuments. (Voir le *Thaï-tsing-i-tong-tchi*, à la section intitulée *Kou-tsi*.)

Hiouen-thsang, arriva dans son royaume. *Chi-lo-y-to* (*Çilâditya*) l'invita à venir le voir et lui dit : Dans votre royaume, il est apparu un homme (un monarque) rempli de sainteté, et l'on a composé un chant guerrier pour célébrer les conquêtes de l'empereur de *Thsin* 秦王 (c'est-à-dire de la Chine); essayez, je vous prie, de me le faire connaître.

Hiouen-thsang lui apprit sommairement de quelle manière *Thaï-tsong* avait apaisé, par sa valeur divine, les malheurs et les troubles de l'empire, et soumis à sa puissance les peuples étrangers[1]. *Tchoang-ouang* (en sanskrit *Çilâditya*) fut ravi de ces paroles et s'écria : « Il convient que je me tourne vers l'est et lui rende mes hommages. »

Dans la quinzième année de la période *Tching-kouan* (en 641), il se donna le titre de roi de *Mo-kie-tho* (*Magadha*) et envoya un ambassadeur pour présenter une lettre à l'empereur. Ce monarque ordonna à *Liang-hoaï-king*, du titre de *Yun-ki-weï*, de se rendre auprès de lui, muni d'une patente impériale, et de l'inviter à la soumission. *Çilâditya* fut rempli d'étonnement. « Depuis l'antiquité, demanda-t-il à ses officiers, est-il jamais venu ici un ambassadeur du *Mo-ho-chin-tan?* — Jamais, répondirent-ils tous ensemble. » Dans la langue des barbares 戎言 (c'est-à dire de ce peuple), ajoute l'auteur, le

[1] Il y a en chinois *Sse-i* 夷四, les « quatre étrangers, » c'est-à-dire les étrangers des quatre points cardinaux (de l'est et de l'ouest, du nord et du midi).

royaume du Milieu (la Chine) s'appelle *Mo-ho-chin-tan* (en sanskrit *Mahâtchînasthâna* महाचीनस्थान). Le roi sortit alors, salua en fléchissant les genoux, reçut ainsi le décret impérial et le plaça sur sa tête (en signe de respect).

Dès que l'envoyé chinois fut de retour, il entra immédiatement dans le palais. Un nouveau décret chargea *Li-i*, du titre de *Weï-weï-tching*, d'aller porter (au roi de *Magadha*) la réponse de l'empereur.

Les grands officiers allèrent au-devant de lui, en dehors de la ville, avec les habitants de la capitale et des villes (voisines) qui affluaient pour le voir et brûlaient des parfums sur son passage. *Çilâditya* vint lui-même, à la tête de ses ministres, et reçut le décret impérial, le visage tourné vers l'orient. Il offrit de nouveau de l'*ho-tsï* (du *mica laminaire*), du parfum appelé *yo-kin* et un arbre appelé *pou-ti-chou* (en sanskrit *bodhidroumas* बोधिद्रुमस् « l'arbre de l'intelligence, *ficus religiosa*). »

Dans la vingtième année de la période *Tching-kouan* (en 646), l'empereur chargea *Ouang-hiouen-tse*, du titre de *Yeou-weï-so-fou-tchang-chi*[1], d'aller en ambassade dans ce royaume, et lui adjoignit *Tsiang-chi-jin*. Avant qu'il fût arrivé, le roi *Çilâditya* mourut, et son royaume tomba dans l'anarchie.

[1] L'encyclopédie *Fa-youen-tchou-lin* (liv. CXX) lui donne le titre de *Tch'ao-san-ta-fou*, sorte de conseiller aulique; nous voyons plus bas qu'il le reçut après avoir accompli son voyage. Malheureusement la relation qu'il composa, en douze livres, n'est point parvenue jusqu'à nous.

Un de ses ministres, nommé *Na-fo-ti-a-la-na-chun* (*Nava...?*), s'empara du pouvoir suprême et envoya des soldats pour repousser *Ouang-hiouen-tse*. A cette époque, sa suite ne se composait que de quelques dizaines de cavaliers, qui luttèrent sans succès et furent tous faits prisonniers. Bientôt après, l'usurpateur employa la violence pour se faire payer le tribut par les différents royaumes. *Hiouan-tse*, résolu à se mettre en avant, se retira d'abord dans une ville située sur la frontière occidentale des *Tou-fan*, et, de là, il appela aux armes les royaumes voisins. Le roi des *Tou-fan* vint avec un millier de soldats, et celui du *Ni-po-lo* (Népal) avec sept mille cavaliers. *Hiouen-tse* les divisa en plusieurs corps et marcha contre la ville de *Ta-po-ho-lo* [1], qu'il prit d'assaut au bout de trois jours. Il coupa trois mille têtes, et il y eut dix mille personnes de noyées. *A-la-na-chun* abandonna son royaume et s'enfuit; puis il recueillit ses troupes dispersées et tenta une nouvelle bataille. Le général *Jin* (ou *Tsiang-chi-jin*) le prit vivant. Il captura et décapita mille hommes. Le reste de l'armée ennemie, obéissant aux ordres de la reine, voulut lui fermer le passage sur les bords de la rivière de *Khien-to-weï* (*Gandhâra*); mais *Tsiang-chi-jin* les battit et les mit en déroute. Il fit prisonniers la reine et les fils du roi, captura douze mille hommes et femmes, et vingt mille têtes de bé-

[1] Ce nom de ville, qu'on pourrait prononcer *Davahara* (?), ne se trouve dans aucun autre ouvrage chinois.

tail, et soumit cinq cent quatre-vingts villes, grandes et petites.

Chi-kieou-ma (*Çrikoumâra?*), roi de l'Inde orientale, lui envoya trente mille bœufs et chevaux, ainsi que des vivres pour toute son armée; à quoi il ajouta des arcs, des sabres et des colliers d'un grand prix. Le roi de *Kia-mo-lo* 迦沒路[1] lui offrit des objets rares, une carte de ses états et plusieurs statuettes de *Lao-tseu*.

Hiouan-tse fit prendre *A-la-na-chun* et alla le présenter à la porte du palais. Les magistrats proclamèrent cette victoire dans le temple des ancêtres, et l'empereur l'éleva au rang de *Tch'ao-san-ta-fou* (sorte de conseiller aulique).

Il avait rencontré un magicien nommé *Na-lo-mi-po-so-meï* (*Nâradevasvâmin?*), qui se disait âgé de deux cents ans et prétendait posséder l'art de procurer l'immortalité. L'empereur étant atteint d'une maladie mortelle, lui ordonna de préparer son remède merveilleux. Il chargea *Thsouï-tun-li*, président du ministère de la guerre, de protéger et de surveiller ses émissaires, qui devaient parcourir tout l'empire pour recueillir des plantes médicinales d'une vertu extraordinaire et les minéraux les plus rares. Il y en eut même qui coururent dans tous les royaumes des *Po-lo-men* (Brâhmanes). *Suivant lui*, « la rivière qu'on appelle *Pan-da-fa* 般茶法 sort du mi-

[1] Un autre auteur écrit, dans le même endroit, *Kia-pi-li* (*Kapila*). (Cf. *Pien-i-tien*, liv. LVIII.)

lieu d'une auge de pierre. Elle est gardée par des hommes en pierre. Il y a sept espèces d'eaux : les unes sont chaudes et les autres froides; (les premières) peuvent dissoudre rapidement des plantes, des herbes et des métaux. Si un homme y plonge la main, elle se trouve cuite et décomposée à l'instant même. On puise cette eau avec un crâne de chameau et on la verse dans une calebasse (*sic*).

« Il y un arbre appelé *ta-laï-la* dont les feuilles ressemblent à celles du *li* (sorte d'ébénier); il croît sur les bords escarpés d'une montagne taillée à pic, dont l'accès est défendu par un grand serpent caché dans une caverne. Ceux qui veulent se procurer de ses feuilles, les font tomber en lançant contre les branches, des flèches à pointe quadrangulaire; mais elles sont bientôt emportées par une multitude d'oiseaux; on lance de nouveau des flèches, et l'on finit par en obtenir. » Telles étaient les fables que débitait ce charlatan. Mais, dans la suite, sa science magique étant demeurée sans effet, l'empereur lui permit de s'en retourner. Il n'eut pas le temps de partir et mourut à *Tchang'an*.

Du temps de l'empereur Kao-tsong (qui monta sur le trône en 650), *Lou-kia-y-to* (*Lokâditya*), originaire de *Ou-ta*[1] se fit aussi présenter à l'empereur, à l'aide de (prétendues) connaissances magiques. Il reçut le titre de *Hoaï-hoa-ta-tsiang-kiun*.

[1] Il y a dans le texte *Niao-ta* 鳥茶; c'est une faute pour 烏茶 *Ouḍa* (*Odra*, aujourd'hui *Orissa*).

Dans la troisième année de la période *Khien-fong* (668 de J. C.), les rois des cinq Indes vinrent tous présenter leurs hommages à l'empereur.

Dans la période *Khaï-youen* (713-714), il arriva trois fois des ambassadeurs de l'Inde centrale, et une fois un envoyé de l'Inde du midi. Ils offrirent un oiseau de cinq couleurs, qui savait parler. Ils demandèrent des troupes pour châtier les *Ta-chi* (les *Tazi*, Arabes) et les *Tou-fan* (Thibétains), et prièrent l'empereur de donner un nom honorifique à leur armée. *Hiouen-tsong* rendit un décret par lequel il lui décernait le titre de *Hoaï-te-kiun* (l'armée qui chérit la vertu).

« Les étrangers, dit l'ambassadeur, ne se croient honorés que par un manteau et une ceinture. »

L'empereur lui fit présent d'un manteau en brocart, d'une ceinture de cuir rehaussée d'or, d'un sachet orné de poissons [1], et de sept autres objets précieux.

Le roi de l'Inde du nord vint une fois présenter ses hommages à l'empereur.

Vers la fin de la période *Khien-youen* (668-670), la Chine ayant perdu le pays de *Ho-long*, les rois de l'Inde cessèrent dès lors de venir à la cour.

Dans la troisième année de la période *Kouang-chun* des *Tcheou* (953 de J. C.), seize Samanéens de l'Inde occidentale, *Sa-man-to* (*Samanta*) et autres, vinrent offrir, en tribut, des chevaux renommés.

[1] On voit, par les Annales des *Thang*, que ces poissons étaient tantôt en jade taillé, tantôt en or ou en argent ciselé.

Dans la troisième année de la période *Khien-te* des *Song* (965 de J. C.), *Tao-youen*, religieux bouddhiste de *Tsang-tcheou*, revint du *Si-yu* (des pays de l'ouest). S'étant procuré une portion des *Che-li* (*Çarîra*) ou reliques de Bouddha, un vase en cristal de roche et quarante fascicules de livres indiens, écrits sur des feuilles de palmier, il vint en faire hommage à l'empereur.

Tao-youen était allé visiter le *Si-yu* dans la période *Thien-fou* (947 de J. C.), et était resté douze ans en voyage. Il avait résidé pendant six ans dans les cinq Indes. Par les cinq Indes 五印度, on entend le *Thien-tchou*. A son retour, il passa par *Yu-thien* (*Khotan*) et arriva en même temps que les envoyés (de l'empereur). *Thaï-tsou* le fit appeler au palais et l'interrogea sur les mœurs, les montagnes, les rivières et l'itinéraire des pays qu'il avait parcourus. Il répondit de point en point à toutes ces questions.

Dans la quatrième année de la période *Khien-te* (966 de J. C.), le religieux *Hing-kin*, suivi de cent cinquante-six autres de ses compagnons, se présenta à la porte du palais, et exprima à l'empereur, le désir qu'il avait de se rendre dans le *Si-yu* (dans les contrées de l'ouest), pour s'y procurer des livres bouddhiques. Cette demande lui fut accordée.

Ils traversèrent les arrondissements de *Khan-tcheou*, *Cha-tcheou*, *I-tcheou*, *Sou-tcheou*, etc. les royaumes de *Yen-ki* (aujourd'hui *Kharachar*), *Kieou-tse* (*Koutché*), *Yu-thien* (*Khotan*), *Kolo* (*Kolom*), etc.

Ils passèrent, en outre, par les royaumes de *Pou-lou-cha* (*Pourouchapoura*, aujourd'hui *Peichaver*), *Kia-chi-mi-lo* (Cachemire), etc. dont tous les princes rendirent des décrets et promulguèrent des ordres pour que les habitants prissent soin de les guider et de les conduire.

Après la période *Khaï-pao* (968-975), on vit arriver, sans interruption, des religieux indiens qui apportaient des manuscrits bouddhiques pour les offrir à l'empereur.

Dans l'hiver de la huitième année (976), *Yang-kie-kouang-lo* (d'autres lisent *Yang-kie-choue-lo*, Añgkasvara?), fils du roi de l'Inde orientale, vint offrir le tribut et présenter ses hommages à l'empereur.

D'après les lois de l'Inde, lorsqu'un roi meurt, son fils aîné (Koumâra-râdja) lui succède; les autres fils quittent la famille et embrassent la vie religieuse, et il ne leur est plus permis de résider dans leur royaume natal.

Il y eut un fils du roi de l'Inde orientale, nommé *Man-tchou-chi-li* (*Mañdjous'rî*), qui arriva à la capitale à la suite de plusieurs religieux de Chine. *Thaï-tsong* (qui monta sur le trône en 976) ordonna de le loger dans le couvent appelé *Siang-koué-sse*. Il observait sévèrement les préceptes bouddhiques, et devint, pour les habitants de la capitale, un objet d'estime et d'admiration. L'empereur l'ayant comblé de richesses et de faveurs, tous les religieux lui portèrent envie et le prirent en haine, et comme il ne comprenait pas la langue chinoise, ils fabriquèrent

un faux placet, par lequel il était censé demander la permission de s'en retourner dans son pays. L'empereur le lui permit.

Quand le décret fut rendu, *Man-tchou-chi-li* (*Mañdjous'rî*) fut d'abord rempli de stupeur et d'indignation. Les religieux lui firent savoir que ce décret était irrévocable. Il resta encore quelques mois et partit. Il annonça qu'il se rendrait sur les bords de la mer du Midi, et s'en retournerait sur un vaisseau marchand. On a jamais su dans quel pays il s'était retiré.

Dans la septième année de la période *Thaï-p'ing-hing-koué* (986 de J. C.), *Kouang-youen*, religieux de *I-tcheou*, alla dans l'Inde, et (à son retour) il présenta à l'empereur une lettre du roi de ce pays, nommé *Mo-si-nang*. L'empereur ordonna à *Chi-hou* (*Dânapâla?*), religieux indien, de la traduire en chinois. Voici cette lettre : « Dans ces derniers temps, j'ai appris qu'il y avait dans le royaume de *Tchîna* (Chine), un roi aussi grand qu'éclairé, parfaitement saint, parfaitement intelligent, et qui, par sa majesté et sa puissance, règne en maître souverain. Chaque jour, je songe avec confusion à mon peu de bonheur, et je gémis de ne pouvoir aller vous offrir moi-même mes hommages. De loin, je dirige affectueusement mes regards vers la capitale de la Chine, et je souhaite à votre sainte personne dix mille félicités.

« A l'arrivée de *Kouang-youen*, j'ai eu l'honneur de recevoir une sainte statuette enrichie de diamants, représentant Çâkyamouni, assis dans l'attitude du

bonheur et du calme divin. Je me suis revêtu du *kia-cha* et lui ai fait des offrandes.»

«Je désire humblement que l'auguste empereur de la Chine obtienne une félicité et une intelligence complètes, qu'il jouisse d'une longue existence pour qu'il guide tous les êtres au bonheur, et qu'il fasse traverser, à tous ceux qui sont exposés au naufrage, la mer immense de la vie et de la mort. Aujourd'hui, j'ai remis à *Kouang-youen*, des reliques de *Çâkyamouni*, pour qu'il les offre de ma part à votre majesté.»

Chi-hou (*Dânapâla?*) traduisit encore une lettre collective des religieux du même royaume, qui, par le style et les pensées, était analogue à celle du roi *Mo-si-nang*.

(Suivant) le Samanéen *Chi-ou* (*Dânapâla?*), «le royaume de *Ou-tien-nang* (*Oudyâna*) appartient à l'Inde du nord. Au bout de douze jours de marche dans la direction de l'ouest, on arrive au royaume de *Khien-tho-lo* (*Gandhâra*); au bout de douze autres jours de marche dans la même direction, on arrive au royaume de *Nang-go-lo-kia-lo* (*Nagarahara*); au bout de dix autres jours de marche dans la même direction, on arrive au royaume de *Lan-po* (*Lampa, Lamghan*); au bout de dix autres jours de marche vers l'ouest, on arrive au royaume de *Go-je-nang* (*Gadjana?*); en continuant à marcher vers l'Ouest, on arrive au royaume de *Po-sse* (*Pars'a*, la Perse); de là, on peut s'embarquer sur la mer de l'Ouest.

«En partant de l'Inde du nord, au bout de cent

vingt jours de marche, on arrive à l'Inde centrale.

« De l'Inde centrale, en marchant vers l'ouest, après trois étapes, on arrive à *A-la-oueï* (?); après douze jours de marche vers l'ouest, on arrive[1] à *Ka-ra-na-kiu-je* (la deuxième syllabe est de trop : *Kanya-koubdja*, Canoge); au bout de douze autres jours de marche vers l'ouest, on arrive au royaume de *Ma-la-oueï;* au bout de douze autres jours de marche vers l'ouest, on arrive au royaume de *Ou-jen-ni*[2] (*Oudjayani*); au bout de vingt-cinq jours de marche vers l'ouest, on arrive au royaume de *Lolo* (*Lara?*); au bout de quarante jours de marche vers l'ouest, on arrive au royaume de *Sou-la-ta* (*Saráchṭra*).

« Après avoir marché encore onze jours vers l'ouest, on arrive à la mer occidentale.

« En général, il faut trois mois de marche pour arriver de l'Inde centrale à l'Inde du midi; de là, en marchant quatre-vingt-dix jours vers l'ouest, on arrive au royaume de *Kong-kia-na* (*Konkaṇapoura*, le *Konkan*); d'où, après un jour de marche vers l'ouest, on arrive à la mer.

[1] Dans ce passage, qui est tiré des Annales des *Song*, *Ma-touan-lin* a omis vingt-trois mots dont voici le sens : On arrive au royaume de *Weï-nang-lo* ou *Mo-nang-lo* (on écrit souvent 未 *oueï* pour 末 *mo*; cette dernière orthographe donnerait le son Manara?). En marchant encore douze jours vers l'ouest, on arrive à *Po-laï-ye-kia* (*Prayâga*); en marchant encore soixante jours vers l'ouest, on arrive (à *Kanyakoubdja*).

[2] Il y a une faute dans le texte, où l'ont lit *niao* 鳥 au lieu de ou 烏.

« En partant de l'Inde méridionale, et en marchant dans la direction du sud, au bout de six mois, on arrive à la mer du Midi. »

Tels furent les itinéraires que fit connaître le religieux *Chi-hou* (*Dânapâla?* दानपाल).

Dans la huitième année (en 983 de J. C.), un religieux, nommé *Fa-yu* 法遇, étant parti de l'Inde, où il était allé chercher des livres bouddhiques, arriva, en revenant, dans le royaume de *San-fo-tsi* (partie de *Sumatra*), où il rencontra un religieux indien nommé *Meï-mo-lo-chi-li* (*Mîmaras'rî?*), qui, après un court entretien, le pria de se charger d'une lettre dans laquelle il exprimait le désir de se rendre dans le royaume du Milieu, et d'y expliquer les livres sacrés.

L'empereur rendit un décret bienveillant pour l'appeler à la capitale.

Fa-yu se remit à quêter et fit fabriquer un dais orné de dragons et un *kia-cha* (sorte de vêtement religieux, du mot sanskrit *kachâya*, brun).

Comme il avait le désir de retourner dans l'Inde, il demanda des lettres impériales pour lui servir de recommandation auprès des princes étrangers dont il devait traverser les états. Il les présenta au roi de *San-fo-tsi* (*Sumatra*); d'où, après un long voyage, il se rendit auprès du prince d'*A-kou-la*, de *Kie-mang* (Kâma?), intendant de cavalerie, chef du royaume de *Ko-lan*, de *Tsan-ta-lo* (*Tchandra*) roi de l'Inde occidentale, dont le fils nommé *Mou-tho-*

sien (Moudhâsîna?) lui remit, à son départ, des lettres de recommandation.

Dans la période *Yong-hi* (984-988 de J. C.), *Thse-han*, religieux de *Weï-tcheou*, revenant du *Si-yu* (des contrées de l'ouest), avec un religieux étranger nommé *Mi-tan-lo* (*Mitra*), apporta des lettres du roi de l'Inde du nord et de *Na-lan-tho* (*Nalanda*), qui s'asseyait sur un trône orné de diamants (*Vadjrâsanam*).

Il y eut, en outre, un brâhmane nommé *Yong-chi* et un sectaire hérétique de la Perse, nommé *A-li-in*, qui arrivèrent ensemble à la capitale.

Yong-chi annonça que son royaume natal s'appelait *Li-te*, et que le roi se nommait *Ya-lo-ou-té*; son surnom était *A-je-ni-fo*; il était vêtu de jaune et portait un bonnet d'or enrichi des sept choses précieuses[1]. Quand il sortait, il montait sur un éléphant, ou était porté en palanquin. Son cortége était précédé de musiciens qui faisaient entendre des chants harmonieux, accompagnés du son des conques et des cymbales. Il visitait souvent les couvents bouddhiques, et distribuait aux pauvres d'abondantes aumônes. La reine s'appelait *Mo-ho-ni* (*Mahâni?*); elle portait une robe de taffetas rouge, qui était enrichie de lames d'or ciselé. Elle ne sortait qu'une

[1] Savoir: 1° *Sou-fa-lo* (*Souvarn'a*), l'or; 2° *A-lou-pa* (*Roûpya*), l'argent; 3° *Lieou-li* (*Vaïdoûrya*), le *lapis lazuli*; 4° *Pho-li* (*Sphat'ika*), le cristal de roche; 5° *Meou-so-lo-kie-la-po* (*Masâragarbha*), l'émeraude; 6° *Mo-lo-kia-li*, l'agate; 7° *Po-ma-lo-kia* (*Padmarâga*), le rubis. (Cf. *San-tsang-fa-sou*, liv. XXX, fol. 14.)

fois par an, et répandait de grandes largesses pour secourir les malheureux. Si quelqu'un avait à se plaindre d'une injustice ou d'un acte tyrannique, il attendait que le roi ou la reine sortissent pour se promener; il les suivait et leur exposait ses griefs. Il y avait quatre ministres qui dirigeaient l'administration du royaume, et qui décidaient de toutes les affaires.

Les différentes sortes de grains, les animaux domestiques et les espèces de fruits étaient les mêmes qu'en Chine. Dans les marchés et pour toute transaction commerciale, on faisait usage de monnaies de cuivre.

On en distinguait (comme en Chine) la face 文, le revers 漫 ou 幙 (qui portaient différentes inscriptions ou ornements); elles étaient rondes, et du même diamètre que celles de Chine; seulement, le centre était plein, et n'était pas percé d'un trou pour qu'on pût les enfiler dans une corde.

Lorsqu'on sort de ce royaume et qu'on marche pendant six mois vers l'est, on arrive au royaume des *Ta-chi* (*Tazi*, Arabes); deux mois après, à *Si-tcheou* (*Tourfan*, pays des Oïgours); trois mois après, à *Hia-tcheou*.

A-li-in ajouta que le roi de son pays natal avait pris le titre de *He-i* (c'est-à-dire Vêtu d'habits noirs [1]); son nom de famille était *Tchang*, et son surnom *Li-li-mo*. Il portait des vêtements de soie brochée

[1] Cette expression désigne les khalifes abbassides. Le khalife qui régnait en Perse vers cette époque (974-991 de J. C.) était *Thay-Lillah*. (Voy. *L'art de vérifier les dates*, pag. 478.)

de différentes couleurs. Chaque fois qu'il sortait pour se promener ou aller à la chasse, il restait absent deux ou trois jours ; il lui fallait un jour pour revenir.

L'administration des affaires publiques était confiée à neuf personnages du rang le plus élevé.

Les habitants ne faisaient point usage de monnaies dans leurs transactions commerciales ; différents objets servaient à acquérir les marchandises par échange.

Lorsqu'on quitte ce royaume, après six mois de marche vers l'est, on arrive au royaume des brâhmanes (dans l'Inde).

Dans la deuxième année de la période *Tchi-tao* (996 de J. C.), un religieux de l'Inde aborda en Chine sur un vaisseau marchand. Il apportait une cloche destinée à l'empereur, un battant[1] (de cloche) orné de sonnettes, une sonnette de cuivre, une statuette de Bouddha, et un livre sacré écrit sur des feuilles de palmier. Il ne comprenait pas la langue chinoise.

Dans la troisième et la neuvième année de la période *Thien-ching* (1025 et 1026 de J. C.), des religieux de l'Inde occidentale, *'Aï-hien-tchi* (c'est-à-dire aimant la connaissance que possèdent les sages, *Prabhadjñânapriya?*), *Sin-hou* (c'est-à-dire le protecteur de la foi, *Praṇayapâla?*), etc. vinrent

[1] Je trouve le mot *tchou* 杵, avec le sens de battant (de cloche) dans le *Pen-ts'ao-kang-mo*, liv. XXXV B, fol. 39 v.

offrir des livres bouddhiques écrits sur des feuilles de palmier. L'empereur leur donna, à chacun, un manteau violet de forme carrée, et une riche ceinture.

Dans le deuxième mois de la cinquième année (1027), cinq religieux, savoir : *Fa-kie-tsiang* (c'est-à-dire Bonheur de la loi, *Dharmaçrî?*), etc. vinrent offrir à l'empereur des livres bouddhiques ; il leur donna, à chacun, un manteau violet de forme carrée.

Dans le premier mois de la troisième année de la période *King-yeou* (1034 de J. C.), neuf religieux, savoir : *Chen-tching* (c'est-à-dire celui qui a bonne renommée, *Souyas'as?*), etc. vinrent offrir à l'empereur des livres bouddhiques et des reliques de Bouddha, ainsi qu'une statuette de *Tong-ya-pousa* (c'est-à-dire du Bodhisattva à dents de cuivre, *Tâmradantabodhisattva?*). L'empereur leur donna des pièces de soie.

MÉMOIRE

Sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. Botta.

(Suite.)

35.

1.

1.

1.

1.

*

2.

1.

Ce type fournit un exemple propre à montrer avec quelle réserve on doit se prononcer sur l'identité ou la différence des diverses espèces d'écritures assyriennes. On ne peut jamais savoir si un caractère qu'on n'a pas encore rencontré dans une localité ne se montrera pas dans d'autres inscriptions tirées du même endroit. Ce n'est, en effet, qu'à la fin de mes recherches à Khorsabad, que j'ai trouvé, dans plusieurs inscriptions, le signe constamment remplacé par , groupe considéré comme caractéristique de l'écriture babylonienne. Les exemples de substitution en sont si nombreux, qu'il n'est pas possible de douter de l'identité de valeur, et pourtant, pendant longtemps, j'aurais pu assurer que le signe babylonien n'avait pas été employé dans l'écriture de Ninive. C'est, au reste, quand il est isolé, qu'il remplace et jamais lorsque ce dernier signe entre en composition avec , comme dans

. Dans ce cas, les variantes de sont différentes, ce sont et , comme on le voit par les exemples. Il me semble cependant qu'il y a deux cas de composition dans lesquels on peut apercevoir une sorte de passage entre et ; dans le second et le troisième, en effet, on voit une certaine analogie entre , substitut de , et , qui entre dans la composition de et de .

Les exemples de substitution de à sont très-nombreux. Ce sont les signes qui, selon moi, représentent, dans l'écriture de Ninive, le caractère , qu'on voit souvent dans les inscriptions trilingues et, en particulier, dans le nom de Xerxès. Je crois pouvoir démontrer cette identité par des équivalents remarquables.

Le signe lui-même se rencontre dans les inscriptions de Persépolis et de Van, mais il manque dans l'écriture babylonienne, où il est probablement toujours remplacé par .

Il n'est pas inutile de remarquer que, quoique les signes et se substituent fréquemment l'un à l'autre, on n'est cependant pas en droit d'en conclure que soit l'équivalent de . Ce dernier, en effet, n'est jamais isolé et ne paraît que joint à ; il semble qu'il n'ait pas de valeur par lui-même, ce qui n'est pas le cas pour , que l'on rencontre fréquemment isolé.

Tout le monde fait du signe une des formes

de la voyelle *a*, et l'on se fonde sur ce qu'il a cette valeur dans le système cunéiforme médique. Je ne crois pas cette raison valable, car il est évident pour moi que le déchiffrement de cette écriture n'est pas arrivé à un degré de sûreté assez grand pour pouvoir servir de terme positif de comparaison. Pour en être convaincu, il suffit de considérer à quelle langue étrange conduisent les valeurs résultant de ce déchiffrement. En outre, nous ne savons pas si les mêmes signes n'ont pas, dans les diverses espèces d'écriture cunéiforme, des valeurs différentes. Quoi qu'il en soit, si l'on retranche la preuve tirée de l'écriture médique, il n'en reste absolument aucune pour nous engager à donner à ►►⊤ la valeur d'une voyelle; on ne peut, en effet, s'appuyer sur sa présence dans le nom d'Achéménide, puisque c'est précisément sur cette valeur déterminée *a priori*, que l'on se base pour lire ce nom comme on le fait. Cette lecture est donc purement arbitraire et rien n'en prouve l'exactitude. A la fin de ce travail, après avoir passé en revue tous les caractères, je donnerai mes propres idées et ferai voir qu'on peut très-bien lire le nom d'Achéménide, en considérant le signe ►►⊤ comme la lettre *n*, et ⊨►⊤⊤ comme une voyelle, ainsi que je l'ai proposé. Ce changement rendrait possible la lecture du mot *ciel* dans les incriptions trilingues; ou du moins, il me semble que l'on pourrait le ramener, d'une manière plausible, à deux mots chaldéens, qui seraient la traduction de l'*Ahûm Vahistêm* zend.

36

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] 3.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au sujet de ce type, en parlant de [cuneiform] et de [cuneiform]; il ne peut y avoir de doute sur l'équivalence de ces signes, puisqu'on en rencontre des exemples même dans les inscriptions de Van. L'inscription XLII de Schulz nous montre, en effet, dans le même nom propre [cuneiform] lig. 2, le signe [cuneiform] remplacé ligne, 13, par [cuneiform].

37.

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] * [cuneiform] 2. [cuneiform] 1.
[cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 2.

[cuneiform] = [cuneiform] 2.

Au commencement de ce travail, j'ai eu occasion de parler de ce type [cuneiform] et de ses très-fréquents

équivalents et ; j'ai dit que ces signes se trouvaient en tête de tous les noms gravés sur les villes dont la prise est représentée dans les bas-reliefs de Khorsabad ; j'ai aussi montré l'analogie de forme et d'emploi entre l'équivalent et le signe qui, à Nakchi Roustam, précède les noms de pays. Il ne peut, je crois, y avoir aucun doute sur l'identité de tous ces caractères.

Parmi les exemples ajoutés, il en est un, le troisième, dont je viens encore de vérifier l'exactitude sur les empreintes et qui mérite l'attention ; le signe y paraît comme l'équivalent d'un groupe très-compliqué ; celui-ci n'est pas sans quelques rapports avec le monogramme représentant le mot *roi*, , que cependant il ne remplace jamais ; mais ces rapports n'en entrainent pas moins une certaine analogie entre les équivalents respectifs de ces deux caractères ; ainsi on trouve,

= =

et = = .

Le type n'existe pas dans les inscriptions trilingues, et son équivalent y prend la forme de . Dans l'écriture assyrienne de Van, on rencontre et ; dans les inscriptions babyloniennes on ne trouve, que le signe . Cependant, il me semble qu'il y a, dans la pierre de Michaud,

un exemple de la substitution du signe à ; cela conduirait à voir dans le caractère babylonien une forme diverse du ninivite .

Il serait bien important de pouvoir fixer la valeur des signes , et , mais j'avoue n'avoir pu, avec les moyens que je possède, arriver à un résultat satisfaisant. La première idée qui se présente en voyant ces signes précéder sur les bas-reliefs les noms de villes, est d'en faire un pronom démonstratif signifiant *ceci est;* mais il me paraît impossible de faire concorder cette supposition avec la présence de ces mêmes caractères au commencement de ces mêmes noms reproduits dans les listes que contiennent les inscriptions elles-mêmes. La figure des objets dont on parle n'étant plus présente, on ne peut supposer que dans ces listes les caractères et aient le sens d'un pronom démonstratif. Il faut nécessairement alors y chercher ou un mot ou une abréviation servant de déterminatif.

On doit d'ailleurs observer que, quoique le signe soit constamment placé au commencement des noms inscrits sur les villes, on ne peut dire, cependant, qu'il n'ait pas été employé autrement que comme déterminatif. Au contraire, non-seulement il paraît avoir eu une valeur phonétique et avoir été employé comme lettre, mais encore, j'ai de fortes raisons de croire qu'il précède aussi des noms propres d'hommes, ou du moins des groupes

de caractères précédés du clou perpendiculaire. Je puis citer, pour exemple, le nom suivant : : cet assemblage de caractères est, comme on le voit, précédé du trait perpendiculaire et suivi du monogramme représentant le mot *roi*. Or, j'ai vu, dans une autre inscription, ce même nom précédé du signe ; il faut donc que ce dernier signe puisse tout à la fois indiquer les noms propres d'hommes ou de contrées, ou bien qu'un nom de roi ait pu être en même temps un nom de ville.

Ce n'est pas ici le moment de discuter ce qui a rapport à ce nom propre, qu'on peut si facilement représenter par les lettres *Kh*, *n*, *n*, et qu'on peut, par conséquent, ramener à un nom sémitique, *Hannon*, par exemple, ou *Canaan*. Plus tard, je reviendrai sur ce sujet, après avoir passé en revue tous les caractères et préparé ainsi les bases d'une discussion approfondie.

Comme dernière observation, je dois dire qu'une de mes inscriptions paraît contenir une liste dans laquelle le signe est constamment suivi de , qui, dans l'écriture ninivite, est le remplaçant du *d* , usité à Persépolis. On y trouve, par exemple :

etc.

38

= 2.

Le signe est extrêmement rare dans les inscriptions. Le caractère, que j'ai rencontré deux fois à sa place, est, au contraire, assez commun. C'est la seule observation que j'aie eu lieu de faire.

39.

= 2.

= 2.

= 1.

= 1.

Le type m'a paru deux fois substitué à, qui est lui-même un équivalent fréquent de. Dans l'inscription XIV de M. Westergaard, à la ligne 16, nous avons même un exemple direct de la substitution de à au commencement du verbe si commun. Or les caractères et sont certainement des voyelles simples ou aspirées, comme je le montrerai; il est donc impossible de faire la lettre *n* de leur équivalent, comme le voudrait M. de Löwenstern, pour obtenir le mot *nacar*, qui, suivant lui, signifie *terre*. Pour y parvenir, il est obligé

d'assimiler le signe à , dont on fait l'*n* du mot Achéménide ; mais jamais ces deux caractères ne se substituent l'un à l'autre, et il n'y a ni dans les inscriptions trilingues, ni dans les miennes, aucune preuve de leur équivalence. En conséquence, quand même la valeur de *n* pour serait certaine, on n'est nullement en droit d'en déduire la même valeur pour , surtout quand on obtient pour résultat un mot comme *nacar*. Il est possible, je crois, de proposer des valeurs plus satisfaisantes pour les trois lettres qui, dans certains cas, forment le mot terre. Dans les inscriptions achéméniennes, le signe , comme tout porte à le croire, est le *h* des Hébreux ; son substitut doit donc avoir une valeur semblable, et il doit en être de même du signe , qui remplace . Ces caractères peuvent donc représenter l'article ; en en faisant abstraction, il nous reste, pour le mot terre, deux lettres, et , dont la dernière est certainement un *r* et la première inconnue. En supposant à celle-ci la valeur *b*, on obtient le mot *bar*, qui répond assez bien aux conditions de sens et de forme. Je ne tiens pas, au reste, à cette hypothèse, contre laquelle il est fort aisé d'élever beaucoup d'objections.

L'exemple de la substitution de à , que nous donne l'inscription de M. Westergaard, a paru douteux à ce savant ; mais il ne l'est pas pour moi ; car j'en trouve la confirmation dans mes propres inscriptions, et précisément dans le même

mot. Les exemples que j'ai ajoutés montrent, en effet, le signe remplaçant dans des abréviations du verbe , qui est tout aussi commun dans les inscriptions de Ninive que dans celles de Persépolis. J'appelle l'attention du lecteur sur cette coïncidence, parce qu'elle concourt à prouver que, non-seulement l'écriture, mais même la langue des inscriptions ninivites sont identiques à celles des inscriptions trilingues. De plus, je vois dans ce fait la preuve que l'inclinaison des clous horizontaux ne change rien à la valeur des signes. En nous démontrant que les signes et sont identiques, cet exemple s'ajoute à d'autres pour montrer qu'il en est de même de et de , de et de .

40.

J'ai déjà parlé des équivalents de ce signe à propos des caractères et .

41.

= [1]. [1].

= *

= *

= [3].

= [1]

= [2]

= [2]

On voit que le signe , quand il est isolé, n'a que de rares équivalents, dont l'un n'est peut-être dû qu'à une faute, puisqu'il n'y en a qu'un exemple et que les deux formes sont très-voisines.

Le premier est certain ; mais on aurait tort d'en conclure immédiatement que les deux signes et aient la même valeur; car celui-ci n'est peut-être qu'une abréviation d'un autre groupe, peut-être même d'un mot. Les exemples ajoutés montrent, en effet, que le groupe compliqué , dans la composition duquel entre le signe , est lui-même très-souvent remplacé par trois caractères , dont le dernier se rapproche beaucoup du type dont nous parlons. Il est fort possible que les mots et soient en réalité différents, quoique de sens rapproché, et qu'ils soient respectivement remplacés, dans quelques cas, par un des signes qui les forment ; l'un par , et l'autre par . Les abréviations respectives de ces deux mots à sens équivalents pourraient les remplacer, sans que, pour cette raison, on fût en droit de conclure que les signes représentatifs de ces abréviations eussent des valeurs phonétiques semblables.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de doute sur

l'équivalence des deux signes et ; cependant, on voit que, joints à , ils ont chacun une variante différente : pour le premier, et pour le second. Ce dernier groupe a beaucoup de rapports avec le monogramme royal , qui souvent, comme on l'a vu, est figuré ainsi : ; il en diffère cependant, parce que, dans celui-ci, le clou horizontal supérieur du signe est remplacé, dans le monogramme, par trois têtes de clous . On serait peut-être en droit d'en conclure que, dans cette abréviation du mot *roi*, les trois têtes horizontales forment la portion du groupe qui représente la lettre *r*, qu'on voit à la fin du mot complet . Dans ce cas, si la lecture que j'ai proposée pour ce mot était certaine, on pourrait en déduire la valeur *ou* pour le signe , puisque les clous horizontaux représentent certainement les six petits coins . Cet indice tendrait encore à confirmer au signe la valeur d'une voyelle, puisqu'un caractère de forme très-rapprochée en serait une également. Mais je n'ose rien affirmer; car j'ai très-peu de confiance dans une méthode de déchiffrement basée sur la décomposition des signes. On ne doit pas, sans doute, négliger ces indications; mais il ne faut pas s'y fiér. Dans le cas présent même, on doit se rappeler que j'ai trouvé

substitué, non-seulement à , mais encore au monogramme lui-même, et, s'il n'y a pas eu erreur, cela prouverait qu'il n'y a pas de différence réelle entre et .

J'ai vu quelque fois le signe supprimé entre deux *r*, exemple :

= .

Ce caractère ne se rencontre pas dans l'écriture assyrienne de Van; dans celle de Babylone, il a été usité; à Persépolis, on trouve deux signes qui lui ressemblent et . Le premier me paraît identique au signe de Khorsabad, mais je n'oserais assurer qu'il en fût de même du second.

42.

= 2. 2. 1. 2.

= 1.

= *

= 1.

Tout le monde connaît le caractère , qui, dans l'écriture cunéiforme persane est un *b*. Dans les inscriptions de Darius, à la fin du nom d'Hystaspe, on trouve la première variante , et cette raison engage à conserver à , dans l'écriture assy-

rienne, la valeur qu'il a dans le premier système. Je n'ose contredire cette opinion, mais je conserve et conserverai des doutes à cet égard, jusqu'à ce que d'autres noms propres viennent confirmer cette détermination.

Deux fois, comme on le voit, j'ai trouvé remplacé par , mais ce n'est pas, selon moi, une preuve d'identité. Ces deux signes ont une forme si rapprochée, qu'on a pu facilement les confondre; je le crois, d'autant plus que, ces caractères étant très-communs, deux exemples de substitution ne sont presque rien, en comparaison du nombre de cas où ils ont été employés.

Une équivalence plus singulière est celle du signe ; on ne peut l'attribuer à une erreur, les deux signes étant très-différents; mais le caractère a, dans le système médique, la valeur de *ch*, et, comme dans les inscriptions trilingues il se rencontre à la fin du nom d'Achéménide, on est tenté de lui attribuer la même valeur dans le système assyrien. Mais comment accorder alors cette valeur avec celle du *b* déduite pour le signe , de sa présence à la fin du nom d'Hystaspe? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

Le caractère est certainement composé de deux signes, et , car on le trouve fréquemment scindé en deux portions.

Je n'ai rencontré que deux fois substitué à ; ce n'est pas une raison suffisante pour regarder ce

dernier signe comme équivalent de , car la ressemblance a pu causer une erreur; par conséquent, lors même qu'on ferait un *b* ou un *p* du signe , on ne pourrait attribuer la même valeur au signe , qui commence le nom de pays de , dans lequel M. de Löwenstern voit le nom de la Perse.

43.

= 2. 2.

= 2.

= 2.

= 2.

= *

= *

=

=

=

=

= 2.

= 1.

Je n'ai presque rien à dire sur ce caractère, qui

se voit dans les écritures assyriennes de toutes les localités. C'est seulement en combinaison avec qu'il m'a paru comme équivalant de ; il n'y a donc rien à conclure de ce fait, puisque ce sont peut-être des mots différents.

Le signe isolé est rare, et c'est surtout en combinaison avec ou qu'il est le plus fréquent. Il produit alors le groupe que l'on remarque dans plusieurs noms tirés des inscriptions de Van.

44.

J'ignore par quelles raisons on a proposé la valeur de *r* pour le signe ; car je n'ai jamais vu ce signe ni sa variété, , remplacer aucune des formes de l'*r;* pour moi, je suis conduit à lui donner une valeur toute différente. , en effet, remplace et , signes qui doivent être des

voyelles ou des aspirations à peu près semblables, puisqu'elles se substituent l'une à l'autre dans le même mot ; j'ai donc quelque raison d'avancer que le signe , est lui-même une voyelle ou une aspiration, et la très-fréquente suppression de ce caractère, soit dans mes inscriptions, soit dans celles de Van, me confirme dans cette opinion. On peut même, par une suite d'inductions assez plausibles, arriver à lui donner la valeur d'un *i* ou d'un *y*; je viens de dire en effet que , se substitue fréquemment à ; il y en a des exemples nombreux même dans les inscriptions trilingues; or, dans une des inscriptions des fenêtres à Persépolis, ce dernier signe se trouve ajouté à celui qui ordinairement se trouve seul pour représenter l'*i* du nom de Darius. On y voit

au lieu de

Il est difficile de ne pas croire que, dans ce cas, représente l'*i* bref, et l'*i* long ou *y*: en conséquence, le signe doit aussi avoir la valeur d'un *i*, puisqu'il remplace si fréquemment à Persépolis le signe . Je dois faire remarquer que, selon moi, les caractères ninivites et , ont les mêmes valeurs que les caractères persépolitains et ; il n'y a qu'une légère différence de forme et, comme de part et d'autre ils équivalent aux mêmes signes, je ne crois pas qu'on puisse con-

tester leur équivalence mutuelle. Telles sont les raisons qui me portent à attribuer au signe [cuneiform] la valeur d'une voyelle simple ou aspirée.

Puisque je suis conduit à parler du nom de Darius, je ferai remarquer une erreur que l'on a commise au sujet des variétés qu'il peut présenter. On a dit à tort que les signes [cuneiform] sont équivalents à [cuneiform]; cette substitution n'est due qu'à une faute de copie. Dans sa VIIIe inscription, Schulz a, par inadvertance, introduit dans le nom de Darius les deux signes [cuneiform] de la ligne suivante, qui font partie de ce qui représente le mot père. Depuis longtemps je connaissais cette faute, parce qu'en 1843, étonné de ce fait, j'avais collationné l'inscription de Schulz avec une copie de la même inscription prise par M. Dittel, compagnon de voyage de M. Westergaard, et que, dans cette copie, le nom de Darius avait sa forme ordinaire. S'il restait des doutes à cet égard, je ferais remarquer que la XXIIe inscription de Rich est la même que la VIIIe de Schulz, et la copie de Rich donne le nom de Darius écrit comme partout.

Je fais cette remarque, parce que je sais que l'on a déjà basé des interprétations sur cette erreur. Il est évident, cependant, que l'on ne peut appeler variantes ou homophones, les différences qui se présentent dans les copies de la même inscription prises par diverses personnes; le même signe n'a pu être écrit que d'une seule manière dans une seule inscription, et les différences sont des erreurs. La compa-

raison entre ces diverses copies ne doit servir qu'à trouver la vraie forme d'un signe dans un cas donné; mais, une fois cette forme démontrée par une bonne copie, on ne doit pas enregistrer les autres comme des homophones; c'est ce que j'ai cherché à éviter, et, avant de prononcer que j'avais trouvé un équivalent, j'ai eu soin de m'assurer que je ne comparais pas deux copies d'un seul et même objet. Pour moi, je me suis basé sur les inscriptions de Rich, Westergaard et Niebuhr, et je n'ai pas tenu compte des différences que peuvent offrir les mauvaises copies rapportées par des personnes dont les inutiles travaux n'ont rien ajouté à ce que leurs devanciers avaient su faire mieux qu'elles.

C'est au commencement d'un même verbe, , qu'on remarque à Persépolis la substitution mutuelle de et de (ou bien); or je prie le lecteur de se rappeler que M. Westergaard, dans sa planche XIV, lig. 16 et 19, nous montre ce même verbe commençant tantôt par , tantôt par . Nous avons donc dans le même mot un exemple de l'échange des signes , , et , et il ne faut pas oublier que les deux premiers s'échangent avec et le dernier avec . Il y a donc quelques raisons de donner une valeur à peu près semblable à tous ces caractères dont l'un , est indubitablement une voyelle ou une aspiration. Si je ne me trompe, ces rapprochements semblent indiquer une sorte de système dans la formation de certains caractères, et nous

montrent peut-être une différence entre les voyelles simples ou brèves d'une part, et longues ou aspirées de l'autre. J'invoque l'indulgence des lecteurs sur ce que je vais dire; mais, dans un sujet si obscur, il peut m'être permis de présenter modestement mes conjectures.

Le signe , est, de l'aveu de tout le monde, une voyelle ou une aspiration; or cent exemples prouvent que les formes et sont absolument équivalentes, soit isolées, soit en composition. On verra, par exemple, les mots et écrits et on trouvera également les signes et figurés ainsi et . Cette forme est même la plus commune dans les inscriptions babyloniennes, et particulièrement sur la pierre de Michaud. Or la forme est composée d'un clou perpendiculaire plus de l'élément , qui équivaut à .

Maintenant qu'est-ce que le signe ou , si ce n'est , plus ce même élément , ou ? Or nous avons vu dans un même mot ces deux caractères et substitués l'un à l'autre; leur valeur doit donc être à peu près semblable. N'est-il pas permis de supposer qu'ils ne diffèrent que par l'aspiration, le *hamza* en quelque sorte, qui serait représenté par l'élément — — ?

Il en serait de même du caractère , qui remplace si fréquemment dans le mot dont j'ai parlé; c'est certainement une voyelle, comme

cela est prouvé, non-seulement par sa substitution à , mais encore par sa présence après l'*r* dans le nom de Darius; dans certains cas, cette voyelle subirait l'adjonction de l'aspiration et deviendrait . Je sais que dans ce cas l'élément , signe de l'aspiration, ne serait plus seul, et qu'il y aurait un clou perpendiculaire de plus ; mais est peut-être une diphthongue aspirée, et si représente *i*, représente peut être *iah*.

On va voir que j'ai rencontré une fois un autre caractère substitué à ; quoique la règle ne s'applique pas exactement à ce cas, il est permis cependant d'y voir une certaine analogie; elle serait complète si le signe avait trois clous perpendiculaires au lieu de deux; serait alors la voyelle simple, et la voyelle aspirée.

On fait du signe la lettre *n*, mais j'ai déjà fait remarquer à quelle difficulté donnait lieu cette détermination. D'une part, se substitue très-fréquemment à , dont on fait le *ch* de Xerxès; de l'autre il s'échange également avec , première lettre du nom d'Hystaspe. Si on donnait à la valeur de *n*, on ne pourrait expliquer ces substitutions que par des erreurs trop nombreuses. Tout s'explique au contraire aisément si l'on regarde le signe , non comme la consonne *n*, mais comme une voyelle simple, et le signe , non plus comme un *ch*, mais comme une voyelle aspirée. La substitution de ces deux signes devient alors

facile à concevoir sans l'attribuer à des erreurs trop nombreuses pour être supposables.

Dans ce système, pour avoir la voyelle [signe cunéiforme] aspirée, il faudrait lui adjoindre l'élément [signe cunéiforme] ou [signe cunéiforme], et c'est ce que donnerait précisément la première lettre du nom d'Hystaspe [signe cunéiforme]. Je sais qu'on veut faire de ce dernier signe un *ch;* mais pour cela il faut nécessairement supprimer l'aspiration radicale qui commence ce nom, et cependant on sait combien ce genre d'articulation est tenace. Pour moi, je crois préférable de la conserver et de voir dans [signe cunéiforme] la voyelle [signe cunéiforme] aspirée. *Hittaspa*, par exemple, représente certainement mieux le nom d'Hystaspe que *Chtaspa*. Je proposerais donc de voir dans les signes [signe cunéiforme] et [signe cunéiforme], qui se substituent l'un à l'autre, les signes d'une voyelle simple dans le premier cas, aspirée dans le second.

Le caractère [signe cunéiforme] n'aurait donc plus pour moi la valeur de *ch*, mais ce serait l'aspiration d'un signe [signe cunéiforme], qui effectivement le remplace assez souvent. Cela changerait nécessairement les lectures proposées pour le nom de Xerxès, mais je crois possible de déchiffrer ce nom d'une manière tout aussi plausible en donnant à [signe cunéiforme] la valeur d'une voyelle ou d'une aspiration, qu'en en faisant la lettre *ch.* Ce signe [signe cunéiforme], en effet, se trouve trois fois dans ce nom, et il est radicalement impossible d'y mettre trois chuintantes; aussi, les personnes qui ont adopté cette lecture, sont-elles obligées d'en supprimer une en la confondant avec l'*r* suivante. Il n'est pas moins im-

possible de faire commencer par une chuintante le nom d'Artaxerce, et cependant nous voyons en tête de ce nom les lettres . Enfin, la suppression fréquente du signe tend encore plus à confirmer mon opinion.

Je pourrais étendre cette analyse à d'autres caractères et montrer que beaucoup ont deux formes interchangeables et différant par la présence ou l'absence de cet élément , que je suis porté à regarder comme un signe d'aspiration, mais je suis loin d'en conclure qu'il faille voir des voyelles aspirées dans tous les caractères qui le contiennent. On remarque, en effet, la présence de cet élément dans des signes dont la valeur comme consonne est fixée d'une manière indubitable, tels que l'*r* et le *d* . Quant au premier, on sait que dans certaines langues, comme en zend, l'aspiration est inhérente à la lettre *r;* par conséquent il ne serait pas étonnant de la voir indiquée dans un caractère cunéiforme ayant cette valeur. Quand au *d* , j'aurai occasion de montrer que la forme qu'il affecte dans les inscriptions trilingues n'est qu'une corruption d'une forme plus compliquée , qui est la plus commune à Khorsabad. J'ai, en effet, dans mes inscriptions tous les passages d'une forme à l'autre.

Si mon idée est juste, nous aurions une suite de voyelles avec leurs aspirées correspondantes.

Simples. Aspirées.

Il serait même possible de montrer que les signes et , substitués si fréquemment à et à , n'échappent pas à cette espèce de règle. Le signe est en effet certainement composé de et de ou , car on le trouve souvent figuré ainsi ; le caractère , de son côté, supporte l'adjonction de la marque d'aspiration , et devient ; on aurait alors à ajouter à la liste précédente :

Simples. Aspirées.

Je ferai remarquer enfin que, dans le système médique, M. Westergaard donne au signe , la valeur de *ou* ou de *v* devant les voyelles; ainsi il lit *vi* le premier caractère du nom d'Hystaspe . Dans ce système, ce caractère ne serait-il pas notre voyelle précédée du signe de l'aspiration ? *Hystaspa*

serait certainement une lecture de ce nom tout aussi satisfaisante que *Vistaspa.* Ce changement de valeur pour le signe peut également s'appliquer au nom de Darius dans ces mêmes inscriptions, mais j'ignore s'il pourrait avoir aussi heureusement lieu partout où il se présente dans l'écriture cunéiforme médique.

Les valeurs que je viens de proposer pour les signes , , , renversent nécessairement tout ce qui a été dit par d'autres et tout ce que j'ai dit moi-même dans le paragraphe 25; par conséquent, il faudrait lire autrement tout ce qu'on a cru lire, soit en noms propres, soit en pronoms, etc. Quant à ces derniers, depuis bien longtemps j'ai proposé pour lecture du pronom de la première personne le mot *anoc*, , mais j'ai toujours conservé des doutes, parce que ce mot se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions à des places où il est impossible de lui donner le sens de *je* ou de *moi*, à moins de supposer que les transcriptions assyriennes ne reproduisent pas exactement le texte zend. Cela peut être, certainement; mais si on peut supposer une différence de texte pour expliquer la présence des lettres , avec le sens de *ego*, dans des endroits où l'on ne s'attend pas à trouver le pronom, je suis tout aussi bien en droit de me servir de cette supposition et de donner à ces lettres un autre sens dans un seul cas, celui où elles se présentent avant le nom du roi. Je puis dire que, dans le texte assyrien, le roi ne parle pas à la première personne comme dans le texte zend; dans un cas

comme dans l'autre il faut faire un changement. Quant au mot , que je regarde comme un des pronoms de troisième personne, on peut très-bien, dans mon système, le lire *haou* ou *hou*, ce qui donne une forme sémitique très-satisfaisante.

Je livre ces considérations au lecteur pour ce qu'elles valent, et ne serai ni étonné, ni fâché, si l'on trouve un meilleur moyen d'expliquer l'échange mutuel et la suppression fréquente des caractères dont j'ai parlé. Mieux que personne je connais les difficultés de cette étude, parce que, sachant pour ainsi dire par cœur des textes très-nombreux et d'une correction parfaite, je connais ce qui concerne chaque caractère et aperçois les obstacles et les contradictions là où tout paraît à d'autres simple et facile. Je suis convaincu que nous ne sortirons des hypothèses que lorsque de nouveaux noms propres nous fourniront des moyens de contrôle qui nous permettent de fixer d'une manière certaine la valeur de certains signes importants, tels que , , , , etc.

Après cette longue digression je reviens aux faits qui concernent le signe . Une seule fois je l'ai trouvé remplacé par la marque du pluriel . Quoique unique, cet exemple n'en est pas moins remarquable, car, si l'on pouvait conclure quelque chose d'un cas isolé et que le signe fût réellement un *i*, on arriverait à donner la même valeur à , et l'on pourrait y voir la forme sémitique du pluriel construit.

La substitution de à est également digne de remarque, car ce dernier groupe représente, selon moi, à Khorsabad, le groupe des inscriptions trilingues, employé dans le nom de Xerxès et dans quelques autres. Si est un *i*, le composé serait un argument à faire valoir en faveur de l'opinion qui attribue au groupe la valeur de la diphthongue *ia*. Mais comment accorder cette valeur avec la présence de à la fin des noms d'Ormuzd et de Xerxès?

Le signe est tout aussi fréquent dans les inscriptions de Van et de Persépolis que dans les miennes; à Van et à Khorsabad il est très-fréquemment final. Le même fait se remarque sur la pierre de Michaud, où, en outre, prend souvent, comme dans l'écriture ninivite, la forme . Je n'ai pas vu ce signe dans la grande inscription de la compagnie des Indes.

(La suite à un prochain numéro.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ALII BEN-ISA

Monitorii oculariorum specimen, edidit Car. Aug. Hille, Med. Dr. — Dresde et Leipzig, 1845, in-8°.

L'étude de l'histoire de la médecine, si fertile en enseignements, a pris de nos jours un développement inusité. Si, jusqu'à présent, l'Occident avait

eu le privilége de fixer l'attention des médecins érudits, uniquement occupés des auteurs grecs et romains; si les Arabes avaient été négligés par eux, malgré l'intérêt et l'importance qu'on ne peut s'empêcher de leur reconnaître, quand il s'agit de ce genre d'étude: on voit avec plaisir que, depuis quelque temps, l'Orient aussi a trouvé ses appréciateurs. Des hommes parfaitement capables de puiser eux-mêmes aux sources originales ont publié plusieurs ouvrages de première valeur sur la médecine chez les Arabes et particulièrement sur leur matière médicale; enfin, l'on est en droit d'espérer que prochainement le nombre de ces recherches et de ces publications augmentera encore.

Parmi les branches de la médecine, il en est une, l'ophthalmologie, qui, dans les siècles où les Arabes régnaient sur l'art de guérir, a été cultivée par eux de prédilection et avec bonheur. Bien qu'ils n'aient en général fait que reproduire et amplifier ce qu'ils avaient reçu des Grecs, ils ont eu cependant occasion d'exercer cette partie des sciences médicales dans une si grande étendue, que souvent ils ont au moins pu rendre plus pratiques et plus détaillés les préceptes de leurs maîtres. Les climats chauds et les contrées orientales ont donné de tout temps, et donnent encore aujourd'hui naissance à des inflammations intenses et fréquentes des organes de la vue, qui souvent même deviennent endémiques et épidémiques. Ces ophthalmies entraînent à leur suite d'autres affections graves de l'œil. En outre, des

maladies nouvelles, et qui auparavant n'avaient pas été décrites, telles que la variole et d'autres fièvres éruptives, certaines affections cutanées, étaient propres aux pays sur lesquels dominèrent les Arabes, et au temps de leur plus grande puissance. En étendant leurs effets aux yeux et à leurs dépendances, elles y produisaient souvent des maladies symptômatiques exigeant des traitements spéciaux, et capables d'éveiller l'attention des praticiens. Toutes ces circonstances sont de nature à donner un grand intérêt aux recherches sur l'histoire de l'ophthalmologie chez les Arabes. De toute manière, leurs théories et leur pratique, en matière de médecine oculaire, devaient être de quelque importance pour ceux des ophthalmologistes qui tendent à considérer cette branche importante de la science médicale, non-seulement par rapport à ses applications, mais encore sous le point de vue scientifique.

Depuis plusieurs années, ces raisons m'avaient engagé à consacrer quelques-unes de mes heures de loisir à l'étude de l'arabe et de l'hébreu, afin de pouvoir, par moi-même, me former une opinion sur les ophthalmologistes arabes et sur les Hébreux, leurs traducteurs les plus habituels et les plus fidèles. Il ne faut pas oublier que les traductions latines des ouvrages médicaux arabes sont presque toutes le produit du moyen âge, et qu'étant faites dans un latin trop calqué sur l'arabe ou sur l'hébreu, et mêlées de termes techniques arabes orthographiés de manière que souvent on n'en peut plus déchif-

frer le sens, elles deviennent ou infidèles ou inintelligibles. Souvent aussi ces traducteurs ont mutilé le texte par la suppression de passages importants, ou bien parce qu'ils ont rédigé leur travail sur des manuscrits tronqués eux-mêmes. Après m'être un peu familiarisé avec la littérature ophthalmologique des Arabes anciens, voyant que ni parmi les orientalistes, ni parmi les médecins possédant la langue arabe, personne ne semblait désireux de s'occuper de l'étude historique de l'oculistique, je me proposais de combler cette lacune, en écrivant une histoire de cette branche de l'art de guérir chez les peuples de l'Orient. Je m'étais tracé un plan pour ce travail de longue haleine, et j'avais réuni de nombreux matériaux. Entre autres, je m'étais occupé d'un oculiste arabe du IXe siècle, à peine connu dans les écoles médicales modernes, et qui avait été l'objet de mes premières investigations. C'est *Isa ben-Ali*, appelé *Jésus Hali* par les écrivains du moyen âge; la Bibliothèque royale de Paris possède un manuscrit très-complet de l'ouvrage de cet auteur, dont il n'existe qu'une ancienne traduction latine, aussi mauvaise que remplie de lacunes. Il entrait dans mes intentions de faire connaître ce manuscrit aux philologues spécialement versés dans l'étude des langues orientales et aux oculistes.

Au milieu de mes préparatifs, je fus agréablement surpris par la publication d'un opuscule, qui me fit concevoir l'espérance de voir une autre personne s'acquitter beaucoup mieux que moi d'une

tâche méritoire, en initiant les médecins et les orientalistes à la littérature ophthalmologique arabe. Cette note a pour objet de rendre un compte succinct de cet opuscule et du plan que l'auteur s'est tracé. C'est un travail qui me paraît devoir intéresser les lecteurs du Journal asiatique par son contenu d'abord, et ensuite par ce qu'il nous promet, si l'auteur persévère dans sa louable entreprise. Voici quel est son titre complet :

Alii ben-Isa Monitorii oculariorum seu compendii ophthalmiatrici ex Cod. arab. Mst. Dresdens. latine redditi specimen, præmissa de medicis arabibus ocularis dissertatione, edidit Carolus Augustus Hille, Med. et Chir. Doctor.

Il a 64 pages, grand in-8°, et se compose de deux parties. La première (p. 10 à 46) est une esquisse de l'ophthalmologie arabe, aperçu concis, mais substantiel et très-bien fait. On y reconnaît parfaitement que l'auteur, non content de puiser avec conscience, patience et sagacité dans les écrits de ses prédécesseurs, surtout dans l'excellent ouvrage de M. Wüstenfeld (*Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, Göttingen, 1840, in-8°), a de plus fait de laborieuses recherches originales. Ce n'est pas sans une vive satisfaction que j'ai trouvé, par exemple, dans ce spécimen, une note historique sur un oculiste arabe, au sujet duquel personne jusqu'ici n'a indiqué aucune particularité, que M. Choulant (*Handbuch der Bücherkunde für die aeltere Medicin*, Leipzig, 1841, in-8°, p. 339), contrairement à son

habitude, a cité sans donner aucun renseignement, et que M. Wüstenfeld a même entièrement passé sous silence. Cet oculiste est *Canamusali de Baldach*. Nous possédons de lui un petit traité pratique sur les maladies des yeux, imprimé en latin avec les traductions anciennes d'Isa ben-Ali. D'après M. Hille (p. 45), « *Canamusali* (ou *Al-Canamusali*) était Arménien de naissance, mahométan de religion, et cultivait à la fois la médecine et la philosophie. Il vivait à Bagdad peu de temps avant que cette ville, en 1258, fût prise d'assaut par les Tartares. » M. Hille donne également des détails exacts et complets sur *Isa ben-Ali*, qu'il appelle *Ali ben-Isa* avec le manuscrit de Dresde.

La seconde partie de la brochure est un prodrome ou un spécimen d'une édition du traité d'Isa ben-Ali que M. Hille se propose de publier. Elle commence (p. 47) par la traduction du premier des trois livres; puis suit (p. 62) celle de la table des matières, indiquant les titres des chapitres des trois livres de l'ouvrage entier. Cette traduction, toujours exacte, si j'en juge par le morceau que j'ai comparé avec le manuscrit de la Bibliothèque royale, est rédigée en un latin correct, clair et exempt d'affectation. Laissant de côté les remarques et les questions de détail, je demanderai seulement à M. Hille, pourquoi il rend toujours par *strata oculi*, *stratum*, les mots طبقة, طبقات العين, qui sont l'équivalent exact des termes de *membranes de l'œil*, *membrana*, *tunica*, et du mot grec χιτών.

Par ce prodrome, M. Hille a voulu montrer ce qu'il se propose de faire, et, en même temps, il a fourni la preuve qu'il était parfaitement à la hauteur de sa tâche. Je n'eus pas plutôt pris connaissance de son opuscule, que je me proposai d'en rendre compte dès que j'en aurais le loisir. Plusieurs mois s'écoulèrent, quand l'auteur, lors d'un voyage scientifique à Paris, se présenta chez moi et me fit connaître son plan. Il ne s'agit rien moins que de publier une histoire complète de l'ophthalmologie chez les Arabes, en commençant par une édition critique d'Isa ben-Ali. On comprend sans peine que je l'encourageai de toutes les manières. Renonçant désormais, et de grand cœur, à l'idée que j'avais eue d'entreprendre un semblable travail, je lui communiquai les notes que j'avais réunies sur ce sujet, et je l'aidai à collationner le manuscrit parisien d'Isa ben-Ali. Si je mentionne ces circonstances, c'est uniquement parce que les rapports que j'ai eus avec M. Hille m'ont convaincu de son double mérite. Comme arabiste, il est parfaitement en mesure de tenir ses engagements; comme médecin, il est très-versé dans l'ophthalmologie pratique et scientifique, et il connaît parfaitement l'état actuel de la science. Cette dernière circonstance, et sur ce point je ne crains pas d'être désavoué par les hommes compétents, est essentielle. En effet, comment expliquer les anciens, si une connaissance profonde et pratique de la matière ne vous donne pas la clef de la critique et de l'interprétation?

Les orientalistes et les médecins peuvent donc l'espérer en toute certitude, l'édition d'Isa ben-Ali, que prépare M. Hille, remplira les conditions que l'on peut exiger. Je vais leur faire connaître en quelques mots le plan de l'auteur. Sa première intention était de se borner à donner seulement une traduction de l'ouvrage entier, conforme à celle qu'il a déjà publiée du premier livre. Actuellement, il s'est arrêté à l'idée de publier le texte avec la traduction, en remplissant les lacunes par la comparaison exacte des deux manuscrits que possèdent les bibliothèques de Dresde et de Paris, et en indiquant soigneusement les différentes leçons. Dans ce but, il a copié une partie du manuscrit de Paris, et, avec ma coopération, il a collationné l'autre partie sur une copie du manuscrit de Dresde qu'il avait faite précédemment. Quant à moi, la comparaison de ces deux manuscrits me fait croire qu'ils sont émanés tous les deux du même texte original, ou de deux textes très-semblables, mais que, par l'inexactitude des copistes, il a été oublié, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, un ou plusieurs mots, ou même une phrase entière. Très-heureusement il ne semble pas arriver que dans tous les deux on ait omis la même phrase ou le même fragment de phrase. De cette manière, en collationnant attentivement les deux manuscrits, on parvient à reconstituer un texte très-complet, et dont les variantes sont en général plus verbales que matérielles. De plus, il existe, dans les deux manuscrits, des gloses

qui tantôt rappellent, dans l'un des deux seulement, la leçon adoptée dans l'autre, tantôt donnent une leçon nouvelle. Quant à celui de Paris, outre les variantes qui sont analogues aux leçons du manuscrit de Dresde, et qui, toutes, sont d'une autre main que le texte, on y trouve encore des notes marginales, fournissant des variantes écrites d'une troisième main, et rarement conformes aux mots correspondants du texte de Dresde, d'où l'on peut conclure qu'elles sont puisées dans un texte primitif, qui diffère encore du Codex de Dresde et de celui de Paris. Ce troisième ordre de notes marginales fournit quelquefois de très-bonnes leçons. De cette manière les deux manuscrits se complètent parfaitement; mais, avec l'un ou l'autre isolément, il eut été impossible de faire une édition irréprochable, exempte de très-notables lacunes.

Afin qu'on puisse mieux juger la différence des deux manuscrits, nous allons rapporter ici un chapitre d'après le texte de Dresde, en ajoutant entre des crochets, avec addition de la lettre P, les variantes du texte de Paris. Les notes marginales des manuscrits de Paris ou de Dresde sont indiquées par les lettres *P. gl.* et *Dr. gl.* En même temps, nous avons chaque fois marqué par des *mots soulignés* celle des variantes que nous regardons comme la meilleure et que nous adoptons. Pour faire ressortir l'utilité d'une nouvelle traduction, nous avons également, dans la nôtre, ajouté entre crochets quelques fragments de la traduction du moyen âge avec

nos remarques. Nous nous sommes servis de l'édition suivante : *Tractatus* de oculis *Jesu Hali. Venet.* 1500. *In-folio.* (Ad calcem *Cyrurgiæ parvæ Guidonis de Cauliaco.*)

الباب السابع فى الالتصاق وجعلا [P.: وعلاجه] امّا الالتصاق فثلاثة [P.: فثلثه] انواع، امّا الالتصاق [P.: اليزاق P. gl.: التصاق] الجفن [Dr. gl. et P.: امّا] بسواد العين، وامّا ببياض العين، وامّا التصاق [P.: التزاق P. gl.: التصاق] الجفنين [Dr. gl. et P.: احدهما] بالآخر، ويعرض ذلك من سببين، احدهما من قرحة تعرض فى العين، ويطول انطباق الجفن عليها، والآخر من بعد علاج الظفرة والسبل [P.: السبل والظفرة] اذا لم [Dr. تدبّر P.: يدبّر] تدبّر العين بالتدبير الذى يجب وهذه العلّة تمنع العين من سهولة الحركة العلاج ينبغى ان تدخل [Dr. gl. et P.: تحت] الجفن بالميل [P.: الميل] فى موضع السعة [P.: الشعر P. gl.: السعة] من الجفن [P.: منه]، وترفع الجفن به او تمد الجفن بضارة [P.: بصنارة] او ضارتين [P.: بصنارتين] ثم تسلخ الالتصاق [P.: الالتزاق P. gl.: الالتصاق] بالمهت كما تعمل [P. gl.: تفعل] بالظفرة، حتى تبرء [P.: تغنى

يتبر [P. gl.: الاشياء الملتصقة ، فان لم يطاوعك [تطاوعك :.P]
بالمهت فاسلخه بالقماذين [P. gl.: عمادين] وبجب ان تتوق
[P.: يتوق] جهدك ، ليلًا ينجذب الغشاء القرني ، فيعرض
من ذلك نتو العنبية [P.: العنبي] ثم تقطر [P.: يقطر]
في العين ماء الملح والكمون [P.: الكمون والملح] ، وتضع بين
الشق قطن [P.: قطنا] مبلوك [P.: مبلولا] بدهن ورد ،
وصفرة بيض وتشد على العين [صفرة بيض مع دهن
ورد] ، فاذا كان في اليوم الثاني قطر في العين ماء الكمون
والملح وتعيد [P.: ويعيد] الفتيلة على الرسم وصفرة
البيض ، فاذا كان في اليوم الثالث استعملت بعض
الاشيافات [P.: الشيافات] [الاشياف] الداملة بحسب ما
تشاهده من المرض ، فان كان الالتصاق [P.: الالتزاق
الالتصاق [P. gl.: في الجفنين واحد بالآخر ، فيجب ان
امكن ان تدخل الميل تحت الجفن ، والا فشق [P.: فشقق]
من الماق الاصغر قليلا بمقدار ما يدخل الميل [تحت
الجفن] ، ثم ترفع الجفن الى فوق بالميل ، وتشقه بالقماذين
[P. gl.: عمادين] ، وان اخترت ان تدخل بدل الميل منجل
[P.: منجلا] معمول [P.: معمولا] بمثل [P.: هذا مثل] منجل

النواصير وتشق به فافعل واغسله بماء الكمون والملح [الملح والكمون :.P] ، وتضع بين الجفنين قطن [قطنا :.P] مبلولاً [ان يغاد الالتصاق] بدهن ورد ، وتوبال النحاس ، او مرهم الاسفيداج [اسفيداج :.P] واحذر [واحذر :.P] ان يعود [يعاود :.P] الالتصاق [التزاق :.P الالتصاق :.P.gl] بان تقوى [يقوى :.P] القطن [الجفن :.P. gl] وتحكه [وتكحله : .Dr. gl ويكحله :.P] دايما بالتوبال والروشناى [والروشنائ :.P] ،

« Livre II, chapitre VII. *De l'adhérence (symblépharon et ankyloblépharon) et de son traitement.*

« Il existe trois espèces d'adhérences [entre les parties de l'œil] : l'adhérence de la paupière avec la prunelle de l'œil [la cornée], celle avec le blanc de l'œil et l'adhérence des paupières entre elles. Cette maladie survient par suite de deux causes. L'une d'elles est une ulcération qui se développe sur l'œil, et la paupière, allongée, recouvre davantage le globe. L'autre cause est le traitement du ptérygium et du pannus, lorsque l'œil n'a pas été soumis à une thérapeutique convenable. Cette maladie enlève à l'œil la facilité de ses mouvements.

« *Traitement.*—Il faut introduire un stylet sous la paupière, à l'endroit [de l'insertion] des cils [c'est-

à-dire au bord libre; tr. *sub palpebra in loco*] et l'élever [tr. *elevabis palliam*] à l'aide du stylet, ou la tendre avec une ou deux érignes [tr. *cum uno banio vel cum duobus*], puis disséquer l'adhérence avec une aiguille à cataracte[1] [tr. *cum mendech, alias moliace*], comme dans l'opération du ptérygium, jusqu'à ce que les adhérences soient détruites [tr. *aperiatur*]. Si vous n'y réussissez pas avec l'aiguille à cataracte [tr. *et si non convenit ei mendech*], disséquez-les avec le scalpel [tr. *cum gamedei*]. Il faut éviter avec le plus grand soin de tirailler la membrane cornée, car il pourrait en résulter une procidence de l'iris. Ensuite instillez dans l'œil de l'eau de cumin et de sel [une infusion de cumin additionnée de sel], placez entre les lèvres de la plaie du coton [tr. *cotum*] imbibé d'huile de rose et de jaune d'œuf, et recou-

[1] Les manuscrits ont بالمَهت; il faut, selon moi, بالمِهَتّ. Le mot مهت ne se trouve point dans le lexique de Freytag. Il est fréquemment employé par les chirurgiens et oculistes arabes pour une espèce d'aiguille à cataracte, différente du مقدح, d'après Avicenne (tom. I, pag. 353, ed. Rom.). De même que مقدح vient de قَدَحَ, « puiser avec une cuillère, vider ou écurer une fontaine, » le mot مِهَتّ, et non مُهْت, doit dériver de هَتَّ, « épancher ou répandre un liquide, » bien que Castell l'ait placé sous مَهَتَ, avec le sens duquel il n'a aucun rapport. Les Arabes nommaient la cataracte *l'eau* (الماء); ils la regardaient comme l'accumulation dans l'œil d'un liquide opaque, et comparaient son opération à l'action d'évacuer une eau trouble, d'épuiser ou de vider l'eau d'une fontaine, lorsqu'elle a perdu sa limpidité. C'est au moins ce qui me paraît ressortir du sens des passages que j'ai comparés, bien qu'à cet égard les chirurgiens arabes et les dictionnaires gardent le silence.

vrez l'œil d'un bandeau [tr. *et liga super oculum vitellum ovi cum oleo rosæ*]. Le second jour, instillez dans l'œil de l'eau de cumin et de sel, et renouvelez le bourdonnet [tr. *lichinium*] et l'application de jaune d'œuf sur la cicatrice [tr. *super scissuram*]. Le troisième jour, selon ce que [la marche de] la maladie vous indiquera [de faire], employez un collyre épulotique.

«Lorsque l'adhérence existe entre les deux paupières, alors il faut, si cela est possible, introduire le stylet sous la paupière. Dans le cas contraire, pratiquez du côté du petit angle une incision peu étendue, juste assez grande pour que le stylet puisse entrer; ensuite poussez la paupière en haut, au moyen du stylet, et disséquez-la avec le scalpel [tr. *cum gamedein*]. Si, au lieu du stylet, vous préférez introduire la serpette [le scalpel falciforme, tr. *elmengab, alias falcem similem hamo*], d'une forme semblable à celle du scalpel en faux pour les fistules [tr. *sicut mengral fistulæ*], servez-vous-en pour l'incision [tr. *et scinde vel aperi cum eo et operare*; il a donc lu فاعمل pour فافعل]. Lavez [la plaie] avec l'eau de cumin et de sel, et placez entre les paupières du coton [tr. *cotam admodum tentæ*] imbibé d'huile de rose et de scorie d'airain [oxyde de cuivre, tr. *batituræ æris*] ou d'emplâtre de céruse [tr. *vel emplastrum de cerusa decem marsiam*]. Gardez-vous bien de donner lieu à une récidive de l'adhérence, en voulant fortifier la paupière et en y appliquant assidûment des collyres [astringents], tels que la scorie et la pyrite. [Tr. *et si*

redit conglutinatio, cave ne fortifices alcophol et alcophola eam quotidie cum batitura æris et rustoim, etc. Cette traduction fournit une troisième leçon : ال كحل pour الجفن. Celle que j'ai donnée, sans être en contradiction avec le sens grammatical un peu vague du passage, est plus particulièrement basée sur sa teneur médicale et sur la comparaison avec les passages analogues des chirurgiens arabes.] »

A propos du travail de M. Hille, il se présente encore à mon esprit quelques considérations d'un autre ordre, que je crois utile de signaler ici à mon jeune confrère, ainsi qu'à tous ceux qui s'occuperont de littérature ophthalmologique arabe.

1° Quant à la traduction, il est évident que, si elle doit faciliter la lecture de l'ouvrage à ceux qui connaissent l'arabe et leur servir de guide, de commentaire, elle est surtout destinée à remplacer le texte original pour ceux qui ignorent cette langue. Il faut donc qu'elle soit aussi littérale que possible. Toutes les fois que la clarté du sens exigera l'addition d'un ou de plusieurs mots explicatifs ou complémentaires, on ne devra ajouter ces mots qu'entre des crochets. Plus d'une fois des discussions scientifiques ont été soulevées qui n'auraient pas eu lieu sans l'addition arbitraire de quelques mots par un traducteur. Encore dernièrement ce cas s'est présenté à l'occasion de recherches historiques sur l'opération de la cataracte par le procédé de la succion, usité vers le xe siècle, dans l'Irak et le Khorasan.

2° S'il est indispensable d'appliquer aux travaux

des anciens une critique qu'on pourrait appeler pratique, parce qu'elle doit avoir pour base l'étude clinique et anatomique des maladies des yeux, il n'est pas moins nécessaire d'avoir recours à la critique et à l'herméneutique historiques. Les Arabes ont presque toujours puisé chez leurs devanciers. Là donc où leurs écrits présentent de l'obscurité, on parvient à la dissiper le plus souvent en remontant aux Grecs et aux Romains. Loin qu'on puisse négliger l'étude de ces derniers, on comprendra sans peine qu'il faille commencer par eux avant d'arriver aux Arabes.

Dès que chez ces derniers il y aura quelque passage inintelligible, il faudra le comparer aux écrits des auteurs grecs et romains. Souvent ils fourniront, les Grecs surtout, l'origine d'une théorie, d'un mode de traitement, le sens et l'explication d'un terme technique obscur dans le texte arabe. On ne devra pas trop se hâter de regarder comme nouvelle une idée ou invention médicale, émanant des Arabes, avant que d'avoir bien compulsé sur le même sujet la littérature ancienne de l'Occident, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'un point relatif à une maladie manifestement nouvelle, endémique en Orient et inconnue des anciens.

3° Quand les manuscrits arabes manquent, ou qu'ils ne fournissent pas une leçon satisfaisante, les traductions hébraïques peuvent y suppléer. Exactement calquées sur l'original, chose facile à cause de l'analogie des deux langues, elles conservent les termes techniques arabes avec l'orthographe exacte. Pour

cela, il leur suffit de substituer aux lettres du texte les lettres correspondantes de l'alphabet hébreu.

4° Les traductions latines du moyen âge, soit imprimées, soit manuscrites, sont également une ressource qui n'est point à dédaigner, en ce qu'elles fournissent quelquefois de bonnes leçons, ou même des passages oubliés dans les manuscrits arabes. Lorsque le texte original n'est pas venu jusqu'à nous, un homme versé dans la connaissance de l'arabe, et surtout de l'arabe médical, peut même, avec leur aide, le reconstruire en partie, tandis que les personnes étrangères à cette langue ne comprennent absolument rien à ces traductions littérales et n'en sauraient rien tirer. Pour ne citer qu'un exemple, le mot *mollificatio*, employé fréquemment dans les traductions latines du moyen âge, et spécialement dans celles d'Ibn-Sina, ne donne souvent aucun sens, et le texte reste tout à fait obscur, si, ne sachant pas qu'il est l'équivalent de استرخاء, on n'y substitue le mot de *relaxatio*, relâchement.

Le sujet de cette note nous rappelle une perte très-sensible que l'étude de l'antiquité médicale, autant de l'Orient que de l'Occident, a faite par la mort prématurée du docteur Dietz, professeur de clinique médicale à la faculté de Koenigsberg. Cet homme d'un profond savoir, pendant ses longs voyages, a collationné et copié une quantité innombrable de manuscrits médicaux grecs, latins et arabes, dans la plupart des bibliothèques de l'Europe. Si M. Hille pouvait obtenir du gouvernement de

Prusse l'autorisation de mettre à profit les matériaux inédits recueillis par Dietz, il en tirerait sans doute un parti très-avantageux pour l'exécution de son plan littéraire. Ce serait un élément de plus pour assurer à son entreprise, déjà si méritoire par elle-même, un accueil favorable auprès du monde médical.

Certes, ce n'est pas l'étude de la langue arabe qui contribuera à former des praticiens. Mais ceux qui cherchent dans une science quelque chose de plus que le simple besoin de tous les jours; ceux qui n'ignorent pas que l'étude de l'histoire d'une science, et particulièrement de la médecine, fait éviter les erreurs séculaires où conduit l'esprit de système: ceux-là ont la conviction, devenue aujourd'hui générale, que l'étude des langues occidentales est loin de suffire, et que c'est un tort de les avoir cultivées exclusivement et aux dépens des langues orientales. Il serait à désirer qu'un certain nombre de jeunes médecins instruits, non encore surchargés par les devoirs de clientèle et d'enseignement, s'entendissent pour répartir entre eux les recherches historiques à faire, dans les auteurs arabes, sur les différentes branches de l'art de guérir. Il va sans dire que ce travail est inexécutable, si, à un profond savoir dans les langues grecque, hébraïque et arabe, on ne joint pas une connaissance pratique et non moins profonde des diverses branches de la médecine que l'on choisira de préférence pour objet de ses investigations.

SICHEL, D. M.

LETTRE

Sur quelques mots arabes qui se trouvent dans le CCLXIV^e chapitre de la Chronique catalane d'En Ramon-Muntaner, par M. REINHART DOZY.

A M. D'AVEZAC, A PARIS.

Leyde, 3 mai 1847.

Monsieur,

A l'époque où je rédigeai mon ouvrage sur les noms des vêtements chez les Arabes, je ne pouvais consulter l'original de la Chronique catalane de Muntaner, car vous savez que les anciennes éditions de cet ouvrage sont si rares, qu'aucune bibliothèque en Allemagne ou en Hollande n'en possède un exemplaire. Depuis ce temps, M. le docteur Charles Lanz a rendu un service éminent à l'histoire et à la philologie en donnant une nouvelle édition de cet important ouvrage[1]. M'étant hâté de me la procurer, j'y avais remarqué le passage que vous me signalez. Permettez-moi de vous soumettre mes observations à ce sujet; peut-être pourraient-elles intéresser aussi quelques lecteurs du Journal asiatique; c'est pourquoi, je reproduirai le texte catalan du passage en question: « E com yo fuy dauayllat de la galea, yo fiu treer dos bales de tapits en terra, qui eren de Tripol, e anibles e ardiens e almaxies e alquinals e mactans e jucies e daltres joyes. »

Nous sommes d'accord, je crois, et la particule *e* avant *anibles* le prouve suffisamment, que les objets énumérés par Ramon Muntaner n'ont rien de commun avec les tapis de Tripoli. Ce point admis, le premier mot d'origine arabe que

[1] L'édition de M. Lanz a paru en 1844; elle forme le huitième volume des ouvrages publiés par la Société littéraire de Stuttgart.

nous rencontrons est *anible*. J'ai fait observer, dans mon Dictionnaire (p. 91, 243), que les auteurs espagnols représentent fort souvent le son, إِ, qui, en Afrique et en Espagne, se prononçait *é*, par *i* ou *ī*. Vous savez également que le *fa* arabe et le *b* catalan se permutent, de même que les lettres *b* et *v* en espagnol. *Anible* est donc le mot arabe نافلة, avec l'article النافلة *anīfle*, *anīble*, *anible*. Ce mot signifie, en général, *un cadeau*. Il s'agit probablement ici de ces élégantes bagatelles dont on fait présent aux femmes, et je suppose que les *anibles* furent offertes à l'infante. Le mot *ardiens*, qui suit, ne présente aucune difficulté; c'est le mot arabe أَرْدِيَة, pluriel de رِدَاء, « un manteau » (mon Dictionnaire, p. 59). Suit *almaxie*. C'est le mot arabe المَغَشِيَة *almagschiyeh*, qui manque dans nos dictionnaires; mais divers autres termes dérivés de cette même racine غشى signifient *tegumentum*, *velum*. Il désigne sans doute ici un mouchoir précieux dont on couvre divers objets pour les préserver de la poussière. Vous remarquerez que l'*x* a ici le son du *jota* espagnol suivi d'un *schin*. Nous n'avons pas besoin de nous arrêter au mot *alquinal*; l'espagnol a conservé ce terme, et vous avez déjà remarqué vous-même que c'est le mot arabe قِناع, dont j'ai parlé dans mon Dictionnaire. *Mactan* est le terme arabe مَقْطَع, qui, ainsi que je l'ai fait observer (*Dictionnaire*, pag. 368), désigne *une pièce d'étoffe*, et encore (p. 180) *le lin*. Vous voyez que Muntaner représente le son nasal ع au moyen du *n* nasal. Il ne nous reste à expliquer que *jucie*, et j'avoue que c'est le seul mot qui m'ait embarrassé. Vous êtes porté à croire que c'est le terme شاشية *schéschiyah*, sur lequel j'ai parlé longuement dans mon ouvrage. Je dois avouer que je n'ai trouvé aucune explication qui me parût plus satisfaisante; mais si *jucie* est réellement *schéschiyah*, *schischiyah* selon la prononciation des Espagnols, je proposerai de lire *jicie* au lieu de *jucie*, car la voyelle *u* ne peut s'expliquer ici d'aucune manière. Il est déjà probable *a priori* qu'il y a quelques

fautes dans les mots arabes qui se trouvent dans l'ouvrage de Muntaner, publié par des éditeurs qui ignoraient l'arabe, et l'expérience confirme cette supposition. Ainsi, on lit dans le chapitre CCXLVII : « Ani be ha soltan, » au lieu de « Ani ben ha soltan » (انا ابن السلطان, « je suis le fils du sultan »). Ce passage où l'on trouve *ani* au lieu de *ané* ou *ana*, prouve encore que Muntaner représente le son *é* par *i*.

Voici donc la traduction du passage en question : « Quand je fus débarqué de la galère, je fis porter à terre deux ballots de tapis qui venaient de Tripoli, de jolis cadeaux, des manteaux, des mouchoirs précieux, des fichus que l'on pose sur sa tête, des pièces d'étoffe, des bonnets et d'autres présents. »

Veuillez agréer, etc.

NOTE

Sur deux passages d'Ibn-Bathouthah.

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE.

Paris, le 7 mai 1847.

Monsieur et cher confrère,

Suivant le désir qu'en a témoigné mon excellent ami M. le docteur Reinhart Dozy, M. d'Avezac m'envoie la lettre qui précède, avec prière de la faire insérer dans le Journal asiatique. En vous la transmettant, je prends la liberté d'y joindre quelques courtes observations sur deux passages d'Ibn-Bathouthah. Ces passages n'ont rien de commun, il est vrai, avec celui qui fait l'objet de la lettre de notre savant et laborieux correspondant; mais ils ont été publiés par M. Dozy, dans un important ouvrage dont j'ai entretenu, il n'y a pas longtemps, les lecteurs du Journal asiatique [1]. J'ose donc croire que l'on voudra bien accueillir cette note comme une

[1] Numéro d'octobre 1846, pag. 364 et suiv.

espèce de supplément à mon article, et que, grâce à ce titre, on ne lui reprochera pas d'arriver à contre-temps.

Dans l'inappréciable Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes[1], on lit un passage d'Ibn-Bathouthah, ainsi conçu : وعلى راسها البغطاف وهو اخروف (sic) مرصع بالجوهر وفى اعلاه ريش الطواويس. « Elle portait sur sa tête un *bogthaf*, c'est-à-dire, un *akhrouk*, incrusté de pierreries, et orné de plumes de paon à sa partie supérieure. » Le même mot بغطاف se rencontre dans un autre passage du voyageur maghrébin, également publié par M. Dozy[2]. On y lit : « Sur la tête de la khatoun se trouvait un *bogthaf*, c'est-à-dire, une espèce de petit *tadj* (couronne), orné de pierreries, et, à sa partie supérieure, de plumes de paon. » M. Dozy a fait observer, entre parenthèses, que le mot بغطاف, employé dans ces deux endroits par Ibn-Bathouthah, n'était autre que le mot persan بغتاف. Ceci exige une explication. Le mot بغتاف ne me parait pas correctement écrit. On le trouve, il est vrai, dans la dernière édition du Dictionnaire persan-anglais de Richardson, avec le sens de *turban;* mais on y lit aussi بغطاق, avec la même signification, et cette dernière leçon me semble préférable. 1° On la trouve dans le *Borhani Cathi*, avec cette explication : بغطاق باطاى حطى بروزن چخماق كلاه وفرجى را گويند. « Bagthak, avec le *tha*, se prononce avec les mêmes voyelles que *tchakhmak* (pierre à feu). C'est le nom qu'on donne à un bonnet et à une fente (*pudendum muliebre*?)[3]. » On lit, un peu plus haut, dans le même dictionnaire, que *bagtak* s'écrit aussi avec un *ta*, بغتاق باتاى قرشت. Mais on y chercherait vainement la forme بغتاف ; ce qui me fait croire qu'elle s'est glissée, dans le Richardson, à la faveur d'une faute d'impression. 2° J'ai collationné les deux passages en question d'Ibn-Bathouthah, sur un des manuscrits de la Bibliothèque royale. Cette copie.

[1] Pag. 23.
[2] *Ibidem*, note 1.
[3] *Borhani-Cathi*, édition de 1834, pag. 131.

écrite en caractères maghrébins, porte distinctement, dans l'un et l'autre endroit, البغطاق[1], c'est-à-dire, en tenant compte de la valeur particulière au ڧ, avec un point par-dessus, dans l'écriture maghrébine, بغطاق.

D'ailleurs, le mot *bogtac* se rencontre souvent chez les écrivains persans, et toujours sous une de ces cinq formes : بغتاق , بقتاق , بوغتاق ou بوقتاق , ou encore بجتاق. M. Quatremère en a donné plusieurs exemples[2]. Il ressort de ces exemples que le *bogtac* était une coiffure en or, brodée de perles ou ornée de pierreries, dont se servaient les *khatoun* (princesses) mongoles, et dont l'extrémité ou appendice ذيل trainait jusqu'à terre. On lit dans Raschid-Eddin : بوغتاق بر سر نهاد وخاتون شد. « Elle plaça le *bogtac* sur sa tête, et devint khatoun. » M. Quatremère a aussi indiqué des passages de Rubruquis, où ce voyageur, décrivant le costume des femmes mongoles, fait mention d'un ornement de tête que portaient exclusivement les femmes mariées, et qu'il appelle *botta* et *boccha*, c'est-à-dire, comme le suppose le savant académicien, *bocta*. M. Quatremère a omis de nous apprendre si le *bogtac* est encore en usage chez les Orientaux. Mais, ou je me trompe fort, ou c'est cette coiffure qu'a en vue M. de Meyendorff, quand il nous parle « d'un riche diadème fort haut en or, garni de turquoises et de rubis-balais, coiffure de femme kirghize[3]. » C'est elle aussi que je reconnais dans ce passage d'un entreprenant et trop malheureux voyageur : « C'est le privilége d'une femme mariée (chez les Turcomans) de placer sur sa tête un bonnet pesant et difforme, quelque peu semblable à celui d'un hussard : de la partie postérieure de ce bonnet pend une bande de soie rouge, et sur le devant sont enfilées autant de monnaies d'or que le mari peut en fournir[4]. » C'est encore le *bogtac* dont parle

[1] Ms. arabe, supplément n° 668, fol. 167 r. 169 r.

[2] *Histoire des Mongols de la Perse*, pag. 102, note 30.

[3] *Voyage d'Orenbourg à Bokhara*, pag. 17.

[4] *Journey to the north of India, overland from England through Russia, Persia and Afghanistaun*; by lieut. Arthur Conolly, 2e édition, t. I, p. 140.

Fraser, dans un passage de son précieux voyage dans le Khoraçan, passage que son étendue m'interdit de reproduire ici[1]. Enfin, selon Klaproth (*Voyage au Caucase et en Géorgie*, t. II, p. 246, 247), *bogtac* désigne encore la coiffure des femmes d'un certain âge chez les Tcherkesses et les Ossètes.

Ma seconde observation portera sur un passage d'Ibn-Bathouthah, qui a été cité en deux endroits différents, par M. Dozy[2]. On y lit, en parlant de la cour du souverain mongol du Kiptchak : « Alors vient le *baroudji*, c'est-à-dire, l'écuyer tranchant; il porte des habits de soie, par-dessus lesquels est attachée une serviette de soie, etc. » Au lieu de البارجى, *baroudji*, je n'hésite pas à lire الباورجى, *baverdji*. D'abord, la leçon *bawartchi* بـاورچى est donnée par Richardson, avec cette double signification : « Officier chargé du soin de la table d'un grand, cuisinier. » Cette leçon et cette explication sont confirmées par le *Borhani-Cathi*, dans lequel on lit :

باورچى در هندوستان مطبخى وآش پزرا گويند وصاحب موید الفضلا ميگويد بمعنى چاشنى گير است كه برسر طـعـام مى باشد ودر منتسكى بسته فرهنگ شعورى نيز بهمين معنى نوشته است كه چاشنى گير ومهتم خاصه وطعام پادشاه باشد واين لغت زبان خوارزم است وباين معنى بجيم تازى هم آمده است. « *Bavertchi*. C'est ainsi que l'on appelle, dans l'Hin-

[1] *Narrative of a journey into Khorasan*, pag. 265, 266. Plus loin (*Appendix* B, pag. 68), Fraser nous apprend que « les femmes uzbèkes de Khivah se vêtent, en grande partie, comme celles des Turcomans du désert, portant sur la tête un bonnet élevé, avec de nombreux ornements, qu'il n'est pas facile de décrire, et un mouchoir par-dessus cette coiffure. » Le premier de ces passages de Fraser doit être rapproché de la description du *bocca*, par Rubruquis (édition de la Société de géographie, dans le Recueil de Voyages et de Mémoires, tom. IV, pag. 232, 233). (Cf. aussi l'excellente édition de Jean du Plan de Carpin, publiée par M. d'Avezac, dans le même recueil, *loc. laud.* p. 615, et Pétis de la Croix, *Histoire du grand Genghizcan*, p. 470.) On remarquera facilement que la forme du *bogtac* a quelque peu changé depuis le XIII[e] et le XIV[e] siècle.

[2] Pag. 140 et pag. 339, note 1.

doustan, un cuisinier. L'auteur du *Mouveiid-al-Fodhéla* (*l'auxiliaire des hommes distingués*), dit que ce mot signifie aussi : «l'officier préposé pour goûter, avant le prince, les boissons et les mets servis à la table royale. Il est écrit dans Meninski, avec le même sens, sur l'autorité du *Ferhengui-Choouri*. C'est un mot de la langue du Kharezm. On le trouve aussi employé dans ce sens avec un *djim* (baverdji)[1].» Un autre synonyme de *baverdji*, chez les Turcs, d'après le sultan Baber[2], c'est le mot بكاول *bakaoul*. Ce mot est encore en usage à Bokhara. En effet, d'après Khanikoff, le bakaoul est, dans cette ville, le chef des cuisiniers[3]. Quant au titre de *Baourdji ou Baverdji*, il a été porté par des personnages illustres chez les Mongols, tels que Kitobouca-Noïan[4] et Poulad-Tchingsang. Aussi me paraît-il peu convenablement traduit, en parlant de ce dernier, par le mot cuisinier[5]. C'est absolument comme si l'on donnait le titre de cuisinier au célèbre voyageur Bertrandon de la Brocquière, sous prétexte qu'il était premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels je suis,

C. Defrémery.

[1] *Borhani-Cathi*, appendix, pag. 15.

[2] Cité par M. Quatremère, *Histoire des Sultans mamlouks*, tom. I, p. 2, note 4.

[3] *Bokhara : Its amir and its people, translated from the russian.....* by the baron Cl. A. de Bode, pag. 141.

[4] Rachid-eddin, *Histoire des Mongols de la Perse*, pag. 138.

[5] *Ibidem*, pag. 77, note.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 1847.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui annonce à la Société qu'il lui accorde une subvention de cinq cents francs pour l'année courante, et exprime l'espoir qu'il lui sera plus tard possible de renouveler et d'augmenter l'indemnité attribuée à la Société.

M. Dittel, professeur à Saint-Pétersbourg, est présenté par MM. Reinaud et Stanislas Julien; il est reçu membre.

On procède à la nomination de la commission du Journal. Le résultat du scrutin donne les noms suivants :

MM. Burnouf,
G. de Lagrange,
Landresse,
Garcin de Tassy,
Mohl.

M. Biot propose de mettre dans le règlement qu'aucun mémoire ne puisse être inséré dans le Journal sans que l'auteur en ait donné connaissance au conseil. On demande de nommer une commission pour examiner cette proposition, qui n'est pas adoptée.

OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 9 JUILLET.

Par l'auteur. *A Chrestomathy of the Pushtu or Afghan language to which is subjoined a Glossary in afghan and english.* Edited by Fr. Reinhard Dorn. Saint-Pétersbourg, 1847, in-4°.

Par l'auteur. *Glossarium sanscriptum in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur et cum vulgatis græcis, latinis, etc. comparantur a Francisco Bopp*. Berolini, 1847, in-4°.

Par l'auteur. *The progress of Ethnology*, by John Russel Barkhtt. Newyork, 1847, in-8°.

Par l'auteur. *Beschreibung einer silbernen Schale von Otto Bœthlingk*. Saint-Pétersbourg, in-8°.

Par la Société. *Transactions of the american philosophical Society in Philadelphia*. Vol. IX, p. III. 1846, in-4°.

Par la Société. *Bulletin de la Société ethnographique de Paris*, tom. I, année 1847. Paris.

Par l'auteur. *Notice sur les Yang de la Chine*, par M. Natalis Rondet. (Extrait du Journal asiatique.) 1847, in-8°.

Par l'auteur. *La Rhétorique des nations musulmanes*, par M. Garcin de Tassy (4e extrait). Paris, 1847, in-8°.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. KRAFFT.

M. Albert Krafft, membre de la Société asiatique, est mort le 23 mai 1847. Né à Vienne (en Autriche), le 25 février 1816, il fit ses études au Gymnase des Bénédictins dits les Écossais. Il fréquenta en même temps, pendant deux ans, l'Académie des arts plastiques; car son père, directeur de la Galerie impériale et royale de tableaux, le destinait à la peinture. Mais, dès qu'il eut commencé son cours de philosophie à l'Université, il sentit s'éveiller en lui un penchant irrésistible pour les sciences. En 1835, le jeune Krafft fut reçu à l'Académie des langues orientales, Dès ce moment, les langues turque, persane et arabe devinrent son étude favorite. S'appliquant par inclination et par devoir à la littérature de ces trois langues, doué comme il l'était de talents distingués et d'un zèle infatigable, il y fit des progrès brillants et rapides.

Pendant dix ans, il avait, sous la direction de son père,

étudié, dans le plus grand détail, la Galerie de tableaux, et recueilli les matériaux, pour en faire un catalogue. En 1836 il publia ce catalogue, dont l'exactitude a été généralement appréciée. La quatrième édition de cet ouvrage a paru en 1845, en français et en Allemand.

Lorsque M. Krafft eut achevé ce travail, il employa les loisirs que lui laissait son cours d'études à l'Académie des langues orientales à visiter le cabinet des médailles et des monnaies, et à décrire les monnaies orientales qui s'y trouvent. Il comptait en publier un catalogue raisonné. Son travail doit être à peu près terminé, et il serait bien à regretter si ces écrits sur cette matière venaient à se perdre. Pour faire la copie des pièces qu'il décrivait, et la multiplier à volonté, il avait inventé un procédé aussi simple qu'ingénieux, dont il a donné de nombreux spécimens dans les *Wiener Jahrbücher der Litteratur*. Ce fut vers ce temps-là qu'il fut nommé membre de la Société archéologique d'Athènes.

En 1840, il entreprit de faire le catalogue très-détaillé des manuscrits que possède l'Académie des langues orientales. Cet ouvrage, publié en 1842, prouve l'étendue des connaissances que possédait le jeune orientaliste. Ce fut en considération de ces mérites, qu'en 1841 il fut nommé secrétaire à la Bibliothèque impériale et royale. On le chargea de mettre en ordre les manuscrits orientaux et les livres imprimés en Orient, et d'en faire le catalogue. Il s'occupait de cette tâche avec son zèle accoutumé, lorsque la mort est venue l'interrompre dans ses travaux. M. Krafft avait aussi étudié la langue arménienne et la langue hébraïque. En considérant son goût pour la littérature orientale, son caractère doux et tranquille, et son esprit d'ordre, on serait tenté de dire qu'il était né pour la place qu'il occupait; aussi sa perte sera-t-elle longtemps et vivement ressentie à la Bibliothèque impériale.

M. Krafft était en même temps interprète pour les langues orientales et pour la langue grecque au tribunal des nobles de la basse Autriche.

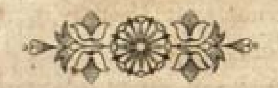
En 1844, il fut nommé correcteur à l'Imprimerie impé-

riale pour les ouvrages orientaux, et chargé de tracer les types et de surveiller la fonte des beaux caractères *neschi* que possède maintenant cette imprimerie, qui, sous son directeur actuel, M. Auer, a pris un tel essor, que, pour la richesse et la multiplicité des caractères orientaux, elle doit être considérée comme une des premières de l'Europe.

Outre les ouvrages indiqués, M. Krafft a inséré un grand nombre d'articles dans les *Wiener Jahrbücher der Litteratur*, et dans les journaux littéraires. Il avait aussi traduit un manuscrit arabe, très-rare, que possède l'Académie des langues orientales, et qui est intitulé : روضة النسرين فى دولة بنى مرين لابن الاحمر, *Histoire des Beni-Merin* (voyez le numéro CCLIV du catalogue de M. Krafft), et il se disposait à publier sa traduction, lorsque la longue maladie à laquelle il a succombé, l'a empêché d'y mettre la dernière main.

La mort, en l'enlevant au début de sa carrière, a privé la Bibliothèque impériale d'un employé aussi actif qu'éclairé, et sa ville natale, d'un jeune homme plein de talents, qui, avec l'amour de l'étude dont il était animé, n'aurait pas manqué d'occuper bientôt un rang distingué parmi les savants orientalistes dont s'honore l'Allemagne.

PIQUERÉ.





JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE 1847.

NOTICE

Sur le premier Annuaire (سالنامه *salnâmè*) impérial de l'empire ottoman, publié à Constantinople pour l'année de l'hégire 1263 (1847).

Depuis qu'il subit l'irrésistible ascendant de la civilisation européenne, l'empire ottoman est évidemment celui de tous les États de l'Europe dont l'organisation politique a, durant le quart de siècle qui vient de s'écouler, éprouvé le plus de changements et d'innovations. Il y a quelques années encore que la suite du tableau de cet empire, publiée en 1824 par M. Charles d'Ohsson, et les publications non moins importantes de M. de Hammer, pouvaient être considérées comme les ouvrages qui faisaient le mieux connaître l'état politique, civil, militaire et administratif de la Turquie; mais, à partir des réformes introduites dans la constitution de ce pays, d'abord avec tant de peines, par Mahmoud II, et continuées ensuite par la noble et coura-

geuse persévérance de son fils sultan Abdul-Medjid, actuellement régnant, les ouvrages que nous venons de citer, tout précieux et indispensables qu'ils sont encore au point de vue historique, ne pourraient plus donner une idée précise et exacte de l'empire ottoman tel qu'il existe aujourd'hui. Dans l'absence totale d'un seul ouvrage qui résume le nouvel ordre de choses, le public aurait donc pu longtemps encore ignorer complétement l'organisation intérieure de cet empire et de ses rapports, même avec l'étranger, si l'Annuaire qui fait l'objet de cette notice n'était venu, par les renseignements curieux et utiles qu'il renferme, jeter un nouveau jour sur cette matière[1].

Ce document, qui, pour la forme aussi bien que pour le fond, est une imitation de notre Almanach royal, forme un volume in-12 de cent quatre-vingts pages environ, écrit en turc, et lithographié avec beaucoup de soin. L'écriture neskhy en est tellement serrée, que sa traduction littérale en français pourrait fournir la matière d'un volume de plus de quatre cents pages in-8°.

Dans la courte préface de cet ouvrage, l'auteur, ou l'un des rédacteurs, nous apprend que, nouveau

[1] En faisant le premier connaître en partie dans un Aperçu placé à la suite de sa grande et belle Histoire de l'Empire ottoman les innovations progressives de Mahmoud II, M. de Hammer avait déjà fait entrevoir, avec autant de talent que de précision, toute la diversité qui existe entre les nouvelles et les anciennes institutions. Cependant, comme les indications de ce savant orientaliste ne dépassent pas l'année 1834, on comprendra tout ce que le progrès rapide et non-interrompu des réformes, durant treize années consécutives, a dû produire de changements.

gage de cette sollicitude pour le bien public dont Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid a donné de si nombreux témoignages depuis son avénement, cet Annuaire a été rédigé par son ordre, et publié sous ses auspices impériales.

Résumant ensuite dans un court sommaire les matières qu'il renferme : « celles-ci se composent, dit-il, 1° d'un calendrier, تقويم *taqvim*, indiquant les mois et les jours de l'année solaire et lunaire, et faisant connaître, avec les fêtes religieuses des diverses communions musulmanes, chrétiennes et juives, la tenue et la durée des grandes foires, بيوك پنايرلر *buïuk panaïrler*, qui ont lieu annuellement sur divers points de l'empire; 2° de plusieurs tableaux explicatifs, savoir : celui du cabinet ou des ministres d'État de la Sublime Porte, وكلای دولت عليه *vukelāï devleti 'alïiè;* 3° celui des autres vizirs et hauts fonctionnaires du gouvernement en résidence à Constantinople et dans les provinces; 4° celui des agents diplomatiques et consulaires de la Sublime Porte auprès des puissances chrétiennes; 5° celui des ambassadeurs et autres agents des puissances étrangères accrédités auprès du gouvernement de Sa Hautesse; 6° d'une statistique des États européens, qui indique succinctement la composition de leur ministère, la forme et les ressources de leur gouvernement; 7° d'un tableau des monnaies turques et européennes ayant cours dans l'empire ottoman, avec l'indication de leur valeur en piastres turques, غروش *ghourouch*, et en پاره, *pāra*, conformément

au règlement adopté à cet égard à l'hôtel impérial des monnaies de Constantinople ; 8° d'un état général ou livre des postes de terre, قره پوسته‌لر *qara postalar*, qui desservent les principales routes de la Turquie d'Europe et d'Asie, avec l'itinéraire des différentes lignes suivies par les courriers du gouvernement; 9° enfin, un tableau indicatif des jours d'arrivée et de départ de tous les bateaux à vapeur qui, sous la direction des diverses compagnies ottomanes et européennes, parcourent aujourd'hui les mers du Levant. »

L'auteur, en terminant sa préface, prévient le lecteur que cet Annuaire est destiné à être publié à l'avenir tous les ans. Il observe, en outre, que si, pour l'année courante, il laisse encore beaucoup à désirer, il espère néanmoins trouver dans l'accueil que le public aura bien voulu faire à ce premier essai, l'encouragement et les moyens de lui donner, dans la suite, le degré de perfection qu'on est encore en droit d'attendre.

Cet extrait de la préface de l'auteur ne pouvant donner qu'une idée très-incomplète de cet Annuaire et de son utilité, nous entrerons dans plus de détails sur les parties essentielles dont il se compose, sans toutefois nous astreindre à un traduction, dont l'étendue dépasserait les limites de cette notice.

De toute cette hiérarchie des divers pouvoirs ottomans et du personnel dont elle se compose, nous ne voulions d'abord qu'indiquer les noms des fonctionnaires appartenant aux branches principales

des services publics; mais, considérant que la totalité de ces noms dépasse à peine ici le nombre de sept cents, nous n'avons pas voulu, pour quelques retranchements insignifiants, ôter à cette statistique le caractère de simplicité qui lui est propre, et qui contraste, d'une manière si frappante, avec les complications et les prodigalités administratives de la plupart des gouvernements européens.

Ce n'est, au reste, que depuis les réformes de Mahmoud II que des réductions importantes ont été opérées dans les emplois publics, et plus particulièrement encore dans le personnel du palais impérial. Toutes ces charges de l'ancienne cour, somptueux et inutile héritage de celle du bas-empire, ont aujourd'hui presque entièrement disparu, pour faire place à un ordre de choses plus en harmonie avec les usages des gouvernements européens. M. de Hammer a déjà fait connaître celles de ces suppressions qui avaient eu lieu jusqu'en 1834. Dans ce moment encore, il s'en effectue chaque jour de nouvelles; et nous devons aux communications bienveillantes de M. l'ambassadeur de la sublime Porte à Paris, l'indication de changements notables qui ont eu lieu depuis la publication même de cet annuaire, et que nous nous sommes empressé de mettre à profit dans cette traduction.

L'indication textuelle des nouvelles fonctions administratives, et celle des noms géographiques que nous nous sommes attaché à rendre, dans cette notice, en caractères turcs, avec leur prononciation en

lettres françaises, nous ait paru de nature à intéresser les orientalistes, et n'être pas inutiles à ceux de nos agents qui appartiennent à la carrière diplomatique et consulaire du Levant.

CALENDRIER, تقويم *TAQVIM*.

Ce calendrier est divisé en cinq colonnes principales. La première, qui est celle des quantièmes du mois, se subdivise elle-même en jours ou quantièmes arabes, grecs ou francs; la seconde colonne indique les jours de la semaine en turc; la troisième, le temps du midi, ظهر *zouhr*, et se subdivise en deux autres colonnes, celle des heures et des minutes; la quatrième colonne indique les saisons, les jours fériés musulmans, la tenue et la durée des grandes foires, پناير *panāïr* [1], et les premiers du mois de l'année solaire; la cinquième colonne, enfin, marque les jours de jeûne des différentes communions et, par abréviation, les fêtes religieuses des Grecs et Arméniens schismatiques, des Grecs et Arméniens catholiques, des Latins ou Francs et des juifs.

[1] Ces foires, qui se divisent en foires ordinaires et grandes foires, sont celles d'Angora, de Berghaus, d'Okhri, de Bazardjik, d'Eskidjuma, de Balouc ccer, de Cavanna, de Schoumla, de Carin Abad, de Yamboli, de Varna, de Caraçou (une foire d'été et une d'automne), de Mer'ach en Macédoine, de Tatar Bazari, de Yanina, de Serfidjè, de Tcherpan, de Ouzoundjè ova, de Silivri, de Nevracoub, d'Istemnak, de Sistov, de Tchataldjè, d'Eski Zaghra, de Yenidjè, de Kyzanlyk et de Zilè.

CONSEILS MINISTÉRIELS ET ADMINISTRATIFS DE LA SUBLIME PORTE, مجالس دولت عليّه *MEDJALICI DEVLETI 'ALIIÈ.*

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT ET MEMBRES DU CONSEIL PRIVÉ, وكلاى سلطنت سنيّه و اعضاى مجلس خاصّ *VUKELAÏ SALTHANETI SENÏIÈ VÈ A'ZAÏ MEDJLICI KHASS.*

Le grand vizir, صدر اعظم *sadri a'zem*, Moustafa Rechid pacha[1];

Le mufti ou *cheikh al-islām*, شيخ الاسلام, Arif Hikmet bey efendi;

Le conseil privé se compose en outre de huit *muchirs*, مشير, conseillers ou sous-secrétaires d'État[2], et de trois fonctionnaires de premier rang, qui sont :

Mehemmed Khosrev pacha;

Mehemmed Sa'id pacha, ser'asker, général en chef de la garde impériale, des troupes réglées, et ministre de la guerre;

[1] Cet homme d'État, duquel dépendent aujourd'hui le succès des réformes et la prospérité de l'empire Ottoman, est le même qui, durant plusieurs années, a rempli, avec autant de talent que de succès, les fonctions de ministre des affaires étrangères à Constantinople, et d'ambassadeur de la Porte en France et en Angleterre.

[2] Dans l'ordre militaire, ce mot de *muchir* désigne également un grade intermédiaire entre celui de *ser'asker*, généralissime, et équivalant à celui de maréchal. C'est aussi celui d'un officier général revêtu d'un commandement en chef. On peut encore l'assimiler à celui de feld maréchal en Autriche.

Ahmed Fethi pacha, grand maître de l'artillerie, chargé en outre de la garde des détroits et des places fortes de l'empire[1];

Khalil Rif'at pacha, capitan pacha, ayant dans son département une partie des îles de la mer Blanche, c'est-à-dire de la mer Égée et de l'Archipel;

Sadyq Rif'at pacha, président du conseil suprême de justice, مجلس والای احکام عدلیه رئیسی *medjlici vālāï ahkiāmi 'adliiè reïci;*

Sarym pacha, ministre des finances, مالیه ناظری *mālïi nāziri;*

Riza pacha, ministre du commerce et de l'agriculture, تجارت وزراعت ناظری *tidjāret vè zirā 'at nāziri;*

Hacib pacha, intendant des vaqfs ou fondations pieuses, اوقاف همایون ناظری *evqāfi humāïoun nāziri;*

Arif pacha, membre du conseil de justice;

Mehemmed Hafyz pacha, ministre de la police, ضبطیه ناظری *zabthiiè nāziri;*

Ali efendi, ministre des affaires étrangères, خارجیه ناظری *khāridjiiè nāziri;*

Hadji Edhem bey, conseiller مستشار *mustechār* du grand vizir;

Thahir bey, intendant de la sultane validé et directeur général de la monnaie, کتخدای مهد علیا وضربخانه ناظری *kethkhoudāï mehdi 'uliā vè zarbkhānè nāziri.*

CONSEIL SUPRÊME DE JUSTICE, مجلس والای احکام عدلیه *MEDJLICI VALAÏ AHKIAMI 'ADLIIÈ.*

Ce conseil se compose d'un président, de six membres, et d'un premier et d'un second secrétaire. Le président et les quatre premiers membres du conseil ont le rang de muchir;

[1] Beau-frère de Sa Majesté le sultan, ancien ambassadeur à Vienne et à Paris.

les cinq derniers membres, y compris les secrétaires, sont fonctionnaires de premier rang.

Président. — رئيس *reïs*, Sadyq Rif'at pacha.
Membres. — اعضا *a'zā*, Arif pacha;
Arif efendi;
Nafy' efendi;
Sebib efendi;
Moukhtar bey, intendant général de la douane par intérim, موقتًا گمرك امينى *mavaqqatan gumruk emíni*.
Secrétaires. — Naïl bey;
Thal'at efendi [1].

CONSEIL OU COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, مجلس معارف عموميّه *MEDJLICI ME'ARIFI 'OUMOUMÏIÉ.*

Ce conseil se compose de deux directeurs généraux, d'un président, de dix membres, et de deux secrétaires.

Directeurs généraux. — Rif'at pacha, président du conseil suprême de justice;
Ali efendi, ministre des affaires étrangères.
Président. — Emin pacha, président du conseil militaire.
Membres. — Cheïkh Zadè Es'ad efendi, grand juge de la Roumilie, inspecteur général des écoles, et historiographe de l'empire [2];
Halim molla efendi, l'un des grands juges de l'empire;
Sa'ïd Muhyb efendi, garde des archives, دفتر امينى *defter emíni*;

[1] Ancien chargé d'affaires à Paris, et ensuite ambassadeur à Berlin.

[2] Ancien grand juge d'Anatolie, puis ambassadeur en Perse, Es'ad efendi, qui peut, à juste titre, passer pour l'un des hommes les plus instruits de l'empire Ottoman, est auteur d'une histoire de la destruction des janissaires, imprimée à Constantinople, sous le titre de اس ظفر *ussi zafer* (base de victoire), et dont M. Caussin de Perceval a publié la traduction en 1833.

Ziver efendi, fonctionnaire de première classe ;
Ismaïl efendi, *idem.*
Fuad efendi, chef du protocole, rapporteur des conférences du divan impérial, آمدئ ديوان همايون *āmedii divāni humāïoun*[1] ;
Ismaïl efendi, premier médecin de Sa Majesté le sultan, سر اطبّاى حضرت شهريارى *seri athybbāï hazreti chehriāri.*
Secrétaires. — Ridjaï efendi, l'un des chefs du bureau de l'amedi ou protocole, آمدئ ديوان همايون اوطهسى خلفاسى *āmedii dīvāni humāïoun odhaci khoulèfāci.*
Kemal efendi, adjoint à l'inspecteur général des écoles, مكاتب عموميّه نظارتى معاونى *mekiātibi 'oumoumiïè nezāreti mou'āvini.*

CONSEIL MILITAIRE, دار شوراى عسكرى DARI CHOURAÏ 'ASKERI.

Ce conseil se compose d'un président, de douze membres et d'un secrétaire, pris parmi les fonctionnaires de premier rang, les généraux de division, lieutenants généraux, فريق *ferîq*, les généraux de brigade, maréchaux de camp, مير لوا *mîri livā*, les mollas, موالى *mevāli*[2], et les fonctionnaires de second rang.

Président. — Emin pacha.
Membres. — Abdi pacha, lieutenant général commandant de la milice nationale, ou sorte de landwehr, رديف فريقى *redif feriqy ;*
Rif'at pacha, inspecteur de l'école militaire, مكتب حربيّه ناظرى *mektebi harbiïè nāziri ;*

[1] Ex-chargé d'affaires à Londres, puis ambassadeur extraordinaire à Madrid et à Lisbonne.
[2] Juges de première classe, légistes docteurs de la loi.

Selami efendi;
Vamyq efendi;
Medjid efendi;
Ibrahim pacha, président du conseil d'état-major, اركان حربيه رئيسى *erkiâni harbîiè reïci;*
Ahmed pacha, directeur de l'école militaire, مكتب حربيّه مديرى *mektebi harbîiè mudîri;*
Ibrahim pacha, directeur de l'école préparatoire militaire, مكتب اعداديهٔ حربيه ناظرى *mektebi y'dâdîèï harbîiè nâziri;*
Azmi pacha;
Necîb pacha;
Mehemmed Ruchdi efendi;
Arif efendi.

Secrétaire. — Ahmed bey.

CONSEIL DE LA MARINE OU DE L'AMIRAUTÉ, مجلس بحريّه *MEDJLICI BAHRÎIÈ.*

Composé d'un président, de sept membres, et d'un premier et second secrétaire.

Président. — Ali pacha, lieutenant général, فريق *feriq.*
Membres. — Raghyb pacha, maréchal de camp, ميرلوا *mîri livâ;*
Ahmed pacha, *idem.*
Mahmoud bey, colonel, مير آلاى *mîri âlâï;*
Ahmed bey, *idem.*
Suleïman efendi, professeur à l'école de rédaction, lieutenant-colonel, appartenant à la classes des mollas ou docteurs de la loi; مكتب انشايه خواجهسى *mektebi inchâïè khodjaci.*
Khoulous efendi, *idem.*

Premier secrétaire. — Zouhdi efendi, fonctionnaire de troisième rang;
Second secrétaire. — Salyh efendi, *idem.*

CONSEIL DE L'ARSENAL OU DU MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE, مجلس طوپخانهٔ عامره *MEDJILICI THOPKHANÈI 'AMIRÈ.*

Composé d'un président et de quatre membres.

Président. — Moustafa pacha, lieutenant général.
Membres. — Mouça pacha, maréchal de camp;
Rif'at bey, colonel;
Roustem bey, *idem*;
Edhem bey, lieutenant-colonel.

CONSEIL DES FINANCES, مجلس ماليّه *MEDJLICI MALÎIÈ.*

Composé d'un président, de dix membres et d'un premier et deuxième secrétaire.

Président. — Hadji Edhem efendi, fonctionnaire de premier rang.
Membres. — Chevqy efendi, fonctionnaire de premier rang;
Ibrahim efendi, *idem*;
Ken'an efendi, *qapou ketkhoudaci*, vulgairement *qapi kiahîa*[1], fonctionnaire de deuxième rang;
Suleïman efendi, *idem*;
Mufid bey, *idem*;
Kechchaf efendi, *idem*;
Chevket bey, *idem*;
Nafi efendi, molla ou docteur de la loi.
Premier secrétaire. — Mehemmed efendi, fonctionnaire de troisième rang.
Deuxième secrétaire. — Re'ouf bey, *idem*.

[1] Ce mot désigne le fondé de pouvoir, auprès de la Porte, d'un fonctionnaire ou d'un personnage absent.

CONSEIL DE L'AGRICULTURE, مجلس زراعت *MEDJLICI ZIRA'AT.*

Composé d'un président, de six membres et d'un secrétaire.

Président. — Le ministre du commerce. (Voyez page 184.)
Membres. — Chehab efendi, fonctionnaire de deuxième rang[1];
Aly bey, *idem*;
Edhem bey, attaché aux écuries impériales;
Ysmet bey, molla ou docteur de la loi;
Chakir efendi, fonctionnaire de troisième rang.
Secrétaire. — Ysmet efendi, fonctionnaire de troisième rang.

CONSEIL DES MINES, مجلس معادن *MEDJLICI ME'ADIN.*

Composé d'un président, de cinq membres et d'un secrétaire.

Président. — Thahir pacha, directeur de la monnaie, ضربخانه ناظری *zarbkhānè nāziri.*
Membres. — Ibrahim efendi, essayeur (صاحب عیار *Sāhib 'yiār*);
Es'ad efendi, secrétaire ou garde de la cassette particulière du sultan, جیب همایون کاتبی *djeïbi humāïoun kiātibi*;
Vahdi efendi, contrôleur vérificateur des écritures, تحریرات ممیزی *tahrīrāt mumeïizi.*
Nouri efendi, contrôleur des revenus publics, واردات ممیزی *vāridāt mumeïizi*;
Duz oghlou Hodja Mirhan, banquier de la cassette impériale, جیب همایون صراّفی *djeïbi humāïoun sarrāfi*;
Secrétaire. — Ahmed Hacib efendi.

[1] Titre qui équivaut au grade de sous-gouverneur de province.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POLICE, مجلس ضبطيّه *MEDJLICI ZABTHYÏÈ.*

Composé d'un président et de douze membres.

Président. — Seïd efendi, sous-directeur de la police, ضبطيّه معاونى *zabthyiè mou'āvini.*

Membres. — Hussein bey, inspecteur des vivres, ذخيره ناظرى *zakhyrè nāziri.*

Abdul-Halim efendi, inspecteur des eaux, صو ناظرى *sou nāziri;*

Tevfyq bey, lieutenant-colonel;

Osman bey, fonctionnaire de deuxième rang;

Sermed efendi, fonctionnaire de troisième rang;

Qoudsi efendi, *idem;*

Chakir efendi, professeur, مدرّس *muderris;*

Es'ad efendi, chef de bureau, conseiller d'État, خواجكان *khodjaguiān*[1];

Ahmed efendi, khodjaguian;

Mehemmed efendi, *idem.*

Hussein Saib efendi, *idem.*

INTÉRIEUR DU PALAIS IMPÉRIAL, DONT L'ACCÈS N'EST PERMIS QU'À UN PETIT NOMBRE D'OFFICIERS, مابين همايون *MABEÏNI HUMAÏOUN.*

OFFICIERS (MILITAIRES ET CIVILS) DU SERVICE PARTICULIER DE LA MAISON DU SULTAN OU DU *MABEÏN,* مابين همايون ملوكانه‌ده بولنان ذوات *MABEÏNI HUMAÏOUNI MULOUKIANÈDÈ BOÛLOUNAN ZAVAT*[2].

Thygour agha, chef des eunuques du sérail, grand di-

[1] Khodjaguiān, titre générique commun à la plupart des fonctionnaires du divan. Il est quelquefois aussi purement honorifique.

[2] Ces officiers sont aussi désignés collectivement sous le nom de مابينجى *Mābeïndji.*

gnitaire de la cour, دار السعادة الشريفه اغاسی *dār us-séādet uch-cherifé aghāci*[1];

Hamdi bey, lieutenant général, chef des officiers d'ordonnance, ou aide de camp de sa Hautesse[2], سر قرنای حضرت شهنشاهی *seri qourenāï hazreti chehinchāhi;*

Selîm bey, lieutenant général, aide de camp ou officier d'ordonnance;

Mehemmed bey, *idem.*

Hassan efendi, maréchal de camp et officier d'ordonnance.

Raghyb agha, *idem.*

Mehemmed agha, colonel, aide de camp;

Moustafa agha, *idem.*

Belygh efendi, maître de la garde robe du sultan, fonctionnaire de deuxième classe, ثوابی حضرت شهنشاهی *sevābii hazreti chehinchāhi;*

Ziver agha, administrateur du mabeïn impérial, fonctionnaire de troisième classe; مابین همایون مدیری *mābeïni humāïoun mudîri.*

Mehemmed Yzzet efendi, premier aumônier de Sa Majesté le sultan, appartenant à la classe des grands juges, صدوردن امام اول حضرت شهنشاهی *soudourden imāmi evveli hazreti chehinchāhi;*

Mustafa Ourf efendi, deuxième aumônier de Sa Majesté, appartenant à la classe des mollas, موالیدن امام ثانی حضرت شهنشاهی *mevāliden imāmi sānii hazreti chehinchāhi;*

Chefiq bey, premier secrétaire du mabeïn impérial, fonc-

[1] Littéralement, l'*agha de la demeure de la félicité;* c'est l'ancien *qyzlaragha*, dont le nom seul a changé.

[2] قرنا *qourenā* est le pluriel arabe de قرين *qarîn.* Ce mot signifie littéralement «joint, associé, qui accompagne.» Je prie le lecteur de remarquer ici, une fois pour toutes, que la réforme ayant introduit dans l'organisation civile et militaire de la Turquie une foule de dénominations nouvelles qui ne se trouvent encore dans aucun dictionnaire, j'ai dû, en traduisant celles-ci, me conformer plutôt au sens relatif qu'au sens littéral.

tionnaire de premier rang, مابين همايون باش كاتبی *mābeīni humāīoun bāch kiātibi;*

Ferid efendi, deuxième secrétaire du mabeīn impérial, deuxième division des fonctionnaires de premier rang, مابين همايون ايكنجی كاتبی *mābeīni humāīoun ikindji kiātibi;*

Riza efendi, troisième secrétaire du mabeīn impérial, *idem.*

Safvet efendi, quatrième secrétaire du mabeīn impérial, *idem.*

Hadji Memich agha, premier messager référendaire de la cour, تلخيصئ اوّل *telkhyci evvel,* fonctionnaire de quatrième rang;

Moustafa agha, premier tchoqadar de la porte du mabeīn, مابين همايون قپو چوقەدار اوّلی *mābeīni humāīouni qapou tchoqadāri evveli,* fonctionnaire de quatrième rang;

Hassan agha, deuxième messager référendaire, تلخيص ثانی *telkhyci sāni,* fonctionnaire de cinquième rang;

Danich agha, deuxième tchoqadar de la Porte, fonctionnaire de cinquième rang;

Abdul-Aziz agha, directeur des écuries impériales, اصطبل عامره مديری *ysthabili 'āmirè mudiri;*

Chukri agha, chef du corps des capidji, ou chambellans, قپوجيلر كتخداسی *qapoudjīler ketkhoudāci.*

OFFICIERS AUXILIAIRES OU AIDES DE CAMP ATTACHÉS À LA MAISON MILITAIRE DU SULTAN, ياور حرب *ĪAVERI HARB.*

Husseīn bey, colonel de cavalerie de la garde impériale. خاصّه سواری مير آلايی *khāssa souvāri mīr ālāī;*

Mahmoud agha, chef d'escadron de la cavalerie de la garde, خاصّه سواری بيك باشيسی *khāssa souvāri bīñ bāchīci;*

Ahmed agha, chef de bataillon d'état-major, اركان حربيّه بيك باشيسی *erkiāni harbīiè bīñ bāchīci;*

Moustafa agha, adjudant d'état-major, ارکان حربیه قول اغاسی *erkiāni harbīiè qol aghāci;*

Ibrahim bey, adjudant commandant de l'infanterie de la garde, خاصّه پیاده قول اغاسی *khāssa piādè qol aghāci;*

Ahmed agha, capitaine de cavalerie de la garde, خاصّه سواری یوز باشیسی *khāssè souvāri ïuz bāchïci;*

Mehemmed agha, *idem;*

Ismaïl agha, *idem;* capitaine d'infanterie de la garde, خاصّه پیاده یوز باشیسی *khāssa piādè ïuz bāchïci.*

Rustem agha, *idem;*

Hassan agha, *idem;*

Arif agha, directeur du trésor impérial, fonctionnaire de première classe, خزینهٔ همایون وکیلی *khazīneï humāïoan vekīli;*

Sadyq efendi, intendant de la caisse ou trésor impérial, fonctionnaire de premier rang, خزینهٔ همایون کتخداسی *khāzīnèï humāïoun ketkhoudāci;*

Abdul-ghani agha, fonctionnaire de premier rang, مهد علیای سلطنت باش اغاسی *mehdi 'aliāï salthanet bāch aghāci*[1];

Becim agha, premier mouçahib, ou page de Sa Majesté, fonctionnaire de deuxième rang, باش مصاحب *bāch mouçāhyb*[2];

Mehemmed agha, agha ou garde de la porte impériale, dite de félicité, fonctionnaire de troisième rang, باب السعادت العلیّه اغاسی *bāb us-s'eādet al-'alīiè aghāci;*

Husseïn agha, deuxième mouçahib, fonctionnaire de troisième rang, ایکنجی مصاحب *ikindji mouçāhyb;*

Bekir agha, intendant de la chambre particulière du sultan,

[1] Sorte d'officier de la chambre intérieure du sultan.

[2] Dans l'ancien ordre de choses, les plus anciens eunuques du sérail portaient le titre de *mouçāhyb*, parce qu'ils avaient la permission de parler au grand seigneur quand ils voulaient.

fonctionnaire de troisième rang, خاص اوطه كتخداسی *khâss odha ketkhoudâci;*

Becim agha, troisième mouçahib, fonctionnaire de quatrième rang, اوچنجی مصاحب *utchundji mouçâhyb;*

Khalid agha, quatrième mouçahib, fonctionnaire de quatrième rang, دردنجی مصاحب *dordundju mouçâhyb;*

Nazyf agha, chef des officiers préposés à la garde de la sainte robe, fonctionnaire de quatrième rang, خرقهٔ سعادت سر خدمهسی *khyrqaï se'âdet seri khademèci*[1].

BUREAUCRATIE,

OU ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE, قلمیّه QALEMIIÈ[2].

Ce titre comprend la généralité des emplois du divan[3] ou de la chancellerie d'État, مناصب دیوانیّه *menâcybi divâniiè.*

PREMIÈRE CLASSE DES FONCTIONNAIRES DE PREMIER RANG.

Zouhdi efendi, directeur de l'arsenal maritime, ترسانهٔ عامره ناظری *tersânèï 'âmirè nâziri;*

Sa'id Mouhib efendi, archiviste, دفتر امینی *defter emini;*

Moumtaz efendi, conseiller du ser'asker, سرعسکر مستشاری *ser'asker mustechâri;*

Tevfiq bey, directeur des dépenses, مصارفات ناظری *meçârifât nâziri;*

Moukhtar bey, directeur de la fonderie et du matériel de

[1] *Khyrqaï se'âdet* ou *khyrqaï cherif*, robe de camelot noir de Mahomet; elle est gardée au sérail avec le *sandjaq* cherif, ou étendard sacré.

[2] Littéralement : les emplois de la plume. Anciennement ce mot désignait l'un des bureaux du département des finances.

[3] Ce qu'on entend ici par le mot divan, c'est le ministère de la Porte Ottomane, quelquefois par opposition avec le *seraï* et le *mabeïn*, ou la cour du sultan.

l'artillerie, طوپخانهٔ عامره ناظری *thopkhānèi 'āmirè nāziri;*

Moukhtar bey, intendant général de la douane, کمرك امینی *gumruk emīni;*

Mazloum bey, directeur des causes judiciaires, ou ministre de la justice, دعاوی ناظری *de'āvi nāziri;*

Fuad efendi, directeur du protocole du divan impérial, et rapporteur des conférences, آمدیٔ دیوان همایون *āmedii dīvāni humāioun;*

Kiani bey, intendant de la douane des tabacs, دخان کمرکی امینی *doukhān gumrugui emīni;*

Sa'īd efendi, directeur de la rédaction et de l'impression du Moniteur ou de la Gazette d'État, تقویم خانه ناظری *taqvīm khānè nāziri;*

Yzzet pacha, prévôt des corporations, ayant rang de mir-mirān, احتساب ناظری *yhtiçāb nāziri.*

DEUXIÈME CLASSE DES FONCTIONNAIRES DE PREMIER RANG.

Sa'īd bey, maître des cérémonies, تشریفات دیوان همایون *techrīfāti dīvāni humāioun;*

Mahmoud bey, premier secrétaire ou chef du cabinet du grand vizir, مکتوبیٔ صدر عالی *mektoubii sadri 'āli;*

Chevket bey, vice-chancelier du divan impérial, بکلکجیٔ دیوان همایون *beiliktchii dīvāni humāioun*[1];

Emīn efendi, premier drogman du divan impérial, ترجمان دیوان همایون *terdjumāni dīvāni humāioun*[2];

[1] C'est aussi le chef du bureau des dépêches de la Porte, chargé d'expédier aux gouverneurs des provinces et autres autorités locales, les ordres relatifs à la police intérieure de l'empire, et toute espèce de firmans obtenus sur la demande des ministres publics, et concernant les affaires étrangères de la Porte.

[2] Voyez la note 2, pag. 198.

Nazyf efendi, premier secrétaire du département de l'intérieur, داخليه كاتبى *dākhylīiè kiātibi;*

Tevfîq efendi, premier secrétaire ou chef du cabinet du département des affaires étrangères, خارجيّه كاتبى *khāridjīiè kiātibi;*

Eumer Djemal efendi, premier adjoint au directeur des causes judiciaires, دعاوى معاون اوّلى *de'āvi mou'āvini evveli;*

Ismaïl efendi, premier médecin de Sa Majesté le sultan, سر اطبّاى حضرت شهريارى *seri ethybbāī hazreti chehrīari;*

Haled efendi, trésorier ou receveur général de la Roumilie, روم ايلى دفتردارى *roumīli defterdāri;*

Sady' bey, trésorier de l'Anatolie, اناطولى دفتردارى *anātholy defterdāri;*

Hussein bey, directeur des postes et des subsistances publiques, پوسته خانه وذخيره ناظرى *posta khānè vè zakhyrè nāziri;*

Khalid efendi, maître des comptes, contrôleur des revenus de la Roumilie, روم ايلى واردات محاسبه جيسى *roumīli vāridāt mouhācebèdjīci;*

Rachîd bey, maître des comptes, contrôleur des dépenses de la Roumilie; روم ايلى مصارفات محاسبه جيسى *roumīli mouçārifāt mouhācebèdjīci.*

Seïd efendi, directeur adjoint de la police, ضبطيه معاونى *zabthiè mou'āvini.*

PREMIÈRE CLASSE DE FONCTIONNAIRES DE DEUXIÈME RANG.

Tevfîq bey, adjoint au département du commerce, تجارت معاونى *tidjāret mou'āvini;*

Hussein efendi, directeur des actes et expéditions du conseil suprême de justice, مجلس والا اوراق مديرى *medjlici vālā evrāq mudiri;*

Bahir efendi, deuxième adjoint au directeur des causes ju-

diciaires, دعاوى معاون ثانيسى *de'āvi mou'āvini sānici*[1];

Es'ad efendi, drogman du bureau des deux villes saintes (la Mecque et Médine), حرمين ترجمانى *haremeïn terdjumāni;*

Afif efendi, chef de bureau de la vice-chancellerie, بكلكجى كيسه دارى *beïliktchi kïcèdāri;*

Abdul-Halim efendi, directeur des eaux, صو ناظرى *sou nāziri.*

DEUXIÈME CLASSE DES FONCTIONNAIRES DE DEUXIÈME RANG.

Kemal efendi, adjoint et sous-chef à la direction des écoles publiques, مكاتب عموميّه نظارتى معاونى *mekiātibi 'oumoumïiè nezāreti mou'āvini*[2];

Ahmed efendi, secrétaire du bureau des huissiers appariteurs, چاوشلر كاتبى *tchāvouchlar kiātibi;*

Sadyq bey, contrôleur des revenus de l'Anatolie, اناطولى واردات محاسبه جيسى *anātholi vāridāt mouhācebèdjici;*

Khaïri efendi, contrôleur des dépenses de l'Anatolie, اناطولى مصارفات محاسبه جيسى *anāthouli mouçārifāt mouhācebèdjici;*

Rif'at efendi, contrôleur des fermes viagères, مالكانه محاسبه جيسى *mālikiānè mouhācebèdjici;*

Haçan efendi, contrôleur de la comptabilité des stipendiés, سركى محاسبه جيسى *sergui mouhācebèdjici;*

Abdul-Azîz efendi, contrôleur des obligations ou papier-monnaie, appelés *sehm*[3], اسهام محاسبه جيسى *eshām mouhācebèdjici;*

[1] Ancien chargé d'affaires à Paris.

[2] Auteur d'un Guide de la conversation en persan et en turc intitulé : فارسى تكلّم رسالهسى *fārsi tekellum riçālèci*, qui vient de paraître, et dont il sera rendu compte dans le Journal Asiatique.

[3] La signification primitive de ce mot est *lot*, *portion*, pluriel arabe اسهام *eshām.*

Khalid efendi, contrôleur du livre des recettes et dépenses, جريدۀ محاسبه جيسى *djerîdè mouhâcebèdjîci*[1];

Abdul-Qadir efendi, contrôleur de la comptabilité des *vaqf* ou fondations pieuses, اوقاف محاسبه جيسى *evqâf mouhâcebèdjîci ;*

Housni efendi, chef du cabinet du ministère des finances, ماليه مكتوبجيسى *mâlîiè mektoubdjîci ;*

Nazyf efendi, secrétaire au ministère des finances, ماليه كاتبى *mâlîiè kiâtibi;*

Rachîd bey, directeur des ordonnances ou arrêtés du ministère des finances, اوامر ماليه مديرى *evâmiri mâlîiè mudîri ;*

Rechîd bey, directeur du trésor public, بيت المال مديرى *beït al-mâl mudîri ;*

Emin efendi, contrôleur du *nizâmîiè*[2] نظاميّه محاسبه جيسى *nizâmîiè mouhâcebèdjîci ;*

Houbab efendi, chef de correspondance du ser'asker, سرعسكر مكتوبجيسى *ser'asker mektoubdjîci ;*

Nouri efendi, contrôleur de la comptabilité de la marine, بحريّه محاسبه جيسى *bahrîiè mouhâcebèdjîci ;*

Khalid efendi, chef de correspondance de la marine, بحريّه مكتوبجيسى *bahrîiè mektoubdjîci ;*

Ibrahim bey, essayeur ou vérificateur en chef des espèces monnayées, صاحبعيار *sâhyb'yjâr ;*

Hassan efendi, contrôleur de la comptabilité de la fonderie et du matériel de l'artillerie, طوپخانه محاسبه جيسى *thopkhânè mouhâcebèdjîci ;*

Arif efendi, chef de la correspondance, ou secrétaire général de l'arsenal de terre et du matériel de l'artillerie, طوپخانه مكتوجيسى *thopkhânè mektoubdjîci ;*

[1] Je ne puis garantir l'exactitude de cette fonction, et j'ignore si ce titre est le même que celui que M. de Hammer écrit *Djerîdi nâzirî*, et qu'il traduit par : inspecteur du cadastre ou du bureau de statistique ? (*Histoire de l'Empire ottoman*, traduction de Hellert, t. XVI, p. 183.)

[2] Je pense, sans pouvoir le garantir, que ce titre peut désigner le contrôleur de l'administration des troupes réglées.

Abdul-Halim efendi, intendant des bâtiments de la couronne, ابنيّه خاصّه مديرى *ebnüiei khâssa mudîri*;
Yacoub agha, percepteur des droits sur les boissons, officier des écuries impériales, زجريه محصلى *zidjriè mouhäcyli.*

FONCTIONNAIRES DE TROISIÈME RANG.

Kiâmil bey, maître des cérémonies au département des affaires étrangères, خارجيّه تشريفاتجيسى *khâridjüè techrifätdjiei*;
Hachem bey, directeur des droits sur les bestiaux, اغنام مديرى *aghnâm mudîri*;
Mehemmed agha, directeur en chef des poids et mesures, وزنه دار باشى *veznédâr bâchi.*

EMPLOYÉS DU BUREAU DU PROTOCOLE IMPÉRIAL, آمدى ديوان همايون خلفاسى *AMEDII DÎVANI HUMAÏOUN KHOULEFACI.*

Osman bey, fonctionnaire de premier rang;
Ridjaï efendi, fonctionnaire de la deuxième division du premier rang;
Mahmoud bey, *idem*;
Ibrahim bey, *idem*;
Edib efendi, fonctionnaire de la deuxième division du deuxième rang;
Chefîq bey, *idem*;
Mehemmed bey, *idem*;
Djemîl bey, *idem*;
Sa'îd efendi, *idem*;
Moustafa Raïf efendi, *idem*;
Mahir bey, *idem*;
Neïr bey, *idem*;
Atha bey, *idem*;
Rif'at bey, *idem*;
Sureïia bey, *idem*.

EMPLOYÉS OU OFFICIERS SUPÉRIEURS DES BUREAUX, ضابطان اقلام *ZABITHANI AQLAM*.

PREMIÈRE DIVISION DES FONCTIONNAIRES DE DEUXIÈME RANG, رتبهٔ ثانيه صنف اولى *rutbèï sānïiè synfi evveli*.

Nouri efendi, adjoint au chef de la correspondance du grand vizir, مكتوبیٔ صدرعالى معاونى *mektoubii sadri 'āli mou'āvini;*

Fakhr eddin efendi, premier commis du bureau de la correspondance du grand vizir, مكتوبیٔ صدرعالى خليفهسى *mektoubii sadri 'āli khalifeci.*

DEUXIÈME DIVISION DES FONCTIONNAIRES DE DEUXIÈME RANG, رتبهٔ ثانيه صنف ثانيسى *rutbèï sānïiè synfi sānici.*

Ahmed bey, chef du bureau du cérémonial, تشريفات كيسهدارى *techrifāt kicèdāri ;*

Nour eddin bey, premier traducteur, مترجم اوّل *muteredjimi evvel ;*

Atha efendi, chef du bureau des affaires importantes et de la rédaction supérieure, مهمّه مديرى *muhimmè mudiri*[1];

Tahsin efendi, chef du bureau du divan, ديوان كيسهدارى *divān kicèdāri ;*

Muhib efendi, chef du bureau des décrets et ordonnances du sultan, رؤس كيسهدارى *rou'ous kicèdāri ;*

Halimi efendi, chef du bureau des mutations et transferts, تحويل كيسهدارى *tahvīl kicèdāri ;*

[1] Ce bureau est aussi celui de l'enregistrement de toutes les transactions avec les puissances européennes, et où se traitent également les intérêts ecclésiastiques des chrétiens.

Ouçam efendi, chef du bureau des procès ou causes judiciaires, دعاوی کیسه داری *de'āvi kicèdāri.*

TROISIÈME DIVISION DES FONCTIONNAIRES DE DEUXIÈME RANG, رتبهٔ ثالثه صنف ثانیسی *rutbèï sālicè synfi sānici.*

Moukhtar efendi, vérificateur (*mumeïiz* [1]) de la comptabilité des revenus de la Roumilie, روم ایلی واردات محاسبه‌سی ممیزی *roumîli vāridāt mouhācebèci mumeïizi;*

Ahmed Yumni efendi, vérificateur des revenus de l'Anatolie, اناطولی واردات محاسبه‌سی ممیزی *anātholy vāridāt mouhācebèci mumeïizi;*

Hylmi efendi, vérificateur des dépenses de la Roumilie, روم ایلی مصارفات محاسبه‌سی ممیزی *roumîli muçārifāt mouhācebèci mumeïizi;*

Mehemmed efendi, vérificateur des dépenses de l'Anatolie, اناطولی مصارفات محاسبه‌سی ممیزی *anātholy muçārifāt mouhācebèci mumeïizi;*

Mahmoud efendi, vérificateur du registre de la rentrée des payements, سرکی وارداتی ممیزی *sergui vāridāti mumeïizi;*

Ahmed efendi, vérificateur du registre de dépense pour les payements, سرکی مصارفات ممیزی *sergui muçārifāt mumeïizi;*

Emin efendi, vérificateur de la comptabilité des obligations dites *eshām* [2], اسهام محاسبه‌سی ممیزی *eshām mouhācebèci mumeïizi;*

Chefiq bey, vérificateur du *djerîdè* ou du bureau de la statistique de l'empire, جریده محاسبه‌سی ممیزی *djerîdè mouhācebèci mumeïizi;*

[1] Dans l'ancien ordre de choses, le *mumeïiz* était le secrétaire du bureau de la chancellerie d'État ; c. d'Ohsson.

[2] Voyez la note 2, pag. 198.

Saïd efendi, vérificateur de la comptabilité des fermes viagères, مالكانه محاسبه‌سی مميزی *mālikiānè mouhācebèci mumeïizi*;

Moustafa efendi, vérificateur au bureau des échanges ou mutations, بدلات اوطه‌سی مميزی *bedelāt odhaci mumeïizi*;

Yrfan efendi, premier commis du département des finances, مكتوبئ ماليه خليفه‌سی *mektoubii mālïiè khalifeci*;

.... vérificateur du bureau des traductions à l'hôtel du ser'asker, باب سرعسكری ترجمه اوطه‌سی مميزی *bābi ser'askeri terdjemè odhaci mumeïizi*[1];

Sabri efendi, directeur du bureau de correspondance du ser'asker, سرعسكر مكتوبجيسی مديری *ser'asker mektoubdjïci mudiri*;

Kiami efendi, directeur du bureau des actes et écrits, اوراق مديری *evrāq mudiri*;

.... chef du bureau de la garde impériale, خاصه مميزی *khāssa mumeïizi*;

Echref bey, directeur du bureau des rapports journaliers de l'armée, ژورنال مديری *journāl mudiri*;

Ghalib efendi, directeur des inspections, يوقلمه مديری *ïoqlama mudiri*;

Hadji Khalid efendi, secrétaire au bureau du Nizamïiè ou de l'armée régulière de la ligne, نظاميه تحريراتی كاتبی *nizāmïiè tahrirāti kiātibi*.

Eïoub efendi, vérificateur de comptabilité, محاسبه مميزی *mouhācebè mumeïizi*;

Tevfiq efendi, directeur des archives du bureau des répartitions journalières de l'armée, توزيعات روزنامچه‌جيسی *tevzi'āt rouznāmtchèdjici*;

[1] Place vacante.

Hadji bey, directeur des archives du bureau des ventes des objets militaires, مبايعات روزنامجه جيسى *mubāïāt rouznāmtcèdjîci ;*

Rouçoukhy efendi, vérificateur des écritures du conseil, دار شورا تحريراتى مميّزى *dāri chourā tahrîrāti mumeïizi ;*

Es'ad efendi, secrétaire de l'administration de la cassette impériale, جيب همايون كاتبى *djebi humāïoun kiātibi ;*

Vahdi efendi, vérificateur des écritures à l'hôtel des monnaies, ضربخانه تحريراتى مميّزى *zarbkhānè tahrîrāti mumeïizi ;*

Nouri efendi, vérificateur des revenus de l'hôtel des monnaies, ضربخانه وارداتى مميّزى *zarbkhānè vāridāti mumeïizi ;*

Hacib efendi, secrétaire de l'administration des mines, معادن كاتبى *meādin kiātibi ;*

Yzzi efendi, secrétaire pour les écritures de l'administration des legs et fondations pieuses, اوقاف تحريراتى كاتبى *evqāf tahrîrāti kiātibi ;*

Yzzet efendi, premier commis des legs et fondations pieuses, اوقاف ذمّتى خليفەسى *evqāf zimmeti khalîfèci ;*

Ali efendi, premier commis au registre des dépenses de la marine, بحريّه سركى خليفەسى *bahriïè sergui khalîfèci ;*

Rachîd efendi, inspecteur aux revues de la marine, بحريّه يوقلمهجيسى *bahriïè ïoqlamadjîci ;*

Abdus-settar efendi, écrivain au journal de la marine, بحريّه ژورنال كاتبى *bahriïè journāl kiātibi.*

EMPLOI DE L'ÉPÉE OU DE L'ARMÉE, سيفيّه *SEÏFÏIÈ*[1].

Ce chapitre embrasse les subdivisions suivantes :

CONSEIL COMMISSION MILITAIRE DE LA GARDE IMPÉRIALE DU SULTAN, عساكر خاصّهٔ شاهانه اردوسنك مجلسى, *AÇAKIRI KHASSÈÏ CHAHANÈ ORDOUCINUN MEDJLICI.*

Composé d'un président, d'un mufti (docteur de la loi) et de quatre membres.

Président. — Yzzet pacha, lieutenant général, فريق *feriq.*
Mufti. — Husseïn efendi.
Membres. — Mes'oud pacha, maréchal de camp, ميرلوا *mîri livâ ;*
Ysmet bey, colonel, ميرآلاى *mîri âlâï ;*
Suleïman bey, *idem ;*
Suleïman bey, lieutenant-colonel, قائمقام *qâïmaqâm.*

CONSEIL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE CONSTANTINOPLE, درسعادت اردوسنك مجلسى *DERI SE'ADET ORDOUCINUN MEDJLICI.*

Composé d'un président, d'un mufti et de cinq membres.

Président. — Eïoub pacha, lieutenant général.
Mufti. — Hafiz Emin efendi.
Membres. — Chakir pacha, maréchal de camp ;
Nouri bey, colonel ;
Thahir bey, *idem ;*

[1] Ce mot est une abréviation de cette phrase : مناصب سيفيّه *menâcibi seïfiïè.*

Chemsi bey, *idem;*
Yzzet bey, lieutenant-colonel.

CONSEIL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE LA ROUMILIE, روم ايلى اردوسنك مجلسى *ROUMÍLI ORDOUCINUN MEDJLICI.*

Composé d'un président et de quatre membres.

Président. — Ismaïl pacha, lieutenant général.
Membres. — Khourchid pacha, maréchal de camp;
Moustafa bey, colonel;
Chukri bey, *idem;*
Ahmed bey, lieutenant-colonel.

CONSEIL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'ANATOLIE, اناطولى اردوسنك مجلسى *ANATHOLOU ORDOUCINUN MEDJLICI.*

Composé d'un président et de quatre membres.

Président. — Sabri pacha, lieutenant général.
Membres. — Mou'amer pacha, maréchal de camp;
Moustafa bey, colonel;
Hussein bey, *idem;*
Moustafa bey, lieutenant-colonel.

CONSEIL MILITAIRE DE L'ARMÉE D'ARABIE, عربستان اردوسنك مجلسى *'ARABISTAN ORDOUCINUN MEDJLICI.*

Composé d'un président et de quatre membres.

Président. — Rechid pacha, lieutenant général.
Membres. — Beïdjan pacha, maréchal de camp;
Morali Ahmed pacha, colonel;
Moustafa bey, *idem;*
Sabri bey, lieutenant-colonel.

Indépendamment des gouvernements ou préfectures mili-

taires, لوا *livâ*, pl. a. الويه *elviè*[1], qui font exception, la totalité de l'armée régulière de l'empire est divisée en cinq grands corps d'armée, et chaque corps d'armée, avec son quartier général, مركز *merkez*, est disposé en dix parties, et composé de six brigades militaires, لوا *livâ*. La garde impériale seule n'est divisée qu'en cinq parties.

SERVICES SPÉCIAUX DE L'ARMÉE.

Khalil Rif'at pacha, maréchal de camp, commandant les troupes de la marine, بحريه عسكرى مير لواسى *bahrîiè 'askeri mîri livâci ;*

Mehemed pacha, maréchal de camp de la réserve, commandant les troupes de l'artillerie, طوبخانهٔ عامره عسكرى احتياط مير لواسى *thopkhânèï 'âmirè 'askeri yhtiâth mîri livâci ;*

Selîm pacha, maréchal de camp, commandant les fortifications, استحكام مير لواسى *istihkiâm mîri livâci ;*

Husseîn pacha, maréchal de camp, commandant le détroit de la mer Blanche ou des Dardanelles, بحر سفيد بوغازى مير لواسى *bahri sefîd boghâzi mîri livâci ;*

Niazi pacha, maréchal de camp, chargé de la direction des munitions de guerre, مهمات حربيه مير لواسى *muhimmâti harbîiè mîri livâci ;*

Bekîr pacha, maréchal de camp du génie militaire, مهندسخانه مير لواسى *muhendiskhânè mîri livâci ;*

Hamdi pacha, lieutenant général, commandant les troupes de Bagdad, بغداد عسكرى فريق *baghdâd 'askeri feriqy ;*

Mehemmed pacha, lieutenant général, commandant les troupes du Hydjâz, حجاز عسكرى فريق *hydjâz 'askeri feriqy :*

Bekîr pacha, maréchal de camp, commandant les troupes de

[1] Je pense que ces livas, qui font ici exception à l'armée proprement dite, sont ceux de la milice nationale, رديف *redîf*.

TABLEAU DES CINQ GRANDS CORPS DE L'ARMÉE OTTOMANE.

CORPS D'ARMÉE, اردو ordou.	COMMANDANT en chef, مشير muchir. V. la note p. 183.	INTENDANT CIVIL chargé de la comptabilité, محاسبه‌جی mouhâcebidji.	QUARTIER général, مركز merkez.	RÉSIDENCES ou lieux de garnison, مواقع mevâqy.	OFFICIERS GÉNÉRAUX, امرای عسكريه umerâï askeriiè.
GARDE IMPÉRIALE, خاصّه KHÂSSA.	Mehemmed pacha.	'Yzzet bey, fonctionnaire de 1er rang.	Scutari d'Asie.		Osman pacha, lieutenant général.
					Ibrahim pacha, maréchal de camp d'infanterie.
					Hussein pacha, maréchal de camp commandant la cavalerie.
					Salyh pacha, maréchal de camp commandant l'artillerie.
				Smyrne.	Mahmoud pacha, lieutenant général.
				Magnésie.	Aly pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Kutahia.	Ahmed pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Isparta.	Kerim pacha, maréchal de camp de cavalerie.
				Carahyssar.	....

CORPS D'ARMÉE, اردو ordou.	COMMANDANT en chef, مشير muchir.	INTENDANT CIVIL chargé de la comptabilité, محاسبه‌جی mouhâcebidji.	QUARTIER général, مركز merkez.	RÉSIDENCES ou lieux de garnison, مواقع mevâqy.	OFFICIERS GÉNÉRAUX, امرای عسكريه umerâï askeriiè.
ARMÉE DE CONSTANTINOPLE, درسعادت DERI-SE'ADET.	Le ser'asker pacha, généralissime.	Ghalib efendi, fonctionnaire de 1er rang.	Constantinople.		Hadji Riza pacha, lieutenant général.
					Arif pacha, maréchal de camp d'infanterie.
					Riza pacha, maréchal de camp de cavalerie.
					Ismâïl pacha, maréchal de camp d'artillerie.
				Conia (Iconium).	Mahmoud pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Yuzghat.	....
				Castamouni.	Moustafa pacha, lieutenant général.
				Andrinople.	Mehemed pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Uskub.	Mehemed pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Choumla.	Ismail pacha, maréchal de camp de cavalerie.
				Bâbâdâghy.	....
				Thernova.	....
				Keupruli.	....
				La Crète ou Candie.	Mehemmed pacha, maréchal de camp d'infanterie.

CORPS D'ARMÉE, اردو ordou.	COMMANDANT en chef, مشير muchir.	INTENDANT CIVIL chargé de la comptabilité, محاسبه‌جی mouhâcebidji.	QUARTIER général, مركز merkez.	RÉSIDENCES ou lieux de garnison, مواقع mevâqy.	OFFICIERS GÉNÉRAUX, امرای عسكريه umerâï askeriiè.
ARMÉE DE LA ROUMILIE, روم ايلی ROUMILI.	Mehemmed Rechîd pacha.	Chaguird efendi, fonctionnaire de 2e rang.	Monastir.		Abdi pacha, lieutenant général.
					Salyh pacha, maréchal de camp d'infanterie.
					Yecim pacha, maréchal de camp d'artillerie.
				Scodra, ou Scutari d'Albanie.	Avni pacha, lieutenant général.
				Berat Okhry.	Tevfyq pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Yaina.	Sadyq pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Narda (Arta) et Prevesa.	....
				Yenichaher fenar.	....
				Sofia.	Aly pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Nich.	....
				Belgrade.	....
				Silistrie.	Halim pacha, maréchal de camp de cavalerie.

CORPS D'ARMÉE, اردو ordou.	COMMANDANT en chef, مشير muchir.	INTENDANT CIVIL chargé de la comptabilité, محاسبه‌جی mouhâcebidji.	QUARTIER général, مركز merkez.	RÉSIDENCES ou lieux de garnison, مواقع mevâqy.	OFFICIERS GÉNÉRAUX, امرای عسكريه umerâï askeriiè.
ARMÉE DE L'ANATOLIE, اناطولی ANATHOULI.	Osman pacha.	Aly efendi, fonctionnaire de 2e rang.	Kherbouront.		Hosni pacha, lieutenant général.
					Veli pacha, maréchal de camp de cavalerie.
				Diarbekir.	Emin pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Mardin.	....
				Erzroum.	Ahmed pacha, lieutenant général.
				Boutles.	'Yzzet pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Kars.	Selim pacha, maréchal de camp de cavalerie.
				Sivas.	Moustafa pacha, maréchal de camp d'artillerie.
				Malathia.	Bekir pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Hysni mançour.	....
				Sivrek.	....
				Pertik.	....

CORPS D'ARMÉE, اردو ordou.	COMMANDANT en chef, مشير muchir.	INTENDANT CIVIL chargé de la comptabilité, محاسبه‌جی mouhâcebidji.	QUARTIER général, مركز merkez.	RÉSIDENCES ou lieux de garnison, مواقع mevâqy.	OFFICIERS GÉNÉRAUX, امرای عسكريه umerâï askeriiè.
ARMÉE D'ARABIE, عربستان ARABISTAN.	Namyq pacha.	Rachid efendi, fonctionnaire de 2e classe.	Damas.		Khalid pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Alep.	Eumer pacha, lieutenant général.
				Beirout.	Davoud pacha, lieutenant général.
				Deir el-qamer.	....
				Tripoli de Syrie.	Hussein pacha, maréchal de camp d'infanterie.
				Latakié.	Ibrahim pacha, *idem*.
				Homs.	Rachid pacha, maréchal de camp de cavalerie.
				Saint-Jean d'Acre.	Mehemed pacha, *idem*.
				Seide.	Taher pacha, maréchal de camp d'artillerie.
				Hourân.	....
				Mossoul.	Nouri bey, lieutenant-colonel d'infanterie.

Tripoli de Barbarie, طرابلسی غرب عسکری میر لواسی *tharāboulouci gharb 'askeri mîri livāci*;
Ahmed pacha et Aly pacha, maréchaux de camp, préposés au tirage au sort de la milice ou conscription, قرعه مامورلری *qour'a me'mourleri*.

(La suite à un prochain numéro.)

MÉMOIRE

Sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. Botta.

(Suite.)

45.

Je n'ai pas d'observations à faire sur ce type, si ce n'est que je crois, comme je l'ai dit, que c'est une voyelle.

46.

Le type est certainement composé de deux portions et , car il est aussi fréquent de les

trouver séparées que réunies. Je crois que ce signe représente à Ninive le persépolitain , mais je ne puis cependant l'assurer parce que ces deux caractères n'ont pas d'équivalents connus, et l'on ne peut, en conséquence, les identifier qu'à cause de la ressemblance de forme.

47.

= 2. 1.

La variante est peut-être due à la grande ressemblance des signes et .

48.

= 2.

49.

= 1.

50.

= 5. 3.

51.

= 2. 4. 2. * 2.

4. 2.

= 1.

J'ai réuni ensemble les paragraphes 48, 49, 50

et 51 pour qu'on puisse voir comment ces différents signes passent de l'un à l'autre, en sorte qu'il est difficile de décider si les substitutions proviennent de la similitude de valeur ou de la ressemblance des formes. On peut, par exemple, soupçonner une erreur dans la substition de [cuneiform] à [cuneiform], puisque la prolongation des clous horizontaux dans l'un de ces signes en fait l'unique différence; mais on voit, d'un autre côté, que ce même signe [cuneiform] se substitue encore plus fréquemment à [cuneiform], et dans ce cas l'erreur est moins probable, puisque la différence de forme est plus grande.

Les exemples de la substitution de [cuneiform] à [cuneiform] sont tellement fréquents, qu'il est impossible de douter de l'équivalence de ces deux signes; ils ont d'ailleurs les mêmes équivalents, et tous les deux, en outre, sont très-souvent supprimés; par conséquent, ce que l'on peut dire de l'un s'applique également à l'autre.

Un des équivalents les plus remarquables de [cuneiform], est [cuneiform], qui se trouve au commencement du nom d'Ormuzd dans une des inscriptions de Persépolis, et qui y est suivi immédiatement de l'*r* [cuneiform]. Cela conduit naturellement à donner au signe [cuneiform], et par suite à son substitut [cuneiform], soit la valeur de la voyelle *ou*, soit celle de l'aspiration *hou*. Il faut de plus remarquer que, dans le système cunéiforme médique, une des formes de l'*m* est [cuneiform],

qui se rapproche beaucoup de notre [cuneiform]; or on connaît l'affinité de la lettre *m* avec la voyelle *ou*, et si la détermination de la lettre médique est exacte, il n'y a rien d'improbable à donner une valeur analogue à une lettre assyrienne presque semblable. Nous voyons, en outre, que les deux signes [cuneiform] et [cuneiform] s'échangent avec le coin [cuneiform], qui, selon M. Westergaard, est l'*ou* du système médique. Enfin, le signe [cuneiform] peut être remplacé par un groupe composé [cuneiform], dans lequel entre le signe [cuneiform], qui paraît dans le nom d'Ormuzd à la place où doit se trouver la voyelle *ou*. Tous ces indices réunis conduisent avec assez de probabilité à donner aux deux caractères équivalents [cuneiform] et [cuneiform], les valeurs analogues de *m*, *ou*, *w* et *hou*.

Mais alors que doit-on penser du signe [cuneiform], qui paraît quatre fois à la place de [cuneiform]? Faut-il donner à ce caractère les mêmes valeurs? Cela est bien difficile, et cet exemple est propre à montrer combien nous avons besoin de nouveaux éléments avant de pouvoir assigner des valeurs certaines aux caractères en apparence les plus faciles à déterminer.

Les deux formes [cuneiform] et [cuneiform] sont également communes dans les inscriptions de Khorsabad, mais rarement elles sont employées à la fois dans la même inscription. C'est même l'emploi constant d'un de ces signes et l'absence complète de l'autre dans quelques textes qui a appelé mon attention sur les substitutions.

Dans les inscriptions trilingues, on ne voit ni [cuneiform], ni [cuneiform]: ces deux signes y sont, je crois, représentés par leur équivalent [cuneiform], qui y est beaucoup plus commun relativement que dans nos inscriptions. Dans celles de Babylone, comme je l'ai dit, le signe [cuneiform], est augmenté d'un clou dans les deux sens et se trouve figuré ainsi [cuneiform].

52.

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] 4. [cuneiform] 2.

Le signe [cuneiform] est un nouvel exemple des rapports qui existent entre toutes les variétés de l'écriture cunéiforme assyrienne. L'équivalent [cuneiform] est un type tellement fréquent dans l'écriture babylonienne, qu'il a pu en être considéré comme caractéristique. J'avais copié plus de cent inscriptions à Khorsabad sans y avoir rencontré cette forme et, plus tard, dans d'autres inscriptions, je l'ai trouvée substituée partout à [cuneiform]. Qui peut assurer qu'il n'en soit pas de même pour un grand nombre de signes babyloniens?

Notre signe [cuneiform] se trouve dans quelques inscriptions de Persépolis en tête du nom d'Ormuzd, (autant du moins qu'on peut le séparer de ce qui l'entoure); aussi s'accorde-t-on en général à lui donner la valeur de la voyelle *ou*, simple ou aspirée. Je crois en outre que ce caractère peut représenter

également les lettres *w*, *b*, *m*, qui toutes ont de l'affinité avec la voyelle *ou*. Ce n'est cependant qu'une supposition; car j'avoue n'avoir jamais pu expliquer à ma satisfaction les mots très-nombreux des inscriptions trilingues dans lesquels ce signe se présente.

Le signe , suivi de ou , commence toutes les grandes inscriptions de Khorsabad, toutes celles qui sont gravées derrière le revêtement de gypse, toutes celles des briques de Ninive. L'échantillon des inscriptions de Nimroud que m'a envoyé M. Layard, commence également par ce même caractère. Sauf ce cas, est d'un emploi assez rare dans mes inscriptions ainsi que dans celles de Van. Dans celles de Persépolis, il est beaucoup plus fréquent, ce qui tient, je crois, à ce que l'équivalent n'y a pas été employé.

53.

= * 1. 1. 4. 1.
1.

= 1.

= 1.

J'ai déjà dit que, selon moi, le signe était une voyelle, et il est inutile de répéter ce que j'ai écrit à ce sujet dans le paragraphe 44; comme les autres voyelles, il est souvent supprimé.

54.

Le premier équivalent, , me paraît être le seul certain, car, non-seulement, les deux formes sont très-différentes, mais encore cette substitution est confirmée par celle de à (§ 15)[1]. Il semble résulter de la comparaison de ces deux exemples, qu'en composition remplace .

Les deux autres variantes et me paraissent être des fautes dues à la similitude des signes.

La lecture de quelques noms propres dans l'inscription de Nakchi-Roustâm a conduit à donner au signe la valeur d'un *t;* avec cette détermination, il serait impossible de trouver dans une langue sémitique ou arienne un mot, ayant le sens de père, qui convînt à la forme que ce mot présente dans les inscriptions trilingues,

Je sais qu'on l'a cherché dans la langue copte, mais ce n'est certainement pas cette langue qu'on s'atten-

[1] C'est par erreur que cette équivalence a été marquée d'un point d'interrogation; je me suis assuré qu'elle est très-certaine.

drait à trouver dans les inscriptions de la Mésopotamie. Quoique, en conséquence, je ne croie pas à cette interprétation, je m'abstiens de la critiquer puisque je n'ai rien de mieux à proposer; je ferai même observer que le mot *roi*, tel qu'il résulte de mes inscriptions (§ 20), pourrait être facilement ramené à un mot égyptien ayant cette signification.

J'ai ajouté deux combinaisons remarquables dans lesquelles entre le signe . Dans la première, on voit le signe , l'équivalent de et celui qui précède tous les noms de pays; on le voit, dis-je, remplacé par . D'après les systèmes proposés, ces signes représenteraient les lettres *nt*, et par conséquent il faudrait chercher dans ces deux lettres le mot *ville* ou *pays*. Je laisse à d'autres à trouver un mot qui convienne.

La seconde combinaison est également difficile à expliquer; elle nous donne , c'est-à-dire la dernière lettre du nom d'Hystaspe comme équivalent de . Or on doit, d'après les idées reçues, donner à ces deux signes la valeur de *kht*. Ces valeurs sont inconciliables; il faut donc nécessairement que l'on se soit trompé dans l'une ou l'autre de ces déterminations, car les équivalents sont si différents, que l'on ne peut supposer une erreur de gravure ou de copie.

55.

= [3].

Ces deux signes sont évidemment les mêmes et tous deux représentent indubitablement la forme employée à Persépolis. Ils ont, comme je l'ai dit, la valeur d'une voyelle, et probablement de l'*i*.

56.

= 1. 2.

=

Je crois que la première variante est une erreur; quant à la seconde, , elle est certaine et très-remarquable. On sait en effet que, dans le nom d'Ormuzd, le signe qui doit contenir l'*s* ou le *z* est . Une des portions de ce groupe est notre type , et il est facile de reconnaître l'autre portion dans les six petites têtes de clous ajoutées dans l'intérieur du signe , équivalent de ce même type . Il est donc probable que le groupe persépolitain et les ninivites et sont les mêmes; or le signe persépolitain doit avoir la valeur de *as* ou *az*, et il doit alors en être de même pour les signes ninivites. Mais des deux portions qui entrent dans la composition de , savoir : et , quelle est celle qui représente la consonne? Si l'on tient compte

des résultats obtenus dans le déchiffrement du système médique, il est probable que [cuneiform] représente cette consonne, car, dans cette écriture, ce signe a la valeur de *z* ou *za*. L'autre portion, [cuneiform], serait alors une voyelle. Cette dernière valeur est cependant contredite par une équivalence que nous donnent les inscriptions trilingues. Un des mots représentant ce que M. Lassen traduit par *sustentator, auctor*, y est écrit de plusieurs manières.

[cuneiform] Schulz, pl. VIII, lig. 18.

[cuneiform] *id.* pl. VII, l. 18.

Dans ces deux assemblages de signes, les premiers, [cuneiform] et [cuneiform], sont certainement équivalents, et les deux derniers semblables; il en résulte, ce me semble, que le groupe [cuneiform] équivaut à [cuneiform]; or, dans le premier groupe composé, il est difficile de ne pas admettre que la portion [cuneiform] représente [cuneiform], et l'autre portion [cuneiform] représente [cuneiform]. Mais ce dernier signe termine le nom de Cyrus et l'on en fait un *s;* il faut donc donner la même valeur au signe correspondant [cuneiform], et l'on ne peut pas le considérer comme une voyelle, ainsi que je le disais tout à l'heure.

Je dois faire observer en passant que ces deux exemples d'équivalence sont peu sûrs, parce qu'ils sont tirés de copies dont l'exactitude est très-dou-

teuse, les inscriptions de Hamadan n'ayant pas été copiées par Schulz lui-même. J'ai cherché à vérifier le fait en consultant l'ouvrage de MM. Flandin et Coste, mais la confusion des signes y est telle que je n'ai pu en faire usage. Je doute d'autant plus du groupe , donné par la VIII[e] planche de Schulz, que, dans les excellentes copies de Rich et de Westergaard, le même mot est écrit ainsi :

Le dernier groupe équivaut à (§§. 1 et 5), = = =); quoiqu'il y ait un groupe de plus, , il n'en est pas moins probable que c'est le signe ordinaire , et non pas , qu'il faut voir dans le mot en question. Au reste, cela ne change rien à mon raisonnement, puisque a bien certainement la valeur de *s* ou *as;* s'il est remplacé par , il en résulte toujours la même valeur pour , et par conséquent pour . Ce sera alors le signe , dernière lettre du nom d'Hystaspe, qui deviendra l'objet d'une difficulté, puisqu'il se trouvera correspondre à dont on fait une *s* ou un *z;* mais ce n'est pas le moment de discuter ce point, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

L'exemple que j'ai ajouté à ce paragraphe donne

une nouvelle probabilité à la détermination de comme représentant l's ou le z. On y voit, en effet, deux combinaisons terminées, l'une par ce signe , et l'autre par . Or ce dernier signe est une chuintante dans le système médique, et il a probablement la même valeur dans le système assyrien, puisqu'il se trouve à la fin du nom d'Achéménès. Nous sommes donc conduits, par cette discussion, à donner aux signes et la valeur de sifflantes; pour expliquer leur réunion dans un seul groupe ou , ne serait-il pas possible d'admettre qu'afin de représenter une articulation étrangère à leur langue, les Assyriens eussent réuni deux lettres, comme nous le faisons nous-mêmes dans beaucoup de cas? Il est certain que les signes et sont tous les deux fort rares dans les inscriptions de toutes les localités.

57.

= 2. 1.

Le signe est employé dans le système médique, et la place qu'il occupe dans les noms de Darius et d'Hystaspe conduit à lui donner la valeur de *ch;* dans l'écriture assyrienne, il se trouve à la fin du nom d'Achéménès, et cette valeur y convient également à ce signe, surtout si du caractère suivant on fait une voyelle et non la chuintante.

On remarquera que vient à la place de , qui représente le *b* de l'écriture cunéiforme persane; cela, comme je l'ai déjà dit, est inexplicable. J'invite de plus le lecteur à rapprocher ce fait de celui dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent. Nous y avons vu, par l'équivalence de avec , que le signe était probablement remplacé par ; or, dans le système médique, a la valeur de *z*. Nous trouvons donc et , deux signes auxquels, dans l'écriture cunéiforme assyrienne, on veut donner les valeurs de *b* et de *p* remplacés par des signes et , ayant respectivement, dans l'écriture médique, la valeur de deux sifflantes, *ch* et *z*. Ces valeurs sont inconciliables; et, si je ne me trompe, il y a là quelque chose de propre à nous faire douter des valeurs que l'on donne ordinairement, dans le système assyrien, aux signes et .

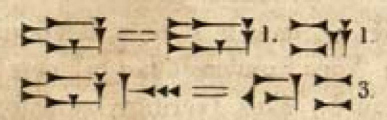
La seconde équivalence nous montre remplaçant ; c'est, je crois, une erreur, car cet assemblage de signes, quand il n'est pas écrit en entier, est toujours remplacé par , signe dont la ressemblance avec , a pu causer une erreur, soit de ma part, soit de celle du graveur de l'inscription.

58.

= [2]

Le signe est fort rare dans les inscriptions, où il paraît comme une abréviation, à en juger du moins par l'unique équivalence que j'ai rencontrée. Il est au contraire très-commun dans l'inscription de Nemroud qui m'a été envoyée par M. Layard.

59.



La première variante est probablement une faute. La seconde, quoiqu'elle ne se soit présentée qu'une fois, est assez différente du type pour mériter l'attention; je n'ai du reste aucune remarque à faire sur le caractère , et je me suis borné à ajouter un exemple qui peut être intéressant parce qu'il montre le signe du pluriel remplacé par d'autres caractères.

60.

La première variante , me paraît douteuse, parce que l'on a pu facilement oublier le premier clou horizontal du signe . Les autres sont certaines, comme on le voit, mais rares; ce caractère

n'ayant pas d'équivalents sur la valeur desquels nous ayons des données, je ne puis rien en dire.

61.

[cuneiform] = [cuneiform] 4. [cuneiform] 1. [cuneiform] 1.

[cuneiform] [cuneiform] [cuneiform] = [cuneiform] [cuneiform] 1.

Les trois variantes du signe [cuneiform] sont remarquables; la première [cuneiform], et la troisième [cuneiform], conduisent à lui donner la valeur d'une voyelle; mais la seconde, [cuneiform], rend cette détermination presque impossible, et cependant cette variante, quoiqu'elle ne se soit présentée qu'une fois, n'en est pas moins certaine, car nous en avons des preuves indirectes. En effet, la substitution de [cuneiform] à [cuneiform] est assez fréquente pour être regardée comme certaine, or, [cuneiform] équivaut à [cuneiform], qui équivaut lui-même à [cuneiform], équivalent indubitable de [cuneiform]: nous avons donc directement d'une part,

[cuneiform] = [cuneiform]

et, indirectement, de l'autre,

[cuneiform] = [cuneiform] = [cuneiform] = [cuneiform] = [cuneiform].

L'exemple même que j'ai ajouté nous donne, si je ne me trompe, une autre confirmation de cette équivalence. Dans ces deux combinaisons, le dernier

signe de l'une, [cuneiform], est un équivalent certain du dernier signe de l'autre, [cuneiform] (§ 1); le signe du milieu de la première, [cuneiform], représente certainement le signe du milieu de la seconde, [cuneiform]; et, en conséquence, le premier caractère [cuneiform] équivaut à [cuneiform]. Or, comme je l'ai dit, [cuneiform] et [cuneiform] se substituent fréquemment l'un à l'autre.

Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il n'y ait substitution, et, par conséquent, similitude de valeur entre [cuneiform] et [cuneiform]. Mais alors nous voyons reparaître la même difficulté qui s'est déjà présentée au sujet de l'équivalence de [cuneiform] et de [cuneiform]. Le dernier de ces deux caractères paraît être une voyelle, mais peut-il en être de même du premier [cuneiform], et, par conséquent, de ses équivalents [cuneiform], [cuneiform], [cuneiform], etc.? Pour concilier ces apparences, il faut attendre, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, que nous ayons à notre disposition de nouveaux éléments de déchiffrement.

62.

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] 4. [cuneiform] 5.

[cuneiform] [cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] [cuneiform] = [cuneiform] 2.

[cuneiform] [cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] [cuneiform] = [cuneiform] 1.

= [1]

= [1]

= [1]

La première variante est extrêmement fréquente, mais c'est surtout à la fin des lignes qu'elle se substitue à la forme ordinaire , lorsqu'un mot n'était pas assez long pour la remplir entièrement. Il semble que, dans ces cas, le graveur, forcé d'allonger les caractères pour atteindre la fin de la ligne, ait trouvé la figure plus propre à subir cet allongement. Cependant, on rencontre cette variante substituée à , ailleurs qu'à la fin des lignes.

Le second équivalent, , quoique assez fréquent, me paraît cependant douteux, parce que le clou horizontal isolé a pu facilement être ajouté ou oublié. Quant au troisième , cette cause d'erreur ne peut être admise, parce que les signes ne se ressemblent pas, et, en conséquence, ces exemples de substitution de à doivent inspirer des doutes sur la valeur communément attribuée aux deux coins . Comme on les voit, dans le nom d'Achéménès, remplacer deux ou trois signes parmi lesquels doit se trouver celui qui représente la lettre *n*, on en a conclu, immédiatement, que ces coins devaient représenter la syllabe *ni;* mais nous les voyons paraître cinq fois à la place du signe ,

dont la position, dans les noms d'Ormuzd et d'Achéménès, est telle, qu'il est impossible de ne pas le regarder comme le représentant de la lettre *m;* il y a donc erreur, soit dans cette dernière détermination, soit dans celle du signe [cuneiform].

Pour moi, je suis convaincu que ces deux coins [cuneiform] ne représentent pas uniquement la syllabe *ni*, mais peuvent avoir également des valeurs très-différentes, et, par conséquent, j'admets la valeur de *m* pour le signe [cuneiform]; en même temps, cependant, je crois que, dans beaucoup de cas, il peut représenter la voyelle *ou;* sans cela, je ne m'expliquerais pas l'adjonction si fréquente de trois clous horizontaux à beaucoup de signes dans la composition desquels ils n'entrent pas ordinairement, tels que [cuneiform] et [cuneiform]. Peut-être même peut-on voir quelque analogie entre le signe de la voyelle *ou*, [cuneiform], tel que je l'ai déterminé, et la variante [cuneiform] de notre *m* [cuneiform].

Dans le système médique, le signe [cuneiform] est, selon M. Westergaard, un *p*, et par suite de l'analogie de cette lettre avec le *b*, et de celui-ci avec l'*m*, on peut y voir une confirmation de la valeur *m* attribuée dans le système assyrien à ce même signe [cuneiform]. Il faut cependant remarquer que, dans l'écriture cunéiforme persane, ce dernier caractère représente la lettre *r*. Cela montre qu'il ne faut pas ajouter trop de confiance aux inductions tirées de la ressemblance des signes dans les divers systèmes.

63.

= 4. * 1. 1.

J'ai dit, dans le paragraphe précédent, que la substitution de à me paraissait être l'effet d'une erreur. Les autres équivalents sont certains au contraire, mais cependant il peut rester des doutes sur l'échange de et de , à cause de la similitude des signes. C'est la même difficulté qui s'est déjà présentée au sujet des signes et , et de leurs substituts , .

Je ne doute pas que le signe persépolitain ne soit le même que le ninivite , et quelques inductions tirées des inscriptions trilingues permettent de leur assigner, avec quelque probabilité, la valeur de *r*. En effet, dans la transcription assyrienne, les signes qui représentent le mot *wazarka* du texte zend sont tantôt

et tantôt

Dans ces deux combinaisons, les premiers et les derniers signes sont identiques, et si l'on suppose qu'elles représentent le même mot, il s'ensuivra que le signe de l'une représente les deux caractères de l'autre; or, de ces deux

signes, le premier est certainement un *r*, et cette même valeur devra alors se trouver dans le substitut .

Un autre mot des inscriptions trilingues nous offre un second exemple de la substitution de à une combinaison de signes parmi lesquels se rencontre la lettre *r;* c'est le premier des mots qui représentent le *sustentator*, *auctor*, de M. Lassen. En comparant les planches XIV et XVI de M. Westergaard, on verra, à la ligne 8 de la première, ce mot écrit

A la 11e ligne de la seconde, ces deux caractères sont remplacés par

Si le signe n'était pas un *r*, ce serait un bien singulier hasard que celui qui, deux fois dans des mots différents, le montrerait substitué à des combinaisons renfermant cette lettre. Il n'est pas inutile de faire remarquer que cette détermination rendrait raison de la forme de la lettre *r* dans l'écriture cunéiforme persane ; ce serait une simple dégradation du signe assyrien .

Si l'on admet cette détermination, il devient assez facile de lire le mot . Le premier signe, , est, selon l'opinion générale, un *a* ou un *h*, et représenterait l'article. Le dernier signe, , est probablement une des formes de

la voyelle *ou*, mais, à cause de l'affinité de cette voyelle avec la consonne *m*, on est en droit d'attribuer à cette même valeur, et l'on obtiendrait le mot *rom*, racine sémitique bien connue. Ce même mot convient également bien aux signes , , dans d'autres passages des inscriptions trilingues où ils se rencontrent après le monogramme représentant le mot *roi*. Enfin, presque toutes les inscriptions de Khorsabad commencent, comme je l'ai dit, par , et l'on pourrait y voir le mot *mar* ou *mor*, qui signifie seigneur en chaldéen ou en syriaque.

Telles sont les suppositions que je puis faire, et je les donne avec d'autant plus de méfiance que, jusqu'à ce qu'on l'ait démontré par des arguments péremptoires, je me refuserai à croire que la langue des inscriptions assyriennes soit une langue sémitique.

64.

Ce caractère étant évidemment le même que , je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit dans le paragraphe 51; je me bornerai à ajouter que l'inscription de Nakchi Roustâm nous offre, au commencement, un exemple de la substitution du coin au signe . C'est une raison de plus d'assimiler ce caractère au signe ou à sa variante , puisque ce coin remplace souvent ceux-ci.

65.

J'ai parlé de ce signe dans le paragraphe 34, et je ne le place ici que pour ne pas interrompre la série des caractères commençant par trois clous horizontaux.

66.

= * 1. 2. 1. 1.
1. 1.

Ce type est, selon moi, identique au caractère qui tient la place de l'*y* dans le nom de Darius, c'est-à-dire à ; je ne crois pas qu'il puisse y avoir de doute à cet égard. Ce serait donc une voyelle, comme je l'ai dit au paragraphe 44, et cette détermination viendrait à l'appui de tout ce que j'ai avancé au sujet des signes et . Nous les voyons en effet paraître comme substituts de , et si celui-ci est réellement une voyelle, on ne pourrait accorder cette valeur avec celle de *ch* attribuée au signe . La grande différence des caractères ne permet cependant pas d'attribuer la substitution à une autre cause qu'à une similitude de valeur.

Les variantes et me paraissent, au contraire, être dues, comme je l'ai dit, à des erreurs faciles à commettre à l'égard de signes qui

se ressemblent autant. Quant au signe [illegible], il est trop différent pour qu'on puisse le regarder comme une faute; je crois que c'est un chiffre auquel on a pu substituer une lettre, comme cela m'a paru avoir indubitablement lieu pour un autre chiffre ainsi que je le dirai plus tard.

(La suite à un prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE.

SANSCRIT OG OLDNORSK AFHANDLING, ETC.

C'est-à-dire, *Le sanscrit et l'ancien norvégien*, dissertation par C. A. Holmboë, professeur de langues orientales à l'Université de Norwége, etc. Christiania, 1846, in-4°.

(Suite.)

LEXICOLOGIE.

M. Holmboë, après avoir tiré de la grammaire des preuves de parenté entre le sanscrit et l'ancien norvégien ou norsk, termine son opuscule par un extrait du dictionnaire de chacune de ces deux langues dans lequel il a classé les mots par ordre de matières; c'est en effet le moyen le plus sûr pour faire constater l'analogie. Nous allons suivre l'auteur comme dans l'article précédent.

1° DE L'HOMME, DE LA FAMILLE, DU CORPS HUMAIN, ETC.

Mannr, ou *madhr* m. « homme, » = मन्तु *mantu* ou मानव *mânava* « homme; » d'où *menskr*, adj. « humain, » = मानुष

mânuscha, adj. « humain ; » et *manneskja*, f. « homme : » मानुष्य *mânuschya*, m. « homme. » *Mannr* ou *madhr* signifie, non-seulement l'être humain en général, mais il spécifie aussi le sexe mâle, comme l'anglais *man* et le français *homme*.

Verr, m. « l'homme » (latin *vir*), = वीर *vîra*, m. « héros, guerrier ; » pris adjectivement « excellent, brave, robuste ; » et वर *vara*, m. « mari. »

Kvendi, n. « femme, » *kván* ou *kvon*, f. « épouse, » *kona*, « la femme, » ont du rapport avec कन्या *kanyâ*, f. « vierge, » en zend ‍ *kainê*, « jeune fille. » *Genta*, f. « soubrette, » paraît appartenir à la même racine ; en norvégien moderne, *jente* désigne une fille ou une femme non mariée ; en hindoustani, جنى *janî*, « une servante. »

Thella, f. « femme » poét. = तल्ला *tallâ*, f. « jeune femme. »

Karl, m. « un homme » (*vir*), paraît analogue à कार *kâra*, m. « l'agent. » On le retrouve dans l'ancien persan, par exemple dans l'inscription 1 de Niebuhr, planche XXXIII, ligne 8, où *pârschâ kârâ* signifie probablement « les hommes persans. » En norvégien moderne, on dit aussi *kar* plus fréquemment que *karl*[1].

Patti, m. « petit enfant ; » cf. पुत्र m. « enfant. »

Mær, f. « vierge, » proprement « pure, non violée ; » hindoust. مهر *mahar*, « femme, » dérivé probablement par aphérèse de कुमारी *kumârî*, f. « jeune fille de dix à douze ans, vierge. » L'adjectif *mærr* veut dire « pur ; » कुमार *kumâra*, n. signifie de même « de l'or pur. »

Mey, f. « vierge ; » *megda*, f. « petite fille ; » cf. मुग्धा *mugdhâ*, f. « femme jeune et aimable. »

Barn, m. « enfant, garçon, » de *bera*, « porter, » = भृ *bhri*, zend, ‍ *bere*, « porter ; » corrélatif du persan برنا *barnâ*, « jeune homme[2]. »

[1] Le lecteur se rappelle sans doute que *Karl* est la forme primitive du nom propre *Charles*, importé dans les Gaules lors de l'invasion teutonique. — B.

[2] Aram. בר *bar*, ברא *bera*, « un fils, » de ברא *bara*, « procréer ; » grec *φέρω*, lat. *fero*, « porter, produire. » — B.

Kraki, m. « petit garçon ; » conf. hindoust. گرگا *gurgâ*, « petit garçon, marmot. »

Bedhja, f. « épouse, » = वधू *badhû*, f. « femme, épouse. »

Gipta, « marier, donner en mariage, » = यभ् *yabh* ou जभ् *jabh*, « unir, joindre. »

Geta, « engendrer, » = जन् *jan*, « engendrer. »

Hjon, n. pl. terme islandais, « les époux ; » on dit *jun* dans le dialecte de Bergen en Norwége, = युग् *yug*, « une paire, un couple, » de युज् *yaj*, « joindre. »

Tœri, n. « cohabitation ; » cf. दारि *dâri*, f. « action de se marier ; » दारिन् *dârin*, n. mari, » दार *dâra*, m. pl. « une femme ; » de दृ *dri*, « prendre un mari. »

Fridhill, m. « amoureux, galant ; » *fridhla*, f. « concubine, maîtresse ; » conf. प्री *prí*, zend فری *fri*, « aimer, » प्रिय *priya*, « cher. »

Amma, f. « aïeule, » = अम्बा *ambâ*, f. « mère[1]. »

Fadhir, m. « père, » = पितृ *pitri*, m. « père. »

Modhir, f. « mère, » = मातृ *mâtri*, f. « mère. ».

Mamma-pappa = hindoust. ما باپ *mâ-bap*, « les parents, le père et la mère. »

Brodhir, m. « frère, » = भ्रातृ *bhrâtri*, m. « frère. »

Systir, f. « sœur, » = स्वसृ *swasri*, f. « sœur. »

Sonr, m. « fils, » = सूनु *sûnu*, m. « fils, » de षू *schû*, « porter. »

Börr ou *burr*, m. « fils ; » conf. वर *bara*, « gendre » ou भृ *bhri*, « porter. »

Kundr, m. « fils, » poét. conf. कुण्ड *kunda*, « enfant adultérin. »

Dottir, f. « fille, » = दुहितृ *duhitri*, f. « fille. »

Systkin, n. pl. « frère et sœur ; » c'est un des rares composés de la langue norske, qui présentent une affinité avec les *dwanda* sanscrits, car il est composé de *syst* pour *systir*, et de *kynn*, « genre, race. »

[1] Hébr. אם *em*, aram. אמא *imma*, et arabe أم *omm*, « mère. » — B.

Fedhgin, n. « père et fille, » *mœdhgin*, n. « mère et fils, » sont formés par le même procédé de *fadhir* et de *modhir* réunis à *kynn*, dont le *k* s'est changé en *g* à cause du *dh* précédent qui est consonne douce. Il en est de même de *fedhgar*, m. « père et fils, » *mœdhgar*, f. « mère et fille, » dont la dernière syllabe n'a retenu que la lettre *g* de la racine *géta* (जन् *jan*), « engendrer, » à laquelle on a ajouté la terminaison plurielle. Cf. पितपुत्रौ *pitaputrau*, « père et fils.

Svœra, f. « belle-mère, » = श्वश्रू *swasrû*, f. (lat. *socrus*) « belle-mère. » En suédois : *svœr*, beau-père, » = goth. *svaihro* = श्वशुर *swasura*, m. (lat. *socer*,) « beau-père. »

Verfadhir, m. « beau-père, » pourrait être considéré comme formé par aphérèse de *sverfadhir*; mais, comme on l'emploie principalement pour désigner le père de l'époux, il vient plutôt de *ver* = वर् *vara*, « mari, » et *fadhir*, « père; » de même *verbrodhir*, « frère de l'époux et de l'épouse. »

Svilar, m. pl. « beaux-frères, maris des sœurs; » conf. श्याल m. *syâla*, « frère de l'épouse. »

Kádh, « enfant nouveau-né; » जात *jâta*, m. « enfant. »

Kyllir, m. « scrotum, » a du rapport avec l'islandais moderne *kylla*, « engendrer, » le suédois *kull*, et le danois *kuld*, « famille, race, » = कुल *kula*, « famille, race, caste, » de कुल् *kal*, « être parent. »

Kynn, « race, famille, sexe; » *kind*, f. id. = जनि *jani*, f. « naissance, production. »

Vensl, n. « alliance, parenté, » = वंश *vansa*, m. « race, lignage, famille. »

Vandamenn, m. pl. « alliés, parents; » *vandalaus*, adj. « qui n'est pas de la parenté; » cf. बन्धु *bandha*, m. « parent, allié, » de बंध् *band*, « lier. »

Folk, n. dans le dialecte le plus ancien signifie « armée nombreuse, » et par suite « peuple, » = वोल्हा *volhâ*, f. « armée, » suivant M. Lassen, qui, d'après une règle observée dans le Rigvéda, fait dériver ce mot de वोढ *voda*, part. de वह् *vah*,

« couler en ruisseau. » On doit rapporter à la même racine *fylkia*, ranger en ordre de bataille, et *fylkir*, « général d'armée, roi. »

Sál ou *sála*, f. « âme, » = सार् *sâra*, m. « la partie vitale ou essentielle d'une chose.

Andi, m. « esprit, respiration; » = श्रान *âna*, « haleine, » de श्रन् *an*, « respirer. »

Sinna, « esprit, » = pers. سينه *sîna*, « le sein, la poitrine » (lat. *sinus*).

Kroppr, m. « le corps, » = zend, 𐬐𐬆𐬭𐬆𐬟 *keref* ou *kerep*, « le corps » (lat. *corpus*), de क्लृप् *klṛip*, ou *kṛip*, « faire. »

Höfud, n. « la tête, » = कपाल *kapâla*, « le crâne; » hindoust. كهوپری *khopri*, « le crâne »[1].

Svipr, m. « visage, » = चुब्र *chubra*, n. ou चुप *chupa*, « la face. »

Auga, f. « œil, » = अक्षि *aksi*, n. ou अक्षुस, contr. अक्षू *aksú*, « l'œil[2]. »

Brún, f. « sourcil, » = भ्रू *bhrú*, f. « sourcil[3]. »

Hvarmr, m. « paupière; » conf. वर्म्मन्, *varmman*, n. « armure, » de वृ *vri*, « couvrir. »

Nös, f. pl. « les narines, » = नस् *nas* ou नसा *nasá*, « le nez. »

Mudhr ou *munnr*, m. « la bouche, » = मुख *mukha*, n. « la bouche, » d'où les Hindous modernes ont formé منہ *munh*, m.

Gap, n. « hiatus, embouchure, » = जभ् *jabh*, « bâiller. » M. Holmboë retrouve cette racine dans le composé zend 𐬚𐬭𐬌𐬰𐬀𐬟𐬥𐬆𐬨 *tri-jafn-em*, « (serpent) aux trois gueules, » dans lequel M. Burnouf voit le substantif *jafna*, « bouche » ou

[1] Grec, κεφαλή, « tête; » grec moderne, κεφάλα, « grosse tête; » latin, *caput*. Le norsk a subi une modification analogue à celle du latin. — B.

[2] Hindoust. آنکھ, *ânkh*. — B.

[3] Pers. ابرو *abrú*. — B.

« gueule, » de *jaf* pour *jap*, identique au sanscrit जप् *jap*, « parler[1]. »

Hvoptr, m. « bouche; » cf. श्वभ्र *swabhra*, m. « bâillement, ouverture. »

Lap, n. et *lepra*, f. « breuvage, » et *lepja*, « lamper à la manière d'un chien; » ces mots semblent indiquer qu'il a existé autrefois une racine de laquelle est dérivé le norvégien moderne *læbe*, « lèvre. » Le sanscrit लप् *lap*, « parler, » et लपन *lapana*, n. « la bouche, » ainsi que le persan لب *lab*, accusent la même racine[2].

Tönn, f. « dent, » = दन्त *danta*, m. « dent[3]. »

Jaxlar, m. pl. « les molaires, les maxillaires, » de जक्ष् *jaks*, « manger. »

Nous trouvons, à la page 17, deux termes norsks qui, au premier abord, paraissent avoir peu d'analogie avec leurs corrélatifs sanscrits; ce sont: *tunga*, f. = जिह्व *jihva*, f. « langue, » et *eyra*, f. = कर्ण *karṇa*, m. « oreille. » Mais M. Holmboë justifie, pour le premier, le changement du ज *j*, en une lettre linguale ou dentale, par plusieurs exemples; ainsi: *thiodh* ou *thydhi*, « peuple, » = ज्ञाति *iâti*, « race, famille; » *dögl*, n. pl. « armes, » = जगल *jagala*, m. « armure; » *theli*, m. « froid, » = जल *jala*, n. « froid. » *Tunga* peut donc être corrélatif de जिह्व *jihva* (zend *hizvâ*; lat. anc. *dingua*, mod. *lingua*, goth. *tuggô*), « langue. » — *Eyra*, « oreille, » paraît d'abord fort éloigné de कर्ण *karṇa*; M. Holmboë a été amené à cette corrélation par une observation de M. Burnouf, qui fait dériver le *ohr* germanique du zend *gaoscha*, pers. گوش *gosch*, goth. *auso*, corrélatifs du sanscrit घोष *ghoscha*, « son (*sonus*). » Le changement de l'*s* en *r*, se trouve expliqué dans l'exemple suivant.

[1] *Journ. asiat.* décembre 1844, pag. 498.

[2] Latin, *labium*, *lambere*; grec, λάπειν, λάπτειν. — B.

[3] La voyelle *o* se retrouve dans le grec ὀδόν(τος); les latins changeaient également l'*a* ou l'*e* (*a* bref du sanscrit) en *o*: *pondus* de *pendo*; *domo*, *domus* de δαμῶ, δαμῆς; *spondeo* de σπένδω, etc. — B.

Háls, m. « cou, » = गल *gala*, m. « gosier. » Il est intéressant, dit en remarque M. Holmboë, de rechercher si la lettre *s*, à la fin de ce mot et de plusieurs autres, ne serait pas un ancien suffixe du nominatif (semblable à l'*s* des Indiens, pour les noms masculins et féminins, laquelle a été changée en *r* dans plusieurs mots de l'ancien norsk); ainsi, *hals* représenterait le sanscrit गलस् *galas*, « le cou; » *snavs*, « ordure; » सनस् *sanas*, « excrément, ordure. » Ce qui confirmerait cette opinion, c'est que le sanscrit कृमिस् *krimis*, « ver, » est devenu en persan قرمز *kirmiz* (lat. *vermis*): जनिस् *janis*, « jeune fille, » est devenu en persan كنيز *keniz*. Si cette dérivation est exacte, le suffixe *m*, que l'on trouve à la fin de certains mots, viendra de l'anuswara (·), qui sert à caractériser certains cas; exemples : *likam*, « le corps, » le même que *lik*, représenterait देहं *deham; rikdom*, « richesses, » = ऋकथं *rik-tham*. Le norvégien *skjelm*, « vaurien, » viendrait de छलं *chalam*, « méchanceté; » le pronom interrogatif *hvem* (qui se dit *kem*, en certaines provinces) viendrait de किं *kim*.

Kverk, f. « gorge, » = कृक *krika*, « gosier, larynx. »

Sviri, m. « chignon du cou; » conf. चिरा *chirá*, « le joint des épaules. »

Oxl ou *öx*, f. « épaule, aisselle, » = अंस *ansa*, « épaule. » Le norvégien *skulder*, « épaule, » parait correspondre au sanscrit स्कन्ध *skandha*, « épaule. » .

Hönd, f. « main, » = हस्त *hasta*, m. « main, » d'où l'hindoustani هاتھ *háth*, et le pali *hatta*.

Fingr, m. « doigt; » cf. अङ्गुरि *anguri*, f. « doigt, » de अङ् *ang*, « compter. »

Nögl, f. ou *nagl*; m. « ongle, » = नख *nakha*, m. ou नखर *nakhara*, « doigt. »

Gaupn, f. « la paume de la main; » cf. कुपाणि *kupáṇi*, « qui a les mains crochues, » de कु *ku*, « mauvais, » et पाणि *páṇi*, « main. »

Speni, m. « mamelle; » cf. स्तन *stana*, m. « le sein d'une femme[1]. »

Nafli, m. « nombril, » = नाभि *nâbhi*, m. f. « nombril. »

Hryggr, m. « dos, derrière; » cf. रुग्न *rugna*, « courbé, » de रुज् *ruj*, « courber. »

Daus, m. « fesses, podex; » cf. दुष् *dusch*, « être impur. »

Seti, m. « anus, fesses, » est dérivé communément de *sidde*, « s'asseoir; » mais il est absolument semblable à सीध्र *sîdhra*, m. « l'anus, » de सीता *sîtâ*, f. « sillon. »

Fótr, m. « pied, » = पाद् *pâd*, m. « pied. »

Kné ou *hnie*, « genou, » जानु *jânu*, m. « genou. » La voyelle longue pourrait faire douter de l'analogie de ces deux noms, mais M. Holmboë fait observer que l'*a* de ce nom se perd quelquefois en sanscrit même, par exemple dans l'adjectif सज्ञ *sajna*, « qui a reçu un coup de genou; » en zend, la voyelle est devenue brève et donne *schenû*[2].

Leggr, m. « jambe, » = लङ्ग *lanja*, m. « pied. »

Hjarta, n. « cœur. » = हृद् *hrid*, ou हृत् *hrit*, n. « cœur. »

Mergr, m. « moelle, » = मज्जन् *majjan*, f. « moelle[3]. »

Sin, f. « nerf, » = स्नाव *snâva*, m. ou स्नायु *snâyu*, « muscle, tendon. »

Húd, f. « peau; » cf. खुड् *khuḍ*, « couvrir. »

Staka, f. « cuir, peau, » = स्थग् *schthag*. « couvrir. »

Hörund, m. « peau, derme; » cf. शरण *sarana*, n. « ce qui protége ou préserve; » शर *sara*, m. « la crême qui se forme sur la superficie du lait caillé. »

[1] Hoefer a démontré, par de nombreux exemples, que le *p* et le *t* permutent en sanscrit et en d'autres langues. — H.

[2] Le latin *genu* paraît venir du zend, tandis que le grec γόνυ est plus proche du sanscrit, par le dorien γώνυ qui a conservé la voyelle longue. — B.

[3] La lettre *r* peut s'assimiler au *g* comme on le voit dans le pali *magga*, = sanscrit *marga*, « voie. » — H.

2° DES ROIS, DE LA GUERRE, DES ARMES, ETC.

Regin, n. pl. « dieux souverains des païens, » = राजन् *rá-jan*, m. « roi, prince, souverain; » de राज् *ráj*, « briller. »

Skati, m. « roi (poét.); » en zend *kschaeta*, « souverain » de *khschi* = sanscr. क्षि *ksi*, « gouverner [1], » et *khschathra*, « roi. » Dans les inscriptions en ancien persan, le titre de roi se rend par *khsâyathya*, d'où, en persan moderne, شاه *schâh*. En sanskrit, on trouve encore क्षत्त्र *khschattra*, m. « individu de la caste guerrière ou royale. »

Drottinn, m. « seigneur, » *drotning*, f. « reine, » *drothna*, « gouverner, régir » cf. दृढ *dridha*, adj. « fort, puissant, » de दृह् *drih* « s'accroître. »

Kongr, m. « roi; » on peut comparer ce mot avec l'hindoui کنگرا *kungrâ*, adj. « fort, robuste, » et کنگرای *kungrâî*, f. « force. »

Hroi, m. « roi, » = राज् *ráj* (lat. *rex* pour *regs* = franç. *roi*).

Stillir, m. « roi (poét.) » cf. स्थल् *sthal* « se tenir ferme. »

Dans la partie de l'Edda moderne connue sous le nom de *Skálda* ou *Skáldskaparmál*, il est fait mention d'un roi nommé Halfdan l'Ancien, auquel on donne dix-huit enfants, dont neuf aînés d'une part et neuf cadets de l'autre. Les savants [2] regardent les noms de ces dix-huit enfants comme des attributs royaux qui expriment les charges, les dignités ou les vertus royales et militaires. Il est donc à propos de comparer ces noms avec leurs corrélatifs sanscrits. Ceux des neuf premiers sont:

1° *Thengill*, de *thinga*, « jus dicere, conventum agere, » conf. चिञ् *chin*, « assembler. »

[1] M. Burnouf remarque dans son Commentaire sur le Yaçna, que *khsi* s'écrit en zend *ski* lorsqu'il est verbe et qu'il n'est précédé d'aucun préfixe qui se joigne immédiatement à lui. — H.

[2] Keyser, om *Nordmændenes Herkomst og Folkeslægtskab*, pag. 295. P. E. Müller, *Sagabibliothek*, II P. pag. 444. — H.

2° *Ræsir*, « qui procursare facit, » ou de *hros*, « louange ; » conf. इरेश *irêsa*, « roi, souverain. »

3° *Gramr*, « severus, » conf. क्रम *krama*, « pouvoir, puissance, » de क्रम् *kram*, « s'accroître. »

4° *Gylfi* « deauratus » (de *gull*, l'or) suivant Muller ; mais M. Holmboë préfère le comparer au sanscrit गल्भ् *galbh*, « être hardi, intrépide. »

5° *Hilmir*, « pugnator ; » conf. कील *kîla*, « lance, pique. »

6° *Jöfr*, d'*yfir*, « super ; » conf. उपरि *upari* (ὑπέρ), « sur, dessus ; » d'où le norvégien moderne *ypperlig*, « excellent, éminent. » Si on admet que le *g* ait pu être changé en *j*, *jöfr* s'expliquerait par *göfugr*, « noble, illustre, » qui est analogue à un adjectif zend dont nous ne connaissons encore que le superlatif *schevista* = sanscr. शविष्ठ *savischṭha* (norvég. mod. *gjæveste*), que l'on trouve dans le Rigvéda et le Samavéda, et qui signifie, suivant Rosen et Stevenson, « très-fort, très-robuste. »

7° *Tiggi*, de *tiginn*, « ornatus ; » conf. *tign*, f. « honneur, dignité, = तेजस् *tejas*, n. « splendeur, dignité, » de तिज् *tij*, « briller. »

8. *Skuli*, « protecteur, » de *skyla*, = स्कु *sku*, « couvrir. » Ce nom cependant pourrait n'être qu'une autre forme de *sjoli*, m. « roi ; » conf. शूर *sûra*, m. « héros. »

9. *Harri*, « seigneur, » de श्री *srî*, titre honorifique que l'on prépose aux noms propres. M. Holmboë a prouvé au commencement de cet opuscule que le *h* norsk correspond, entre autres, au श *sa* sanscrit. Mais il existe en sanscrit même un autre nom qui rappelle encore plus expressément le *harri* des anciens Scandinaves ; c'est हर *hara* ou हरि *hari*, une des principales dénominations de Vichnou, et qui signifie également « seigneur, » de हृ *hṛi*, « s'emparer, prendre d'autorité. » C'est de là qu'est venu très-probablement le *herr* germanique, le *herus* latin, etc[1].

[1] Voyez ci-dessous *Hari*. — Le changement du *h* en *s* nous permet de

Les neuf fils puînés de Halfdan sont :

1° *Hilldir*, de *hilldar*, « bellona, prælium ; » conf. hind. هلر *hullar*, « tumulte, trouble, » et هلا *hallâ*, « tumulte, assaut[1]. »

2° *Nefir*, de *nefr*, « filius » d'après Muller ; mais plutôt, suivant M. Holmboë, corrélatif de नाभि *nâbhi*, « roi, chef. »

3. *Audhi*, de *audhi*, « opes ; » conf. zend *aodjô*, dont le superlatif est [zend] *aodjistô*, « le plus fort, » = ओजस् *odjas*, « splendeur, force ; » ou bien *audhi* serait corrélatif de आद्य *âdya*, « opulent, riche. »

4. *Yngvi*, de *ung*, qui avait peut-être autrefois le même sens que युवन् *yuvan*, « jeune, excellent, doué d'une force native ou naturelle. »

5. *Dagr* = *dádigr*, « strenuus ; » conf. दह् *dah*, « briller, brûler. »

6. *Bragi* ; conf. भ्राज् *bhrâj*, « briller[2]. »

7. *Budhli*, de *bödh*, « pugna ; » conf. वुध् *vudh*, « blesser, tuer ; भूधन *bhûdhana*, « roi ; » भूति *bhûti*, « pouvoir, dignité. »

8. *Lofdhi* = *lofadhi*, « laudatus ; » conf. रूपवत् *rûpavat*, « beau. »

9. *Sigarr*, de *sigr*, « victoria ; » conf. जी *jrî*, « conquérir, réduire[3]. »

Il serait peut-être préférable de comparer ce nom à शक *saka*, « souverain, prince qui donne son nom à une ère, » de शक् *sak*, « être compétent, puissant. »

Le *skálda* fait encore mention d'un autre roi appelé *sinnjor* ou *senjor*, dont le nom, au premier abord, paraît venir du français *seigneur*, lat. *senior* ; mais si ce nom est antérieur au latin et au français dans la Norwége, on pourrait le tirer de शंयु *sanyu*, « heureux, fortuné. »

rapprocher de श्री *srî* et de हरि *hari*, l'hébreu שר *sar*, « prince, chef. » — B.

[1] Ajoutons en sanscrit लड् *ladh* ou *lar* ; hind. لڑنا *larnâ*, « combattre, » لڑائی *larâi*, « bataille. » — B.

[2] *Brage* est aussi, dans l'Edda, le dieu de l'éloquence et de la poésie. — B.

[3] Persan گیری *gîri*, en compos. « conquête. » — B.

Jarl ou *jall*, « duc, comte. » On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot; Haldorsen le fait dériver de *ár*, « compagnon, garde d'un prince » (अर् *ara*, « prompt, agile); » Ihre, de *eriles* ou *heriles* (dimin. de *herus*), nom que l'on donnait aux princes, en latin du moyen âge; Seldenus, de *æra*, « honneur; » *ærlig*, « honnête[1], que l'on retrouve dans le zend *airya*, « venerandus, » et dans le sanscrit अर्य्य *aryya*, « excellent maître. » Mais comme les groupes *rl* et *ll* se prononcent en ancien norsk presque comme *dl*, il me semble préférable de le comparer avec यत्र् *yatr*, « soumettre, diriger. »

Hundingi, « chef (propr. *centurion*); » conf. शत *sata*, n. « un cent, » d'où sont venus, en nasalant la voyelle, le latin *centum*, le français *cent*, le gothique et l'anglo-saxon *hund*; ce dernier paraît avoir été aussi la forme la plus antique de l'ancien norsk (plus tard on dit *hundradh*); il est vraisemblable qu'on prononça aussi *sund*, car *thusund*, « mille, » est indubitablement composé de *tugr*, « dix, » et *sund* = *hund*, « cent. »

Hari, « héros; » conf. हार् *hâra*, m. « guerre, bataille, » de हृ *hri*, « s'emparer. »

Gunni, « guerrier; » conf. गुण *guṇa*, m. « héroïsme, valeur. »

Tirar ou *tyrar*, pl. « braves, » de *Tyr*, le Mars des peuples du nord, d'où *tirsdag*, « mardi; » conf. चर् *chara*, « la planète de Mars. »

Beimar, pl. « soldats; » conf. भीमर् *bhîmara*, m. « guerre, bataille, » de भीम *bhîma*, « frayeur. »

Barátta, f. « bataille; » *beria*, « frapper. » Quelques auteurs traduisent le nom *Mahâ-bhârata* (titre du principal poëme épique des Hindous), par « la grande bataille; » mais, bien que भारत *bhârata* soit le nom du combat décrit dans cet ouvrage, on peut douter que ce mot soit corrélatif du norsk *barátta*, car il paraît venir plutôt de भरत *bharata*, « rapsode, celui qui récite ces sortes de poëmes. »

[1] Cet adjectif se retrouve dans le nom d'*Aerlik-khan*, un des principaux Bourkhans du système thibétain-mongol. — B.

Valr, m. « carnage ; » conf. वेला *velâ*, f. « mort soudaine. »

Dögl, n. pl. « armes ; » conf. दघ् *dagh*, « blesser, tuer, protéger, » ou जगल *jagala*, m. « armure. »

Svidhah, f. « framée ; » conf. स्वाति *svâti*, f. « épée » (ital. *spada*).

Laufi, m. « glaive ; » conf. लुप् *lup*, « couper, trancher. »

Sledda, f. « cimeterre ; » conf. श्लथ् *slath*, « tuer. »

Gladhiel, n. « glaive ; » paraît venir de *gladius*, *gladeolus* ; mais l'un et l'autre peuvent se rapporter à क्रथ् *krath* ou श्लथ् *slath*, « tuer. »

Spjôt, n. « lance ; » conf. स्फिट् *sphiṭ*, « tuer. »

Geir, m. « lance, pique, » = जीर *jîra*, m. « cimeterre ; » de जिरि *jiri*, « blesser, tuer. »

Kêsia, f. « javelot ; » conf. कश् *kas*, « tuer, frapper, » कष् *kasch*, « détruire, tuer. »

Or, f. « flèche ; » identique avec l'adj. *ör*, « agile, » = अर *ara*, « prompt, agile ; » (hind آر *âr*, « aiguillon »).

Pila, f. « flèche, trait, » = पीलु *pîlu*, m. « flèche, » de पिल् *pil*, « jeter, lancer. »

Hjálmr, m. « casque, heaume ; » conf. हुल् *hul*, « couvrir. »

Stika, « fortifier, palissader, » = ष्टक् *schṭak*, « résister, opposer. »

Veria, « défendre contre l'ennemi ; » *vernd*, ou *vörn*, « défense, protection ; » conf. वृ *vri* (prés. वृणीते *vriṇîté*), « mettre à couvert, couvrir ; » ऊर्णु *ûrṇu*, « couvrir. »

3° DU FEU, DE LA LUMIÈRE, ETC.

Elldr, m. « feu, » paraît corrélatif de उल् *ul*, « brûler ; » उल्का *ulkâ*, f. « tison, flamme, » car on retrouve la voyelle labiale dans d'autres mots de même origine, tels que *alli*, m. « feu ; » *ylr*, m. « chaleur ; » *ylia*, « chauffer ; » *volgr*, adj.

« tiède; » *velgia*, « faire tiédir. » Dans quelques cantons de la Norwége, le peuple appelle une grande chaleur *ōl* ou *ōll*.

Herkir, m. « feu. » Haldorsen pense que ce mot dérive de *hark*, « pétillement, » parce que le feu pétille; mais M. Holmboë le compare au sanscrit अर्क् *ark*, « échauffer, » d'où le subst. अर्क *arka*, « soleil, » ou bien कर्क *karka*, « feu. »

Log, n. ou *logi*, m. « lumière (*lux*); » conf. लुज् *luj* (et लुजि *laji*), « briller; » hind. لو *lau*, « flamme d'une bougie; » لوکھ *lâkh*, « flamme. »

Dûni, m. « feu (poét.) » = धुवन *dhavana*, m. « un des titres d'Agni, dieu du feu chez les Hindous; » de धु *dhu*, « agiter; » et धुन *dhuna*, adj. « accablé de chaleur ou altéré. » Conf. दव *dava*, m. « feu en général, » = دون *daon* en hindoustani. Il y a encore, en ancien norsk, d'autres termes corrélatifs: *tandra*, « s'embraser; » *tundr*, « trait de feu, » = hind. تند *tund*, « chaud; » persan تندور *tandûr*, « four. »

Varmi, m. « chaleur. » On peut comparer ce mot ou à घर्म *gharmma*, m. « chaleur, » ou à उष्म *uschma*, m. « chaleur[1]. » Conf. *orna*, « échauffer; » *Hrymr*, m. « feu, » est corrélatif de *varmi* et du sancrit ग्रीष्म *grîchma*, « chaud. »

4° DU TEMPS.

Tid, f. « temps, » = तिथ *titha*, m. « temps. »

A'r, n. « année. » On pourrait rapprocher ce mot de अर् *ara*, m. « une division du temps chez les Jains, » si cette dernière dénomination ne comprenait pas une longue suite d'années. Mais il paraît hors de doute que *ár* soit corrélatif du zend *yâre*, « année, » selon MM. Lassen et Burnouf, = अब्द् *avda*, et उर्वट *urvaṭa*. Il est digne de remarque que, en hindoustani, pour exprimer : « il y a trois ans, » ou « dans trois ans, » on se sert de l'expression تیورس *teoras*, composée de *tri* ou *tre*

[1] Le *g* et le *v* permutent dans plusieurs langues; il en est de même de *s* et de *r*. Il serait superflu d'en apporter des exemples. — H.

(hind. *tin*), « trois, » et de *or*, qui semble exprimer l'idée d'*année*[1].

Olld, f. « siècle, âge; » *alldr*, m. « temps, âge; » *elli*, f. « vieillesse. » Conf. वृद्ध *vriddha*, adj. « âgé, ancien; » *item*, « accumulé; » *urdr*, m. « grande multitude. »

Goi, f. nom du second mois dans lequel le soleil parcourt le signe des Poissons. Ce nom se rapprocha de गो *go*, m. « taureau, le moment où le soleil entre dans le signe du Taureau. » Or la mansion du soleil dans le signe du Taureau indique le second mois, suivant le système astronomique des Hindous et de plusieurs autres peuples de l'antiquité, qui commencent l'année à l'équinoxe du printemps. Il est probable que les anciens Norsks commençaient l'année au même moment; *goi* était donc alors, pour eux, le second mois, comme il l'était pour les Indiens. Mais lorsque le commencement de l'année fut transporté au milieu de l'hiver, on garda le nom du mois, sans faire attention à son origine. La même chose est arrivée chez les Romains, qui ont conservé les noms de *septembre*, *octobre*, *etc.* à des mois qui sont devenus les *neuvième*, *dixième*, *etc.* du comput actuel.

Dagr, m. « jour. » Ce mot n'a de commun que la consonne initiale avec द्यु *dyu*, n. « jour[2]; » mais comme le य *ya* sanscrit correspond souvent au *g* de l'ancien norsk, ces deux mots peuvent avoir la même origine. Il en est de même de दिवस *divasa*, « jour, » qui est devenu, en pali, *diaha*. Le sanscrit अहन् *ahan*, m. « jour, » s'en rapproche davantage, si l'on

[1] Nous croyons qu'ici M. Holmboë n'a pas assez tenu compte de l'étymologie; l'expression تیورس *teoras* (corruption du sanscrit तृतीयवर्ष *tritiya-varscha*) est composée de تين *tin*, « trois, » et de ورس *oras* pour برس *baras* = sansc. वर्ष *varscha*, « année, saison des pluies »; ce qui nous mène un peu loin du norsk *ar*. — B.

[2] On remarquera que ce substantif sanscrit est absolument l'adverbe latin (ancien ablatif) *diu*, « de jour. » Conf. latin *dies* et chin. 日 *ji*, soleil, jour. » — B.

admet qu'on a pu préposer un *d* accidentel; *dagan*, f. « le « point du jour, » serait alors presque identique. Mais nous préférons nous en tenir à la racine suivante, que donne aussi M. Holmboë : दह् *dah*, « briller, luire, » d'où दग्धा *dagdhâ*, f. « partie de la journée où l'on peut voir le soleil. » Parmi les noms des jours de la semaine, l'auteur ne cite que le mercredi, en norsk : *onsdag* ou *odins-dag*; en sanscrit बुधवार *budhavâra*, c'est-à-dire, « le tour ou le jour de *budha* »; en hindoustani, بدھ *budh* seulement exprime *mercredi*, d'où il résulte que *odin* et *budha* ou *budh* seraient identiques.

Nótt (pour *nokt*), f. « nuit, » = नक्त *nakta*, n. « nuit. » (Cette forme n'est restée que dans l'adverbe *naktam*, « de nuit [lat. *noctu*], » de *nis*, « nuit). »

Sumar, n. « été, » c'est-à-dire « saison des fleurs; » conf. सुम *suma*, n. « fleur; » सौम्य *saumya*, « beau, plaisant, doux; » pali, *sommo*, « agréable. »

Vetr, n. « hiver, » c'est-à-dire « saison du vent; » conf. वात *vâta*, ou व *va*, m. « air, vent. »

Bil, n. « moment, intervalle de temps ou de lieu; » conf. वेला *velâ*, f. « temps, » et भिल् *bhil*, « séparer. » Ce mot est resté dans plusieurs dialectes de la Norwége, où il se prononce *bel*, en hindoust. بيلا *belâ*, « temps, espace de temps, fois. »

Ridh ou *kridh*, f. « court espace de temps, » = ऋतु *ritu*, « saison. »

Nu, adj. « maintenant; » conf. नु *nu*, m. « temps; » latin, *nunc* (grec νῦν).

Tha, adv. « alors, » = तदा *tadâ*, « alors, en ce temps; » hindoust. تو *tau*, « alors, en ce cas; » en penjabi, *te* ou *tau*, « alors [1]. »

Tha, conj. « lorsque, » = *jadâ*, « lorsque, dans le temps

[1] On dit aussi en hindoust. تون *ton*, « alors » (en prononçant ce mot comme le substantif français *ton*); les Latins, en nasalant également la voyelle, écrivirent et prononcèrent *tum*. — B.

que. » En sanscrit, le suffixe *dâ* exprime *le temps* dans plusieurs mots composés; exemples : इदा *idâ*, « en ce temps-ci, maintenant; » सर्वदा *sarvadâ*, « en tout temps, toujours. »

Le suffixe *var*, dans les mots *tvisvar*, « deux fois, et *thrisvar*, « trois fois, » est le sanscrit वार *vâra*, « quantité, fois, » auquel on prépose द्विस् *dvis* et त्रिस् *tris*. C'est de là encore que dérive *bört*, « fois, ordre, » encore en usage dans le dialecte de Bergen.

Nous avons supprimé une partie de la lexicographie de M. Holmboë, non qu'elle ne nous parût très-plausible, mais afin de ne pas passer les bornes d'une analyse. Ce que nous en avons extrait suffit pour donner une idée du travail de l'auteur, et pour démontrer que l'ancien norsk, qu'on peut appeler le scandinave, est une des langues corrélatives du sanscrit. La dissertation du savant Norvégien est ainsi un appendice nécessaire aux travaux de MM. de Schlegel, Bopp, Eichhoff, Pictet, etc. Elle n'est au surplus qu'un spécimen d'un grand ouvrage sur cette matière qu'a préparé M. Holmboë, et dont la publication est vivement à désirer dans l'intérêt de la science. Nous faisons des vœux pour que le Gouvernement suédois en facilite noblement l'impression, et permette ainsi à l'Europe savante d'en jouir bientôt.

L'abbé BERTRAND.

N. B. — M. Holmboë nous signale quelques inexactitudes qui se sont glissées dans le premier article, inséré dans le numéro d'avril, et qui proviennent la plupart du système graphique adopté dans le manuscrit latin. Les plus importantes sont : pag. 356, lig. 15, *lotus*, lisez : *totus*. — P. 360, lig. 21, *sel* (*salis*), lisez : *assez* (*satis*). — Pag. 366, lig. 18, *lire* (*legere*), lisez : *cacher* (*tegere*).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 13 AOÛT 1847.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On lit une lettre du secrétaire de la Société de philosophie de Philadelphie, par laquelle il remercie la Société de l'envoi du Journal asiatique.

On lit une lettre de M. le directeur de l'Imprimerie royale, qui accompagne l'envoi du volume intitulé : *Notice sur les types étrangers du Spécimen.*

On lit une lettre dans laquelle S. A. R. Hélène, Tsarewna de Géorgie, annonce la mort de son mari, le Tsaréwitch Teimouraz, décédé à St-Pétersbourg, le 28 octobre 1846. La Société charge le secrétaire d'exprimer à S. A. R. la Tsarewna ses condoléances.

M. Stern, de Vienne, écrit à la Société pour lui offrir plusieurs ouvrages publiés par lui, en hébreu et en allemand, dont la liste est donnée ci-dessous.

Sont présentés et reçus comme membres de la Société :

M. KELLGREN (Hermann), docteur en philosophie de Helsingfors, en Finlande ;

M. LOWENSTERN (Isidore) ;

M. RENAN (E.), élève de l'École des langues orientales ;

M. VETH (Pierre-Jean), professeur de langues orientales à Amsterdam ;

M. ROSSETTI (le comte Charles de), gentilhomme valaque, né à Bucharest en Valachie ;

M. le docteur JULIUS OPPERT ;

M. DESMAISONS, conseiller d'État et directeur de l'Institut oriental à St-Pétersbourg.

M. Boissonnet, directeur des affaires arabes à Constantine, fait connaître à la Société la publication de quelques ouvrages en arabe, dans le but de propager les connaissances et la civilisation européennes.

M. Reinaud, président de la Société, lit la vie d'Abulféda, qui doit figurer en tête de la traduction de sa Géographie.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Par M. le directeur de l'Imprimerie royale. *Notice sur les types étrangers du Spécimen de l'Imprimerie royale.*

Par M. Reinaud. *Controverse à propos du feu grégeois*, réponse aux objections de M. Ludovic Lalanne, par MM. REINAUD et FAVÉ.

Par M. Boissonnet. *Annuaire arabe pour l'année 1847*, publié à Constantine par SALAH-EL-ANTERI.

Par le même. *Les Nedhmou*, de EBNOU-ACHIR et d'EL-KORTOBI.

Par M. Dieterici. *Mutanabbi und Seifuddaula, etc.* Motenabbi et Seifeddaula, d'après les manuscrits de Paris et de Gotha, par M. DIETERICI. Leipsick, 1847.

Par M. Kellgren. *Die Grundzugz der finnischen Sprache*, Éléments de la langue finnoise, par M. KELLGREN. Berlin, 1847.

Par M. Stern. Sont envoyés les ouvrages suivants :

1° *Kohbè Ishaq*. Étoiles de Isaac, onze cahiers.

2° *Bechinot Olam*. Observations sur la vie de ce monde. Vienne, 1847.

3° *Commentaire sur le prophète Ézékiel.*

4° *Tipheret hatischbi*. Vienne, 1839.

5° *Klänge aus der Vorzeit*. Sons des temps passés. Poésies allemandes.

6° *Perlen des Orientes*. Perles de l'Orient, traduction du chapitre du Talmud, intitulé *Pirke Aboth*.

7° *Jésus, fils de Sirach.*

8° *Dichtungsblüthen*. Fleurs de poésie.

Par M. Troyer. *Notice sur deux manuscrits de l'hymne à Parvati.* (Extrait du Journal asiatique.)

Par M. Ariel. *Tiruvallar tcharitra*, extrait concernant Rovaé et sa généalogie. (Extrait du Journal asiatique.)

Le *Journal des savants*, cahier de juillet 1847.

Par la Société de géographie de Paris. Le 41e cahier du Bulletin de cette Société.

Par la Société géographique de Londres. La première partie du XVIIe volume du Journal de cette Société.

Par la Société américaine orientale. Le troisième cahier du premier volume de son Journal.

ANNONCES DE LIVRES ORIENTAUX.

TURQUIE.

Traité nouveau des conjugaisons arabes, expliqué en turc, intitulé أمثلهٔ جديده *Emsilèï djedidè*. Par Ibrahim pacha; 1 vol. in-fol. lithographié à l'imprimerie de l'École impériale militaire de Constantinople, 1263 de l'hégire (1847).

Guide de la conversation en persan et en turc, intitulé فارسى تكلم رسالهسى *Fârci tekellum riçâlèci*. Par Kemal efendi, sous-chef de la Direction des écoles au ministère de l'Instruction publique. Un volume lithographié, in-8° oblong, de l'Imprimerie impériale. Constantinople, 1263 (1847).

ÉGYPTE.

Impression du *Multeka ul-ebhar*, commencée sous la direction de l'éditeur Mehemmed Athabek, ancien cadi du Caire.

PERSE.

Le Coran, un vol. in-18, lithographié. Tehran, 1847.

Les Mille et une Nuits, traduction persane, lithographiée à Tehran. Un vol. in-folio, 1847.

CONCORDANCE

ENTRE LE CALENDRIER MUSULMAN ET LE CALENDRIER CHRÉTIEN, PAR SOLIMAN-EL-HARAÏRI, TRADUIT DE L'ARABE PAR *HENRI COTELLE*, DEUXIÈME DROGMAN DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

MOYEN

De trouver la concordance entre une date de l'ère musulmane et une date de l'ère chrétienne, *et vice versa.*

AVERTISSEMENT.

Les orientalistes, les interprètes, les propriétaires d'actes et de titres en arabe, tous ceux enfin qui s'occupent de la littérature orientale, ont souvent besoin de connaître à quelle date de l'ère chrétienne répond une date de l'ère musulmane, *et vice versa.*

Pour établir cette concordance, on est généralement obligé de recourir à des calculs longs et compliqués; je crois donc rendre un véritable service au public en lui offrant un moyen simple et assuré d'obtenir aisément la date qu'on cherche.

Au premier abord, les détails dans lesquels je vais entrer pourront paraître obscurs et difficiles à saisir; mais cette difficulté n'est qu'apparente, car l'opération tout entière ne se compose que de quelques additions et soustractions de nombres entiers. Il suffira de l'exécuter trois ou quatre fois pour en saisir parfaitement le mécanisme, et on s'épargnera ainsi, pour l'avenir, une foule de calculs compliqués, qui demandent d'ailleurs beaucoup de temps.

La méthode que je vais détailler ci-après m'a été communiquée par Soliman-el-Haraïri, orientaliste musulman distingué, et tout mon travail s'est borné à traduire en français les explications que j'ai reçues de lui en arabe.

TABLEAU N° I.

1	2	3	1	2	3
ANNÉES MUSULMANES.	ANNÉES CHRÉTIENNES.	JOURS.	ANNÉES MUSULMANES.	ANNÉES CHRÉTIENNES.	JOURS.
0	621	195	690	1290	356
30	650	234	720	1320	29
60	679	273	750	1349	67
90	708	311	780	1378	107
120	737	350	810	1407	146
150	767	24	840	1436	184
180	796	62	870	1465	223
210	825	101	900	1494	262
240	854	140	930	1523	299
270	883	179	960	1552	339
300	912	217	990	1582	13
330	941	256	1020	1611	52
360	970	295	1050	1640	90
390	999	334	1080	1669	129
420	1029	7	1110	1698	168
450	1058	46	1140	1727	207
480	1087	85	1170	1756	245
510	1116	123	1200	1785	284
540	1145	162	1230	1814	323
570	1174	201	1260	1843	362
600	1203	240	1290	1873	35
630	1232	278	1320	1902	74
660	1261	317	1350	1931	113

TABLEAU N° II.

1	2	3
ANNÉES MUSULMANES.	ANNÉES CHRÉTIENNES.	JOURS.
1	0	354
2	1	343
3	2	332
4	3	321
5	4	311
6	5	299
7	6	289
8	7	278
9	8	267
10	9	256
11	10	245
12	11	234
13	12	224
14	13	212
15	14	202
16	15	191
17	16	180
18	17	169
19	18	158
20	19	147
21	20	137
22	21	125
23	22	114
24	23	104
25	24	93
26	25	82
27	26	71
28	27	60
29	28	50
30	29	38

TABLEAU N° III.

Moharrem.	30
Sefeur.	59
Rebic-el-ewel.	89
Rebie-el-tani.	118
Djoumad-el-oula.	148
Djoumad-el-tania.	177
Redjeb.	207
Châaban.	236
Rhamadan.	266
Chouale.	295
Zi-el-qada.	325
Zi-el-heujja.	354

TABLEAU N° IV.

Janvier.	31
Février.	59
Mars.	90
Avril.	120
Mai.	151
Juin.	181
Juillet.	212
Août.	243
Septembre.	273
Octobre.	304
Novembre.	334
Décembre.	365

CONCORDANCE ENTRE UNE DATE DE L'ÈRE MUSULMANE ET UNE DATE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Soit la date : 24 rebie-el-tani 1243. Quelle que soit la date musulmane dont on cherchera la concordance, il faudra, avant tout, enlever une unité au nombre de ses années ; soit :

1243
1
1242

Ceci fait, on cherchera ce reste dans la première colonne du tableau numéro 1. Si on l'y trouve, on l'inscrira, ainsi que les deux nombres placés à sa droite, sur la même ligne horizontale dans les colonnes 2 et 3. Si on ne l'y trouve pas, ce qui arrivera le plus souvent, on inscrira à sa place celui qui, dans la première colonne du même tableau, lui sera *le moins inférieur*. Dans notre exemple, 1242 ne se trouve pas ; mais on rencontre 1230, qui est le nombre inférieur s'en rapprochant le plus. Supposons donc : 1230, 1814, 323.

On examinera ensuite quelle est la différence entre le nombre des années *moins une* de la date musulmane dont on s'occupe, et le nombre qu'on trouve dans la première colonne du tableau numéro 1. Or, dans notre exemple, la différence entre 1242 et 1230 est 12.

On passera alors au deuxième tableau, et on cherchera cette différence dans sa première colonne ; puis on prendra le nombre inscrit à la droite de cette différence dans la deuxième colonne, et on l'additionnera avec le nombre trouvé dans la deuxième colonne du tableau numéro 1. Dans notre exemple, nous cherchons 12 dans la première colonne du deuxième tableau, et, à sa droite, nous trouvons 11, que nous ajoutons à 1814 ; soit :

1814
11
1825

On prendra également le nombre inscrit dans la troisième colonne du tableau numéro 2, à la droite de 12, et on l'additionnera avec le nombre trouvé dans la troisième colonne du tableau numéro 1; soit :

$$\begin{array}{r} 323 \\ 234 \\ \hline 557 \end{array}$$

Ceci fait, on ajoutera à ce dernier total le nombre des jours écoulés entre la date dont on s'occupe et le 1[er] moharrem de l'année musulmane qui la renferme. Ce nombre de jours écoulés sera bien facile à trouver, au moyen du tableau numéro 3. En effet, dans ce dernier, tous les mois arabes sont écrits, et devant chacun d'eux se trouve le nombre des jours écoulés entre leur dernier jour et le 1[er] moharrem. Notre date est 24 rebie-el-tani. Or, le troisième tableau nous indique qu'à la fin de rebie-el-ewel, 89 jours se sont écoulés depuis le 1[er] moharrem; ajoutons-y les 24 jours de rebie-el-tani, et nous trouvons un total de 113 jours. Ajoutons donc ce nombre à 557, comme il est dit ci-dessus; soit :

$$\begin{array}{r} 557 \\ 113 \\ \hline 670 \end{array}$$

Du total qui est obtenu, on retranchera alors 365 autant de fois qu'il y sera contenu, et on ajoutera ce nombre de fois au total de l'addition des deux nombres qu'on aura trouvés dans les deuxièmes colonnes des tableaux numéro 1 et numéro 2; soit :

$$\begin{array}{r} 670 \\ 365 \\ \hline 305 \end{array}$$

670 ne contient 365 qu'une seule fois, et il reste, après la

soustraction, 305. Ajoutons ce nombre de fois, qui est 1, au total susdit; soit :

1825
1
1826

Ce dernier total, *augmenté d'une unité*, forme l'expression de l'année chrétienne qu'on cherche, et qui sera donc dans notre exemple 1827.

Quant au reste de la dernière soustraction, c'est-à-dire 305, il indique le nombre de jours écoulés entre la date qu'on cherche et le 1er janvier de l'année qui la renferme. D'où il résulte que la date musulmane que nous avons prise pour exemple, correspond aux 305e jour de l'année 1827.

La réduction de ce reste de jours sera facile à opérer au moyen du quatrième tableau, puisque chaque mois chrétien y est inscrit, et a vis-à-vis de lui le nombre de jours écoulés entre son dernier jour et le 1er janvier. Dans notre exemple, il reste 305 jours; or, le quatrième tableau indique que 304 jours se sont écoulés à la fin d'octobre, donc la date qu'on cherche est le 1er novembre 1827.

Tout ce qui précède n'a d'application que jusqu'à l'année 1582. Après cette époque, on devra ajouter 10 jours à la date qu'on aura obtenue, si elle est comprise entre 1582 et la fin de 1700; on ajoutera 11 jours, si elle est comprise entre 1700 et 1800; 12 jours, si elle se trouve entre 1800 et 1900, et enfin 13 jours, si elle est renfermée entre 1900 et 2100. Ceci tient à la réforme apportée dans le calendrier, en 1582, par le pape Grégoire XIII.

En conséquence, puisque notre date est comprise entre 1800 et 1900, ajoutons y 12 jours, et nous aurons définitivement 13 novembre 1827, qui répond au 24 rebie-el-tani 1243.

CONCORDANCE ENTRE UNE DATE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE ET UNE DATE DE L'ÈRE MUSULMANE.

Cette opération est le contraire de la précédente; et elle s'exécute au moyen des mêmes tableaux. Les procédés peuvent se servir mutuellement de preuve.

Soit la date 16 avril 1847:

On cherchera dans la deuxième colonne du premier tableau l'année moins une de la date dont on s'occupera, soit dans notre exemple 1846. Si ce nombre s'y trouve, on l'inscrira, ainsi que ceux qui se trouvent à sa droite et à sa gauche dans les colonnes 1 et 3 sur la même ligne horizontale. Si ce nombre ne s'y trouve pas (comme cela arrive dans notre exemple), on inscrira celui qui lui sera le moins inférieur, ainsi que ceux de droite et de gauche. On ne rencontre pas 1846 dans la deuxième colonne du tableau numéro 1, mais on y voit 1843, qui est le nombre *inférieur* s'en rapprochant le plus. Posons donc 1260, 1843, 362; on soustraira ensuite le nombre de la colonne du milieu, de celui, *moins un*, des années de la date dont on s'occupe; soit:

$$\begin{array}{r} 1846 \\ 1843 \\ \hline 3 \end{array}$$

Ceci fait, on examinera combien de jours se sont écoulés entre le 1[er] janvier et la date en question [1], puis on soustraira de ce nombre de jours celui qu'on aura trouvé dans la troisième colonne du tableau numéro 1.

Quelquefois cette soustraction sera possible, quelquefois elle ne le sera pas, parce que le nombre à soustraire sera

[1] Il sera facile, au moyen du quatrième tableau, d'opérer ce calcul, puisque le nombre placé devant le nom de chaque mois chrétien indique combien de jours se sont écoulés depuis le 1[er] janvier jusqu'au dernier jour de l'année.

plus grand que celui dont on voudra le soustraire. Ce dernier cas se présente dans notre exemple. En effet, il s'est écoulé entre le 1[er] janvier et le 16 avril 106 jours; or, il est impossible de retrancher 362 de 106. Dans ce cas, et dans les cas semblables, on ajoutera 365 au nombre à soustraire, et alors la soustraction sera toujours possible; soit :

$$\begin{array}{r} 106 \\ 365 \\ \hline 471 \\ \hline \end{array}$$

Retranchons maintenant 362 de 471; soit :

$$\begin{array}{r} 471 \\ 362 \\ \hline 109 \\ \hline \end{array}$$

Dans le cas où on aurait dû, comme dans notre exemple, ajouter 365 au nombre à soustraire, il faudrait, pour compenser, retrancher une unité au reste de la première soustraction des années dont nous avons parlé plus haut; soit :

$$\begin{array}{r} 3 \\ 1 \\ \hline 2 \\ \hline \end{array}$$ 3 moins 1, reste 2.

Il ne faudrait pas retrancher cette unité, s'il n'avait pas été nécessaire d'ajouter 365 pour rendre la soustraction possible.

On prendra ensuite le deuxième tableau, et on cherchera, dans sa deuxième colonne, le nombre d'années, reste de la dernière soustraction d'une unité (ou simplement des années) dont il vient d'être question. On passera alors à la case voisine de droite dans la colonne numéro 3 du même tableau, et on y trouvera un nombre qu'il faudra soustraire de celui des jours, reste de la soustraction des jours écoulés entre le 1[er] janvier et la date dont on s'occupe. Or, dans notre compte,

le reste de cette soustraction est 109, et le nombre trouvé dans la troisième colonne du tableau numéro 2, est 332. Ce dernier nombre ne peut pas être soustrait du précédent. Dans ce cas, qui se présente souvent, il faut substituer au nombre que l'on ne peut soustraire celui qui se trouve dans la case au-dessus de la sienne, dans la même colonne. En remontant ainsi d'un degré, on trouve 343. La soustraction est de nouveau impossible; il faut alors, dans ce cas, qui est commun, ajouter 365 au nombre dont on doit soustraire l'autre, et la soustraction sera toujours possible; soit :

$$\begin{array}{r} 109 \\ 365 \\ \hline 474 \end{array}$$

Soustrayons :

$$\begin{array}{r} 474 \\ 343 \\ \hline 131. \end{array}$$ Reste 131 jours.

Soit que la soustraction du nombre trouvé dans la troisième colonne du tableau numéro 2 ait été possible de prime abord, soit qu'on ait dû remonter à la case supérieure, soit enfin qu'on ait dû ajouter 365 au reste des jours, pour rendre possible la soustraction, il faudra prendre le nombre inscrit dans la première colonne du tableau numéro 2 sur la même ligne horizontale que celui qu'on aura soustrait, et ajouter ce nombre à celui qu'on aura trouvé dans la colonne numéro 1 du tableau numéro 1. Dans notre exemple, ce dernier nombre est 1260, et celui de la première colonne du tableau numéro 2 est 2. Additionnons; soit :

$$\begin{array}{r} 1260 \\ 2 \\ \hline 1262 \end{array}$$

Ce dernier total, *augmenté d'une unité*, forme l'expression de

l'année musulmane qu'oncherche, laquelle sera donc ici 1263. Quant aux 131 jours restant de la dernière soustraction, ils indiquent le nombre de jours écoulés entre le 1er moharrem et la date qu'on cherche; ainsi cette date sera le 131e jour de l'année 1263.

Pour opérer la réduction de ce nombre de jours, on se servira du troisième tableau. Chaque mois musulman y est inscrit, et le nombre posé vis-à-vis indique combien de jours se sont écoulés entre le dernier jour du mois et le 1er moharrem. Dans notre exemple, le troisième tableau nous montre que 118 jours se sont écoulés à la fin de rebie-el-tani. De 118 à 131, la différence est 13; donc, notre date devrait être le 13 djoumad-el-aoual.

Tout ce qui précède n'a d'application que jusqu'à l'année 1582. Après cette époque, on devra retrancher 10 jours à la date qu'on aura obtenue, si la date chrétienne dont on cherche la concordance est comprise entre 1582 et la fin de 1700; on retranchera 11 jours, si elle se trouve entre 1700 et 1800; on retranchera 12 jours, si elle est comprise entre 1800 et 1900; enfin, on retranchera 13 jours, de 1900 à 2100. Ceci tient à la réforme apportée dans le calendrier, en 1582, par le pape Grégoire XIII.

En conséquence, puisque notre date est comprise entre 1800 et 1900, retranchons 12 jours de celle que l'opération nous a fournie, et le reste sera la vraie date que nous cherchons, soit : 1263 1er djoumad-el-aoual, qui correspond au 16 avril 1847.

Les deux opérations ci-dessus décrites sont applicables à la plus grande partie des dates. Il en est cependant quelques-unes pour lesquelles il serait nécessaire d'apporter quelques légères modifications aux procédés que je viens d'indiquer. J'en ferai l'objet d'un second article.

NOTE

Sur les Nedmou de Ebn-Achir; février 1846.

Les Nedmou de Ebn-Achir sont deux sortes de catéchismes à l'usage des écoles élémentaires arabes, d'un usage tout à fait général dans la province de Constantine.

La pensée qui a présidé à cette petite publication a été celle-ci : qu'il fallait avant tout disposer les esprits à accepter les productions de la presse en Algérie. Les consciences musulmanes ne sont en effet que trop préparées à s'alarmer des projets de propagande chrétienne que formulent imprudemment quelques personnes. La foi si vive des populations arabes s'inquiète des publications officielles annoncées depuis longtemps; elle redoute l'usage qui peut être fait de la presse : il importait de la rassurer.

La publication des Nedmou, toute désintéressée au point de vue chrétien, devait éteindre les méfiances; elle répondait à un besoin des populations. Aussi, loin d'être repoussés par les talebs comme le perfide présent de l'ennemi, ces petits livres ont-ils été partout accueillis avec faveur, et recherchés avidement.

Par le succès de cet ouvrage, il est permis d'espérer que les résultats désirés ont été atteints, au moins dans la province de Constantine.

NOTE

Sur l'Annuaire arabe publié à Constantine par Salah-el-Anteri (novembre 1846) pour l'année 1847.

Cette petite production est le développement de la pensée qui a présidé à la publication première des Nedmou, et qui est celle-ci : qu'après la conquête du sol par les armes, rien n'était plus urgent que la conquête successive des esprits par la presse.

Il y a ici progression.

L'ouvrage est encore musulman par la forme. Ce n'est point l'autorité française qui parle; elle ne pourrait, sans se renier, prendre la robe de l'islamisme. Mais c'est un musulman éclairé qui instruit ses frères. Le cadre prête déjà à parler de la morale de l'Évangile, des progrès sociaux de l'Europe. Seulement, ces idées nouvelles sont habillées du vêtement du croyant. L'idée religieuse et l'idée littéraire du pays conservent une bonne part du livre.

La table des matières en offre d'ailleurs une analyse détaillée.

La voici :

1° Dédicace; vers sur l'arrivée des eaux à la casbah de Constantine, symbole de l'extension prochaine de l'enseignement, avec traduction de M. Vignard, interprète principal de l'armée d'Afrique;

2° Calendrier concordant, et préceptes d'agriculture pour 1847;

3° Fêtes musulmanes pour 1847;

4° Commencement des saisons;

5° Époque des nouvelles lunes;

6° Époque des éclipses en 1847;

7° Du soleil;

8° De la lune;

9° Explication des éclipses;

10° De la terre;

11° Principes de la langue et de l'écriture française, en arabe;

12° Numération française;

13° Dialogues usuels arabes et français, en caractères arabes;

14°, 15°, 16°, 17° Exercices de lecture française expliqués en arabe;

18° Morale de l'Évangile;

19° Oraison dominicale;

20° Salutation évangélique;

21° Vers de Si Chadli sur le départ de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale, gouverneur général de la province en 1844;

22°, 23°, 24°, 25° Vers de Si Chadli et du marabout R. el-kadi sur divers sujets;

26° Vers sur les merveilles de Paris et les voyages du bey de Tunis et d'Ibrahim pacha;

27° Des merveilles de l'Europe, par le cheikh Ebn-el-Attar du Caire;

28° De la vapeur et de l'industrie des machines;

29° Des aérostats;

30° Du baromètre;

31° Des télégraphes;

32° Des chemins de fer;

33° Des paratonnerres;

34° De l'imprimerie et des journaux;

35° De la vaccine;

36° Considérations sur la médecine et la destinée;

37° Préceptes de conduite;

38° Dernières recommandations de Aly-ben-Abi-Taleb à son fils Hossein;

39° Conclusion;

40° Versets du Coran sur la tolérance.

Ces matières sont traitées d'une manière bien imparfaite, sans doute; mais l'œuvre est de sa nature essentiellement perfectible, devant croître chaque année en volume et en importance.

Il fallait commencer; le temps manquant pour bien faire, on a opéré de nombreux emprunts à deux ouvrages publiés au Caire, le Voyage en France du cheikh Refâ, et le Kitab talim el at'fel; mais ces emprunts ont précisément servi de passe-port au livre. A part les passages extraits de ces deux ouvrages, la rédaction est originale.

Les dialogues français, ainsi que les éléments d'écriture, sont imparfaits; mais les Arabes n'en ont pas moins tiré profit. Ils ont surtout apprécié cette pensée nouvelle de livres

faits pour eux, qui leur permissent d'apprendre notre langue, comme nous apprenons la leur.

L'*Akbar,* journal d'Alger, a blâmé les citations de l'Évangile; mais il ignorait sans doute qu'elles étaient tirées d'un livre musulman, le Sfinat-raghib, imprimé au Caire.

Ce qui peut surtout recommander la petite publication dont il est ici rendu compte, c'est sa forme. Elle présente bien, dans la pensée de l'auteur du moins, un annuaire algérien, constantinien avant tout; elle devait, à ses yeux, porter un cachet original qui la recommandât aux indigènes.

C'est encore ainsi que le caractère maugrébin, tel qu'il existe à Constantine, employé en cette circonstance, et fidèlement reproduit par la lithographie, a eu cet avantage important pour le succès, de présenter le type d'écriture local, si agréable aux nationaux.

La meilleure part de la rédaction revient à Si Chadli, le kadi de la direction des affaires arabes de Constantine.

Quant à Si Salah el-Anteri, dont le nom figure sur la couverture du livre, c'est le fils d'un secrétaire de l'ancien bey de Constantine et pacha de l'Algérie, Hadj-Ahmed, mis à mort par ordre de ce dernier, par suite de ses rapports avec les Français, jeune homme à tous égards intéressant.

En résumé, les deux petites publications arabes dues à la direction des affaires arabes de Constantine sont fort imparfaites, sans aucun doute; mais l'apparition de ces deux productions de la presse dans l'ancienne, et jusqu'à ce jour si désolée capitale de la Numidie, n'en paraît pas moins digne de quelque attention de la part du public arabisant.

Du reste, S. E. M. le ministre de la guerre a bien voulu les honorer de sa haute approbation.

GÉOGRAPHIE D'ABOULFÉDA,

Traduite de l'arabe en français, et accompagée de notes et d'éclaircissements, par M. Reinaud; tom. Ier (pour paraître au mois de décembre prochain).

Les lecteurs du Journal asiatique se rappellent qu'en 1835, MM. Reinaud et de Slane entreprirent, sous les auspices de la Société asiatique, une édition critique et complète du texte de la Géographie d'Aboulféda. En même temps M. Reinaud commença une traduction, et la poursuivit, au fur et à mesure que les épreuves du texte lui passaient sous les yeux. Cette traduction doit former deux volumes, dans le format grand in-4°, qui est celui du texte. Le premier volume est imprimé depuis environ cinq ans, et dès cette époque il en a été communiqué des chapitres à différentes personnes; mais l'ouvrage d'Aboulféda est fondé sur la connaissance des divers systèmes géographiques qui, à l'exemple de ce qui avait eu lieu chez les Grecs et les Romains, eurent cours en Orient, et M. Reinaud crut devoir faire précéder sa traduction d'une introduction générale. Cette introduction lui a pris beaucoup plus de temps qu'il n'avait pensé, et c'est ce qui a été cause d'un si long retard.

Le premier volume de la traduction répond aux deux cent vingt-quatre premières pages du texte, et comprend, outre l'Arabie, toute l'Afrique, toute l'Europe et le nord de l'Asie. On sera curieux de lire ce qui s'écrivait en Syrie dans la première moitié du XIVe siècle de notre ère, au sujet de la France, de l'Angleterre, etc.

L'introduction, qui, à elle seule, occupe trois cents pages, se divise en quatre paragraphes. Le premier paragraphe est consacré à la personne d'Aboulféda. Le deuxième paragraphe, formant cent trente-cinq pages, offre la notice chronologique des principaux géographes orientaux; on trouve dans le troisième paragraphe, qui est aussi long que le second, le tableau des doctrines géographiques de l'Orient;

pour le quatrième paragraphe, c'est l'exposé de la marche que M. Reinaud a suivie dans le cours de son travail.

Le volume est accompagné de trois planches gravées. La première planche renferme : 1° la carte qui fut dressée à Bagdad, sous le khalifat d'Almamoun, et dont on trouve la description dans les Prolégomènes des tables astronomiques d'Albateni (manuscrit de l'Escurial); 2° une carte dressée par M. Reinaud, d'après le *Moroudj aldzeheb* et le *Ketab altanbyh* de Massoudi, ainsi que d'après la relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et à la Chine; 3° une rose des vents, usitée chez les musulmans, d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque royale. M. Reinaud décrit, dans son introduction, une autre rose disposée d'après un point de vue différent. La deuxième carte est le *fac-simile* du planisphère général qui accompagnait primitivement les Traités d'Alestakhry et d'Ibn-Haucal, et que M. Reinaud a trouvé dans un manuscrit persan de la Bibliothèque royale. Ce planisphère manque dans le Traité original d'Alestakhry conservé à Gotha, et les cartes particulières ne peuvent pas y suppléer, vu que ces cartes n'ont trait qu'aux pays musulmans. Quant à la troisième carte, c'est un *fac-simile* du planisphère d'Édrisi, d'après les manuscrits de Paris et d'Oxford.

ERRATA.

Pag. 173, ligne dernière, au lieu de : *Reinhart Dozy*, lisez : *Bernhard Dorn*.





JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE 1847.

RENSEIGNEMENTS

BIBLIOGRAPHIQUES

Sur les relations de voyages dans l'Inde et les descriptions du *Si-yu*, qui ont été composées en chinois entre le v[e] et le xviii[e] siècle de notre ère, par M. Stanislas Julien.

Du v[e] au xviii[e] siècle de notre ère, divers auteurs chinois ont composé un assez grand nombre d'ouvrages relatifs à la géographie, à la statistique et à l'histoire du *Si-yu* 西域, expression qui désigne à la fois les contrées situées à l'occident et au nord de la Chine. Les uns étaient des écrivains officiels, des généraux ou des savants délégués par les empereurs dans les états qui étaient déjà soumis à la Chine, ou que le Céleste empire désirait ajouter à ses immenses possessions; les autres, plus dignes peut-être de notre attention, à cause de leur abnégation et de leur dévouement personnel, étaient des pèlerins bouddhistes, dont l'un des plus connus en Europe était *Fa-hien* (en samskrit *Dharmayaças*), auteur du

Fo-koue-ki, ou Mémoires sur les royaumes de Bouddha. Ces derniers se sont attachés à décrire les pays qu'ils avaient parcourus avant d'arriver dans l'Inde, dont le voyage était le but constant de leur pieuse curiosité, et ceux qu'ils avaient traversés et étudiés dans l'Inde même, où ils se rendaient pour recueillir des livres religieux, s'instruire dans la doctrine de *Çâkyamouni*, et contempler les antiques monuments qui leur rappelaient les traces vénérables des Bouddhas passés.

Je me propose de faire connaître, tant dans le Journal asiatique que dans des ouvrages séparés, tout ce qui nous est resté de leurs relations de voyages; mais ma tâche serait incomplète, si je ne donnais quelques renseignements sur les ouvrages de ce genre que l'on possédait anciennement en Chine, et dont un bon nombre, parmi lesquels il en est de fort étendus, paraissent ne pas être venus jusqu'à nous. Le souvenir des pertes que l'on a faites donnera plus de prix au peu qui subsiste, et peut-être aussi que la mention exacte des titres originaux stimulera le zèle des sinologues et des missionnaires qui résident en Chine, et les aidera à faire ou à ordonner des recherches dans les bibliothèques des grands centres littéraires, par exemple de *Nan-king*, de *Sou-tcheou-fou* et de *Pe-king*. Que de reconnaissance ils feraient éclater en Europe, si, par leurs efforts combinés ils réussissaient à découvrir quelques-unes de ces vastes descriptions de l'Inde ancienne, et de ces grandes relations de voyages dans

le *Si-ya* que nous allons mentionner, et dont le silence du Catalogue de la bibliothèque impériale de *Pe-king* et de toutes les bibliographies chinoises, semble nous faire redouter la perte.

Pour donner une idée des ressources qu'offrent les grandes bibliothèques de la Chine aux personnes instruites qui y ont accès, et savent y faire elles-mêmes des recherches ou diriger les investigations des lettrés, je citerai une sorte de découverte due au zèle de M. Robert Thom, ci-devant consul d'Angleterre à *Ning-po*, dont tous les sinologues regretteront à jamais la mort prématurée.

Après avoir traduit et imprimé le *Tao-te-king* 道德經 (le Livre de la Voie et de la Vertu), de *Lao-tseu* 老子, philosophe chinois du VIe siècle avant J. C. je conçus le projet de publier, avec des notes perpétuelles, le *Nan-hoa-king* 南華經, de *Tchoang-tseu* 莊子, le plus illustre philosophe de son école, et l'un des plus brillants écrivains de la Chine ancienne, qui florissait dans le IVe siècle avant notre ère.

Mais pour bien comprendre ses nombreux ouvrages, et en particulier ceux qui traitent de la doctrine ésotérique des *Tao-sse*, il était nécessaire de posséder un bon nombre de grands commentaires qui n'existent pas en Europe, et que, malheureusement, mes correspondants de Chine avaient cherchés en vain pendant plusieurs années, d'après les indications du Catalogue général de la bibliothèque

de l'empereur *Khien-long*, en 120 vol. in-8° (*Sse-kou-ts'iouen-chou-tsong-mo-ti-yao*), lequel se trouve à la Bibliothèque royale de Paris.

Voici les titres de ces éditions, dont les principales manquent dans la librairie chinoise depuis plus d'un siècle :

1° *Nan-hoa-tchin-king-i-haï-tsouan-weï*, en CVI livres;

2° *Nan-hoa-tchin-king-keou-i*, en XXXII livres;

3° *Nan-hoa-tchin-king-tchang-kia-in-i*, en XIV livres;

4° *Nan-hoa-tchin-king-tchang-kia-ya-sse*, en I livre;

5° *Nan-hoa-tchin-king-yu-sse-tsa-lou*, en II livres;

6° *Nan-hoa-tchin-king-sun-pen*, en XXX livres;

7° *Nan-hoa-tchin-king-sin-tch'ouen*, en XX livres;

8° *Nan-hoa-tchin-king-chi-i*, en I livre;

9° *Nan-hoa-tchin-king-tchou-sou*, en XXXV livres.

Je m'adressai alors à M. Robert Thom, qui chargea un mandarin chinois de ses amis, nommé *Yen* (inspecteur des salines), de lui acheter ces ouvrages. Celui-ci, n'ayant pu en découvrir un seul, s'adressa au directeur de la bibliothèque de *Nan-king*, emprunta les éditions ci-dessus et les fit copier toutes, dans l'espace d'un mois, par un grand nombre de lettrés. Leur réunion forme 232 vol. in-4°, sur papier blanc; j'ajouterai que l'écriture des calligraphes employés par le mandarin *Yen*, peut rivaliser, pour la correction et l'élégance, avec les belles éditions de *Sou-tcheou* ou de *Pe-king*.

De nombreux missionnaires français se trouvent

maintenant dans le voisinage de *Nan-king*. Si donc quelques-uns d'entre eux, jaloux d'attacher leur nom à la découverte des trésors littéraires que nous allons signaler à leur attention, les faisaient chercher dans la riche bibliothèque de cette ville, par des lettrés instruits et patients, ils en trouveraient sans doute un certain nombre, et l'on peut être assuré d'avance que les frais de copie seraient grandement compensés par les précieux documents dont s'enrichiraient l'histoire et la géographie de l'Asie.

Les renseignements que je vais offrir aux lecteurs sont extraits d'ouvrages qui se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris, savoir, 1° de l'Encyclopédie *Yu-haï* 玉海; du grand Catalogue de l'empereur *Khien-long*, *Sse-kou-ts'iouen-chou-tsong-mo-ti-yao;* de l'Encyclopédie de *Ma-touan-lin*, intitulée *Wen-hien-thong-khao*, et du Supplément impérial de la même encyclopédie *Khin-ting-sou-wen-hien-thong-khao*.

Je commence par le petit nombre d'ouvrages relatifs à l'Inde ou au *Si-yu* (aux contrées situées à l'ouest et au nord de la Chine) qui sont parvenus jusqu'à nous et que nous possédons la plupart à Paris.

I.

FO-KOUE-KI [1].

佛國記

MÉMOIRE SUR LES ROYAUMES DE BOUDDHA, EN UN LIVRE.

Cet ouvrage a été composé, sous les *Song*, par le Samanéen *Fa-hien*, 法顯. Le *Thong-tien* 通典, de *Thou-yeou* 杜佑 (publié sous les *Thang*), cite cette relation, mais il donne à l'auteur le nom de *Fa-ming*, 法明. Or, comme l'empereur *Tchong-tsong* des *Thang* avait le petit nom de *Hien* 顯, les écrivains des *Thang* (obligés d'en éviter l'emploi) le remplaçaient alors par le mot synonyme *ming*, 明 (éclat, splendeur).

Fa-hien partit de *Tchang-'an* dans la période *i-hi* des *Tsin* (405-419 de J. C.)[2], et visita une trentaine de royaumes du *Thien-tchou* (de l'Inde). A son retour dans la capitale, il entra en relation avec un religieux de l'Inde qui l'aida à revoir et à corriger les matériaux qu'il avait recueillis, et composa le présent mémoire. *Hou-tchin-heng*, 胡震亨, le grava et le fit entrer dans les archives se-

[1] *Catalogue de la Bibliothèque impériale de Péking*, liv. LXXI, fol. 4.

[2] Suivant l'Encyclopédie bouddhique *Fa-youen-tchou-lin*, liv. XXXIV fol. 23, ce fut dans la troisième année de la période *Long-'an* des *Tsin* (399 de J. C.). La même date se trouve dans la description historique des livres bouddhiques qui existaient sous les Thang, intitulée *Khai-youen-chi-kiao-lou*, liv. III, fol. 18.

crêtes du palais. Nous avons conservé ici l'ancien titre de cet ouvrage et l'avons appelé *Fo-koue-ki*; mais, d'après l'épilogue ajouté par *Tching-heng*, il conviendrait de le nommer *Fa-hien-tch'ouen*, 法顯傳, ou la relation de *Fa-hien*.

En effet, *Li-tao-youen*, dans son Commentaire du livre des eaux 水經注, cite deux passages de l'ouvrage de *Fa-hien*, l'un de quatre-vingt-neuf mots et l'autre de deux cent soixante et seize, et, dans ces deux endroits, il a adopté le titre de *Fa-hien-tch'ouen*. Il paraît résulter de là que la dénomination adoptée par *Tchin-heng* n'est pas sans fondement. Les Annales des *Souï*, dans la section des Mélanges historiques, citent le *Fa-hien-tchouen* 法顯傳 (la relation de *Fa-hien*) en deux livres, et le *Fa-hien-hing-tch'ouen*, 法顯行傳 (Histoire du voyage de *Fa-hien*) en un livre, mais elles ne rapportent pas le nom de l'auteur 撰人. Dans la section de la Géographie, elles mentionnent le *Fo-koue-ki*, 佛國記, en un livre, et ajoutent 沙門釋法顯撰 « composé par le Samanéen *Fa-hien*[1]. »

[1] Je ne traduis pas « le Samanéen *Chi-fa-hien*, » comme l'a fait M. Rémusat, parce qu'il m'est démontré que *Cha-men* 沙門 et *Chi* 釋 forment une tautologie, le mot *Chi* désignant ici un *Samanéen*, comme on peut s'en convaincre en examinant dans le grand Catalogue impérial (*Sse-kou-ts'iouen-chou-ti-yao*, liv. CXLV), d'où cette notice est tirée, les titres et les noms d'auteurs des ou-

On voit par là que ce livre a reçu deux fois trois noms différents. Pour peu qu'on les compare entre eux, on n'a pas de peine à reconnaître qu'il n'est nullement nécessaire de changer le titre de *Fo-koue-ki* en celui de *Fa-hien-tch'ouen*.

Dans cet ouvrage, l'auteur appelle l'Inde *tchong-koue*, 中國, ou le royaume Central, et il désigne le royaume du Milieu, proprement dit (la Chine), par l'expression *pien-ti*, 邊地 (pays des frontières).

Cette manière de parler vient de ce que les religieux bouddhistes ont le plus grand respect pour leur doctrine. Cette erreur, dit le critique chinois, (qui consiste à appeler l'Inde le royaume du Milieu), ne vaut pas la peine d'être réfutée.

Ici finit la notice du grand Catalogue impérial. Le *Fo-koue-ki*, ou Mémoires sur les royaumes de Fo, a été traduit en français par M. A. Rémusat, et publié, après sa mort, en un vol. in-4°, par MM. Klaproth et Landresse, qui en ont complété la version et le commentaire [1].

vrages bouddhiques. Du reste, nous ne faisons que suivre ici l'exemple des auteurs du Catalogue et de beaucoup d'ouvrages officiels, tels que l'Encyclopédie impériale, *Tseu-sse-thsing-hoa* 子史精華, etc.

[1] Le *Fo-koue-ki* se trouve à Paris à la librairie de Benjamin Duprat.

II.

SENG-HOEÏ-SING-SSE-SI-YU-KI.

僧惠生使西域記

MÉMOIRE DU SAMANÉEN *HOEÏ-SENG*, ENVOYÉ DANS LE *SI-YU*.

Dans le onzième mois de la première année de la période *Chin-koueï*, de la dynastie des *Weï* du nord (en l'an 518), l'impératrice chargea *Hoeï-sing*, *bhikchou* (religieux mendiant), attaché au couvent de *Thsong-li*, et *Song-yun*, 宋雲, originaire de *Tun-hoang*, d'aller dans le *Si-yu* pour chercher des livres bouddhiques. Ils se procurèrent cent soixante et dix ouvrages différents qui appartenaient tous à la doctrine profonde du *Mahâyâna* (du grand Véhicule).

Cette relation, qui forme une trentaine de pages dans la nouvelle édition du recueil intitulé *Han-weï-tsong-chou*, se trouve, en outre, dans la collection *Tsin-taï-pi-chou* de la Bibliothèque royale. Elle a été publiée en allemand, en 1833, par M. C. Fréd. Neumann, dans son mémoire qui porte le titre de *Pilgerfahrten buddhistischer Priester von China nach India*. Mais le savant bavarois s'est servi d'un texte fort incorrect, celui de *Han-weï-tsong-chou*, auquel il faut attribuer surtout de graves erreurs qui lui sont échappées. Je me propose d'en donner une traduction française dans le Journal asiatique; je me contenterai de rapporter au bas des pages, les va-

riantes et les corrections que peut fournir l'édition du *Tsin-taï-pi-chou*.

III.

CHI-CHI-SI-YU-KI.

釋氏西域記

MÉMOIRE SUR LE *SI-YU*, PAR UN RELIGIEUX BOUDDHISTE.

Cet ouvrage ne nous est point parvenu entier. On en trouve plusieurs fragments dans le *Choui-king-tchou*, 水經注 (en quarante livres), le Livre des eaux, commenté par *Li-tao-youan*, qui vivait, comme *Hoeï-sing*, sous la dynastie des *Weï* postérieurs.

Ces morceaux ont été réunis dans l'ouvrage géographique *Haï-koue-thou-tchi*, 海國圖志, du célèbre *Lin-tse-siu*, 林則徐 (voir le Journal asiatique, nº de juin 1847, pag. 520), liv. XVII.

J'en donnerai une traduction française.

IV.

TA-THANG-SI-YU-KI.

大唐西域記

MÉMOIRES SUR LES CONTRÉES DU *SI-YU*, COMPOSÉS SOUS LA GRANDE DYNASTIE DES *THANG*, EN DOUZE LIVRES.

Cet ouvrage, le plus étendu et le plus important de tous ceux du même genre qui sont

parvenus jusqu'à nous (il forme 585 pag. in-4°), fut rédigé, d'après les livres indiens (*litt.* traduit 譯), vers l'an 645, en vertu d'un décret impérial, par *Hiouen-tsang*, 玄奘, religieux bouddhiste, du titre de *San-thsang-fa-sse*, 三藏法師, c'est-à-dire, docteur de la loi, versé dans la connaissance des trois recueils (en samskrit *Tripiṭakâtchâryya*), et augmenté de ses observations personnelles sur les pays qu'il avait parcourus. L'ouvrage fut ensuite remis en chinois plus élégant par le Samanéen *Pien-ki*, 辯機, attaché au couvent *Ta-tsong-tchi-sse*. On n'est pas étonné d'apprendre que cet ouvrage a été soumis à une nouvelle rédaction, lorsqu'on songe que *Hiouen-tsang* arrivait alors de l'Inde où, pendant dix-neuf ans, il avait uniquement parlé les différents dialectes de cette contrée, et que, dans une absence aussi longue de son pays natal, il avait dû perdre l'habitude d'écrire sa propre langue avec la correction et l'élégance désirables.

La biographie d'*Hiouen-tsang* se trouve dans les premières Annales des *Thang*, intitulées *Khieou-thang-chou* 舊唐書; l'Encyclopédie bouddhique *Fa-youen-tchou-lin* 法苑珠林 donne (liv. XXXVIII, fol. 2 et liv. XXXIX) un itinéraire un peu différent de celui qu'offre son ouvrage; enfin, on peut lire dans le *Sou-kao-seng-tch'ouen* 續高僧傳 (liv. IV et V) une biographie de ce re-

ligieux et une esquisse de son voyage, qui forment 114 pag. in-4°.

Suivant l'abrégé du Catalogue de la bibliothèque de *Khien-long* (*Sse-kou-ts'iouen-chou-kien-ming-mo-lo*, liv. VII, fol. 42), ce voyageur aurait visité cent quatre-vingt-trois (183) royaumes, mais on voit, par la notice du grand Catalogue (liv. LXXI, fol. 7), qu'il y a là une transposition de chiffres, et qu'il faut lire cent trente-huit (138). Ce nombre est confirmé par l'Encyclopédie *Yu-haï*. Un autre auteur, cité dans ce dernier ouvrage, juge que *Hiouen-tsang* n'a visité que cent quatorze royaumes, et parle de vingt-huit autres pays, d'après la tradition ou les récits de ses contemporains. Il a consacré les livres VIII et IX à la description du royaume de *Magadha*. Dans cet ouvrage, « il a décrit les mœurs et usages, les cérémonies, les vêtements, l'étendue des pays étrangers, les produits du sol, le commerce et l'industrie des habitants, et s'est particulièrement étendu sur les faits historiques, les événements politiques et religieux, les monuments et les légendes, les sectes et les ouvrages qui étaient propres à faire connaître le bouddhisme et le brahmanisme. »

Les différentes parties du *Ta-thang-si-yu-ki* se trouvent distribuées, à leur place géographique, dans le *Pien-i-tien;* seulement, on y a omis l'importante description de *Kapilavastou*. Heureusement que nous possédons à Paris deux éditions différentes de cet ouvrage, où les notices géographiques sont disposées dans l'ordre qu'avait adopté l'auteur. Un

second exemplaire de l'édition impériale a été renvoyé par moi en Chine, pour servir à la gravure et à l'impression d'un texte parfaitement identique, dont je me propose d'accompagner la traduction et le commentaire que je prépare depuis plusieurs années. Cette relation, dont il existe en Russie un exemplaire, est tellement rare en Chine, que MM. Rémusat et Klaproth l'y ont demandée en vain pendant plus de vingt ans. Ce serait donc, si je ne me trompe, rendre service aux sinologues que d'en donner une nouvelle édition, d'après le magnifique texte ponctué que nous possédons.

V.

求法高僧傳

KHIEOU-FA-KAO-SENG-TCHOUEN.

Suivant le *Chin-i-tien*, livre CI, § VIII, fol. 43 (Description des livres sacrés du *Gandjour* et du *Dandjour*), cet ouvrage, qui forme deux livres, a été composé sous la dynastie des *Thang*, dans le royaume de *Chi-li-fo-tche* (*Çribodja*), que baigne la mer du Midi, par le Samanéen *I-thsing* 義淨, à son retour des royaumes du *Si-yu*. L'auteur y raconte la vie et les voyages de cinquante-six religieux bouddhistes de Chine, de *Kiao-tcheou* (la Cochinchine), et de *Sin-lo* (Siam), qui, sous les *Thang*, allèrent dans l'Inde pour étudier la doctrine de Bouddha. Beaucoup d'entre

eux tombèrent malades dans ce pénible voyage et ne purent revoir leur patrie. Il donne vers la fin une description extrêmement détaillée du couvent de *Karaṇḍaka*.

Ma-touan-lin nous apprend (liv. CCXXVII, fol. 16) que le religieux *I-thsing* se rendit dans l'Inde sous l'empereur *Tchouï-kong* des *Thang* (entre 686 et 689).

La plupart des éditions portent les mots : *Rédigé en vertu d'un décret impérial.* Cette circonstance honorable montre la confiance dont jouissait alors cet écrivain, et ajoute une grande valeur à sa relation, qui est deux fois plus étendue que celle de *Fa-hien*.

VI.

繼業西域行程

KHI-NIE-SI-YU-HING-TCH'ING.

ITINÉRAIRE DU VOYAGE DE *KHI-NIE* DANS LE *SI-YU*.

Dans la deuxième année de la période *Khien-te*, des Song (en 964), l'empereur rendit un décret par lequel il ordonnait à trois cents Samanéens de se rendre dans le *Thien-tchou* (dans l'Inde), pour aller chercher des *che-li* (*çarira*), ou reliques de Bouddha, et des livres écrits sur des feuilles de palmier[1]. On mit à leur tête un religieux bouddhiste nommé *Khi-*

[1] Voir le Journal asiatique, août 1847, p. 103, note 1.

nie 繼業, de la famille *Wang*, originaire de *Yao-tcheou*. Il s'en revint dans la neuvième année de la période *Khaï-p'ao* (976). Parmi les manuscrits que renfermait le couvent auquel il était attaché, se trouvait un ouvrage sur le *Nirvvâṇa* en quarante livres. A la fin de chaque livre, il avait décrit de point en point, mais d'une manière succincte, les circonstances de son voyage.

Cet itinéraire se trouve dans l'ouvrage intitulé *Ou-tchouen-lou* 吳船錄, composé par *Fan-tch'ing-ta* 范成大, qui vivait sous la dynastie des *Song*. Le *Ou-tch'ouen-lou*, qui forme deux livres, a été réimprimé dans la dix-huitième section du grand Recueil littéraire *Tchi-pou-tso-tchaï* (en 240 vol.) que possède la Bibliothèque royale de Paris.

J'ajouterai, quoique ce soit sortir du cadre que je me suis tracé, que la seizième section du même Recueil littéraire contient la relation fort étendue d'une ambassade envoyée en Corée, dans la sixième année de la période *Siouen-ho* des *Song* (1124); elle est intitulée 宣和奉使高麗圖經 et forme quarante livres. L'auteur, qui s'appelait *Siu-khing* 徐兢, faisait partie de cette mission. A son retour de Corée, il rédigea cet ouvrage et le présenta à l'empereur. Les quatre volumes dont il se compose sont divisés en vingt-huit sections, qui embrassent la géographie de la Corée, les mœurs et les coutumes, les lois et les règlements, les règles de l'étiquette et

l'itinéraire que suivit la légation en allant et en revenant. Seulement, dit le Catalogue impérial, d'où nous tirons ces détails, les cartes géographiques et les planches qui accompagnaient le texte dans l'origine, n'existent plus depuis la dynastie des *Song* du sud.

VII.

釋迦方志

CHI-KIA-FANG-TCHI.

Description des pays de l'Inde, illustrés par la prédication de *Çâkyamouni* (en trois livres), composée sous la dynastie des *Thang*, par *Tao-siouen* 道宣, religieux attaché au couvent *Si-ming-sse* 西明寺. Il vivait sous l'empereur *Yong-chun* des *Thang* (682-683 de J. C.). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages très-importants, par exemple du *Ta-thang-neï-tien-lo*, Catalogue des livres bouddhiques qui existaient de son temps, 4 vol. in-8°; du Supplément à l'histoire des Samanéens célèbres *Sou-kao-seng-tch'ouen*, 20 v.; et du *Fa-youen-tchou-lin* (*littéral.* la forêt des perles du jardin de la loi), vaste et précieuse encyclopédie bouddhique, en 120 liv. 40 vol. in-4°. (Cf. *Fo-tsou-tong-ki*, liv. XXXIX, fol. 36 r.)

VIII.

大唐慈恩寺三藏法師傳

Ta-thang-tse-ngen-sse-san-thsang-fa-sse-tch'ouen, en

dix livres : c'est-à-dire, Histoire du maître de la loi, versé dans la doctrine des trois Recueils (*Tripiṭakâ-tchâryya*), attaché au couvent de la bienveillance, sous la grande dynastie des *Thang*.

Le religieux samanéen mentionné dans ce titre n'est autre que *Hiouen-tsang*. Autant que j'en puis juger par de longs fragments insérés dans l'Encyclopédie *Fa-youen-tchou-lin* (liv. XXXVIII, XXXIX), cet ouvrage est moins l'histoire du célèbre voyageur bouddhiste, dont nous possédons l'ouvrage, qu'une description de son itinéraire à travers l'Inde. Elle diffère en beaucoup d'endroits de la relation originale, et pourrait servir à l'expliquer ou à la développer.

Nous voyons dans le *Khaï-youen-chi-kiao-lo* (Catalogue des livres bouddhiques qui existaient sous les Thang, dans la période *Khaï-youen*, c'est-à-dire en 713-742 de J. C. (liv. XX, fol. 33), que cet ouvrage, qui forme deux volumes, fut composé, sous la même dynastie, par les Samanéens *Hoeï-li*, *etc.* qui étaient attachés au couvent appelé *Si-thaï-youen-sse*.

Il existe encore et fait partie, ainsi que le précédent, de l'édition chinoise du *Dandjour* (la seconde collection bouddhique, en 240 vol. pet. in-fol.), que le gouvernement russe vient de faire acheter à *Pe-king*, en même temps que le *Gandjour* chinois (la première collection, en 108 vol. pet. in-fol).

IX.

皇輿西域圖志。

HOANG-YU-SI-YU-THOU-TCHI.

Description historique et géographique des contrées de l'ouest soumises à la Chine, avec planches et cartes; cinquante-deux livres.

Cet ouvrage, rédigé par ordre impérial, a paru dans la 27e année du règne de *Khien-long* (1763). Il est divisé en vingt sections:

1° Quatre livres d'éloges en l'honneur des conquêtes de l'empereur. 2° Examen des cartes géographiques, en trois livres. Ces cartes sont au nombre de vingt et une; on y a ajouté douze cartes anciennes que la tradition a conservées. 3° Tables ou paradigmes qui montrent les divisions politiques et territoriales, et les changements de noms de pays qui ont eu lieu depuis les dynasties des *Thsin* (l'an 249 av. J. C.) et des *Han*, jusqu'à celles des *Youen* et des *Ming* (1647 de notre ère), deux livres. 4° Degrés de longitude et de latitude, deux livres. 5° Limites et frontières, douze livres. On a divisé les pays décrits en quatre provinces (*litt.* routes 路 *lou*).

A. *'An-si-nan-lou*. Elle comprend tous les arrondissements situés en dehors de la barrière appelée *Kia-kou-kouan*.

B. *'An-si-pe-lou*. Elle s'étend depuis *Ha-mi* jusqu'à

Tchin-si-fou (Barkoul). *Ti-hoa-tcheou* (Ouroumtsi) en dépend.

C. *Thien-chan-pe-lou* (la Dzongarie). Elle s'étend depuis *Kourkara ousou* jusqu'à *Tarbagataï*. *Ili* en dépend.

D. *Thien-chan-nan-lou* (la petite Boukharie). Elle s'étend depuis *Pidjan* jusqu'à *Khotan*. Les hordes des *Hoeï* (musulmans) en dépendent.

6° Montagnes, quatre livres. 7° Rivières, cinq livres. En dehors de la barrière *Yu-men-kouan*, s'étendent des chaînes de montagnes, et l'on voit couler de larges rivières qui occupent un espace de onze cents lis. Comme il n'a pas été possible de couper les chaînes de montagnes et les rivières pour les rattacher à des pays particuliers, elles ont paru mériter des sections spéciales. 8° Magistratures civiles et militaires, deux livres. 9° Armée et fortifications, un livre. On a ajouté les forts et les stations militaires. 10° Colonies militaires et leur administration, deux livres. On a ajouté des tables de population. 11-13° Tributs et impôts; système monétaire; écoles, trois livres. 14° Principautés conférées par décret impérial, deux livres. 15-16° Mœurs et coutumes; musique, deux livres. 17° Vêtements et étoffes, deux livres. 18° Productions indigènes, un livre. 19° Pays situés en dehors des frontières, trois livres. Ce sont tous ceux qui suivent le calendrier chinois et payent tribut à l'empereur. 20° Mélanges historiques, deux livres.

Suivant le grand Catalogue de *Khien-long* (l. LXVIII,

fol. 47), d'où nous avons tiré les détails qui précèdent, « cet ouvrage a été rédigé par ordre impérial, non-seulement pour remplir les lacunes des anciennes annales et des traités de géographie, mais encore pour rectifier les erreurs qui ont pu échapper aux historiens des différentes dynasties. »

La table ci-dessus peut faire juger de la haute importance de ce travail; il m'est pénible d'ajouter qu'il n'existe, à ma connaissance, dans aucune collection chinoise de l'Europe, et que, jusqu'à présent, il m'a été impossible de le trouver en Chine.

Le plénipotentiaire chinois *Lin*, 林, l'a eu en sa possession et en a tiré un grand parti pour la rédaction du vaste traité de géographie qu'il a fait publier en 1844, sous le titre de *Haï-koué-thou-tchi*, 海國圖志, en 20 vol. in-4°.

Le caractère officiel du *Hoang-yu-si-yu-thou-tchi*, 皇輿西域圖志, lui donne une autorité imposante. Espérons que les détails dans lesquels nous sommes entré inspireront aux sinologues qui résident en Chine le désir de l'obtenir à tout prix, pour communiquer au monde savant, soit par leurs efforts personnels, soit par l'entremise de leurs amis d'Europe, le résumé des précieux documents qu'il renferme sur l'histoire, la statistique et la géographie du *Si-yu*.

OUVRAGES SUR LE *SI-YU*,

DONT L'EXISTENCE EST INCERTAINE.

Je passe maintenant aux ouvrages qui se trouvent décrits dans l'Encyclopédie *Yu-haï* (liv. XVI) et dans d'autres recueils, ou que citent souvent les auteurs chinois, sans indiquer si les passages qu'ils en donnent ont été extraits par eux de l'original, ou si ce sont des fragments conservés par la tradition.

Il serait digne des missionnaires qui résident dans l'intérieur de la Chine, de recueillir les titres que nous allons rapporter, et de faire exactement, pour doter le monde savant des ouvrages de ce genre qui peuvent être encore enfouis dans les grandes bibliothèques de Chine, ce que fit, pour moi, le mandarin *Yen*, à la demande du consul anglais de *Ning-po*, feu Robert Thom.

1.

隋西域圖記

SOUÏ-SI-YU-THOU-KI.

Mémoires sur le *Si-yu*, accompagnés de cartes, publiés sous la dynastie des *Souï;* trois livres.

Dans la deuxième année de la période *Ta-ye* (606 de J. C.), comme les peuples des différents royaumes du *Si-yu* venaient trafiquer à *Tchang-ye*, 長夜, l'empereur ordonna à *Feï-kiu*, 裴矩,

de les protéger dans leurs transactions commerciales, de les surveiller et étudier. Celui-ci fit des recherches sur les royaumes barbares de ces marchands, sur leurs mœurs et coutumes, leurs montagnes et rivières, et sur les moyens qu'on aurait de soumettre ces contrées à l'empire chinois. Ce fut alors qu'il composa les mémoires ci-dessus, en trois livres. Cet ouvrage embrassait la description de quarante-quatre royaumes. Il fit en outre, à cette occasion, un recueil de cartes géographiques (*ti-thou*, 地圖). Il reconnaît trois routes principales, savoir: la route du nord, qui commençait à *I'-gou*; la route du milieu, qui commençait à *Kao-tch'ang* (qui devint plus tard le pays des Oïgours); et la route du midi, qui commençait à *Chen-chen* (aujourd'hui le désert de *Makhaï*), et à *Yu-thien* (*Khotan*).

Sous la même dynastie, l'on fit paraître:

2.

隋西域志

SOUÏ-SI-YU-TCHI.

Description géographique et statistique du *Si-yu*, composée sous les *Souï*, en trois livres.

3.

隋西域道里記

SOUÏ-SI-YU-TAO-LI-KI.

Mémoire sur les distances itinéraires des pays du *Si-yu*, composé sous les *Souï*, en trois livres.

4.

隋諸番國記

SOUÏ-TCHOU-FAN-KOUE-KI.

Mémoires sur les royaumes étrangers, composés sous les *Souï*, en dix-huit livres.

5.

王元策中天竺行記

WANG-YOUEN-TSE-TCHONG-THIEN-TCHOU-HING-KI,

EN DIX LIVRES.

Dans l'année 648 de notre ère, l'empereur envoya dans l'Inde un haut fonctionnaire nommé *Wang-youen-tse*. On peut voir, dans *Ma-touan-lin*, le récit de son expédition. (*Journal asiatique*, numéro d'août, pag. 107.)

A son retour, il publia l'ouvrage ci-dessus, dont le titre signifie : Mémoires sur le voyage de *Wang-youen-tse*, dans l'Inde centrale.

L'Encyclopédie *Yu-haï* cite encore :

6.

程士章西域道里記

TCH'ING-SSE-TCHANG-SI-YU-TAO-LI-KI.

C'est-à-dire, mémoire de *Tch'ing-sse-tchang*, sur les distances itinéraires des pays du *Si-yu*, en trois livres.

7.

韋弦機西域行記

Mémoire de *Weï-hong-ki*, sur son voyage dans le *Si-yu*.

Les deux ouvrages précédents ont été publiés sous les *Thang*; on ignore les circonstances qui se rattachent à leur composition.

8.

西南海諸番記

SI-NAN-HAÏ-TCHOU-FAN-KI.

Mémoire sur les barbares des royaumes que baignent les mers de l'ouest et du sud, en un livre.

Cet ouvrage fut composé sous les *Thang*, dans la période *Ta-youen* (entre 674 et 676), par *Ta-hi-thong*, qui était gouverneur d'un *tcheou* (arrondissement). Il avait été envoyé en mission, au delà des mers, en qualité de *Ta-li-sse-tchi*. Il partit de *Tch'i-thou*, 赤

土, et alla jusqu'à *Kien-na* 虔那; il parcourut seize royaumes. Il a décrit, dans ce petit ouvrage, toutes les circonstances de son voyage.

9

唐西域圖志

THANG-SI-YU-THOU-TCHI.

Description géographique et statistique du *Si-yu*, avec des planches et des cartes, publiée, sous les *Thang*, en quarante livres.

Après avoir pacifié les contrées situées à l'ouest de la Chine, l'empereur *Kao-tsong* (qui monta sur le trône en 650 de J. C.) envoya, par différentes routes, des officiers qu'il chargea d'explorer le *Khang-kiu* (la Sogdiane) et le *Tou-ho-lo* (le Tokharestan). Ils firent des recherches sur les mœurs, les coutumes et les productions des pays qu'ils avaient la mission de parcourir, et remirent à l'empereur divers mémoires accompagnés de dessins et de planches. La rédaction définitive de cet ouvrage fut confiée, en vertu d'un décret spécial, aux historiographes du palais, sous la direction de *King-tsong* 敬宗. Il ne fut terminé et présenté à l'empereur que dans la troisième année de la période *hien-king* (en l'an 658 de J. C.). Les savants, ajoute l'encyclopédie où nous puisons ces détails, en parlent avec éloge comme d'un ouvrage rempli de riches matériaux.

10.

西域圖記

SI-YU-THOU-KI.

Mémoires sur le *Si-yu*, avec planches et cartes. Le 17 du 6ᵉ mois de la première année de la période *long-sou* (l'an 661), l'empereur établit des *tcheou* (arrondissements) et des *hien* (districts) dans la province de *Tou-ho-lo* (Tokharestan). Wang, surnommé *Youen*, qui y avait été envoyé en qualité de commissaire impérial, présenta à *Kao-tsong* l'ouvrage ci-dessus, et le pria, en même temps, d'établir, dans chacun des seize états qui le composaient, un *Tou-tou-fou*, c'est-à-dire le siége d'un gouverneur chinois, des arrondissements et des districts.

11.

西域志。六十卷。畫圖。四十卷。

Description du *Si-yu* (*Si-yu-tchi*), en soixante livres, avec quarante livres de dessins et de cartes (*hoa-thou*).

Cet ouvrage, dont les deux parties réunies forment cent livres, fut rédigé par un grand nombre d'écrivains officiels, en vertu d'un décret de la troisième année de la période *Lin-te* (666 de notre ère). (Voyez l'Encyclopédie bouddhique *Fa-youen-tchou-lin*, liv. CXIX, fol. 23 v.)

12.

西域記

SI-YU-KI.

Mémoires sur le *Si-yu*, composés dans la période *Khaï-youen* (entre 713 et 742), par *Kaï-kia-hoeï* 蓋嘉惠, du titre de *'An-si-tou-hou*, littéralement protecteur général, chargé de la pacification de l'ouest.

13.

西域圖

SI-YU-THOU.

Cartes géographiques du *Si-yu*. Le quinzième jour du quatrième mois de la sixième année de la période *Thien-pao*, l'empereur demanda qu'on lui fit connaître les distances itinéraires des royaumes barbares soumis à la Chine. *Wang-tchong-sse* 王忠嗣, du titre de *Hong-lou-king* (président du bureau des promotions) lui répondit en lui présentant les cartes ci-dessus, qui se rapportaient à seize royaumes. Le résumé historique intitulé *Thang-hoei-yao* donne les mêmes détails, mais il réduit à douze le nombre de ces royaumes et des cartes qui s'y rapportent.

14.

釋道安西域志

CHI-TAO-'AN-SI-YU-TCHI.

Description du *Si-yu*, par le Samanéen *Tao-'an*.

Cet ouvrage est cité dans l'Encyclopédie *Youen-kien-louï-han*, publiée sous l'empereur *Khang-hi*, en 1710 (liv. CCCXVI, fol. 10).

Suivant l'ouvrage *Chin-seng-tch'ouen* (liv. II, fol. 1), *Tao-'an* était originaire de *Tch'ang-chan*, dans la province de *Tche-kiang*. Ses ancêtres avaient toujours appartenu à la secte des lettrés. Ayant perdu ses parents en bas âge, il fut élevé par son frère aîné. Dès l'âge de sept ans, il était doué d'une telle mémoire, qu'il lui suffisait de lire deux fois un morceau littéraire pour le réciter par cœur. Ses dispositions précoces faisaient l'admiration de ses voisins et de ses concitoyens. Il embrassa le bouddhisme à l'âge de vingt ans et devint l'ami intime du célèbre bouddhiste *Fo-thou-tching* 佛圖澄 (dont M. Rémusat a écrit la vie dans la Biographie universelle de Michaud). Il mourut dans la dixième année de la période *thaï-youen* des *Tsin* (en 385 de J. C.). On voit, par ce que nous venons de rapporter, que *Tao-'an* a précédé *Fa-hien*, auteur du *Fo-koue-ki*. Il est donc fort à désirer que sa description géographique dont le *Pien-i-tien*, imprimé du temps de *Khang-hi*, cite de nombreux fragments, existe encore de nos jours :

elle nous fournirait, sans doute, d'intéressants matériaux qui permettraient d'éclaircir et de développer les détails un peu arides que nous a laissés *Fa-hien*.

15.

天竺本紀

THIEN-TCHOU-PEN-KI.

Ce titre, qui signifierait Histoire de l'Inde, se trouve dans la liste des ouvrages cités en tête de l'Encyclopédie littéraire *Tsien-khio-loui-chou*, en quatre-vingts volumes. Je ne possède aucun détail sur le religieux bouddhiste qui a composé cet ouvrage, ni sur l'époque où il l'a publié; mais j'ai des raisons de croire que ce titre est abrégé et qu'il faut lire 佛遊天竺本紀 *Fo-yeou-thien-tchou-pen-ki*, « Histoire des excursions du Bouddha dans l'Inde. » Cet ouvrage, que j'ai vu maintes fois mentionné, pourrait bien être la même chose que le *Chi-yeou-king* 十遊經 « Le livre sacré des dix excursions (du Bouddha), » qui fait encore partie du *Dandjour* chinois.

16.

唐垌西域志

THANG-TONG-SI-YU-TCHI.

Description du *Si-yu* par *Tong*, qui vivait sous les *Thang*.

Cet ouvrage est cité dans une description moderne de Canton, intitulée *Kouang-tong-sin-yu*.

17.

續玄奘傳

Continuation de la relation de *Hiouen-tsang*, auteur du *Ta-thang-si-yu-ki*. (Voyez plus haut, première section, n° IV, pag. 274.)

On trouve plusieurs fragments de cet ouvrage dans l'Encyclopédie 天中記 *Thien-tchong-ki* (liv. XXXVI, fol. 10).

18.

釋廣賓上天竺志

CHI-KOUANG-P'IN-CHANG-THIEN-TCHOU-TCHI,

EN QUINZE LIVRES.

Description de l'Inde par le Samanéen *Kouang-p'in*. Le mot *chang* 上 « monter » indique que l'auteur a parcouru lui-même les pays qu'il a décrits. Cet ouvrage est mentionné, ainsi que le suivant, dans la section bibliographique du supplément impérial de *Ma-touan-lin* (liv. CLXXI, fol. 8).

19.

章之采東天竺目志

TCHANG-TCHI-TSAÏ-TONG-THIEN-TCHOU-MO-TCHI,

EN HUIT LIVRES.

Description de l'Inde orientale par *Tchang-tchi-tsaï*.

L'auteur, en employant l'expression *mo-tchi* 目志, littéralement « description faite *de visu*, » a voulu montrer qu'il avait vu de ses propres yeux les contrées dont la description est l'objet de son livre.

Ici s'arrête la liste des ouvrages géographiques relatifs au *Si-yu*, que j'ai vus mentionnés ou cités par fragments dans les auteurs chinois, et dont l'existence me paraît incertaine. Si cet article parvient aux missionnaires catholiques qui se trouvent en Chine dans le voisinage des grandes bibliothèques, et aux membres de la mission russe de *Pe-king*, ils auront sans doute à cœur de faire ou d'ordonner des recherches actives dans le but de découvrir, s'il est possible, la plupart des importants ouvrages que je viens de signaler à l'attention des savants. Il est permis d'espérer que leur zèle éclairé saura bien trouver ce qui en existe encore, tant dans les collections impériales que dans les bibliothèques des couvents bouddhiques, où l'indifférence des Chinois pour ce qui regarde les pays étrangers, les aurait peut-être laissés éternellement ensevelis.

MÉMOIRE

Sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. Botta.

(Suite.)

67.

Ce type est le *d* tel qu'il est fait dans les inscriptions trilingues. J'en parlerai à propos de ses équivalents et .

68.

Les équivalents du type n'en sont, comme on le voit, que de simples variétés; jamais je ne l'ai vu remplacé par , ainsi qu'on aurait pu s'y attendre, et ce fait se joint à beaucoup d'autres pour montrer combien peu on doit se fonder sur la ressemblance des formes pour déterminer la

valeur des caractères. [cuneiform sign] est certainement un *d*, et [cuneiform sign] n'en est probablement pas un, puisque ce dernier signe ne se substitue jamais au premier.

Il m'est au reste impossible de rien dire de probable au sujet de la valeur de [cuneiform sign], car ce caractère n'a, si je puis m'exprimer ainsi, ni tenants ni aboutissants, puisqu'il ne se substitue à aucun signe connu. Un des exemples que j'ai ajoutés paraît cependant le présenter comme équivalent de [cuneiform sign], que je suis porté à regarder comme une voyelle, mais je ne puis en donner la preuve; et d'ailleurs l'exemple n'est pas concluant, puisque les derniers signes de chacune des combinaisons équivalentes ne sont pas exactement semblables : il est possible, en conséqence, que les deux assemblages de signes représentent des mots différents.

Dans les inscriptions de Van, il y a un signe assez commun [cuneiform sign], que je n'ai pas rencontré à Khorsabad, et qui est peut-être une simple variété du ninivite [cuneiform sign]; si l'on pouvait démontrer l'identité de ces deux signes, on pourrait avoir un moyen de parvenir à déterminer la valeur de ce dernier [cuneiform sign]. En effet, après avoir bien considéré le rôle du signe [cuneiform sign], j'ai acquis la conviction qu'il représente dans les inscriptions de Schulz le signe ninivite [cuneiform sign], qui n'est autre, comme je l'ai dit, que le caractère très-usité [cuneiform sign], dont on fait généralement une *n*. Il me semble qu'à Van le groupe très-commun [cuneiform sign] [cuneiform sign] représente le [cuneiform sign] [cuneiform sign]

ou de Khorsabad et de Persépolis; il me paraît également qu'un autre groupe très-usité dans les inscriptions trouvées en Arménie, savoir : représente ce que l'on regarde comme le pronom de la première personne dans les inscriptions trilingues, ; dans ces dernières combinaisons de signes, l'identité des signes terminaux est à peu près certaine, comme je le montrerai. Je laisse aux lecteurs à juger si l'on peut être fondé à rapprocher le signe du ninivite et à déduire de ce rapprochement les conséquences que je viens d'exposer.

69.

= * * [1] [2]

[1]

Les deux premiers équivalents et sont très-fréquents, le troisième est bien certain, mais, comme il ne se rencontre que dans une seule place des inscriptions de Khorsabad, il ne serait pas prudent, je crois, d'en conclure l'identité des deux signes et ; je n'en ai pas moins dû noter ce fait, et j'ai fait voir, dans le paragraphe 37, qu'il y avait une certaine analogie entre les équivalents des signes, analogues eux-mêmes, et .

Des deux derniers équivalents, l'avant-dernier,

, quoique rare, est certain, mais il n'en est pas de même du dernier , car, en général, ce signe ne se substitue pas à , et on peut avoir oublié une fois les deux coins , qui constituent toute la différence.

Le signe , ainsi que son congénère , ne me paraît pas avoir été employé comme signe phonétique; cela du moins me semble démontré par son inégale distribution dans le cours des inscriptions, où il ne se rencontre qu'à des places déterminées et toujours les mêmes. En général, quand il paraît dans un endroit, il se répète plusieurs fois après de courts intervalles remplis par trois ou quatre signes. Cette particularité tend à faire considérer ces successions de signes comme des listes de noms, soit d'hommes, soit d'objets matériels, tous précédés d'un signe particulier , comme les noms de villes ou de pays sont précédés des signes ou à Khorsabad, et à Persépolis. Cela n'est sans doute qu'une supposition, mais elle se présentera, je crois, à l'esprit de quiconque examinera la distribution de ce signe dans les grandes inscriptions de Khorsabad, soit celles des pavés, soit celles des taureaux.

Malheureusement, je n'ai jamais trouvé le signe remplacé, comme son analogue , par plusieurs caractères, et par conséquent je ne puis avoir aucune donnée sur ce qu'il représente. Si j'avais plus de confiance dans la méthode de la dé-

composition des signes, je dirais, cependant, qu'il est l'abrégé du mot *bar*, fils, ou *mar*, seigneur. En effet, et ont chacun une partie commune , qui, très-probablement, représente l'*r* final du mot, quel qu'il soit, formé par les lettres dont est en quelque sorte le chiffre. Puisque cette portion se trouve dans , il est permis de croire que le mot représenté par ce signe se termine aussi par une *r*, et l'on peut voir le rudiment d'une *m* dans les trois clous horizontaux qui commencent ce signe. Si l'on y voit une *m*, le mot sera *mar;* si, à cause de l'affinité de l'*m* et du *b* on y voit cette dernière lettre, représentera le mot *bar* et, dans ce cas, les séries de signes précédées de ce caractère seraient des nome propres, et leur suite constituerait une généalogie. Je ne dois pas cacher que cette idée est contredite par l'absence du clou perpendiculaire avant les signes précédés par , mais cette difficulté n'est pas insurmontable, car il ne me semble pas prouvé, comme je le dirai, que ce clou perpendiculaire précède toujours les noms propres. Lorsque je parlerai de ce clou , je ferai voir au moins qu'il précède des mots qui ne peuvent être des noms, comme des chiffres, par exemple. Il n'y a donc aucune raison de le regarder comme une marque absolue et nécessaire des noms propres. Les personnes mêmes qui veulent voir une généalogie au commencement des inscriptions de Khors-

abad, dans les signes toujours précédés du monogramme , sont bien forcées d'admettre que le clou manque quelquefois devant les noms propres, puisque là il ne paraît qu'en tête de la liste, et ne se reproduit pas devant les signes dans lesquels on croit trouver des noms de rois. Je ne crois donc pas que l'absence du clou perpendiculaire après suffise pour empêcher de regarder les signes qui le suivent comme représentant des noms propres. Pour aider les savants qui croiraient mes idées justes à chercher des noms dans les séries de signes commençant par , je vais leur en soumettre une en attendant que les grandes inscriptions soient gravées.

Avant et après ce passage de mes inscriptions, il y en a d'autres semblables, mais plus courtes. Dans l'une d'elles (pavé de la porte L, lig. 25), on remarque le signe suivi d'un groupe de caractères précédés du clou perpendiculaire :



Je crois que quiconque observera l'inégale distribution du signe et son apparition dans de certains endroits, à des intervalles réguliers, remplis par trois ou quatre caractères, pensera comme moi qu'il faut y voir non une lettre, mais un mot.

Je n'ai rien vu de semblable à dans les inscriptions de Van et de Persépolis, mais dans ces dernières on trouve l'équivalent qui paraît y avoir été employé pour représenter le mot *homme;* cela engagerait à considérer comme des noms de peuples les caractères précédés de

70.

= [2]. [1].

Je ne puis rien dire au sujet de ce type, dont l'emploi est assez rare, et qui me paraît, ainsi que le précédent, n'avoir pas été usité comme signe phonétique.

71.

= [1]. [1].

= [1].

72.

= [3].

En comparant les numéros 71 et 72 il paraîtra

évident, je pense, que les formes et ne sont que de simples variétés, puisqu'elles équivalent toutes deux au même caractère, . De plus, ces deux exemples prouvent que, pour certains signes, le nombre des clous était à peu près indifférent et qu'on pouvait, à volonté, en mettre tantôt trois, tantôt quatre; cela concorde avec ce que j'ai dit au sujet de l'identité des signes ninivites , , etc. avec les signes persépolitains ou babyloniens , .

73.

= [3].

= [1].

74.

= [2].

Je n'ai qu'une observation à faire sur les deux numéros ci-dessus, c'est qu'ils montrent que l'on pouvait changer la place des clous. Dans chacun de ces signes, tantôt on voit les quatre clous verticaux distribués deux par deux, tantôt on les voit en deux groupes, l'un de trois, l'autre d'un seul clou. C'est quelque chose d'analogue à ce que nous avons vu pour beaucoup de signes , , , etc. que nous avons rencontrés indifféremment figurés ainsi : , , .

75.

1.

2.

Le clou vertical isolé n'a pas d'équivalents certains; on pourrait conclure, d'un des exemples ajoutés, que sa valeur est la même que celle de , mais cette substitution me paraît due à une erreur.

Tout le monde sait que ce clou vertical précède, dans les inscriptions trilingues, les noms propres d'hommes, mais non pas les noms de dieux, puisqu'il ne se trouve pas avant le nom d'Ormuzd. On s'est hâté d'en conclure que c'était un indice certain et qu'on devait trouver un nom propre partout où il se rencontrait; c'est, je crois, une erreur, comme je l'ai déjà dit, et l'on en a la preuve, non-seulement dans les inscriptions de Khorsabad, mais même dans celles de Persépolis. Dans les miennes, d'abord, le clou est souvent supprimé; j'en conclus que son emploi n'est pas indispensable, et que, par conséquent, il peut y avoir des noms qui n'en soient pas précédés. En outre, j'ai la certitude que cette marque se place aussi devant des groupes de signes qui ne représentent pas des noms, mais des chiffres. Voici comment je m'en suis assuré : on trouve dans les inscriptions des taureaux du palais de Khorsabad cette série de signes :

[cuneiform signs]

Aucune combinaison phonétique ne pouvait produire un pareil assemblage de signes, et j'en conclus que ce devaient être des chiffres; ce fut aussi l'opinion de M. Rawlinson, auquel je communiquai ce fait. On y voit déjà le clou perpendiculaire employé d'une manière qui ne permet pas dans cet endroit de le considérer comme la marque d'un nom propre. Dans les inscriptions des pavés, cette série de caractères ne se trouve pas, mais on y voit celle-ci :

[cuneiform signs]

Ici nous voyons le clou vertical précédant des signes que nous avons été conduits à regarder comme des chiffres, et il semble évident que là, au moins, il n'est pas l'indice d'un nom propre. On demandera naturellement pourquoi la première série de chiffres n'est pas, comme la seconde, précédée de cette marque. En voici je crois la raison : ce gigne [cuneiform sign], quoique pouvant être employé comme chiffre, est, comme on le verra, un équivalent très-certain d'un caractère très-usité, [cuneiform sign]; il fallait donc indiquer si on l'employait comme signe numéral ou comme signe phonétique, et dans ce dernier cas on le distinguait par le clou perpendiculaire; mais cette précaution n'était nécessaire que lorsqu'il pouvait y avoir doute, c'est-à-dire lorsque les circonstances n'indiquaient pas clairement que [cuneiform sign] devait être lu

comme un chiffre. Or ce doute ne pouvait exister lorsqu'on voyait ce même caractère répété quatre fois de suite, comme dans la première série que j'ai citée; dans ce cas, le clou était inutile, tandis qu'il pouvait être nécessaire dans la seconde série, où ne paraît qu'une fois. C'est même, si je ne me trompe, la raison pour laquelle nous voyons, dans le premier cas, ce même clou précéder les deux signes et , qui ont certainement des valeurs phonétiques, mais qui là, peut-être, sont employés comme chiffres.

Cette raison est encore bien plus évidente, lorsqu'à la place du signe on a employé, dans les mêmes passages, ses équivalents ou , qui sont indubitablement des lettres. On trouve en effet, dans les inscriptions des pavés, la seconde série de chiffres écrite ainsi :

Dans ce cas, il fallait nécessairement indiquer que le premier signe ne devait pas être pris là comme lettre et c'est, je crois, dans ce but qu'on a mis le clou isolé. Les personnes qui ne connaissaient pas l'équivalence des signes et ont été trompées par cette marque distinctive qu'ils ne croyaient applicable qu'aux noms propres, et elles en ont cherché un dans cette combinaison de signes, qui certainement ne représentent qu'un nombre.

Les inscriptions trilingues nous fournissent d'autres

preuves de l'emploi du clou isolé autrement que comme indication des noms propres. Examinons d'abord le nom de Cyrus dans la courte inscription de Pasagarde; cette légende commence par deux lettres semblables ; si, pour expliquer ce fait, on suppose que la première représente le titre honorifique *kei* ou le pronom, alors ces mots se trouveront précédés du clou vertical, et cependant ce ne sont pas des noms propres. Si on ne veut pas admettre cette explication, il faudra considérer ces deux signes semblables comme n'en faisant qu'un seul, car le nom de Cyrus ne comporte pas deux lettres pareilles au commencement. Dans ce cas, on sera forcé d'admettre que les clous, en apparence isolés, font réellement, comme je le crois, partie des signes , auxquels ils sont juxtaposés, et qu'ainsi le nom de Cyrus est privé de la marque distinctive des noms propres.

Il y a plus; si l'on veut voir des noms propres dans tous les groupes de caractères précédés du clou vertical, il est évident que la colonne assyrienne des inscriptions trilingues ne représente pas du tout le texte zend. Dans presque toutes, en effet, cette prétendue marque des noms propres se trouve à des places où aucun personnage n'a pu être nommé; je citerai pour exemple les lignes 21, 22, 23, 24 de l'inscription de Nakchi-Roustâm. Mais il y en a un plus remarquable encore à la fin de la ligne 7 de l'inscription trilingue de Van, exemple indubitable,

puisqu'il se reproduit dans les excellentes copies d'une autre inscription prise à Persépolis par MM. Rich et Westergaard. (Wester. tab. XVI, l. 6, et Rich, tab. XXII, l. 6.) En jetant les yeux sur ces inscriptions, on y verra, aux lignes indiquées, le clou 𒁹 dans une situation où il est impossible de supposer la mention d'un personnage; pour moi, je ne doute pas que dans cet endroit le clou vertical n'indique, comme dans mes inscriptions, que les caractères suivants, [cunéiforme] [cunéiforme], sont employés comme chiffres et représentent le nombre des pays ou satrapies soumis à Xerxès ou à Darius; le mot qui vient après est en effet celui qui doit signifier ville ou pays. Il y a même dans les inscriptions assyriennes de Van quelques endroits dans lesquels il est difficile de ne pas croire que les caractères [cunéiforme] et [cunéiforme] servent de chiffres.

Quelle que soit la valeur de cette dernière conjecture, il me paraît certain que le clou vertical a pu servir à indiquer, soit des chiffres, soit d'autres choses que nous ignorons encore; par conséquent, on a tort de chercher des noms propres partout où il se rencontre, et l'absence de ce signe ne doit pas empêcher d'en voir là où il manque.

76.

[cunéiforme] = [cunéiforme] * [cunéiforme] 1. [cunéiforme] 3. [cunéiforme] 1. [cunéiforme] 1. [cunéiforme]?

Le signe [cunéiforme] est un de ceux dont la valeur semble le mieux déterminée, et tout le monde est d'accord

pour en faire, soit la voyelle *a*, soit une aspiration semblable au *he* des Hébreux. Dans mes inscriptions, comme dans celles de Persépolis, ce caractère est très-souvent supprimé, indice qui confirme sa valeur de voyelle. Il est possible que quelquefois il soit employé comme chiffre, car je l'ai vu répété trois fois de suite au commencement même d'une inscription, et l'on ne peut supposer qu'un mot ait commencé par trois lettres semblables. Le signe [cuneiform] peut aussi représenter des abréviations, du moins, il semble que, dans quelques inscriptions de Persépolis, on ne trouve que ce caractère à la place du mot qui doit signifier fils; enfin, j'ai déjà fait remarquer que, deux fois répété, il constitue la terminaison de beaucoup de noms de pays, soit à Khorsabad, soit à Persépolis.

La forme [cuneiform] est une variante très-commune du signe [cuneiform] isolé ou en composition, et cette substitution a lieu même dans d'autres inscriptions que celles de Ninive, comme sur la pierre de Michaud, par exemple; on y voit les formes [cuneiform] et [cuneiform], au lieu des signes [cuneiform] et [cuneiform].

Parmi les autres équivalents de [cuneiform], il n'y a que [cuneiform] qui soit commun; cette substitution se remarque surtout dans le mot [cuneiform] [cuneiform] ou [cuneiform] [cuneiform] dont j'ai déjà parlé. Une seule fois, j'ai vu [cuneiform] à la place de [cuneiform], mais les personnes qui veulent faire une voyelle du premier de ces deux signes n'en verront pas moins dans ce fait une confirmation de leurs opinions. Quant au signe [cuneiform], il est si rare et

si inégalement distribué dans les textes, que je ne puis m'empêcher de croire que ce n'est pas un signe phonétique, mais un chiffre ou une abréviation.

77.

78.

79.

80.

81.

82.

J'ai déjà parlé des équivalents du coin isolé, et je n'ai pas d'observations à ajouter. Je me bornerai à dire que les inscriptions trilingues nous donnent un exemple de la substitution du coin à un autre signe que ceux que j'ai notés d'après mes inscriptions. En comparant les planches XIV et XVIII de Westergaard, on verra que le mot représentant le zend *wazarka* y est écrit dans la première, et dans la seconde : le simple coin est donc substitué dans cet endroit à. Cet échange n'a rien d'étonnant puisque, dans les inscriptions de Khorsabad, le coin unique se substitue à, qui, ainsi que nous l'avons vu, s'échange de même avec ; c'est une confirmation de ce que j'ai dit au sujet de l'identité de valeur des signes et. On y verra

aussi, je pense, une preuve très-forte de l'identité des écritures assyriennes de Persépolis et de Ninive.

83.

= * 4. 1.

J'ai déjà fait voir que les deux coins étaient un équivalent certain du signe , et par conséquent qu'il représentait souvent le mot *roi;* je ne crois pas qu'il puisse rester de doute à cet égard dans l'esprit de personne. Les deux autres variantes et montrent que ces deux coins peuvent encore servir à représenter des lettres, et nous en avons d'ailleurs la preuve dans les inscriptions trilingues, puisqu'ils y remplacent la syllabe *ni* dans le nom d'Achéménide. Il faut donc, je crois, être très-prudent lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur de ce signe dans un cas donné.

Admettant que les deux coins représentaient le titre royal, j'ai dit que, dans les inscriptions assyriennes de Van, ils avaient été, selon toute probabilité employés de la même manière, et j'en avais cité un exemple; comme ce fait est important, je vais en citer un autre plus concluant. La planche Ire de Schulz nous offre, sous le numéro 1, une inscription malheureusement très-fruste, mais qui cependant me paraît mériter l'attention. A en juger d'abord par le clou perpendiculaire, on y voit deux noms propres que je crois pouvoir rétablir ainsi, en comparant les lignes 1, 5 et 7 où ils sont répétés :

Il est à remarquer que le premier de ces deux noms est terminé par le signe , qui, dans quelques inscriptions trilingues, est le seul signe indiquant la relation de parenté entre les personnages; il y a donc, par cela seul, quelque raison de croire que nous avons ici les noms de deux individus, dont le premier était fils du second.

A la suite de ces deux groupes de signes, viennent les deux coins , répétés plusieurs fois, et, ce qui est plus remarquable, ils sont chaque fois suivis des mêmes signes que dans les inscriptions de Khorsabad; ainsi, à la fin de la première ligne, après l'*r* qui termine le nom, viennent les signes

....

A Khorsabad et à Nemroud on a

A la ligne 5 de l'inscription de Van, les mêmes noms sont répétés, mais à cet endroit, le second est suivi de , ce qui représente exactement les signes persépolitains dont la signification est certainement *roi des rois*. Je ferai observer en outre que le mot , qui dans les inscriptions de Van et de Khorsabad suit les deux coins , est le même que , qui

à Persépolis suit le monogramme . Nous avons vu, en effet, que les signes et sont équivalents, et que le second, n'ayant pas été employé dans les inscriptions trilingues, y est toujours remplacé par .

Ce sont ces raisons qui m'ont engagé à voir des épithètes dans ces groupes de signes suivant le monogramme royal ou son abréviation . Je sais cependant que, selon MM. Rawlinson et Layard, le premier de ces groupes représente le nom même du roi : ils se fondent sur ce que ces signes varient dans les inscriptions sur pierres ou sur briques découvertes dans les divers monuments déterrés jusqu'à présent; ainsi, selon eux, le roi qui a bâti le palais de Khorsabad serait

(ou)

celui qui a construit un des monuments du monticule nommé Koyoundjouk serait

enfin, le fondateur d'un des monuments de Nemroud aurait été

M. Layard m'a même écrit qu'il a trouvé dans ses inscriptions des listes d'après lesquelles il a pu établir la généalogie de tous ces personnages. On conçoit qu'ignorant complétement les raisons sur

lesquelles cette opinion est fondée, je doive m'abstenir de la contredire; d'ailleurs, toute discussion relative à la lecture des noms propres contenus dans les inscriptions de Khorsabad, Persépolis, etc. sera mieux placée après l'exposition complète du catalogue des variantes. Pour le moment, je me contenterai de faire remarquer que si les signes [cuneiform] représentent le nom d'un roi assyrien, ce nom a certainement contenu, comme partie intégrante, le mot même qui signifie roi; en outre, et cela serait plus extraordinaire, ce nom serait très-souvent remplacé par une abréviation, puisque dans le même monument il est tout aussi fréquemment écrit [cuneiform]. Nous saurons à quoi nous en tenir sur ce sujet lorsque M. Rawlinson aura publié ses découvertes.

83.

[cuneiform] = [cuneiform] 2.

84.

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] * [cuneiform] 1. [cuneiform] 1. [cuneiform] 2.

[cuneiform] = [cuneiform] 2.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

Le signe [cuneiform] est, comme on le sait, à Persépolis, la marque du pluriel; à Khorsabad, la forme

est plus commune, mais on y rencontre fréquemment aussi la forme persépolitaine ; celle-ci n'est même qu'une simple variété d'une forme très-commune à Khorsabad .

Je n'ai aucune donnée sur la valeur phonétique de ce signe qui, cependant, a certainement été employé comme lettre, puisqu'il a pu être remplacé par des caractères indubitablement phonétiques; l'un de ces caractères est , qui est certainement une voyelle, d'où l'on pourrait conclure que en est une également. Cette conjecture serait appuyée par le fait de la suppression très-fréquente du signe ; mais, sur d'aussi faibles indices, il est impossible de baser aucune détermination certaine.

85.

= * 4. 3. 1.

= 2.

Je n'ai qu'une remarque à faire sur ce signe, c'est que sa variante concourt à prouver que le nombre des clous est, dans quelques caractères, à peu près arbitraire; c'est ce que nous avons déjà fait voir pour les signes , .

86.

= 3.

= 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 2.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

Ce signe n'a qu'une seule variante dont la forme est presque exactement celle du signe [cuneiform] que l'on remarque parmi ceux qui représentent le mot *terre* dans les inscriptions trilingues.

A cause de la similitude des formes, on aurait pu croire que [cuneiform] s'échangerait avec [cuneiform]; mais il n'en est rien comme on le voit. Les équivalents de celui-ci sont tout différents, puisque ce n'est qu'une des formes du signe [cuneiform], dont les équivalents certains sont [cuneiform], [cuneiform], etc.

87.

[cuneiform] = [cuneiform] * [cuneiform] 2. [cuneiform] 1. [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

[cuneiform] = [cuneiform] 1.

L'équivalent le plus remarquable du signe [cuneiform] est [cuneiform]; les numéros 88 et 89 vont nous montrer que les signes analogues à [cuneiform] sont également remplacés par des variantes voisines de [cuneiform]; [cuneiform]

par et par . Ce fait est intéressant, parce qu'il fait disparaître une des rares différences entre l'écriture assyrienne de Van et celle de Khorsabad; dans les inscriptions de Schulz, en effet, la forme et ses congénères (souvent faites ainsi ,) sont très-fréquentes, tandis qu'on ne voit jamais les formes , etc. On ne pourrait certainement se douter de l'identité de ces signes, si, dans mes inscriptions, on ne les voyait pas fréquemment employés les uns à la place des autres.

88.

* * 1.

= *

= 2.

89.

= * 1. 1. 1.

1. 1. (*)

Je ne ferai qu'une observation sur ce signe : ce doit être un mot ou l'abréviation d'un mot, un pronom ou une particule; je suis conduit à faire cette conjecture, parce que je le vois souvent remplacé par un assemblage de trois signes. Comme ces signes varient eux-mêmes légèrement, je vais donner toutes les variantes.

8.

1.

1.

2.

1.

Ces variantes sont curieuses, parce qu'elles montrent tout à la fois l'échange des signes , , , la substitution des clous horizontaux aux six coins , et la suppression dans un cas de deux de ceux-ci. Selon les idées que j'ai proposées, ces trois signes représenteraient le mot اخر, mais je suis très-loin de vouloir rien affirmer.

90.

= *

91.

= 1.

= 1.

Je n'ai rien de particulier à dire sur les paragraphes 90 et 91, et je passe à une série remarquable de signes, ceux qui sont en grande partie constitués par l'encadrement .

92.

On s'aperçoit, au premier coup d'œil, que l'encadrement , très-commun à Ninive, ne se trouve pas dans les inscriptions trilingues, ni dans les inscriptions assyriennes de Van; il y est, selon moi, représenté par la forme . Nous allons voir des preuves nombreuses à l'appui de ce rapprochement.

93.

94.

Les signes et sont au nombre des plus

embarrassants, parce qu'ils sont d'un emploi très-fréquent, et qu'ils paraissent susceptibles de recevoir des valeurs inconciliables. Je ferai d'abord observer qu'ils ne diffèrent que par l'adjonction d'un coin au second signe; aussi ce dernier est-il très-souvent figuré ainsi ou . Il faut ensuite observer que cette différence, étant très-légère, a pu amener quelquefois une confusion entre ces deux signes eux-mêmes, ou entre leurs variantes respectives. C'est ainsi que j'ai trouvé deux fois substitué à , et que j'ai trouvé également deux fois la variante attribuée à , quoique en réalité elle n'appartienne qu'à . Deux seuls exemples de pareilles substitutions sont en réalité peu de chose en comparaison de l'emploi extrêmement fréquent de ces caractères, et l'on est en droit de les attribuer à la confusion produite par la ressemblance des formes. Je crois donc qu'il faut élaguer la plupart des variantes du signe , telles que , , etc. Il ne nous restera alors pour ce signe qu'un seul équivalent certain, savoir : (est probablement une faute.)

Pour le signe , il faut d'abord retrancher l'équivalent , qui appartient à un autre caractère , et qui ne me paraît avoir été substitué à que par erreur; il nous restera alors pour ce signe deux équivalents certains et , qui

n'en sont évidemment qu'un seul. Nous aurons donc :

On voit que les équivalents, comme les types, ne diffèrent en réalité que par l'adjonction d'un coin.

Les deux caractères et ne paraissent pas avoir été employés à Persépolis; ils y sont représentés, selon moi, par deux variantes très-rapprochées des équivalents et savoir et ; je ne crois pas me tromper en regardant ces signes comme semblables.

Dans l'écriture assyrienne de Van, on trouve les mêmes variantes qu'à Persépolis; seulement la seconde se rapproche encore plus de la forme ninivite. Ces signes sont et . On peut en voir des exemples dans la IIe planche de Schulz, n° v, lig. 3, 32, 33, etc.

Avant de discuter la valeur probable de ces signes, il est essentiel de faire observer qu'ils se rencontrent, ainsi que leurs variantes, très-fréquemment à la fin des lignes; par conséquent, il y a tout lieu de croire qu'ils constituent des terminaisons de mots très-communes. Or, si les rapprochements que j'ai faits plus haut sont justes, le signe ninivite doit être un *h* ou un *k*, puisque l'équivalent per-

sépolitain est la première lettre du nom de Cyrus. Le signe et son équivalent , ne différant que par l'adjonction du coin, , seraient ou une aspiration plus forte, ou un *k* aspiré. Nous devrions donc admettre que, dans la langue assyrienne, beaucoup de mots ont été terminés par une forte aspiration ou par un *k ;* n'est-il pas remarquable que ce soit précisement le même cas pour le pehlvi? Le mémoire de M. Müller (*Journal asiatique*, IIIe série) nous apprend en effet que, dans cette langue, les mots qui en persan prennent le ه, sont terminés par un *k*, et que cette lettre, à une certaine époque, a certainement dû être prononcée : ce fait n'est pas sans importance.

La terminaison en se remarque à la fin de quelques noms de pays, dans l'inscription de Nakchi-Roustâm, et, entre autres, dans celui dont on fait le nom de l'Assyrie , nom qui se retrouve dans les inscriptions de Khorsabad sous la forme , comme l'a déjà annoncé M. de Longperrier. C'est même sur la forme de ce nom, dans l'inscription de Nakchi-Roustâm, que quelques personnes se basent pour attribuer à Ninus lui-même la fondation du palais de Nemroud. On dit que ce nom est formé de deux lettres de même valeur et ne peut, par conséquent, représenter *Assur*, mais bien *Ninive*. Le signe serait alors une *n*, mais j'avoue ignorer

complétement sur quelles raisons on peut fonder cette détermination. Il me paraît certain que si le nom de Ninive se trouve dans les groupes ci-dessus, il y est représenté uniquement par le premier , le second étant une terminaison. Mais je suis loin de rien affirmer, car il se peut que le signe soit la marque d'un pluriel sémitique et représente, par conséquent, la lettre *n*.

Si le signe était un *k*, il en résulterait une preuve assez forte en faveur de l'attribution à Sargoun du monument de Khorsabad. Un exemple ajouté montre en effet le signe comme équivalent de , qui seraient *k*, *n;* en admettant que le monogramme royal se prononçât *sar*, on obtiendrait pour le nom la valeur *sarkn*.

J'ai déjà fait observer ailleurs que, dans cette manière d'écrire ce nom propre, le signe était l'abrégé des signes ordinaires , dans lesquels le dernier est considéré comme une *n*, et j'ai dit que cela expliquait pourquoi ce même signe se substituait également à , groupes contenant aussi une *n*. Dans tous les cas, il est évident que ne peut être un *d* comme on l'a prétendu.

(La suite au prochain numéro.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

RÉPONSE

Aux nouvelles observations de M. Defrémery, sur le véritable auteur de l'Histoire du Pseudo-Haçan-ben-Ibrahim.

Lorsque j'ai donné, dans le Journal asiatique de l'an 1842, une note sur le véritable auteur de l'histoire du prétendu Yafii, je ne m'attendais pas à ce que cette note de deux pages pourrait fournir, après quatre ans, à M. Defrémery, de la matière pour des observations de vingt pages, et moins encore à ce qu'il m'attribuerait plusieurs fautes qui ne m'appartiennent guère, tout en convenant que je devinais juste le véritable auteur.

« M. de Hammer, dit M. Defrémery dans sa note, pag. 545, s'exprime ainsi : « Il (l'auteur du prétendu « *Yafii*) dit avoir lu le livre de l'imam Schems-eddin-« Mohamed dans les contrées du Nord, l'an 783 de « l'hégire, et dans la Biographie d'Aïni, nous appre-« nons qu'il avait fini ses études, cette même année, « à Haleb; » et puis, pag. 541 : « M. de Hammer s'est trompé en avançant que, dans le passage du prétendu Haçan rapporté ci-dessus, le chiffre de l'année était effacé. »

Comment donc aurais-je pu assurer de mon chef ces deux faits sur la foi du manuscrit que je n'ai jamais vu? J'ai cité ces deux passages d'après

M. Quatremère, qui a eu sous la main le manuscrit et qui marque, pag. 179 : «l'an huit cent.....» Il y a donc effectivement le chiffre des unités et celui des dizaines effacés, et c'est pure chicane s'il plaît à dire à M. Defrémery que je me suis trompé en avançant que le chiffre de l'année était effacé. Je partage avec M. de Quatremère «les deux erreurs très-graves» (s'il y en a une) dans l'interprétation du texte d'Hadji-Khalfa ; mais j'ai à répondre tout seul à l'accusation de l'erreur que j'aurais commise en prenant le manuscrit de Paris pour le *Bedr* et la traduction turque du catalogue de mes manuscrits pour l'*Ikd* du même auteur. M. Defrémery dit : «Si nous en croyons M. de Hammer, ce savant posséderait, dans sa collection de manuscrits orientaux, une traduction turque de l'*Ikd-al-Djouman*, faite sous le règne du sultan Ahmed Ier, par quarante ouléma.»

La tournure de la phrase : «si nous en croyons M. de Hammer, il posséderait» est assurément fort honnête et n'implique aucun doute que j'aie possédé effectivement le manuscrit dont j'ai donné la notice dans le catalogue imprimé dans les Annales de littérature de Vienne ; je n'ai donc qu'à rassurer M. Defrémery sur sa crainte «que je sois encore tombé ici dans une grave erreur.» Pour mettre pièces sur table, je transcris et traduis d'abord ici la note qui se trouve à la fin de la traduction turque de l'ouvrage d'Aïni qui m'a appartenu et qui se trouve actuellement à la bibliothèque impériale de Vienne :

بیك یوز اوتوز التی سنه‌سنده وزیر اعظم ابراهیم پاشا
مرحوم عینی تاریخنی علماء عظامدن (1) قرق قرق بش
مقداری داعیء دولت علیّه اولان افندیلره توزیع ولسان
ترکیه ترجمه‌سنه امر بیوریلوب بو داعیء کمقداره دخی
چند اجزا ویریلوب ترجمه‌سنه امر اولندقده اوچیوز
سکسان یدی سنه‌سندن حاکم بامر الله الفاطمی
خلافتندن دورتیوز اوتوز سنه‌سنه وارنجه ترجمه اولنوب
جلد اوّلی عینی مرحومك تاریخی ترجمه‌سی وجلد ثانی
محمود نسب شریفدن سکزنجی نوع قریش بیاننده اولان
نوعدن ترجمه اولندقدنصکره تاریخ ابن شحنه‌دن اوچیوز
سکسان التی سنه‌سنه کلنجه ترجمهء تاریخ عینی‌یه ضمّ
وإلحاق اولنوب ابراهیم پاشا مرحوم امری ایله ترجمه
اولنان جلد ثالث اولوب جلد اوّل خلیل ابراهیم علیه
السلام قصّه‌سندن بدا وشروع اولنوب جلد ثالث دورتیوز
اوتوزسنه‌سنه وارنجه اختتام بولوب مجموع جلود ثلثه مستقلّ
بر تاریخ اولوب ختامی بیك یوز التمش بر سنه‌سی محرّم
الحرامی اواخرنده واقع اولدی

« L'an 1136 (1723), le défunt grand vezir Ibrahim Pacha fit distribuer à quarante-cinq ouléma, éfendis de la Sublime Porte, l'histoire d'Aïni, pour

[1] Le premier *Kirk* est probablement une faute de copiste, à moins que l'auteur n'ait voulu dire à quarante ou quarante-cinq.

être traduite en turc. La partie dont la traduction a été ordonnée à l'humble auteur de cet ouvrage commence au califat de Hakim bi-emr-illah, de l'an 387 (997) jusqu'à l'an 430 (1038). Le premier volume fut traduit de l'histoire d'Aïni jusqu'à la huitième section, qui traite des Beni Koreisch; de là, la traduction fut continuée de l'histoire d'*Ibn-Schihné* jusqu'à l'an 386 (996), et cette traduction, ajoutée à l'histoire d'Aïni, forma le troisième volume de la traduction ordonnée par le défunt Ibrahim Pacha. Le premier volume commence par la légende d'Abraham, et le troisième volume finit à l'année 430 (1038). La traduction fut achevée dans les derniers jours de moharrem de l'année 1161 (1748). »

Cette note donne la certitude que la traduction turque du catalogue de mes manuscrits est celle qui a été ordonnée par le grand vezir Ibrahim Pacha; il s'agit maintenant de prouver, par un passage de l'historiographe de l'empire ottoman, *Aassim-Tchelebi-zadé Efendi*, que l'histoire traduite par ordre d'Ibrahim Pacha était effectivement l'*Ikd* de l'historien Aïni, comme je l'ai assuré sur la foi de l'historiographe ottoman. M. Defrémery m'eût épargné le travail de cette traduction comme il eût pu épargner à M. le baron de Slane le renseignement des quarante-cinq traducteurs, s'il avait voulu consulter lui-même l'historiographe ottoman et les Annales de littérature de Vienne, car je suis loin de supposer qu'il n'entende ni le turc ni l'allemand[1].

[1] Il y a ici dans le manuscrit de M. de Hammer un renvoi au

« S. E. le kiaya (ministre de l'intérieur) Mohammed Pacha, ayant mis sous les yeux de S. A. le grand vezir un rapport énonçant qu'à la bibliothèque de la mosquée du sultan Sélim, à Andrinople, il s'est trouvé, parmi les effets provenant de l'héritage du défunt juge de la Mecque, Mouid Ahmed Éfendi, mort en chemin, un exemplaire de l'excellente histoire qui a pour titre : *Nœuds de coraux noués sur l'histoire de contemporains*, dont l'auteur est *Bedr-eddin Aïni*, le commentateur du *Bohari ed Hidayet*, S. A. le grand vezir a résolu sur-le-champ que les avantages de ce livre parfait et de cette histoire universelle soient rendus communs par une traduction qui porterait en tête le nom du padichah des sept climats; mais ce livre étant vaste comme la mer d'Amman et comme l'immense Océan, et la traduction ne pouvant être finie que dans un grand nombre d'années, le travail de cette traduction fut distribué en donnant cinq à dix cahiers à plusieurs des grands mollahs et mouderris honorés, versés dans cette science et littérateurs célèbres; le ferman énonça que cet honneur serait partagé par tous les hommes de mérite; en conséquence, furent nommés comme traducteurs :..... »

(Ici suivent les noms de trente traducteurs de

texte turc qui devait se trouver sur un feuillet séparé pour être inséré à cette place. Ce feuillet ne nous est pas parvenu; mais si M. de Hammer croit utile de réparer cet accident, et de nous envoyer une nouvelle copie du passage, nous nous empresserons de le publier. — *Note de la Rédaction.*

l'ouvrage d'*Aïni* et puis ceux des sept traducteurs du *Habib-es-siyer*.)

Par ces deux passages de la traduction turque de l'histoire d'*Aïni* et de l'historiographe turc, il n'y a pas à douter que la première ne soit effectivement le travail ordonné par Ibrahim Pacha et que l'original de cette traduction ne soit donné par l'historiographe Aassim, qui était lui-même un des traducteurs pour l'histoire universelle d'*Aïni*, intitulée *Ikd-ol-Djeman*.

Voici qui suffira, je crois, pour rassurer M. Defrémery sur sa crainte que je ne sois encore tombé ici dans une grave erreur.

HAMMER-PURGSTALL.

BIBLIOGRAPHIE.

THE HISTORY OF THE ALMOHADES,

Preceded by a sketch of the history of Spain, from the times of the conquest till the reign of Yusof-ibn-Tashifin, and of the history of the Almoravides, by Abdo'l-wahid-al-Marrekoshi. Now first edited from a Ms. in the library of Leyden, the only one extant in Europe, by Dr R. P. A. Dozy. 1 volume grand in-8° de XXII et ٢٩٠ (290) pages. Leyden, S. and J. Luchtmans, 1847.

Nous possédons enfin, grâce au zèle infatigable de M. Dozy et à la libéralité du comité anglais pour la publication des textes orientaux, une histoire originale des six premiers princes de la dynastie des Almohades. Cet ouvrage, remarquable par l'air de bonne foi qui y règne, le style généralement simple et naturel dans lequel il est écrit, se recom-

mande de plus à nos yeux par un autre mérite, celui de retracer, pendant une période de cent six années, l'histoire de vastes contrées dont quelques-unes sont maintenant soumises à notre domination. Quoique le livre d'Abd-el-Vahid soit loin de présenter la chaîne complète et non interrompue des annales des Almohades, il ne nous offre pas moins une foule de faits ou totalement ignorés, ou incomplétement connus. J'ai donc jugé convenable d'en donner ici un aperçu tant soit peu étendu. Cette tâche m'a, d'ailleurs, été singulièrement facilitée par la préface que M. Dozy a placée en tête de son édition. Cette préface courte, mais substantielle, forme un excellent morceau d'histoire littéraire et de critique. Je ne saurais mieux faire que d'en donner ici la substance.

Abou-Mohammed-Abd-el-Vahid-ibn-Ali-et-Témimi, c'est-à-dire, de la tribu de Témim, qui reçut, par la suite, en Égypte, le surnom de Mohii-eddin, naquit à Maroc, le 8 de rebi second de l'année 581 (9 juillet 1185), au commencement du règne d'Abou-Ioucef-Iacoub, le troisième sultan Almohade. A l'âge de neuf ans, il quitta sa ville natale pour Fez, cité renommée pour les savants qu'elle possédait, et où il étudia le Coran et suivit les leçons de plusieurs docteurs célèbres. Il retourna ensuite à Maroc, et fit différents voyages de Maroc à Fez et réciproquement. Vers cette époque (595 = 1198-9), il rencontra le grand médecin Abou-Becr-ibn-Zohr (Avenzoar), qui était alors fort avancé en âge, mais qui traita le jeune Abd-el-Vahid avec beaucoup d'amitié, lui récita plusieurs fragments de ses poésies, et lui communiqua quelques détails intéressants sur le poëte Ibn-Abdoun. Dans l'année 603 (1206-7), il rencontra à Maroc le fils du célèbre philosophe Ibn-Tofaïl, qui lui répéta plusieurs poëmes composés par son père. Au commencement de cette même année, il passa en Espagne, où il étudia sous un grand nombre d'hommes savants dans toutes les branches des connaissances. Néanmoins, soit par modestie, soit pour quelque autre motif, il affirme que, comme la Providence lui avait refusé du ta-

lent, il ne profita pas beaucoup de leurs leçons. Dans l'année 605, il fut présenté, par un ami appelé Mohammed-ibn-el-Fadhl, qui était un des secrétaires d'état, à Ibrahim, frère d'Abou-Abd-Allah-Mohammed, quatrième sultan Almohade. Ce prince était alors gouverneur de Séville, et Abd-el-Vahid lui récita un poëme dans lequel il le loue fort et qui, sans être précisément mauvais, ne révèle pas un grand talent poétique. Depuis cette époque, notre auteur jouit de la faveur du prince. Dans le cours de l'année 606 et des deux suivantes, il étudia les belles-lettres à Cordoue, sous la direction d'Abou-Djafer-Ahmed-ibn-Mohammed-al-Himiari. Nous retrouvons Abd-el-Vahid à Maroc, dans l'année 610 (1213-4); il y assista à l'inauguration solennelle du sultan Ioucef II; il nous informe que, dans l'année suivante, il eut un entretien particulier avec ce sultan, en qui il trouva un homme intelligent et instruit. Mais il quitta la capitale pour l'Espagne dans la même année, et dans la suivante nous le revoyons à Séville. Le dernier jour de l'année 613 (9 avril 1217), il dit adieu à son protecteur Ibrahim, dans l'intention de faire un voyage en Égypte. Il s'embarqua probablement dans un port de mer du district de Murcie et passa à Tunis. Nous le trouvons dans la haute Égypte en 617, et il nous apprend qu'il était en Égypte en 618 et 619. Il visita la Mekke l'année suivante. A ces faits, l'on peut ajouter qu'il vit, dans le cours de ses voyages, Sous, Sidjilmeçah et d'autres provinces de l'empire des Almohades.

Enfin, Abd-el-Vahid nous dit très-souvent qu'il rédigeait son Histoire des Almohades en 621 (1224), mais il a négligé de fixer dans quelle contrée il se trouvait vers cette époque. M. Veijers est d'avis qu'il écrivait en Espagne; mais cela ne peut être admis, car nous savons qu'il quitta cette contrée en 614, et rien ne nous autorise à penser qu'il y soit jamais retourné. Il y a même une forte preuve du contraire, laquelle preuve, en même temps, démontre qu'Abd-el-Vahid n'était pas non plus à Maroc lorsqu'il composa son livre[1]. M. Dozy

[1] Voyez ce passage traduit dans l'introduction de M. Dozy (p. VIII). Une

suppose qu'Abd-el-Vahid écrivait en Égypte, et il fonde son opinion sur un argument qui me paraît péremptoire. Abd-el-Vahid composa son livre à la prière d'un protecteur dont il ne nous donne pas le nom, mais qui est mentionné dans l'inscription que l'on trouve sur le premier feuillet du manuscrit, par le titre d'al-vézir as-sahib et le surnom d'Izz-eddin. Or, l'office de vézir sahib n'existait pas dans l'Occident, et les surnoms du genre de celui d'Izz-eddin y étaient également inconnus.

« Comme Abd-el-Vahid, dit M. Dozy, avait vécu dans les états de la dynastie dont il retraça ensuite l'histoire, mais qu'il n'y séjournait pas au moment où il écrivait, nous pouvons espérer que son récit sera entièrement impartial et sincère, puisqu'il n'avait pas à craindre le ressentiment de ses compatriotes qui occupaient les premiers emplois de l'empire, lorsqu'il jugeait librement leurs actions; et, en vérité, nous trouvons qu'il est généralement impartial. Si ses jugements sont quelquefois très-louangeurs, cela doit être attribué à son admiration réelle pour les hautes qualités de la personne de laquelle il parle, à ses anciennes relations amicales avec elle, et à la protection dont il avait joui auprès d'elle; mais on ne remarquera aucune vile adulation dans son histoire. Il se distingue par là très-favorablement d'un autre écrivain qui composa, vers le même temps, un ouvrage sur le même sujet. Malgré les détails intéressants qui se rencontrent dans le seul volume d'Ibn-Sahibi'ssalat existant jusqu'ici en Europe, cet auteur paraît être un panégyriste des Almohades, payé pour chanter leur gloire en périodes ampoulées, tandis qu'au contraire, le style simple, je pourrais presque dire franc et bienveillant d'Abd-el-Vahid, nous donne d'avance une idée favorable de son impartialité; et, vraiment, nous pouvons, en toute sûreté, souscrire à ce jugement qu'il rend

autre preuve qu'Abd-el-Vahid n'écrivait pas à Maroc peut se tirer du passage suivant, dans lequel il est question d'une femme d'Abou-Iacoub Joucef : « Je la laissai en vie lorsque je partis de Maroc dans l'année 611. » (Pag. ١٣٧.)

sur lui-même: « Je n'ai consigné rien que je n'aie trouvé vrai, soit que je l'aie emprunté d'ouvrages antérieurs, ou que je l'aie appris de personnes dignes de confiance, ou que j'en aie été moi-même témoin. J'ai écrit avec la ferme résolution de dire la vérité et d'être juste, car mon plus grand soin a été de ne pas dissimuler une seule bonne qualité chez les personnes que je mentionnais, et de ne pas leur accorder le plus léger éloge immérité. »

Comme un exemple remarquable de l'impartialité d'Abd-el-Vahid, je citerai la manière dont il raconte la lutte des Almoravides contre les Almohades. Cette partie de son ouvrage laisse beaucoup à désirer sous le rapport historique; on n'y rencontre pas des faits importants, qui se trouvent cependant dans des auteurs orientaux dont l'objet n'était pas d'écrire une histoire complète des Almohades, tels qu'Abou'lféda [1] et Ibn-Khallican [2]; mais, en revanche, on n'y peut méconnaître une bonne foi, une impartialité entière. « Après l'entrée d'Abd-el-Moumin dans Maroc, dit l'auteur [3], ce prince fit chercher avec le plus grand soin le tombeau de l'émir Al-Moslimin (Ali, fils de Ioucef). Mais Dieu déroba ce tombeau aux recherches de l'ennemi, et protégea ce prince après sa mort, comme il l'avait protégé durant sa vie. C'est ainsi que Dieu en agit avec les hommes pieux et bienfaisants. »

L'ouvrage d'Abd-el-Vahid se divise en deux portions bien distinctes: la première, après une courte esquisse géographique de l'Espagne, retrace l'histoire de cette contrée depuis sa conquête par les Arabes jusqu'à Ioucef-ibn-Tachifin; elle se termine par quelques détails sur ce prince et ses deux successeurs. La seconde est consacrée aux règnes des premiers souverains almohades.

Ainsi que le fait observer M. Dozy (p. XI), les renseignements contenus dans l'introduction sont, en général, exacts et dignes de confiance. En effet, Abd-el-Vahid s'est servi,

[1] *Abulfedæ Annales moslemici*, t. III, pag. 404, 406, 408.
[2] *Biographical dictionary*, t. II, pag. 183.
[3] Pag. ١٥٤.

pour cette partie de son livre, des écrits d'un des meilleurs auteurs sur cette période historique, El-Homaïdi; ou, plus exactemement, il l'a copié mot pour mot. L'histoire des petites dynasties, excepté celle des Benou-Hammoud, rois de Malaga, empruntée servilement d'El-Homaïdi, est assez superficielle et ne mérite pas une confiance aveugle, ainsi que M. Dozy l'a montré par plusieurs exemples. A ces exemples, on peut en ajouter un autre, qui n'a pu échapper au savant historien des Abbadides, mais qu'il s'est réservé de signaler ultérieurement[1]. Abd-el-Vahid a attribué[2] à El-Motadhid-Billah l'idée d'avoir fait revivre, pour servir à ses desseins politiques, le khalife Hicham II, tandis qu'il est bien connu que le mérite de cette idée appartient à Abou'lcacim-Mohammed-ibn-Abbad, père d'El-Motadhid. Ce dernier ne fit que suivre l'exemple de son père jusqu'à l'année 451 (1059), ainsi que nous l'apprend Ibn-Haiyan, auteur contemporain[3], et non 455 comme écrit Abd-el-Vahid.

« Mais, dans la partie principale de l'ouvrage, l'Histoire des Almohades, le lecteur trouvera que les renseignements donnés par Abd-el-Vahid sont vraiment inappréciables. En effet, il cite partout, presque à chaque page, des témoignages contemporains des événements qu'il raconte, et, parmi ces noms, se présentent fréquemment, non-seulement ceux des plus hauts dignitaires de l'État, mais des princes eux-mêmes[4]; bien plus, il nous informe qu'il tira la plus grande partie de ses renseignements d'une autorité hautement respectable, de Iahia, le petit-fils du fondateur de la dynastie. De plus, comme il ne put consulter aucun livre sur l'histoire des Almohades, son récit est, pour ainsi dire, original. »

L'ouvrage d'Abd-el-Vahid est resté inconnu à tous les historiens arabes postérieurs, excepté Ed-Dzéhébi[5]. En re-

[1] « The long chapter on the kings of Seville I will examine in the second volume of my *Historia Abbadidarum*. »

[2] Pag. ٩٩.

[3] *Apud* Dozy, *Historia Abbadidarum*, t. I, pag. 250.

[4] Voyez-en des exemples, pag. ١٣٥, lig. 13 et pag. ١٧٠.

[5] Je dois faire observer, cependant, qu'Abou'lféda cite souvent Abd-el-

vanche, il a été mis à contribution par plusieurs orientalistes depuis plus de soixante ans. Asso del Rio (1782), Rinck (1791 et 1802) et M. Weijers (1831) en avaient déjà publié des fragments, lorsque ce dernier et regrettable savant appela plus particulièrement l'attention sur cet ouvrage, par une notice substantielle et intéressante, intercalée dans un travail de M. Hoogvliet[1]. M. Hoogvliet lui-même (1839), M. Munck (1841) et M. Tornberg (1846) en ont fait également usage.

Il n'est peut-être aucune des petites dynasties africaines ou espagnoles, antérieurement au XIIIe siècle, dont l'histoire ne puisse profiter de l'ouvrage d'Abd-el-Vahid. Je citerai, comme preuve de cette assertion, la dynastie des Benou-Hammad, rois de Bougie. Voici ce qu'en dit Abd-el-Vahid[2]:

« Lorsque toutes les provinces du Maghreb-el-Acsa que possédaient les Almoravides se furent soumises à Abd-el-Moumin, et que leurs habitants eurent reconnu son autorité, il rassembla une armée considérable, et partit de Maroc, se dirigeant vers la principauté d'Iahia, fils d'El-Aziz, fils d'El-Mançour, fils d'El-Montaçir, es-Sinhadji. Ce prince possédait Bougie (Bidjaïah) et ses dépendances jusqu'à un lieu appelé Sivicirat[3]. Ce lieu le séparait des Lemtounah (Almoravides). Abd-el-Moumin marcha donc contre Iahia, dans l'année 540 (1145-6), assiégea Bougie et la resserra de très-près. Lorsque Iahia, fils d'El-Aziz, vit qu'il n'était pas en son pouvoir de repousser les ennemis, il s'enfuit, par mer, dans la ville de Bone, sur la frontière de l'Afrikiyah; puis il en sortit et se retira à Constantine du Maghreb. Abd-el-Moumin envoya contre lui des troupes, qui le tirèrent de sa retraite et l'amenèrent à Abd-el-Moumin, après que celui-ci eut ordonné

Vahid, dans sa Description du Maghrib. M. Reinaud s'est utilement servi de l'histoire d'Abd-el-Vahid, dans les notes de sa traduction de la Géographie d'Abou'lféda.

[1] *Specimen..... exhibens diversorum scriptorum locos de regia Aphtasidarum familia*, pag. 6-18.

[2] Pag. ١٤٦, ١٤٧.

[3] Ailleurs (pag. ٢٥٨), Abd-el-Vahid nous apprend que Sivicirat était éloigné de Bougie de neuf journées de marche.

de promettre à Iahia sûreté pleine et entière pour lui et sa famille. Abd-el-Moumin entra dans Bougie et s'en empara, ainsi que du château des Benou-Hammad, qui était la principale place forte des Sinhadjites et leur lieu de refuge le plus inexpugnable. C'était dans cette forteresse que leur autorité avait pris de l'accroissement, et c'est de là que leur pouvoir s'était répandu *sur les contrées environnantes*. Ce Iahia, son père El-Aziz, son aïeul et (son bisaïeul) El-Mançour et El-Montacir et leur premier ancêtre Hammad étaient au nombre des partisans des Benou-Obaïd (Fatimites), de leurs sectateurs et des propagateurs de leur doctrine. C'est par le pays des Sinhadjites que la doctrine des Obaïdites commença à se répandre; ce sont eux qui la publièrent, la propagèrent et lui prêtèrent leur appui. Le pouvoir des Benou-Hammad dura sans interruption et sans que personne leur disputât quelque portion du territoire qu'ils occupaient, jusqu'à ce que Abou-Mohammed-Abd-el-Moumin, fils d'Ali, les chassât, à l'époque ci-dessus indiquée, de tout ce territoire, le conquit entièrement et l'ajouta à son royaume. Lorsque Abd-el-Moumin se fut emparé de Bougie, du château et de leurs dépendances, il chargea des Almohades de défendre ces contrées et d'en écarter *l'ennemi*. Il y établit comme gouverneur son fils Abd-Allah; puis il se remit promptement en marche pour Maroc, accompagné d'Iahia, fils d'El-Aziz, roi des Sinhadjites et des principaux personnages de son royaume. Lorsqu'ils furent arrivés à Maroc, il leur assigna des demeures étendues, des chevaux magnifiques, des vêtements superbes, des sommes considérables. En outre, il distingua Iahia, d'une manière toute particulière, dans la distribution de ces présents. Iahia obtint auprès de lui un rang élevé et une position considérable[1]. »

[1] Je ne traduis pas l'anecdote qui suit ce récit, quoique très-curieuse, parce qu'elle n'est d'aucune importance pour l'histoire des Benou-Hammad. Mais j'engage les personnes qui prennent intérêt à ce qui regarde la numismatique musulmane à rapprocher ce passage des extraits de Noveiri et de Makrizi, traduits par S. de Sacy, dans une des notes les plus précieuses de

Ce passage peut servir à compléter, sur plusieurs points, le récit d'Aboul'féda[1], qui, ainsi que lui-même nous l'apprend, est tiré du *Camil* d'Ibn-Alathir. Ces deux écrivains et un autre abréviateur d'Ibn-Alathir, Noveïri[2], placent l'expédition d'Abd-el-Moumin contre Bougie en 547 (1152.) On pourrait être porté à préférer au témoignage d'Ibn-Alathir, quoique cet auteur soit contemporain d'Abd-el-Vahid, celui d'un sujet et d'un historien des Almohades. Mais j'espère montrer plus bas que la date donnée par Abd-el-Vahid ne peut se concilier avec d'autres faits bien constatés. Nous avons vu que le prince appelé Nacir, par Abou'lféda[3], Noveïri et Ibn-Khaldoun, porte, chez Abd-el-Vahid, le nom de Montacir[4]. Le père de ce prince est nommé Alnas علناس, par Abou'lféda et Ibn-Khaldoun, et Élias, par Deguignes, qui en a fait à tort un fils de Mohammed, au lieu de Hammad, qu'on trouve dans Ibn-el-Abbar, Abou'lféda et Ibn-Khaldoun[5].

sa Chrestomathie arabe (2e édition, t. I, pag. 247, 253). Dans le passage d'Abd-el-Vahid, le mot صروف, pluriel de صرف, signifie de petites pièces de monnaie comme des moitiés de dirhem, des *roub'* (quart de dirhem), etc. Plus loin (pag. 152, ligne dernière), Abd-el-Vahid parle de dinars almoravides, دينار مرابطية

[1] *Annales*, t. III, pag. 516; cf. t. II, pag. 596. (Voyez aussi Ibn-Alathir, *apud* Tornberg, *Kartas*, p. 406.)

[2] *Apud* Deguignes, *Histoire des Huns*, t. I, 1re partie, pag. 373, 374. Plus loin (pag. 379), Deguignes met cette expédition en 546 (1151). D'après M. Tornberg (*Ibn-Khalduni narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas*, pag. 144), Ibn-Khaldoun, dans l'histoire des Berbères, place la mort de Iahia en 546. C'est évidemment par une faute d'impression qu'on lit, dans le même endroit, 437 comme la date du meurtre de Mohcin ou Mohassin (le Mahasen de Deguignes); c'est 447 (1055) qu'il faut lire. Il faut également substituer, avec Deguignes et Abou'lféda, 446 à 449 dans l'article d'El-Caïd, père de Mohcin.

[3] T. II, pag. 596.

[4] Le même nom se trouve répété, pag. 160, lig. 2. Ibn-el-Abbar (*apud* Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne pendant le moyen âge* (ouvrage sous presse), t. I, p. 125, note 3) appelle En-Nacir le père d'Almansour. Le même auteur écrit ainsi le nom du père d'En-Nacir: علنّاس Au lieu d'Alnas, le *Beïan-el-Moghrib* (cité *ibidem*) porte غلناس

[5] Cf. Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, f. 94 r. et f. 106 v.). — Je dois

C'est en 454 (1062), comme nous l'apprennent Abou'lféda et Ibn-Khaldoun, et non en 457, comme on pourrait être tenté de le faire, d'après Deguignes, qu'il faut placer le commencement du règne de Nacir ou Montacir. Quant à Aziz, père de notre Iahia, Abou'lféda avoue qu'il ignore la date de sa mort. Deguignes dit que ce prince régnait encore l'an 543 (1148). Mais un fait raconté par Abou'lféda[1] et Ibn-Khaldoun[2] démontre que Iahia, fils d'El-Aziz, occupait déjà le trône de Bougie, en 543; un autre fait qui nous est transmis par le second de ces historiens, mais dont il n'indique pas la date précise[3], prouve, non moins clairement, que l'avénement d'Iahia était antérieur à cette époque. Ibn-Khaldoun place la mort d'El-Aziz en 515 (1121-2), mais il se trompe : Iahia commença à régner en 523, d'après Ibn-Adhari, auteur du *Beïan el-Moghrib*. D'un autre côté, la mention faite par Abou'lféda et Ibn-Khaldoun, d'Iahia, fils d'El-Aziz, dans le récit de la prise de Mahdiah, par la flotte de Roger, roi de Sicile, en 543 (1148), prouve que Iahia occupait encore, à cette époque, le trône de Bougie. D'ailleurs, nous savons par Abou'lféda[4], que ce ne fut qu'à la fin de 540 qu'Abd-el-Moumin prit Fez. D'après le même auteur, Séla (Salé) fut pris seulement l'année suivante. Maroc ne succomba qu'en 542. Pour ces diverses raisons, il me paraît impossible d'admettre avec Abd-el-Vahid, que l'expédition qui mit fin au règne d'Iahia, fils d'El-Aziz, eut lieu en 540.

Il est encore question des Benou-Hammad dans un autre passage d'Abd-el-Vahid, dont voici la traduction : « Avant cela, et lorsque Abd-el-Moumin voulait passer en Espagne, il avait appelé sous ses drapeaux tous les habitants du Maghreb et, parmi eux, les Arabes qui se trouvaient dans les états

avouer cependant que Deguignes paraît d'accord ici avec un passage d'Ibn-Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 94 r.), qui écrit Alnas, fils de Mohammed, fils d'Hammad.

[1] Tom. III, pag 504.

[2] *Apud* Tornberg, pag. 39.

[3] *Ibid.* pag. 145, lig. 12.

[4] Tom. III, pag. 506.

d'Iahia, fils d'El-Aziz. Ces Arabes étaient des branches de la tribu d'Hilal, fils d'Amir; ils se dirigèrent vers ces contrées, à l'époque où les Benou-Obaïd (c'est-à-dire les Fathimites) leur laissèrent un passage libre vers le Maghreb[1]. Ils firent à Caïroan des dégâts considérables, et qui sont la cause de l'état de ruine où cette ville se trouve encore aujourd'hui. Ils soumirent le royaume des Benou-Ziri, fils de Monad, après la mort de Moizz, fils de Badis; et Témim (fils de Moizz) se transporta à Mahdiah (pour s'éloigner de leurs attaques). Ces Arabes continuèrent leur marche jusqu'à ce qu'ils arrivèrent dans les états de Mançour, fils de Montacir. Ce prince fit la paix avec eux, à condition qu'il leur abandonnerait la moitié des récoltes de ses états, en dattes, en froment, etc. Ce traité fut en vigueur de part et d'autre durant le règne de Mançour et durant ceux de son fils, surnommé El-Aziz et de Iahia. Mais Abou-Mohammed-Abd-el-Moumin s'empara des états d'Iahia, mit fin à ce tribut payé aux Arabes, les enrôla dans ses troupes, et donna en fief à leurs chefs une portion de cette contrée[2]. »

Ce passage intéressant demande quelques éclaircissements.

Par cette expédition de tribus issues d'Hilal, fils d'Amir, dans le Maghreb, Abd-el-Vahid désigne l'incursion faite, en 442 (1050-51), par les Benou-Hilal, dans les états de Moizz-ben-Badis. L'idée de cette incursion fut suggérée aux Arabes par un vizir du khalife Fathimite Mostancer-Billah[3], dans la

[1] Abd-el-Vahid a encore parlé de cet important événement, pag. ٢٥٣.

[2] Pag. ١٥٩, ١٩٠.

[3] D'après Ibn-Khaldoun (*apud* Tornberg, *opus supra laud.* pag. 38), ce vizir se nommait Al-Djordjani, الجرجاني M. Tornberg a remarqué avec raison, dans une note (pag 147) que le mot *djordjani* était fautif. Il a cité l'autorité d'Abou'lféda, qui appelle ce vizir Haçan, fils d'Ali, Iazouri. Mais il ajoute que Soïouthi nomme ce ministre Abou'lbérékat Hoceïn, fils d'Ahmed Djardjéraï. Ici, M. Tornberg me paraît avoir confondu deux vizirs de Mostancer-Billah. Le premier, Abou'lbérékat-Hoceïn-el-Djardjéraï, fut arrêté et relégué en Syrie, en l'année 441, et eut pour second successeur Abou-Mohammed Haçan, fils d'Ali, Iazouri, qui envoya dans l'Afrikyiah les deux tribus rivales des Benou-Zighbah (je suis, pour ce mot, la prononciation indiquée par Abd-el-Vahid, pag. 161, lig. 3; cf. Abou'lféda, t. III, pag. 134; M. Quatremère

vue de se venger de Moizz-ben-Badis, qui avait blessé sa vanité. D'après Abd-el-Vahid[1], ce fut Témim qui abandonna le séjour de Caïroan pour celui de Mahdiah. Mais, à en croire Ibn-Alathir et Abou'lféda, Caïroan fut déserté par Moizz, fils de Badis, en 449 (1057), et cette ville fut pillée par les Arabes, au mois de ramadhan 449. C'est, sans doute, cet événement qu'a en vue le géographe Abou-Obaïd-al-Bécri, lorsqu'il s'exprime ainsi : « L'an 52 (452), Kaïrowan fut pillée et sa population enlevée presque tout entière, de manière qu'il n'y resta que les plus pauvres des habitants[2]. »

Un fait curieux, que nous apprenons d'Abd-el-Vahid, c'est la présence de Curdes ou, comme il les appelle, de Ghozz, dans les armées africaines. « Sous le règne d'Abou-Iacoub, dit-il, nous vîmes arriver, dans le Maghreb, les premiers Ghozz qui entrèrent dans ce pays. Cet événement eut lieu à la fin de l'année 574 (1179). Ils ne cessèrent pas d'arriver chez nous en grand nombre, jusqu'à la fin du règne d'Abou-Ioucef[3]. » Plus loin[4], il nous apprend que, dans l'année 582,

écrit Zabab) et des Benou-Riah. Voyez M. Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte*, t. II, pag. 304, 309; Abou'lféda, *ibid.* pag. 134-136; Tornberg, *ibid.* pag. 142; cf. M. Quatremère, *ibid.* pag. 214, 215. (Dans ce passage, au lieu de Sélim, il faut lire Soleïm. Voyez Soyouthi, *Lobb-el-Lobab*, pag. 139.) Il ne faut pas confondre Hoceïn-el-Djardjéraï avec un autre vizir de Mostancer surnommé également Djardjéraï, mais qui mourut en 436 (1045), après dix-sept ans, huit mois et dix-huit jours de ministère. Celui-ci se nommait Abou'lcacim-Ali, fils d'Ahmed. M. Quatremère (*ibid.* pag. 298) l'appelle Ahmed-ben-Ali, d'après Makrizi. Plus loin (*ibid.* pag. 374), il écrit Ahmed-al-Djardjaray. J'ai préféré adopter la leçon d'Ibn-Khallican (cité par M. Reinaud, *Nouveau Journal asiatique*, t. XV, p. 357-358). Cette leçon se trouve d'ailleurs sur le cachet d'Al-Djardjéraï, que S. de Sacy a publié et traduit (*ibid.* p. 351, 352). Enfin, elle est donnée par Makrizi lui-même, dans un passage rapporté par Silvestre de Sacy (*Chrestomathie arabe*, t. I, p. 196). Nous avons vu que Soïouthi donne à Abou'lbérékat Hoceïn le nom de fils d'Ahmed; d'après cela, il est permis de supposer qu'il était frère d'Abou'l-Cacim Ali.

[1] Abd-el-Vahid répète cette assertion à la page ٢٥٩.

[2] *Notices des manuscrits*, t. XII, pag. 475.

[3] Pag. ١٨٣.

[4] Pag. ٢١٠.

ou 583, des Ghozz arrivèrent d'Égypte dans le Maghreb. Il y avait parmi eux un mamelouk nommé Caracouch, qui avait appartenu à Taki-eddin, neveu de Sélah-eddin[1]; un autre individu nommé Chaban, qui, à ce qu'on prétendait, était au nombre des émirs ghozz; enfin, un soldat égyptien, connu sous le nom de Cadhi-Imad-eddin. Celui-ci arriva un des derniers. Abou-Ioucef les reçut très-bien, leur témoigna une considération sans bornes, et leur assigna une prééminence marquée sur les Almohades; car les Almohades recevaient leur solde trois fois l'an, c'est-à-dire une fois tous les quatre mois[2], tandis que la solde des Ghozz leur était payée chaque mois sans interruption. Abou-Ioucef dit *à ce propos :* « La distinction que nous faisons entre les Almohades et ces gens-là a pour motif qu'ils sont étrangers, et ne possèdent rien dans ce pays à quoi ils puissent recourir, excepté cette solde, au lieu que les Almohades ont des fiefs et des richesses assurées. Outre cela, il donna aux principaux de ces étrangers des fiefs comme ceux des Almohades, ou même plus considérables. Il donna ainsi à un d'entre eux qui, à ce que j'ai appris, était originaire d'Arbil et s'appelait Ahmed-el-Hadjib, des localités telles qu'aucun des proches du sultan n'en possédait de pareilles. Il accorda en fief à Chaban, dont il a déjà été question, un grand nombre de bourgades, en Espagne, qui produisaient chaque année environ neuf mille

[1] Cf. sur Caracouch un autre passage d'Abd-el-Vahid, pag. ٢٥٢, lig. 5 et 6. D'après Deguignes (t. I, 1re partie, p. 381; Cf. Ibn-Alathir, Ms. de C. P., t. V, fol. 209 v., 210 r. et 222 v. Abou'lféda, t. IV, p. 4), l'an 568 de l'hégire (de J. C. 1172-3), une troupe de *Turcs*, qui avaient quitté l'Égypte sous le règne de Selah-eddin, étaient venus en Afrique sous la conduite de *Taki-eddin* (!) Caracousch et, secourus d'une quantité d'Arabes, ils s'étaient rendus maîtres de Tripoli et de quelques autres endroits. » Voici la traduction du passage d'Abd-el-Vahid indiqué ci-dessus : « La ville de Tripoli est la première place de l'empire des Masmoudites (c'est-à-dire des Almohades). Le mamlouk Caracouch, déjà mentionné plus haut dans la notice sur Abou-Ioucef, s'était emparé de Tripoli sous le règne d'Abou-Iacoub, un des Almohades; puis les Masmoudites le chassèrent de cette ville. Iahia-ibn-Ghaniah s'en empara ainsi que d'une grande partie de l'Afrikyiah. »

[2] Cf. Abd-el-Vahid, pag. ٢٣٤, lig. 15-17.

dinars; cela, sans compter une solde considérable et supérieure à celle de tous les autres soldats. »

Plus loin[1], Abd-el-Vahid nous apprend que celui qui tua Abd-Allah, fils d'Ishac (fils de Mohammed), fils de Ghaniah, émir de Majorque, était un Curde رجل من الاكراد, nommé Omar-al-Mocaddem. Plus loin encore[2], il est parlé d'un détachement de Ghozz et d'Almohades; enfin, les Ghozz sont cités au nombre des troupes des Almohades[3].

On peut se faire une idée, d'après ces divers passages, de tout l'intérêt que les futurs historiens de l'Afrique septentrionale peuvent se promettre de la lecture d'Abd-el-Vahid. L'histoire politique et littéraire de l'Espagne trouvera aussi à y recueillir des renseignements et des faits importants. L'édition de M. Dozy se recommande par une grande exactitude. Le savant éditeur a scrupuleusement reproduit les leçons du manuscrit, excepté lorsqu'elles lui ont paru évidemment fautives. Il s'est servi des secours que lui offraient d'autres écrivains arabes occidentaux, tels que Ibn-Khacan, Ibn-Bassam, etc. pour corriger divers passages de son auteur. On ne peut reprendre, dans cette belle publication, que quelques fautes d'impression, faciles à reconnaître[4]. Qu'il nous soit permis, en finissant, de féliciter M. Dozy

[1] Pag. ٢٣١.

[2] Pag. ٢٣٢.

[3] Pag. ٢٩٨. Dans le même endroit, Abd-el-Vahid mentionne également des chrétiens dans le dénombrement des troupes almohades. (Cf. sur ce point les observations de MM. Dozy et Reinaud, *Journal asiatique*, IV[e] série, tom. III, pag. 391, note.)

[4] Par exemple : pag. 6, lig. 14, حَلَّقَ pour خلق ; pag. 12, lig. dernière, الوفعة pour الوقعة ; pag. 98, احتقادها pour اعتقادها ; pag. 139, lig. 22, خسين pour خمسين ; pag. 87, lig. 7, الملك pour الملك ; pag. 203, ارالته pour ازالته ; pag. 225, lig. 10, العقو pour العفو ; pag. 232, lig. 1, تجهير pour تجهيز ; pag. 239, lig. dernière, العاصد pour العاضد. Pag. 231, lig. 7, au lieu de ٦٠٩ سنة « l'année 609, » il faut lire ٥٩٩ « 599, » ainsi qu'on le voit par la suite des faits. (Voy. surtout même page, lig. 20, et cf. pag. 200, ligne 6.)

sur la direction judicieuse et éminemment utile qu'il a donnée à ses travaux. La philologie et l'histoire des Arabes, qui lui doivent déjà tant, peuvent attendre plus encore de son érudition étendue et de son ardeur pour le travail. Espérons donc qu'à l'édition d'Abd-el-Vahid viendra se joindre bientôt celle d'un autre historien arabe, non moins important, Abou-Becr-el-Codhaï-Ibn-el-Abbar.

C. Defrémery.

NOTICE.

Grammaire raisonnée de la langue ottomane, suivie d'un appendice, etc. par James W. Redhouse. Paris, Gide et c^ie^, 1846. In-8°, 350 pages.

Ce fut en l'an 1612 que Megiser, auteur du célèbre *Thesaurus polyglottus*, en quarante langues, fit paraître ses *Institutiones linguæ turcicæ*. Jusqu'à cette époque, on n'avait jamais essayé d'établir et de coordonner les principes grammaticaux de la langue turque, idiome peu cultivé alors chez les nations chrétiennes. Megiser entreprit cette tâche, et, considérant les grandes difficultés qu'il lui fallait nécessairement surmonter, il s'en acquitta avec quelque succès. Son ouvrage fut suivi par ceux de Duryer, de Seaman et de Podesta; puis parut la belle grammaire de Meninski. Après celle-ci, on peut ranger, en ordre chronologique, les grammaires de Holdermann, du père Viguier, de Comidas, de Trojunski, de Jaubert, de Hindoglu, de Davids, de Berswords et de Scott. La série, dont nous n'indiquons ici que les traités les plus remarquables, se compose d'environ trente ouvrages et se ferme par celui qui fait le sujet de cet article.

M. Redhouse, employé au bureau des interprètes du divan impérial ottoman et secrétaire interprète de la commission anglaise de médiation aux conférences d'Erzeroum, ayant

reconnu que les auteurs de ces grammaires s'étaient souvent égarés du vrai chemin, et que leurs ouvrages, déparés quelquefois par des erreurs et des contradictions graves, ne suffisaient pas pour conduire l'étudiant dans le sanctuaire d'une langue si belle et si simple, entreprit de rédiger un nouveau traité sur le même sujet. La longue expérience qu'il avait acquise pendant ses travaux officiels lui inspira la confiance de pouvoir mieux faire que ses devanciers, et il conçut l'espoir que les savants et tous ceux qui sont appelés à étudier la langue et la littérature des Osmanlis trouveraient, dans le secours qu'il allait leur offrir, des moyens d'étude bien supérieurs à ceux qui, autrefois, étaient à leur disposition.

Ce fut d'après ces motifs que M. Redhouse composa et publia une nouvelle grammaire, ouvrage fort remarquable sous plusieurs rapports. « Je ne prétends nullement, dit-il, donner dans cette première édition un ouvrage parfait dans toutes ses parties, mais j'espère qu'on n'y trouvera point d'erreurs, et si je n'ai pas toujours indiqué la solution d'une difficulté rencontrée par mes lecteurs, je n'aurai pas, du moins, à me reprocher de les avoir conduits dans de fausses routes. »

Nous allons examiner jusqu'à quel point ces espérances sont fondées; mais, avant d'entrer en matière, nous devons présenter quelques observations sur la nature de la langue ottomane et sur la marche qu'elle suit dans l'expression des idées. Nous prendrons la même occasion pour apprécier le mérite relatif de quelques-uns des ouvrages qui traitent de la construction grammaticale de l'idiome osmanli.

Dans la série des ouvrages qui forment le corps de la littérature ottomane, on peut suivre le progrès de la langue turque, du moment où elle se dégage de sa grossièreté primitive jusqu'à l'époque où elle parvient à son entier développement. On peut ainsi reconnaître par quelle voie et par quels moyens elle est arrivée à la singulière beauté dont les ouvrages composés à Constantinople dans les derniers siècles offrent de si nombreux et de si frappants exemples. Née sous la forme d'un dialecte tartare, elle se ressentit, pendant

quelque temps, de la pauvreté et de la barbarie qui régnaient chez la peuplade qui s'en servait. Bientôt, elle s'empara d'un grand nombre de mots tirés du persan, puis, à l'introduction de l'islamisme chez les peuples qui avoisinent la mer Caspienne, elle acquit de nouvelles richesses par de larges emprunts faits à la langue arabe. S'étant assimilé, avec une extrême facilité, la plupart des mots de ces deux langues, après les avoir soumis à ces propres règles de construction et d'inflexion, elle gagna cette ampleur, cette aisance d'expression par lesquelles elle est maintenant si distinguée.

La construction de la phrase turque est inverse de la nôtre : dans toutes propositions, on place d'abord les circonstances de temps, puis celles de lieu; ensuite, on indique la nature de l'action, puis l'objet de l'action et on termine par le verbe. Six ou même dix formes du gérondif permettent d'enchaîner plusieurs phrases les unes aux autres, de manière à en former une seule; mais il est nécessaire que le dernier mot du dernier paragraphe soit le verbe. Il est donc possible de faire en turc une seule phrase qui remplirait une ou deux pages, et, chose singulière, le lecteur n'y entendrait rien avant d'arriver au dernier mot. Jusque-là, il ignore et l'acteur et l'action, tout ce qui précède n'étant que des modifications ou des accessoires de l'idée que l'auteur a voulu exprimer.

Ce genre de construction, déjà fort embarrassant, devient encore plus difficile par l'emploi de l'ellipse. Tantôt on supprime le sujet du verbe, tantôt le complément et quelquefois même les particules qui servent à donner de la précision au discours. C'est par l'habitude et la pratique seules qu'on peut espérer vaincre ces dernières difficultés; mais, pour se familiariser avec les inflexions des noms et des verbes, et pour reconnaître la valeur que chaque mot acquiert par sa position dans la phrase, il faut avoir recours aux traités grammaticaux.

Une bonne grammaire de la langue turque doit donc nous offrir la solution de toutes ces difficultés; mais aucune, jus-

qu'à présent, ne remplissait cette condition. Meninski nous a fourni, dans son ouvrage intitulé *Institutiones linguarum orientalium*, trois grammaires combinées dans une seule et servant à faire connaître les inflexions grammaticales et la construction des langues arabe, persane et turque. De nombreux exemples y viennent à l'appui des règles données par l'auteur et une riche moisson d'observations et d'éclaircissements s'y offre à l'étudiant. Mais on s'aperçoit bientôt que l'auteur a négligé de signaler plusieurs formes des verbes dérivés, qu'il n'assigne pas toujours aux formes verbales leur signification exacte et que, dans son traité de syntaxe, le sujet est à peine effleuré. Malgré ces imperfections, la grammaire de Meninski tient encore le premier rang et on peut la regarder comme un ouvrage indispensable à l'étudiant.

La grammaire de Viguier n'est qu'un traité élémentaire; cependant, on y trouve des observations d'une nouveauté et d'une justesse vraiment remarquables. L'ouvrage de M. Jaubert se distingue par sa simplicité et par la clarté; mais il ne renferme que les premiers éléments de la langue et on peut dire que la syntaxe y manque tout à fait. Celle de Davids a beaucoup de mérite, mais elle est incomplète dans certaines parties. Les autres grammaires que nous avons vues renferment d'excellents renseignements, mais, il faut le dire, aucune d'elles ne peut remplacer le traité de Meninski.

Il nous reste maintenant à examiner si la grammaire de M. Redhouse est plus complète que celle de ses devanciers, si elle renferme des vues nouvelles et si elle offre à l'étudiant tous les secours dont il peut avoir besoin. Cet ouvrage se compose de quatre parties, dont la première est consacrée à l'orthographe, la seconde à l'étymologie, la troisième à la dérivation et à la composition des mots, et la quatrième à la syntaxe. Dans la première partie, l'auteur, après avoir traité des lettres, des signes orthographiques, des syllabes et des mots, passe à un sujet très-curieux, celui de l'*euphonie*. C'est une qualité qui existe surtout dans les mots d'origine turque et qui influe sur la prononciation et même sur l'orthographe

de ces mots. « Il y a, dit notre auteur, dans chaque mot un son voyelle principal ou bien une lettre consonne qui donne le ton euphonique ; les autres sons voyelles du mot, et, autant que possible, les autres lettres consonnes doivent se conformer à celui-ci. » Si le ton dominant est doux, les sons voyelles du mot doivent être doux ainsi que toutes les consonnes ; s'il est dur, les voyelles et les consonnes du mot doivent être dures. La connaissance des règles de l'euphonie est donc d'une haute importance ; elle enseigne la juste prononciation des mots et la manière de les orthographier. Ce chapitre, quoique court, trop court peut-être, est très-utile et très-instructif.

La seconde partie traite du nom, du verbe et des autres parties du discours. Elle nous offre la matière de plusieurs observations que nous présenterons tantôt.

Dans la troisième partie, l'auteur traite de la dérivation des mots arabes, persans et turcs, et de la formation des mots composés. Tous les chapitres de cette partie renferment des notions très-utiles, mais on trouvera peut-être que l'exposition des règles de la dérivation persane n'a pas assez d'étendue.

La quatrième partie est consacrée à la syntaxe. Elle forme le traité le plus complet que nous possédions sur ce sujet; cependant, il nous semble que le chapitre sur le verbe offre des lacunes et que ceux qui traitent de l'adverbe et des autres particules sont trop courts.

Nous allons maintenant indiquer ce qui nous a frappé le plus en parcourant ce volume. Parmi les formes qui résultent de la conjugaison du verbe turc, il en existe deux qu'on avait regardées, jusqu'à présent, l'une comme le participe *passé* (ex. سودك) et l'autre comme le participe actif futur (ex. سوهجك). Il n'en est cependant pas moins vrai que la première de ces formes remplit quelquefois les fonctions d'un participe *passif* aoriste et que la seconde peut représenter un participe *passif* futur. On leur a reconnu aussi la faculté de pouvoir servir de noms verbaux : la première d'une

manière absolue, et la seconde avec la signification du futur.

M. Redhouse, ayant égard aux trois valeurs bien distinctes que possède chacune de ces formes, n'a pas hésité à admettre dans le paradigme du verbe quatre nouvelles formes, savoir : un participe passif aoriste, un participe passif futur, un nom verbal pour le passif et un autre pour le futur. Quant au nom verbal du présent, il est représenté par la forme سومه. Cette innovation hardie lève bien des difficultés et nous paraît être parfaitement autorisée.

L'établissement d'un nouveau mode, le *dubitatif*, ayant la forme سومش, est encore une grande amélioration. Viguier l'avait déjà entrevu, mais M. Redhouse peut, avec justice, réclamer l'honneur de l'avoir bien reconnu.

Les autres parties du verbe sont traitées avec une grande clarté, mais il nous semble que l'auteur aurait dû faire entrer dans le paradigme du verbe tous les modes composés dont il donne les formes dans ses notes.

Les syllabes finales qui forment les inflexions des noms et servent à en marquer les cas sont regardées par notre auteur comme des prépositions. L'on sait que la préposition turque se place toujours après son régime. L'opinion de M. Redhouse peut être vraie en théorie, mais elle entraîne de graves inconvénients dans la pratique. L'étudiant est d'abord étonné d'apprendre que les noms turcs sont indéclinables, lui qui, jusqu'alors, avait cru, sur la foi des grammairiens, qu'il y avait six cas. Il est donc obligé de chercher, dans le chapitre des prépositions, les signes qu'il croyait servir uniquement à indiquer les cas obliques. Pour un commençant, ceci est très-incommode, et l'auteur l'a si bien senti que, dans ce même chapitre des prépositions, il a donné en note les tables des déclinaisons. Il aurait mieux fait de conserver à ces tables la place qui leur convient dans le chapitre du nom, et, s'il tenait beaucoup à sa théorie, il lui aurait été facile de faire observer qu'en donnant des tables de déclinaison, il sacrifiait la vérité grammaticale à la commodité de l'étudiant. M. Redhouse n'admet pas non plus le

cas du vocatif; cependant, ce cas existe bien certainement, mais sous la même forme que le nominatif. Poussant jusqu'au bout les conséquences de cette théorie, contre l'application de laquelle nous nous élevons, l'auteur fait disparaître plusieurs cas du tableau de la déclinaison des pronoms personnels; la déclinaison irrégulière de ces pronoms l'a cependant empêché d'en supprimer tous les cas obliques. Sans cette irrégularité, ils n'auraient pas pu résister à l'analyse sévère de notre auteur.

En revoyant le chapitre des prépositions, nous nous sommes aperçu que toutes les valeurs de دن n'y sont pas indiquées, et que les chapitres sur les adverbes et les conjonctions sont loin d'être complets. L'absence d'un chapitre sur le pronom relatif كه nous paraît inexplicable.

Dans les exemples donnés par l'auteur, on trouve quelquefois le verbe یاپمق traduit par « faire. » Cette signification n'est pas assez précise et prête à l'équivoque : ce mot veut dire « bâtir, construire, fabriquer. »

A la fin du volume, on trouve le texte de la préface que Wacif effendi composa pour accompagner l'atlas du sultan Selim. Faisons observer ici que, dans l'ouvrage de M. Redhouse, on a imprimé *Tacif* effendi; mais c'est bien certainement là une erreur de l'imprimerie. Cette pièce est accompagnée d'une analyse grammaticale et d'une traduction; cette analyse est faite avec une très-grande habileté et fournit une excellente leçon grammaticale à l'étudiant. Nous avons encore ici la matière d'une observation : M. Redhouse, en voulant suivre le texte original pas à pas, s'est souvent laissé conduire à faire des phrases qui ne sont pas françaises et qui offrent quelquefois des contre-sens. Tel est le passage suivant (voyez *Grammaire*, pag. 318) :

جهاننمانك مقدّمه‌سی ایسه مفصّل وشرحه محتاج وخواصّه
مخصوص بر رسالهٔ عسیر الاستخراج اولوب

qu'il rend de cette manière :

« Quant à l'introduction du Djihan-numâ, elle est un traité

détaillé, qui a besoin d'un commentaire, spécial aux hommes spéciaux et difficile à entendre. »

Il fallait traduire ainsi :

« L'introduction du Djihân-numâ, étant un traité destiné aux hommes d'élite, est difficile à entendre et a besoin d'un commentaire détaillé. »

A la page 302, l'auteur écrit امّا بعدَ avec un *fetha* sur le د; c'est une faute; on doit écrire امّا بعدُ avec un *domma*. Nous ajouterons que cette expression banale ne signifie pas « quant à ce qui est après, » mais « après ce que nous venons de dire. » On peut la rendre en français par les mots « passons maintenant à notre sujet » ou « entrons en matière. »

Ayant signalé le mérite de ce traité ainsi que ses imperfections, nous devons reconnaître que l'auteur n'aura nullement à se reprocher d'avoir conduit ses lecteurs dans de fausses voies ; bien au contraire, le plan de son ouvrage est fort bien conçu et l'exécution répond presque toujours aux espérances que la préface fait naître. Cette grammaire deviendra indispensable à tous ceux qui cultivent la langue turque; elle ne remplacera pas tout à fait, cependant, la grammaire de Meninski.

Il faut convenir aussi que la rédaction d'une bonne grammaire est une tâche fort difficile ; l'auteur doit d'abord se proposer pour but de produire un traité également utile aux commençants et aux personnes plus avancées dans la connaissance de la langue. Renfermant jusqu'aux notions les plus simples, une grammaire turque doit fournir en même temps la clef de toutes les difficultés et épargner ainsi la nécessité d'avoir recours à d'autres traités. Des tableaux détaillés offriraient toutes les modifications dont le verbe est susceptible ainsi que la valeur et l'influence des syllabes qui s'attachent aux noms. Toutes les particules devraient y être énumérées avec l'indication de leurs diverses significations ; et des exemples nombreux, choisis dans les meilleurs écrits, serviraient à illustrer les règles de la syntaxe. D'autres

exemples, tirés des anciens ouvrages, fourniraient l'explication des irrégularités dont on ne saurait autrement se rendre compte. La pronciation de tous ces exemples serait figurée en caractères européens. Un traité de prosodie et un index bien détaillé termineraient le volume. C'est pour ainsi dire d'après ces principes que l'illustre de Sacy composa sa grammaire arabe, cet admirable répertoire qu'on est presque tenté de regarder comme son chef-d'œuvre.

Alger, 5 octobre 1847.

M. G. de S.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 1847.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Reinaud lit quelques extraits de son ouvrage sur l'orientation chez les Arabes, mémoire qui doit figurer en tête de sa traduction de la Géographie d'Aboulféda.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Le 2e cahier du *Journal de la Société orientale allemande.*

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, t. I de 1847.

Bulletin de la Société de géographie.

Sur la publication des monuments de la géographie, par M. Jomard.

Journal des Savants, cahier d'août 1847.

Nouvelles preuves que le pays du Fou-sang est l'Amérique, par M. de Mecque.

SPÉCIMEN

D'UNE COLLECTION DE LETTRES HINDOUSTANI ORIGINALES.

J'ai publié, en 1833, dans l'Appendice à mes Rudiments de la langue hindoustani, quelques lettres hindoustani originales, accompagnées d'une traduction et de *fac-simile*. Depuis ce temps, j'ai réuni un grand nombre de ces lettres tant en caractères persans qu'en caractères nagaris. Plusieurs de celles en caractères nagaris m'ont été obligeamment confiées par la Société royale asiatique de Londres; les autres m'ont été données ou communiquées, pour en prendre copie, par MM. le Dr Peterkin, F. Boutros, Nath. Bland, Ch. d'Ochoa, C. Tarral et autres orientalistes ou voyageurs. Mon intention est de publier prochainement cette collection accompagnée d'une traduction *anglaise* et de *fac-simile*. Je me suis adjoint, pour ce travail, M. l'abbé Bertrand, un de mes élèves les plus distingués, déjà avantageusement connu dans la république des lettres orientales par sa traduction des Séances de Haïdari, par d'autres ouvrages et par des articles d'une érudition variée, qui ont paru dans le Journal asiatique, dans les Annales de philosophie chrétienne, et autres recueils périodiques. En nous occupant, M. Bertrand et moi, de ce travail, nous avons remarqué quelques lettres qui s'éloignent des lieux communs épistolaires, et il m'a paru convenable de publier, dans le Journal asiatique, comme échantillon de ma collection, le texte et la traduction d'une de ces lettres.

GARCIN DE TASSY.

ڵ

دوست میری سلامت

سلام شوق کی بعد یہہ مبرهن هووی که بعض اشخاص کی زبانی

سنی میں آیا هی که هندو اور مسلمان آپسمیں مستعد جنگ کی

هو رهین مین کیونکه اس سال هولی اور محرم ملکی آتی هین
اسلئی آپکو لکها جاتاهی که آپ کسی کی مصلحت اور مشورت
سی شریک جنگ و جهاد کی نهووین کیا (۱) واسطی که جوکوئی
ویسی کامون مین شرکت کرتا هی آخر پشیمان وخجل هوتا هی
بلکه اندیشه آبرو ریزی کا هی چنانچه قبل تهوڑی سال کی
اِسیطور سی هولی اور محرم ملکی آتی تهی سو ارکات کی هندؤون
نی جمع هوکی موافق دستور اپنی دیؤکو مسجد کی روبرو سی
لیجانیکا اِراده کئی اس وقت آدمی مسجد مین دس پانچ سی
زیاده تهی جب وی هندو لوگ نزدیک پُهنچی مسجد والی باهر
آکی مزاحم هوئی اور کهنی لگی که خلاف معمول اپنی دیؤ
کو مسجد پر سی لیجانا مناسب نهین هی لازم که همارا کها مان
کی اپنی دیؤکو معمولی راستی سی لیجاوین تو خیر هی نهین
تو اپنا کیا پاوینگی غرض انهون نی اپنی توانگری اور کثر
الجمعات کی اوپر غرور کرکی زبر دستی سی لیجانیکا اراده کیا تو
مسلمان جو دس پانچ حاضر تهی سو باتون مین لاٹهین لیکر
انپر دوڑی اور دیؤ پر مارنی لگی هندؤون نی جو یهه حال دیکها
تو دیؤکو نیچی پٹک دئی اور بهاگ گئی مسلمانون نی دیؤکو
معه لباس وزر وزیور پهونک دیا بعد اِسکی اُس ارکات کی پٹیل
اور تحصیل دار هندو تهی اپنی علاقی کی تمام مواضع اور
دیهات سی هندؤون کو جمع کرکی مستعد جنگ هوئی یهه خبر
سرکار مین پُهنچتی هی کلکٹر صاحب شهر کو چڑه دوڑی اور
فی ما بین انهون کی صلح کروا دیا اور دوسری روز اِن دونون
قوم کی روبکاری کرکی جن مسلمانون نی دیؤکو جلایا تها اور
جن هندؤون نی زبر دستی کی بانی مبانی تهی صاحب موصوف نی

[1] Ceci est une expression particulière à l'auteur de cette lettre, car on dit ordinairement dans ce cas, کس

اِن دونون کو قید کر لیا اور بی عزت کیا اِسلئی اپکو یھی لکھا
جاتا ھی کہ اگر آپکو کچھ پاس عزت وحرمت کا ھو تو اِنکی شریک
نہ ھوجیگا آیندہ مختار ھو زیادہ کیا

DIEU!

Mon ami, salut!

Après mes salutations empressées, la présente est pour vous prévenir que, suivant le rapport de quelques personnes, il se prépare un conflit entre les Hindous et les musulmans, parce que, cette année-ci, le holî coïncide avec le muharram[1]. C'est pourquoi je vous écris, afin que vous vous gardiez bien de prendre part à la querelle, en vous laissant tenter par les conseils de qui que ce soit, car tous ceux qui y participeront en quelque chose n'en retireront à la fin que des regrets et de la confusion; bien plus, c'est un acte déshonorant. Cela est arrivé ainsi, il y a déjà un certain nombre d'années, à l'occasion de cette coïncidence du holî et du muharram. Les Hindous d'Arkât[2] voulurent, suivant leur coutume, porter processionnellement leur dieu et l'amener devant la mosquée[3]. Il n'y avait pas alors plus de cinq à dix hommes dans la mosquée. Lorsque les Hindous en furent proche, les gens de la mosquée en sortirent et s'opposèrent aux Hindous en disant : « Il n'est pas convenable que, contre la coutume, vous ameniez votre dieu devant la mosquée. Vous devez avoir égard à nos observations et porter votre dieu par le chemin accoutumé : alors ce sera bien, autrement vous aurez ce que vous méritez. » Bref, ceux-ci, se targuant de leur pouvoir et de leur grand nombre, voulurent amener l'idole par force; mais les musulmans, qui n'étaient que de cinq à dix, prenant des bâtons, et

[1] Le holî ou carnaval indien est une fête solaire qui a lieu en février, et le muharram est un mois lunaire; mais il faut entendre ici, par ce mot, le *daha* ou la fête du martyre d'Huçaïn, fête mobile qui a lieu au commencement du mois dont il s'agit et qui peut ainsi coïncider avec le holî. Voyez des détails sur ces fêtes dans mon Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde (Journal asiatique, 1832) et ma Notice des fête populaires des Hindous (*ibid.* 1834).

[2] Ville plus connue sous le nom d'Arcate ou Arcot.

[3] Il s'agit ici de la statue de Krischna, dont les Hindous célèbrent la fête à cette époque sous le nom de Govind.

proférant cent injures, se mirent à courir sur eux et à frapper l'idole. Les Hindous, voyant ce qui se passait, jetèrent à bas le dieu et prirent la fuite. Alors les musulmans jetèrent au feu l'idole avec les ornements, l'or et les joyaux. Ensuite le patel[1], et le collecteur d'Arkât, qui étaient Hindous, ayant rassemblé tous les Hindous des bourgs et des villages de leur dépendance, se préparèrent à attaquer *les musulmans*. Cette nouvelle étant parvenue au gouvernement, monsieur Kalkar[2] se hâta de se rendre à la ville et parvint à apaiser le différent. Le jour suivant, après avoir instruit l'affaire, le susdit monsieur condamna à la prison tant les musulmans qui avaient brûlé la statue, que les Hindous qui avaient usé de violence, et il les disgracia. C'est pourquoi je vous ai écrit ceci, afin que, si vous avez à cœur l'honneur et la dignité, vous ne preniez point part à tout cela. Au surplus, vous êtes libre. Quoi de plus?

[1] Ce mot équivaut à *maire*. — [2] Serait-ce *Clarke?*

ERRATA DU CAHIER DE SEPTEMBRE.

P. 182, lig. 1, *au lieu de* nous ait paru, *lisez* : nous ont paru.

P. 189, reportez la note du bas de cette page au mot *mir-miran* de la page 195.

P. 204, lig. 2, emploi, *lisez* emplois.

Ibid. lig. 4, *après* conseil, *ajoutez* ou.





JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1847.

LA RHÉTORIQUE
DES NATIONS MUSULMANES,
D'APRÈS LE TRAITÉ PERSAN INTITULÉ : *HADÂYIC ULBALÂGAT*,

PAR M. GARCIN DE TASSY.

(5ᵉ et dernier extrait.)

IIIᵉ PARTIE.

DES ÉNIGMES, معمّا, ET DE TOUT CE QUI CONCERNE LES COMBINAISONS ÉNIGMATIQUES[1].

On nomme *muamma*, معمّا (énigme), un discours qui désigne un mot par différentes indications rela-

[1] Cette partie de la rhétorique orientale, la plus obscure de toutes, et à la vérité la moins utile, n'a pas été reproduite dans la version hindoustani du Hadâyic. J'aurais dû imiter peut-être Imâm-Bakhsch, et ne pas la donner non plus en français, à cause de la difficulté qu'il y a de développer d'une manière intelligible ces théories compliquées, et surtout parce que l'auteur a souvent négligé d'expliquer

tives aux lettres, دلالات حرفی, ou par des allusions relatives à la prononciation, اشارات لفظی. Cette figure a surtout lieu en poésie, mais cependant elle est aussi employée dans la prose. Quelquefois l'énigme n'a pas pour objet un nom seulement, mais une expression entière.

Il faut d'abord se rappeler que les lettres ont trois valeurs : celle de prononciation, لفظی, la valeur alphabétique, رقمی, et la valeur numérale, عددی. Ainsi les indications et les allusions énigmatiques, دلالات واشارات معمائی, ont trait à ces trois choses.

On distingue quatre espèces d'énigmes, معمّا, d'après leur degré de perfection ou d'imperfection. La première, qui est la plus parfaite, est celle dans laquelle on indique les lettres du mot, حروف اسم, ainsi que leur arrangement, ترتيب حروف; les motions ou points voyelles, حركات, et l'absence de ces motions, سكنات, comme, par exemple, dans le vers suivant, sur le mot Haçan :

در بر حسن از برای نام نکوئ تو دل
از سکون بگذشت وزد بر حد فیروزی بفتح .

Mon cœur, en vue de ton beau nom, laisse le *jazm* du mot *husn*, et le remplace avec bonheur par un *fatha*.

les exemples qu'il donne, exemples dont il est ainsi quelquefois difficile d'apprécier la justesse. Mais cette partie de la rhétorique *musulmane*, étant généralement inconnue en Europe, j'ai cru devoir la mettre en lumière, toute ridicule qu'elle puisse paraître ; seulement, j'ai souvent abrégé l'ouvrage que j'ai pris pour base de mon travail.

Ce qui signifie simplement que de حسّن il faut faire حسَن.

La deuxième espèce consiste à indiquer les lettres d'un mot et leur arrangement, mais sans désigner les motions ou leur absence. Cette seconde espèce n'est pas dépourvue de perfection, et c'est à elle qu'appartiennent la plupart des énigmes, car l'indication des points voyelles n'est pas nécessaire pour l'intelligence de l'énigme.

La troisième espèce consiste à indiquer la matière du mot, مادّهٔ اسم, mais non l'arrangement des lettres. L'énigme de cette catégorie n'est pas exempte de défaut خالی از نقصان نیست.

Enfin, la quatrième espèce, qui est décidément défectueuse, consiste à indiquer sommairement, دلالت اجمالی, la totalité des lettres d'un nom, mais sans désignation spéciale d'aucune lettre. Tel est le vers suivant sur le mot شمس, *soleil*.

یگانهٔ زدو عالم گزیده ام که سه حرف

که چارصد بشمار است نام آن یارم

J'ai choisi dans les deux mondes (le céleste et le terrestre) un être unique dont les trois lettres, qui valent 400[1], forment le nom de mon amie.

On nomme *uçûl*, اصول, *fondement*, les portions essentielles du vers où est exprimée l'énigme, et les

[1] En effet, la valeur numérique du *schin* (première lettre du mot شمس) est 300, celle du *mîm* 40, et celle de *sîn* 60, ce qui fait 400.

portions qui ne sont pas essentielles se nomment *lawâhic*, لواحق, *accessoires*. De plus, les *uçûl* sont de deux sortes, les *uçûl-i mucawwama*, اصول مقوّمه, ou les *fondements constitutifs*, c'est-à-dire les parties du vers qui se rapportent à la matière même du nom, et les *uçûl-i mutammama*, اصول متمّمه, c'est-à-dire les *fondements de perfectionnement*, lesquels ont rapport à sa forme parfaite.

Dans les parties accessoires, لواحق, du vers qui renferment l'énigme, on distingue aussi celles qui sont en accord et en convenance avec les fondements, اصول, et qu'on nomme *lawâhiqu-i muhassina*, لواحق محسّنه, c'est-à-dire *accessoires embellissants*; celles qui s'en écartent et qu'on nomme *lawâhiqu-i maschauwischa*, لواحق مشوشه, c'est-à-dire *accessoires embarrassants*; enfin, celles qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces qualités, et qu'on nomme *lawâhiqu-i sâlima*, لواحق سالمه, c'est-à-dire *accessoires indépendants*.

Il résulte de ce qui précède, que les lettres et les mots qui sont employés dans l'énigme, appartiennent à une des cinq classes suivantes, à savoir : 1° *fondements*, اصول, constitutifs, ou 2° perfectionnants; 3° *accessoires*, لواحق, embellissants; 4° embarrassants; 5° indépendants.

Lorsque le but de l'énigme est d'indiquer un mot, elle peut avoir trait à quatre différentes choses : 1° à la matière du mot, c'est-à-dire aux lettres qui le composent; 2° à sa forme parfaite,

c'est-à-dire à l'arrangement de ses lettres; 3° à la correction de son orthographe, c'est-à-dire à la mention exacte des motions de ses lettres ou de leur absence; 4° enfin à faciliter l'intelligence des deux premières choses. Ainsi il y a quatre manières de faire usage de l'énigme; en d'autres termes, il y a quatre *procédés*, عمل[1], à y employer : 1° le *productif*, تحصيلى; 2° le *perfectif*, تكميلى; 3° l'*accessoire*, تذييلى; 4° le *facilitant*, تسهيلى. Or, comme en réalité ce dernier n'est destiné qu'à venir en aide aux deux premiers, nous en traiterons d'abord.

CHAPITRE Ier.

DES PROCÉDÉS FACILITANTS, اعمال تسهيلى.

On en distingue quatre différents : l'*inticâd*, انتقاد[2]; le *tahlîl*, تحليل[3]; le *tarkîb*, تركيب[4]; et le *tabdîl*, تبديل[5].

On entend, par l'*inticâd*, la désignation de quelques parties du mot, comme devant être l'objet d'un changement; or, par ces parties du mot, il faut entendre le commencement, le milieu ou la fin. S'il s'agit du commencement, il est désigné par un des mots *tête*, سر; *bord*, لب (lèvre); visage, رخ (joue);

[1] Ce mot, dont le pluriel est اعمال, signifie proprement *acte*, *action*; mais il se prend ici dans un sens particulier comme terme technique.

[2] Ce mot signifie proprement *toucher une somme d'argent*.

[3] A la lettre, *l'action de délier*.

[4] *Arrangement*.

[5] *Changement*.

commencement, مبتدا; *premier*, اول; *couronne*, تاج ou افسر, et كلاه, et autres mots qui peuvent indiquer le commencement. S'il s'agit de la partie du milieu, on la désigne par les mots *cœur*, دل; *cerveau*, *cervelle*, *noyau*, مغز; centre, مركز; milieu, ميان ou وسط, etc. Enfin, s'il s'agit de la fin du mot, on la nomme *pied*, پا, ou قدم; *fin*, پايان ou انجام, etc.

On désigne aussi le commencement et la fin d'un mot par les expressions: *le premier jour de la lune*, غره et *le dernier*, سلخ; *l'apogée*, اوج et *le périgée*, حضيض; *la montée*, فراز et *la descente*, نشيب; *le haut*, بالا et *le bas*, زير; *la partie limpide*, صافى et *le résidu*, دردى; *la branche*, شاخ et *la racine*, بيخ; *le milieu*, جيب et *le pan de la robe*, دامن, etc.

On se sert aussi des mots qui expriment ce qui entoure une chose, comme *peau* پوست, *vêtement* جامه, etc. pour indiquer le commencement et la fin d'un mot, comme on le voit dans le vers suivant sur *Muça*, موسى, Moïse.

پوست از مدعى ومغز از دوست
خواه كين مغز آمد وآن پوست

C'est ici la peau [1] du *muddaï* (ennemi) et la moelle [2] du *dost* (ami); ce dernier mot est en effet la moelle, et le premier la peau.

[1] C'est-à-dire le *mîm*, qui commence, et le *yé*, qui termine ce mot. Le mot موسى commence et finit en effet par ces deux lettres.

[2] C'est-à-dire les deux lettres médiales de دوست, à savoir le *waw* et le *sin*.

Si l'on a à désigner plusieurs lettres du milieu, on les nomme *cœurs*, دلها, *centres*, مرکزها, etc. ainsi qu'on le voit dans le vers suivant sur le nom de Sâbit, ثابت.

رقیب خواست که یابد زنام دوست خبر
چو در ثبات دو دل بود گشت زیر وزبر

Si celui qui épie mes actions veut connaître le nom de celle que j'aime, qu'il prenne le mot *Sibât*, ثبات, qui a deux cœurs[1], et qu'il les mette devant-derrière[2].

On se sert quelquefois, pour exprimer les trois lettres radicales d'un mot, des lettres employées à cet effet par les grammairiens arabes, c'est-à-dire du *fé*, ف, du *aïn*, ع et du *lam*, ل[3]. D'autres fois, on emploie un des mots کنار, گوشه, سوی, جانب, *côté*, pour exprimer tantôt la première, tantôt la dernière lettre d'un mot, comme on le voit dans le vers suivant sur le mot *Adam*, آدم[4].

ای دل خسته شکایت مکن از قسمت خویش
میرسد جانب ما ناوك خوبان کم وبیش

[1] C'est-à-dire les deux lettres médiales du mot ثبات, à savoir l'*alif* et le *bé*.

[2] En effet ثبات a une première lettre qui est *sé*, ث, et une dernière qui est *té*, ت, puis deux lettres médiales, qui sont *bé*, ب, et *alif*, ا; or, si vous mettez l'*alif* devant le *bé*, vous avez ثابت, qui est le mot de l'énigme.

[3] Ces trois lettres forment le mot فعل, qui sert de paradigme à la troisième personne du prétérit du verbe arabe, laquelle est considérée comme la racine, non-seulement des autres temps et personnes des verbes, mais de tous les dérivés nominaux.

[4] Ce mot signifie aussi homme.

O mon cœur blessé par l'amour, ne te plains pas de ton sort, puisque les cils des belles arrivent plus ou moins de mon côté[1].

On entend par *tahlîl*, تحليل, l'emploi d'une expression qui ne forme qu'un mot dans le sens du poëme, mais qui, dans un sens énigmatique, se sépare en plusieurs mots. Le vers suivant sur le mot *khurram*, خُرّم, en offre un exemple :

صاف راح روح بسرور در خمار
نيست چون دُردی دَردت سازکار

Le vin pur qui nourrit l'esprit dans une agréable ivresse n'est pas le vin plein de lie qui t'incommode.

Dans ce vers, le mot خمار, qui est l'anagramme de خرم, forme un tahlîl en deux parties, à savoir خم, *courbé* et آر, impératif de آوردن, *apporter*.

Le mot مازندران, *mazandarân*, qui est le nom d'une province de Perse, et dans lequel on trouve l'anagramme du mot امان, offre un exemple d'une allusion énigmatique par un tahlîl en quatre parties, à savoir ما, *nous;* زن, *femme;* در, *dans*, et آن, *cela*.

Le tarkîb est le contraire du tahlîl. C'est réunir dans un sens énigmatique plusieurs mots en un seul.

[1] A la lettre *au côté du mot* ما. Par là l'auteur entend l'*alif*, qui commence le mot آدم. J'ai considéré le mot ما comme étant le pronom possessif de la première personne au pluriel, et c'est ainsi que j'ai traduit *de mon (notre) côté*. On peut aussi le prendre, selon l'auteur du *Hadâyic*, pour le substantif arabe ما, *eau*. Dans tous les cas, le jeu de mots est identique.

Le vers suivant sur le mot *beg*, بیك, en offre un exemple :

گرچه در پیش رقیبان با من دلخسته یار
هست از بیگانها لیك آن ندارد اعتبار

Quoique mon amie paraisse fâchée contre moi devant mes rivaux, toutefois elle n'a pas de considération pour ces étrangers.

Des deux mots بیگانها لیك se forme le mot نهالی, *rejeton*, etc. que le poëte a en vue énigmatiquement. Quant au mot بیك, qui est le sujet du vers, il fait partie du premier mot.

Enfin, on entend par le *tabdîl* le changement d'une lettre d'un mot en une autre. On donne le nom technique de *fâcid*, فاسد, *altérée*, à la lettre qui est changée, et celui de *kâïn*, كائن, *existante*, à celle qui la remplace. Le rubâï suivant sur le mot فصیح, *éloquent*, offre un exemple de cette figure :

میداد رقیب آن سهی قدرا پند
کاندر رخ هرکس چو گل از باز مخند
از حد چو بشد نصیحت آن شوخ گره
برگوشهٔ ابرو زد وسر پیش افکند

Mon rival a recommandé à cette belle à la taille svelte de ne pas sourire gracieusement à tout le monde comme la rose. Cet avis étant très-rigoureux, l'agaçante beauté a bouclé et tortillé l'extrémité de ses sourcils.

Par l'extrémité du sourcil, il faut entendre la lettre *noun* du mot نصيحت, et par le tortillement (à la lettre « le nœud ») que la belle y fait, il faut entendre le changement du *noun* en *fé*[1] dans ce mot, qui devient ainsi فصيح, en retranchant en outre le *té* final.

CHAPITRE II.

DES PROCÉDÉS PRODUCTIFS, اعمال تحصيلى.

Il y en a huit : le *tansís*, تنصيص (explication) et le *takhsís*, تخصيص (détail) ; le *tasmiya*, تسميه (indication du nom) ; le *talmíh*, تلميح (allusion) ; le *taráduf*, ترادف (annexion, mention successive), et l'*ischtirák*, اشتراك (association) ; le *kináya* كنايه (métonymie) ; le *tashíf* تصحيف (jeu d'écriture) ; l'*istiâra*, استعاره (trope) et le *taschbíh*, تشبيه (comparaison) ; enfin le *hiçáb*, حساب (calcul).

Le *tansís* est le nom qu'on donne à la mention de quelques lettres ou de toutes les lettres d'un mot ; le nom de *tahksís* est réservé à l'indication qu'on fait de ces lettres d'une manière quelconque.

Le vers suivant sur le mot كريم (généreux) offre un exemple du premier cas :

كريم وخنده ميكند دشمن
نام جويد شرف زكردهٔ خويش

Il rend, *par sa belle conduite*, son ennemi généreux (karím) et riant ; il cherche, pour renommée, l'illustration de ses actes.

[1] On sait que les lettres de l'alphabet arabe ont chacune un nom : *alif*, الف ; *bâ*, باء ; *tâ*, تاء, etc. C'est de ce nom qu'il s'agit ici.

Le vers suivant sur le mot بهار (printemps) offre un exemple du second cas :

روی تو گل وروضهٔ حسنت بستان
نام تو بهاری که ندارد پایان

Ton visage est une rose et le jardin de ta beauté un parterre ; ton nom est un printemps qui n'a pas de terme.

2° Le *tasmiya* consiste à désigner par leur nom les lettres qu'on veut indiquer dans un mot. Le premier élément des noms des lettres se nomme *muçammaé án ism*, مسمّای آن اسم, c'est-à-dire la lettre que nomme ce nom, et les lettres accessoires sont appelées *baïyinât-i ân harf*, بينات آن حرف, c'est-à-dire ce qui développe cette lettre. Ainsi, par exemple, dans le mot كاف, qui est le nom de la lettre ك, la première lettre est celle que nomme ce nom, مسمّای آن حرف, et les deux dernières en sont les développements, بينات آن حرف. D'après cela, le procédé du *tasmiya* peut avoir lieu de trois manières : 1° en désignant le mot par le nom de ses lettres; 2° par leur description ; 3° par ses lettres accessoires ou de développement. Cette dernière espèce de *tasmiya* a été imaginée par le célèbre rhétoricien Scharaf uddîn Alî Yazdî, qui, dans son livre intitulé : *Hulal mutarraz*[1], a réuni beaucoup d'énigmes de sa composition.

[1] حلل مطرز Cet ouvrage, dont le titre signifie, à la lettre, *vêtements brodés*, est écrit en persan, et roule sur l'énigme et le logo-

Le vers suivant sur le mot شرف, *scharaf*, offre un exemple de la première espèce :

زین جانب شرع وزان سوی کشف

رائی است درین میان شرف را

De ce côté, vous avez *schar*, شرع (la loi); de cet autre, *kaschf*, کشف (la manifestation), et au milieu il y a un *ré* pour *scharaf*, شرف (l'illustration).

Le mot *scharaf*, شرف, sur lequel roule l'énigme, commence par un *schin* comme شرع, et finit par un *fé* comme کشف; enfin, il y a un *ré* au milieu.

Le vers suivant sur le mot *firoz*, فیروز, offre un exemple de la deuxième espèce :

بقصد جان ودل نا توان رنج کشی

رخ چو ماه بپای نموده ماه وشی

On ne peut éloigner le chagrin par la volonté de l'âme et du cœur, lorsqu'une belle a montré peu à peu son visage comme la lune.

Par les mots رخ چو ماه, *visage comme la lune*, il faut entendre la lettre ف qui commence le mot فیروز.

Enfin, le vers qui suit, sur les mots *imâm*, امام (celui qui préside à la prière), et *amin*, امین (fidèle), offre un exemple de la troisième espèce :

griphe. Hadji-Khalfa nous apprend que l'auteur, qui était natif d'Yazd, ainsi que son surnom l'indique, mourut vers l'année 850 (1446).

لعلش بد بينات دو جوهر زكان خويش
نام رقيب گفت گهی گاه زان خويش

Son lal (rubis) est, par ses lettres de développement, deux pierres précieuses de sa mine : tantôt il dit le nom de son rival (imâm), tantôt son propre nom (Amîn).

Par les deux pierres précieuses, il faut entendre les noms des lettres ل et ع dont se forme لعل, à savoir لام et عين. Or, si l'on prend deux fois les lettres de développement du *lam*, c'est-à-dire *alif* et *mim*, on a le mot امام ; et si l'on prend une fois les lettres de développement du *lâm*, et une fois celle du *aïn*, c'est-à-dire *yé* et *noun*, on a le mot امين.

3° On nomme *talmîh*[1] le procédé qui consiste à rappeler des lettres qui se trouvent employées dans des passages connus, comme on le voit dans le vers suivant sur الياس, Élie :

سورهٔ حسن چو بر صورت خوبت شد ختم
سورهٔ خاتمهٔ ذکر مجیدت شد نام

Comme la surate de ta beauté s'est terminée par ta belle figure صورت, elle a été nommée la surate de la fin de ta mention glorieuse.

La dernière surate du Coran porte le titre de سورة الناس ; or, le mot الناس, qui signifie *les hommes*, est écrit comme الياس ; seulement, dans le premier cas, la troisième lettre a un point diacritique au-

[1] Il a été question auparavant de cette figure. Voyez le 4e article, section XXV.

dessus et est ainsi un *noun*, et, dans le second cas, elle a deux points au-dessous et est ainsi un *yé*.

Il est bon de savoir que les astronomes ont adopté, pour abréger, quelques formules techniques qui ne consistent qu'en des lettres. Par exemple, ils indiquent les sept planètes par leur dernière lettre : *le soleil*, شمس, par un *sin* س, et *la lune*, قمر, par un *ré* ر. Il en est de même pour les douze signes du zodiaque, pour les sept jours de la semaine, pour l'élévation et le déclin des astres, pour l'apogée et le périgée, etc. Ainsi un *ré* ر indique le jour, نهار, un *lâm* ل la nuit, ليل, un *zéro*[1], le Bélier; un *alif* ا le Taureau, un *bé* ب les Gémeaux, un *jim* ج le Cancer, et, d'après ce système[2], un *yé* ى le Verseau, يا les Poissons, etc. Pour les jours de la semaine, ا, c'est-à-dire *un*, est l'indication du dimanche; ب, c'est-à-dire *deux*, du lundi, etc. Or, lorsqu'on veut parler de ces choses d'une manière énigmatique, on les indique par les lettres que nous venons de mentionner, comme dans le vers suivant sur *Firoz-bakht*, فيروز بخت (à heureuse fortune) :

[1] Il y a dans le texte du Hadâyic صفر. Ce mot, dont nous avons fait *chiffre*, a la signification de *vide*, et par suite de *zéro*, comme *cipher* en anglais. Le zéro des chiffres arabes est un point (·), mais dans les chiffres exprimés par des lettres, il a une forme particulière qu'on trouve employée, entre autres, dans les Tables d'Ulug-beg, publiées dernièrement par M. A. Sédillot.

[2] On veut parler ici de l'emploi des lettres de l'alphabet avec une valeur numérique. Ainsi ا vaut *un*, ب *deux*, ج *trois*, د *quatre*, ه *cinq*, و *six*, ز *sept*, ح *huit*, ط *neuf*, ى *dix*, يا (*alif* et *yé*) *onze*, etc.

با شرف مشتری وماه بین از دل اوج
صورت زیج بدیباجهٔ تقویم نگار

Vois, par l'élévation de Jupiter et de la Lune, la noblesse de ton cœur. Regarde la forme des tables astronomiques et les accessoires du calendrier.

Si l'on n'était pas prévenu d'avance que ce vers énigmatique roule sur un personnage nommé *Firoz-bakht*, il serait tout à fait impossible d'en comprendre les allusions. Je pense que, pour former la première partie de ce mot, il faut prendre le *fé* de شرف, l'*yé* qui représente, ainsi qu'il a été dit plus haut, la planète de Jupiter, et le *ré* qui indique la Lune; puis, dans اوج et dans از, on a le *waw* et le *zé*, et ces lettres réunies forment فیروز. Le premier hémistiche fait d'ailleurs allusion au sens de cet adjectif, et le second au sens de بخت, *fortune*.

4° On donne le nom de *tarâduf* au procédé qui consiste à n'énoncer, de plusieurs mots qu'on emploie ordinairement pour exprimer un seul sens, qu'un seul mot, et à se servir, pour le reste, de mots dont la signification soit plus vague, comme on le voit dans le vers suivant sur *Bahman*, بهمن :

نشانی زنام بت دل نواز
بهم بر لب جو توان گفت باز

Tu peux répéter, au bord du ruisseau, l'indication du nom de cette idole qui plaît au cœur.

Dans ce vers, لب جو est pour لب نهر, « le bord

de la rivière », mots plus précis et qui fournissent ainsi, par leur sens de *bord du nahr*, نهر, le *noun* qui est en effet *au bord* de ce mot [1]; et cette lettre, jointe à بهم, complète le mot بهمن, qui fait le sujet de l'énigme.

L'*ischtirâk*, c'est lorsqu'un mot qui a plusieurs significations [2] est employé, non dans le sens que l'esprit a naturellement en vue, mais dans un sens qui se rapporte au sujet de l'énigme. Ce procédé ne peut avoir lieu qu'avec le *tarâduf*, qui vient d'être expliqué. Le vers suivant sur le nom d'*Ulug beg*, الغ بیگ [3], en offre un exemple :

گرانی گشت حاصل بی چو بردم بر سر کویش
سبکرو خانه بگذشتم زجان ودل دعا گویش

J'ai eu la lourdeur pour résultat, lorsque je suis entré dans la rue *de ma bien-aimée*; et que je suis allé d'un pas léger à sa maison la supplier de tout mon cœur.

Dans ce vers, le mot گرانی, qui signifie *pesanteur, valeur*, etc. est, d'après le contexte, en correspondance avec سبکی, *légèreté* [4]; mais, par rapport à l'énigme, il est en correspondance avec ارزانی, *bon marché*. Or, ce dernier mot s'applique dans ce sens au *grain*, غلا, qui est ainsi son annexe, مرادف; et,

[1] Sur cette expression et les expressions semblables, voyez p. 361.

[2] Ce mot se nomme مشترک, c'est-à-dire le mot qui est l'objet de l'*ischtirâk*, اشتراک, ou association.

[3] C'est le célèbre souverain de Samarcande auquel on doit les tables astronomiques que je viens de citer.

[4] Substantif dérivé de سبک, léger; de là سبکرو, *léger de marche*.

غلا, lu à l'européenne, c'est-à-dire de gauche à droite, produit الغ.

5° Le procédé par *kināyia*, ou métonymie, consiste à indiquer une chose par une expression qui ne la représente pas proprement. C'est une espèce de logogriphe, لغز. Le vers suivant, par Huçain Schafiyi, de Nischâpur, sur le mot *cabâd*, قباد[1], en offre un exemple :

دلا دوری ازکار وبار جهان به
وزان انچه باشد رخ دلبران به

O mon cœur, l'éloignement des choses du monde est avantageux; la joue des belles est préférable à leur résultat.

Par les mots انچه از ان باشد (وزان انچه باشد), que je traduis par *leur résultat*, il faut entendre *le vent*, باد.

Une manière d'employer le même procédé est ce qu'on nomme *takrâr*, تكرار, répétition. Elle consiste à exprimer un sens par un mot, et un autre sens par un pronom qui se rapporte à ce mot. Cette figure a du rapport avec celle qu'on nomme *istikhdâm*, استخدام, asservissement[2], comme on le voit dans le vers suivant sur *Abou Ishâq*, ابو اسحاق :

میان سرو وقدش رسم تو نکر کایشان
نهاده سر بهم ودر میانه دل بیخود

[1] Ce mot a plusieurs significations : 1° c'est le nom du père d'Anouschirwân, 2° c'est le nom d'un arbuste épineux que mangent les chameaux, 3° il est adjectif, et signifie *blanc*.

[2] Voyez mon 3° extrait, section x.

Entre le cyprès et la taille *de ma bien-aimée* ne fais pas de différence; car ces deux choses ont réuni leur tête, et au milieu se trouve le cœur impatient.

Le cyprès et la taille représentent les deux *alif* de ابو et de اسحاق. Par l'expression رسم نو, qui signifie, à la lettre, *une trace nouvelle*, il faut entendre *l'odeur*, بو, mot qui se trouve dans ابــو. Par le pronom ایشان[1], qui se rapporte à سرو et à قد, que le poëte appelle *deux têtes réunies*, il faut entendre les deux extrémités du mot اسحاق, c'est-à-dire س[2] et ق; et par le *cœur*, دل, il faut entendre le ح qui est au cœur, c'est-à-dire au milieu du mot.

6° Le procédé nommé *tashîf* consiste au déplacement des points diacritiques d'un mot, de manière à en changer la prononciation et le sens. Cette figure de mots ne peut avoir lieu qu'avec vingt-deux lettres de l'alphabet, et non avec les six autres qui sont comprises dans les mots mnémoniques, کوه امل[3].

On appelle poétiquement les points diacritiques *perles*, گوهر; *éphélides*, خال; *grains*, دانه; *atomes*, ذرّه, etc.

Le vers suivant sur le mot *khizr*, خضر[4], offre un exemple du *tashîf* :

[1] Dans کایشان, pour که ایشان.

[2] L'*alif* est censé être ajouté par euphonie et ne pas faire partie du mot.

[3] Il s'agit ici de l'alphabet arabe, qui est composé de vingt-huit lettres.

[4] Sur ce personnage, le même que le prophète Élie, voyez mon Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde.

ترا است بر ورق گل دو خال عنبر فام
که گر بحصر در آرد شرن بر آرد نام

Tu as deux points noirs sur la feuille de la rose. S'ils décorent la détresse, ils donnent le nom dont il s'agit.

Les deux points sur la feuille de la rose sont les points diacritiques des lettres خ et ض du mot خضر, qui, lu sans points, est حصر, *détresse*.

7° Le procédé de comparaison تشبیه et de trope استعاره consiste à mentionner un mot لفظی et à y assimiler une ou plusieurs lettres qui le représentent, ce qui rentre en effet dans la comparaison et le trope, lesquels ont été expliqués dans la première partie de ce travail.

De même qu'il est nécessaire que dans le trope le sujet de la comparaison وجه شبه soit manifeste dans l'objet comparé مستعار له (l'objet emprunté) et l'objet auquel on compare مستعار منه (l'objet pour lequel on emprunte), il faut aussi, dans la figure dont il s'agit, que l'objet qu'on a en vue مقصود ait avec ce qui est mentionné مذکور une analogie évidente جلی.

Parmi les lettres qui sont le plus employées dans ces jeux de mots énigmatiques, on distingue l'*alif*, qu'on assimile à la taille élancée des belles, au cyprès, au drapeau, au palmier, etc. comme dans le vers suivant sur le mot *Ibrâhim*, ابراهم, Abraham :

گفتم نه براه است که نام تو ندانم
بنمود قد وخنده زنان گفت براهم

Je ne puis ignorer ton nom, ai-je dit. Il se forme de la taille de ma belle et des mots *birâhîm* (sauvons-nous), que ses rivales prononcent en la voyant.

Le *sîn* [1] est aussi une des lettres propres à ce genre de figure : on le compare à la scie, aux dents, etc. On compare le *noun* aux sourcils, au croissant de la lune, etc. le *jim*, le *dâl* et le *lâm* aux boucles de cheveux, le *sâd* à l'œil, le *mîm* à la bouche. Le vers suivant sur *schams*, شمس, soleil, offre un exemple de ce genre d'énigme :

از طرف لبش رستهٔ دندان چو نمود
شکل دهنش دران میان پیدا شد

Comme elle a indiqué, au moyen de ses lèvres, la ligne des dents, la forme de sa bouche s'est montrée au milieu.

La double ligne des dents, c'est le *schîn* qui commence et le *sîn* qui termine le mot شمس; et par la bouche, il faut entendre le *mîm* qui est au milieu.

8° Enfin, le dernier procédé, celui du *hiçâb*, حساب, compte, est de cinq espèces : 1° le compte nominal, حساب اسمی, qui consiste à mentionner un nom de nombre, pour indiquer par ce moyen la lettre de l'alphabet qui le représente, comme on le voit dans le vers suivant sur *Bilâl*, بلال [2] :

چو گفتمش که بلا هرچه شد بنام تو ختم
نهاد بر لب یاقوت رستهٔ دندان

[1] Ainsi que le *schîn* ; les points diacritiques ne comptent pas dans ces jeux de mots.

[2] Secrétaire et muezzin de Mahomet.

Lorsque je lui dis : « Le malheur بلا qui a eu lieu s'est effectué en ton nom, » elle a placé la rangée de ses dents sur ses lèvres de rubis.

Par la rangée de dents, il faut entendre la lettre *sin*, س, et par les lèvres de rubis l'*yé*, ى. Si on réunit ces deux lettres, on a *sî*, سى, qui signifie trente, nombre qui est exprimé alphabétiquement par le *lâm*, ل. Or, en joignant le *lâm* à بلا, qui précède, on a بلال.

2° Le compte littéral, حساب حرفى, consiste à mentionner une lettre pour rappeler le nom de nombre représenté par cette lettre, comme dans ce vers sur *Mûça*, موسىٰ, Moïse :

گفتم که چیست نامت ای جانفزای دلبند
آشفته گشت ومو را بر دامن گل افکند

Je lui dis : « Quel est ton nom, ô toi qui m'es cher et qui me rends l'existence, » *mais* il se troubla et poussa ses moustaches vers ses joues de rose.

Par les mots دامن گل, qui signifient, à la lettre, *le pan de la robe de la rose*, il faut entendre la lettre *lâm*, qui vaut trente, nombre qui se rend alphabétiquement par سى. Or, si on ajoute سى à مو, on a موسى, qui est le mot de l'énigme.

3° Le compte par des mots qui se rapportent à la numération حساب حصائى. On entend par là les mots زوج *paire*, فرد *unique*, تام *entier*, ناقص *défectueux*, زايد *excédant*, et autres mots du même genre.

Le vers suivant sur Khâja Zaïn, خواجه زين, offre un exemple de cette variété du *hiçâb :*

سيل سرشك من كرد آهنك اوج كردون
تا هفت طاق ديدم آخر تمام در خون

Le torrent de mes larmes s'est dirigé vers le faîte du ciel, jusqu'à ce que j'aie vu à la fin les huit coupoles[1], toutes dans le sang.

Si on prend les unités impaires du nombre 8, هفت, et qu'on les exprime par des lettres, on a *alif* (1), *jim* (3), *hé* (5), et *zé* (7), c'est-à-dire, les quatre lettres médiales du mot qui fait l'objet de cette énigme. Par le mot تمام, *fin*, il faut entendre l'*yé*, qui termine ces lettres, et le mot خون, *sang*, fournit celles qui manquent au commencement et à la fin.

4° Le compte comprenant حساب انحصاری consiste à exprimer un nombre par un mot particulier qui le désigne. Le vers suivant sur Ahmad, احمد, en offre un exemple :

از خدا درهای جنت شد بميعاد كلم
مفتتح تا زاسطقسات آمد آن ذات كريم

Dieu ouvrit les portes du paradis pour son entretien avec Moïse, jusqu'à ce que sa noble essence se manifestât par les éléments.

Dieu est *un;* les portes du paradis sont au nombre

[1] Les musulmans comptent huit cieux, c'est-à-dire huit coupoles superposées, et sept enfers.

de *huit;* l'entretien (rendez-vous) de Moïse, qui dura quarante jours, fournit le nombre quarante; enfin, les éléments sont au nombre de quatre. Or, ces nombres, représentés par des lettres, forment احمد.

5° Enfin, le compte en chiffres, حساب رقمی, consiste à employer des jeux de mots énigmatiques relatifs aux chiffres arabes. Le vers suivant sur le mot سراج, *flambeau*, etc. en offre un exemple :

در خط خوش چو زمه خواهی باج
صفری کم کن زاولین لفظ خراج

Si tu veux tirer élégamment en écriture l'impôt de la lune, ôte un zéro de la première lettre du mot خراج (impôt).

Par là on a سراج, *flambeau*. C'est, en effet, une sorte d'impôt que paye la lune en donnant sa lumière. Pour bien comprendre ceci, il faut se souvenir que la lettre خ vaut 600, et que, en retranchant un zéro, on a 60 qui est rendu par un س.

CHAPITRE III.

DES PROCÉDÉS DE PERFECTION, اعمال تکمیلی.

Il y en a trois à savoir : la composition, تالیف; le retranchement, اسقاط, et l'inversion, قلب.

1° On entend par le premier la réunion, selon l'ordre des lettres d'un mot, des éléments, مواد, divers dont ce mot est composé, lesquels ont été fournis par d'autres procédés, ce qui diffère essentiellement du *tansis* dont il a été parlé plus haut. Le vers

suivant sur le mot مسافر, *voyageur*, en offre un exemple :

چون افسر ماه ومهر تاجش گویند
باید که بود تاج مناسب اورا

Puisqu'on nomme sa couronne la couronne du soleil et de la lune, il faut que la couronne lui convienne.

Le mot افسر et le *mim* de ماه fournissent les lettres qui forment le mot de l'énigme.

2° Le retranchement اسقاط consiste à rejeter une ou plusieurs lettres[1] de certains mots pour en former celui qui fait le sujet de l'énigme. On en distingue par là quelques-unes des autres, et c'est pour cela qu'on nomme aussi cette figure *particularisation*, تخليص. Le vers suivant sur le mot سيف, *épée*, en offre un exemple :

تشنه ايم وجهان پر آب حيات
با سبوى تهى كنار فرات

Je[2] suis altéré et cependant le monde est plein de l'eau de la vie ; ma cruche, سبوى, est vide, et je suis au bord de l'Euphrate, فرات.

Par les mots « mon سبوى est vide » il faut entendre que ce mot perd les lettres du milieu, *bé* et *waw*, ce qui le réduit à سى ; et, par le bord du فرات, il faut

[1] On nomme منقوص les lettres qu'on retranche, منقوص منه le mot duquel on les retranche ; et حاصل ou *le résultat*, les lettres qui sont conservées.

[2] A la lettre, nous sommes.

entendre la première lettre de ce mot, c'est-à-dire ن qui, ajouté à سی, produit le mot سیف.

3° L'inversion قلب consiste à changer l'ordre des lettres dans les mots et l'ordre des mots eux-mêmes pour en former le mot de l'énigme. Le vers suivant sur le mot ایوب, *Job*, en offre un exemple :

نام او می جستم وگم شد دل من ناگهان
بوی دل گر بشنوم یابم زنام وی نشان

Je cherche son nom نام, et tout à coup mon esprit[1] est pris au dépourvu. Toutefois, si j'écoute l'indication بوی de mon esprit, je trouverai la trace de son nom.

En retranchant, en effet, من de نام, il reste *alif*, qui est la première lettre de ایوب ; et, dans بوی, qui commence le second hémistiche, on a les autres lettres de ce mot.

CHAPITRE IV.

DES PROCÉDÉS ACCESSOIRES, تذییلی.

On en compte six[2] : 1° le *tâhrik* et le *taskin*, تحریك وتسکین, c'est-à-dire, l'indication des points-

[1] A la lettre, «le cœur de moi.»

[2] L'auteur du *Hadâyic* fait observer que, dans son *Mantakhab-i-hilâl* (abrégé du *Hilal Mutarraz*, dont il a été parlé plus haut), Scharaf-uddin n'approuve pas la mention de ces procédés, parce que, selon lui, ils ne sont pas au nombre des choses qui appartiennent nécessairement à l'énigme, et qu'elle peut avoir lieu sans eux. Il pense néanmoins que ces procédés ajoutent aux charmes des énigmes, et c'est pour cela qu'il les expose.

voyelles et de leur suppression[1], comme dans le vers suivant sur le mot مَلِك, *roi* :

زان می که بمُلك تو بود نیست عجب
گر زبر وزیر یافته خود را هریك

Il n'y a rien d'étonnant si, par ce vin qui est dans ton royaume, tu te trouves tout à coup sens dessus dessous.

Par le mot می, *vin*, l'auteur entend مُل, qui a le même sens et qui se trouve compris dans مُلك, et, par ce dernier mot, dont l'auteur marque la prononciation par un *fatha*, زبر, et un *kesra*, زیر, il entend مَلِك, *roi*.

2° Le *taschdid* et le *takhfif*, تشدید وتخفیف, c'est-à-dire, l'indication des lettres qui doivent recevoir le *taschdid*, et de celles qui, l'ayant, doivent le perdre, comme dans le vers suivant sur le mot فرّخ, *heureux* :

خوش بود هنگام زینت آن رخ همچو قمر
بر سر آن رخ کشیدن دانها ازمشکتر

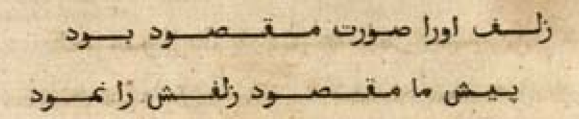
Lorsqu'on veut orner cette joue pareille à la lune, il est convenable d'y placer en haut des grains de musc nouveau.

Par les grains de musc en haut de la joue, il faut entendre le *taschdid* au-dessus du *ré* dans le mot رخ.

3° Le *madd* et le *casr*, مد وقصر, c'est-à-dire, in-

[1] A la lettre l'indication des *harakâts*, حرکات, ou points voyelles, et des *jazmas* ou *sukûns* سکون.

diquer que le medda doit être employé dans des mots où il ne se trouve pas, *et vice versa*, comme dans le vers suivant sur le mot شهاب, *étoile*:


زلف اورا صورت مقصود بود
پیش ما مقصود زلفش را نمود

Ses boucles de cheveux, زلف, ont été le but évident *de l'énigme*. Elle a montré devant nous ses boucles comme un but.

Les boucles de cheveux sont souvent comparées au *jîm*, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et c'est à quoi l'auteur fait allusion. Or, le *jîm* vaut trois selon la valeur numérique des lettres arabes, et ce nombre est exprimé en persan par سه. Mais nous avons vu que souvent les points diacritiques ne comptent pas; aussi سه est-il pour شه, *roi*. Le mot ما signifie *eau* en arabe, et c'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici pour l'énigme et le rendre par son synonyme persan, آب, auquel s'appliquent les mots مقصود زلفش را نمود, que j'ai traduits par *elle a montré ses boucles de cheveux comme un but*, ce qui signifie, dans le sens de l'énigme, *a eu pour but* (*a attaqué*) *le medda*, qui ressemble, en quelque chose, à des boucles de cheveux, c'est-à-dire, *a montré* (*ce mot*) *dépourvu du medda*.

4° L'*izhâr* et l'*isrâr*, اظهار واسرار, à la lettre : la manifestation et l'occultation. C'est lorsqu'il faut prononcer, pour le mot de l'énigme, une lettre qui ne

se prononce pas ordinairement [1], comme dans le rubâï suivant sur Mahdî, مهدی:

پیش صنمی که دل زغم خون کرده
احوال دل زار بغم پرورده
گفتم همه دی وهیچ باگفته نماند
زین بیش اگرچه داشتم در پرده

Devant cette idole pour laquelle mon cœur a été ensanglanté de chagrin, j'ai fait hier connaître toute la situation de mon cœur affligé et nourri de tristesse, et rien ne me reste à dire de plus, quand même je pourrais lui parler derrière le rideau du harem.

Les matériaux du mot مهدی se trouvent dans همه et دی, en retranchant le premier *hé* de همه, et en prononçant le second.

5° Le *marûf* et le *majhûl*, معروف ومجهول, à la lettre: *le connu et l'inconnu.* Ces mots s'appliquent au *waw* et au *yé* de prolongation. On leur donne le premier nom, lorsqu'ils se prononcent *û* et *ī*, et le second, lorsqu'ils se prononcent *o* et *é* [2]. Le procédé dont il s'agit ici consiste à changer cette prononciation pour avoir le mot de l'énigme, comme on le voit dans le vers suivant sur le mot نُور (*nûr*) *lumière :*

[1] Par exemple le *hé* final dans هاله et ناله, *et vice versa.* Sur ce *hé*, nommé *mukhtafi*, ou caché, voyez mon édition de la Grammaire persane de Jones, p. 6.

[2] Voyez aussi, au sujet de cette prononciation classique conservée dans l'Inde, l'ouvrage que je viens de citer, p. 7.

تا یکی دل خون خورد می جوید از لعل تو بهر
پیش نوش آمد که باشد سیر زان دردی زهر

Quand un cœur sera désolé, il cherchera sa consolation dans le vin de tes lèvres de rubis, et il sera enivré avant d'avoir bu jusqu'à la lie cette boisson délétère.

Les deux premières lettres de نوش, prononcées *nú* au lieu de *no*, et le *ré* de زهر forment le mot de l'énigme.

6° Le *tarib* et le *tajím*, تعريب وتعجيم. On entend par là prononcer à la manière persane les quatre lettres arabes ب ج ز et ك[1] ou *vice versa*, comme dans le vers suivant sur بشير :

هست ای پسر از تو هرچه خواهی
خورشید وستاره را پناهی

O mon fils, tout ce que tu peux désirer est en toi; tu es l'asile du soleil et des étoiles.

Si on prend du mot پسر le *sin*, qui représente le soleil, et qu'on le change en شی, on a پشیر avec le *pé* persan ; puis, si on substitue au *pé* persan le *bé* arabe, on a بشير, qui est le mot de l'énigme.

CHAPITRE V.

DU LOGOGRIPHE, لغز.

On entend par là l'indication d'une chose par la mention de ses propriétés et de ses qualités, mais

[1] C'est-à-dire ou *bé*, *jim*, *zé* et *kaf*, ou *pé*, *ché*, *jé* et *gaf*.

d'une façon énigmatique. La différence[1] entre l'énigme, معما, et le logogriphe, لغز[2], c'est que le sujet de l'énigme ce sont les lettres et les mots, tandis que celui du logogriphe c'est l'essence même des choses[3]. Les vers suivants du célèbre Amîr Khusrau offrent quelques exemples des logogriphes persans :

1° Sur le gâteau indien nommé *pâpar*, پاپر :

رنگش چو رنگ زعفران شکلش چو ماه آسمان

پا دارد وپر هم بدان جانان بگو این چیستان

Sa couleur est celle du safran, sa forme celle de la lune des cieux ; sache, ma belle, qu'il a, à la fois, pied (*pá*) et plûme (*par*), et devine ce logogriphe.

2° Sur le mot *diram*, درم, pièce d'argent :

بی سر خواص آهو بی دل نشان جان

بی پاست زیب خانه وخود رونق جهان

Sans tête (c'est-à-dire, sans la première lettre) il exprime une qualité de la gazelle[4]; sans cœur (sans la lettre du milieu)

[1] On confond souvent le معمّا et le لغز, ainsi qu'il a été dit dans la préface du t. II de l'Histoire de la littérature hindoui; mais on voit, par les explications qu'on donne ici, qu'il y a entre ces deux mots une différence réelle.

[2] On le nomme aussi چیستان, ainsi qu'on le voit dans le vers suivant de Khusrau.

[3] Quelquefois un même mot peut être envisagé sous deux points de vue, et être ainsi, à la fois, l'objet d'un logogriphe et d'une énigme.

[4] رم signifie, en effet, la course légère de la gazelle.

il signifie *la vie*[1]; sans pied (c'est-à-dire, sans la dernière lettre) il convient à la maison (دَر, *porte*) et il embellit même le monde (دُر *perle*).

3° Sur le mot ابر, *nuage :*

آبى خورد زدريا   فيضى دهد بمردم

Il boit l'eau de la mer; il donne l'abondance aux hommes.

4° Sur le mot چراغ, *lampe :*

عجايب صورتى درشام ديدم
اگر گويم كسى باور ندارد
درختى برسرش حوضى پر از آب
دران مارى كه دم وسر ندارد

J'ai vu, le soir, une admirable apparence, telle que, si je la mentionne, personne ne voudra me croire. C'est un arbre dont la tête est un bassin plein d'eau (huile), où se trouve un serpent (la mèche) qui n'a ni tête ni queue.

5° Sur le mot گوى, *boule :*

آن چيست كه پا وسر ندارد
ره مى رود وجزء ندارد

Telle est cette chose qui n'a ni tête ni pied. Elle chemine et elle n'est pas composée de parties.

[1] دم, souffle, respiration, et, par suite, vie.

IVe PARTIE.

DES PLAGIATS, سرقات.

Il y a deux espèces de plagiat, سرقة *saricat*[1] : l'apparent, ظاهر, et l'occulte, غير ظاهر, et ils se subdivisent en plusieurs variétés.

CHAPITRE Ier.

DU PLAGIAT APPARENT.

La première variété de ce plagiat consiste à employer textuellement, dans un poëme, des vers d'autrui, sans aucun changement ni dans le sens, ni dans l'expression, et c'est ce qu'on nomme *naskh*, نسخ, *copier*, et, *intihâl* انتحال, *s'attribuer* (*les vers d'autrui*). Or, ce plagiat est tout à fait réprouvé par les rhétoriciens orientaux. L'auteur du *Hadâyic* cite, à ce sujet, nombre de vers qu'on trouve à la fois dans plusieurs dîwans contemporains, sans qu'on puisse savoir au juste quel poëte en est le véritable auteur. Le plagiat est quelquefois involontaire, car deux personnes peuvent avoir la même idée et l'exprimer de même. Ce plagiat accidentel se nomme *tawârud* توارد, et non *saricat* سرقة.

La seconde variété du plagiat apparent consiste à prendre le sens entièrement; et à employer les mots en tout ou en partie; mais en changeant leur ordre. Exemples :

[1] Ceci est le singulier du mot qu'on lit en tête de cette partie.

میل خم ابروی تو ام پشت دوتا کرد
در شهر چو ماه نو مر انگشت نما کرد

La courbure de ton sourcil arqué a courbé (mis en deux) mon dos; elle m'a montré au doigt dans la ville comme la nouvelle lune.

Ce vers, qui est de Jâmi, a été ainsi reproduit par Hazîn :

بار غم عشق تو مرا پشت دوتا کرد
در شهر چو ماه نو مر انگشت نما کرد

Le poids du chagrin, occasionné par l'amour que tu m'inspires, a courbé mon dos; il m'a montré au doigt dans la ville comme la nouvelle lune.

La troisième espèce de plagiat apparent consiste à prendre le sens et les mots, en tout ou en partie, mais à les disposer différemment. C'est ce qu'on nomme *agâra*, اغارة, *ressemelage*, et *maskh*, مسخ, *métamorphose*. Ce plagiat est acceptable, si le nouveau vers vaut mieux que l'ancien. En voici un exemple :

من راقب الناس لم يظفر بحاجته
وفاز بالطيبات الفاتك اللهج

Quiconque craint les hommes ne réussit pas dans ses desseins, tandis que le brave qui affronte la mort jouit des avantages qu'il désire.

Ce vers arabe de Baschschâr a été ainsi imité par Salm :

من راقب الناس مات همّا
وفاز باللذة الجسور

Celui qui craint les hommes meurt dans le souci, et l'audacieux parvient à la jouissance des choses qu'il ambitionne.

Le sens de ces deux vers est le même; toutefois le second est préférable, à cause qu'il est plus concis d'expression.

Lorsque le vers qui est écrit à l'imitation d'un autre n'est ni meilleur ni plus mauvais que le premier, l'avantage est à celui-ci, et on désapprouve tout à fait le dernier lorsqu'il lui est inférieur.

La quatrième espèce de plagiat apparent consiste à emprunter les idées, mais à les revêtir d'expressions nouvelles. Dans ce cas, aussi, le plagiat est louable, si le vers qui est fait à l'imitation d'un autre est plus éloquent que le vers original. S'il lui est égal, le premier doit lui être préféré, et on ne le tolère pas s'il lui est inférieur. Voici un exemple de cette espèce de plagiat.

En 330 de l'hégire, Abû Schakûr composa un masnawî sur le mètre *mutacârib*[1], d'où sont tirés les vers suivants :

بدشمن برت زندگانی مباد
که دشمن درختی است تلخ از نهاد
درختی که تلخش بود گوهرا
اگر چرب وشیرین دهی مرد را

[1] Composé ici de trois فعولن et d'un فعول ou فعل.

همان میوهٔ تلخ آرد پدید
ازو چرب وشیرین نخواهی مزید

Que la vie ne te produise pas pour fruit un ennemi; car l'ennemi est un arbre amer de sa nature. Or, tu as beau donner un arbre qui est naturellement amer à un homme d'un naturel doux, l'arbre n'en portera pas moins des fruits amers, et tu n'en goûteras pas de doux.

L'auteur du Livre des rois, Firdaucî, qui a écrit postérieurement à ce poëte, a dit à son tour :

درختی که تلخ است ویرا سرشت
گرش بر نشانی بباغ بهشت
ور از جوی خلدش بهنگام آب
به بیخ انگبین ریزی وشهد ناب
سرانجام گوهر بکار آورد
همان میوهٔ تلخ بار آورد

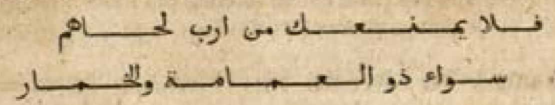
Un arbre amer l'est de sa nature, quand même tu le placerais dans le paradis; quand même, en temps opportun, tu arroserais ses racines avec l'eau du fleuve de l'éternité et avec du miel pur. Sa nature prendrait le dessus, et il produirait encore du fruit amer.

Il est évident, pour les gens de goût, que, bien qu'on puisse considérer les vers de Firdaucî comme une sorte de reproduction des premiers, ils leur sont bien préférables pour le charme de la diction.

CHAPITRE II.

DU PLAGIAT OCCULTE.

La première variété de cette seconde espèce de plagiat consiste à reproduire le sens d'un passage connu en cachant cette ressemblance. Ainsi Jarîr[1] a dit :


فلا يمنعك من ارب لحاهم
سواء ذو العمامة والخمار

Que leurs barbes ne t'empêchent pas d'exécuter ton dessein, car ces têtes à turban sont pareilles à celles à coiffe[2].

Mutanabbi a dit ensuite de son côté :

ومن في كفه منهم قناة
كمن في كفه منهم خضاب

Celui d'entre eux qui a une pique en main est pareil à celle qui a les mains teintes de hinna.

La seconde espèce de plagiat occulte consiste à donner au vers qui a été fait à l'imitation d'un autre un sens plus général qu'au premier. Ainsi Saadi a dit :

ترا هر آينه بايد بشهر ديگر رفت
كه دل نماند درين شهر تا ربائى باز

Il faut absolument que tu ailles en une autre ville, car un cœur ne peut rester dans cette ville sans que tu l'enlèves.

[1] Célèbre poëte arabe sur lequel on peut consulter *Ibn-Khallican's Biographical Dict.* translated by Baron M. G. de Slane, t. I, p. 294.

[2] C'est-à-dire ils sont semblables à des femmes, qui portent la coiffure nommée خمار ou مقنعة.

Amîr Khusrau a dit, après lui, d'une manière plus générale :

کسی نماند که دیگر به تیغ ناز کشی
مگر که زنده کنی خلق را وباز کشی

Il n'y a personne que tu n'aies tué par l'épée de ta gentillesse ; mais tu vivifies les gens et tu les fais périr de nouveau.

La troisième variété du plagiat occulte consiste à transporter le sens d'une chose à une autre, c'est-à-dire à faire une application différente de la même idée. En voici un exemple. Saadî a dit :

شکایت از دل سنگین یار نتوان کرد
که خویشتن زده ام آبگینه بر سندان

Je ne puis supporter le chagrin que le cœur de pierre de mon amie me fait éprouver ; je suis brisé *de douleur* comme le diamant sur l'enclume.

Mulla Wahschî a dit, à son tour, en substituant le froncement du sourcil au cœur de pierre :

من خود گره بکار خود انداختم نه تو
زین پیش با منت گره بر جبین نبود

C'est moi-même qui ai embrouillé mon affaire et non toi, car, auparavant, ton sourcil n'était pas froncé contre moi.

La quatrième variété du plagiat occulte consiste à exprimer, dans un vers, un sens opposé à celui d'un vers connu. En voici un exemple. Ahlî de Schirâz a dit :

ای که زد ناقهٔ لیلی دو سه گامی بغلط
آسمان تا چه بلا بر سر مجنون آرد

O toi qui as frappé deux ou trois fois par erreur la chamelle de Laïla, quel malheur n'est pas arrivé par là à Majnûn !

Schifâi a dit, à son tour, au contraire :

به غلط هم نرود بر سر مجنون لیلی
عاشق این بخت ندارد سخنی ساخته اند

Laïla ne va pas trouver Majnûn, même par erreur; cet amant n'a pas, dit-on, cette bonne fortune.

La cinquième variété consiste à prendre quelque chose de l'idée d'un autre, mais à y ajouter de manière à l'embellir. En voici un exemple. Amîr Muazzî a dit :

شرق او رطل است جام وغرب او حلق است وکام
چون زشرق آید بغرب انواع آزار آورد

Sa coupe est l'Orient et son gosier l'Occident; lorsqu'elle vient de l'Orient à l'Occident, elle amène toute sorte de maux.

Khâcânî a dit, de son côté, en développant, d'une manière heureuse, cette idée :

می آفتاب زرفشان جامش بلورین آسمان
مشرق کف ساقیش دان مغرب لب یار آمده

Le vin, c'est le soleil qui lance ses rayons dorés; la coupe de cristal, c'est le ciel; la main de l'échanson c'est l'Orient, et l'Occident, c'est la lèvre de l'amie.

CHAPITRE III.

DE L'*ICTIBÁS* ET DU *TAZMÍN*, اقتباس و تضمين.

On donne le premier nom, qui signifie *emprunt*, à la figure qui consiste à insérer, dans un texte, un passage du Coran ou d'un *hadís*, de telle façon qu'ils paraissent faire partie de l'ensemble du discours. Le vers suivant de Sâhib-ben-Ibâd en offre un exemple :

قال لى ان رقيبى سئ الخلق فداره
قلت دعنى وجهك الجنة حفت بالمكاره

Mon bien-aimé m'a dit : « Celui qui m'épie a un mauvais caractère ; ainsi, mets-toi en garde contre lui. » Je lui ai répondu : « Laisse-moi, ton visage est le paradis, qui est mêlé aux choses détestables. »

Les derniers mots du second hémistiche du vers précédent sont la première partie du *hadís* ainsi conçu : حفت الجنة بالمكاره وحفت النار بالشهوات « Le ciel est mêlé aux choses détestables et l'enfer aux choses agréables [1]. »

On réserve le nom de *tazmín*, qui signifie *insertion*, aux vers et aux hémistiches d'autrui que les poëtes intercalent quelquefois dans leurs propres compositions. Dans ce cas, si les passages qu'on cite ne sont pas bien connus, on doit nommer l'écrivain

[1] C'est-à-dire, le ciel est la récompense de ceux qui ont combattu les inclinations de la nature corrompue, et qui ont fait ainsi des choses qu'elle déteste, et l'enfer est le partage de ceux qui ont suivi ces inclinations perverses, mais qui sont douces à l'homme déchu.

à qui ils sont dus pour être à l'abri de l'accusation de plagiat. En voici un exemple :

میں کیا کہوں کہ کون ہوں سودا بقول درد
جو کچھ کہ ہوں سو ہوں غرض آفت رسیدہ ہوں

Dirai-je, ô Sauda! ce que je suis d'après l'expression de Dard? Je suis ce que je suis ; en un mot, je suis malheureux.

Le premier hémistiche est de Saudâ, et le second est de Dard.

On donne aussi le nom de *tazmîn* à certaines pièces de poésie qui sont le développement d'autres poëmes connus[1]. Ces pièces sont en général en strophes dont chacune commence par le vers ou par l'hémistiche qui lui sert de thème.

MÉMOIRE

Sur la famille des Sadjides, par M. Defrémery.

(Suite et fin.)

Bientôt Ioucef s'efforça de rompre avec Sempad et de pousser, par ses ruses, ce prince à se révolter. En conséquence, il demanda au khalife que Sempad reçût l'ordre de se rendre auprès de lui. Mais, le roi n'ayant pas obéi à ce commandement, Ioucef rassembla aussitôt une grande quantité de troupes, et se porta avec rapidité dans la province d'Oudie.

[1] Voyez la préface du tome II de mon Histoire de la littérature hindoui et hindoustani.

Sempad s'empara de tous les défilés des provinces d'Aschots et de Daschir, ne laissant à l'ennemi aucun moyen de passer. Mais Ioucef s'avança secrètement, en tournant les montagnes par l'Occident, et, après avoir suivi les vallées, il tomba sur la province de Schirag. Puis, sans perdre de temps, il se dirigea sur la ville de Tovin. Sempad, n'ayant pu parvenir à l'atteindre, fit la revue de ses troupes, et s'arrêta dans le grand bourg d'Aroudj, au pied du mont Aragadz. Lorsque Ioucef sut qu'il était près du roi, il lui envoya, par un de ses principaux secrétaires, syrien de nation et chrétien de religion, des lettres remplies de protestations d'estime, d'amitié et de bienveillance. Il l'engageait à déposer toute crainte, et à conclure avec lui un traité de paix et d'alliance. Cette correspondance fut suivie d'une alliance, que l'on scella, de part et d'autre, par des serments, et Ioucef alla passer à Tovin la saison des froids [1].

Ioucef envoya de superbes présents, tant au roi qu'à son fils aîné, Aschod, et au patriarche Jean VI. Il reçut, en retour, de Sempad, des étoffes teintes en rouge écarlate, des vases, des instruments de musique, et une dizaine de ceintures, entièrement d'or, faites par d'habiles ouvriers grecs [2].

A une époque qui nous est inconnue, mais que Saint-Martin a fixée, nous ne savons sur quelle autorité, en 905, Ioucef se prépara secrètement à se révolter contre le khalife, et se mit à agir en prince

[1] Jean VI, 183-185. — [2] *Ibidem*, pag. 186, 187.

indépendant. Le khalife Moctafi, ayant eu connaissance de sa conduite, expédia promptement des lettres et des messagers dans toutes les provinces de son empire, afin qu'on se levât pour le venger de la rébellion de Ioucef. Mais ce dernier prit le parti de se soumettre. «Par ce moyen, il conserva la possession de son gouvernement; mais il ne pardonna jamais à Sempad la conduite équivoque qu'il avait tenue à son égard, et il attendit la première occasion favorable qui se présenterait pour en tirer vengeance; ce qui arriva bientôt. En l'an 908, Kakig-Ardzrouni, prince du Vasbouragan, irrité de ce que le roi d'Arménie avait donné à Sempad, prince de Sisagan, la ville de Nakhdjewan, qu'il prétendait lui appartenir, rompit les liens qui l'unissaient à ce prince, contracta une étroite alliance avec Yousouf, alla trouver ce général, qui lui conféra le titre de roi, et le revêtit des marques de sa nouvelle dignité. Sempad, prévoyant qu'il aurait bientôt une guerre à soutenir contre Yousouf, lui envoya le patriarche Jean VI, pour tâcher de l'apaiser[1].»

«Je portai, raconte le patriarche arménien, des dons et des présents considérables, des ceintures royales, des robes superbes, enrichies d'or et ornées de figures faites à l'aiguille par des femmes..... Je conduisis aussi beaucoup de chevaux et de mulets richement enharnachés, des armes magnifiques, et beaucoup d'autres objets précieux, qui étaient d'or ou d'argent. J'emportai encore avec moi un nombre

[1] St-Martin, *Mém.* t. I, p. 357; cf. Jean VI, pag. 192-194 et 199.

considérable de vases sacrés, pensant qu'ils me seraient peut-être utiles... Dans le commencement, je fus reçu avec bonté par l'osdigan, qui me traita avec un faste et des honneurs royaux, et usa envers moi des manières les plus gracieuses. Il accepta tous les présents que je lui avais apportés pour qu'il accordât la pacification du pays, et que le roi fût rendu à une vie tranquille... Loin de là, avec une insigne perfidie, il employa la force, quelque temps après, pour me retenir prisonnier, et il me mit comme otage dans un endroit obscur et ignoré, qu'il fit environner de murs et remplir de gardiens [1]. »

Le printemps arrivé, Ioucef rassembla une nombreuse armée et se mit en marche, traînant à sa suite le patriarche chargé de fers. Il parvint à Nakhidchévan, où il fut joint par Kakig et son frère Kourken. Un corps des troupes de Ioucef se porta vers le pays de Siounie. Le prince de cette contrée se mit promptement en marche, avec ses frères, pour aller à la rencontre de l'ennemi. Il fut repoussé avec ses soldats, dont la plupart furent tués ou pris dans leur fuite. Cela arriva le jour de Pâques, l'an 358 de l'ère arménienne (909 de J. C.). Quelque temps après, Ioucef étant venu camper sur les bords de l'Araxe, Souphan, prince de Siounie, arriva auprès de lui et fit sa soumission [2]. »

[1] Jean VI, pag. 201, 202.

[2] Jean VI, pag. 203, 205. C'est vers cette époque qu'il faut placer un fait qui nous est raconté par Ibn-Alathir (200 v.), Noveiri (ms. 645, fol. 6 r.) et Beibars (fol. 161 v.), sous la date de l'année 296 (908-909). Ioucef, disent-ils, fut investi du gouvernement de

L'osdigan envoya vers le roi Sempad, pour exiger que ce prince acquittât entièrement le tribut d'une année, promettant, après le payement fait, de lui accorder la paix et de s'en retourner. Mais, aussitôt après, il fit la demande d'une somme considérable. Quand il l'eut reçue, il s'avança promptement contre Sempad, l'obligea à se retirer vers le pays des Ibériens, et le poursuivit jusqu'à ce qu'il l'eût contraint de se jeter dans une forteresse inaccessible. N'ayant pu le forcer dans cet asile, il se décida à se remettre en route, et retourna à Tovin pour y passer l'hiver. Il y reçut la soumission du *sbarabied* ou connétable d'Arménie, Aschod, neveu de Sempad.

Au retour du printemps, Ioucef équipa une grande quantité de troupes et les donna au roi Kakig. De son côté, Sempad confia le commandement d'une armée nombreuse à ses fils Aschod et Mouschegh. Ces deux princes se mirent en marche et s'avancèrent jusque dans la province de Nig, où

l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, moyennant une somme de 120,000 dinars, qu'il s'engagea à payer. Il marcha de Dinaver vers ces provinces. » (Cf. C. d'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Cassim*, pag. 242.) « Le 20 de djomada second 296, le khalife revêtit d'un khilat Abou-Délil le chrétien, secrétaire d'Ibn-Abi'ssadj et son ambassadeur à Bagdad; il donna à Ioucef l'investiture de l'Azerbaïdjan et de Méraghah, et lui envoya des khilats. » (Ms. de Gotha, n° 261, fol. 30 v.) Je dois à l'amitié de M. R. Dozy de nombreux extraits de ce manuscrit, dont MM. Kosegarten et Nicholson ont déjà fait connaître l'importance historique. M. Dozy a découvert que l'auteur de cet ouvrage, attribué par M. Kosegarten à Maçoudi, vivait sous le règne d'Al-Hacam II (350-366 de l'hégire), et qu'il s'appelait Ibn-el-Kattan. (Voyez *Notices sur quelques manuscrits arabes*, pag. 2-5.)

ils rencontrèrent les ennemis. Le combat était à peine engagé, lorsque les troupes de l'Oudie se séparèrent de l'armée arménienne. Aschod battit en retraite, et Mouschegh fut fait prisonnier et amené devant Ioucef, qui, d'après le patriarche Jean, le fit empoisonner. A en croire le même historien, tous les princes qui s'étaient livrés eux-mêmes, ou qui étaient tombés entre les mains de l'osdigan, éprouvèrent le même sort, à l'exception du roi Kakig, du sbarabied Aschod et de leurs frères. Sempad, abandonné de la plupart de ses parents et des grands de l'Arménie, se réfugia dans le château d'Ardakers ou Gaboïdpert (le château bleu). Les Arabes l'y assiégèrent [1]. « Sempad, alors, résolut de se sacrifier pour le salut de ses sujets; il consentit, en l'an 913, à sortir de la forteresse de Gaboïd, et à la remettre entre les mains de Yousouf, à condition qu'il lui conserverait la vie, aussi bien qu'à tous les guerriers qui étaient dans la place, et à tous ceux qui étaient déjà tombés entre ses mains; enfin, que dès ce moment il cesserait de ravager l'Arménie. Yousouf jura d'observer ce traité; mais il le viola, peu après, indignement. Il assiégea et prit la forteresse d'Erendchag [2], où s'étaient réfugiées plusieurs princesses de la famille de Sempad, et il fit périr ce

[1] Jean VI, 205-207, 208-211, 217, 218, 226, 227.

[2] D'après Étienne Orpélian (cité par Indjidj, *apud* Brosset, *Journal asiatique*, 3e série, t. III, pag. 221, note), la citadelle d'Erendchag était tellement sûre « que l'on y déposait les trésors des princes et les tributs de la contrée. » Ailleurs, il l'appelle *Anarhig*, c'est-à-dire l'imprenable. Aussi Iousouf ne put-il s'en emparer mal-

prince infortuné à Tovin, en 914, après un an environ de captivité[1]. »

On peut rapporter à la même époque un événement remarquable et qui a déjà fixé l'attention de plusieurs savants orientalistes. Je veux parler d'une expédition de piraterie que les Russes exécutèrent, par le Volga et la mer Caspienne, dans les contrées soumises à Ioucef-ibn-Abi'ssadj. Maçoudi, historien contemporain, à qui nous en devons le récit, dit qu'il ne peut se rappeler en quelle année eut lieu cet événement, mais que ce fut après l'an de l'hégire 300 (912-3 de J. C.) On trouve une traduction de ce passage de Maçoudi dans le savant ouvrage de M. C. d'Ohsson, intitulé : *Voyage d'Abou-el-Cassim*[2]; une autre dans le Magasin asiatique de Klaproth[3]; enfin, M. Charmoy en a tout récemment publié une troisième[4]. Nous croyons inutile de le reproduire

gré les plus énergiques efforts prolongés pendant plusieurs jours. « Mais le farouche gouverneur, ayant établi le siége sous les murs de la citadelle, ne s'en éloigna plus jusqu'à ce qu'il eût réussi à s'en rendre maître par la voie de la ruse. » Ces voies détournées qu'il employa sont ainsi exposées clairement par Étienne Orpélian, au chapitre XXXVIII. « Il la prit de nuit comme un voleur, par le moyen d'hommes habitués à parcourir les cavernes et les sentiers pierreux, s'avançant habilement avec des crochets de fer qu'ils attachent aux aspérités des rochers. » Quand il s'en fut emparé, il la confia à un certain Arabe déjà maître de Koghten.

[1] Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, pag. 359. D'après Jean VI, pag. 235, ce fut au moyen d'intelligences secrètes et d'une somme d'argent que Ioucef réussit à s'emparer du fort d'Erendchag.

[2] Pag. 105-108. — [3] T. I, pag. 274, 275, 276, 277.

[4] *Bulletin historico-philologique* de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, t. IV, 191, 192.

ici dans son entier; il suffit à notre objet de dire que les Russes, après avoir traversé le Pont avec cinq cents vaisseaux, passèrent dans le Palus-Méotide, entrèrent dans le Don, puis dans le Volga, et descendirent ce dernier fleuve jusqu'à son embouchure dans la mer Caspienne. « Se répandant alors dans cette mer, ils se mirent à infester les côtes du Guilan, du Tabaristan, du Djordjan, de Bacou et l'Azerbaïdjan, où ils tuèrent beaucoup de monde, firent un butin considérable, ravagèrent, brûlèrent et ruinèrent tout ce qui se trouvait devant eux. » Ils pénétrèrent jusqu'à la ville d'Ardébil, éloignée d'environ trois journées de la mer. Cependant, les habitants de l'Arran et de l'Azerbaïdjan se réunirent sous les drapeaux de l'officier qui les gouvernait au nom d'Ibn-Abi'ssadj, et s'avancèrent vers la côte de Bacou, dans le Chirvan, qui avait pour roi Ali, fils de Haïtsem. Les Russes, après avoir pillé plusieurs contrées maritimes, étaient venus relâcher près de quelques îles, à une petite distance de cette côte. Les musulmans allèrent les y attaquer, montés sur des barques et des vaisseaux marchands; mais ils éprouvèrent une défaite qui leur coûta plusieurs milliers d'hommes, tués ou noyés.

Les Russes continuèrent durant quelques mois à inquiéter toutes les côtes de la mer Caspienne. Lorsqu'ils furent gorgés de butin et qu'ils eurent pris beaucoup de captives, ils se retirèrent à l'embouchure du Volga[1].

[1] D'Ohsson et Klaproth, *dictis locis*; cf. d'Ohsson, *ibidem*,

Nous avons vu que Maçoudi ne fixe pas la date précise de cette expédition des Russes, et qu'il se contente de dire qu'elle eut lieu après l'an de l'hégire 300. Une circonstance de son récit sert à déterminer d'une manière plus approximative l'époque de ce fait. En effet, Maçoudi mentionne le fils d'Abou'ssadj comme étant alors gouverneur de l'Azerbaïdjan. Reste à savoir s'il entend parler de la première ou de la seconde période de l'administration d'Ioucef. Nous apprenons, par un passage de l'histoire du Thabaristan et du Mazendéran, de Mir-Zéhir-eddin-Mérachi, que l'expédition des Russes eut lieu dans les six premiers mois de l'année 301 de l'hégire, c'est-à-dire vers la fin de l'année 913 de J. C. ou durant la première période de l'autorité de Ioucef[1].

Cependant, le fils du roi Sempad, Aschod, avait rassemblé une troupe de compagnons dévoués, à la tête desquels, dans un très-court espace de temps, il reprit tous les forts conquis par l'osdigan. Après quoi, il se mit à la poursuite des ennemis, avec l'aide de son frère Apas. Il commença par les Arabes qui occupaient la province de Pagravant; il les extermina tous et prit leur chef. Il délivra successivement les provinces de Schirag et de Gougar. Puis,

pag. 247, 248, et le passage de l'historien arménien Mosé Caghancatovatsi, traduit par M. Brosset, *Bulletin hist. phil. ibidem*, 204.

[1] Fræhn, dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. II, pag. 453, 454, 455; Charmoy, *Sur l'utilité des langues orientales pour l'étude de l'histoire de Russie*, pag. 10; le même, *Bulletin hist. phil.* 196.

il tombe à l'improviste sur les Arabes qui se trouvaient à Téflis, métropole de la Géorgie; tue les uns, fait prisonniers les autres, et les rend en échange des chrétiens qui avaient été pris par l'osdigan. Ayant appris que des troupes arabes étaient cachées dans le pays d'Aghasdev, il forme aussitôt un corps de deux cents hommes d'élite, s'avance rapidement contre l'ennemi, lui livre un combat acharné, et retourne dans son camp, chargé de butin. Sur la nouvelle de ces succès, le roi de Géorgie se rendit auprès d'Aschod, plaça un diadème sur la tête de ce prince, et le reconnut comme roi d'Arménie, à la place de Sempad [1].

Après son couronnement, Aschod continua à livrer des combats à ses divers ennemis, non-seulement aux Arabes, mais encore aux Ibériens et aux peuples de Gougar. Pendant ce temps, Ioucef résidait toujours à Tovin, d'où il envoyait des détachements dans toutes les directions. Il manda auprès de lui le roi Kakig. Mais celui-ci, au lieu d'obéir, réunit tous ses sujets, puis s'avança vers les forts situés dans les gorges des pays de Mog et des Curdes, et s'y enferma. Ioucef, irrité de cette résistance à ses ordres, rassembla un grand nombre de guerriers musulmans, à la tête desquels il s'avança du côté de Margasdan, dans la province de Dosb. Les Arméniens ne purent soutenir les efforts de l'ennemi. Après deux mois passés dans les dis-

[1] Jean VI, 237-239. Saint-Martin, t. I, pag. 360, place le couronnement d'Aschod en 915.

cussions et l'irrésolution, ils s'éloignèrent des Arabes, et se rendirent à Selmas et dans l'Azerbaïdjan [1].

Bientôt, Adom, prince des Andsévatsiens, vint avec des forces très-considérables, au secours de Kakig. Il fut suivi de l'Ischkan (prince) de Mog, Grégoire [2].

« Ensuite, Aschod, sbarabied (connétable) des Arméniens, retourna à cette époque vers l'osdigan Youssouf; s'étant mis en marche, il entra dans la métropole Tovin. L'adroit osdigan avait alors imaginé un expédient bien habile pour jeter l'épée de la division entre ses alliés et ses ennemis, et pour rendre inutiles les projets qu'ils avaient conçus. Il mit une couronne royale sur la tête du sbarabied des Arméniens, et le ceignit d'une épée; puis il le renvoya dans son pays, afin qu'il s'élevât une violente dissension entre lui et le prince royal du même nom [3]. »

Mais Aschod, fils de Sempad, étant parvenu à prendre le dessus sur son compétiteur, l'osdigan Ioucef lui envoya une couronne royale, des robes et des joyaux superbes, des chevaux caparaçonnés,

[1] Jean VI, pag. 268, 269, 287, 288, 289, 291.

[2] D'après Saint-Martin, pag. 361, le roi Kakig vainquit plusieurs fois Ioucef, et l'affaiblit tellement qu'il le contraignit d'évacuer presque entièrement l'Arménie. Jean VI ne dit rien de pareil; il me semble même contredire positivement cette assertion lorsque, après avoir mentionné la révolte et la captivité d'Ioucef (voyez ci-dessous, pag. 416), il ajoute : « Ainsi, par la miséricorde et la faveur de Dieu, le roi Gagig fut *sauvé* des fureurs de ce méchant. » (Pag. 319.)

[3] Jean VI, pag. 293, 294.

et lui accorda le secours d'un corps de cavalerie arabe [1].

Lorsque Abou'l-Haçan-Ibn-Forat fut dépouillé du vizirat, à la fin de l'année 299 (912), Ioucef forma le projet de se rendre indépendant dans les provinces dont il avait le gouvernement, et différa d'envoyer à Bagdad une portion du tribut. Il continua d'agir de la sorte jusqu'à l'année 304 (916-7). Lorsqu'il eut appris la nouvelle de l'arrestation du vizir Ali, fils d'Iça, il publia que le khalife lui avait envoyé le diplôme de gouverneur de Reï, à la recommandation d'Ali, fils d'Iça. Puis, il rassembla des troupes et marcha vers Reï, où se trouvait Mohammed-ben-Ali Soulouc, qui gouvernait cette ville au nom du prince samanide Nasr ben-Ahmed, et s'était engagé à payer un tribut au khalife [2]. A cette

[1] Jean VI, pag. 301, 302.

[2] Ibn-Soulouc, disent Ibn-Alathir et Noveiri, s'était emparé de Reï et de ce qui l'avoisine, durant le vizirat d'Ali, fils d'Iça. Puis il avait envoyé un message au divan, et s'était engagé à payer une somme d'argent pour obtenir le gouvernement de cette ville. Mirkhond nous apprend (*Histoire des Samanides*, pag. 137) que Nasr-ben-Ahmed accorda le gouvernement de Reï à Mohammed-ben-Soulouc. J'ai fait observer (*ibidem*, note 58) que les manuscrits 21, 21 *bis* du supplément persan ajoutaient les mots *fils d'Ali* après le nom de Mohammed, et qu'Ibn-Khaldoun nous offrait une fois la même leçon et une autre fois la leçon suivante: Mohammed, fils d'Ali, surnommé Soulouc. J'ajoutais : « Entre ces diverses leçons, je ne sais laquelle préférer. » Mais une raison qui milite puissamment en faveur de la leçon Mohammed, fils d'Ali, c'est que l'on trouve les mots Mohammed-ben-Ali sur une monnaie frappée à Mohammedia (Reï), dans l'année 315 (927-8), avec les noms de Moctadir-billah et de Nasr-ben Ali. (Voyez Fræhn, *De musei Sprewitziani*

nouvelle, Ibn-Soulouc se retira dans le Khoraçan. Ioucef entra dans Reï et s'empara de cette ville, ainsi que de Cazouin, de Zendjan et d'Abher. Lorsque Moctadir apprit ces conquêtes et la prétention qu'affichait Ioucef d'avoir reçu un étendard et un diplôme d'investiture de la part d'Ali, fils d'Iça, il en témoigna son mécontentement. Ioucef écrivit à Ibn-Forat, qui avait été rétabli dans le vizirat, pour faire connaître qu'Ali lui avait envoyé le diplôme d'investiture de Reï et des villes citées plus haut;

annis kuficis, pag. 82, cf. *ibid*. pag. 87, 88.) Le même personnage est nommé par Ibn-Alathir (t. II, fol 206 v. ms. de C. P. t. IV, fol. 293 v.) Abou-Abbas Soulouc, et ailleurs (fol. 209 v.) Abou'labbas Ahmed, fils d'*Ibrahim*, fils de Soulouc (l'exemplaire de C. P. fol. 294 v. porte Mohammed, fils d'Ibrahim Soulouc صُعلوك). Ibn-Khaldoun l'appelle Abou'labbas Mohammed, fils d'Ibrahim, connu sous le nom de Soulôuc, et ailleurs (t. III, fol. 391 r.), Mohammed ben Ibrahim Soulouc; ailleurs encore (t. IV, fol 192, t. III, fol. 398 r.), Mohammed-ben-Ali-ben-Soulouc et, enfin (t. IV, fol. 154 v.), Mohammed-ibn-Ali, surnommé Soulouc. Une considération qui peut nous porter à regarder le mot Soulouc comme le surnom de Mohammed, outre les passages d'Ibn-Khaldoun déjà cités, c'est qu'on lit dans Beïbars (172 r.) Abou'labbas Soulouc; et plus loin (173 v.), Abou'labbas Mohammed, fils d'Ibrahim Soulouc صُلوك (*sic*). Il est vrai que, plus loin (174 r.), Beïbars écrit Ibn-Soulouc ابن صُعلوك. On lit dans Noveïri (ms. 641, fol. 22 v.) (*sic*) ابو العباس محمد بن المعروف وبصعلوك السامانى, et, dans la suite du récit, cet historien écrit simplement Soulouc, ainsi que Hamza Isfahani (pag. 240; ce dernier, toutefois, donne, comme Noveïri, à Mohammed le surnom d'Assamani ou le Samanide). (Cf. Beïbars, fol 174, 175 v. Ibn-Alathir, 209 v. 210 v. Ibn-Khaldoun, t. III, fol. 391 r. t. IV, fol. 12. v.) Enfin, Djemal-Eddin Ali, pour désigner un personnage dont il sera plus d'une fois question ci-dessous, se sert de l'expression «le frère de Soulouc» (pag. 35, 36, 37 et 38).

que lui même en avait fait la conquête et en avait chassé ceux qui s'en étaient emparés. De plus, il s'excusait de cette conduite, et rappelait les dépenses considérables qu'elle lui avait coûtées. Moctadir ne se paya pas de ces protestations. Il ordonna à Ibn-Forat d'interroger Ali sur ce sujet. Ibn-Forat fit venir l'ancien vizir et l'interrogea. Ali nia la vérité des allégations de Ioucef, et dit : « Adressez-vous au *catib* (secrétaire) et aux domestiques du khalife. Il faut absolument que les diplômes d'investiture et les drapeaux soient portés par un des serviteurs du khalife [1]. » Grâce à ce moyen, on connut la vérité. Ibn-Forat écrivit à Ioucef, pour lui reprocher son entreprise sur Reï et son imposture. Puis il envoya des troupes pour le combattre [2].

[1] فان العهد واللوا لابد ان يسير بهما بعض خدم الخليفة او بعض قواده

[2] Ibn-Alathir, t. II, fol 214 v. 215 r. ou ms. de C. P. t. IV, fol. 296 v. Noveïri, ms. 645, fol. 9 r. Beïbars, fol. 180 r. Ibn-Khaldoun, t. III, fol. 393 r. et v. Djemal-eddin Ali, *apud* Freytag, pag. 35, semble placer l'entreprise d'Ioucef sur Reï en l'année 305. Ibn-el-Kattan et Dzéhébi sont du même avis, car ils rapportent la rébellion d'Ioucef sous la date de l'année 305 (Dzéhebi, ms. 646, fol. 3 r.). Voici comment Ibn-el-Kattan raconte la manière dont Ali, fils d'Iça, parvint à se justifier : « Ibn-el-Forat alla trouver Moctadir Billah et lui fit savoir qu'Ali, fils d'Iça, avait écrit à Ibn-Abi's-sadj pour lui ordonner de marcher vers Reï, trahissant ainsi le khalife et usant de perfidie envers lui. Moctadir Billah accueillit ce discours d'Ibn-el-Forat. Lorsqu'Ibn-el-Forat fut sorti, le khalife interrogea, touchant cet objet, Ali, fils d'Iça, qui était emprisonné dans son palais. Ali lui dit : « La province vers laquelle j'ai envoyé « Ibn-Abi'ssadj était occupée par le frère de Soulouc. J'ai écrit à ce « dernier de combattre Ioucef. Je ne m'inquiétais pas de les voir

Cette armée se mit en marche, dans l'année 305 (917-8), sous le commandement de Khacan al-Moflihi المُفلِحى [1], qui était assisté de plusieurs autres généraux: Ahmed, fils de Mesrour-al-Balkhi, Sima-el-Djezéri et Nihrir Essaghir. Lorsqu'elle fut arrivée à Hamadan, Khacan la passa en revue. Puis il reprit sa marche contre Ioucef, avec dix mille hommes; Ibn-Abi'ssadj n'en avait que sept mille. Malgré l'infériorité du nombre, il en vint aux mains avec Khacan. Le frère de Soulouc [2], qui était placé à l'aile gauche de Ioucef, et Ali, fils de Khanazem, qui se trouvait à l'aile droite, chargèrent les troupes du khalife et les mirent en déroute. Khacan se réfugia à Com. Ioucef prit plusieurs captifs, qu'il fit entrer à Reï, montés sur des chameaux, مشهرين على الجمال. D'après Djémal-eddin, il marcha vers Reï, après avoir empêché de poursuivre les fuyards [3]; *malgré cela*, la plupart d'entre eux furent chargés de chaînes.

« périr tous deux. J'ai d'ailleurs demandé au khalife la permission « d'agir ainsi; il me l'a accordée, et je le priai d'apostiller la lettre « que j'écrivis à Ioucef. » Le résultat de ces explications fut favorable à Ali auprès de Moctadir. Il adoucit la captivité d'Ali, loin de la redoubler. » Ms. de Gotha, fol. 91. r.

[1] Telle est la leçon de Djemal-eddin-Ali, de Beibars, de Noveïri, d'Ibn-Khaldoun, du manuscrit de C. P. L'autre manuscrit d'Ibn-Alathir porte البلخى Al-Balkhi, et Ibn-el-Kattan المفلحى.

[2] C'est par ce seul titre que Djemal-eddin-Ali, à qui nous devons ces détails, désigne Ahmed, fils d'Ali.

[3] Cette assertion est confirmé par Ibn-el-Kattan (fol. 91 r.): فما ترك احدا من اصحابه يتبعه ولا ياخذ من اصحابه شيا

Lorsque la nouvelle de cette défaite fut arrivée à Bagdad, le khalife fit partir l'eunuque Mounis, à la tête d'une armée considérable, pour combattre Ioucef. Mounis sortit de Bagdad, dans le mois de chevval (mars-avril 918), et investit Abd-Allah, fils de Mohammed-al-Faréki, des emplois de Ioucef[1]. Les débris de l'armée de Khacan se joignirent à lui. Il destitua Khacan du gouvernement du Djébal, qu'il donna à Nihrir-Essaghir. Mounis continua sa marche. Ahmed, fils d'Ali, frère de Mohammed, fils d'Ali Soulouc[2], avait été envoyé par Ioucef à Cazouin, pour recueillir les tributs de cette ville; il demanda la vie sauve (*aman*) à Mounis, s'enfuit, emportant les sommes qu'il avait perçues, et alla joindre le général du khalife. Mounis le traita avec considération et lui fit des présents.

D'après Djémal-eddin-Ali, Mounis envoya Nafid, l'eunuque, auprès de Ioucef, pour lui proposer de livrer Reï au khalife; moyennant quoi, il promettait de lui laisser le reste des provinces qu'il occupait. Ioucef accéda à cette offre. Il sortit de Reï, qui fut livré à Nafid. Mounis écrivit au khalife, pour lui annoncer cet accord. Mais Moctadir refusa de le ratifier, et ordonna à Mounis de poursuivre Ioucef, et

[1] Djemal-eddin Ali. — Abd-Allah, fils de Mohammed al-Faréki, ne serait-il pas le même qu'un osdigan arabe d'Arménie, nommé, par Jean VI, P'harkini (pag. 309)?

[2] احمد بن على وهو اخو محمد بن على صعلوك, Ibn-Alathir, ms. de C. P. fol. 296 r.; وهو اخو محمد بن صعلوك, Noveïri, f. 9 v. Ce personnage est nommé par Maçoudi (ms. 716 supp. t. IV, fol. 286 r.) احمد بن على بن صعلوك.

de lui enlever ses gouvernements. D'après Ibn-Alathir, Noveïri, etc. Ioucef écrivit à Mounis pour demander son pardon, et solliciter le gouvernement de Reï et des cantons qui en dépendent, moyennant un tribut de 700,000 dinars, sans compter les frais de l'entretien des troupes. Moctadir refusa fièrement d'y consentir. Lorsque Ioucef eut connaissance de la réponse du khalife, il évacua Reï, après l'avoir dévasté, et avoir recueilli le tribut de cette ville en dix jours. Moctadir investit du gouvernement de Reï, de Cazouin et d'Abher Vacif-al-Bectimori, البكتمرى[1]. Alors Ibn-Abissadj se borna à demander d'être confirmé dans la possession des pays qu'il gouvernait précédemment, c'est-à-dire de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. Ibn-Forat conseillait au khalife d'y consentir. Mais Nasr, le chambellan, et un autre officier du khalife combattirent son avis. « Il n'est point permis, disaient-ils, de consentir à cela, tant qu'Ibn-Abi's-sadj n'aura pas fait sa soumission. » Ibn-Forat fut accusé de s'entendre avec Ioucef, et d'avoir de l'inclination pour lui[2]. Moctadir refusa de consentir à la demande

[1] D'après le manuscrit de Gotha (fol. 91 r.), Mounis entra dans Reï au mois de chevval 305.

[2] On lit dans Ibn-Alathir (fol. 218 r.), Beïbars (184 r. et v.) et Noveïri (10 v.) que, dans le mois de djomada second 306 (novembre 918), le khalife fit arrêter le vizir Abou'l-Haçan-ibn-Forat, par le motif qu'il différait le payement de la solde des cavaliers, sous prétexte que le trésor avait été dépensé dans la guerre contre Ioucef, et que les revenus avaient diminué à cause de la saisie, par Ioucef, des tributs de Reï et de ses dépendances. De plus, on dit à Moctadir : « Ibn-Forat veut envoyer Hoceïn, fils d'Hamdan, vers Ibn-Abi'ssadj, comme pour le combattre. Mais, lorsque Hoceïn arrivera

de Ioucef, si ce n'est à condition que cet émir viendrait le trouver en personne. Comme Ioucef vit bien que sa vie serait en danger s'il se rendait à la cour du khalife, il se détermina à combattre Mounis[1].

Ce général avait cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins. Le mercredi 9 de sefer 306, les avant-postes de Ioucef, commandés par Ali, fils de Vacif, en vinrent aux mains avec ceux de Mounis, qui avaient pour chef Sima, fils de Bouveïh. Sima tomba de cheval et fut fait prisonnier. Ibn-Vacif l'envoya à Subuc, esclave de Ioucef, qui ordonna de le décapiter, et fit porter sa tête à son maître. Cependant, l'armée de Mounis fondit sur Ioucef, dont l'armée tout entière fut mise en déroute. Ioucef s'était détaché pour combattre, de l'aile droite de ses troupes, avec cinq cents esclaves, et son esclave Subuc avait fait de même à l'aile gauche, avec trois cents soldats. Mounis avait ordonné à toute son armée de charger l'ennemi à la fois; le frère de Soulouc l'en empêcha, attendant l'arrivée des cavaliers. Lorsque Ioucef vit que son armée avait été mise en déroute, il attaqua de son côté, avec ceux qui l'accompagnaient. Subuc en fit autant. Lorsque la troupe de Ioucef et celle de Subuc donnèrent, Mou-

auprès d'Ibn-Abi'ssadj, ils se réuniront contre toi.» Quelque temps après, Ibn-al-Forat ayant parlé à Moctadir de faire marcher Hoceïn contre Ioucef, le khalife se détermina à le faire arrêter. (Cf. ms. de Gotha, fol. 97 r.)

[1] Ibn-Alathir, t. II, f. 215 r. et v. Beibars, 180 r. et v. Noveiri, fol. 9, r. et v. Ibn-Khaldoun, fol. 393 v. 394 r. Djémal-eddin-Ali, pag. 35, 36.

nis pensa que c'était le détachement de Fatik, et envoya quelqu'un pour hâter ses soldats. Le messager leur dit : « L'ostad vous ordonne de vous hâter. » Ils repartirent : « Quel est l'ostad ? » Le messager répliqua : « C'est Mounis. » Aussitôt les esclaves de Subuc tombent sur lui et le font prisonnier.

Subuc et Ibn-Abi'ssadj chargèrent de deux côtés différents, et rompirent l'ennemi. Il ne resta d'autre ressource à Mounis que celle d'emporter l'argent qu'il avait avec lui, et de se sauver à Zendjan, accompagné de ses familiers. Ioucef s'empara de tous ses bagages, défendit de tuer personne, et ordonna aux soldats du khalife de mettre bas les armes. Ils restèrent quelques jours auprès de lui. Ensuite, il les vêtit et donna à chaque fantassin un dinar. Subuc aurait voulu poursuivre Mounis, mais son maître l'en empêcha et dit : « O mon fils, lorsque nous aurons fait prisonnier Mounis, nous ne trouverons pas dans notre trésor de quoi l'affranchir, ni de quoi le revêtir d'un *khilat*[1]. » Mounis lui témoigna, dans la suite, sa reconnaissance de ce procédé.

[1] D'après Ibn-el-Kattan (fol. 96 r.), Nasr-Essobkéri نصر السبكرى joignit Mounis, qui venait de prendre la fuite, faisant porter son trésor devant lui. Il voulut faire Mounis prisonnier et s'emparer de ses richesses. Ioucef lui envoya intimer la défense de l'attaquer, et de causer le moindre tort à tout ce qui l'accompagnait. Plusieurs généraux furent faits prisonniers dans cette rencontre. Ioucef les traita avec honneur et leur donna des khilats et des chevaux حملم, puis il les relâcha. Aussi, ceux qui faisaient partie de l'armée de Mounis désirèrent-ils être faits prisonniers. »

Plusieurs des généraux de Mounis furent faits prisonniers, entre autres Hilal, fils de Bedr. Ioucef les fit entrer dans Ardébil, montés sur des chameaux. Selon Djémal-eddin-Ali, Ioucef relâcha Hilal et lui donna des sommes considérables [1].

De Zendjan, Mounis annonça sa défaite au khalife. Celui-ci lui envoya l'ordre de rester à Zendjan, jusqu'à ce que les troupes se fussent ralliées à lui, et de retourner alors contre Ardébil. Ibn-Abi'ssadj écrivit à Mounis, pour traiter de la paix. Tous deux s'envoyèrent des ambassadeurs pour cet objet. Mounis écrivit au khalife, qui refusa de nouveau de consentir à la paix. Mounis séjourna à Zendjan jusqu'au commencement de l'année 307 (juin 919). A cette époque, le khalife envoya Abd-Allah, fils d'Hamdan, à Mounis, afin de l'aider contre Ioucef. Ahmed, fils d'Ali, frère de Soulouc-Assamani, vint d'Abher le rejoindre, avec son armée. Mounis, se voyant à la tête de troupes considérables, marcha contre Ioucef, et le rencontra aux portes d'Ardébil, un vendredi, au milieu du mois de sefer 307 (16 juillet 919). L'armée de Ioucef fut mise en déroute. Mais il tint ferme sur une colline, avec ses esclaves les plus dévoués. L'émir Abou'l-Hidja-Abd-Allah, fils d'Hamdan, fondit sur lui, avec une troupe d'Arabes de la tribu de Taghleb, et faillit le culbuter. Mais, Ioucef ayant résisté, Abou'l-Hidja feignit de fuir; puis il fit volte-face. Ioucef fut blessé et prit la fuite. Abou'l-

[1] Ibn-Alathir, fol. 215 v. Beibars, fol. 180 r. Djémal-Eddin-Ali, pag. 36, 37.

Hidja le poursuivit, et un des ennemis le fit prisonnier et le mena à Mounis. Celui-ci le traita avec considération et dressa pour lui une tente à côté de la sienne. Subuc-Assadji parvint à se sauver[1].

Mounis investit du gouvernement de Reï, de Démavend (دنباوند et دنياوند), de Cazouin, d'Abher et de Zendjan, Ali, fils de Vahçoudan ou Vahchoudan (وهسودان), qu'il manda, pour cela, du Djébal, où il se trouvait alors. Mais l'oncle paternel de ce général, Ahmed[2], fils de Moçafir, prince de Tharem,

[1] Ibn-Alathir, II, 215 v. Beïbars, 180 v. 181 r. Djémal-eddin, page 37; Maçoudi, t. II, f. 300 r.; manuscr. de Gotha, fol. 101 r. D'après ce dernier ouvrage, Mounis dit à Ioucef: «Écris à Subuc de se rendre auprès de toi, car cette conduite est un des moyens qui pourront amener le khalife à te traiter avec douceur.» Ibn-Abissadj obéit. Subuc répondit à son maître: «Je n'en ferai rien, jusqu'à ce que je sache la manière dont ils en auront usé envers toi. Alors j'irai te trouver comme un esclave soumis.»

[2] Au lieu d'Ahmed je pencherais à lire Mohammed. En effet, un personnage de ce nom, aussi fils de Moçafir, est mentionné, par Ibn-Alathir et Ibn-Khaldoun, avec le titre de prince de Tharem صاحب الطرم. Il donna le jour à Al-Merzban, qui devint, en l'année 330 941-2), prince de l'Azerbaïdjan, et joua un rôle important jusqu'à sa mort, qui arriva en 346 (957-8). Voyez Ibn-Alathir, man. de C. P. IV, f. 337 v. 341 v. 357 r. Ibn-Khaldoun, t. IV, man. $\frac{2\,2\,2}{4}$, f. 225 r. Abou'lféda, *Annales*, t. II, pag. 464, et M. C. d'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Caisim*, pag. 111, 112, 113, 114 et 253.

Dans ce dernier ouvrage, M. d'Ohsson, trompé sans doute par le manuscrit d'Ibn-Alathir, qu'il avait sous les yeux, a fait de Mohammed, fils de Moçafir, et de son fils, Al-Merzban, un seul et même personnage. Mais notre manuscrit (*ibid.* f. 341 v.), dans le récit de l'expédition des Russes dans l'Arran, en l'année 332 (943-4), porte bien distinctement المرزبان بن محمد; plus loin, en parlant de la mort d'Al-Merzban, Ibn-Alathir ne le désigne que par les titres d'Alselar-al-Merzban. D'ailleurs, Ibn-Alathir et son abréviateur, Ibn-Khaldoun, distinguent soigneusement Al-Merzban de Moham-

fondit sur lui, à Cazouin, et le tua dans son lit. Moctadir nomma alors général des troupes dans ces

med-ben-Moçafir. Voici ce qu'on lit dans le dernier de ces historiens (chapitre intitulé conquête de l'Azerbaïdjan par Al-Merzban, fils de Mohammed, fils d'Al-Moçafir, استيلاء المرزبان بن محمد بن مسافر على اذربيجان) : «Mohammed, fils de Moçafir, était un personnage considérable, et possédait Attharem. Il eut un grand nombre d'enfants, parmi lesquels Sélar, qui aida Merdavidj à combattre Asfar, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans le récit du meurtre de ce dernier; Soulouc, Vahchoudan et Al-Merzban.» Plus loin, Ibn-Khaldoun raconte que Abou'l-Cacim-Ali, fils de Djafer, vizir du prince de l'Azerbaïdjan, Decim دسيم, Ibn-Ibrahim-al-Curdi, redoutant la colère de son maître, s'enfuit à Tharem, auprès de Mohammed, fils de Moçafir. A cette époque, les deux fils de Mohammed, Vahchoudan et Al-Merzban, craignant leur père, s'emparèrent de plusieurs de ses forteresses; puis ils le firent arrêter, le dépouillèrent de ses richesses et de ses trésors. Le vizir Ali, fils de Djafer, gagna la faveur d'Al-Merzban, car il partageait, ainsi que ce prince, les croyances des Bathiniens, وكان يشاركه فى دين الباطنيه. Il lui inspira l'envie de s'emparer de l'Azerbaïdjan.» Nous avons vu qu'au commencement de cet extrait, Ibn-Khaldoun renvoie à une précédente section de son ouvrage. Le passage auquel il fait allusion se trouve au commencement du chapitre des Bouveïhides (ms. $\frac{232}{4}$, f. 193 r.). On y lit que, lorsque Asfar se fut emparé de Reï, il envoya Merdavidj, avec son frère Chirveïh, vers le château de مهران الطرم, afin qu'ils l'enlevassent à Mohammed, fils de Moçafir, celui-là même qui se rendit maître, dans la suite, de l'Azerbaïdjan (*sic*). Plus loin, Ibn-Khaldoun s'exprime ainsi: «Asfar envoya Merdavidj vers le prince de Samiran-Althar سميران الطر, celui-là même qui s'empara, dans la suite, de l'Azerbaïdjan.» Enfin, quelques lignes plus bas, le même personnage est désigné par le seul nom de Sélar. Dans le passage correspondant, Ibn-Alathir (II, 246 v.) écrit Sélar, prince de Samiran-Attharem سميران الطرم, ou, comme porte la copie de C. P., Chamiran Attharem شميران الطرم (T. IV, f. 309 r.) Beibars-al-Mançouri (fol. 209 r.) offre ces mots: «Sélar, prince de شهيران Chéhiran.» On lit, dans une autre portion de l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun (t. III, f. 432 v.) : «Sélar, prince de Samiran et de Tharem سميران والطرم.» Enfin, comme pour compliquer la diffi-

cantons Vacif-al-Bectimori et percepteur du *kharadj*, Mohammed, fils de Soleïman. Mais Ahmed,

culté, on trouve dans Ibn-Alathir et dans Beïbars (*dict. loc.*) : « Et ce Sélar est le même dont le fils devint, dans la suite, prince de l'Azerbaïdjan et d'autres provinces. Si ce dernier renseignement est exact, on doit en conclure qu'au lieu de Sélar, il faut lire, comme dans les deux premiers passages d'Ibn-Khaldoun : Mohammed, fils de Moçafir.

Quant à la localité dont le nom se lit diversement dans ces différents passages, voici ce qu'en dit le *Méracid-el-Ittila* : « Sémiran سميران est un château fort, sur un fleuve qui coule entre deux montagnes, dans la contrée de Tarem تارم. Le prince d'Alamout le détruisit. C'était la place forte du roi du Deilem. » On lit, dans le même ouvrage, à l'article Tarem تارم : « C'est un vaste district dans les montagnes, entre Cazouin et le Guilan جيلان. On y trouve un grand nombre de bourgades, de montagnes, etc. mais on n'y voit aucune ville célèbre. » Enfin, on trouve, sous le mot Altharm الطرم les détails suivants (*apud* Uylenbroëk, *Iracæ persicæ descriptio*, p. 71) : « C'est un canton considérable, dans les montagnes qui s'élèvent au-dessus de Cazouin, dans le pays des Deïlémites. Il se compose de métairies et de bourgades situées dans les montagnes, et qui abondent en herbe et en eau. » Ibn-Haucal paraît avoir eu en vue le château de Samiran, lorsqu'il dit qu'entre Cazouin et la résidence du roi des Deïlémites مستقر ملك الديلم, il y a une distance de 12 parasanges (apud Uylenbroëk, pag. 6 ; cf. Édrici, t. II, p. 168). D'après Hamd-Allah-Mustaufi (*Nozhet-el-Coloub*, ms. persan, 127, f. 370 r.), la contrée de Tharem ou Tharemin طارمين (pour Tharémeïn, les deux Tharem), se divise en deux portions principales : *Tharem Sofla* طارم سفلى ou Tharem l'inférieure, et *Tharem Olia* طارم عليا ou Tharem la supérieure. Le nom de Taroum désigne encore de nos jours une petite rivière, qui se réunit au Kizil-Ouzen, près du village de Mendjil (Voy. M. le général Trézel, *Notice sur le Ghilan et le Mazendéran* ; *apud* Jaubert, *Voyage en Arménie et en Perse*, pag. 428, 429), et qui est plus connue sous le nom de Chah-Roud. (Voy. le P. de la Maze, *Lettres édifiantes*, t. IV, pag. 88.) Quant au district de Tarem, il a été exploré, à la fin de l'année 1838, par le savant M. Rawlinson, qui en a donné une description détaillée. (*Journal of the royal geographical Society*, t. X, pag. 61-64.)

fils d'Ali, fils de Soulouc (*sic*), que Mounis avait mis en possession d'Ispahan, de Com, de Cachan et de Saveh, marcha de Com sur Reï et entra dans cette ville. Le khalife lui envoya reprocher sa conduite, et lui ordonna de retourner à Com. Il obéit; mais, bientôt après, il se révolta ouvertement, chassa les préposés du kharadj à Com, et se disposa à renouveler son entreprise sur Reï. On écrivit à Nihrir-Essaghir, gouverneur d'Hamadan, de se rendre à Reï, avec Vacif, pour en repousser Ahmed, fils d'Ali. Ahmed en vint aux mains, avec eux, aux portes de Reï, les mit en déroute, tua Mohammed, fils de Soleïman, et s'empara de Reï. Il écrivit à Nasr *al-hadjib*, pour le prier de lui obtenir la paix du khalife, s'engageant à payer un tribut de 160,000 dinars. De plus, Ahmed renonça à la possession de Com, où le khalife plaça un gouverneur particulier[1].

Lorsque Mounis retourna à Bagdad, il emmena Ioucef. D'après Djémal-eddin Ali, on avait préparé pour Ioucef un chariot, afin de le promener en public monté sur ce chariot, et accompagné des efféminés (المخانثة), qui se seraient vantés à ses dépens. Mounis, ayant eu avis de ce projet, le désapprouva, et dit : « Des émirs aussi illustres ne sont pas promenés en public. » Il pria Moctadir-billah de renoncer à cela, et Moctadir y consentit. Mounis fit son entrée à Bagdad, le 10 de rébi second 307. Les rues avaient été décorées pour lui faire honneur, et les habitants

[1] Ibn-Alathir, II, 216 r. ou ms. de C. P. t. IV, f. 297 r. Ibn-Khaldoun, III, 420 r.

se réunirent autour de lui. L'émir Ioucef marchait devant Mounis, monté sur un chameau (مشهرا على جمل), et vêtu de la robe de brocart qu'avait portée dans une semblable circonstance Amr, fils de Leïts, le Soffaride. Sa tête était couverte d'un bonnet fait de queues de renards[1]. Il tenait ses yeux fixés sur la

[1] عليه برنس باذناب الثعالب. Dans cette phrase d'Ibn-Alathir, le mot برنس, *bornos*, est synonyme de طرطور, que l'on rencontre ordinairement employé en pareil cas. (Voyez M. Reinhart Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 268, 269. Cf. sur le *Tartour* d'Abou-Racvah, *Ibn-Alathir*, ms. de C. P. t. V, f. 43 r. Silvestre de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*, t. I, pag. CCCXXVI et *Chrestomathie arabe*, t. I, pag. 160. Dans ce dernier passage, S. de Sacy a rendu peu exactement *tartour* par toque). Ce passage confirme pleinement, ce me semble, la définition de قلنسوة طويلة «bonnet haut,» donnée par Firouzabadi pour le mot برنس, *apud* Dozy, *opus supra laudatum*, pag. 73, 74. J'ose donc croire que le savant distingué que je viens de citer a eu tort de traduire les mots قلنسوة طويلة, par «bonnet dont un bout dépend (*sic*) sur l'épaule.» Je crois devoir ajouter ici un passage de Maçoudi où le mot *bornos* est employé dans le même sens: «Dans l'année 317 (*sic*), Iounis, fils d'Alneçadj (lisez Ioucef, fils d'Abou'ssadj), fut amené à Bagdad. On le promena en public, monté sur un chameau à deux bosses. Il était revêtu de la dorraah (tunique) de brocart qu'avaient portée Amr, fils de Leïts, et Vacif l'eunuque (Cf. sur l'entrée de Vacif à Bagdad, *ibidem*, f. 278 v.), et sa tête était couverte d'un bonnet haut, garni de bandes (شقائق Cf. S. de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 2ᵉ édition, t. II, p. ٤٣, l. 6) et de sonnettes. وفى سنة سبع عشرة وثلثماية ادخل يونس بن النساج الى مدينة السلام وقد شهر على الجمل الفالج وعليه دراعة الديباج الذى لبسها عمرو ابن الليث ووصيف الخادم وعلى راسه برنس طويل بشقائق وجلاجل. Ms. ar. 715 supp., fol. 441 r. et r. Il y a ici une lacune dans le manuscrit 514.

Du temps de Chardin et de Tavernier, les marchands convaincus

terre. Les habitants de Bagdad blâmèrent la manière dont Ioucef était traité, parce qu'il n'avait pas tenu une conduite répréhensible envers ses prisonniers. Les assistants faisaient des vœux pour que Dieu adoucît en sa faveur le cœur du khalife, à cause de la beauté qu'ils voyaient en lui et de sa bravoure, qui leur

d'avoir vendu à faux poids, étaient condamnés à être promenés publiquement, la tête couverte d'un bonnet, que l'on peut comparer au *tartour* des Arabes. « On leur met sur la tête, dit le premier de ces deux voyageurs (édition de 1723, t. VI, p. 311), un haut bonnet de paille, et on les promène ainsi par la ville, et surtout dans leur quartier..... On appelle ce supplice *takte-cola* » تخت كلاه, c'est-à-dire *bonnet d'escabelle*, à cause de sa hauteur, etc. » — « Le supplice ordinaire, dit Tavernier (éd. de Rouen, 1713, t. II, 347, 348), est de faire porter, à ceux dont on a découvert la tromperie, un grand *takté kolas*, qui est un bonnet haut comme nos ruches à miel, que l'on leur met sur la tête, avec une clochette pendue au col. » On peut encore rappeler, à propos du *tartour*, que, chez nous, il y a moins de deux siècles, un débiteur insolvable pouvait sortir de prison en faisant cession, c'est-à-dire en consentant qu'on lui mît publiquement un bonnet vert sur la tête. C'est à cette coutume que Boileau fait allusion, dans sa satire Ire, lorsqu'il mentionne

.....D'un bonnet vert le salutaire affront.

Ibn-Djouzi, dans son *Mirat-ezzéman* (ms. arabe 640, fol. 210 r.), et une addition marginale de notre manuscrit de Beïbars (ms. 668, f. 83 r. 82 v.), racontent ce qui suit, sous la date de l'année 271 : « Dans cette année, Ioucef, fils d'Abou'ssadj, attaqua les pèlerins. Ils lui résistèrent, le firent prisonnier, et l'amenèrent à Bagdad chargé de chaînes. Mounis-al-Mozaffer entra avec lui dans cette ville, et lui en fit faire ignominieusement le tour sur un chameau » (*sic*) مشهورا على جمل Beïbars ; قد أشهر على جمل Ibn-Djouzi ; cf. sur la 4e forme du verbe شهر, employée dans ce sens, une note de M. Dozy, *opus supra laudatum*, page 275, note 17). Abou'l-Cacim-al-Mohcin-Atténoukhi rapporte, dans son ouvrage intitulé : *La joie après le chagrin* الفرج بعد الشدة, l'histoire suivante, qu'il tenait d'Abou-Becr-al-

était connue. Lorsqu'il fut arrivé au palais du khalife, on lui fit mettre pied à terre et on le conduisit auprès de Moctadir. Le vizir Hamid, fils d'Abbas, et le *reïs* Ali, fils d'Iça, lui promirent, au nom de ce prince, un traitement honorable. Après quoi, on

Adémi الآدمي, le lecteur du Coran : « Lorsque Ibn-Abi'ssadj entra dans Bagdad, enchaîné et porté sur un chameau سايرا مقيدا مشهورا, Iounis (lisez Mounis) m'ordonna de l'accompagner (c'est Al-Adémi qui parle). Nous le rencontrâmes à quelques parasanges de la ville..... Je lisais devant Ibn-Abi'ssadj : « C'est ainsi que ton sei« gneur prend les villes injustes, quand il s'en empare (Coran, XI, « 104) ». Je fis suivre ce verset de tous ceux du Coran qui ont une signification analogue. Ibn-Abi'ssadj était couvert d'un *bornos* et pleurait. Lorsque quelque temps se fut écoulé après cet événement, Mounis intercéda pour Ioucef. Le khalife accueillit cette intercession, et mit Ioucef en liberté. Mounis me dit : « Ibn-Abi'ssadj te de« mande. Rends-toi à sa demeure. Je répliquai : Peut-être est-il mé« content intérieurement de *ma conduite en* ce jour-là. » Mounis répondit : « Tu ne peux te dispenser de l'aller trouver. Je repris : J'invoque « Dieu pour qu'il se charge de mon affaire الله الله في (cf. M. de « Slane, *Journal asiatique*, IIIe série, t. VI, page 101, 102), ô Ostad. » Il répéta : « Tu ne peux te dispenser de l'aller trouver. » Je me rendis donc auprès de Ioucef. Il me fit approcher de lui, me fit asseoir à une place honorable فقربني ورفع مجلسي, et me dit : « Je désire que « tu lises ces versets que tu as lus devant moi, tel jour. Je répondis : « La circonstance l'exigeait ainsi, mais il en est autrement aujour« d'hui كان للحال يقتضي ذلك اما اليوم فلا. » Il répliqua : « Il le faut « absolument, ne crains rien, j'ai profité de ces versets. » Je commençai donc à lire les versets en question ; cependant, il pleurait et se lamentait. Quand j'eus fini, il tira de dessous son oratoire مصلاة (sans doute la natte ou le tapis sur lequel il s'agenouillait pour réciter ses prières) un grand nombre de dinars, et m'en remplit la bouche فحشا بها فمي. Puis il me donna deux mille dirhems. Je les pris et sortis ; je trouvai à la porte une mule fringante, sellée et bridée, et je montai sur elle. Ioucef me fit accompagner par *un serviteur portant* des étoffes, et me dit : « Reviens quand tu voudras, et « ne cesse pas de me visiter tant que je resterai à Bagdad. » Je l'allai

le conduisit dans un salon[1] qui avait été préparé pour lui servir de prison[2].

Après le départ de Mounis pour Bagdad, Subuc, affranchi de Ioucef, fondit sur l'Azerbaïdjan, et s'en empara. Une armée considérable se rassembla auprès de lui. Mounis envoya contre lui Mohammed, fils d'Obaïd-Allah-el-Faréki, qu'il investit du gouvernement de la province. Mais el-Faréki fut mis en déroute et retourna à Bagdad. Subuc écrivit au khalife pour demander le gouvernement de l'Azerbaïdjan, qui lui fut accordé moyennant un tribut annuel de 220,000 dinars. Mais il ne tint pas ses engagements[3].

Au commencement de l'année 310 (922), Ioucef fut relâché, sur l'intercession de Mounis, et reçut un présent. Il alla trouver Moctadir, le 9 de moharrem (9 mai), et fut revêtu d'un *khilat*. En-

voir toutes les semaines pour lui lire *des passages du Coran*. Il me donna chaque mois cent dinars, jusqu'à ce qu'il partit de Bagdad.» Le fait qui sert d'introduction à ce récit est réellement arrivé en 271, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Quant au récit lui-même, je n'hésite pas à croire qu'il doit être rapporté à l'année 307, comme le prouve le rôle qu'on y fait jouer à l'eunuque Mounis.

[1] Je lis قاعة dans Djémal-eddin (page 38), au lieu de قاعدة. D'après Ibn-Alathir, Noveiri et Beïbars, Ioucef fut emprisonné dans le palais auprès de Zebdan, زبدان, Zidan زيدان, ou Ziadan زيادان, l'intendante (*cahermanah*).

[2] Ibn-Alathir, 215 v. 216 r. Beïbars, 181 r. Noveïri, Djémal-eddin, pag. 37 et 38; ms. de Gotha, fol. 141 r.

[3] Ibn-Alathir, t. II, fol. 216 r. ou ms. de C. P. fol. 297 r. Ibn-Khaldoun, f. 394 v.; d'après Djémal-eddin-Ali (page 38), le khalife traita Subuc avec faveur, sur la demande de Mounis, et l'investit de ce qui appartenait à son maître.

suite le khalife lui donna l'investiture de Reï, de Cazouin, d'Abher, de Zendjan et de l'Azerbaïdjan; et lui imposa une redevance annuelle de 500,000 dinars, outre le payement de la solde des troupes qui se trouvaient dans ces provinces. Le même jour, le khalife fit revêtir de *khilats* Vacif-al-Bectimori, Thahir et Iacoub, tous deux fils de Mohammed, fils d'Amr le Soffaride. Ioucef fit ses préparatifs de départ. Moctadir lui adjoignit un corps de troupes sous le commandement de Vacif. Ioucef partit de Bagdad pour l'Azerbaïdjan, au mois de djomada second (octobre). Il avait reçu l'ordre de passer par Mouçoul, et d'examiner la situation du Diar-Rébiah. En conséquence, il se rendit à Mouçoul et inspecta les districts environnants; puis il continua sa marche vers l'Azerbaïdjan. A son arrivée dans cette province, il apprit que son esclave Subuc était mort, et il fut affligé de ce trépas. En effet, Subuc s'était fort bien conduit envers son maître durant la captivité de celui-ci; il n'agissait que d'après les ordres, et ne s'asseyait qu'au-dessous du siége de Ioucef[1].

[1] Ibn-Alathir, 226 v. 227 r. Noveïri, 13 r. Beïbars, 191 r. Ibn-Khaldoun, 397 v. 421 r. Jean VI, 332, 333. Subuc paraît être le Serpouk'h de Jean VI, pag. 319, 320. Cependant, cet historien dit (pag. 338 et 339) que Serpouk'h était aussi nommé Nesr. Le récit de Jean VI paraît ici très-peu clair; car, immédiatement après avoir dit que Ioucef envoya en Arménie (en 923, selon Tschamtschean, cité par Pétermann, *dict. loc.* pag. 8), un osdigan nommé Nasr, que beaucoup de personnes appellent aussi Serpouk'h, le patriarche arménien ajoute: «Quelque temps avant ce que nous venons de raconter, un des principaux esclaves d'Youssouf, nommé Serpouk'h, qui fut ensuite jeté en prison par l'osdigan, s'était enrichi dans la

Ioucef marcha de l'Azerbaïdjan contre Reï, où commandait Ahmed, fils d'Ali, frère de Soulouk (اخا صعلوك). Celui-ci s'avança à sa rencontre. Ils en vinrent aux mains entre Abher et Zendjan. Les troupes d'Ahmed étaient plus nombreuses que celles d'Ioucef. Néanmoins, l'émir chargea l'ennemi à plusieurs reprises, le mit en déroute, atteignit Ahmed, le frappa et le renversa de dessus sa monture (8 de dzou'lhidjdjeh 311=18 mars 924). Sa tête fut envoyée à Bagdad [1]. Ibn-Abi'ssadj s'empara de Reï, et y fit son entrée au mois de dzou'lhidjdjeh. Puis il quitta cette ville pour se rendre à Hamadan, au

direction des affaires politiques que celui-ci lui avait confiées. Après lui avoir ôté sa place, Youssouf le fit venir auprès de lui, dans la ville d'Ardavel (Ardébil), où il se trouvait depuis quelque temps, pour le faire mourir, et pour s'emparer de ses trésors, de ses richesses et de ses biens.» Le chapitre qui suit immédiatement celui-là commence ainsi: «Cependant, Nasr, qu'on nommait ordinairement Serpouk'h, et que Youssouf avait envoyé avec le titre d'osdigan dans l'Arménie, se mit en marche, etc.» L'osdigan Nesr-Serpouk'h, de Jean VI, ne serait-il pas le même personnage qui est appelé Nasr-Essobkéri, par Ibn-el-Kattan? (Voy. ci-dessus, pag. 414.) Je renonce à présenter ici le résumé du récit de Jean VI, en ce qui touche Ioucef et ses lieutenants. Ces événements qui, d'ailleurs, n'offrent pas une bien grande importance, ont été parfaitement résumés par M. Lajard, dans sa Notice sur Jean Catholicos (p. XXXVI à XLIII). Au lieu de Serpou'kh, M. Petermann (pag. 9) écrit Esbukh, ce qui se rapproche plus de l'orthographe arabe *Subuc*.

[1] Djémal-eddin, pag. 38; Ibn-Alathir, ms. de C. P. pag. 302 r. D'après ces historiens, Ahmed, fils d'Ali, ayant abandonné son frère Soulouc, était allé trouver Moctadir, et avait reçu en fief la ville de Reï. Ensuite il se révolta, fit la paix avec les enfants d'Othrouch et Macan, fils de Cali, qui régnaient dans le Thabaristan et le Djordjan. Selon Ibn-Alathir et Beïbars, il fut tué à la fin de dzou'l-cadeh.

commencement de l'année 313 (avril 925), laissant pour lieutenant à Reï son esclave Moflih. Les habitants chassèrent Moflih, qui se retira près de Ioucef. Celui-ci revint à Reï, dans le mois de djomada second 313 (septembre 925), et s'en empara[1].

Dans l'année 314 (926), Moctadir investit Ioucef du gouvernement des provinces d'Orient. Il lui ordonna de se rendre de l'Azerbaïdjan à Bagdad, et de marcher vers Vacith, puis vers Hedjer, afin de combattre Abou-Thahir-Soleïman le Carmathe. Il lui permit de s'approprier les revenus des provinces d'Orient, pour les distribuer à ses généraux et à ses soldats. Ioucef marcha vers Vacith, où se trouvait Mounis-al-Mozaffer. A l'approche de Ioucef, Mounis évacua Vacith, et retourna à Bagdad. Le khalife assigna à Mounis le produit du *kharadj*, dans les districts d'Hamadan, de Saveh, de Com, de Cachan, dans le Mah de Basrah (Nihavend), dans le Mah de Coufah (Dinaver), et dans Macébadan (ماسبذان), afin qu'il l'employât à l'entretien de sa table et à ses autres dépenses, et qu'il s'en servît pour combattre les Carmathes. Moctadir fit tout cela par le conseil du vizir Abou'labbas-al-Khacibi (الخصيبى)[2].

[1] Ibn-Alathir, f. 229 v. ou ms. de C. P. 302 r. Beibars, 193 r. et v. Ibn-Khaldoun, 397 v. 398 r. 421 v.

[2] Ibn-Alathir, t. II, f. 235 r. et v. ou ms. de C. P. 305 v. Beibars, f. 198 r. Ibn-Khaldoun, 398 r. 422 r.; ms. de Gotha, f. 141 r. D'après cet ouvrage, Ioucef s'avança vers Bagdad. Nasr l'eunuque, Nazouk, Chefi (? سفيع) el-Moctadiri, Haroun, fils de Gharib-el-Khal, et d'autres individus parmi les pages, redoutèrent sa présence à Bagdad. Mounis lui écrivit de se diriger vers Vacith, afin d'y établir sa résidence, et

Dans l'année 315 (927), on reçut à Bagdad la nouvelle de la marche d'Abou-Thahir d'Hedjer sur Coufah. Puis on apprit de Basrah qu'il avait passé près de cette ville, se dirigeant vers Coufah. Le khalife écrivit à Ioucef, pour lui faire connaître cette nouvelle, et lui permettre de se rendre à Coufah. Ioucef partit de Vacith pour cette ville, à la fin du mois de ramadhan. On avait préparé à Coufah des provisions pour lui et pour son armée. Lorsque Abou-Thahir arriva près de Coufah, les lieutenants du khalife s'enfuirent de cette ville. Abou-Thahir s'en rendit maître, ainsi que des approvisionnements qu'elle contenait, et parmi lesquels se trouvaient deux cents *corrs* de farine et mille d'orge. Abou-Thahir avait épuisé les vivres et les fourrages qu'il avait emportés, et cette prise lui vint fort à propos.

Ioucef arriva à Coufah un jour après l'ennemi, le vendredi 8 de chevval (5 décembre). Il envoya un message aux Carmathes, pour les inviter à se soumettre à Moctadir, et leur indiquer le dimanche comme le jour du combat, dans le cas où ils refuse-

de combattre de là les Carmathes. Ioucef se dirigea contre eux. Puis il suspendit sa marche, à cause de certaines conditions qu'il stipula, et de sommes qu'il demanda. Or, l'argent étant très-rare, le khalife ne consentit point à satisfaire ses exigences, et ce refus motiva le retard de Ioucef. Plus loin (fol. 147 r.), Ibn-el-Kattan ajoute : « Ali, fils d'Iça, avait écrit à Ibn-Abi'ssadj de rester dans le Djébel. Ioucef ne fit aucune attention à sa lettre, et s'empressa de se diriger vers Holvan, dans le dessein de se rendre à Bagdad. » Selon le même historien, les soldats d'Ioucef commirent du dégât à Vacith. Les habitants se plaignirent vivement de leur conduite, et firent des vœux contre eux. Mais cela ne changea nullement leur manière d'agir.

raient. Ils répondirent : « Nous n'obéissons qu'à Dieu très-haut. Le moment de notre rendez-vous guerrier sera demain matin. » Le lendemain matin, samedi, les vagabonds de l'armée d'Ioucef commencèrent à injurier les ennemis et à leur lancer des pierres. Le combat s'engagea dans un endroit connu sous le nom d'Al-Khandac الخندق (le fossé), entre Hirah et Annil[1] بين الحيره والنيل. Ioucef avait quarante mille hommes environ, et Abou-Thahir n'en avait qu'environ quatre mille. Ioucef, voyant le petit nombre des Carmathes, les méprisa et dit : « Certes, ces chiens seront entre mes mains dans une heure. » Il ordonna d'écrire des lettres annonçant sa victoire, avant même que la bataille fût commencée. Les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre. On combattit depuis l'aurore du samedi jusqu'au coucher du soleil. D'après Djémal-eddin-Ali, les deux armées restèrent en présence la nuit du dimanche (c'est-à-dire du samedi au dimanche), et la plupart des soldats d'Ioucef prirent la fuite, à la faveur de l'obscurité. La bataille recommença le lendemain matin, avec une égale ardeur. Abou-Thahir, voyant la résistance que faisaient les ennemis, s'empressa de prendre part au combat, avec une troupe de guerriers en qui il avait confiance[2]. Il chargea à leur tête et rompit les rangs

[1] On peut voir sur cet endroit un passage du *Mochtaric*, publié par Weijers (*Lobb-el-Lobab*, p. 216).

[2] D'après Dzéhébi, environ cinq cents Carmathes furent blessés avec des flèches empoisonnées. Abou-Thahir se trouvait dans une litière, entourée par deux cents cavaliers. Il en descendit, monta à cheval, et chargea Ioucef.

des soldats d'Ioucef, qui prirent la fuite devant lui. Ioucef resta entouré de cinq cents esclaves seulement. Il réunit tout son courage et dit à ses compagnons : « Montrez-moi leur chef ; peut-être pourrai-je fondre sur lui et le tuer. » On lui répondit : « Il est du nombre de ces cavaliers vêtus de blanc. » Telle était, en effet, la couleur du vêtement d'Abou-Thahir-Soleïman et de ses frères[1]. Il fondit sur les Carmathes, les rompit, parvint jusqu'auprès de leurs chefs, frappa l'un d'eux et le renversa de sa monture ; puis il retourna sur ses pas et continua à faire de nouvelles charges, quoique le nombre de ses esclaves diminuât à chaque moment, par la mort, la captivité ou la fuite. Enfin, il tenta une dernière charge, dans laquelle il fut fait prisonnier. Un grand nombre de ses soldats furent submergés dans l'Euphrate. Abou-Thahir conduisit Ioucef à son camp, et plaça auprès de lui un médecin chargé de soigner ses blessures[2].

[1] Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que, comme l'a fait observer Hamaker (cité par Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, pag. 499), les habits blancs, revêtus le jour d'un combat, indiquaient, chez celui qui s'en couvrait, la résolution de se dévouer à la mort; car les linceuls dont on se sert pour ensevelir les morts doivent être blancs.

[2] Ibn-Alathir, fol. 238 r. et v. Beïbârs, fol. 200 v. 201 r. Ibn-Khaldoun, tom. III, fol. 405 v. Abou'l-Méhacin, manuscrit 110 Saint-Germain, folio 150 v. Djémal-eddin-Ali, page 38 et 39; Dzéhébi, manuscrit 646, folio 53 r. Hamza-Isfahani, *Annalium libri X*, page 205. Ce dernier place la bataille le 20 de chevval (17 décembre) لتسع بقين منه : et Djémal-eddin-Ali, le samedi, 11 du même mois. D'Herbelot (*Bibliothèque orientale*, article Car-

La nouvelle de la défaite étant arrivée à Bagdad, tous les habitants, grands et petits, craignirent vivement les Carmathes, et résolurent de s'enfuir à Holvân et à Hamadan. Les fuyards de l'armée d'Ioucef entrèrent à Bagdad, la plupart à pied, le corps et les pieds nus. Mounis sortit de la ville, dans le dessein de se diriger vers Coufah. Il reçut la nouvelle que les Carmathes avaient marché vers Aïn-Ettemr (la source de la datte). Mounis envoya de Bagdad cinq cents navires montés par des soldats, afin d'empêcher Abou-Thahir de traverser l'Euphrate. Il fit marcher un détachement vers Anbar, pour garder cette ville et interdire le passage de l'Euphrate aux Carmathes. Ceux-ci se dirigèrent sur Anbar, dont les habitants coupèrent les ponts de l'Euphrate. Les Carmathes campèrent sur la rive droite de ce fleuve, et Abou-Thahir envoya ses compagnons vers Haditsah. Ils revinrent, amenant des vaisseaux à l'insu des habitants d'Anbar. Trois cents Carmathes passèrent le fleuve dans ces embarcations, combattirent les troupes du khalife, les mirent en déroute, en tuèrent une partie et s'emparèrent de la ville d'Anbar. Puis ils établirent un pont, sur lequel Abou-Thahir passa le fleuve à la hâte, laissant ses bagages sur la rive droite. Lorsque la nouvelle du passage de l'Euphrate par les Carmathes parvint à Bagdad, Nasr le chambellan partit de cette capitale, à la tête d'une

mathe), rejette la défaite de Ioucef (et non Abusage, comme il écrit) après la prise de la Mekke par les Carmathes, événement qu'il place à tort en 319, au lieu de 317.

armée considérable, et joignit Mounis-al-Mozaffer. Leur réunion porta l'armée du khalife à plus de quarante mille combattants, sans compter les esclaves et ceux qui ne cherchaient que l'occasion de piller. Ils avaient avec eux Abou'lhidja Abd-Allah, fils d'Hamdan, et ses frères Abou'lala, Abou'l-Vélid et Abou'sséraia, accompagnés de leurs troupes. Ils marchèrent jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à ....[1], à deux parasanges de Bagdad, auprès d'Akarkouf. Abou'lhidja conseilla de couper le pont qui se trouvait sur la rivière, et ce conseil fut mis à exécution. Abou-Thahir s'avança contre l'armée du khalife et parvint à.........

[1] La véritable orthographe de ce nom me laisse beaucoup d'incertitude, tant il est diversement tracé dans nos différents manuscrits. On lit نهرزيار et نهرربانا dans notre ancien manuscrit d'Ibn-Alathir; روبارا dans Beïbars; زبارا dans le manuscrit de C. P. et dans Dzéhébi, et enfin نهر المعروف بالورادة dans Hamza d'Ispahan. Entre ces diverses leçons, je n'ose faire un choix. Mais il me paraît très-probable qu'il est ici question du canal connu sous le nom de Nehr Içа. En effet, Abou Thahir Soleïman, marchant d'Anbar vers Bagdad, devait rencontrer sur sa route le Nehr Iça. On pourrait supposer, il est vrai, que le nom en question désigne seulement un de ces canaux entre lesquels, d'après Abou'lféda, le Nehr Iça se partageait, à partir de Mohavvil. (Voyez Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, pag. 68; cf. *ibid.* pag. 174.) Mais le fait que le fleuve dont il s'agit ne pouvait être passé à gué, me paraît contredire cette conjecture, tandis qu'il s'applique très-bien au Nehr-Iça, qui, selon Édrici (t. II, pag. 157), est navigable depuis l'Euphrate jusqu'à Bagdad. Je crois qu'il est question du Nehr-Iça dans ce passage d'Otter (*Voyage en Turquie et en Perse*, t. II, pag. 213) : « En ce lieu, (Féloudgé) se détache, un bras de l'Euphrate, qui va se jeter dans le Tigre, entre Imam-Mouça et Kouchelar-Kalassi, et l'on s'y sert de kieleks quand les eaux sont grosses. »

A l'avant-garde des Carmathes se trouvait un nègre, qui ne cessa point de s'approcher du fleuve, malgré les flèches qui tombaient sur lui, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à un endroit d'où il dominait l'emplacement du pont; il vit alors que celui-ci était coupé et revint sur ses pas, semblable à un hérisson, à cause des flèches dont son corps était couvert. Les Carmathes voulurent traverser le fleuve, mais cela leur fut impossible, parce qu'il n'y avait point de gué.

Lorsqu'ils s'approchèrent de l'armée du khalife, une grande partie de celle-ci s'enfuit vers Bagdad, saisie d'une terreur panique. Abou'lhidja, voyant cela, dit à Mounis: « Que penses-tu de ce que je vous ai conseillé? Par Dieu! si les Carmathes avaient traversé le fleuve, tous ceux qui sont avec toi auraient pris la fuite et Bagdad aurait été pris. » Cependant les Carmathes, reconnaissant l'inutilité de leurs efforts, retournèrent à Anbar[1].

Mounis-al-Mozaffer fit marcher son chambellan Bolaïc, à la tête de six mille combattants[2], vers le camp des Carmathes, à l'ouest de l'Euphrate, pour

[1] Ibn-Alathir, fol. 238 v. 239 r. Ibn-Khaldoun, fol. 405 v. 406 r. Beibars, fol. 201 r. et v. Dzéhébi, fol. 53 r. Abou'lméhacin, fol. 150 v. Hamza-Isfahani, pag. 206; Ibn-el-Kattan, fol. 147 v. D'après Dzéhébi, les soldats qui se trouvaient à Anbar s'imaginèrent qu'Abou-Thahir revenait après avoir essuyé une défaite. Dans cette croyance, ils sortirent de la ville et l'attaquèrent; il leur tua cent cavaliers et mit en fuite le reste.

[2] Deux mille seulement d'après Ibn-el-Kattan (fol. 148 r.). Bolaïc passa l'Euphrate à la faveur de la nuit.

le piller et délivrer Ioucef[1]. Lorsque cette troupe parvint au terme de l'expédition, Abou-Thahir avait déjà traversé l'Euphrate dans la barque d'un pêcheur, auquel il donna mille dinars. Ses compagnons sentirent s'augmenter leur courage en revoyant leur chef. Les deux troupes combattirent vigoureusement. L'armée du khalife fut mise en déroute. Après la victoire, Abou-Thahir chercha Ioucef; celui-ci était sorti de sa tente pour regarder le combat, espérant bientôt être délivré, car ses compagnons lui avaient crié : « Réjouis-toi de ta délivrance. » Abou-Thahir le fit venir et le fit mettre à mort[2], ainsi que tous ses prisonniers. Bagdad fut préservé du pillage des malfaiteurs, grâce à la vigilance de Nazouk نازوك, chef du guet, et de ses soldats, qui faisaient la ronde jour et nuit, et tuaient tous ceux qu'il rencontraient après le temps de la dernière prière عتمة. Les vau-

[1] Maçoudi (t. II, fol. 300 v.) adjoint à Bolaïc un esclave d'Ioucef, qu'il appelle نظيق Nazif. Ce Nazif paraît être le même personnage qui est appelé نطيق السبكى (lisez Nazif-Assubuki) par Djémal-eddin-Ali. Voici ce qu'on lit dans cet auteur (pag. 39) : « Ioucef était doué d'une grande persévérance, comme le témoigne sa rencontre avec le Carmathe, ainsi que sa rencontre avec son esclave Nazif-Assubuki. Cette dernière est une histoire étonnante. » Il est à regretter que Djémal-eddin-Ali n'ait pas cru devoir nous transmettre le récit de cette *histoire étonnante*.

[2] D'après Ibn-el-Kattan (*dicto loco*), il lui tint ce discours : « Je t'ai traité avec considération et je voulais t'épargner ; mais tu excites tes compagnons à me combattre. Tu sais, lui répondit Ioucef, que je ne puis pas leur écrire ; quelle participation puis-je donc avoir à leur conduite ? — Tant que tu demeureras en vie, répondit Abou-Thahir, tes compagnons espéreront te remettre en liberté. »

riens furent contenus par la crainte d'un pareil sort[1].

Un grand nombre d'habitants de Bagdad louèrent des vaisseaux, y transportèrent leurs richesses et les amarrèrent, afin de descendre vers Vacith. Il y en eut même, parmi eux, qui transportèrent leurs objets de prix à Vacith et à Holvan, pour passer de là dans le Khoraçan. Le nombre des Carmathes était de quinze cents : sept cents cavaliers et huit cents fantassins. On dit aussi qu'ils étaient deux mille sept cents. Lorsque Moctadir apprit le petit nombre des soldats carmathes, comparé à celui de ses propres soldats, il s'écria : « Que Dieu maudisse ces quatre-vingt mille hommes et plus, qui ne peuvent pas résister à deux mille sept cents! »

Avant de combattre les Carmathes, Ioucef avait fait arrêter à Vacith son vizir Mohammed, fils de Khalaf Anniramani النيرماني, et avait mis à sa place Abou-Ali-Haçan, fils d'Haroun[2]. Il condamna Mohammed à payer une somme de cinq cent mille dinars. Le motif de cette conduite était que la puissance de Mohammed, fils de Khalaf, étant devenue grande, et sa richesse considérable, il convoita, dans son

[1] Ibn-Alathir, fol. 239 r. Beibars, 201 v. 202 r. Ibn-Khaldoun, fol. 406 r. Noveiri, fol. 17 r. Hamza d'Ispahan, pag. 206, 207. D'après Djémal-eddin, Ioucef fut tué quatre jours après avoir été fait prisonnier.

[2] D'après Djémal-eddin (pag. 39), Ioucef eut d'abord pour *catib* ou secrétaire Ibn-Delil le Chrétien (l'Abou-Délil, d'Ibn-el-Kattan, voy. ci-dessus, p. 400, note), puis Mohammed, fils de Khalaf, et enfin Haçan, fils d'Haroun.

âme, le vizirat du khalife et écrivit au *hadjib* (chambellan) Nasr, pour solliciter cette dignité et accuser Ibn-Abi'ssadj. « C'était, disait-il, un Carmathe, un homme fermement attaché à l'imamat de l'alide qui régnait en Afrikiah (c'est-à-dire d'Obaïd-Allah-al-Mehdi). Pour moi, ajoutait-il, j'ai combattu son opinion à cet égard, mais il n'a point voulu en revenir. Certes, il ne marchera point contre Abou-Thahir, mais il s'emparera des tributs, sous prétexte de le combattre, et s'en servira pour mettre à exécution les mauvais desseins qu'il a formés contre le khalife, et pour faire sortir le khalifat de la maison d'Abbas. » Il ajouta beaucoup d'autres choses de cette nature. Mohammed, fils de Khalaf, s'était fait des ennemis parmi les compagnons d'Ibn-Abi'ssadj. Ceux-ci le dénoncèrent, apprirent ses intrigues à Ioucef, et lui firent voir des lettres que Mohammed avait reçues de Bagdad, de Nasr le *hadjib* et dans lesquelles se trouvaient, outre des allusions aux détails consignés ci-dessus, la promesse du vizirat, en remplacement d'Ali, fils d'Iça. Quand Ioucef eut appris cela, il le fit arrêter; mais, après la captivité d'Ioucef, Mohammed s'échappa de prison[1].

Ioucef était surnommé le cheïkh généreux الشيخ الكريم. Il portait le prénom d'Abou'lcacim. Il était né, selon Djémal-eddin-Ali, dans l'année 250 (864). D'après le même historien, il était brave et courageux; rien ne l'effrayait; il parlait avec douceur et

[1] Ibn-Alathir, fol. 239 v. ou ms. de C. P. fol. 306 r. Freytag, pag. 39.

sa prononciation était lente. Il avait de l'humanité; enfin, il composait des vers.

Au mois de dzou'lhidjdjeh 315 (février 928), Abou'l-Moçafir Feth, fils de Mohammed Afchin, fut investi, par le khalife, du gouvernement de son oncle. Il s'y rendit, s'en empara et en resta possesseur, jusqu'à ce qu'il fût empoisonné par un de ses esclaves, à Ardebil, au mois de chaban 317 (septembre 929)[1]. Vacif Assiravani السيروانى, esclave d'Ioucef, s'empara de son gouvernement, et fut bientôt remplacé par Moflih. Abou'lmoçafir laissa un fils nommé Abou'lfaradj, qui fut un des généraux des khalifes et compagnon du premier des émirs aloméra, Ibn-Raïc[2].

[1] Ibn-el-Kattan raconte différemment la mort d'Abou'l-Moçafir. On reçut, dit-il, la nouvelle que les soldats d'Abou'l-Moçafir s'étaient soulevés contre lui dans l'Azerbaïdjan (ou dans Ardébil, capitale de cette province). Il prit la fuite devant eux et se retira à Méraghah; mais ils l'y assiégèrent jusqu'à ce qu'ils l'eurent tué. Ils s'accordèrent pour placer à leur tête un général, d'entre leurs camarades, nommé Moflih. » (Ms. de Gotha, fol. 163 r. et v.)

[2] Djémal-eddin-Ali, pag. 39, 40; *Ibret-oulil-Abçar*, ms. 135, supp. arabe; le même, ms. de M. de Gayangos, fol. 92 v.

LETTRE

A M. LE D[r] C. VASSALLO,

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, À MALTE.

La Vallette, 15 novembre 1846.

Monsieur,

Il nous restait encore quelques doutes, à M. Fârès[1] et à moi, sur la lecture de deux ou trois mots de l'ancienne inscription coufique conservée au musée de Malte, lorsque j'eus l'honneur de vous présenter un premier essai de traduction de ce monument remarquable.

Depuis hier, tous les doutes sont levés ou à peu près, et je m'empresse de vous transmettre notre dernière édition, en vous priant de considérer la première comme non avenue.

M. Badger, qui a donné un article sur l'inscription *Sciara*, dans le numéro 6 du *Malta penny magazine*, s'est borné à reproduire le travail du chevalier d'Italinski, inséré dans le premier volume des *Mines de l'Orient* (pag. 397-99), en ajoutant une seule correction (évidemment suggérée par M. Fârès) à la *lecture* de M. le chevalier d'Italinski, c'est-à-dire à son *déchiffrement* du texte coufique. Mais le fait est

[1] M. Fârès-Schidyâk, Syrien maronite, dont j'ai déjà eu occasion de parler dans ma première Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, est, depuis plusieurs années, professeur d'arabe à l'université de Malte.

que la transcription *neskhy* du défunt chevalier renferme un très-grand nombre d'erreurs; or, c'est cette transcription du monument coufique (en caractères arabes usuels) qui a servi de base à la traduction anglaise de M. Badger. Il est donc à regretter que le nouveau traducteur européen, qui avait le monument original sous les yeux, et, à sa disposition une lithographie, une imprimerie arabe (*the malta printing establishment of the Church-missionary-society*), et, enfin, un *arabisant* tel que M. Fârès Schidyâk, n'ait pas voulu consulter le professeur d'arabe sur la lecture intégrale du monument coufique de Malte avant de reproduire une transcription aussi incorrecte que celle de M. d'Italinski (si tant est qu'il l'ait fidèlement reproduite dans son *Malta penny magazine*, car je n'ai pas les *Mines de l'Orient* sous les yeux). M. Fârès aurait certainement fait pour M. Badger, si celui-ci le lui eût demandé, ce qu'il a eu la complaisance de faire pour moi. Car, bien que le professeur syrien ne se soit jamais exercé à la lecture des inscriptions coufiques, sa connaissance approfondie de la langue et de la littérature arabes lui permet de déchiffrer tout ce qui est écrit dans l'idiome de Mahomet, quel que soit l'alphabet appliqué à cet idiome.

J'ai l'honneur de vous adresser (ci-jointe) la transcription, en caractères *neskhy*, du monument coufique, donnée par M. Fârès Schidyâk. Ce qui suit immédiatement en est la traduction anglaise par le même. Si personne ne l'a devancé dans la lecture

من راقى الموت اخرجنى قصرا فيا اسفى لم ينجنى منه ايوانى و

N° 2.

يامن راى القبر انى
قد بليت به و
الترب غبر
اجفانى و
اماقى فى
مضجعى

N° 1.

بسم الله الر
حمن الرحيم وصلى الله
على النبى محمد وعلى
آله وسلم تسليما لله
العزة والبقا وعلى خلقه كتب الفنا

N° 3.

ومقامى فى البلا
غبر وفى
نشورى
اذا ما خط
خلاقى
اخى فجد
وحد

ولكم فى رسول الله اسوة حسنة هذا قبر
ميمونة بنت حسان بن على الهذلى وعدابن السوسى
توفيت رحمة الله عليها يوم الخميس السادس
عشر من شهر شعبان الكائن من سنة تسع وستين وخمسماية
وهى تشهد ان لا اله الا الله وحده لا شريك له

انظر لنفسك هل فى الارض من باق او دافع الموت

N° 4.

اعلاق وصر رهنا ما وزرت من عمل محصيا على وما (من) خلقه باق

et l'interprétation exacte de l'inscription *Sciara*, je ne reclame, pour ma part dans cette publication, que l'honneur d'avoir éveillé son attention et provoqué ses efforts. (Voir la planche ci-contre.)

TRADUCTION ANGLAISE DE L'INSCRIPTION COUFIQUE ENCASTRÉE DANS UN MUR DU MUSÉE DE MALTE ET (ANTÉRIEUREMENT) DANS UN MUR DE LA MAISON *SCIARA*, À LA VALLETTE.

N° 1. *Dans l'intérieur de l'ogive mauresque.*

In the name of God, the compassionate, the merciful. May God show blessing and peace unto the prophet Mohammed and his family. To God belong majesty and immortality; to his creatures, he has alloted decay. But you have a good example in the apostle of God. — This is the sepulchre of Maymoonah, the daughter of Hassán, the son of Aly the Hudhalee, an attendant on Ibn-es-Soosee. She died (God have mercy upon her!) on Thursday, the sixteenth of the month of *scha'bán*, in the year 569, professing that there is only one God and that he has no companion.

N° 2. *Dans l'angle à droite.*

O thou, that beholdest this tomb, here am I worn out; the dust has covered my eyelids and the inner angles of my eyes.

N° 3. *Dans l'angle à gauche.*

In this my couch, in this my abode of consumption and in my resurrection, when ever my creator shall order it, are subjects of awful meditation.

(Be then, my brother, serious and beware.)

N° 4. *Dans le pourtour de l'encadrement, en commençant par en bas et à droite.*

Look back to times past, whether there is on the Earth any one permanent, or who can repel Death or remove it by enchantment.

Death expelled me out of a palace; alas! that neither my hall, nor my costly things, could deliver me from it!

Behold! I am become a pledge for the deeds which I have forwarded and which are reckoned upon my account. — For none of His creatures shall last.

Il n'est pas hors de propos de remarquer, en passant, que le nom propre du père de la défunte Maymoûnah est *Hassân*, avec deux *sin* (*ss*) et un *ā* long, et diffère, quant au son et à l'orthographe, de cet autre nom propre musulman, *Hăçăn*, qui fait partie de celui d'une caverne maltaise appelée, encore à présent, *Ghâr-Hăçăn* (la grotte de Hăçăn). Il n'y a donc pas lieu à rapprocher le *Hassân* (de l'inscription coufique) du *Hăçăn* qui a donné son nom à la grotte ou caverne à laquelle se rattachent tant de légendes. Les Maltais prononcent et doivent prononcer ce dernier nom (*Hăçăn*) précisément comme les Arabes; mais, eu égard au génie phonétique de leur dialecte, ils prononceraient le premier *Hassyén* (s'il s'était conservé parmi eux) de même qu'ils disent *nyés* au lieu de *nas* (gens) et *Syéḥeb* au lieu de *Sâheb* (compagnon).

M. le baron Mac Guckin de Slane, qui cultive avec tant de succès les lettres arabes, a parfaitement lu, deviné et expliqué l'inscription coufique fruste ou incomplète qui se trouve sur un bloc prismatique triangulaire placé au-dessous de l'inscription *Sciara* au musée de Malte. Il en a restitué le commencement, c'est-à-dire ce qu'il était possible de restituer; mais tout le reste du fragment perdu étant particu-

lier au défunt musulman pour lequel l'épitaphe fut gravée, il serait hors de propos de vouloir restaurer cette lacune. Je joins donc mes vœux à ceux de cet illustre orientaliste pour que des fouilles très-exactes soient faites dans le lieu où fut trouvé le fragment recueilli dans votre musée.

Dans les inscriptions que l'antiquité nous a léguées, les noms propres et les dates sont précisément ce qu'il y a de plus intéressant sous le rapport historique. Or, c'est ce qui manque sur l'une des faces de l'inscription coufique lue et interprétée pour la première fois par M. de Slane; et c'est ce que personne au monde ne peut suppléer par voie de science ou de divination. A défaut du fragment perdu, il faudrait une *révélation* pour compléter l'épitaphe.

Dans l'inscription *Sciara*, M. Fârès est parvenu à lire (non sans peine) les nom, surnom et qualités du père de la défunte Maymoûnah. Il était Huḍaly ou Houdhaly, c'est-à-dire de la tribu Houdayl, célèbre dans l'histoire des Arabes et dont une portion occupe encore le territoire situé entre la Mecque et la montagne de Kara, sur la route de Tâïf. Ce n'était pas un chef, car il s'intitule modestement (si nous avons bien lu) *wagdh-Ibn-es-Soûcy* (attaché au service d'Ibn-es-Soûcy). La dénomination de *Soûcy* peut s'appliquer ici à un homme *né* à Soûçah (de la régence de Tunis) ou *établi* à Soûçah. Or, l'historien-géographe Abou'lféda nous apprend que ce fut de Soûçah que les Arabes partirent pour la conquête de la Sicile (*Géographie d'Abou'lféda*, Paris,

1840, pag. 144-145 du texte arabe). Nous savons, d'ailleurs, que la conquête de la Sicile fut immédiatement suivie de celles de Malte, Gozo, Pantelleria, etc. dans le courant du IXe siècle (vide *Malta illustrata* d'Abela et Ciantar, lib. II, not. IX, p. 678, 679).

Le millésime de notre inscription (569 de l'hégire) se rapporte à l'année 1173 ou 1174 de l'ère chrétienne. On sait que notre comte Roger fit la conquête de Malte et la rendit tributaire des Normands, vers la fin du XIe siècle, en 1088, 1089 ou 1090. Mais on sait aussi que les Arabes, vaincus par lui, obtinrent, en capitulant, des conditions assez favorables; entre autres, pour ceux qui voulurent rester dans l'île, la conservation de leurs propriétés et le libre exercice de leur religion, sous la seule condition d'un impôt annuel (*Malta illustrata*, lib. II, not. X).

Il résulte donc de la date de notre inscription, qu'il y avait à Malte des Arabes propriétaires et exerçant paisiblement leur culte près de cent ans après la conquête des Normands, ce qui est en contradiction manifeste avec une donnée historique de l'abbé Alessandro Celesino, qui place en 1127 l'expulsion et l'extermination complètes des Arabes (habitant l'île de Malte) par Roger, second du nom (*loco laudato*, pag. 708).

En soumettant ces observations à votre jugement, je vous prie, monsieur, d'agréer tous mes remerciments pour les facilités que vous m'avez accordées

dans la recherche des monuments historiques de l'île de Malte, ainsi que mes vœux pour l'extension de la bibliothèque et du musée dont vous êtes le digne conservateur.

Je demande la permission de compléter la notice qui forme le sujet de cette lettre par l'insertion des renseignements tout nouveaux dont je vous suis redevable et que vous seul pouviez me fournir sur l'origine de la pierre *Sciara* et les sculptures romaines de la face postérieure de cette pierre.

Il résulte de vos renseignements que cette table de marbre offre au revers (présentement caché dans le mur du musée, comme il l'était jadis dans le mur de la maison *Sciara*) un *alto-rilievo* se détachant sur un *incavo* (haut-relief sur creux) de la surface postérieure, et offrant un ornement d'une haute élégance et de travail romain. Ainsi que vous l'observez judicieusement, le fragment qui porte notre inscription coufique a dû appartenir au temple de Proserpine, construit avec le même marbre, et dont les ruines se trouvent près de *Medina* (ou Città-Vecchia), l'ancienne capitale de l'île et le siége de la domination arabe.

Il est donc naturel d'admettre, avec vous, que la pierre *Sciara* est un emprunt ou plutôt un des nombreux vols faits au monument romain, tant par les Arabes que par leurs successeurs : *Cristiani si, ma non meno barbari.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

F. Fresnel.

MÉMOIRE

Sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. Botta.

(Suite.)

95.

= 4. 2. 1.

= 3.

= 1.

= 1.

= 2.

= 4.

J'ai déjà eu occasion de parler du signe , et j'ai dit que l'on pourrait peut-être lui attribuer la valeur de *r;* mais cette supposition ne se fonde que sur l'équivalence des groupes et . Cette raison est loin d'être convaincante à mes yeux, car ces deux groupes peuvent représenter des mots différents, mais de sens semblable. Je n'ai, du reste, aucun indice qui me permette d'assigner une autre valeur au signe .

J'ai assimilé le ninivite au persépolitain ,

et je crois que personne ne se refusera à reconnaître l'identité de ces deux caractères; j'ai montré également que, dans le mot *roi*, à Khorsabad, le signe représentait le signe , qui se trouve dans le même mot à Persépolis; aussi, quoique je n'aie pas de preuves directes à l'appui de mon opinion, je pense qu'on ne trouvera pas trop hardi le rapprochement que je fais entre tous les signes formés à Ninive par l'encadrement et ceux des inscriptions trilingues qui sont encadrés par , rapprochement confirmé d'ailleurs par la grande ressemblance des variantes respectives. Le petit tableau suivant en rendra la justesse évidente.

Persépolitain. Ninivite.

Il est à remarquer que ces signes, quoique étant d'une forme assez semblable, ne s'échangent pas les uns avec les autres, ou du moins les exemples de substitution sont assez rares pour qu'on puisse, sans crainte de se tromper, les attribuer à des erreurs.

Cela est surtout vrai pour les signes , ; aussi, lors même qu'il serait certain que le premier, , fût l'équivalent de , première lettre du nom de Cyrus, et eût par conséquent la valeur de *k*, il serait très-possible que le second eût une valeur différente; il me semble même que, dans l'inscription de la pierre de Michaud, on voit, en comparant les lignes 5 et 7, un exemple de la substitution de , variante de , à . Ce dernier signe étant regardé comme une *n* par quelques personnes, c'est peut-être la raison qui les a engagées à voir le nom de Ninus dans les groupes de l'inscription de Nakchi Roustâm. Je ne puis contredire cette opinion par des raisons péremptoires, et en cela, comme en tout, je reste dans le doute jusqu'à ce que nous ayons de nouveaux éléments pour nous déterminer.

96.

= * * * *
1. 1.? 1.? *
= 2.
= * 1.

On voit que le signe a quatre équivalents indubitables, dont l'un est le *d*, tel qu'il est fait dans

les noms de Darius et d'Ormuzd à Persépolis; j'ai même donné précédemment tous les passages de la forme ninivite à . Toutes ces formes dans mes inscriptions sont très-communes et s'échangent constamment les unes avec les autres; cependant, en général, quand l'une est employée dans une inscription, elle s'y rencontre seule; l'emploi paraît en avoir été arbitraire et avoir dépendu de l'habitude du graveur.

Les trois variantes , , , sont probablement des fautes; quant à la dernière, cependant, comme on en fait un *z*, on peut voir, dans cet exemple unique de substitution au *d*, une preuve à l'appui de cette détermination.

Je crois, sans doute avec tout le monde, que le signe , qui ne se rencontre pas dans les inscriptions trilingues, y est représenté par . J'en doute d'autant moins, qu'on rencontre des composés analogues dans lesquels entrent ces deux formes; ainsi, on trouve à Ninive et , au lieu des groupes persépolitains et .

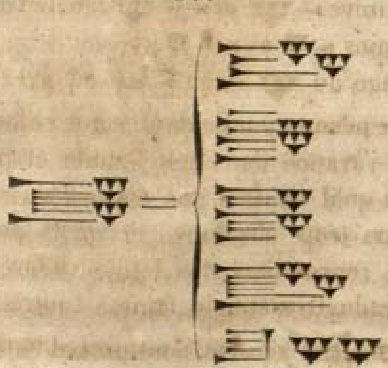
L'échange de avec ou avec ses équivalents, ne permet pas de douter que ce ne soit un *d*; mais plus j'avance dans cette étude et plus je suis convaincu qu'il ne faut pas donner aux caractères des valeurs trop absolues, et qu'ils peuvent, au contraire, représenter des lettres différentes, mais passant graduellement de l'une à l'autre. Ainsi, les signes , , etc. sont probablement des *d*,

mais quelques-uns, ou peut-être tous, peuvent prendre la valeur de *s* en passant par le *z*. De même, les signes [cuneiform], [cuneiform], [cuneiform], etc. sont des *t*, mais ils arrivent à la valeur de chuintantes en passant par le *th*.

Il m'a semblé que, dans les inscriptions trilingues, le signe [cuneiform] qui représente, selon moi, le ninivite [cuneiform], s'employait comme adjectif conjonctif et comme marque du génitif; peut-être même sert-il aussi à former des adjectifs, exactement comme le *d* en syriaque et en chaldéen; tel est du moins le résultat de l'analyse que j'ai faite des inscriptions dont on a la transcription en zend. Ce fait a été également remarqué par d'autres personnes, et c'est là certainement une preuve très-forte en faveur de l'origine sémitique de la langue assyrienne.

Le signe [cuneiform] a été employé dans les inscriptions babyloniennes et dans celles de Van.

97.



Le type ci-dessus est un des plus remarquables, non-seulement à cause de sa complication, mais encore de sa rareté. Il ne se trouve jamais qu'une seule fois dans mes inscriptions, et toujours à la même place; il me semble, en conséquence, que ce ne peut être un signe phonétique, mais une abréviation représentant quelque terme important, comme serait le nom d'une divinité, d'un roi, d'un empire, etc. Dans toutes les inscriptions où je l'ai trouvé, ce signe est suivi de la terminaison qu'on remarque également à la fin de plusieurs noms de pays à Nakchi Roustâm, et dont l'un passe pour celui de l'Assyrie. Lorsqu'au contraire ce signe ne se trouve pas à sa place ordinaire, la terminaison manque également, et tous les deux sont remplacés par une suite de caractères que j'ai donnée plus haut. Je ferai remarquer, en passant, que cet assemblage de signes nous fournit de nouveaux exemples de la substitution mutuelle des groupes , et .

J'ai fait d'inutiles efforts pour deviner ce que pouvait représenter ce groupe; je n'ai pu y parvenir : je présume seulement qu'il est formé de la réunion

de deux groupes semblables ; je crois même l'avoir rencontré sous cette forme, mais je ne puis l'assurer, parce qu'ayant voulu vérifier ce fait, je n'ai pu retrouver l'exemple. Quant à la substitution de , elle est certaine.

98.

= * 1.

= 2. 1. *

= * ? 1.

= 1.

= 2.

=

=

Le signe est très-souvent remplacé par , et, en jetant les yeux sur les inscriptions babyloniennes, on verra que cette dernière forme est la seule employée dans cette écriture. Pour être convaincu de l'équivalence de ces deux caractères, il suffit de remarquer qu'ils sont tous deux employés pour former des composés équivalents; ainsi remplace , et se substitue à

. En se rappelant ce fait on pourra ramener à des signes ninivites beaucoup de caractères babyloniens.

Lorsque j'ai commencé ce travail, j'étais porté à croire que le signe composé avait pour équivalent un autre signe assez rare à Khorsabad, savoir : , et je croyais avoir des exemples certains de substitution; mais, ayant voulu en vérifier l'exactitude, je n'ai pu en retrouver de bien authentiques, et, en conséquence, je crois m'être trompé. Cette équivalence supposée entre et m'avait conduit à exprimer sur une lecture du nom de Xerxès une critique qui me paraît actuellement ne reposer sur rien. J'assimilais le signe au persépolitain qui se trouve dans le mot *homme* (Westergaard, pl. XVII, lig. 2), et qui doit être une chuintante si ce mot est *anosch;* comme, d'ailleurs, il ne me semble pas douteux que les caractères ninivites ou ne représentent le persépolitain , j'en concluais que ce dernier devait, dans le nom de Xerxès, avoir la valeur de *ch;* mais aujourd'hui ces diverses analogies, excepté celle de et , me paraissent trop forcées pour être soutenables.

Le signe est généralement regardé comme un *k* ou un *kh;* s'il en est ainsi, il est bien extraordinaire qu'il ne se trouve presque jamais isolé, et qu'il soit au contraire un des signes les plus communs

en composition. Je ne crois pas que, dans les inscriptions de Khorsabad, il y ait un seul exemple bien authentique de l'isolement de ce caractère; il en est à peu près de même dans les inscriptions trilingues où ce caractère ne se rencontre certainement isolé que dans le nom de Xerxès; cela me semble indiquer que, dans ce nom, il peut avoir une valeur autre que sa valeur ordinaire.

J'ai actuellement passé en revue les variantes qui se rattachent aux signes les plus usités. Sans doute j'ai laissé échapper des erreurs, soit de copie, soit de détermination, et j'ai déjà eu occasion d'en reconnaître quelques-unes, que je rectifierai bientôt. J'espère que le lecteur, qui aura égard à la difficulté de la tâche, me pardonnera des fautes inévitables dans ce genre d'étude.

Je pourrais étendre beaucoup ce catalogue, mais sans grande utilité, je crois; je vais en donner une table qui permettra au lecteur de chercher si un caractère qu'il rencontrera dans une inscription n'a pas quelque équivalent d'une valeur déjà connue; en outre, pour répondre au désir de plusieurs personnes, je joindrai à chaque équivalent le numéro des planches et des lignes où se trouvent les exemples de substitution.

Pour faire cette table, je suivrai l'ordre du catalogue raisonné que je viens d'exposer, et qui est basé sur la prédominance d'un élément dans le signe, sauf quelques exceptions dont j'ai rendu compte; ces éléments sont par ordre.

1*.

= XII, 42. — XVI, 63.

Id. 55. — *Id.* 70.

XLIX, 46. — XLII, 61.

XXXIX, 75. — XLIII, 93.

XXVI, 13; 16. — XL, 19, 22.

XXXVIII, 50. — XLVI, 58,

2.

= XII, 12. — XVI, 19.

(Revers des plaques.)

V. n° 51.

3.

= V. n° 41.

4.

= XII. 12. XVI, 18.

Id. 13. — XIX, 17.

XII, 36. — XVI, 56.

XXXVI, 12. — XL, 17.

5.

= XII, 12, 46. — XVI, 17, 69.

XVIII, 17. — XIX, 21.

XII, 44. — XVII, 54.

* Les exemples indiqués sont tirés des inscriptions découvertes à Khorsabad; le chiffre romain indique la planche, et les chiffres arabes les lignes de l'inscription où se trouvent ces exemples.

6.

= XXI, 10. — XV, 10.
V. n° 39.

7.

= V. n° 53.

8.

V. nos 18, 34, 51.

9.

= XVIII, 6. — XIX, 8.
XXXVII, 31. — XLV, 34.
XXXVI, 15. — XL, 21.

10.

= V. n° 84.
XII, 14. — XVI, 20.
Id. 40. — *Id.* 61.
XII, 16, 23, 29. — XVI, 24, 34, 42.
V. 4. — IX, 6.
V. 8. — IX, 11.
XVIII, 25. — XIX, 29.
Id. 2e col. 35. — *Id.* 2e col. 39.
XII, 14. — XVII, 18.
XXXVI, 3. — XL, 3.

11.

V. n° 122.

12.

V. n° 124.

13.

V. n° 123.

14.

V. n° 122.

15.

V. n° 1.

16.

= XII, 41, 52, 56. — XVI, 61, 62, 66.

XII, 55. — XVI, 5, 2ᵉ col.

id. 41. — *Id.* 62.

17.

= XII, 7, 13. — XVI, 9, 19. XVIII, 14, 23. — XIX, 18, 27.

18.

= XVIII, 29. — XIX, 33.

Id. 26. — XVII, 34.

Id. 43. — *Id.* 57.

XII, 27. — XVII, 35. XXXVI, 20. XL, 28.

VXXVIII, 37. — XLV, 41.

19.

= XII, 48. — XVII, 62.
XII, 32. — XVI, 47.
VIII, 33. — X, 29.
Id. 36. — *Id.* 30.
XII, 44. — XVI, 65.
XII, 32. — XVII, 44.
XVIII, 37. — XIX, 42.
XXXIX, 90. — XLIII, 109.

20.

= XL, 17, 21. — XLVIII, 14, 17.
XII, 48. — XVII, 66.
Id. 54. — XVI, 69.
XL, 27. — XLVIII, 22.

21.

= XXXVIII, 62. — XLII, 81.
Id. 69. — *Id.* 87.
XII, 52. — XVI, 1, 2ᵉ col.
XL, 25. — XLVIII, 21.
XLI, 45. — XLIX, 32.

22.

= XII, 26, 43, 48. — XVI, 38, 64, 65.
XLII, 64. — XLIX, 49.

23.

= XII, 41. — XVI, 62.
Id. 42, 2ᵉ col. — XVI, 51, 2ᵉ col.
Id. 19. — XVII, 21.
XII, 11. — XVII, 12.
XII, 45, 2ᵉ col. — XVII, 57, 2ᵉ col.

24.

= XXXI, 79. — XXXV, 75.
Id. 86. — *Id.* 80.
Id. 90. — *Id.* 83.
Id. 100. — *Id.* 92.
Id. 102. — *Id.* 93.
XXX, 62. — XXXIV, 59.
Id. 71. — *Id.* 68.
XXXI, 85. — XXXV, 79.
XXXIX, 84. — XL, 103.
XXXVIII, 55. — XLII, 74.
Id. 57. — *Id.* 76.
Id. 65. — *Id.* 83.

XXXIX, 94. — XL, 113.
XLIII, 113. — LXI, 102.

25.

= V. nᵒ 24.

26.

= XII, 16. — XVI, 23.
Id. id. — XVII, 20.
XII, 45. — XVII, 57.
V. nᵒ 25.

27.

= V. n° 19.

XII, 8, 2ᵉ col. — XVI, 15, 2ᵉ col.

Id. 10, *id.* — *Id.* 17, *id.*

XII, 32. — XVII, 43.

XXXIX, 92. — XLVII, 98.

Id. 92, 97. — XLIII, 111.

XXXVI, 7. — XL, 8.

XXXIX, 92, 93. — XLVII, 99, 99.

28.

= XVIII, 13. — XIX, 17.

XII, 16. — XVII, 20.

29.

= V. n° 2.

XII, 51. — XVI, 75.

XII, 16. — XVI, 23.

30.

V. n° 35.

31.

= XII, 47, 2ᵉ col. — XVII, 61, 2ᵉ col.

32.

V. n° 18.

33.

= XII, 30, 37. — XVI, 44, 56.

V. n° 1.

34.

= V. n° 23.

XII, 34. — XVI, 52.

XII, 8, 2ᵉ col. — XVI, 15, 2ᵉ col.

XVIII, 37. — XIX, 42.
XXXVII, 42. — XLV, 48.

VIII, 31. — X, 28.

VIII, 5, 2ᵉ col. — X, 16.

XII, 32. — XVI, 48.

35.

= XII, 13, 2ᵉ col. — XVI, 20, 2ᵉ col.
Id. 56. — XVI, 71.

36.

= XII, 16. — XVII, 21.
V. n° 10.

37.

= XII, 30. — XVI, 44.
XII, 2ᵉ col. 8, 12, 29. — XVI, 2ᵉ col.
15, 19, 36.

38.

= XII, 3, 5. — XVII, 4, 6.
XXXVI, 5, 6. — XLIV, 5, 6.

39.

= V. n° 51.
V. n° 2.
XXXIX, 78. — XLIII, 91.

40.

[cuneiform] = V. n° 34.

41.

[cuneiform] = [cuneiform] XII, 8, 2ᵉ col. — XVII, 9, 2ᵉ col.
XVIII, 20. — XIX, 23.

42.

[cuneiform] = [cuneiform] XXXVII, 28. — XLV, 31.
[cuneiform] XXXVI, 9. — XLIV, 11.
[cuneiform] XII, 48. — XVI, 72.

43.

[cuneiform] = [cuneiform] XXXVI, 20. — XL, 29.
XII, 16, 17, 23, 25. — XVII, 20, 22, 29, 32.
[cuneiform] XXXIX, 95. — XLIII, 114.

*44.

[cuneiform] V. n° 73.

45.

[cuneiform] = [cuneiform] (Revers des plaques.)
[cuneiform] XXI, 11. — XV, 12.
[cuneiform] XXXVII, 41. — XLV, 48.
[cuneiform] XXXVI, 61. — XLVI, 69.

46.

[cuneiform] = [cuneiform] XII, 23, 2ᵉ col. — XVI, 29, 2ᵉ col.
Id. 25. — XVII, 25, 2ᵉ col.

47.

[cuneiform] V. n° 119.

48.

V. n° 120.

49.

= VIII, 16. — X, 20.
XII, 17. — XVII, 19.

50.

= XII, 34. — XVI, 43.
Id. 34. — XVII, 41.

51.

= XVIII, 18. — XIX, 22.
XII, 16. — XVII, 21.
XII, 38, 2ᵉ col. — XVII, 46, 2ᵉ col.
Id. 43, *id.* — *Id.* 54, *id.*
V. n° 25.
XLII, 74. — L, 61.

52.

= XII, 50. — XVI, 64.
VIII, 31. — X, 12.

53.

= XII, 46. — XVI, 68.
XXXIX, 92, 93. — XLVII, 99, 99.
XII, 2ᵉ col. 11. — XVI, 2ᵉ col. 18.
XII, 17. — XVI, 25.

54.

= XVIII, 47, 2ᵉ col. — XIX, 49, 2ᵉ col.
XXI, 14. — XV, 15.
VIII, 28. — X, 11.

VIII, 26, 2e col. — X, 25, 2e col.

XXXVIII, 37. — XLI, 53.

XXXIX, 82. — XLIII, 101.

55.

= XII, 41, 2e col. — XVI, 50, 2e col.

Id. 50. — *Id.* 64.

56.

=

57.

= Voy. n° 53.

58.

= XII, 4. — XVI, 5.

XII, 49. — XVI, 73.

59.

= V. n° 60.

XII, 50. — XVI, 74.

Id. 31, 2e col. — XVI, 38, 2e col.

(Revers des plaques.)

60.

= XII, 24. — XVI, 35.

XVIII, 1. — XIX, 1.

XVIII, 24. — XIX, 27.

XII, 21. — XVII, 27.

XXXVI, 10, 23. — XL, 13, 33.

XLIII, 111. — LI, 99.

XVIII, 37, 2e col. — XIX, 40, 2e col.

XII, 2e col. 1. — XVI, 2e col. 7.

61.

= XVIII, 25, 2e col. — XIX, 31, 2e col.

62.

= XII, 44. — XVII, 55.
XII, 3, 2e col. — XVI, 11, 2e col.

63.

= XVIII, 10. — XIX, 19.
VIII, 2. — X, 15.

64.

= XII, 31. — XVI, 38.
XXXVIII, 50. — XLVI, 58.

65.

= XII, 1, 17, 29. — XVI, 25, 42.
XVIII. 1, 2, 3. — XIX, 1, 2, 3.
XXXVI, 20. — XL, 29.
XXXVII, 30. — XLI, 43.
XXXVII, 57. — XLII, 76.
XXXVII, 30. — XLV, 33.

66.

= VIII, 34, 2e col. — X, 13.
XII, 9. — XVI, 12.
XII, 33. — XVII, 45.

67.

= XII, 16. — XVI, 23.

68.

= XII, 46. — XVI, 68.

69.

=

XII, 38. — XVI, 58.

70.

= XVIII, 2. — XIX, 3.

71.

= XLI, 53. — XLIX, 40.

72.

= XLII, 65. — XLIX, 48:

XLI, 44, 54. — XLIX, 32, 51.

73.

= XXII, 2e col. 20. — XVI, 2e col. 26.
XXVIII, 2e col. 13, 16. — XIX, 2e col. 19, 23.

XII, 15. — XVII, 19.
XXXVI, 11. — XL, 15.

VIII, 27. — X, 26.
XII, 28. — X, 37.
Id. 20. — *Id.* 26.

74.

= V. n° 73.

XII, 3. — XVI, 4.

XVIII, 50. — XIX, 51.

75.

= V. nos 42, 76.

76.

= V. n° 102.

XII, 4. — XVII, 5.

77.

= XII, 29. — XVII, 39.

XVIII, 2. — XIX, 3.

VIII, 32. — X, 14.

VIII, 26. — XVI, 25.

— XII, 38. — XVI, 58.

XII, 34, 35. — XVI, 51, 52.

78.

= XII, 5. — XVII, 7.

XVIII, 33. — XIX, 38.

79.

= XLIII, 91. — LI, 80.

XXXIX, 73. — XLIII, 91.

80.

V. n° 20.

81.

= XII, 2ᵉ col. 19. — XVI, 25.

Id. id. — XVII, 21.

82.

= VIII, 32, 33. — X, 13, 13.

XII, 48, 49. — XVII, 62, 64.

XLIII, 118. — LI, 106.

XLI, 40. — XLVIII, 29.

[cuneiform] XLI, 7. — XLVIII, 6.
[cuneiform] XII, 35. — XVII, 47.

83.
[cuneiform] = [cuneiform] V. n° 60.

84.
[cuneiform] = [cuneiform] XXXVI, 8, 9, 22. — XL, 10, 12, 32.

85.
[cuneiform] = [cuneiform]
[cuneiform] XVIII, 6. — XIX, 8.
XXXVII, 31. — XLV, 34.
[cuneiform] XLV, 23, 28. — XLVII, 19, 22.
[cuneiform] XVIII, 2, 2ᵉ col. — XIX, 10, 2ᵉ col.

86.
[cuneiform] = [cuneiform] XII, 17. — XVI, 23.
[cuneiform] XII, 2ᵉ col. 17. — XVII, 2ᵉ col. 18.

87.
[cuneiform] = [cuneiform] XII, 18. — XVI, 26.
[cuneiform] XVII, 20, 31. — XIX, 26, 36.

88.
[cuneiform] = [cuneiform] XII, 9. — XVI, 13.

89.
[cuneiform] = [cuneiform] V. n° 116.

90.
[cuneiform] = [cuneiform] V. n° 114.

91.

= V. nº 115.

92.

= V. nº 115.

93.

= XII, 15, 19. — XVI, 21, 29.
Id. 39. — *Id.* 56.
XXXVIII, 61. — XLVI, 69.
XII, 2e col. 55. — XVI, 2e col. 56.
XII, 2e col. 19. — XVII, 2e col. 20.
XXI, 14. — XV, 15.
XVIII, 31. — XIX, 36.

94.

= XII, 2e col. 21. — XVII, 2e col. 23.
Id. id. 46. — *Id. id.* 60.
XII, 2e col. 45. — XVII, 2e col. 57.

95.

= V. nº 94.

96.

= XXXVI, 8. — XL, 11.
XXXVIII, 56. — XLII, 75.
XXXVI, 10, 23. — XL, 13, 33.
XXIX, 37. — XXXIII, 34.

97.

= V, 2. — IX, 3.
XVIII, 2. — XIX, 2.
XXXVI, 20. — XL, 29.
XII, 15. — XVII, 19.
XXXVI, 11. — XL, 15.
XXIX, 37. — XXXIII, 34.

98.

= XXXVIII, 53. — XLII, 72.

99.

= XXXIX, 83. — XLVII, 91.
XXXI, 95. — XXXV, 88.
XXXIX, 82. — XLIII, 101.

100.

= V. n° 4.
XII, 26. — XVI, 37.
Id. 56. — XVI, 2e col. 6.
Id. 2e col. 22. — *Id. id.* 26.
XVIII, 2e col. 22. — XIX, 2e col. 28.
VIII, 2e col. 31. — X, 28.
XXXVII, 49. — XLII, 67.
XII, 55. — XVI, 2e col. 5

101.

= V. n° 100.

102.

= V. n° 111.
XVIII, 24. — XIX, 27.

103.

= XXXVIII, 70. — XLIII, 88.
XLII, 68. — L, 54.

104.

= V. n° 27.

105.

= XII, 2ᵉ col. 8. — XVII, 2ᵉ col. 9.
XII, 41. — XVI, 62.
XVIII, 8. — XIX, 10.
VIII, 24. — X, 10.

106.

= XII, 2ᵉ col. 7. — XVII, 2ᵉ col. 8.
XXXVII, 38. — XLI, 54.
Id. 31. — XLV, 34.

107.

= V, 11. — IX, 15.

108.

= VIII, 24. — X, 10.

109.

=
XII, 2ᵉ col. 41. — XVII, 2ᵉ col. 51.
XII, 2ᵉ col. 27. — XVII, 2ᵉ col. 30.
Id. id. 33. — XVI, *id.* 41.
XVIII, *id.* 23. — XIX, *id.* 29.
XII, 14. — XVI, 30.
XVIII, 2ᵉ col. 45. — XIX, 2ᵉ col. 47.

110.

= V, 15. — IX, 20.
VIII, 32. — X, 13.

111.

= XII, 8, 21, 24, 45. — XVI, 11, 31, 35, 68.

112.

= VIII, 2ᵉ col. 3. — X, 15.
V. n° 10.
V. n° 117.

113.

= XII, 44. — XVI, 66.
XII, 2ᵉ col. 2. — XVII, 2ᵉ col. 3.

114.

= XII, 2ᵉ col. 52. — XVI, 2ᵉ col. 66.
Id. 25. — XVII, 32.
Id. 38. — *Id.* 50.
XLI, 49. — XLIX, 36.

115.

= XII, 44, 45. — XVI, 65, 67.
V, 1. — IX, 2.
XVIII, 16, 19, 35. — XIX, 20, 22, 41.
= XII, 43. — XVI, 65.
Id. 37. — *Id.* 56.
id. 2. — XVII, 2.

116.

= XII, 49. — XVI, 73.

XII, 2e col. 19. — XVI, 2e col. 25.

XXXIX, 82, 86. — XLVII, 89, 94.

117.

= V. n° 10.

XII, 39. — XVI, 58.

Id. 42. — *Id.* 63.

VIII, 5, 25. — X, 3; 10.

XXXVI, 25, 26. — XLIV, 28, 29.

XVIII, 14. — XIX, 18.

XVIII, 2e col. 24. — XIX, 2e col. 30.

XVIII, 2e col. 45. — XIX, 2e col. 47.

118.

= XVIII, 31. — XIX, 36.

119.

= XII, 11. — XVII, 14.

XXXVII, 31. — XLI, 40.

120.

= XVIII, 13. — XIX, 17.

VIII, 6. — X, 8.

121.

= VIII, 4. — X, 2.

122.

= XII, 2e col. 32, 39. — XVI, 2e col. 40, 47.

VII, 21. — X, 8.

XXIX, 37. — XXXIII, 34.

123.

= XXXIX, 85, 93. — XLIII, 104 112.

XII, 2e col. 48. — XVII, 2e col. 63.

XII, 12. — XVII, 15.

124.

= XII, 48, 50. — XVI, 71, 74.

XXXIX, 75. — XLIII, 94.

XLII, 82. — L. 69.

125.

= XXXVIII, 42. — XLII, 82.

(La suite au prochain cahier.)

L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE

DE MARSEILLE,

Traduite et commentée par S. Munk.

Les savants travaux dont les monuments phéniciens ont été l'objet dans ces dernières années ont mis en évidence un fait avancé déjà par saint Augustin et saint Jérôme, et admis par Bochart et d'autres érudits, savoir, que la langue phénicienne avait les plus intimes rapports avec la langue hébraïque. Ces deux langues, sans doute, n'en formèrent d'abord qu'une seule ; ce fut la langue de Canaan, adoptée par les patriarches hébreux, Araméens d'origine, à leur arrivée au milieu des Cananéens, et transmise à leurs descendants, qui lui imprimèrent, peu à peu, une physionomie particulière. Il pourrait donc paraître assez facile d'expliquer les monuments phéniciens à l'aide de l'hébreu. Cependant, si l'on considère les résultats peu satisfaisants obtenus jusqu'ici dans l'interprétation de ces monuments, la grande divergence qui existe souvent entre les différentes interprétations tentées sur les mêmes textes, le peu de vraisemblance qu'offrent la plupart d'entre elles, leurs constructions souvent barbares, qui bravent toutes les règles des langues sémitiques, et que celui qui, par une longue habitude, possède le *sentiment* de ces langues doit, au premier

coup d'œil, déclarer fausses et impossibles, on sera obligé d'avouer que nous manquons encore de plusieurs éléments nécessaires pour expliquer, avec certitude, les inscriptions phéniciennes, et que souvent l'appareil philologique de l'hébreu et de toutes les langues sémitiques ensemble ne suffit pas pour résoudre les difficultés que présentent ces inscriptions. Il est temps de faire humblement cet aveu, de s'écarter de la fausse route dans laquelle sont entrés plusieurs interprètes, et que Gesenius lui-même n'a pas toujours su éviter. En avouant franchement notre ignorance là où les éléments d'interprétation nous manquent, et en nous contentant de faire connaître les résultats certains, quelque peu nombreux qu'ils puissent être, nous rendrions certainement plus de service à la science qu'en abusant du dictionnaire hébreu pour mettre au jour les interprétations les plus bizarres et pour travestir les inscriptions phéniciennes en un jargon hébreu également réprouvé par la grammaire et le bon sens. Avec la méthode suivie par certains interprètes, on pourrait se charger, au besoin, de transformer une inscription chinoise en un texte hébreu. La science n'a rien à gagner à cette méthode, qui ne peut que nous exposer à la risée de la postérité, lorsqu'un jour des monuments plus importants et plus instructifs que ceux que nous possédons seront sortis de leurs tombeaux.

L'inscription si miraculeusement conservée dans les fondations d'une maison de l'antique ville de Marseille est, sans contredit, malgré l'état fragmentaire

dans lequel elle se trouve, le monument le plus considérable que nous possédions à présent de la langue phénicienne, et, interprétée avec prudence, elle peut fournir des éléments pour l'explication d'autres inscriptions que l'avenir peut-être fera paraître au jour. Elle a un immense avantage sur beaucoup d'autres monuments de cette nature, en ce qu'elle est gravée avec un soin extrême et qu'il ne peut exister de doute sur presque aucun de ses caractères. Nous avons donc sous les yeux un texte bien établi, quoique tronqué, et un interprète consciencieux peut indiquer, avec certitude, les parties qui sont claires dans cette inscription, celles qui y sont douteuses et celles dont l'interprétation, dans l'état actuel de nos connaissances, est impossible. L'étendue de cette inscription nous permet d'y découvrir des phrases entières d'une clarté parfaite et de faire la construction d'autres phrases, conformément à l'esprit des langues sémitiques, de manière à fixer exactement à quelle partie du discours doit appartenir chaque mot, et à ne pas transformer les substantifs en verbes et *vice versa*. Une pareille analyse ne peut se faire simplement à coups de dictionnaire, mais il faut y apporter le sentiment et l'habitude de la langue hébraïque et des autres langues de la même famille, et si cette analyse sévère laisse certaines parties inexpliquées, il faudra avouer qu'elles sont inexplicables pour nous, ce qui vaut mieux que de se faire illusion par des interprétations recherchées, invraisemblables et contraires à l'esprit de la langue.

Le premier qui ait abordé l'interprétation de l'inscription de Marseille est M. Limbéry, à Alger, qui en a publié un texte très-fautif et une prétendue traduction en hébreu et en français [1]. Cette publication est une mystification, que je m'abstiens de qualifier ; il est impossible que M. Limbéry se soit fait illusion à lui-même sur la valeur de son interprétation ; il est impossible qu'on se trompe aussi systématiquement sur un texte de cette étendue. D'ailleurs, il suffit de savoir autant d'hébreu qu'un élève de sixième sait de latin, pour reconnaître, au premier coup d'œil, de quoi il s'agit dans notre inscription, bien que l'explication des détails présente souvent de grandes difficultés. La traduction de M. Limbéry, qui nous présente un traité entre Marseille et Carthage, n'a pas un seul mot de commun avec le texte, et sa *transcription* hébraïque, qu'il appelle *traduction*, montre, avec la plus grande évidence, qu'il n'est pas même en état de lire les caractères phéniciens et d'en déterminer la valeur. En voyant le texte hébraïque ponctué que présente la troisième planche de M. Limbéry, on reste étonné du courage de celui qui ose publier, comme étant de l'hébreu, cet assemblage de mots barbares qui ne ressemblent à aucune langue.

[1] *Le Traité de Marseille*, inscription phénico-punique, trouvée à Marseille en 1845, contenant un traité d'alliance et de commerce entre Marseille et Carthage. Traduction en hébreu et en français, suivie de trois planches, par Nicoly Limbéry, de Sparte, secrétaire-interprète du parquet de la cour royale d'Alger; in-4°, Alger, 1846.

Une tentative bien plus heureuse a été faite par M. Judas, qui, dans ses Études sur la langue phénicienne, montre beaucoup de savoir et de sagacité, et un esprit souvent ingénieux. M. Judas n'a pu manquer de reconnaître le véritable sujet de l'inscription ; mais, à notre avis, il laisse beaucoup à désirer dans l'interprétation des détails[1]. En général, il nous semble que M. Judas se laisse souvent entraîner trop loin par son imagination et par les dictionnaires. Il crée des formes grammaticales qui ne se trouvent dans aucun idiome sémitique, et il les introduit sans nécessité dans les textes les plus clairs qui déjà avaient été interprétés de la manière la plus satisfaisante. Pour faire apprécier la méthode de M. Judas, on nous permettra de citer ici quelques exemples tirés de son Étude démonstrative. Ces mots si clairs de la première inscription maltaise : כשמע קלם יברכם, « Puisse-t-il les bénir en exauçant leur voix (prière) ! » signifient, selon M. Judas : *Ex præcepto maledixerunt aut benedixerunt* (i. e. *consecrarunt*); et, pour arriver à ce singulier résultat, il faut supposer que les mots קלם et ברכם sont des formes verbales qui correspondent aux formes hébraïques קִלְלוּ et בֵּרְכוּ, c'est-à-dire

[1] Voyez *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyque*, in-4°; Paris, 1847, p. 163-174. — Notre travail était entièrement rédigé lorsque deux autres mémoires sur l'inscription de Marseille ont été publiés ; l'un a pour auteur M. de Saulcy, l'autre M. l'abbé Bargès. Quels que soient les mérites de ces deux mémoires, il nous a semblé qu'ils laissaient encore largement de la place à d'autres essais. Nous aurons l'occasion d'y revenir quelquefois dans les notes qui accompagnent notre travail.

qu'en phénicien la 3e personne du pluriel, au prétérit, se formait par ם, au lieu de prendre la terminaison ו, comme dans tous les autres dialectes sémitiques, sans exception. Il faudrait, en outre, admettre avec M. Judas que le י, dans יברכם, est un ה, et que ce préfixe signifie *ou, ou bien*, sens qu'il n'a ni en hébreu, ni dans les autres dialectes. Les mots אש נדר, dans la même inscription maltaise et dans plusieurs autres inscriptions votives, ne signifient plus *qui* ou *que consacra, voua* (en hébreu, אֲשֶׁר נָדַר), comme l'a montré, le premier, M. Quatremère, mais bien *basis sepulturæ;* car, dit M. Judas, נדר, pris dans le sens de ses affixes נזר, נטר, נצר, veut dire *séparer, garder, protéger*, et de là *ensevelir* [1]. — Dans l'inscription tumulaire découverte à Athènes en 1841 [2], le nom de יתנבל בן אשמנצלח est suivi d'un groupe de lettres dont la transcription fidèle est celle-ci : רבכהנםאלמנרגל. La première et la onzième lettre de ce groupe sont évidemment des *resch*, car elles diffèrent totalement du *daleth*, qu'on trouve dans le mot צדנת (sidonienne) de la même inscription. Les six premières lettres donnent les mots רב כהנם, *chef de prêtres* ou *grand prêtre* (ἀρχιερεύς)[3]; les sept lettres qui restent offrent plus de difficul-

[1] Voyez *Étude démonstrative*, etc. p. 71.

[2] Voyez l'article de M. Quatremère dans le Journal des Savants, cahier de septembre 1842, p. 518; celui de M. de Saulcy dans les Annales de l'Institut archéologique, t. XV, 1er cahier, et l'Étude démonstrative de M. Judas, p. 79.

[3] En syriaque, on dit dans le même sens ܪܒ ܟܘܡܪ̈ܐ.

tés; nous croyons y reconnaître le mot אלמן, *veuf*, suivi d'un adjectif, רגל, sur le sens duquel nous ne saurions rien dire de positif, mais qui peut-être (en admettant ici la permutation des lettres ג et ע, et en prenant רגל pour רעול ou רעיל) signifie *consterné*, comme l'adjectif syriaque ܘܓܠ [1]. M. Judas, prenant les deux *resch* pour des *daleth*, lit : דבך הנם אל־מן דגל; selon lui, דבך serait la racine du mot chaldéen נדבך, *series lapidum, paries*, et signifierait *construire;* c'est, dit-il, le verbe dont יתנבל est le sujet, et il traduit les mots אש ימנא לי יתנבל בן אשמנצלח דבך : « Iatanbal, fils d'Aschmoun-Tsillah, m'a construit ce fondement (אש) de protection durable. » הנם, qu'il met en rapport avec גי הנם, גי בני הנם, גי בן הנם, *vallée de Hinnom*, ou *du fils, des fils de Hinnom* (où évidemment הנם est le nom propre de la tribu ou de la famille à laquelle avait appartenu cette vallée, mais où M. Judas n'a vu que l'enfer, qu'on désignait plus tard par le nom de la fameuse vallée), signifierait, comme נהם, *gémissement, lamentation;* אל־מן serait un composé de deux prépositions et signifierait *adeo ex*, et enfin, par דגל, on doit entendre ici *l'enveloppement sépulcral, la sépulture*, du verbe דגל, *couvrir*. M. Judas n'hésite donc pas à traduire הנם אלמן דגל

[1] M. Movers (*Phœnizische Texte*, I, p. 82) lit les sept dernières lettres אֵלִם נֵרְגַל, et il traduit : *princeps sacerdotum quorum deus Nergal*. Ce sens nous paraît fort problématique; non-seulement Nergal n'était pas une divinité phénicienne, mais il paraît grammaticalement difficile de rapporter le suffixe dans אלם au mot כהנם, qui est indéterminé et qui forme en quelque sorte avec רב un mot composé.

par : « Il est profondément attristé depuis cette sépulture. »

Que peut-on opposer à de pareilles interprétations? Il est impossible de les réfuter sérieusement; elles échappent à la critique par ce qu'elles ont de vraiment excentrique, et je doute qu'elles trouvent grâce aux yeux des hébraïsants. Cependant, on rencontre dans le livre de M. Judas beaucoup d'interprétations de cette nature. Pour ne pas nous écarter de notre sujet, citons quelques exemples dans l'inscription de Marseille. La 16[e] ligne commence par les mots כל מזרח; le mot מזרח, pris dans le sens d'*orient*, ne s'adapte pas à ce passage, et il est impossible de dire positivement quel en est ici le véritable sens. Cependant, M. Judas a cru pouvoir l'expliquer au moyen du dictionnaire. Gesenius dit, à la racine זרח : *transfertur ad lepram in cute exorientem*, c'est-à-dire que le verbe זרח, *apparaître*, *se lever* (en parlant du soleil, de la lumière, etc.) est aussi employé métaphoriquement, dans un passage du II[e] livre des Chroniques (ch. XXVI, v. 19), où l'on parle de la lèpre qui *apparut* sur le front du roi Ouzia. De là M. Judas conclut que מזרח signifie *lépreux*[1]. On pourrait appliquer le même raisonnement au grec et au latin; la version grecque porte dans le passage cité : Καὶ ἡ λέπρα ἀνέτειλεν ἐν τῷ μετώπῳ αὐτοῦ, et la Vulgate : *Orta est lepra in fronte ejus;* par conséquent, le mot grec ἀνατολή et le mot latin *oriens*

[1] Nous sommes surpris de voir M. Bargès adopter le même sens et le déclarer *le seul admissible*.

signifient *lèpre*. Nous demanderons encore aux hébraïsants ce qu'ils pensent d'une phrase hébraïque construite comme celle-ci : באלף כלל אמץ ועת אם שלם כלל... «Pour un taureau entier, fort, et à la condition qu'il soit dans le moment en pleine santé, etc.» ou comme cette autre : אם צץ שלם כלל אם שצף אם חות «S'il brille d'une parfaite santé, s'il a de la vivacité et une belle apparence [1]; » ou enfin comme cette troisième : הארמם השת משאת על זבח אחר ומרת שת בכתב «Les hommes du don d'une oblation pour un sacrifice unique et le tribut établi dans l'écrit.» Ici la traduction française n'est pas plus intelligible que le texte [2]. La 9e ligne nous présente, selon M. Judas, les mots צרב איל, qu'il traduit par *un bélier presque adulte;* car il a vu, dans le Dictionnaire rabbinico-philosophique de Buxtorf, que, dans le langage thalmudique, צורבא מרבנן (littéral. *robur doctorum*) désigne un disciple d'un esprit pénétrant, *rabbinatui proximus, sed juvenis adhuc;* mais M. Judas aurait pu voir, dans le grand *Lexicon chald. thalmud. et rabbinicum* de Buxtorf, que l'expression צורבא מרבנן s'applique aussi à de vieux docteurs. Nous aurons l'occasion, plus loin, de relever quelques autres interprétations de M. Judas; les hébraïsants jugeront

[1] M. Bargès a interprété ces deux passages à peu près de la même manière que M. Judas; cependant, cette interprétation, non-seulement est contraire au génie de la langue, mais elle ne présente même pas un sens bien plausible.

[2] Il y a en outre dans ce passage deux fautes de transcription; la septième lettre est un ם, et non pas un ש, et au lieu de ומרת, il faut lire כמרת.

si cette méthode est propre à répandre beaucoup de lumière sur les monuments phéniciens, et s'il ne vaut pas mieux, au lieu de recourir à de tels moyens, nous arrêter aux limites qui nous sont tracées par l'insuffisance des ressources dont nous pouvons disposer.

La première condition que doit s'imposer celui qui veut interpréter des inscriptions phéniciennes, c'est de former des phrases construites à la manière de l'hébreu et des autres langues sémitiques, de présenter au simple hébraïsant un texte dans lequel celui-ci puisse reconnaître partout la structure et le génie hébraïques, lors même que tous les mots ne lui seraient pas connus; car les monuments phéniciens nous présentent, sans aucun doute, des racines et des mots dérivés que nous ne retrouvons plus dans l'hébreu ou qui n'y ont jamais existé. Il faut ensuite que l'interprète respecte les formes grammaticales des langues sémitiques, et qu'il n'en invente pas tout exprès pour traduire des phrases qu'il ne trouve pas intelligibles[1]. Dès que, pour interpréter un groupe de lettres, il faut former des mots et des phrases qu'un Hébreu aurait trouvés

[1] Outre la forme קטלם (pour קטלו), que M. Judas nous montre dans les mots קלם et ברכם, il a inventé une forme יקטלת (pour תקטל), comme 3e personne féminine du futur, afin d'expliquer le mot יצלת, qu'on rencontre souvent dans l'inscription de Marseille et qu'il a pris pour un verbe. M. Judas n'hésite pas à faire figurer ces formes dans son paradigme de la conjugaison phénicienne. (Voy. *Étude démonstrative*, p. 230.) — MM. de Saulcy et Bargès, considérant יצלת comme un verbe, ont également admis la forme anomale יקטלת; nous montrerons que le mot יצלת est un substantif.

barbares, et traverser un labyrinthe d'hypothèses grammaticales et étymologiques, on peut être sûr que nous manquons des données nécessaires; et, dans ce cas, c'est un devoir de s'abstenir, afin de ne pas faire passer les hypothèses les plus invraisemblables pour des résultats positifs acquis à la science[1].

En présentant ici un essai d'interprétation de l'inscription de Marseille, nous ne prétendons nullement avoir réussi à tout expliquer, mais au moins nous avons tâché de ne pas blesser le sentiment de l'hébraïsant qui ne s'est pas borné à l'étude de la grammaire et du dictionnaire, et qui sait distinguer ce qui est correct de ce qui est barbare. Les principaux éléments de l'interprétation sont dans l'hébreu et dans le dialecte araméen; mais il ne faut nullement dédaigner les autres dialectes sémitiques; car il existe dans le phénicien des mots qu'on ne rencontre pas dans l'hébreu et qui se retrouvent dans l'arabe ou dans l'éthiopien. Ce dernier dialecte, malgré ses rapports intimes avec l'arabe, nous présente un grand nombre de mots qui se retrouvent encore dans l'hébreu et qu'on ne rencontre pas dans la langue arabe; il paraîtrait qu'il en est de même dans le dialecte himyarique, auquel se rattache l'éthiopien. S'il est vrai, comme le dit Hérodote, que les Phéniciens étaient d'abord établis près de la mer

[1] M. Movers (l. c. p. 2) croit pouvoir affirmer que, sur environ cent soixante mots recueillis par Gesenius dans les inscriptions phéniciennes (*Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta*, p. 346 et suiv.), il y en a à peine cinquante qui puissent être considérés comme réels.

Rouge, on comprend que leur langue, ainsi que l'hébreu, ait pu renfermer des mots et des formes appartenant au dialecte qu'on parlait dans l'Arabie méridionale, et qui ne se retrouvent pas dans la langue arabe. Les mots himyariques ont pu devenir rares ou disparaître entièrement chez les Hébreux, qui, en adoptant la langue cananéenne, auront conservé des mots de la langue primitive de leurs ancêtres araméens. Une connaissance plus parfaite de la langue himyarique répandra peut-être plus tard une lumière nouvelle sur les débris de la langue phénicienne; ce qui est certain, dès à présent, c'est qu'on rencontre dans le phénicien des mots arabes, himyariques et éthiopiens, qui n'existent pas dans l'hébreu ou qui n'y ont pas conservé le même sens. On reconnaîtra, par exemple, avec la plus grande évidence, comme je l'ai déjà fait observer ailleurs[1],

[1] Voyez *Palestine*, description géographique, historique et archéologique, p. 87. J'y ai montré que le verbe כּוּן se trouve deux fois dans le passage punique du *Pœnulus* de Plaute (acte V, sc. 1, v. 5 et 6). Les mots *Antidamas chon* correspondent aux mots latins *Antidamas fuit*; le vers latin :

Eum fecisse aiunt, sibi quod faciundum fuit

correspond au vers punique :

Yssidobrimthyfel yth chyl ys chon them liphul,

que je crois pouvoir transcrire ainsi :

איש זה דבר אמת יפעל את כל אש כֻן תם לפעל

«Cet honnête homme faisait tout ce qu'il y avait à faire.» איש דבר אמת, littéral. *un homme disant la vérité*, est une locution hébraïque qui signifie *un brave et honnête homme* (comparez Ps. xv, v. 2); אש a le sens de אֲשֶׁר, et תם (hébr. שָׁם) est explétif, comme l'est souvent la particule arabe ثُمَّ avec le verbe كان. La seconde moitié au moins de ma transcription me paraît hors de doute.

que le verbe *être*, en phénicien, s'exprimait par כון (كان), tandis que les Hébreux conservèrent le mot araméen הוה ou היה. On trouvera souvent dans l'inscription de Marseille un mot צועת dans le sens de *sacrifice;* en éthiopien, ሠዋዐ (צוע) veut dire *sacrifier*, et መሥዋዕት (מצועת) *sacrifice*. On y rencontrera encore le mot פעם dans le sens de *pied* ou *jambe*, mot qui ne s'est conservé en hébreu que dans le langage poétique, mais qui se retrouve dans le himyarique[1]. On y verra la particule ז (en araméen, די ou ד) employée comme signe du génitif, de même que dans l'éthiopien et dans le himyarique[2]. Dans la 13[e] ligne, עמס est pris probablement dans le sens du verbe éthiopien ዐመፀ (עמץ), *iniquus fuit*, *inique egit*, et peut-être aussi פנת dans le sens de l'éthiopien ፍኖት, *chemin*.

Nous passons maintenant à la transcription et à la traduction de l'inscription de Marseille, dont la plus grande partie, ce nous semble, peut être expliquée avec certitude[3]. Nous accompagnerons de points d'interrogation les mots et les phrases dont

[1] Voyez *Journal asiatique*, 1838, juin, p. 513; juillet, p. 82.

[2] Voyez *ibid.* décembre, p. 540.

[3] Nous nous dispensons de reproduire ici les détails déjà connus sur la découverte de la pierre et sur sa nature. S'il est vrai, comme on l'assure, que la pierre est d'une sorte de calcaire qu'on trouve près de Marseille et qu'on appelle *pierre de cassis*, le règlement de sacrifices que présente l'inscription a dû être fait pour un temple qu'une population phénicienne ou carthaginoise possédait à Marseille. M. Bargès s'est livré à de savantes recherches pour fixer la date approximative du monument, qu'il fait remonter à sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne.

le sens ne nous parait pas certain, et que nous ne pouvons traduire que par conjecture; car nous tenons à ne pas donner pour des résultats positifs ce qui reste encore douteux, et ce que de nouvelles découvertes pourront confirmer ou faire envisager sous un autre jour. Les deux fragments de la pierre qui ont été retrouvés, et qui s'adaptent parfaitement ensemble, forment à peu près les trois cinquièmes du monument. La pierre ayant été rompue obliquement, de gauche à droite, les lignes ont toutes perdu leur extrémité de gauche; et, à mesure qu'on avance, elles deviennent de plus en plus imparfaites; cependant, l'inscription étant divisée en plusieurs alinéas, il y a quelques lignes qui sont terminées. Çà et là les lignes commencent évidemment par la dernière lettre du dernier mot de la ligne précédente, ce qui a lieu dans les lignes 6, 19 et 21.

M. Judas a accompagné son travail d'une planche divisée en deux parties, dont chacune reproduit l'un des deux fragments qui nous restent de la pierre (pl. 27 et 27 *bis*). Cette planche est très-exacte, sauf quelques fragments de lettres qui manquent au commencement des lignes 13, 14 et 15 [1]. La transcription hébraïque de M. Judas (*Étude démonstra-*

[1] Un beau *fac-simile* accompagne le Mémoire de M. de Saulcy destiné au tome XVII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont nous avons sous les yeux le tirage à part. Grâce à la bienveillance du savant académicien et de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, il nous a été permis de joindre le même *fac-simile* à notre travail; nous nous sommes permis de faire, d'après le plâtre de la Bibliothèque royale, quelques légères recti-

tive, p. 164, 172 et 173) présente plusieurs fautes. A la fin de la 2e ligne, le ח, qu'on reconnait encore après le ו, a été omis. Dans la 5e ligne, on lit במחצר, au lieu de במחסר. Au commencement de la 13e ligne, M. Judas, pour obtenir un substantif בצועת, qu'il a cru reconnaître dans d'autres passages, a substitué un ב au ל qu'il a reproduit lui-même très-distinctement sur sa planche. Plusieurs fois aussi il a substitué le י au ז : c'est ainsi qu'à la fin de la 3e ligne il a écrit... יש pour... ז ש; dans la 6e, ישאר pour ז שאר, et dans la 10e, יקצרת pour ז קצרת. Dans la 17e ligne, il a écrit השת au lieu de המת; המשאת au lieu de משאת (en ajoutant un ה qui n'est pas sur la planche), et ומרת au lieu de כמרת. Dans la 19e ligne, le mot וחברנם est écrit une fois וחבדנם, par *daleth* au lieu de *resch* (p. 164), une seconde fois ונבדנם (p. 172), et une troisième fois ובדנם (p. 173), sans doute une faute d'impression. Enfin, la 21e ligne finit, dans la transcription, par שת au lieu de ית (15e et 16e lettres), et les lettres suivantes sont négligées.

Voici maintenant la transcription exacte en caractères hébraïques [1] :

1 בת בעל...נב....רתת אשמ..............................

...תת עת.....בעל השפט בן ברתנת בן בר..................

2 השפט בן בראשמן בן חלצבעל וח.....

fications à la 16e lettre de la ligne 5, au commencement des lignes 13 et 15, et aux deux extrémités de la ligne 14.

[1] Nous devons avertir que nous avons divisé les mots d'après le sens que nous avons cru trouver dans l'inscription; car sur la pierre

3 באלף כלל אם צועת אם שלם כלל לכהנם כסף עשרת · באחד
ו[ה]כלל יכן למעלת פן המשאת ז ש..................

4 ובצועת קצרת ויצלת וכן הערת והשלבם והפעמם ואחרי
השאר לבעל הזבח·

5 בענל אש קרן ילם במחסר באט ומטא אם באיל כלל אם
צועת אם שלם כלל לכהנם כסף חמשת..............

6 ת פן המשאת ז שאר משקל מאת וחמשם···ובצועת קצרת
ויצלת וכן הערת והשלבם והפע....................

7 ביכל אם בעז כלל אם צועת אם שלם כלל לכהנם כסף שקל |
זר || באחד ובצועת יכ.......................

8 ויצלת וכן הערת והשלבם והפעמם ואחרי השאר לבעל הזבח·

9 באמר אם בגרא אם בצר באיל כלל אם צועת אם שלם כולול
לכהנם כסף רבע שלשת זר.....................

10 ·פן המשאת ז קצרת ויצלת וכן הערת והשלבם והפעמם
ואחרי השאר לבעל....

11 ··פר אגנן אם צץ שלם כלל אם שצף אם חזת לכהנם כסף
רבע שלשת זר || באחד וכן הש.................

12 ·לצפר אם קדמת קדשת אם זבח צד אם זבח שמן לכהנם
כסף א····ל באחד..................

13 ··לצועת אש יעמס פנת אלם יכן לכהנם קצרת ויצלת ו··צועת

....

les caractères se suivent sans une séparation bien marquée, à l'exception de quelques endroits où le graveur a mis un petit trait semblable à notre virgule, pour indiquer la fin des mots. Dans notre traduction, nous avons ajouté çà et là, entre des ( ), quelques mots explicatifs; les mots entre des [ ] sont des restitutions du texte.

14 ..בלל ועל חלב ועל כל זבח אש ארם לזבח במנ.....

....

15 בכל זבח אש יזבח דל מקנא אם דל צפר בל יכן לכהנ........

16 כל מזרח וכל שפח וכל מרוח אלם וכל ארם מאש יזבח.......

....

17 הארם מהמת משאת על זבח אחד כמדת שת בכתב.........

....

18 ולמשאת אש אי כל שת בפס ז ונתן לפי הכתבת אש........

....

19 ת וחלצבעל בן בראשמן וחברנם.

20 כל כהן אש יקח משאת ברץ לאש שת בפס ז ונענ.........

....

21 ף לבעל זבח אש אי כל יתן את כ....ת המשאת.........

....

TRADUCTION.

1. Temple de Baal..........................

...-Baal le suffète, fils de Bed-Tanath, fils de Bed-......

2. le suffète, fils de Bed-Aschmoun, fils de Haliç-Baal, et [leur collège].

3. Pour le bœuf holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront dix (sicles) d'argent par tête (d'animal), et l'holocauste sera pour l'autel; la redevance en fait de chair (pour les sacrifices non holocaustes).

..............,

4. et si c'est un sacrifice obligatoire (on y ajoutera aussi) des *keçouroth* et *yeçouloth* [1], de même que les peaux, les

[1] Ce sont certaines parties grasses destinées à l'autel. (Voir le commentaire.)

boyaux (?) et les pieds; et le reste de la chair sera au maître du sacrifice.

5. Pour le veau qui a la corne encore tendre, qui manque encore de sabots (?) (ou : qui ne pousse pas encore des pieds?), et au-dessous, ou pour le cerf, holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront cinq (sicles) d'argent. . . . .

6. la redevance en fait de chair (pour les sacrifices non holocaustes) sera du poids de cent cinquante (sicles), et si c'est un sacrifice obligatoire (on y ajoutera aussi) des *keçouroth* et *yeçouloth*, ainsi que les peaux, les boyaux (?) et les pieds.

. . . .

7. Pour le bélier ou la chèvre holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront un sicle d'argent (et) 2 *zâr* (?) par tête (d'animal), et pour le sacrifice obligatoire il y aura. . . . .

8. et *yeçouloth*, de même que les peaux, les boyaux (?) et les pieds, et le reste de la chair sera au maître du sacrifice.

9. Pour l'agneau, ou le chevreau, ou le jeune cerf holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront trois quarts (de sicle) d'argent (et) 2 *zâr* (?).

. . . .

10. la redevance (pour les sacrifices non holocaustes, se composera) de *keçouroth* et *yeçouloth*, ainsi que des peaux, des boyaux (?) et des pieds, et le reste de la chair sera au maître du sacrifice.

11. [Pour le] fruit des jardins, soit des fleurs (présentées comme) offrande volontaire, ou le *schecef* (espèce de fruit?) ou le *hazith* (plante bulbeuse?), les prêtres auront trois quarts (de sicle) d'argent (et) 2 *zâr* (?) pour chaque (offrande), ainsi que les. . . . .

12. Pour l'oiseau, ou les prémices sacrées, ou le sacrifice d'aliments, ou le sacrifice d'huile, les prêtres auront . . . . d'argent pour chaque (offrande). . . . .

. . . .

13. Dans tout sacrifice d'un homme qui aura péché en-

vers les dieux, les prêtres auront des *keçouroth* et *yeçouloth*; et [tout?] sacrifice ....

....

14. Sur une (offrande) pétrie (à l'huile), sur le lait, sur la graisse et sur tout sacrifice où il y a du sang avec le sacrifice [comme offrande (?)] ....

....

15. Dans tout sacrifice qui sera sacrifié, le maigre du bétail et le maigre des oiseaux ne sera pas pour les prêtres.

16. Toute libation mélangée (?) et toute libation (de vin?), et tout repas solennel (en l'honneur) des dieux, et tout sang de ce qui sera sacrifié ....

....

17. le sang (provenant) du mort; la redevance pour chaque sacrifice (sera) selon la mesure fixée dans l'écrit (le règlement) ....

18. Et pour la redevance d'un homme d'outre-mer (d'un étranger), qui n'est pas établi dans cette contrée, il sera donné selon l'écrit (le décret) qui [a été fait par] ....

19. th et Haliç-Baal, fils de Bed-Aschmoun et leur collège.

20. Tout prêtre qui percevra une redevance excessive d'un homme établi dans cette contrée, sera puni (d'une amende) ....

21. ....Au maître du sacrifice (lorsqu'il est) un homme d'outre-mer (un étranger), on ne donnera pas [tout ce qui reste?] (après le prélèvement) de la redevance. ....

COMMENTAIRE.

LIGNES 1 ET 2.

Ces deux lignes, renfermant l'épigraphe du règlement, en indiquaient sommairement le sujet et faisaient connaître les noms et l'ascendance de deux personnages dont émanait ce

règlement et qui étaient sans doute les chefs de la population carthaginoise de Marseille. On ne reconnaît plus que les deux premiers mots בת בעל (pour בֵּית בַּעַל), *maison* ou *temple de Baal*, et quelques noms qui sont ceux des ascendants des chefs ou *suffètes*. Du premier nom propre, qui est celui du premier des deux suffètes, il n'en reste que la dernière moitié ־בעל. Dans les noms suivants, בר est l'abréviation de עבר, comme on le trouve souvent dans les inscriptions carthaginoises. Le dernier nom חלצבעל doit être prononcé probablement חֲלוּץ־בַּעַל ou חֲלִיץ־בַּעַל, signifiant *armé* ou *guerrier de Baal*. Les lettres וח, qu'on reconnaît à la fin de la 2[e] ligne, forment sans doute le commencement du mot וחברנם, *et leur compagnie*, ou *collége*, c'est-à-dire les membres du conseil d'administration. Ce mot se trouve aussi à la fin de la ligne 19; il paraîtrait qu'en phénicien on disait חברן (חברן), dans le sens du mot hébreu חֶבֶר, *sodalitium*.

LIGNE 3.

באלף, *pour le bœuf* ou *les bœufs*; le mot אלף est ici collectif, de même que les autres noms d'animaux qu'on trouve dans les lignes suivantes. Chez les Phéniciens, אלף était le mot le plus usité pour désigner le bœuf[1]; mais il était aussi en usage chez les Hébreux (*Deuter.* ch. VII, v. 13; ch. XXVIII, v. 4, 18 et 51), et notamment dans le langage poétique. — כלל se prononce כָּלִיל et signifie *offrande entière* (c'est-à-dire entièrement consacrée aux dieux), et par suite *holocauste*. — אם signifie *ou*, sens que cette particule a aussi en hébreu lorsqu'elle est répétée, par exemple : אִם־בְּהֵמָה אִם־אִישׁ, «soit une bête ou un homme» (*Exode*, XIX, 13). — צועת, comme je l'ai déjà dit, vient de la racine éthio-

[1] Voy. Plutarque, *Sympos.* l. IX, probl. 2, § 3, où on lit que Cadmus avait mis l'*alpha* en tête de toutes les lettres, parce que les Phéniciens appelaient ainsi le *bœuf*, qui est de première nécessité.

pienne סוע, *sacrifier*, et paraît désigner *un sacrifice obligatoire*, prescrit par la loi, tandis que שלם est un *sacrifice volontaire* ou *d'actions de grâces*[1]. Ce dernier mot, en hébreu, s'emploie presque toujours au pluriel; on le trouve une seule fois au singulier : וְשֶׁלֶם מְרִיאֵיכֶם לֹא אַבִּיט, « et je ne regarderai pas le sacrifice volontaire (pris) de vos bêtes grasses (*Amos*, ch. v, v. 22). שֶׁלֶם כָּלִיל signifie donc *un sacrifice volontaire offert en holocauste;* chez les Hébreux aussi, l'holocauste était ou prescrit ou offert volontairement (voyez *Nombres*, chap. xv, v. 3 et 8).

לכהנם כסף עשרת באחד, « (il y aura) aux prêtres dix (sicles) d'argent pour un (bœuf), » c'est-à-dire : les prêtres auront dix sicles pour chaque bœuf[2] offert en holocauste. La construction est entièrement hébraïque; l'omission du mot שקל ou שקלים est également d'usage en hébreu, par exemple : אֶלֶף כֶּסֶף, *mille* (*sicles*) *d'argent* (*Genèse*, xx, 16); עֲשָׂרָה זָהָב, *dix* (*sicles*) *d'or* (*ibid.* xxiv, 22). Le mot עשרת est suivi d'un signe qui est sans doute un chiffre désignant le nombre 10; on rencontre le même signe dans la 12ᵉ ligne.

והכלל יכן למעלת, « et l'holocauste sera pour l'autel, » c'est-à-dire, les prêtres n'en auront rien, car le tout sera brûlé sur l'autel. יכן est évidemment le futur du verbe כון, *être*. מעלת, littéral, *lieu élevé*, a le sens d'*autel*; l'étymologie est la même que celle du mot hébreu בָּמָה et du mot syriaque ܒܶܡܳܐ, ainsi que des mots *βωμός* et *altare*, car primitivement on construisait les autels sur des hauteurs, où l'on se croyait plus près des dieux. A côté de מעלת, on employait

[1] M. de Saulcy a bien rendu le sens des mots צועת et שלם; mais je ne pense pas qu'on puisse mettre en rapport le mot צועת avec la racine צוה, *ordonner, prescrire*. MM. Judas et Bargès, ayant autrement divisé les mots, se sont entièrement écartés du vrai sens de ce passage.

[2] C'est à tort que MM. Judas et de Saulcy ont rendu באחד, *pour chacun*, comme si ce mot se rapportait aux prêtres.

probablement en phénicien, comme en hébreu, le mot מזבח, de même qu'on se sert en syriaque des mots ܡܕܒܚܐ et ܡܕܒܚܐ. Le ת dans מעלת est la terminaison du féminin, correspondant à la terminaison hébraïque ־ָה qui, à ce qu'il paraît, ne s'employait que très-rarement en phénicien [1].

פן המשאת, littér. *le mode de l'offrande* ou *de la redevance*. פן (qu'on peut prononcer au singulier ou au pluriel פְּנֵי) signifie ici *mode, manière;* le mot פָּנִים est souvent employé dans ce sens par les rabbins, comme le mot arabe وَجْه ; on peut aussi comparer avec notre פן le mot arabe فَنّ et le mot éthiopien ፈን, qui signifient également *modus, ratio*. Le sens est : la manière de s'acquitter envers les prêtres ou envers l'autel, en donnant une portion de la victime (lorsqu'elle n'est pas holocauste). Le substantif משאת (de נשא *tulit, obtulit*) sert à désigner tout ce qu'on *présente*, soit volontairement ou par devoir; il a donc à la fois le sens de *présent, offrande*, et celui de *tribut, impôt, redevance* (2 Chron., XXIV, 6, 9). La lettre ז qui suit le mot המשאת ne peut être ici que l'analogue du H éthiopien et de la particule araméenne די ou ד, pour laquelle le bas-relief de Carpentras et les papyrus du musée de Blacas présentent la forme זי [2].

[1] Voy. Gesenius, *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta*, p. 439.

[2] De même que le ז, le préfixe ש est employé quelquefois comme marque du génitif en place de l'état construit; c'est ainsi que, dans l'inscription de Thougga, on lit à la deuxième ligne : הבנם שאבנם dans le sens de בְּנֵי הָאֲבָנִים, *structores lapidum*, et à la septième ligne הנסכם שברזל pour נֹסְכֵי הַבַּרְזֶל, *fusores ferri*. M. l'abbé Bargès considère notre ז comme une abréviation de זבח, ce qui est une hypothèse peu vraisemblable. M. de Saulcy y voit un pronom démonstratif se rapportant au mot המשאת; il est vrai que nous trouverons plus loin ז pour le pronom זה (lignes 18 et 20), mais ici il faudrait un pronom d'une forme féminine, car משאת est du féminin; il faudrait aussi, d'après les règles de l'hébreu, que le pronom fût accompagné de l'article, comme l'est le mot משאת, auquel il se rapporterait.

A la suite du ז on reconnait un ש ; il est évident, par la comparaison de la 6ᵉ ligne, qu'on lisait ici le mot שאר, *chair*, qui était suivi sans doute des mots משקל שלש מאת, de sorte que cette ligne se terminait ainsi : « la redevance en fait de chair (sera) du poids de trois cents (sicles). »

LIGNE 4.

Cette ligne se rattache à la précédente et continue les prescriptions ayant rapport au sacrifice du bœuf. Le sens des trois mots ובצועת קצרת ויצלת me paraît être celui-ci : « et pour les sacrifices non holocaustes de la catégorie du *çouat*, on ajoutera à la chair, dont le poids vient d'être fixé, les parties appelées קצרת et יצלת. » La phrase très-concise de l'original est peut-être empruntée à quelque rituel phénicien, et pouvait être facilement comprise. Le mot בצועת, que M. Judas a rendu par *un morceau*, est composé du préfixe ב et du mot צועת, *sacrifice obligatoire*, que nous avons déjà rencontré dans la ligne précédente. Les mots קצרת ויצלת ne sont nullement des verbes, comme l'a cru M. Judas [1]. D'abord יצלת, comme nous l'avons déjà dit, serait une forme barbare, sans analogie dans aucune des langues sémitiques ; ensuite, en admettant une pareille forme du futur, on ne comprendrait pas pourquoi l'un des deux verbes serait au prétérit et l'autre au futur ; enfin, il est évident, par la construction de la 13ᵉ ligne, que les mots קצרת et יצלת ne peuvent être que des substantifs. Quant au sens de ces deux substantifs, nous ne saurions le déterminer avec certitude ; on reconnaît cependant, par l'ensemble des phrases où ces deux mots se trouvent, qu'ils désignent certaines parties de la victime. Je les considère comme des pluriels féminins du participe passif, et je prononce : קְצוּרוֹת

[1] MM. de Saulcy et Bargès les ont également considéré comme des verbes ; quant au mot בצועת, M. de Saulcy le rend : *et suivant les préceptes* ; M. Bargès imagine un mot צועת, voulant dire *morceau*, et il traduit ובצועת קצרת, *et elle sera coupée en morceaux* ; mais je doute que ce soit là une construction hébraïque bien correcte.

ויצולות ou bien קצירות ויצילות ; je pense que ces mots désignent certaines parties grasses qui étaient particulièrement destinées à l'autel, de même que, chez les Hébreux, les parties spécifiées souvent dans le Lévitique et désignées par les rabbins sous le nom commun de אמורים[1]. Dans le langage des sacrificateurs romains, les parties grasses des intestins offertes aux dieux, crues ou cuites, étaient appelées *prosecta* ou *prosiciæ*; on y ajoutait divers fragments de la cuisse, de la queue, etc. auxquels on donnait les noms de *augumenta*, *augumina* ou *magmenta*[2]. Le mot קצורות de la racine קצר = נזר, *couper*, correspond exactement aux mots latins *prosecta* et *prosiciæ* (de *prosecare*), et pourrait bien désigner la même chose[3]. יצולות pourrait venir d'une racine יצל, transposée de צלי (צלה), et avoir le sens de צלויות *assata* (parties rôties). Les mots קצרת ויצלת se traduiraient alors par *prosecta et assata* (des parties découpées et rôties); ou bien (s'il est permis de supposer une certaine analogie dans les usages et les termes des sacrifices chez les Carthaginois et les Romains) le verbe יצל pourrait avoir le sens de la racine arabe وصل (joindre, ajouter), de sorte que יצולות répondrait aux mots *augumenta, magmenta*[4]. Ce sont là de simples conjectures; mais,

[1] Maimonide, dans son commentaire sur la *Mischnâ* (préface du *Seder Kodaschîm*), après avoir énuméré les différentes parties qui, dans les sacrifices non holocaustes, se brûlaient sur l'autel, ajoute ce qui suit : وهذه كلها تسمّى אימורים يعنى الاشياء التى أُمِرَ بحرقها *et toutes ces parties s'appellent* IMMOURÎM, *ce qui veut dire : les choses qu'il a été ordonné* (נאמר أُمِرَ) *de brûler*. (Voy. Pococke, *Porta Mosis*, p. 255.)

[2] Voy. Varron, *De lingua lat.* liv. V, § 110 et 112. Sur les diverses parties dont se composaient les *prosecta* et *augmenta*, on peut voir Saubert, *De sacrificiis veterum*, cap. XX.

[3] En grec les mots ἔντομα et τόμια (de τέμνω), sont aussi employés dans le langage des sacrifices, mais dans un autre sens.

[4] On pourrait aussi être tenté de mettre en rapport יצלת avec

je le répète, ce qui me paraît certain, c'est que les deux mots qui nous occupent désignent certaines parties de la victime. Il faut attendre d'autres découvertes pour dire quelque chose de plus positif sur le sens de ces deux mots. — וכן lis. וְכֵן, *et de même*[1]; הערת lis. הָעֹרֹת, *les peaux*, pluriel de עוֹר; ce mot est mis au pluriel, parce que le sacrifice pouvait se composer de plusieurs bœufs[2]. השלבם de שלב, racine hébraïque qui a le sens d'*entrelacer*; c'est par conjecture que nous donnons à ce mot le sens de *boyaux*, car on ne le rencontre, avec cette acception, dans aucun des dialectes sémitiques; en hébreu, le pluriel שְׁלַבִּים se trouve employé comme terme

le mot hébreu אצילים ou אצילות, en syriaque [illegible], qui désigne les jointures des bras et des épaules, et qui pourrait être pris dans le sens d'*épaules*: cependant, dans ce cas, le mot יצלת devrait avoir l'article comme l'ont les mots suivants.

[1] M. de Sauley considère וכן comme le prétérit du verbe כון, et il traduit: «Et la dépouille, et les entrailles, et les pieds et les restes de la chair *seront* au maître du sacrifice.» Il me semble que si c'était là réellement le sens, le verbe *être* n'aurait pas été exprimé, et on aurait dit והערת au lieu de וכן הערת. MM. Judas et Bargès ont pris comme moi le mot וכן dans le sens de *et de même*; mais chez eux ce sens ne cadre pas bien avec ce qui précède, car on ne comprend pas qu'il ait été ordonné de faire *rôtir* la peau de l'animal. Selon ma traduction, tout concorde parfaitement; dans les sacrifices obligatoires qui sont d'un ordre plus élevé, les prêtres auront les *prosecta*, de même que la peau, etc. Chez les Hébreux, les prêtres recevaient également la peau des sacrifices autres que les *schelamim*, comme on le lit dans la *Mischná* (5e partie, traité *Zebachim*, ch. XII, § 3):

עורות קדשים קלים לבעלים ועורות קדשי קדשים לכהנים

«Les peaux des sacrifices légers (c'est-à-dire de ceux de l'ordre du *schélem*) appartiennent aux propriétaires (לבעלים comme dans notre inscription לבעל הזבח), *et les peaux des sacrifices très-saints appartiennent aux prêtres.*» (Voy. aussi Lévit., ch. VII, v. 8.)

[2] MM. Judas, de Sauley et Bargès, ont supposé sans nécessité l'existence d'un substantif ערת qui aurait le même sens que עור.

d'architecture dans le sens de *jointures* ou *échelons* (I. Rois, ch. VII, v. 28 et 29). פעמם (lis. פְּעָמִים ou פַּעֲמַיִם) est le pluriel ou le duel de פעם, *pied*.

ואחרי השאר לבעל הזבח, *et le reste de la chair* (*sera*) *au maître du sacrifice.* אחרי est l'état construit d'un pluriel אחרים, qui, en hébreu, signifie *les autres*, et qui, en phénicien, avait probablement le sens de *restes*. L'expression בעל הזבח, *maître* ou *propriétaire du sacrifice*, pour dire *celui qui offre le sacrifice*, est un hébraïsme pur.

LIGNE 5.

בעגל אש קרן ילם במחסר באם וממא. Ce passage est le plus difficile de toute l'inscription. M. de Saulcy, en a donné la traduction suivante : « Pour un veau auquel les cornes ne sont pas encore poussées, mais auquel elles pousseraient. » Nous ne voyons pas commment cette traduction peut se justifier [1]. M. Judas traduit : « Pour un veau, lorsque la corne frappe doucement au sortir de l'enceinte osseuse qui la recélait et au-dessous. » Selon lui, ילם est pour יהלם, de la

[1] M. de Saulcy, qui avait déjà donné cette traduction dans la Revue des deux mondes (cahier du 15 décembre 1846), l'a maintenue dans le mémoire qu'il vient de publier; mais il ne la propose qu'avec une extrême réserve. Après avoir cherché à se rendre compte des divers éléments de la phrase phénicienne, il ajoute : « Est-il possible, avec ces éléments, de construire une phrase qui ne soit pas tout à fait dénuée de vraisemblance? C'est ce que je n'oserais pas affirmer. » Et plus loin il dit : « Peut-être suis-je à cent lieues du véritable sens de cette phrase. » M. Bargès écrit אש קרני לם, considérant קרני comme un pluriel raccourci terminé en ־ֵי, et לם comme un pronom ayant le préfixe ל et qui équivaudrait à להם; mais dût-on admettre ces hypothèses, je doute qu'on puisse approuver une phrase comme celle-ci : בעגל אשר קרנים להם במחסר, signifiant : *pour un veau qui manque encore de cornes*, ou *à qui les cornes n'ont pas encore poussé*. Je doute également qu'on admette cette traduction des mots באם וממא : *qui marche lentement et stimulé par le bâton*.

racine הלם, *frapper, heurter;* mais le verbe הלם ne s'emploie en hébreu que lorsqu'on parle de coups forts et violents, principalement des coups de marteau, et poétiquement il s'applique aux pieds du cheval qui frappent la terre (*Juges*, ch. v, v. 22). Jamais un Hébreu n'aurait dit הלם באט pour *frapper doucement*; d'ailleurs, on trouve bien לאט avec le préfixe ל, mais jamais באט. Ensuite קרן étant du genre féminin, il aurait fallu dire תלם, ou bien ילמת, en admettant la forme verbale que M. Judas trouve dans יצלת. Le mot במחצר, selon M. Judas, serait composé de חצר, *enclos* (qui signifierait ici la boîte osseuse du front qui renferme les cornes à leur origine), et des deux particules préfixes ב et מ, signifiant, dit-il, *au sortir de*. Je doute fort que cette interprétation soit goûtée par les hébraïsants; ensuite, tout l'échafaudage de M. Judas tombe par une meilleure lecture du texte, qui porte במחסר et non pas במחצר. Enfin, cette interprétation est beaucoup trop subtile, trop recherchée et trop scientifique.

Ce qui est vrai, c'est que nous avons ici quelques mots qui renferment la définition du veau et indiquent certaines qualités qu'il doit avoir pour être encore considéré comme un veau. Je traduis אש קרן ילם par *qui a la corne tendre*, considérant ילם comme l'aoriste de la racine למם, d'où vient le verbe éthiopien ለምለመ (למלם) *être tendre, frais, verdoyant*[1]. Le verbe masculin ילם se rapporte grammaticalement à עגל; il faudrait traduire littéralement : *pour le veau qui rend la corne tendre*, ou *qui est tendre en fait de corne*, ce qui signifie *dont la corne est tendre*. Ce genre de construction est fort usité en hébreu; c'est ainsi, par exemple, qu'on dit מַרְבֵּה רַגְלַיִם, *multipliant les pieds* (Lévit. ch. xi, v. 42), pour *qui a beaucoup de pieds*; מְקַצֶּה רַגְלַיִם, *coupant les pieds* (Proverbes, ch. xxvi, v. 6), pour *à qui les pieds sont coupés*; נשר גדול כנפים ארך אבר ־ ורב נוצה, *un aigle grand d'ailes, long de penne, multiple de plumage* (Ézéch. ch. xvii, v. 3 et 7).

[1] Voy. Ludolf, *Lexicon æthiop.* 2ᵉ édition, p. 15.

pour *un aigle dont les ailes sont grandes, dont la penne est longue et qui a beaucoup de plumage*. Je traduis במחסר באמ, *pour* (*celui*) *qui manque de pousser* (*des pieds*), *qui ne pousse pas encore*, ou *qui manque encore de sabots*; le mot מְחֻסָּר, participe *poual*, a souvent, dans la Mischnâ et dans les autres livres rabbiniques, le sens que nous lui donnons ici, p. e. מְחֻסַּר אֵבֶר, *qui est dépourvu*, ou *qui manque d'un membre*; מְחֻסַּר זְמַן, *qui n'a pas encore atteint le temps voulu*; מחֻסַּר כִּפּוּרִים, *qui manque d'expiation*, c'est-à-dire *qui n'a pas encore offert le sacrifice expiatoire prescrit*; מחסַר צִידָה (le gibier ou le poisson), *qui n'est pas encore pris*. Dans באמ, le א est à la place d'un ע, de sorte qu'il faudrait lire בעמ : cette substitution n'est pas sans exemple dans la Bible. Dans le livre d'Amos (ch. VI, v. 8), on trouve מְתָאֵב pour מְתָעֵב; dans le livre d'Isaïe (ch. XIX, v. 10), les mots אַגְמֵי נפש sont expliqués, par la plupart des commentateurs, dans le sens de עַגְמֵי נפש, *attristés* (*dans*) *l'âme*, du verbe עגם (*Job*, XXX, 25); de פֶּתַע, *clin d'œil, moment*, on forme l'adverbe פִּתְאֹם, *subitement*. Nous savons d'ailleurs, par le Thalmud, que, dans le nord de la Palestine, ou en Galilée, on prononçait le ע comme א[1]; or, les Galiléens étaient voisins des Phéniciens, chez lesquels régnait probablement cette mauvaise prononciation du ע, qui quelquefois produisait et consacrait une orthographe vicieuse[2]. Le verbe בעמ signifie *fouler aux*

[1] Voy. Thalmud de Babylone, traité *Éroubin*, fol. 53 *b*. En parlant de la confusion que les Galiléens faisaient des gutturales, on y rapporte, entre autres, l'anecdote suivante : « Un Galiléen s'en allait criant אמר למאן אמר למאן, *qui a* אמר? *qui a* אמר? Sot de Galiléen, lui répliqua-t-on, veux-tu parler d'un חמר (âne) servant de monture, ou de חמר (vin) à boire? de עמר (laine) servant à faire des vêtements, ou d'un אמר (agneau) à égorger? » — On trouve aussi de nombreuses traces de cette confusion des gutturales dans le Pentateuque hébreu-samaritain. (Voy. Gesenius, *De Pentat. samarit.* p. 52.)

[2] De là résultait quelquefois l'élision du ע; ainsi, dans l'inscrip-

pieds, pousser des pieds; dans le Thalmud, la vache récalcitrante qui a l'habitude de pousser des pieds est appelée פרה בעטנית. On pourrait donc considérer ici באט ou בעט comme un nom d'action, et traduire מחסר באט, *qui ne pousse pas encore* (*qui nondum calcitrat*), ou bien supposer que באט est un substantif désignant ce qui pousse ou frappe, c'est-à-dire *l'ongle, le sabot*, et traduire: *qui manque encore de sabots.* Ce dernier sens me paraît même plus probable. Le veau est donc, selon la définition qu'en donnerait notre passage, le jeune de l'espèce bovine, tant que sa corne et son sabot ne sont pas encore bien formés. Au contraire, le jeune taureau adulte est désigné par les épithètes מַקְרִן מַפְרִיס, *ayant corne et sabot* (Ps. LXIX, v. 32)[1], ce qui cadre à merveille avec notre interprétation. — וסטא pour וּמַטָּה, *et au-dessous*, c'est-à-dire, tout ce qui est plus jeune encore que le veau qui vient d'être défini.

אם באיל. Je lis בְּאַיָּל, *pour le cerf*, et non pas בְּאַיִל, *pour le bélier*, car le bélier est mentionné plus loin (ligne 7), sous le nom de יבל. Les mots qui suivent ont déjà été expliqués. Le nom de nombre חמשת, *cinq*, qui maintenant termine cette ligne, était accompagné probablement d'un chiffre, et suivi des mots והכלל יכן למצלו(ת), dont la dernière lettre (ת) se trouve au commencement de la ligne suivante; et ceci peut donner la mesure de la longueur des lignes et des dimensions primitives de la pierre.

LIGNE 6.

Pour l'explication de cette ligne, nous renvoyons à celle des lignes 3 et 4. Les quatre signes qui suivent les mots

tion d'Athènes citée plus haut, on trouve le nom de יתנבל pour יתנבעל, et, dans notre inscription, les noms de עבדתנת et עבראשמן sont écrits ברתנת, בראשמן.

[1] La glose d'Ibn-Ezra porte : הפר ··· שנראה קרנו ופרסתו הטעם שאינו קטן מאד, « le jeune taureau dont la corne et le sabot sont visibles; le sens est : *qui n'est pas trop jeune.* »

מאה וחמשם, *cent cinquante*, sont sans doute des chiffres désignant le nombre 150[1]. — La ligne est interrompue au mot (והפעןמם dont les deux dernières lettres manquent; la formule analogue des lignes 4 et 8 nous autorise à compléter cette ligne, en ajoutant :

־מם ואחרי השאר לבעל הזבח

LIGNE 7.

ביבל, *pour le bélier*. Le mot יובל se présente avec le sens de *bélier* dans plusieurs passages de la Bible[2]; c'est du moins dans ce sens qu'il est interprété dans la version chaldaïque et dans les commentaires rabbiniques. Cette interprétation est fondée sur un passage du Thalmud de Babylone[3], où on lit : אמר רבי עקיבא כשהלכתי לערביא היו קורין לדכרא יובלא « Rabbi Akiba dit : dans mon voyage en Arabie (j'entendis qu') on appelait le bélier *yobel*. » R. Akiba veut parler, sans doute, de l'arabe himyarique. Notre inscription montre avec évidence qu'en phénicien יבל était le nom d'un animal, et le passage du Thalmud que nous venons de citer, ne peut laisser aucun doute sur le véritable sens de ce mot. Gesenius, ne trouvant pas le mot יבל dans nos dictionnaires arabes, s'est trop hâté d'appeler l'interprétation rabbinique *inane commentum*.

Le reste de cette ligne n'a plus besoin d'explication. La barre verticale qui suit le mot שקל est probablement, comme le dit M. Judas, la marque de l'unité; mais je ne pense pas,

[1] « Les chiffres que nous retrouvons cette fois (dit M. de Saulcy), nous fournissent exactement le nombre 150. En effet, le dernier est le chiffre 10, déjà reconnu plus haut; les deux chiffres qui le précèdent sont deux *zaïn*, ayant, ainsi que le constate Gesenius, la valeur 20. Il en résulte que le premier chiffre, dont la forme est celle du chiffre 10, mais tracé symétriquement, représente une centaine; nous avons donc 100 + 20 + 20 + 10 = 150. »

[2] *Exode*, ch. XIX, v. 13; *Josué*, ch. VI, v. 5, 6, 8 et 13.

[3] Traité *Rosch ha-schanâ*, fol. 26 *a*.

avec M. Judas, que זר signifie *monnaie étrangère* ou *de Marseille*; car, en prenant les deux barres qui suivent ce mot pour la marque du nombre 2, il en résulterait que le sicle phénicien faisait deux pièces de la monnaie d'argent qui avait cours à Marseille, ce qui ne s'adapterait pas à la 11e ligne, où on lit également ‖זר. Peut-être le mot זר désigne-t-il une fraction du sicle, comme le גֵּרָה des Hébreux; dans ce cas il faut traduire : « un sicle et deux zâr. » — Les lettres יכ, à la fin de cette ligne, sont probablement les restes du mot יִכֵּן, *il sera*, *il y aura*.

LIGNE 8.

Tous les mots de cette ligne ont déjà été expliqués dans ce qui précède.

LIGNE 9.

אמר, dans le dialecte araméen, signifie *agneau*, comme שה en hébreu. גרא, *chèvre*, comme גדי, avec la terminaison א au lieu de י. — בצר באיל est probablement *le petit* ou « le jeune du cerf; » en syriaque ܒܨܝܪ (בציר) signifie *petit*. Il aurait été plus régulier de dire אם בבצר איל, ou אם בבצר באיל; peut-être le graveur a-t-il omis par inadvertance l'un des deux ב dans בבצר

רבע שלשת, *trois quarts*, littéralement « un quart de trois. »

LIGNE 10.

Pour l'explication de cette ligne, voyez le commentaire des lignes 2 et 3. Au commencement de la ligne il paraît manquer une lettre qui appartenait au dernier mot de la ligne précédente; à la fin de la ligne il ne manque que le mot הזבח.

LIGNE 11.

Nous n'oserions affirmer que nous ayons trouvé le véritable

sens de cette ligne mutilée aux deux extrémités, et que nous n'avons pu traduire que par conjecture. Au commencement de la ligne, il doit manquer deux lettres qui ont disparu par un éclat de la pierre. Le groupe פראננן était probablement précédé des lettres נב, ou de la préposition על. Ce groupe peut se diviser en פר אננן ou en פרא ננן ; cependant, le א étant plus rapproché du נ que du ר, il vaut peut-être mieux admettre la première division ; pour le sens, que nous croyons deviner dans ce passage, il est indifférent de diviser d'une manière ou de l'autre. Je prends פר dans le sens פרי, *fruit*; אננן paraît être un pluriel irrégulier de גַן ou גַּנָּה (גנת), *jardin*, car rien ne s'oppose à ce qu'on admette en phénicien des *pluriels rompus*, comme il y en a en arabe et en éthiopien. Si on lit פרא ננן, le sens reste le même; פרא équivaudra alors à פרי, de même que nous avons trouvé plus haut נדא pour la forme hébraïque נדי; dans ce cas, ננן correspondrait exactement au pluriel arabe جِنَان, ou peut-être même est-ce une autre forme du singulier, pour גן. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est question ici des produits des jardins. Les offrandes du règne végétal étaient aussi fréquentes chez les anciens peuples païens que ceux du règne animal; on offrait des herbes, des fleurs, des fruits, du blé, etc[1].

אם צץ שלם כלל, « soit des fleurs (présentées comme) offrande volontaire. » צץ est le mot hébreu צִיץ, *fleur*[2]; כלל ou כָּלִיל a ici son sens primitif d'*offrande entière*, *entièrement consacrée aux dieux*, sans l'idée d'*holocauste*; שְׁלָם כָּלִיל signifie donc *offrande entière*, *d'action de grâces* ou *volontaire*. Il n'y avait probablement pas de sacrifice obligatoire (צוֹעת) composé de fleurs ou de fruits. — Les mots שצף et חות dé-

[1] Voy. Saubert, *De sacrificiis veterum*, c. XXIV, p. 610 et suiv.

[2] « Ex arboribus dabantur diis in aram rami simplices frondesque « prout cuique deorum adsignatæ erant, etc... FLORES diis offe-« rebant vel tantum simplices. » Saubert, *ibid.* p. 616, 617 et suiv., où l'on trouve aussi de nombreuses citations qu'il serait inutile de reproduire ici.

signent probablement certains fruits; mais je ne saurais les indiquer avec précision. שצף pourrait bien être analogue à שזף (pl. שזפים), qu'on trouve dans la Mischnâ, et qui désigne un fruit semblable à celui du lotus[1]. חוה pourrait être la même chose que חסית (pl. חסיות) employé dans la Mischnâ pour désigner plusieurs *plantes bulbeuses*, comme l'ail, l'oignon, etc.[2]. — Le reste n'a pas besoin d'explication; la ligne est interrompue au milieu d'un mot dont il ne reste plus que deux lettres : la première est l'article ה; la seconde, initiale d'un substantif, est un ש ou un מ.

On pourrait reprocher à notre traduction d'interrompre l'ordre systématique du règlement, en plaçant les fruits entre les quadrupèdes et les oiseaux; mais nous ne voyons dans notre inscription qu'un simple tarif des sacrifices et offrandes de toute espèce, et il nous semble que les objets sont énumérés selon l'ordre décroissant de la taxe à laquelle ils étaient soumis. Pour les fleurs et pour certains fruits dont les prêtres ne pouvaient retirer aucun avantage, la taxe pouvait être plus élevée que pour les oiseaux et les autres objets énumérés dans la ligne suivante, où le chiffre de la taxe n'est pas lisible.

LIGNE 12.

לצפר lis. ולצפר ou על צפר, « (et) pour un oiseau. » — קדמת (קְדָמוֹת) est un pluriel féminin signifiant probablement *prémices*, de קדם, *précéder*, comme l'a déjà vu M. Judas. En syriaque aussi on désigne quelquefois les prémices par le mot ܩܘܕܡܝܐ et en éthiopien on dit ቀደምያት. קדשת est un adjectif pl. féminin (קְדֹשׁוֹת) se rapportant au substantif קדמת. — Peut-être s'agit-il ici, non pas des prémices proprement dites, ou des fruits qui mûrissent les premiers chaque

[1] Voy. *Mischnâ*, 1re partie, traité *Kilaïm*, ch. I, § 4; on y lit que le שזף ressemble au רים, qui, selon Maïmonide, est le fruit appelé en arabe النبق.

[2] Voy. *ibid.* traité *Theroumoth*, ch. IX, § 7; ch. X, § 10.

année et que les Hébreux appelaient בִּכּוּרִים, mais des premiers fruits que portait le jeune arbre, et qui, défendus chez les Hébreux pendant les trois premières années, étaient désignés métaphoriquement par le nom de עָרְלָה, *prépuce*[1].

אם זבח צד, « ou un sacrifice d'aliments. » צד est pour צַיִד, *nourriture, aliment, provision;* on a déjà vu (lig. 1) que les Phéniciens écrivaient de même בת pour בַּיִת, *maison.* — Les mots אם זבח שמן, « ou un sacrifice d'huile, » ne présentent aucune difficulté. Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler que, sur les aliments de toute espèce, on prélevait une portion qu'on présentait aux dieux comme offrande[2].

Après le א qui suit les mots לכהנם כסף, il y a une lacune de deux ou trois lettres, suivie du signe qui représente le nombre 10, et d'un ל qui est probablement une abréviation : car il est impossible d'admettre, avec M. Judas, que le ל se lie au mot suivant; jamais un Hébreu ou un Phénicien n'a pu dire לבאחד, « pour à chacun. »

Quant à l'ensemble de la construction de cette ligne, nous y remarquons une légère irrégularité; car la préposition ל ou על, qui précède le mot צפר, devrait être répétée chaque fois après la conjonction אם. Nous croyons, en effet, que cette

[1] Voy. *Lévitique,* ch. XIX, v. 23. Maimonide, dans son *Moré* ou Guide des égarés (t. III, ch. XXXVII), nous apprend, d'après les livres des Sabéens, que, chez les païens, ces fruits, dont l'usage était interdit aux Hébreux, s'offraient aux dieux en partie, et en partie se consommaient dans les temples mêmes :

وكذلك رسموا ان اول ثمرة تُخرجها كل شجرة مأكول ثمرها....
يقرب بعضه ويؤكل بعضه في بيت עבודה זרה

« De même ils ont prescrit que les premiers fruits que produirait tout arbre dont le fruit se mange,. . . . seraient en partie présentés (comme offrande), et en partie consommés dans le temple de l'idolâtrie. »

[2] Voici comment s'exprime à cet égard Spencer (*De legib. Hebr. ritual lib.* l. III, dissert. 1, cap. IX, ed. Cantabrig. in-fol. p. 612.) :

préposition est sous-entendue; autrement, il faudrait admettre que les trois offrandes désignées par les mots קדמת, צר et שמן ne sont que des modifications particulières du sacrifice des oiseaux, ce qui rendrait ce passage plus obscur.

LIGNE 13.

בכל צועת איש יעמם פנת אלם), «dans tout sacrifice d'un homme qui aura péché envers les dieux.» אש est le mot hébreu איש, *homme;* le verbe עמם me paraît avoir ici le sens du verbe hébreu חמס, et du verbe éthiopien ዐመፀ (עמץ) *être inique, pécher;* le pronom relatif, après le substantif *indéterminé*, איש, est omis, comme c'est la règle en arabe, et comme on le trouve aussi quelquefois en hébreu, notamment dans la poésie. פנת, infinitif du verbe פנה, *se tourner,* a probablement ici le sens de la préposition *vers, envers,* à peu près comme dans l'expression hébraïque לפנות ערב, *vers le soir;* אלם (אלים) est le pluriel de אל, *Dieu.* Il serait possible aussi que le mot פנת fût un substantif ayant le sens du mot éthiopien ፍኖት, *chemin;* les mots פנת אלם seraient alors employés (comme en arabe سبيل الله, *chemin de Dieu*) dans le sens de *religion*[1], et il faudrait traduire : «dans tout sacrifice d'un homme qui aura agi injustement dans le chemin des dieux,» c'est-à-dire «qui aura commis un péché religieux.» Des expressions analogues se trouvent souvent dans le Koran. Que l'on adopte l'un ou l'autre des deux sens que nous venons de proposer pour les mots פנת אלם, le sacri-

«Notum enim omnibus, ethnicos primitias hordei, tritici, pulmenti, «graminis, gregis, arboris, olei, vini, capitis, convivii, imo cibi «cujusvis, diis suis consecrare solitos. Neque victimarum tantum, «sed et dapum, partem aliquam decerpentes, in ignem conjicie- «bant, epulum diis suis hoc ritu consecrantes. Ritui consimili circa «potum utebantur : vini, lactis, aquæ, parte aliqua in terram vel «ignem effusa, mensam auspicantes, quod etiam diis libare dice- «batur.» (Voy. aussi Porphyr. *De abstinentia*, l. 1, § 5 et 6.)

[1] En syriaque on dit dans le même sens ܐܘܪܚܐ ܕܐܠܗܐ.

fice dont on parle ici est analogue au חטאת (sacrifice de péché) des Hébreux.

M. Judas, qui a substitué בצועת à לצועת··, traduit ainsi : « Le morceau qui chargera l'entrée du portique. » Il est difficile d'entrevoir un sens dans cette traduction.

Le reste de cette ligne a déjà été expliqué dans ce qui précède; il est évident que יכן est encore ici le futur du verbe כון, *être*, et il est absolument impossible de prendre ici les mots קצרת ויצלת pour autre chose que pour des substantifs. Le verbe יכן qui est au singulier masculin, tout en se rapportant aux substantifs קצרת ויצלת, doit être considéré comme impersonnel; on trouve la même construction en hébreu, p. e. יְהִי מְאֹרֹת (*Genèse*, I, 14.)

LIGNE 14.

Tous les mots qui restent de cette ligne sont connus, mais, la phrase étant interrompue par la cassure de la pierre, il n'est pas possible d'en préciser le sens. Au commencement de la ligne il manque deux lettres, et on peut supposer que le mot בלל était précédé, comme les substantifs suivants, de la préposition על. בלל doit se prononcer בָּלוּל (particip. passif de בלל) et signifie probablement la même chose que מנחה בלולה בשמן (*Lévit.* ch. VII, v. 10) « offrande trempée (ou pétrie) d'huile; » חלב que nous trouvons ici deux fois, doit être prononcé une fois חֵלֶב (graisse) et une fois חָלָב (lait). Les mots אש אדם לזבח ont été rendus par M. Judas par *qu'un homme pour sacrifier*, supposant que la partie qui a disparu de cette ligne renfermait un verbe dont אדם, *un homme*, était le sujet; mais les règles de la construction hébraïque auraient exigé que ce verbe fût placé immédiatement après le pronom relatif אש. Il faut donc chercher à expliquer les mots אש אדם לזבח de manière à les rendre grammaticalement indépendants de ce qui suivait, ce qui me paraît impossible en prenant אדם dans le sens d'*homme*. Pour faire une construction qui soit correcte et qui nous permette au moins d'*entrevoir*

un sens, il me semble nécessaire de prendre le mot אדם dans le sens de דם, *sang*. Nous savons par saint Augustin (*Comment. ad Ps.* CXXXVI) qu'en punique le sang s'appelait *edom*, c'est-à-dire qu'on ajoutait au mot דם un א prosthétique (אדם), comme on le trouve aussi quelquefois dans les versions chaldaïques de la Bible, dans le dialecte samaritain et dans le Thalmud. A la suite du mot לזבח, on reconnaît encore les trois lettres במנ suivies d'un trait qui ne pouvait appartenir qu'à un ה ou à un ח; peut-être était-ce le mot במנחה. Les mots (במנחה?) אש אדם לזבח pourraient se traduire : « que (où) il y a du sang avec le sacrifice (comme offrande?) » Il s'agissait peut-être, dans cet article, d'une redevance (משאת) qui devait être payée aux prêtres sur les diverses offrandes composées de farine trempée d'huile, de graisse ou de lait, et sur toutes les offrandes (על כל זבח)[1] où il entrait du sang, ou dont le sang formait un élément essentiel. Le sang figurera encore dans la 16e ligne; chez divers peuples de l'antiquité il servait d'offrande, notamment en l'honneur des démons et des mânes; tantôt il était offert seul, tantôt on le mêlait aux libations[2]. Il est fait allusion à cet usage dans un passage des Psaumes (*Ps.* XVI, v. 4); en parlant de ceux qui s'empressent de suivre les usages étrangers, le poëte sacré dit : בַּל־אַסִּיךְ נִסְכֵּיהֶם מִדָּם, ce qu'Ibn-Ezra explique ainsi : רק אני לא אסיך נסכיהם שהם מעורבים בדם זבחיהם, « Mais moi je ne fais pas de leurs libations, qui sont mêlées du sang de leurs sacrifices. » Maïmonide, dans son Guide des égarés (t. III, ch. XLVI), en cherchant à expliquer pourquoi l'usage du sang est si sévèrement défendu

[1] On a vu à la ligne 12 que זבח s'emploie aussi pour les sacrifices non sanglants. Quant à la préposition על, qui précède les noms des divers objets dont parle cet article, elle peut être mise en rapport avec le mot משאת, qui se trouvait probablement dans la suite de la phrase; on rencontrera la même construction à la ligne 17, où on lit משאת על זבח אחד

[2] Voy. Spencer, *l. c.* l. II, cap. XI, ed. Cantabrig. p. 326 et suiv, Saubert, *De sacrificiis veterum*, c. XXV, p. 658 et suiv.

par la loi mosaïque, nous donne, d'après les livres des Sabéens, quelques détails curieux sur la manière dont on cherchait à se mettre en rapport avec les démons, en leur faisant des offrandes de sang. Nous citons ici ce passage d'après l'original arabe :

واعلم ان الصابة كانت تستنجس الدم جدًّا ومع ذلك كانوا ياكلونه لزعمهم انه غذاء الشياطين فاذا اكله مَنْ اكله فقد واخى الجنّ وياتونه ويعلّمونه الكائنات كما يتخيّل الجمهور من امور الجنّ وكان ثمّ قوم يعظم عليهم اكل الدم لانه شئٌ تعافه طباع الانسان فكانوا يذبحون حيوانًا ويجمعون دمه فى آنية او فى حفرة وياكلون لحم ذلك الذبيح حول ذلك الدم والخيال فى ذلك الفعل هو ان الجنّ تاكل ذلك الدم الذى هو غذاوْها وهم ياكلون اللحم فتحصل المواخاة لكون الكل اكلوا على مائدة واحدة وفى جمع واحد فياتونهم بزعمهم اولائك الجنّ فى المنام ويخبرونهم بالغيوب وينفعونهم هذه كلها اراء متبوعة فى تلك الازمنة موثّرة مشهورة ماكان يشك الجمهور فى صحّتها

« Sache que les Sabiens considéraient le sang comme une chose très-impure, et, malgré cela, ils le mangeaient, parce qu'ils croyaient que c'était la nourriture des diables, et que, si quelqu'un en mangeait, il fraternisait (par là) avec les démons, qui venaient auprès de lui et lui faisaient connaître les choses futures, comme se l'imagine le vulgaire à l'égard des démons. Il y avait cependant des gens à qui il paraissait dur de manger du sang, car c'est une chose qui répugne à la nature humaine. Ceux-là donc, ayant égorgé un animal, en recueillaient le sang dans un vase ou dans une fosse, et mangeaient la chair de cet animal auprès du sang; ils s'imaginaient, en faisant cela, que les démons mangeaint ce sang, qui était leur nourriture, pendant qu'eux-mêmes ils man-

geaint la chair, et que, par là, la fraternisation pouvait être obtenue, puisqu'ils mangeaient tous à la même table et dans la même réunion. Selon leur opinion, les démons devaient alors leur apparaître dans un songe, leur faire connaître les choses cachées et leur rendre des services. C'étaient là des opinions suivies dans ces temps, enracinées et généralement répandues, et dont la vérité était hors de doute aux yeux du vulgaire. »

Le sang, comme on le voit, servait à des libations et à différents rites superstitieux, et on ne s'étonnera pas de le voir mentionné trois fois dans notre inscription. Malheureusement, les passages où figure le mot אדם étant tous tronqués, il n'est pas possible de préciser l'usage qu'on faisait du sang dans le temple phénicien de Marseille.

LIGNE 15.

Cette ligne est la plus claire de toute l'inscription; les mots qui en restent offrent un sens très-net et très-complet. Il est donc d'autant plus étonnant que M. Judas (qui d'ailleurs a négligé le ב au commencement de la ligne) en ait donné une traduction à peu près inintelligible. Quel sens peut-on trouver dans cette phrase : « Tout sacrifice qui immolera du menu bétail ou des oiseaux de petite espèce, rien ne sera posé pour les prêtres? » On serait tenté de croire qu'il y a ici des fautes d'impression, si on ne lisait pas deux fois cette traduction dans l'ouvrage de M. Judas (p. 171 et 174). M. de Saulcy a ainsi rendu ce passage : « Pour tout sacrifice qu'offrira un pauvre, soit d'une bête de troupeau, soit d'un bouc (ou d'un oiseau), il n'y aura rien pour les prêtres. » Cette traduction serait admissible si le mot דל n'était pas répété [1],

[1] M. Bargès, pour justifier cette répétition, traduit ainsi : « Pour tout sacrifice qu'offrira un pauvre en bétail, ou un pauvre en oiseaux, rien ne sera assigné aux prêtres. » Cette traduction ne présente pas un sens bien clair; on peut être pauvre en bétail et en oiseaux et avoir les moyens d'en acheter. Que si l'ordonnance avait voulu

et en supposant que le mot לכהנם était suivi d'un substantif comme דָּבָר ou משאת; car בל seul ne signifie pas *rien*.

Il est évident que le verbe יזבח est au passif (*niphal*), et qu'en ponctuant selon l'hébreu, il faut lire בָּל־זֶבַח אש יִזָּבַח, ce qui, sauf le relatif אש pour אֲשֶׁר, est de l'hébreu pur; rien n'est plus usité en hébreu que de dire « sacrifier un sacrifice » pour « offrir un sacrifice. » דל signifie ici *maigre*, sens que ce mot a aussi en hébreu, p. e. פָּרוֹת דַּלּוֹת, « des vaches maigres » (*Genèse*, ch. XLI, v. 19). Le sens est très-clair : l'ordonnance veut qu'on ne donne pas aux prêtres les parties maigres de la chair des bestiaux et des oiseaux, ou, en général, qu'on ne choisisse pas des animaux maigres pour les sacrifices. מקנא a le sens du mot hébreu מִקְנֶה, *troupeau, bétail*. — בל יכן לכהנם, « ne sera pas pour les prêtres; » le ם dans לכהנם, signe du pluriel, a disparu par la rupture de la pierre. La ligne se terminait peut-être par ce mot, car le sens du paragraphe est complet.

LIGNE 16.

Cette ligne, non-seulement ne présente pas une phrase complète, mais elle renferme même quelques mots dont le sens ne peut être indiqué que par conjecture, tels que les mots מזרח et שפח [1]. Je présume que ces deux mots désignent certaines libations; il est naturel que dans un réglement des

parler de quelqu'un qui est trop pauvre pour acheter l'un ou l'autre et qui ne peut offrir que des fruits ou d'autres aliments, elle se serait exprimée plus clairement.

[1] Nous avons déjà dit comment M. Judas est arrivé à rendre מזרח par *lépreux*; sa traduction de שפח par *serviteur* (qui a été admise aussi par M. de Saulcy) n'est pas mieux fondée; en hébreu, comme dans les autres dialectes sémitiques, l'esclave mâle s'appelle עבד, et on est d'autant moins autorisé à supposer chez les Phéniciens l'existence d'un masculin du mot שִׁפְחָה, que nous trouvons עבד dans la composition de divers noms propres phéniciens.

sacrifices il soit question des libations, et il est certain que dans aucun autre passage de cette inscription il n'en existe la plus légère trace. Le mot שפח paraît se rattacher aux racines arabes سغ et سفك, *verser*, et à la racine hébraïque שפך, qui a le même sens; on peut aussi mettre en rapport avec ces racines le verbe araméen שפע et le verbe hébreu ספח (*Habacuc*, ch. II, v. 15); tous ces verbes ont le sens de *verser, faire couler*. En hébreu, le verbe שפך s'emploie aussi en parlant des libations (*Isaïe*, ch. LVII, v. 6); je crois donc pouvoir prendre ici le substantif שפח dans le sens de *libation*. Les libations étaient de diverses espèces : il y avait des libations de vin, d'eau, d'huile et de sang[1]. Des libations mêlées de miel et de lait, ou de miel et d'eau, étaient offertes aux dieux des enfers et aux mânes; les Grecs les appelaient *μελίκρατον*[2]. En arabe le mot مُذَرَّج désigne un mélange de lait ou de miel avec de l'eau[3]; on pourrait donc prendre ici, dans le même sens, le mot מזרח (prononcé מְזֹרָח, comme partic. *poual*), qui signifierait *libation mélangée*.

וכל מרוח אלם, lis. וְכָל־מַרְזֵחַ אֵלִים, « et tout repas solennel (en l'honneur) des dieux. » Le mot מרזח (מַרְזֵחַ, état constr. מִרְזַח) se trouve dans deux passages de la Bible (*Jérémie* ch. XVI, v. 5, et *Amos*, ch. VI, v. 7); les versions et les commentaires l'expliquent de différentes manières. La version grecque du livre de Jérémie le rend par *θίασος*, mot qui désigne une assemblée célébrant des sacrifices accompagnés de festins et de chants en l'honneur des divinités. Au livre d'Amos la version grecque exprime une leçon différente de notre texte hébreu; les mots וסר מרזח סרוחים sont rendus par ceux-ci : *Καὶ ἐξαρθήσεται χρεμετισμὸς ἵππων ἐξ Ἐφραίμ*;

[1] Voy. Saubert, *De sacrificiis veterum*, cap. XXV.

[2] Voy. Homère, *Odyss.* X, 519; XI, 27.

[3] Dans le *Kâmous*, art. ذرج on lit : ولبن وعسل مُذَرَّج غلب عليهما الماء. « On appelle le lait et le miel *modzarrah*, lorsqu'ils renferment beaucoup d'eau. »

au lieu de מרזחים, le traducteur grec paraît avoir lu סוסים מאפרים, et מרזח serait rendu alors par *χρεμετισμὸς* (hennissement). La version syriaque a dans le premier passage ܡܪܩܘܕܬܐ, *deuil*, et dans le deuxième ܪܘܙܐ, *cri de joie*. La version chaldaïque conserve, dans les deux passages, le mot מרזח, de sorte qu'elle ne nous est d'aucune utilité pour l'intelligence du texte. Mais il est évident par d'autres passages que les paraphrastes chaldaïques et plusieurs des anciens rabbins prenaient le mot מרזח dans le sens de *festin*, ou dans celui du mot *θίασος* employé dans la version grecque du livre de Jérémie. Rabbi Salomon ou Raschi dit dans son commentaire sur le passage d'Amos : מרזחות לשון משתאות בספרי בפרשת וישב ישראל בשטים מצאתי וחזרו לעשות להם מרזחים והיו קוראים להם ואוכלים « On dit מרזחות dans le sens de *festins*; dans le *Siphri*, au chapitre (qui commence par les mots) *Et Israël demeurait à Schittim* (*Nombres*, xxv, 1), j'ai trouvé (ce passage) : Et ils leur préparèrent encore des מרזחים (festins); ils les invitèrent et ils mangèrent. » Raschi dit à peu près la même chose dans son commentaire sur Jérémie, où il rapporte en même temps l'opinion de quelques autres docteurs qui donnent à מרזח le sens de *deuil*. La version chaldaïque du Pentateuque, attribuée à Jonathan ben-Ouziel, emploie également מרזח dans le sens du mot grec *θίασος*; on y lit (*Nombres*, xxv, 2) : « Elles (les femmes moabites) invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs idoles, ואכלון עמא במרזחיהון, et le peuple mangea de leurs festins. »

C'est donc dans ce sens que nous prenons le mot מרזח de notre inscription; ce sens s'adapte si bien à l'ensemble, et nous paraît tellement évident, que notre inscription, à son tour, peut fournir une preuve à ceux qui, dans les deux passages bibliques, prennent מרזח dans le sens de *θίασος*, de sorte que l'inscription phénicienne et la Bible s'expliquent ici mutuellement.

וכל ארם מאש יזבח, « et tout sang de ce qui sera sacrifié, »

en hébreu וּכָל־דָם מֵאֲשֶׁר יִזְבַּח. On a déjà vu que ארם est le mot דם avec un *aleph* prosthétique. M. Judas lit וכל ארמם אש יזבח, et il traduit : « et tout homme qui sacrifiera ; » mais le pluriel ארמם, que M. Judas croit trouver ici et au commencement de la ligne suivante, est inadmissible et répugnera au sentiment de tout hébraïsant. ארם étant primitivement chez les Hébreux le nom propre du premier homme, le pluriel de l'appellatif ארם ou בן ארם, s'exprime toujours par בני ארם, *filii Adami*. Il est même fort douteux que le mot ארם, *homme*, appartenant primitivement à la cosmogonie hébraïque, ait existé chez les Phéniciens ; dans les autres dialectes sémitiques, il n'a été introduit que par les écrivains chrétiens ou musulmans, comme terme emprunté à la Bible. Quoi qu'il en soit, M. Judas aurait dû suppléer un ו à la fin de la ligne interrompue et lire יזבחו, afin de mettre d'accord le verbe avec le pluriel ארמם

LIGNE 17.

Cette ligne se rattachait probablement à la ligne précédente, avec laquelle elle ne formait qu'un seul paragraphe. Les mots הארם מהמת (hébr. הַדָּם מֵהַמֵּת), « le sang (provenant) du mort, » étaient le complément des derniers mots de la ligne précédente. Dans ce paragraphe, dont il ne nous reste que deux fragments, il était sans doute question de ce qui devait revenir aux prêtres sur les libations de différentes espèces et sur les repas solennels. L'énumération des objets dont on parle dans cet article commence par les mots כל מזרח et finit par les mots הארם מהמת, et on ajoute, en renvoyant à un règlement antérieur, ou à quelque rituel phénicien : ......משאת על זבח אחד כמדת שת בכתב, « La redevance pour chacune des offrandes (qui viennent d'être énumérées) sera selon la mesure fixée dans l'écrit (que, etc.). Quant au mot שת, je le prononce שִׂית, et je le considère comme un participe passif ; ce participe ne s'accorde pas grammaticalement avec מדת (hebr. מִדָּה, *mesure*), qui est

du genre féminin, et il est employé ici comme substantif neutre; il faut traduire littéralement : « selon la mesure de ce qui est établi, » c'est-à-dire, conformément à ce qui est établi. Le mot suivant, qui s'arrête à la cassure de la pierre, pourrait avoir perdu un ה, et il faut peut-être lire בכתבה, de même qu'on lit הכתבת dans la ligne suivante. Cependant, on peut admettre l'existence des deux mots כתב et כתבת; le premier est très-usité en hébreu, le second (כתבת) ne se trouve qu'une fois dans la Bible (*Lévit.* XIX, 28); il paraît s'appliquer particulièrement à l'écriture par *incision*, et s'adapte bien à des inscriptions gravées sur la pierre.

LIGNES 18 ET 19.

Ces deux lignes forment, comme les deux précédentes, un seul article du règlement, et on y renvoie également à un règlement antérieur dans lequel on avait fixé la gratification due aux prêtres de la part des étrangers qui sacrifiaient dans le temple de Marseille.

ולמשאת אש אי, « et pour ce qui est de la redevance de l'étranger. » אש אי signifie littéralement « un homme d'outre-mer. » On sait que le mot אי en hébreu signifie *île, pays maritime*, mais qu'il est souvent employé dans le sens plus général de *pays lointain, pays étranger*[1]. יושבי איים sont les habitants des pays étrangers; l'expression איש אי, pour dire *homme d'outre-mer* ou *étranger*, est donc parfaitement conforme au génie de la langue hébraïque. Le règlement veut parler sans doute des Phéniciens, des Carthaginois et des habitants des colonies phéniciennes et puniques qui offraient des sacrifices dans le temple de Marseille. Cette interprétation nous permet de séparer le groupe איבל, qui n'offre aucun sens raisonnable; non-seulement le mot איבל, considéré

[1] Voyez surtout Isaïe, ch. XLI, v. 1 et 5, et ch. XLIX, v. 1, où le mot איים est en parallélisme avec לאמים, *nations*, et avec קצות הארץ, « les extrémités de la terre. »

comme verbe dérivé de la racine יבל, présenterait une forme verbale étrangère à l'hébreu ; mais on ne parviendra toujours, avec ce verbe, qu'à obtenir, pour toute la phrase, un sens extrêmement forcé, sans liaison grammaticale ni logique.

בל שת בפס ז, « non établi dans cette contrée. » Le mot שת a été expliqué ci-dessus ; on peut aussi lire שָׁת, au prétérit, et prendre ce verbe dans le sens neutre, comme dans ce passage du IIIe psaume (v. 7) : אֲשֶׁר סָבִיב שָׁתוּ עָלָי, « qui se sont rangés contre moi à l'entour ; » dans ce cas, la traduction littérale de notre passage serait : « (qui) ne s'est pas établi dans cette contrée. » Le pronom relatif est omis, comme à la ligne 13, parce que אש אי est indéterminé. בפס est composé du préfixe ב et du substantif פס, qui, dans le dialecte araméen, signifie *sort*, *part échue au sort*, comme les mots hébreux גורל et חבל ; ces derniers mots signifient aussi « pays qu'on a reçu en partage, district, contrée, » et c'est ce sens que nous croyons devoir donner ici au mot פס[1]. La lettre , qui suit le mot פס, est le pronom démonstratif correspondant au pronom hébreu זה. — ונתן, lis. וְנִתַּן, *il sera donné*, *on donnera* ; c'est le prétérit *niphal* avec le *waw conversif*, qui se trouve ici à la tête du *terme conséquent*, comme le ف arabe[2].

לפי חכתבת אש······, « selon l'écrit (le règlement) qui (a été fait par.....) ; » ces mots étaient suivis par les noms de ceux qui avaient fait le règlement auquel on renvoie ; le ה qui commence la ligne 19 doit être la dernière lettre d'un nom

[1] En grec κλῆρος s'emploie également dans le sens de *terra*, *regio quam quis insidet* ; on peut voir plusieurs exemples dans la nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Étienne, t. IV, col. 1636.

[2] Voy. Silv. de Sacy, *Gramm. ar.* 2e édit. t. II, pag. 398. Cette construction est très-fréquente dans l'hébreu ; par exemple : « Au jour où vous en mangerez, וְנִפְקְחוּ עֵינֵיכֶם, vos yeux s'ouvriront » (*Genèse*, III, 5) ; « Tout esclave qu'on aura acquis pour de l'argent, וּמַלְתָּה אֹתוֹ, tu le circonciras » (*Exode*, XII, 44) ; « tout ce dont il aura juré faussement, וְשִׁלַּם אֹתוֹ, il le payera, etc. » (*Lévit.* V, 24). La ligne 20 nous présente la même construction.

qui se trouvait à la fin de la ligne 18. Sur וחכרכם, voyez le commentaire de la deuxième ligne.

LIGNE 20.

Les mots כל כהן אש יקח משאת se traduisent sans la moindre difficulté; sauf le relatif אש pour אֲשֶׁר, c'est de l'hébreu pur[1]. Le sens du groupe לאש שת בפם ז ne saurait être douteux dès qu'on admet notre interprétation de la 18e ligne; on traduira: « à un homme (ou: d'un homme) établi dans cette contrée. » Entre les deux groupes, il reste trois lettres dont la première est sans contredit un *beth* et la troisième un *çadé;* la deuxième, je l'avoue, ressemble plutôt à un *daleth* qu'à un *resch;* néanmoins, je crois devoir lui donner cette dernière valeur et admettre que le graveur a fait le trait du *resch* un peu trop court. Le mot בדץ, avec *daleth*, n'offre aucun sens, et en divisant les mots autrement que nous ne l'avons fait, on n'obtient qu'une phrase obscure, sans liaison. En lisant ברץ avec *resch*, nous trouvons un sens qui cadre fort bien avec celui que, dans la ligne 18, nous avons donné aux mots שת בפם ז, et que naturellement nous devons maintenir ici. La racine ברץ n'existe pas dans la Bible, mais on la trouve dans la Mischnâ, où elle a le sens de *combler la mesure, la remplir par-dessus les bords.* On emploie surtout le participe *poual* מְבֹרָץ et le nom d'action בֵּרוּץ, et notamment là où il est question de mesures usitées pour les offrandes[2].

[1] Nous ne comprenons pas que M. de Saulcy ait hésité à reconnaître dans יקח (יִקַּח) le futur de לקח, *prendre.*

[2] Voy. *Mischnâ*, 5e partie, ou *Seder Kodaschim*, traité *Mena'hoth*, (des oblations), ch. I, § 2; ch. IX, § 5. Voici ce qu'on lit dans le commentaire de Maïmonide, au premier des deux passages que nous venons d'indiquer:

ומברץ مطفّق וברוץ تطفيق الكيل واسم تلك الزيادات
التى تزيد فى التطفيق בֵּרוּצִין

« מְבֹרָץ signifie *comblé*, et בֵּרוּץ l'action de *combler la mesure;* ces

Nous prenons ici dans le même sens le mot ברץ, que nous considérons comme un nom d'action, et nous traduisons משאת ברץ par *redevance surabondante* (littéralement : *de surabondance*) ou *excessive*. Les lettres ונענ qui terminent maintenant la ligne, ne peuvent appartenir qu'à un verbe *niphal*, dont les deux premières radicales sont ע et נ et dont la troisième a disparu par la rupture de la pierre. En parcourant le petit nombre de verbes hébreux qui commencent par ענ, on n'en trouve aucun qui s'adapte bien à l'ensemble de cette phrase, si ce n'est le verbe ענשׁ, *mulctavit*, au niphal, *mulctatus est*. Nous lisons donc le dernier mot de la phrase וְנֶעֱנַשׁ (prétérit *niphal* avec *waw conversif*) ; nous obtenons ainsi, pour la partie qui reste de cette ligne, un sens très-net et une construction hébraïque irréprochable, et nous traduisons : « Tout prêtre qui percevra une redevance excessive d'un homme établi dans cette contrée, sera puni d'une amende [1]. »

LIGNE 21.

Les débris qui restent de cette ligne nous présentent quelques mots qui, pris isolément, n'offrent aucune difficulté, mais qui ne forment pas par eux-mêmes une phrase complète et qui se rattachaient à ce qui précédait ou à ce qui suivait. Le פ qui commence cette ligne appartient néces-

surcroîts qui dépassent (la mesure) lorsqu'on la comble, s'appellent ברוצין (ou ברוצים). »

[1] Nous opposons avec confiance cette explication à celles tentées par MM. Judas, de Saulcy et Bargès, qui ne sont pas parvenus à établir une liaison grammaticale bien satisfaisante et à obtenir un sens clair. La meilleure des trois est celle de M. Bargès qui a également trouvé le mot ונענש à la fin de la ligne ; mais nous ne pensons pas qu'on puisse reconnaître facilement dans les mots בר צל אם שת בפס ז le sens suivant : « quelque chose de plus que ce qui sera rôti ou bien placé sur un morceau de la victime, » dût-on accorder à M. Bargès qu'il faut lire אם au lieu de אש et que le ז est une abréviation du mot זבח.

sairement au dernier mot de la ligne précédente. On pourrait être tenté de le prendre pour une conjonction, comme le ف arabe; mais, si cette conjonction avait existé dans la langue phénicienne, elle eût été employée infailliblement à la place du ו dans les mots וְנָתַן et וְנֶעֱנַשׁ des lignes 18 et 20. Les mots לְבַעַל זבח אש אי se traduisent sans difficulté : « au maître du sacrifice, homme d'outre-mer ; » nous avons traduit בל יֻתַּן, *il ne sera pas donné*, considérant יֻתַּן comme le futur *hophal* (יֻתַּן) qu'on trouve aussi dans la Bible (*Lévit.* XI, 38 *et passim.*) La particule את (qui suit le verbe יֻתַּן) indique ordinairement le régime direct; mais elle est aussi employée après le verbe passif (surtout lorsque le verbe est impersonnel), par exemple : יֻתַּן אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת לַעֲבָדֶיךָ « que ce pays soit donné à tes serviteurs » (*Nombres*, XXXII, 5), passage qui nous présente, avec le même verbe, une construction tout à fait pareille à celle que nous croyons trouver dans notre phrase tronquée. Après le mot את, il y a une petite lacune, aux deux extrémités de laquelle on reconnait encore très-bien les traces d'un כ et d'un ת ; entre ces deux lettres, trois ou quatre autres lettres ont pu trouver place ; on y lisait peut-être le mot כל suivi d'un autre mot terminé en ת, et qui était à l'état construit avec המשאת, que je considère comme un génitif. Après ce dernier mot, on reconnait encore un א, probablement un reste du relatif אש. Peut-être faut-il lire את כל שְׁאֵרַת המשאת אש····, « tout ce qui reste (après le prélèvement) de la redevance qui.... »

Après avoir terminé l'analyse de notre inscription, il ne nous reste plus qu'à résumer les conclusions qu'on peut en tirer pour fixer le véritable caractère de la langue phénicienne.

Les fragments qui nous restent de l'inscription de Marseille renferment quatre-vingt-neuf mots dif-

férents, sans compter les préfixes ב, כ, ל, מ (pour מִן), le ו copulatif et l'article ה.

Nous divisons ces quatre-vingt-neuf mots en cinq catégories :

1° Cinquante-neuf de ces mots appartiennent incontestablement à l'hébreu biblique; nous allons les énumérer par ordre alphabétique[1].

אחד, *un* (באחד, *pour un, pour chacun*), l. 3 et *passim.*
אי, *île, pays maritime, pays d'outre-mer.* Voy. lig. 18 et 21.
איל (אַיִל), *cerf*, l. 5 et 9.
אל, pl. אלם (אֵלִים), *Dieu*, l. 13 et 16.
אלף*, *bœuf*, l. 3.
אם, *si*, l. 11, אם — אם, *ou — ou, sive — sive*, l. 3, 5, 7, 9.
אש (אִישׁ), *homme* (*vir*), l. 13, 18, 20, 21.
בל*, *non, ne-pas*, l. 15, 18, 21.
בלל (בָּלוּל), *trempé, pétri*, l. 14.
בן, *fils*, l. 1, 2, 19.
בעל, *maître, propriétaire*, l. 4 et *passim.*
בת (בַּיִת), *maison, temple*, l. 1.
גדא (גְּדִי), *chevreau*, l. 9.
דל, *maigre*, l. 15.
ז (זֶה), pron. démonstr. *ce*, l. 18, 20.
זבח, subst. (זֶבַח), *sacrifice*, l. 4 et *passim.*
זבח, verbe, *sacrifier*; futur *niphal*, יזבח, l. 15, 16.
חלב (חָלָב), *lait*, l. 14.
חלב (חֵלֶב), *graisse*, l. 14.
חמשת, *cinq*, l. 5.
חמשם, *cinquante*, l. 6.
יבל (יוֹבֵל), *bélier*, l. 7.

[1] Les cinq mots marqués d'un astérisque sont des archaïsmes, ou appartiennent au langage poétique.

כהן, pl. כהנם, *prêtre*, l. 3 et *passim*.

כל, *totalité, tout*, l. 14, 15, 16, 20.

כלל (כָּלִיל), *offrande entière, holocauste*, l. 3 et *passim*.

כן (כֵּן), *ainsi, de même*, l. 4, 6, 8, 10, 11.

כסף, *argent*, l. 3, 5, 7, 9, 11, 12.

כתב ou כתבת, *écrit, prescription, décret*, l. 17, 18.

לקח, futur יקח (יִקַּח), *prendre, recevoir*, l. 20.

לפי (composé de פי et du ב préfixe), *selon, suivant*, l. 18.

מאת, *cent*, l. 6.

מדת, *mesure*; במדת, *selon la mesure, conformément*, l. 17.

מחסר (מְחֻסָּר), part. *poual* de חסר, *défectueux, dépourvu, privé de, manquant*, l. 5. Cette forme ne se rencontre pas dans la Bible, mais on y trouve la racine חסר, qui est aussi usitée au *piel*; on peut donc considérer le participe *poual* comme de l'hébreu pur.

מטא (מַטָּה), *au-dessous*, l. 5.

מקנא (מִקְנֶה), *possession, bétail, troupeau*, l. 15.

מרזח, *repas solennel, festin*, θίασος, l. 16.

משאת, *présent; impôt, redevance*, l. 3 et *passim*.

משקל, *poids*, l. 6.

מת, *mort*, l. 17.

נתן, *donner*, futur יתן; prétérit *niphal* נִתַּן, l. 18; futur *hophal* יֻתַּן, l. 21.

עגל, *veau*, l. 5.

עז, *chèvre*, l. 7.

על, prép. *sur*, l. 14.

ענש, *punir, imposer une amende*, niphal נענש, l. 20.

ער, pl. ערת, *peau*, l. 4, 6, 8, 10.

עשרת, *dix*, l. 3.

פעם*, *pied*, l. 4, 6, 8, 10.

צד (צַיִד), *provision, nourriture, aliments*, l. 12.

צפר, *oiseau*, l. 12, 15.

קדש, fém. קדשת, *sacré, saint*, l. 12.

קרן, *corne*, l. 5.

רבע, *quart*, l. 9, 11.

שאר, *chair*, l. 4, 6, 8, 10.
שלם (שְׁלָם), *sacrifice pacifique, volontaire*, l. 3 et *passim.*
שלשת, *trois*, l. 9, 11.
שמן, *huile*, l. 12.
שפט (שופט), *juge, suffete*, l. 1, 2.
שקל, *sicle*, l. 7.
שת (שית), *poser, placer, établir*, l. 17, 18, 20.

2° Huit mots, également hébreux, se présentent, en phénicien, sous une forme différente ou dans une acception différente ; ce sont :

ארם (hébr. דם), *sang*, l. 14, 16, 17.
אחר, pl. אחרם, état constr. אחרי, *les restes* (hébr. *autres*), l. 4, 8, 10.
אם (hébr. או), *ou*, l. 7, 9, 11, 12, 15.
אש (hébr. אֲשֶׁר, שֶׁ־), pr. rel. *qui, que*, l, 5, 14, 15, 16, 18, 20.
חברן (hébr. חֶבֶר), *compagnie, collège*, l. 2, 19.
מעלת, *autel* (hébr. מַעֲלָה, *hauteur, degré*), l. 3.
פן (hébr. pl. פנים), *face, mode, manière*, l. 3, 6, 10.
פנת (hébr. פנות infinit. de פנה), prép. *vers, envers*, l. 13.

3° Quatre mots que nous avons expliqués par l'hébreu, mais dont l'interprétation n'est pas certaine :

באם pour בעט, *pousser des pieds* (subst. *ongle, sabot?*), l. 5.
גן (pl. irrég. גנן ou אגנן?), *jardin*, l. 11.
פר (פרי), *fruit*, l. 11.
צץ (ציץ), *fleur*, l. 11.

4° Dix mots appartiennent à d'autres dialectes sémitiques :

אמר, *agneau* (araméen), l. 9.
בצר (בציר), *petit* (aram. syr.), l. 8.
ברץ, *surabondance* (hébr. ou aram. thalmudique), l. 20.
ז, prép. *de*, ou signe du génitif (éthiop. et himyarique), l. 3, 6, 10.
כן (כון), fut. יכן, *être* (arabe et éthiop.), l. 3, 7, 13, 15.
לםם? *être tendre*, *frais*, fut. ילם (éthiop.), l. 5.
עמם (hébr. חמם), *être injuste*, *pécher* (éthiop.), l. 13.
פס, *sort*, *terre qu'on a en partage* (*κλῆρος*), *contrée* (aram.) l. 18, 20.
צועת, *sacrifice* (éthiop.), l. 3, 4 et *passim*.
קדמת, *prémices?* (syr. et éthiop.) l 12.

5° Huit mots sont inconnus et n'ont pu être expliqués que par conjecture :

זר, *monnaie*, *fraction du sicle* (?), l. 7, 9, 11.
חזת, *espèce de plante ou de fruit*, l. 11.
יצלת, *certaines parties de la victimes*, l. 4, 6, 8, 10, 13.
מורח, ar. (مزج?) *libation mélangée* (?) l. 16.
שלבם, *boyaux* (?), l. 4, 6, 8, 10.
קצרת, *prosecta* (?), l. 4, 6, 10, 13.
שפח, *libation* (?), l. 16.
שצף, *espèce de fruit*, l. 11.

Il résulte de cette énumération que, sur quatre-vingt-neuf mots phéniciens, il y en a au moins soixante-sept (en ne comptant que les mots de la première et de la seconde catégorie) qui se retrouvent dans l'hébreu, c'est-à-dire les trois quarts. Parmi ces mots, il y en a un grand nombre qui n'appartiennent qu'à l'hébreu seul, et qui n'existent pas dans les autres dialectes sémitiques, comme par

ex. אי, אל, אלף, אש, כלל, לקח, etc. Ajoutons à cela que les formes grammaticales qu'on peut reconnaître dans cette inscription et dans quelques autres sont toutes conformes à l'hébreu. Sans parler des formes verbales comme יכן, יעמס, qui sont communes à tous les dialectes sémitiques, nous rappellerons les formes du *niphal* : יזבח, נתן, נענש, le futur יקח, de לקח, le participe passif בלול, formes dans lesquelles on reconnaît le dialecte hébreu; nous ferons remarquer encore l'article ה, les pluriels en ִים et וֹת, et, parmi les noms de nombre, nous signalerons le mot שלשת, pour lequel l'hébreu diffère de l'arabe et de l'araméen, où les deux ש sont remplacés par des ת (ث). La terminaison ַת elle-même, qui remplace la terminaison féminine ָה des Hébreux, reparaît en hébreu à l'état construit, et même, souvent, à l'état absolu, dans quelques mots poétiques en ָת, comme עזרת *secours* (*Ps.* LX, 13; CVIII, 13), dans plusieurs noms de villes, comme בצקת, מערת (*Jos.* XV, 39, 59) et autres, et enfin dans tous les mots terminés en ֵת. La différence la plus frappante que nous ayons pu remarquer jusqu'ici entre le phénicien et l'hébreu est dans le verbe le plus essentiel de la langue, c'est-à-dire dans le verbe *être*, que les Phéniciens exprimaient par כון, comme les Arabes, tandis que les Hébreux se servaient du verbe היה. Mais le verbe כון aussi était employé par les Hébreux dans plusieurs formes dérivées : au *niphal* et au *hithpaël* il signifie *être debout*, *ferme*, *prêt*; au *piel* et au *hiphil*, *mettre debout*, *établir*, *préparer*. On a

vu d'autres mots qui, en phénicien, étaient d'un usage commun, et qui se sont conservés chez les Hébreux dans le langage poétique; on peut citer, entre autres, le verbe פעל, *faire*, que les Phéniciens, comme les Arabes, employaient dans le langage ordinaire, et qui, chez les Hébreux, ne se rencontre que dans le style oratoire et dans la poésie. Nous rappellerons, à ce sujet, le passage du *Pœnulus* de Plaute, que nous avons déja cité; ces mots, יפעל את כל אש כן תם לפעל, peuvent être compris par celui qui sait l'hébreu, mais un Hébreu aurait dit: יַעֲשֶׂה אֶת־כָּל־אֲשֶׁר הָיָה (שָׁם) לַעֲשׂוֹת

Il résulte, de tout ce que nous venons de dire, que l'hébreu et le phénicien ne différaient que fort peu l'un de l'autre; les deux langues étaient tellement semblables, que nous pouvons les considérer au fond comme une seule et même langue. S'il y a des mots phéniciens que nous ne pouvons expliquer au moyen de la Bible, et qui ne se retrouvent pas non plus dans les différents dialectes sémitiques, rien ne prouve que ces mots n'aient pas existé chez les Hébreux; car on sait que les livres hébreux que nous possédons encore sont loin de renfermer tous les mots de la langue hébraïque.

Il faut donc rejeter bien loin cette méthode d'interprétation qui, à force d'artifices étymologiques et d'hypothèses insoutenables, aboutit à doter les Phéniciens d'un jargon inintelligible; surtout quand il s'agit d'idées qui s'exprimeraient avec facilité et clarté dans le langage hébreu biblique. Il faut re-

jeter surtout ces phrases et ces constructions si contraires au génie de la langue hébraïque et que l'hébraïsant trouve si intolérablement barbares.

Quant aux observations historiques et archéologiques qu'on pourrait vouloir rattacher à notre inscription, elles ne peuvent avoir, ce nous semble, qu'une importance très-secondaire. L'inscription de Marseille ne nous fournit guère d'éléments nouveaux pour les études historiques, et elle a bien plus besoin elle-même d'éclaircissements, qu'elle n'est en état d'en fournir. Ce monument n'était pas nécessaire pour savoir que les Phéniciens et les Carthaginois offraient des sacrifices et observaient des rites analogues à ceux que nous trouvons chez d'autres peuples de l'antiquité; et si on peut remarquer dans les rites que nous révèle le règlement de Marseille quelques analogies avec les rites des Hébreux, il faut avouer que l'antiquité grecque et romaine nous en fournit bien davantage [1]. Un seul point mérite d'être remarqué : c'est qu'on ne trouve pas de traces, dans notre règlement, de ces rites barbares que la Bible et les auteurs profanes de l'antiquité attribuent au culte phénicien. M. de Saulcy termine son mémoire par une observation qui tendrait à effacer d'un trait de plume tout ce que l'antiquité nous a transmis à cet égard. Ce savant croit que la connaissance de notre rituel « modifiera quelque peu les opinions exagérées que l'on a si

[1] Voy. mes Réflexions sur le culte des anciens Hébreux (dans le tome IV de la Bible de M. Cahen), p. 30 et suiv.

souvent émises sur le compte d'une religion dont on n'a jusqu'ici parlé que sur la foi d'assertions formulées par des écrivains étrangers à la race phénicienne. » Cependant, on comprend facilement que le culte phénicien ait subi des modifications sur le sol étranger et se soit plié aux exigences locales[1]. Les sacrifices d'enfants en l'honneur de Moloch et les autres rites abominables qu'on reproche aux Phéniciens n'auraient pas été tolérés par les Phocéens de Marseille, pas plus que dans aucune autre ville grecque. On rapporte que des étrangers intervinrent quelquefois pour faire abolir le culte inhumain de Moloch jusque dans Carthage même. Déjà Darius, fils d'Hystaspe, enjoignit, dit-on, aux Carthaginois d'abolir les sacrifices humains[2], et, quelque temps après, Gélon, tyran de Syracuse, fit de cette abolition la condition d'un traité de paix avec Carthage[3]. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un règlement fait pour une population d'origine phénicienne, qui s'était établie à Marseille et avait obtenu la permission d'y célébrer son culte, ne renferme pas de traces de ces rites mons-

[1] L'existence admise par M. l'abbé Bargès d'une colonie phénicienne indépendante, établie à Marseille avant les Phocéens, est au moins fort problématique, et il est bien plus probable que la population pour laquelle était fait notre réglement se composait de Carthaginois et de Phéniciens qui avaient, à Marseille, des établissements de commerce sous la domination phocéenne.

[2] Voy. Justin, lib. XIX, cap. I.

[3] Voy. Plutarque, *De iis qui sero a numine puniuntur*, c. VI; Montesquieu, *Esprit des lois*, l. X, chap. V. Selon Quinte-Curce (l. IV, c. III), les sacrifices humains continuèrent jusqu'à la ruine de Carthage.

trueux, dont l'existence, sur le territoire phénicien et carthaginois, n'est que trop certaine.

En somme, il nous semble que l'importance du monument de Marseille est tout entière dans les renseignements qu'il nous fournit sur la nature de la langue phénicienne, et, sous ce rapport, il est à lui seul plus instructif que tous les autres monuments phéniciens ensemble qui jusqu'à présent sont parvenus à notre connaissance.

POST-SCRIPTUM.

M. Movers vient de publier la deuxième partie de ses Textes phéniciens, qui, consacrée tout entière à l'inscription de Marseille, porte le titre suivant : *Das Opferwesen der Karthager. Commentar zur Opfertafel von Marseille* (Des sacrifices chez les Carthaginois; commentaire sur le tableau de sacrifices de Marseille). Breslau, 1847, in-8°.

Ce savant mémoire nous est parvenu trop tard pour que nous eussions pu en faire usage dans le cours de notre travail, dont l'impression était presque achevée. Nous nous empressons de rendre hommage à l'érudition, d'ailleurs bien connue, du célèbre auteur des « Phéniciens ; » son mémoire renferme une foule de recherches curieuses et de détails instructifs. Mais, pour ce qui concerne l'explication du texte de notre inscription, nous regrettons de ne pouvoir partager sa manière de voir. Nous ne nous sommes guère rencontré avec lui que dans les points sur lesquels tout le monde est à peu près d'accord, et, après avoir lu son travail avec attention, nous ne croyons pas devoir rétracter notre interprétation. Il se peut que l'explication que M. Movers a donnée des lignes 11 et 12 soit plus près de la vérité que la nôtre; mais elle n'en est pas moins fort problématique, et peut-être même la traduction de פר אגנן par *fruit des jardins*, sera-t-elle jugée

moins hardie que celle de M. Movers, qui imagine un mot אנגן (pour אנגמן), venant de אגם, et qui croit pouvoir traduire (צ)פר אנגן par *oiseau des marais*. — Pour tout le reste de l'inscription, nous osons croire que nous avons été mieux inspiré que M. Movers, et nous attendons le jugement des hommes spéciaux, qui reconnaîtront peut-être que nous avons réussi quelquefois à former des phrases plus coulantes, plus claires et plus conformes au génie de la langue hébraïque. Dans quelques passages, M. Movers a été induit en erreur par la planche ou par la transcription de M. Judas; ainsi, par exemple, dans la cinquième ligne, il a lu במחצר, au lieu de במחסר, et au commencement de la ligne 15, כל au lieu de בכל. Plusieurs fois aussi il a, à l'exemple de M. Judas, substitué le י au ז en écrivant ישאר au lieu de ז שאר (lig. 3 et 6), et יקצרת au lieu de ז קצרת (lig. 10). La dernière ligne renferme plusieurs fautes de transcription. M. Movers a écrit ולבעל הזבח au lieu de ··ף לבעל זבח et אשכ·· au lieu de את כ··. En rectifiant ces différentes fautes, l'auteur serait obligé de changer son interprétation dans plusieurs points essentiels.

Nous ne pouvons plus ici suivre M. Movers dans les détails de son mémoire; nous nous bornerons à dire que, à notre avis, le savant auteur s'est exagéré l'importance de l'inscription, en y voyant un décret émané de l'autorité suprême de la république carthaginoise, basé en partie sur les livres religieux, et réglant les prix et certains rites des sacrifices; un de ces décrets que, selon M. Movers, les suffètes de Carthage envoyaient de temps à autre dans toutes les localités où il y avait des temples et des prêtres carthaginois. M. Movers pense (p. 34) que le titre de שפט (suffète), donné aux deux personnages qui figurent en tête du décret, ne peut appartenir qu'aux chefs de la république, ou aux premières autorités d'une ville, et qu'on ne peut pas admettre que les Carthaginois qui se trouvaient à Marseille sous la domination des Grecs, aient eu leurs *suffetes*, ce qui supposerait, en quelque sorte, l'existence d'un État dans l'État Mais il sem

ble tout naturel que les Grecs aient laissé aux commerçants carthaginois de leur ville le soin de régler leurs affaires intérieures, et notamment leur culte, et que les Carthaginois aient choisi au milieu d'eux quelques chefs chargés de l'administration et appelés שפטים ou *suffètes*, titre qu'on donnait chez les Hébreux aux *juges* de toutes les localités. (Voy. *Deutéron.* XVI, 18; 2 chron. XIX, 5.)

En somme, nous ne pouvons voir dans l'inscription qu'un simple tarif et rien de plus; elle ne s'occupe que de la fixation des émoluments que les prêtres devaient retirer des divers sacrifices offerts dans le temple de Marseille. La gratification due aux prêtres était payée en argent ou en nature. Pour les holocaustes, dont les prêtres ne pouvaient retirer aucun avantage, on payait, comme gratification, une somme d'argent (dans laquelle M. Movers a vu *le prix* de l'animal); dans les autres sacrifices sanglants, obligatoires ou volontaires, les prêtres recevaient une certaine quantité de viande, qui, pour le veau et le cerf, était du poids de 150 sicles, ou environ cinq livres, et, pour le bœuf, probablement du double[1]. Pour les offrandes d'oiseaux, de fruits, d'huile, etc. qui n'offraient aux prêtres que très-peu d'avantage, on payait, comme pour les holocaustes, une gratification proportionnée en argent. — Les voyageurs phéniciens ou carthaginois qui n'appartenaient pas à la communauté de Marseille, payaient plus que les membres de la communauté.

[1] Selon M. Movers, qui lit à la ligne 5 : זז מאת וחמשם, *cent cinquante zouz*, la *mas'eth* ou *portion d'honneur* (comme il s'exprime), n'aurait été que d'environ une livre 1/4, même pour un taureau, et cette portion aurait été coupée en petits morceaux et ensuite rôtie. Il y a dans tout cela peu de vraisemblance. Il est impossible aussi d'admettre avec M. Movers un substantif בצועת, *morceau*. Les Phéniciens, qui supprimaient presque toujours les *lettres quiescentes*, alors même qu'elles sont radicales, et écrivaient, p. e. בת pour בית, יכן pour יכון, n'ont pu écrire בצועת (de בצע), où le ו ne serait qu'une *mater lectionis*. Cette observation a déjà été opposée par M. Bargès à M. Judas, qui a également admis le mot בצועת.

Telle est l'idée que nous nous sommes formée de l'ensemble de l'inscription, et à laquelle répondent toutes les parties de notre traduction. Si celle-ci est exacte, l'inscription perd beaucoup de l'importance que M. Movers a cru devoir lui attribuer, et qui nous a valu de sa part une foule de renseignements très-précieux pour tous ceux qui s'occupent d'études phéniciennes.

S. M.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LETTRE

A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL ASIATIQUE.

Monsieur,

Dans le paragraphe 94 de son Mémoire sur l'écriture cunéiforme assyrienne, le savant auteur de la découverte de Khorsabad veut bien rappeler que j'ai reconnu le nom de l'Assyrie sous la forme [cuneiform signs]. Le mot *annoncé* qu'emploie M. Botta pourrait faire supposer ou que j'ai emprunté cette opinion à un autre, ou que je me suis borné à citer mon opinion sans reproduire le texte cunéiforme. Veuillez bien me permettre d'entrer dans quelques détails à ce sujet. En mentionnant la belle inscription gravée entre les jambes de l'un des taureaux à face humaine, actuellement au Louvre, j'ai dit (*Revue archéologique*, 1847, p. 504) : « La première ligne pourrait être comprise en partie ; nous obtiendrions : *Glorieux* (est) *Sargon*, *roi grand*, *roi* [. . . . .], *roi des rois*, *roi du pays d'Assour*. Le pays d'Assour, dans l'inscrip-

tion dont je parle, est écrit ; dans une autre, il est contracté en . » Puis vient une phrase par laquelle je rends justice à l'excellente idée qu'a eue M. Botta d'assimiler le signe au signe *pays* des inscriptions de la Perse. Je ne puis concevoir comment, dans la formule royale que j'ai rapportée plus haut, on peut chercher le nom de *Ninive?* Il suffit de parcourir la Bible et les auteurs profanes qui ont parlé des puissants rois d'Assyrie pour se convaincre de l'impropriété du titre *roi de Ninive;* d'ailleurs, le nom de cette ville ne saurait, en aucune manière, se trouver dans la première des deux formes que j'ai transcrites. Dans le paragraphe 68, M. Botta dit que jamais il n'a vu le type remplacé par . Par un sentiment de délicatesse que j'apprécie, le savant consul n'a pas cité dans son travail le nom des personnes dont il n'approuve pas les idées; mais je désire que l'on sache que je suis coupable de ce rapprochement, et que je persiste dans ma manière de voir à cet égard. Dans l'inscription *H* de Niebuhr (tabl. XV *a* de Westergaard), on voit à la ligne 7 : , « le pays de Perse et le pays de Médie; » dans la même inscription, ligne 15, figurent encore , et dans l'inscription de Nakchi Roustâm, à la ligne 11, on retrouve . Or, dans la Revue archéologique (1847, p. 505), j'ai identifié le second de ces mots avec le de Khorsabad qui, j'en ai la conviction, est aussi le nom de la Médie. Il en résulte que *égale* et que ces deux caractères représentent le *d*. C'est donc par oubli que M. Botta a pu écrire : « Il m'est impossible de rien dire de probable

au sujet de la valeur de , car ce caractère n'a, si je puis m'exprimer ainsi, ni tenants ni aboutissants, puisqu'il ne se substitue à aucun signe connu. »

J'ajoute, monsieur, que si plusieurs noms de lieux se terminent en , c'est peut-être qu'il en est pour ces deux lettres comme pour les signes hiéroglyphiques , qui, accouplés, représentent le son *i*, tandis qu'un d'entre eux seul est un *a*. Le nom assyrien de la Médie pourrait être, dans cette hypothèse, lu *Madia* ou *Madaia*.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de la haute considération et du dévouement de votre confrère.

Adrien DE LONGPÉRIER,

Conservateur des antiques du Musée royal.

30 novembre 1847.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1847.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture de deux lettres de M. le ministre de l'Instruction publique : par la première, M. le ministre accorde un nouveau secours de 1,500 francs à la Société; par la seconde, il demande un relevé exact des ressources spéciales et extraordinaires de la Société asiatique. Il est décidé que le bureau s'occupera du soin de fournir à M. le ministre les renseignements qu'il demande.

M. Reinaud lit un nouvel extrait de la préface de sa traduction de la Géographie d'Aboulféda, traitant de Masoudi, d'Istakhri, d'Ibn-Haucal et d'Édrisi.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE.

Par l'auteur. *Arabie*, par M. Noël Desvergers, avec une carte de l'Arabie, par M. Jomard. Paris, 1847, in-8°. (Cet ouvrage fait partie de l'Univers pittoresque.)

Par l'auteur. *Chrestomathie hindoustani* (*urdû et dakhni*) à l'usage des élèves de l'École des langues orientales vivantes. Paris, 1847, in-8°. (Cet ouvrage est publié par M. Garcin de Tassy.)

Par l'auteur. *Die kaukasischen Glieder des indoeuropaïschen Sprachstamms* von Franz Bopp. Berlin, 1847, in-4°. (Tiré des Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin.)

Par l'éditeur. *Kochbe Jizschak, Sammlung hebraischer Aufsätze herausgegeben* von STERN. Vienne, 1847, in-12.

Par la rédaction. *Les Tablettes de Paris*, livraisons 10-12. Paris, in-4°.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1847.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance dernière; la rédaction en est adoptée.

On lit une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, qui demande un nombre d'exemplaires du Journal asiatique correspondant à la somme de 2,000 francs, montant des secours qu'il a accordés à la Société, et prie la Société de lui indiquer les établissements publics dans les bibliothèques desquels le Journal serait le mieux placé. Le président annonce que soixante-sept exemplaires du Journal ont déjà été envoyés à M. le ministre, accompagnés d'une liste d'établissements ecclésiastiques et laïques que la Société recommande à l'attention de M. le ministre.

On lit une lettre de M. le ministre de la guerre, qui annonce l'envoi des premiers numéros du journal arabe intitulé *Moubascher*, et publié par le Gouvernement, à Alger.

M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, envoie une lettre de M. Daninos, par laquelle ce dernier fait hommage à la Société de quelques exemplaires d'une comédie en arabe, composée par lui.

M. Ant. Rousseau, interprète principal à Alger, envoie un exemplaire du nouveau journal arabe publié à Alger.

Sont proposés et admis comme membres de la Société :

M. DANINOS, interprète au tribunal civil d'Alger;

M. BADGER, chapelain de la Compagnie des Indes, à Aden;

M. TAILLEFER, ancien élève de l'École des langues orientales;

M. Antoine ROUSSEAU, interprète principal de l'armée d'Afrique, attaché à S. A. R. M. le duc d'Aumale.

M. Bazin lit une notice sur les travaux littéraires de feu M. Robert Thom.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1847.

Par l'auteur. *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane*, par M. Caussin de Perceval; vol. I. Paris, 1847, in-8°.

Par l'auteur. *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident*, par M. Lajard. Liv. I-XI, in-fol. Paris, 1847.

Par l'auteur. *Essai sur le mythe des Ribhavas, premier vestige de l'apothéose dans le Véda*, par E. Nève. Paris, 1847, in-8°.

Par M. Garcin de Tassy. *Pengajaran Meschi* (Catéchisme malai). Paris, 1847, in-12.

Par M. Juynboll. *Orientalia*, *edentibus* Juynboll, Roorda et Weijers. Vol. II. Amsterdam, 1847, in-8°.

Par M. D. Thom. *The chinese speaker, or extracts from works written in the mandarin language as spoken in Peking*, by Robert Thom. Part. I. Ningpo, 1846, in-8°.

Par le même. *Dialogues on universal salvation*, by David Thom. Londres, 1847, in-8°.

Par M. Ariel. *Dictionnarium latino-gallico-tamulicum* (première partie). Pondichéry, in-8°, 1846.

Par l'auteur. نزاهة المشتاق, comédie composée en arabe par M. Daninos. Alger, in-4°, 1847.

Par l'auteur. *De lexicographiæ sanscritæ principiis*, auctore Stenzler. Breslau, 1847, in-8°.

Nous apprenons que M. Théod. Pavie, qui depuis plusieurs années s'occupe de l'étude des idiomes de l'Inde, anciens et modernes, dérivés du sanscrit, prépare, pour la publication, le texte et la traduction française du poëme hindoui intitulé : श्रिभगवत् दशम स्कन्ध (*Çri Bhagavat daçama skandha*).

ou histoire de Krichna, tirée du dixième livre du *Bhâgavata pourâna*, d'après la rédaction de Lâlatch. Ce n'est ni la version *bradjbhakha* de *Tchatourbhoudjmisr,* ni la rédaction plus moderne du *Prem Sagâr,* qui en est le développement, mais bien une rédaction inédite, en dialecte occidental, de cette même histoire de Krichna, d'après un manuscrit de la collection de M. Garcin de Tassy, qui a bien voulu le mettre entre les mains du traducteur, son élève.

Le texte sera accompagné de notes consacrées à l'explication des mots qui, présentant des formes altérées du sanscrit et de l'hindoustani, ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Wilson ni dans celui de Shakespear. Ces mêmes expressions seront placées à la fin du volume en forme d'index.

ERRATA.

Cahier de juillet, pag. 7, lig. 10, *au lieu de :* d'origine chrétienne, *lisez :* d'origine assyrienne.

Cahier d'octobre, pag. 352, ligne dernière, *au lieu de :* par M. de Mecque, *lisez :* par M. de Paravey.

FIN DU TOME X.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME X.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.




New Delhi
LIBRARY